MAMMALOGIE

OU

DESCRIPTION DES ESPÈCES DE MAMMIFÈRES.



MAMMALOGIE

OU

DESCRIPTION DES ESPÈCES DE MAMMIFÈRES.

SECONDE PARTIE,

CONTENANT LES ORDRES DES RONGEURS, DES ÉDENTÉS, DES PACHYDERMES, DES RUMINANS ET DES CÉTACÉS.

Par M. A. G. DESMAREST,

Professeur de Zoologie à l'École royale d'Économie rurale et vétérinaire d'Alfort; membre titulaire de l'Académie royale de Médecine; de la Société philomatique de Paris; des Sociétés d'histoire naturelle, linnéenne et géographique de la même ville; associé de la Société philosophique et de l'Académie des Sciences naturelles de Philadelphie; correspondant de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, de la Société des Sciences physiques et médicales d'Orléans, etc.



A PARIS,

Chez Mme Veuve Agasse, Imprimeur-Libraire, rue des Poitevins, n° 6.

1822.

AVERTISSEMENT.

Parvenus enfin au terme de notre travail, nous pensons qu'il est convenable d'en exposer ici les principaux résultats, parce qu'ils nous mettent à même d'offrir un tableau très-resserré de l'état de la science à l'époque actuelle.

L'intervalle d'un an et demi qui sépare la publication de la première partie de la *Mammalogie* de celle de la seconde, nous a fort heureusement présenté plusieurs occasions de donner quelqu'intérêt de plus à cette dernière. La continuation de l'ouvrage de M. Frédéric Cuvier sur les Mammifères de la Ménagerie; la terminaison de plusieurs entreprises de découvertes ordonnées par le Gouvernement; les envois nombreux que font chaque jour les naturalistes-voyageurs qui correspondent avec le Muséum d'histoire naturelle; le zèle très-empressé que les administrateurs de cet établissement public mettent à faire jouir les naturalistes des richesses qu'il acquiert, aussitôt qu'il est possible de les exposer convenablement; toutes ces causes réunies devoient concourir, et ont en effet concouru à augmenter le nombre de nos descriptions et à rendre plus complètes beaucoup d'entr'elles, qu'autrement il ne nous eût été possible de rédiger que sur des documens très-anciens et très-imparfaits. C'est ainsi, par exemple, que le grand genre des Antilopes, au moment d'en détailler les espèces, nous a offert la plupart d'entr'elles en nature, dans les collections immenses que M. Delalande a rapportées du Cap de Bonne-Espérance; c'est ainsi que la connaissance d'autres quadrupèdes, particulièrement de l'ordre des Pachydermes, envoyés de l'Archipel Indien par MM. Diard et Duvaucel, nous a été acquise presqu'à l'instant où nous allions employer les matériaux que nous avions recueillis sur les genres qui devoient les réunir.

Néanmoins plusieurs de ces espèces ayant été découvertes trop tard pour qu'il nous ait été possible de les placer à leur rang, nous avons cru devoir joindre à notre travail principal un supplément dans lequel nous les avons classées suivant la méthode adoptée, en les désignant par deux numéros : l'un, suivi du mot *bis* ou *ter*, indique leur affinité avec celles qui sont comprises dans le corps de l'ouvrage; l'autre, appartenant à la suite de la série générale, doit nous servir plus tard dans la construction d'une carte zoographique nouvelle, dont nous avons déjà annoncé l'intention de nous occuper.

Le nombre total des espèces vivantes ou fossiles de la classe des mammifères, tant certaines que douteuses encore pour nous, et qui sont comprises dans notre série, est de 850; elles so trouvent ainsi réparties : Bimanes 1. — Quadrumanes 141. —

Carnassiers 320 (subdivisées en *Cheïroptères* 97, *Insectivores* 29, *Carnivores* 147, *Marsupiaux* 47). — Rongeurs 149. — Édentés 24. — Pachydermes 55. — Ruminans 97. — Cétacés 62.

Sur ces 849 espèces, nous en marquons environ 145 d'un astérisque, comme n'étant pas assez constatées, ou comme ne présentant pas de caractères assez complétement développés pour qu'on puisse les admettre définitivement : elles sont ainsi répandues entre les ordres : Quadrumanes 38. — Carnassiers 33. — Rongeurs 26. — Edentés 3. — Pachydermes 4. — Ruminans 12. — Cétacés 29.

Si l'on retire ces 145 espèces douteuses de la série générale, le nombre des espèces certaines ou à peu près certaines se trouve réduit à 704.

En défalquant encore de celles-ci les 42 espèces fossiles que nous avons admises définitivement sur les 79 au moins qui ont été bien distinguées par M. Cuvier, la totalité des mammifères vivans sur lesquels on possède des renseignemens assez positifs, s'élève à 662.

Outre les espèces que nous avons signalées comme douteuses, en les marquant d'un astérisque, les notes multipliées que nous avons placées au bas des pages, contiennent les indications ou les principaux caractères de plus de 150 quadrupèdes qui ont reçu des noms spécifiques, et qui figuront pour la plupart dans les catalogues systématiques, mais que nous n'avons pas cru devoir introduire dans le nôtre.

Parmi les mammifères vivans, près de 60 cétacés sont totalement aquatiques et ne se trouvent que dans les mers ou les embouchures des grands fleuves ; 20 environ, les phoques et les morses, sont amphibies, c'est-à-dire, peuvent venir à terre de temps en temps, quoiqu'ils habitent ordinairement les eaux. Les autres sont terrestres. Au nombre de ceux-ci, près de 100, les cheïroptères, ont la faculté de s'élever dans les airs au moyen de membres appropriés à ce genre de locomotion ; 14, les polatouches, les pétauristes et les galéopithèques, peuvent se soutenir, lorsqu'ils sautent des branches élevées des arbres sur les branches les plus basses, à l'aide de la peau très-étendue de leurs flancs, qui remplit chez eux l'office d'un parachute ; 15 dont les pieds sont palmés, nagent dans les eaux douces, et plusieurs d'entr'eux se servent de leur queue déprimée ou comprimée, comme d'un gouvernail. Plus de 170 vivent sur les arbres, et beaucoup d'entr'eux, les quadrumanes, grimpeurs par excellence, sont pourvus de quatre mains destinées à saisir les branchages, et souvent d'une queue nue, susceptible de s'enrouler et de s'accrocher ; les autres, tels que les écureuils, par exemple, doivent cette faculté principalement à leurs doigts bien séparés et terminés par des ongles acérés. Vingt-un ayant les pieds de derrière démesurément longs, relativement à ceux de devant, exécutent des sauts souvent très-considérables : tels sont les kanguroos, les gerboises, les pédètes, etc. Soixante, tels que les taupes, les blaireaux, les phascolomes, les tatous, et beau-

coup de rongeurs, se creusent des galeries souterraines plus ou moins profondes, avec les ongles robustes dont leurs extrémités antérieures sont armées; d'autres profitent de cavités toutes faites pour y établir leur domicile. Enfin, 120 ruminans ou pachydermes, et plus de 150 carnassiers ou rongeurs, errent dans les forêts sans avoir d'habitation fixe, et sont particulièrement disposés, par les proportions égales de leurs membres, à la course plus ou moins rapide. Les trois quarts des mammifères terrestres sont diurnes, et le nombre des nocturnes s'élève au plus à 200.

Considérés sous le rapport du genre de nourriture propre aux diverses espèces, on compte parmi les mammifères environ 330 herbivores ou frugivores, 800 mnivores, 150 insectivores et 240 carnivores à divers degrés.

Relativement à leur distribution sur le Globe, les mammifères peuvent être ainsi partagés : 181 dans l'Amérique méridionale; 54 dans l'Amérique septentrionale; 10 communs aux deux continens de l'Asie et de l'Amérique; 41 propres à l'Asie septentrionale; 88 à l'Europe; 107 à l'Afrique, 29 à l'île de Madagascar et à celle de Mascareigne; 78 à l'Asie méridionale et à Ceylan; 51 aux îles de l'Archipel Indien; 33 à la Nouvelle-Hollande et la terre de Van-Diemen. Trente cétacés ou phoques habitent les mers du Nord, 14 celles du Sud, et à peu près 28 se trouvent dans les latitudes moyennes.

Le nombre des espèces terrestres asservies par l'homme est de 13, et parmi les variétés ou races innombrables de ces espèces produites par l'état de domesticité, nous en décrivons 112.

Quant aux mammifères fossiles, presque tous découverts par M. G. Cuvier, ils forment, ainsi que nous l'avons déjà dit, une série d'environ 79 espèces. Dix-neuf ont été trouvés dans des couches calcaréo-gypseuses, résultats de la cristallisation; 21 dans d'autres couches aussi nouvelles, et aucun n'a été rencontré dans les formations antérieures à celle du calcaire grossier; 39 présentent leurs débris dans les dépôts d'alluvion les plus récens ou presqu'à la surface de la terre, et paroissent être par conséquent les moins anciens, parmi les animaux dont les espèces ont disparu aujourd'hui. Aucun d'eux n'appartient aux ordres des bimanes ou des quadrumanes, ni à la famille des cheïroptères; 10 dépendent de l'ordre des carnassiers proprement dits, et un seul, entre ceux-ci, se rapporte à la famille des marsupiaux; 3 sont de l'ordre des rongeurs; 2 de celui des édentés; 50 de l'ordre des pachydermes; 10 de celui des ruminans, et 4 au moins de celui des cétacés (1). Les plus profondément enfouis sont ceux qui diffèrent le plus

(1) Voici la répartition de ces Mammifères fossiles dans les divers genres admis par M. Cuvier. Ours 2; Hyène 1; Civette 1; Chat 1; Chien 4; Didelphe 1; Campagnol 1; Pika 1; Castor 1; Mégathère 2; Eléphant 1; Mastodonte 6; Hippopotame 4; Cochon 1; Anoplotherium proprement dits 2, sous-genre. Xiphodon 1, sous-

des mammifères vivans, et qui s'en distinguent assez pour qu'on ait cru devoir en former des genres particuliers.

La riche collection publique du Muséum d'histoire naturelle de Paris, dans laquelle nous avons trouvé de puissans secours pour l'exécution de notre ouvrage, renferme un grand nombre d'espèces conservées en tout ou en partie. Nous avons jugé qu'il seroit doublement utile de désigner ces espèces par un signe particulier (*M.*) dans la table qui termine ce volume; d'abord, afin de faciliter leur étude; ensuite dans la vue de faire connoître aux naturalistes qui se trouveroient dans une position assez heureuse pour chercher à les remplir, les vides qui existent encore dans ce monument national.

Si maintenant on compare l'état de la science tel que nous venons de l'offrir, avec ce qu'il étoit aux époques que nous avons indiquées dans notre premier avertissement, il sera facile de se convaincre que quarante années ont suffi pour doubler le nombre des mammifères connus en 1782 par Daubenton, l'auteur du Dictionnaire des Quadrupèdes de l'*Encyclopédie*. L'impulsion donnée dans ces derniers temps aux connoissances qui sont relatives à l'histoire naturelle, doit nous faire entrevoir que ce nombre ne tardera pas à s'augmenter encore; mais d'une autre part, nous n'ignorons point que celui que nous avons fixé pourra se trouver réduit, lorsque plusieurs animaux que l'on a encore à peine aperçus, auront été étudiés avec l'esprit de méthode qui préside maintenant à ces sortes de recherches. Quoiqu'ayant éloigné une foule d'espèces qui nous ont paru factices, nous en avons sans doute encore admis quelques-unes dont l'existence est incertaine; mais nous l'avons en quelque sorte fait avec intention, persuadés que nous sommes, que dans l'alternative il est plus nuisible de trop réunir, que de trop diviser; ce dernier parti nous paroissant avoir l'avantage de tenir l'attention éveillée sur la nécessité de recueillir de nouveaux renseignemens, afin de conserver sur les catalogues méthodiques, ou d'en retirer, les espèces signalées comme douteuses.

---

genre Dichobune 3; genre Adapis 1; Chæropotame 1; Anthracotherium 2; Rhinocéros 4; Palæotherium 7; Lophiodon 12; Tapir 2; Cheval 1; Elasmotherium 1; Cerfs 7; Bœufs 3; Lamantin 1; Dauphin, au moins 2; Baleines, au moins 2.

MAMMALOGIE.

MAMMALOGIE.



QUATRIÈME ORDRE.

RONGEURS. Glires, L. *Rosores*, Storr.

CARACTÈRES. Deux grandes *incisives* à chaque mâchoire, séparées des *molaires* par un espace vide.

Point de *canines*.

Molaires tantôt composées et à couronne plate, tantôt à tubercules mousses.

Les quatre *extrémités* terminées par un nombre variable de doigts onguiculés.

Pouces quelquefois rudimentaires ou nuls, jamais opposables aux autres doigts.

Mamelles en nombre variable.

Orbites n'étant pas séparées des *fosses temporales ; arcades zygomatiques* médiocrement écartées, minces et courbées en en bas.

Mâchoire inférieure s'articulant par un condyle longitudinal.

Extrémités postérieures plus longues que les *antérieures*.

Estomac simple ; *intestins* fort longs ; *cœcum* volumineux lorsqu'il existe, mais quelquefois nul.

NOURRITURE. Purement végétale, et consistant en feuilles, racines, tiges (même ligneuses), écorces, fruits, grains, etc., dans les espèces dont les molaires composées ont leur couronne plane ; mêlée de substances animales dans celles qui ont leurs molaires simples et à couronne tuberculeuse.

HABIT. Animaux en général nocturnes et timides, faisant un nombre de petits plus ou moins considérable ; triturant leurs alimens sous leurs molaires, après les avoir déchirés avec leurs longues incisives qui sont taillées en biseau, et qui poussent continuellement par la racine à mesure qu'elles s'usent par la pointe.

PATRIE. L'ancien et le nouveau Continent. On n'en a trouvé aucune espèce sauvage dans les îles des divers archipels du milieu de la mer du Sud.

PREMIÈRE SECTION.

RONGEURS CLAVICULÉS.

CAR. Des *clavicules* complètes, souvent très-fortes.

LXXVIIe. GENRE.

CASTOR, *castor*, Linn. Briss. Schreb. Cuv. Geoffr. Illig.

CARACT. Formule dentaire : incis. $\frac{2}{2}$, canin. $\frac{0-0}{0-0}$, molaires $\frac{4-4}{4-4} = 20$.

Incisives très-fortes, à face antérieure unie et plate, et à face postérieure anguleuse.

Molaires composées, ayant leur couronne à peu près plate et présentant des circonvolutions de l'émail et des échancrures sur les côtés ; savoir, trois externes et une interne aux dents de la mâchoire supérieure, et une externe et trois internes à la mâchoire inférieure.

Lignes dentaires supérieures plus écartées postérieurement ; les inférieures, au contraire, plus éloignées l'une de l'autre, en avant.

Yeux petits ; *oreilles* courtes et arrondies.

Doigts au nombre de cinq à tous les pieds ; les antérieurs courts et point séparés, et les postérieurs plus longs, réunis par une membrane.

Queue large, déprimée, ovalaire, nue et écailleuse.

Deux *poches* renfermant une matière onctueuse et odorante (le castoreum), situées de chaque côté des organes génitaux des mâles.

Estomac renflé vers le pylore, et légèrement étranglé ; *cœcum* assez volumineux, sans cloisons membraneuses internes ; *glandes salivaires* très-considérables.

432e. Esp. CASTOR ORDINAIRE, *castor fiber*.

(Encycl. pl. 79. fig. 1 et 2.) *Castor fiber*, Linn. Erxl. Schreb. tab. 175. — *Le castor* ou le *bièvre*, Briss. Regn. anim. pag. 133. n. 1. — *Le castor*, Buff. Hist. nat. tom. 8. pl. 36. — Fréd. Cuv. Mamm. lithogr.

CAR. ESSENT. *Pelage composé de deux sortes de poils ; un jars assez grossier, ordinairement brun-roussâtre, et un duvet très-fin plus ou moins gris.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	2	»	6
— de la tête	»	5	»

trionale, sur la côte de l'Atlantique, et plus bas dans les montagnes rocheuses; en Sibérie et dans l'Europe septentrionale et tempérée; au voisinage des grands fleuves, comme le Rhin, le Rhône, le Danube, etc.

Nota. On a trouvé dans les tourbières du département de la Somme, des têtes osseuses de castor, qui ne différoient en rien de celles des castors qui vivent actuellement.

Enfin l'on a découvert dans le lignite exploité près d'Annecy, en Savoie, d'autres débris de castors, trop incomplets pour qu'on pût constater ou rejeter leur identité avec les parties correspondantes de l'espèce actuelle.

433ᵉ. Esp. * CASTOR TROGONTHERIUM, *castor trogontherium*.

(Non figuré.) *Castor trogontherium*, Fischer, Mém. de la soc. des naturalistes de Moscou, tom. 2.

CAR. ESSENT. (Constaté sur une seule tête fossile.) *Formes semblables en tous points à celles du castor ordinaire. Dimensions beaucoup plus grandes*.

DESCRIPT. et PATRIE. M. Cuvier remarque qu'il n'est pas certain que nous possédions les plus grandes têtes de castors vivans qu'il y ait, et que, comme le castor habitoit autrefois et habite peut-être encore les côtes du Pont-Euxin, dont les bords, vers la mer d'Azof, ne sont que de vastes alluvions, il seroit nécessaire de bien connoître le gisement de cette tête, avant de décider si elle appartient à un animal perdu.

LXXVIIIᵉ. GENRE.

ONDATRA, *fiber*, Cuv. Geoff. Illig.

Ondatra, Lacép. Geoff.

Castor, Briss. Linn. Erxleb. Bodd.

Mus, Gmel.

CARACT. Formule dent. : incis. $\frac{2}{2}$, canin. $\frac{0-0}{0-0}$, molaires $\frac{3-3}{3-3} = 16$.

Incisives supérieures planes et taillées en biseau; les *inférieures* aiguës, arrondies antérieurement.

Molaires composées, à couronne plane et présentant des lames écailleuses transverses en zigzag.

Pieds antérieurs à quatre doigts (le pouce rudimentaire); les *postérieurs* à cinq doigts, tous très-divisés, avec leurs bords garnis de cils roides, remplaçant la membrane des pieds des mammifères aquatiques.

Queue longue, linéaire, comprimée latéralement, à peau nue et granuleuse, parsemée de quelques poils.

Des *glandes pubiennes* secrétant une matière blanchâtre très-odorante, et la versant par deux canaux soit à la base du gland du mâle, soit dans le canal de l'urètre de la femelle.

Six *mamelles* ventrales.

434ᵉ. Esp. ONDATRA DU CANADA, *fiber zibethicus*.

(Encycl. pl. 67. fig. 7.) *Rat musqué*, Sarrazin, Mém. de l'Acad. roy. des sc. de Paris, 1725. pag. 323. tab. 11. — *Rat musqué du Canada*, Briss. Regn. anim. p. 136. — *Castor zibethicus*, Linn. Erxleb. Bodd. — *Ondatra*, Buff. Hist. nat. tom. 10. pl. 1. — *Mus zibethicus*, Gmel.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un brun teint de roux en dessus, et cendré en dessous.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	1	»	7
— de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à l'occiput	»	»	3
— de la queue	»	9	»
Hauteur de la queue, dans son milieu	»	»	$7\frac{1}{2}$
Epaisseur de la queue, dans son milieu	»	»	$4\frac{2}{3}$
Longueur de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	2	»
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	1	4
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	2	4
— du pied, depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	2	10
— des plus grands ongles	»	»	6

DESCRIPT. Très-semblable au campagnol rat d'eau par ses formes extérieures, mais en différant par sa queue très-comprimée. Museau court et épais; yeux grands et latéraux; oreilles courtes, obliques, arrondies et entièrement couvertes de poils; soies des moustaches très-grandes; pelage luisant et doux, formé de deux sortes de poils, dont le plus long est d'un brun-roussâtre sur les parties supérieures du corps, d'un roux mêlé de cendré sur les flancs et d'un cendré-roussâtre sur la poitrine et le ventre; duvet ou poil intérieur du dos très-fin et doux, d'une couleur cendrée près de sa racine et d'un brun-roussâtre à sa pointe; celui des parties inférieures d'un gris clair et brillant; pattes couvertes de poils courts et luisans; queue

ayant les trois quarts de la longueur du corps, comprimée, couverte de petites écailles d'un brun-noirâtre, d'entre lesquelles partent des petits poils noirs, assez rares sur les côtés de cette queue, mais plus épais et plus longs sur les bords.

HABIT. Vivant en petites familles sur le bord des eaux, où il nage avec facilité; se construisant sur la glace des habitations particulières de même forme, et composées des mêmes matériaux que les huttes des castors; ne se nourrissant que de racines, dont il ne fait point de provisions pour l'hiver, mais qu'il va chercher au fond des eaux et en creusant la terre au-dessous de sa demeure; se trouvant quelquefois réduit à dévorer les individus de sa propre espèce dans les hivers très-rigoureux; s'accouplant au printemps, et répandant alors une forte odeur de musc, qui provient de la matière secrétée par ses glandes pubiennes; errant par couples, durant l'été, sans se terrer comme les castors; femelle mettant bas cinq ou six petits par an, etc.

PATRIE. Le Canada et les autres provinces les plus septentrionales de l'Amérique.

LXXIXe. GENRE.

CAMPAGNOL, *arvicola*, Lacép. Desm.
Lemmus, Geoff.
Hypudæus, Illig.
Mus, Briss. Linn. Erxleb. Bodd.

CARACT. Formule dentaire : incis. $\frac{2}{2}$, can. $\frac{0-0}{0-0}$, molaires $\frac{3-3}{3-3} = 16$.

Incisives supérieures assez larges et taillées en biseau; les *inférieures* aiguës.

Molaires composées, sillonnées sur les côtés, à couronne, marquées d'angles ou de zigzags formés par la saillie des replis de l'émail; la plus grosse située en avant et la plus petite en arrière.

Pieds de devant ayant un rudiment du pouce et quatre doigts munis d'ongles assez foibles; les postérieurs à cinq doigts onguiculés, non palmés, ni garnis de cils sur leurs bords.

Queue ronde, velue, à peu près de la longueur du corps.

Mamelles pectorales et ventrales en nombre variable de huit à douze.

HABIT. Ces petits animaux vivent principalement de matières végétales, telles que graines, semences sèches, bulbes de liliacées, etc. Quelques-uns y joignent diverses substances animales; les uns creusent la terre pour y rassembler leurs provisions d'hiver; les autres, seulement pour se procurer une retraite.

PATRIE. L'ancien Continent.

435e. Esp. CAMPAGNOL RAT D'EAU, *arvicola amphibius*.

(Encycl. pl. 68. fig. 9.) *Mus amphibius*, Linn. Erxleb. Bodd. Schreb. tab. 186. — *Mus aquaticus*, Briss. Regn. anim. pag. 175. — *Rat d'eau*, Buff. Hist. nat. tom. 7. pl. 43.

CAR. ESSENT. *D'un gris-noirâtre légèrement mêlé de jaunâtre, et plus clair en dessous qu'en dessus; queue plus longue que la moitié du corps, noire; oreilles courtes, velues.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps entier, mesuré depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	»	7	»
— de la tête, depuis le bout du nez jusqu'à l'occiput	»	1	7
— des oreilles	»	»	5 ½
— du tronçon de la queue	»	4	6
— de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	1	2
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	»	9
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	1	6
— depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	1	4

DESCRIPT. Tête courte; museau renflé; oreilles peu apparentes, velues; queue un peu plus longue que la moitié du corps, garnie de poils courts et rares; pelage peu lustré, d'un gris-noirâtre en dessus et d'un gris plus clair en dessous, composé de poils dont l'extrémité présente ces couleurs, avec la petite pointe teinte de jaunâtre, mais dont la plus grande partie de la base est d'un gris-cendré clair; quelques grands poils d'un noir-brun, dépassant les autres et placés sur le dessus du cou; un duvet ou poil très-fin couvrant la peau, généralement grisâtre.

Var. A. Camp. Rat d'eau noir, *mus amphibius niger*, Linn. Pelage noir. De Sibérie.

Var. B. Camp. Rat d'eau varié, *mus amphibius maculatus*, Linn. Pelage jaunâtre, avec une grande tache blanche irrégulière sur les épaules, et souvent une petite bande de la même couleur sur la poitrine. Des bords de l'Oby, en Si-

bérie, où cette variété a été vue par Pallas (1).

Var. C. Camp. Rat d'eau des marais, *mus amphibius paludosus*. De la grandeur du campagnol d'Europe, mais tout noir; oreilles velues; pieds couverts de poils blancs. Queue de la longueur du corps sans la tête (2).

HABIT. Il vit sur le bord des étangs et des rivières, dans des creux de berges peu accessibles. Sa natation est assez facile; mais il ne peut plonger plus d'une demi-minute sans venir respirer à la surface de l'eau. Sa nourriture consiste en racines aquatiques (notamment celles du *typha*) et en herbes, mais il y joint aussi des insectes, des larves aquatiques, du frai de poisson et des grenouilles. Les sexes se rapprochent au printemps, et les femelles mettent bas cinq ou six petits vers le mois d'avril. On dit qu'elles font encore une ou deux portées après cette époque.

PATRIE. Toute l'Europe, l'Asie septentrionale et, dit-on, l'Amérique du Nord.

436ᵉ. Esp. * CAMPAGNOL SCHERMAUS, *arvicola argentoratensis*.

(Encycl. pl. 68. fig. 10.) Le *schermaus*, Herm. — *Scherman*, Buff. suppl. tom 7. pl. 70. — Fréd. Cuv. Dict. des sc. nat. tom. 6.

CAR. ESSENT. *D'un brun-noirâtre, mêlé de gris et de fauve en dessus, et d'un gris-cendré en dessous; queue brune, presque nue, un peu plus courte que la moitié du corps; oreilles courtes, velues.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps, depuis le bout de la tête jusqu'à l'origine de la queue	»	6	»
— de la queue	»	2	6

DESCRIPT. Plus petit que le rat d'eau; oreilles à peine apparentes et cachées sous les poils de la tête, qui sont fort longs; pelage d'un brun-noirâtre, mêlé de gris et de fauve, chaque poil étant d'un noir-gris à sa racine et fauve à l'extrémité; ouverture de la bouche garnie de poils blancs et courts; dessous du ventre d'un gris de souris; queue couverte de petits poils bruns et cendrés, mais moins fournis encore que sur la queue du campagnol rat d'eau.

(1) Il se pourroit que ce campagnol, indiqué par Linnæus, dût former une espèce particulière, car ses caractères sont assez différens de ceux du rat d'eau auquel Gmelin la rapporte.

(2) Linnæus mentionne encore une variété, sous le nom de *mus amphibius terrestris*, mais ne la caractérise pas assez pour que nous puissions l'admettre.

HABIT. Il vit comme cet animal, sur le bord des eaux et nage bien. Il fait des terriers dans les terrains cultivés, et y cause des dégâts assez graves.

PATRIE. Les environs de Strasbourg, où il a été découvert et observé par Hermann.

437ᵉ. Esp. CAMPAGNOL DU NIL, *arvicola niloticus*.

(Non figuré dans l'Encycl.) *Lemmus niloticus*, Geoff. Descript. de l'Egypte, pl.

CAR. ESSENT. *D'un brun mêlé de fauve en dessus, d'un gris-jaunâtre en dessous; queue brune, presqu'aussi longue que le corps; oreilles grandes, presque nues, brunâtres.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue, à peu près	»	7	»
— de la tête	»	1	6
— de la queue	»	4	6

DESCRIPT. Oreilles grandes et arrondies; pouces des pieds de devant très-petits; pelage composé de poils durs, noirs à leur origine et roux à leur extrémité, d'où il résulte une couleur générale brune, nuée de fauve, si ce n'est sur le dessus de la queue, qui est noir; nez entouré de roussâtre; dessous du corps et face interne des membres blanchâtres; extrémité des pattes d'un gris-roussâtre; ongles noirs; queue assez peu pourvue de poils et presqu'écailleuse, comme celle d'un rat.

HABIT. Il se tient au bord des eaux.

PATRIE. L'Egypte.

438ᵉ. Esp. CAMPAGNOL ALBICAUDE, *arvicola albicaudatus*.

(Non figuré.) *Lemmus albicaudatus*, Geoff. Cat. de la coll. du Mus. — Desm. nouv. Dict. d'Hist. nat. art. *Campagnol*. — Fréd. Cuv. Dict. des sc. nat.

CAR. ESSENT. *Pelage brun, avec les pattes et le dessus de la queue blancs; queue de moitié aussi longue que le corps.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesuré depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	»	5	»
— de la queue	»	2	6

DESCRIPT. Sa couleur dominante est le brun. Ventre, pattes et base de la queue en dessus d'un blanc teinté de brun-fauve; queue fauve à l'extrémité, et généralement plus foncée en dessous qu'en dessus; ongles grands.

HABIT. et PATRIE. Inconnues.

439ᵉ. Esp. CAMPAGNOL VULGAIRE, *arvicola vulgaris.*

(Encycl. pl. 69. fig. 2.) *Mus agrestis*, Linn. — *Mus campestris minor*, Briss. Regn. anim. pag. 176. n. 12. — *Mus terrestris*, Linn. Erxleb. — *Mus arvalis*, Pallas, Schreb. tab. 191. Gmel. — *Campagnol*, Buff. Hist. nat. tom. 7. pl. 47.

CAR. ESSENT. *D'un gris brun-roussâtre en dessus et d'un gris pâle en dessous; queue velue, de la longueur du tiers du corps, gris-roussâtre en dessus et gris clair en dessous; oreilles moyennes et arrondies.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps entier, mesuré depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	»	3	2
— de la tête	»	»	10
— des oreilles	»	»	2½
— du tronçon de la queue	»	1	»
— de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	»	5
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	»	5
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	»	8
— depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	»	7

DESCRIPT. Tête grosse, couverte de poils assez épais; museau gros et obtus; oreilles plus petites proportionnellement que celles de la souris et du mulot, et plus grandes que celles du campagnol rat d'eau, presqu'entièrement cachées par le poil; yeux saillans; queue à demi couverte de poils et terminée par une sorte de petite touffe; pelage doux et soyeux, généralement mêlé de gris-brun et de jaunâtre en dessus; d'un cendré passant au blanc sale et très-légèrement lavé de jaunâtre en dessous (1).

HABIT. Cet animal, quelquefois très-multiplié, habite de préférence les pays un peu élevés, et se tient en hiver dans les bois, où il se nourrit de glands, de faînes, d'autres fruits sauvages tombés, de racines, etc. En été, il se porte dans les champs cultivés en blé et y cause des dégâts considérables, en coupant les épis pour se procurer le grain. Il se rend aussi dans les prés, dont il détruit la végétation, en coupant les racines des plantes qui y croissent. Enfin il pénètre dans les jardins et les vergers, où il recherche les noix, les noisettes et autres fruits.

Il fait de petits terriers peu profonds, qui lui servent en même temps de demeure et de magasin pour ses provisions. Le lieu où la femelle dépose ses petits, deux fois par an, est situé au bout d'une galerie profonde de deux pieds, et son fond est garni de mousse ou d'herbes sèches et découpées. Chaque portée est de six à douze petits. Dans les contrées les plus septentrionales, il n'y a qu'une seule portée par an, et elle a lieu au mois d'avril.

PATRIE. L'Europe entière, la Russie et la Sibérie. Les campagnols voyagent quelquefois en grandes troupes, et c'est alors qu'on les voit apparoître et se propager à l'excès dans certains cantons, dont ils ruinent toutes les récoltes.

440ᵉ. Esp. CAMPAGNOL FAUVE, *arvicola fulvus.*

(Non figuré.) *Lemmus fulvus*, Geoff. Catal. de la coll. du Mus. — Desm. nouv. Dict. d'Hist. nat. art. *Campagnol.*

CAR. ESSENT. *Pelage d'un fauve-roussâtre; ventre et pattes jaunâtres; queue un peu plus courte que la moitié du corps.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps et de la tête	»	4	»
— de la queue	»	3	9

DESCRIPT. Un peu plus grand que le campagnol ordinaire. Tout son corps est couvert de poils d'un fauve clair tirant sur le roussâtre. Oreilles très-courtes et paroissant à peine; queue d'une couleur plus foncée en dessus qu'en dessous.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. La France.

441ᵉ. Esp. * CAMPAGNOL AUX JOUES FAUVES, *arvicola xanthognatus.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Lemmus xanthognatus*, Leach, Miscellanea, tom. 1. pl.

CAR. ESSENT. *Pelage fauve, varié de noir en dessus, gris-cendré clair en dessous; joues fauves.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps	»	5	»

DESCRIPT. Queue noire en dessus et blanche en dessous; pattes brunâtres, avec le dessous blanc.

Nota. Cette espèce est fort rapprochée de celle du campagnol vulgaire.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. Les bords de la baie d'Hudson.

(1) Les naturalistes, et Buffon en particulier, ont signalé plusieurs variétés de cette espèce; mais ils les ont décrites trop imparfaitement pour qu'il soit possible de décider si réellement elles lui appartiennent, ou si elles n'en constituent pas de particulières.

442ᵉ. Esp. CAMPAGNOL ÉCONOME, *arvicola æconomus.*

(Encycl. pl. 69. fig. 1.) *Mus æconomus,* Pallas, nov. Spec. glir. n. 125. pl. 14 A. — *Mus æconomus,* Gmel. Syst. nat. — Schreb. tab. 190. — *La Fegoule,* Vicq-d'Azyr, Syst. anatom. des anim. tom. 2, pag. 389.

CAR. ESSENT. *Pelage brun en dessus, passant au jaune sur les flancs; gorge et ventre blancs; queue brune, n'ayant que le quart de la longueur totale du corps; oreilles très-courtes.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesuré depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	»	4	6
— de la tête	»	1	2
— de la queue	»	1	1
— des oreilles	»	»	1
— du coude au poignet	»	»	7
— du poignet au bout des ongles	»	»	5
— du genou au talon	»	»	8
— du pied, depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	»	8½

DESCRIPT. Un peu plus grand que le campagnol ordinaire, mais ayant la tête moins forte et moins oblongue, les membres un peu plus robustes, les yeux plus petits, le corps plus ramassé, le ventre plus saillant, les oreilles plus courtes, etc. Pelage brunâtre, résultant du mélange de poils jaunes et gris foncés, les jaunes étant plus abondans sur les flancs que sur le dos; poils des parties inférieures blanchâtres et recouvrant un duvet brun; bout du museau de cette dernière couleur; queue revêtue dans sa longueur d'une suite d'anneaux écailleux, d'entre lesquels s'élèvent des poils nombreux très-longs, surtout à la face inférieure, bruns en dessus et blancs en dessous.

HABIT. Animal fouisseur, se creusant sous les gazons des magasins assez considérables, à côté du terrier qu'il habite, et dans lesquels il rassemble jusqu'à vingt ou trente livres de racines de diverses sortes, les unes de bonne qualité, même pour la nourriture des hommes, et les autres vénéneuses. Il voyage en grandes troupes et toujours en ligne droite, en traversant à la nage les rivières qu'il rencontre sur sa route. Il s'accouple au printemps, et la première portée est mise bas au mois de mai, et composée de deux ou trois petits. La femelle en fait encore une ou deux dans le restant de l'été et de l'automne. A l'époque du rut, elle répand une odeur très-forte et très-fétide. En hiver, ce campagnol ne s'endort pas, et fait usage des provisions qu'il a ramassées pendant l'été.

PATRIE. Les vallées profondes et humides de la Sibérie, depuis le fleuve Irtisch jusqu'à l'Océan oriental, et celles du Kamtschatka.

Nota. M. Bosc a trouvé dans la forêt de Montmorency un campagnol, qu'il rapporte à cette espèce.

443ᵉ. Esp. CAMPAGNOL SAXIN, *arvicola saxatilis.*

(Encycl. pl. 68. fig. 8.) *Mus saxatilis,* Pallas, nov. Spec. glir. pag. 80 et 256. pl. 23 B. — *Mus saxatilis,* Gmel. Schreb. tab. 185. — *Le saxin,* Vicq-d'Azyr, Syst. anat. des anim. tom. 2. p. 452.

CAR. ESSENT. *D'un brun mêlé de gris en dessus, gris foncé sur les côtés, d'un cendré-blanchâtre en dessous; queue presqu'égale à la moitié de la longueur totale; oreilles grandes et ovales.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps	»	4	»
— de la tête	»	1	»
— de la queue	»	1	6
— de la main, depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	»	5
— du pied, depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	»	10

DESCRIPT. Tête oblongue; museau pointu; incisives supérieures fauves, les inférieures jaunâtres; moustaches fines, noirâtres, plus courtes que la tête; oreilles grandes, de forme ovale, velues et brunes sur leur face externe; queue ayant presque la moitié de la longueur du corps, assez mince, linéaire, écailleuse, et ayant des poils épars, dont les inférieurs sont blanchâtres; pelage composé de poils bruns, légèrement mêlés de gris sur la partie moyenne du dos, de poils gris sur les côtés, et de poils d'un cendré-blanc sur le ventre et toute la région inférieure du corps; museau brun; mains et pieds noirâtres, et recouverts seulement de poils courts et très-rares.

HABIT. Peu connues. Il paroît qu'il habite de préférence les lieux rocailleux, et qu'il vit des semences de plusieurs espèces d'astragales.

PATRIE. La Sibérie, en automne, sur le revers méridional des montagnes de la Mongolie déserte.

444ᵉ. Esp. CAMPAGNOL ALLIAIRE, *arvicola alliarius.*

(Encycl. pl. 68. fig. 11.) *Mus alliarius,* Pallas, nov. Spec. glir. pag. 251. pl. 14 C. — *Mus alliarius,* Gmel. Schreb. tab. 187. — *L'alliaire,* Vicq-d'Azyr, Syst. anat. des anim. tom. 2. pag. 393.

CAR. ESSENT. *D'un gris-cendré en dessus, blanc*

en dessous; queue égale au tiers de la longueur totale du corps; oreilles assez grandes, presque nues.

Dimens.	pied	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue	»	4	2
— de la tête	»	1	⅓
— du tronçon de la queue	»	1	4
— du même, avec les poils	»	1	10
— des oreilles	»	»	6½
— depuis le coude jusqu'au poignet	»	»	7
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	»	4½
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	»	9½
— du pied, depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	»	9

DESCRIPT. Poil d'inégale longueur, doux et touffu, celui du dos de couleur cendrée, le plus long étant d'un gris-brun à l'extrémité; poil des côtés, d'un cendré blanchâtre; celui du ventre blanchâtre, ainsi que celui des pieds et des mains. Oreilles grandes et larges, recouvertes de poils très-courts et de couleur brune; moustaches blanchâtres, les plus longues brunes à leur base; queue entièrement couverte de poils.

HABIT. Le nom donné à ce campagnol vient de ce qu'il fait sa nourriture habituelle d'une certaine espèce d'ail qui croît en Sibérie. Il en fait des provisions pour l'hiver, qu'il rassemble dans des terriers assez vastes.

PATRIE. La Sibérie, principalement auprès des villes de Jenisea, de Kan et d'Angara.

445e. Esp. CAMPAGNOL DORÉ, *arvicola rutilus.*

(Encycl. pl. 68. fig. 12.) *Mus rutilus*, Pallas, nov. Spec. glir. pag. 248. pl. 14 B. — *Mus rutilus*, Gmel. Schreb. tab. 188. — *Le roux*, Vicq-d'Azyr, Syst. anat. des anim. tom. 2. pag. 402. — *Campagnol doré* ou *roux*, Desm. nouv. Dict. d'Hist. nat., article *Campagnol.*

CAR. ESSENT. *Roux en dessus, d'un blanc sale en dessous, mêlé de gris et de jaunâtre; queue égale au tiers de la longueur du corps; oreilles moyennes.*

Dimens.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps	»	3	7½
— de la tête	»	1	1½
— du tronçon de la queue	»	1	1
— du même, avec les poils de l'extrémité	»	1	4
— des oreilles	»	»	5½
— de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	»	6
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	»	4

	pied.	pouc.	lig.
Longueur de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	»	8
— du pied, depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	»	8½

DESCRIPT. Fort voisin par sa taille et par ses formes du campagnol ordinaire, mais ayant les oreilles plus grandes. Pelage doux, d'un roux-jaune sur les parties supérieures, depuis le milieu du front jusqu'aux cuisses, d'un gris-jaunâtre sur les côtés et le museau, blanchâtre sous la gorge et sous le ventre, blanc sur les pieds. Le dos ayant des poils plus longs que les autres, et qui sont bruns à leur extrémité; queue offrant environ quatre-vingts anneaux écailleux, très-velue, brune en dessus, jaunâtre latéralement et blanche en dessous; oreilles nues, excepté à leur extrémité, où elles se trouvent bordées de poils; soies des moustaches blanchâtres, très-minces et de la longueur de la tête.

HABIT. Animal omnivore et même carnassier, se laissant souvent prendre aux piéges tendus aux hermines et autres bêtes sauvages.

PATRIE. La Sibérie, principalement au-delà de l'Oby, jusque dans les terres arctiques et dans le Kamtschatka. Il est très-abondant dans ces contrées, mais on le rencontre aussi dans d'autres pays situés plus au midi et à l'occident, comme vers le milieu du cours du Volga, auprès de Casan et en Allemagne (1).

446e. Esp. CAMPAGNOL GRÉGARI, *arvicola gregaiis.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Mus gregalis*, Pallas, nov. Spec. glir. pag. 238. pl. anat. 17. Schreb. tab. 189. — Gmel. Bodd. — *Le gregari*, Vicq-d'Azyr, Syst. anatom. des anim. tom. 2. pag. 400.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris pâle sur le dos, entremêlé de longs poils noirâtres; les côtés plus clairs; ventre d'un blanc sale; queue égale au quart de la longueur du corps, noirâtre; oreilles assez grandes.*

Dimens.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps	»	3	4
— de la tête	»	1	1
— de la queue	»	»	9
— de la jambe	»	»	7
— du pied, depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	»	7½
— de l'avant-bras	»	»	5½
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	»	3⅘

(1) Ces campagnols sont plus grands dans les pays septentrionaux, et ils y ont la queue plus courte que dans les autres régions.

Nota.

Nota. Il y a quelques différences dans la taille des individus de cette espèce.

DESCRIPT. Assez semblable pour ses formes au campagnol ordinaire ; poils touffus, assez durs, d'un gris pâle sur le dos, qui s'éclaircit insensiblement sur les côtés, et d'un blanc sale sous le ventre ; dos, surtout dans son milieu, présentant des poils noirâtres en assez grand nombre ; tête plus velue que celle du campagnol social ; poils de la queue plus longs, surtout ceux de la pointe, et de couleur noirâtre ; soies des moustaches aussi noirâtres, pour la plupart ; oreilles très-minces, assez grandes et de forme ovale ; queue marquée de quarante anneaux écailleux, environ.

HABIT. Il vit en société, et se nourrit principalement des bulbes des plantes liliacées. Il recherche surtout ceux du *lilium pomponium*, et ceux d'une très-petite espèce d'ail, dont le goût n'a rien d'âcre. Ces provisions sont rassemblées dans des galeries souterraines qu'il creuse près de sa demeure.

HABIT. La Sibérie orientale.

447ᵉ. Esp. CAMPAGNOL SOCIAL, *arvicola socialis.*

(Encycl. pl. 69. fig. 3.) *Mus socialis*, Pallas, nov. Spec. glir. pag. 218. tab. 13 B. — Gmel. — *Mus gregarius*, Linn. Syst. nat. édit. 11. pag. 84. n. 16. — *Mus terrestris*, variét. Erxleb. Syst. mamm. pag. 397. — Le *compagnon*, Vicq-d'Azyr, Syst. anat. des anim. tom. 2. pag. 397.

CAR. ESSENT. *D'un gris pâle en dessus, blanc en dessous ; queue ayant un peu plus du quart de la longueur totale du corps, blanchâtre ; oreilles courtes, larges, presque nues.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, depuis le bout du nez jusqu'à l'anus	»	3	5
— de la queue (sans poils)	»	»	$9\frac{2}{3}$
— de la queue garnie de poils	»	»	$10\frac{5}{6}$
— de la tête	»	1	1
— des oreilles (depuis leur base externe)	»	»	$4\frac{1}{2}$
— de l'avant-bras	»	»	$5\frac{3}{4}$
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	»	4
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	»	$8\frac{3}{4}$
— de la plante du pied, depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	»	$7\frac{2}{3}$

DESCRIPT. Pelage très-fin et très-doux, égal, lisse, long de cinq lignes et plus, d'un fauve léger autour du museau, d'un gris pâle sur le dos, qui s'affoiblit insensiblement sur les flancs, d'un très-beau blanc sur le ventre et les extrémités, blanchâtre sur la queue ; poil intérieur ou duvet d'une couleur plombée ; soies des moustaches blanches.

HABIT. Il se nourrit de racines de différentes sortes de plantes, et préfère les tulipes. Il creuse des terriers et amasse des provisions.

PATRIE. Les déserts voisins de la mer Caspienne, entre le Volga et le Jaïk (*rhymnus*).

Nota. Cette espèce est très-répandue au printemps, surtout près de ce dernier fleuve, mais en hiver elle devient plus rare.

448ᵉ. Esp.* CAMPAGNOL D'ASTRACAN, *arvicola astrachanensis.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Mans-gottung*, S. G. Gmel. Reis. 2. pag. 173. tab. 11. — *Mus astrachanensis*, Erxleb. Syst. mamm. pag. 403. sp. 13.

CAR. ESSENT. *Pelage jaune en dessus, cendré en dessous ; queue égale au quart de la longueur totale.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps	»	4	»
— de la queue, un peu plus de	»	1	»

DESCRIPT. De la grandeur de la souris ; queue très-velue ; pelage composé de poils noirs, terminés de jaune en dessus, cette dernière couleur étant seule apparente, et de poils cendrés en dessous ; oreilles presque nues ; pieds et queue cendrés.

HABIT. et PATRIE. On le trouve aux environs d'Astracan, où il creuse perpendiculairement en terre des trous assez profonds.

449ᵉ. Esp. CAMPAGNOL RAYÉ, *arvicola pumilio.*

(Encycl. pl. 68.) *Mus pumilio*, Sparrman, Voyage au Cap de Bonne-Espérance, tom. 2. pag. 376. pl. 9. — Ejusd. Act. Stok. nov. ann. 1784. pag. 339. tab. 6. — *Mus pumilio*, Gmel. — *Lineated mouse*, Shaw, Gen. zool. vol. 2. part. 1. pl. 133. — *Rat nain du Cap*, Desm. nouv. Dict. d'Hist. nat. art. *Rat*, sp. 15.

CAR. ESSENT. *Pelage brun clair en dessus et marqué de quatre bandes longitudinales noires.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Long. totale du corps	»	3	»
— de la queue	»	2	»

Nota. M. Lalande a rapporté au Muséum des individus de cette espèce beaucoup plus grands que celui dont Sparrman a donné la description.

DESCRIPT. Corps assez alongé ; pelage généralement brun-cendré ; front et nuque noirs ; quatre

lignes dorsales longitudinales noires, dont les deux intermédiaires se rendent de la nuque à la base de la queue; cette dernière partie presque nue et de couleur pâle.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. Sparrman l'a trouvé dans la forêt de Sitsikamma, près de Slangen-Rivier, à l'est du Cap de Bonne-Espérance (1).

(1) Nous avions précédemment placé ce rongeur dans le genre des *rats* proprement dits; mais nous avons dû l'en retirer pour le rapporter à celui des campagnols, après avoir vu son système dentaire.

Il est possible que d'autres espèces de *rats* marquées de bandes longitudinales de couleur différente du fond du pelage, doivent venir se placer à côté de celle-ci, lorsqu'on aura des renseignemens positifs sur la forme de leurs dents molaires.

Plusieurs rongeurs, décrits par les voyageurs, ont des rapports de conformation et de mœurs avec les campagnols. Ne possédant pas assez de caractères certains pour les rapporter au genre qui contient ces animaux, nous nous garderons de le faire; mais nous ne nous dispenserons pas d'en dire quelques mots dans cette note.

Ces rongeurs sont:

1°. Le GUANGUE de Molina, *mus cyaneus*, Gmel., *Syst. nat.* Il ressemble fortement au mulot, mais ses oreilles sont plus arrondies; sa queue est de médiocre longueur, presque pointue; ses pattes antérieures ont quatre doigts et les postérieures en ont cinq; le pelage est d'un gris-bleu en dessus et blanc en dessous. Il se creuse des terriers composés d'une galerie de dix pieds de long et de quatorze chambres d'un pied de profondeur, qui répondent à cette galerie, et qui sont placées alternativement de l'un et de l'autre côté. Ces chambres renferment la provision d'hiver, qui consiste en une espèce de racine bulbeuse, de la grosseur d'une noix, de couleur grise et d'un goût approchant de celui de la truffe.

Chaque famille, composée d'un mâle, d'une femelle et des six derniers petits de l'année, passe la mauvaise saison dans cette retraite, et y vit aux dépens des provisions qu'elle y a amassées en été.

Cet animal, du Chili, ne peut être définitivement rapporté plutôt au genre *campagnol* qu'à celui du *hamster*, tant qu'on ne saura s'il est pourvu d'abajoues, et tant qu'on ne connoîtra pas la forme de ses molaires. Nous l'avions autrefois rangé provisoirement avec les hamsters, à cause de ses habitudes; mais nous nous sommes déterminés depuis à le rattacher plutôt à celui des campagnols, par les considérations suivantes: 1°. ses habitudes sociales; 2°. la dimension de sa queue; 3°. le manque absolu de notions sur l'existence des abajoues.

2°. Le RAT A COURTE QUEUE, *mus micrurus*, Erxleben, *Syst. mam.*, pag. 403. La longueur de son corps est de trois pouces trois lignes et celle de sa queue de six lignes. Son pelage est cendré en dessus et d'un gris-blanc en dessous. Sa tête est courte et son museau est obtus; ses narines sont petites et arrondies; ses moustaches d'un gris-blanc; ses oreilles grandes, oblongues, arrondies et velues; ses pieds de derrière à cinq doigts onguiculés, et les antérieurs à quatre seulement. Ce rat a été d'abord décrit et figuré par S. G. Gmelin, *Reis.* II, pag. 173, tab. 57, fig. 2.

Ce rongeur, figuré dans les Planches de l'*Encyclopédie* (*pl.* 69, *fig.* 3, à droite de la planche), nous paroît être un vrai campagnol, autant, du moins, qu'on en peut juger par son aspect général.

3°. Le CAMPAGNOL RAYÉ, *lemmus vittatus*, Rafinesque, *Ann. of Nature*, novemb. 1820, pag. 3, n°. 9. Roux, avec cinq bandes longitudinales blanches sur le dos, dont celle du milieu s'étend sur la tête jusqu'au bout du museau; blanc en dessous; queue courte, de la longueur de la tête; yeux petits; museau pointu; oreilles petites, de forme ovale. Longueur, 4 pouces anglais.

La femelle a six mamelles pectorales. Elle emporte ses petits sur son dos lorsqu'elle fuit. Ce campagnol habite dans les bois et dans les champs des provinces de l'ouest, telles que le Kentucky, les Illinois, etc.

4°. Le CAMPAGNOL TALPOÏDE, *lemmus talpoides*, Rafinesque, *Ann. of Nature*, novemb. 1820, pag. 3, n°. 10. Gris de fer en dessus, blanchâtre sous le ventre; queue courte, de la longueur de la tête. Il a été trouvé dans la partie ouest de l'état de Kentucky, où il est appelé *souris de terre* ou *souris de neige*, parce qu'il creuse la terre comme une taupe, et y recherche, pour sa nourriture, des racines et des herbes, et que, pendant l'hiver, il fouille dessous la neige, à la surface du sol, où il trouve encore quelques herbes tendres.

5°. Le CAMPAGNOL DE NEW-YORCK, *lemmus noveboracensis*, Rafinesque, *Ann. of Nature*, novemb. 1820, pag. 3, n°. 11. Brun, avec une teinte rousse en dessus; d'un gris-brunâtre sous le ventre; queue ayant trois onzièmes de la longueur totale du corps, écailleuse, velue et terminée par un pinceau de poils; incisives jaunes; oreilles petites et rondes; pieds courts. Longueur, 4 pouces 6 lignes, mesure anglaise. Il a été trouvé dans les États de New-York et de New-Jersey.

Le genre MYNOMES du même Rafinesque, *Amer. Mag. Monthly*, tom. II, pag. 45, paroît se rapporter encore à celui des campagnols. Il lui donne pour caractères: dents semblables à celles de l'ondatra; quatre doigts onguiculés aux pieds, et un doigt interne fort court; queue velue, déprimée ou aplatie. Selon lui, ce genre appartient à la famille qu'il nomme *tiberia*; mais il diffère de l'*ondatra*, parce que sa queue n'est pas écailleuse, et qu'elle est déprimée au lieu d'être comprimée; et il s'éloigne des campagnols par ce dernier caractère.

Le MYNOME DES CHAMPS, *mynomes pratensis*, d'un brun obscur en dessus; d'un gris piqueté de blanc en dessous; menton et pieds blancs; oreilles plus courtes

LXXXe. GENRE.

LEMMING, *lemmus*, Link, Cuv. Geoff.
Hypudæus, Illig.
Georychus, idem.
Mus, Linn. Pallas. Gmel. Bodd.
Glis, Erxleb.

CARACT. Formule dentaire : incisiv. $\frac{2}{2}$; canines $\frac{0-0}{0-0}$; molaires $\frac{3-3}{3-3} = 16$.

Incisives supérieures à face antérieure convexe et sans sillon ; les *inférieures* aiguës.

Molaires composées, à couronne plane, présentant des lames écailleuses anguleuses.

Oreilles très-courtes, arrondies ; *yeux* très-petits.

Pattes antérieures tantôt à cinq doigts, tantôt à quatre, onguiculés et propres à fouir ; *pieds postérieurs* à cinq doigts.

Queue très-courte et velue.

Nota. Ce genre est très-voisin du précédent, et n'en diffère même réellement que par la disposition des pieds de devant, et la brièveté de la queue.

HABIT. Animaux sociaux, fouisseurs, voyageurs, se nourrissant principalement de substances végétales.

PATRIE. Les parties septentrionales et orientales de l'ancien Continent.

450e. Esp. LEMMING DE NORWÈGE, *lemmus norvegicus.*

(Encycl. pl. 67. fig. 6.) *Lemmar* vel *lemmus*, Olaüs Magnus, Sept. pag. 726. — *Mus norvegicus*, Mus. Worm. — Rai, Syn. quad. pag. 227. — *Lapin de Norwège* (*cuniculus norwegicus*), Briss. Reg. anim. pag. 145. n. 5. — *Mus lemmus*, Linn. Gmel. Bodd. — Pallas, Nov. glir. sp. pag. 199. tab. 12 A. B. — Schreb. tab. 195 *a. b.* — *Glis lemmus*, Erxleb. pag. 371. — *Le lemming*, Buff. Hist. nat. tom. 13. pag. 314.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un roux-fauve, varié de noir et de brun ; cinq doigts aux pattes de devant.*

DIMENS.	pied	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesuré depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	»	5	3
— de la queue	»	»	$7\frac{1}{2}$
— des poils qui dépassent la queue	»	»	5
— de la tête, depuis le museau jusqu'à la nuque	»	1	$5\frac{1}{2}$
— des oreilles	»	»	4
Long. depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	»	$6\frac{1}{4}$
— du grand ongle de la main, dans les femelles	»	»	$2\frac{1}{3}$
— — dans les mâles	»	»	$3\frac{1}{4}$
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	»	11
— du pied, depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	»	10

DESCRIPT. Tête courte, épaisse, de forme ovale ; museau très-obtus ; yeux très-petits ; oreilles petites, cachées sous le poil et arrondies ; pattes très-courtes, surtout les antérieures ; poil du corps très-doux au toucher, et ayant jusqu'à neuf lignes de longueur, agréablement varié de diverses couleurs ; bout du museau blanchâtre ; sommet de la tête d'un noir très-foncé ; une bande, aussi noire, s'étendant depuis l'œil jusqu'à l'oreille ; occiput présentant un espace en forme de croissant, mélangé de couleur jaunâtre et blanchâtre dans les sujets avancés en âge ; une tache carrée, alongée, noire, située depuis la base de la nuque jusqu'au milieu du dos, dont le reste est d'un jaune-fauve un peu sombre, parce que les poils y sont bruns vers leur racine et seulement colorés de jaune vers la pointe ; côtés de la tête, gorge et parties inférieures du corps blancs ; flancs d'un jaune clair, qui passe insensiblement au blanchâtre vers le ventre ; queue formée de poils longs, fermes et épais, d'un gris blanchâtre, ainsi que les pieds ; ongles des pieds de devant jaunâtres et très-aplatis sur les côtés ; ceux des quatre doigts externes crochus ; celui du pouce très-épais, aplati latéralement et tronqué obliquement à son sommet. (Lemming de Norwège.)

Var. A. Lemming de Laponie, Pallas, nov. Spec. glir. tab. 12 B. D'un quart plus petit que le précédent. Une bande brune naissant du museau, entourant l'œil et se portant vers l'oreille ; une bande de la même couleur sur le sommet de la tête ; gorge blanche ; dos couvert de poils fauves, entremêlés d'autres poils rares et noirâtres ; un peu de brun sur la nuque, du jaunâtre sur les côtés du corps et du blanchâtre sous le ventre.

Nota. Ce rongeur, qui se trouve seulement dans la Laponie russe, nous paroîtroit assez différent du lemming proprement dit, pour en être distingué spécifiquement. Néanmoins, nous croyons devoir nous en rapporter à Pallas, qui les considère comme deux simples variétés.

HABIT. Les lemmings se tiennent ordinairement dans les montagnes de la Norwège et de la La-

que le poil de la tête ; queue ayant un cinquième de la longueur totale, linéaire, obtuse.

Ce rongeur, figuré par Wilson, *Americ. Ornithol.*, tom. VI, tab. 50, fig. 3, ne nous paroît être qu'un vrai campagnol. Il habite la Pensylvanie, où il nuit aux plantations qui sont situées sur les bords des rivières, en faisant des trous aux digues. Il se nourrit de racines bulbeuses, d'ail, etc.

ponie, mais ils en descendent en si grand nombre, dans certaines années et dans certaines saisons, et en suivant avec opiniâtreté la même direction, qu'ils font un dégât terrible sur leur passage, en dévastant les champs et les jardins, et n'y laissant, pour ainsi dire, aucune trace de végétation. Dans leurs contrées natales, on dit qu'ils vivent de *lichen rangifer;* mais dans leurs excursions, on s'est assuré qu'ils recherchent les racines, et qu'ils se les procurent en creusant, comme la taupe, avec leurs pattes de devant.

Les lemmings sont très-courageux et mordent fortement lorsqu'on les attaque. Ils ont pour ennemis principaux, les renards et les isatis, qui suivent leurs troupes afin d'en faire leur proie; aussi tous ces animaux périssent, et aucun ne peut retourner dans les montagnes d'où il est sorti. Ils sont très-féconds; cependant la naissance des petits ne ralentit pas leur marche, car on en a observé qui en portoient un entre les dents et un autre sur le dos.

PATRIE. Les montagnes de la Norwège et de la Laponie suédoise (le *lemming proprement dit*). Les montagnes de la Laponie russe (la *variété* A).

451ᵉ. Esp. LEMMING ZOKOR, *lemmus zokor.*

(Encycl. pl. 72. fig. 1.) *Mus aspalax,* Pallas, nov. Spec. glir. pag. 165. tab. 10. — *Mus aspalax*, Bodd. Gmel. — Schreb. tab. 205. — Le *zokor*, Vicq-d'Azyr, Syst anat. des anim. tom. 2. pag. 505.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris-roussâtre; yeux très-petits; cinq doigts aux pieds de devant, dont les trois intermédiaires pourvus d'ongles longs, arqués, comprimés et tranchans; une queue courte.*

DIMENS.	pied	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesuré depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	»	8	8
— de la queue, avec ses poils	»	»	11
— de la tête, depuis le museau jusqu'à la nuque	»	2	2
— de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	1	4
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	2	2
— de l'ongle du milieu	»	»	7
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	1	5
— du pied, depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	1	5

Nota. Cet animal varie un peu dans sa grandeur.

DESCRIPT. Corps trapu, bas sur jambes, presque comme celui du rat-taupe zemmi, dont il diffère essentiellement par la forme de ses molaires, ainsi que par l'existence de ses petits yeux et de sa queue. Nez gros, large, proéminent, dur, revêtu d'un cuir épais et calleux, divisé en deux par un sillon moyen et peu profond; oreilles formant, seulement autour du conduit auditif, une espèce de ruban cartilagineux qui est très-court, surtout en devant. Pelage composé de poils touffus et un peu rudes, à peu près comme dans le campagnol rat d'eau; ceux de la partie supérieure du corps étant d'un gris-cendré sale à leur extrémité et de couleur brune près de leur racine; ceux des parties inférieures, les uns brun-cendré et les autres blanchâtres; sommet de la tête plus gris que le reste du corps, et marqué d'une bande blanchâtre longitudinale et moyenne dans quelques individus; ongles des trois doigts du milieu des pattes de devant aplatis sur les côtés et tranchans en dessous; ceux du pouce et du doigt externe courts et tronqués obliquement, le premier étant légèrement divisé en deux pointes.

HABIT. Il vit sous terre, comme la taupe, dans des galeries fort longues et superficielles. Sa nourriture consiste en racines de diverses plantes, et particulièrement en celles de l'*erythronium*, du *lilium pomponium* et de quelques *iris*.

PATRIE. La Daourie transalpine, le promontoire des monts Altaïs.

452ᵉ. Esp. LEMMING SUKERKAN, *lemmus talpinus.*

(Encycl. pl. 72. fig. 2, sous le nom de *petit spalax.*) *Mus talpinus*, Pallas, nov. Spec. glir. pag. 176. tab. 11 A. — *Spalax minor*, Erxleb. Syst. mamm. pag. 377. sp. 2. — *Mus talpinus*, Gmel. Bodd. — Le *sukerkan*, Vicq-d'Azyr, Syst. anatom. des anim. tom. 2. pag. 490.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris-brun en dessus, blanchâtre en dessous; cinq doigts aux pieds de devant, armés d'ongles médiocrement forts, mais propres à fouir; yeux petits.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesuré depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	»	3	9
— de la queue	»	»	4
— de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à la nuque	»	1	3
— de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	»	$6\frac{1}{2}$
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	»	$5\frac{1}{2}$
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	»	9

	pied	pouc.	lig.
Longueur du pied depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	»	9 $\frac{1}{2}$

DESCRIPT. Un peu plus petit que le campagnol rat d'eau ; tête grosse et raccourcie ; museau épais, très-court ; oreilles externes remplacées par un petit bourrelet qui garnit le méat auditif sur son bord postérieur ; corps raccourci, ventru et non cylindrique, comme celui de l'espèce précédente et celui du Rat-taupe zemmi ; membres courts, très-robustes ; pattes de devant larges, à cinq doigts, armés d'ongles assez forts, peu longs et à peu près proportionnés à leur grosseur, propres à fouir ; celles de derrière ayant aussi cinq doigts, dont les ongles ont plus de longueur, mais moins d'épaisseur ; pelage généralement brun-noir, mêlé de gris clair, qui devient insensiblement la couleur des flancs ; ventre et extrémités blanchâtres ; tête d'un brun-noirâtre, surtout près du museau ; joues légèrement grises ; menton blanchâtre ; moustaches noires, de médiocre grandeur ; queue courte, pointue, couverte de poils et de la couleur du dos.

Nota. La teinte générale varie un peu, suivant l'âge de l'animal : elle est d'un gris plus brun ou plus clair, et quelquefois d'un gris-jaunâtre.

Var. A. Le sukerkan noir, *talpinus niger.*

Pelage noir, avec les extrémités des quatre pieds et quelques autres parties du corps blanchâtres.

HABIT. Le *sukerkan,* ou plutôt le *sucher-tskan* des Tartares, creuse la terre, et passe presque sa vie entière dans les galeries qu'il s'y pratique. Il ne sort que vers le crépuscule du soir et pendant la nuit ; il n'hyberne pas. Les mâles et les femelles commencent à se rechercher à la fin de mars ou dans les premiers jours d'avril : ils ne multiplient pas beaucoup.

Leur nourriture consiste en racines, et ils préfèrent surtout celles du *phlomis tuberosa* et du *lathyrus esculenta.*

PATRIE. Les campagnes méridionales de la Russie, depuis le fleuve Occa jusqu'au désert d'Astracan.

453[e]. Esp. LEMMING DE LA BAIE D'HUDSON, *lemmus hudsonius.*

(Encycl. pl. 69. fig. 6, sous le nom de *rat de Labrador.*) *Mus hudsonius,* Pallas, nov. Spec. glir. pag. 208. tab. 26. fig. A. B. C. — Schreb. Saugth. tab. 194. Gmel.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un cendré clair ; quatre doigts et un rudiment de pouce aux pieds de devant ; les deux ongles internes* (dans le mâle) *paroissant très-larges et doubles ; point d'oreilles externes apparentes.*

	pied	pouc.	lig.
DIMENS. Longueur totale, environ	»	5	»

Nota. Le mâle est un peu plus grand que la femelle.

DESCRIPT. Corps court et renflé ; tête grosse ; yeux très-petits ; pieds courts ; les deux doigts qui viennent après le rudiment de pouce, paroissant avoir, dans le mâle, les ongles doubles, parce que la peau du bout du doigt est calleuse et fait une saillie sous l'ongle ; les autres doigts et même le petit pouce présentant aussi la même disposition ; pelage doux, généralement d'une couleur grise-cendrée qui est due aux pointes des poils, qui ont leur base brunâtre.

HABIT. Inconnues ; mais très-vraisemblablement analogues à celles des espèces précédentes.

PATRIE. La terre de Labrador, dans l'Amérique septentrionale.

454[e]. Esp. LEMMING A COLLIER, *lemmus torquatus.*

(Encycl. pl. 69. fig. 5.) *Mus torquatus,* Pallas, nov. Spec. glir. pag. 206. pl. 11 B. — Gmel. Bodd. — Schreb. tab. 194. — Le *collier,* Vicq-d'Azyr, Syst. anat. des anim. tom. 2. pag. 368.

CAR. ESSENT. *Pelage ferrugineux, avec une ligne dorsale noire et un collier blanc, interrompu en dessous ; oreilles très courtes ; cinq doigts aux pattes de devant, armés d'ongles médiocrement forts et simples ; celui du pouce court et arrondi.*

DIMENS.	pied	pouc.	lig.
Longueur totale, depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	»	3	1
— de la tête	»	1	»
— du tronçon de la queue	»	»	4 $\frac{1}{4}$
— de la queue couverte de poils	»	»	7
— du rebord de l'oreille	»	»	$\frac{2}{3}$
— de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	»	5 $\frac{1}{2}$
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	»	6
— du plus grand ongle	»	»	1 $\frac{1}{3}$
— de la jambe	»	»	6
— de la plante du pied jusqu'au bout des ongles	»	»	7
— du plus grand ongle du pied	»	»	1 $\frac{1}{4}$

DESCRIPT. Assez semblable par ses formes générales au lemming de Norwège ; pieds assez courts et forts, surtout ceux de devant ; queue très-courte et poilue ; bout du nez divisé par un sillon très-étroit ; yeux médiocrement grands ; corps couvert de poils très-fins et très-doux, tantôt ferrugineux, tantôt d'un gris jaunâtre ondulé de brunâtre en dessus, noirs au milieu de l'épine,

d'un blanc sale sous le ventre et dans toute la région inférieure, d'un blanc mêlé de brun sur les quatre pattes, bruns sur la plus grande partie de la queue et blancs à son bout. Nez très-velu et de couleur noire, qui se continue le long du chanfrein jusqu'au front; joues blanchâtres et portant des moustaches noires, aussi longues que la tête; une bande d'un brun-marron, située derrière chaque oreille, en ayant une blanchâtre en arrière qui forme une sorte de collier.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. La Sibérie, dans les contrées situées au nord du fleuve Oby.

455[e]. Esp. LEMMING A QUEUE VELUE, *lemmus lagurus.*

(Encyclop. pl. 68.) *Mus lagurus*, Pallas, nov. Spec. glir. pag. 210. tab. 13 A. — Gmel. Bodd. — Schreb. tab. 193. — *Glis lagurus*, Erxl. Syst. mamm. pag. 375. sp. 12. — *Le lagure*, Vicq-d'Azyr, Syst. anatom. des anim. tom. 2. pag. 363.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris-cendré, avec une ligne dorsale noire et sans collier; oreilles médiocres; cinq doigts aux pattes de devant, armés d'ongles peu forts; celui du pouce étant court et arrondi.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, depuis le bout du museau jusqu'à la base de la queue.	»	3	7 $\frac{2}{3}$
— de la tête	»	1	»
— de la queue (dans la femelle)	»	»	2 $\frac{1}{2}$
—— (dans le mâle), jusqu'à	»	»	4
— des poils dépassant le tronçon de la queue	»	»	2
— de l'oreille	»	»	3
— de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	»	5 $\frac{2}{3}$
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	»	4
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	»	6 $\frac{1}{2}$
— de la plante des pieds, depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	»	5 $\frac{1}{2}$

DESCRIPT. Formes généralement raccourcies; museau très-obtus; lèvres un peu gonflées; oreilles assez apparentes, planes, arrondies; yeux médiocres; membres assez grêles; pattes antérieures munies de quatre doigts onguiculés et d'un tubercule corné en place de pouce; queue très-courte, poilue et tronquée. Poils du corps très-fins et très-doux, longs de cinq lignes environ sur les parties supérieures; d'un cendré pâle en dessus, avec un mélange de quelques poils bruns, et une ligne dorsale noire qui commence entre les yeux, se termine à la base de la queue et est un peu plus large dans son milieu que vers ses extrémités; ventre et parties inférieures du corps, ainsi que le bout des pattes, d'un cendré sale et blanchâtre; moustaches plus courtes que la tête, disposées sur cinq rangs et blanchâtres.

Nota. Dans les jeunes individus, la couleur du pelage est plus claire ou plus blanchâtre que dans les adultes.

HABIT. Ils creusent la terre et voyagent en grandes troupes, comme la plupart des animaux de ce genre et du précédent.

PATRIE. Il est très-commun dans les champs sablonneux qu'arrose le fleuve Irtis, en Sibérie. Il abonde également dans les déserts de la Tartarie; mais, au contraire, il est très-rare dans les contrées australes.

LXXXI[e]. GENRE.

ECHIMYS, *echimys*, Geoff. Cuv.

Loncheres, Illig.

Myoxus, Bodd.

CARACT. Formule dentaire : incis. $\frac{2}{2}$, can. $\frac{0-0}{0-0}$, mol. $\frac{4-4}{4-4} = 20$.

Incisives supérieures à face antérieure plane et lisse; *incisives inférieures* aiguës.

Molaires simples; les *inférieures* présentant chacune quatre lames transverses, réunies deux à deux par un bout; les *supérieures* ayant trois lames seulement, dont deux sont réunies; toutes ayant de véritables racines, et point de tubercules à la couronne.

Tête longue; *chanfrein* plat.

Yeux assez grands.

Oreilles moyennes ou courtes.

Point d'*abajoues*.

Quatre *doigts* onguiculés et un vestige de pouce aux pieds de devant; cinq *doigts* onguiculés à ceux de derrière.

Queue longue ou très-longue, écailleuse, peu couverte de soies.

Poils, surtout ceux des parties supérieures, en forme de piquans, comme des lames d'épée (1) ou de lance, carénés sur une de leurs

(1) Le caractère le plus apparent des *echimys*, et qui leur a valu la dénomination générique qu'ils portent, se

faces et en gouttière sur l'autre, se terminant par une soie fine.

HABIT. Ces animaux paroissent avoir plus d'analogie avec les loirs qu'avec les autres rongeurs de la même famille.

PATRIE. L'Amérique méridionale.

456ᵉ. Esp. ECHIMYS HUPPÉ, *echimys cristatus.*

(Encycl. pl. 78. fig. 4.) Le *lérot à queue dorée*, Buff. suppl. tom. 7. pag. 283. pl. 72. (d'après Allamand).—*Myoxus chrysurus*, Bndd. Elench. anim. pag. 122. sp. 3.

CAR. ESSENT. *Pelage marron en dessus; tête d'un brun foncé, avec une ligne étroite, blanche dans son milieu; queue plus longue que le corps, noire, avec sa dernière moitié blanche ou jaunâtre.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue	»	9	6
— de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à l'occiput	»	2	9
— de la queue	5	»	»

DESCRIPT. Formes générales assez semblables à celles du lérot; tête fort grosse à proportion du corps; museau et front étroits; yeux assez petits; oreilles larges, courtes et ne s'élevant pas au-dessus des poils de la tête; moustaches fortes et très-grandes; des piquans plats, de la longueur d'un pouce, entremêlés au poil du dos et s'élevant au-dessus de lui, moins nombreux et plus petits sur les flancs, et nuls sous le ventre (ces piquans étant d'abord cylindriques et très-minces, s'aplatissant ensuite et ayant jusqu'à une demi-ligne de largeur, leurs bords relevés leur donnant la forme d'une gouttière, dont le fond est jaune et les côtés sont bruns). Pelage de couleur marron, tirant au pourpre presque noir sur les côtés de la tête et au brun sur le milieu du dos; plus pâle sur les flancs et très-clair sous le ventre; base de la queue de couleur marron, son milieu étant noir, et sa dernière moitié de couleur jaune (1); poils de cette dernière partie plus longs que ceux de la base. Une tache blanche, alongée, étroite sur le front. Huit mamelles.

HABIT. Inconnues.

retrouve aussi dans quelques espèces de *rats* proprement dits et dans un *hamster*. Les dents fournissent les meilleurs moyens de distinguer ces divers rongeurs.

(1) Un individu, conservé dans la collection du Muséum d'histoire naturelle de Paris, a le bout de la queue blanc. Il y a lieu de croire que celui à queue jaune a été altéré dans la liqueur où il a été placé pour le conserver.

PATRIE. Surinam.

457ᵉ. Esp. ECHIMYS DACTYLIN, *echimys dactylinus.*

(Non figuré.) *Echimys dactylinus*, Geoff. — Desm nouv. Dict. d'Hist. nat. 2ᵉ. édit. tom. 10. pag. 57.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un brun mêlé de gris et de jaunâtre en dessus, roussâtre sur les flancs; les deux doigts du milieu des pattes de devant beaucoup plus longs que les autres; queue plus longue que le corps.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, mesurée depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue	»	10	»
— de la queue	1	2	6

DESCRIPT. Pieds de devant à quatre doigts seulement, dont les deux du milieu beaucoup plus alongés que les autres; ongles plats, non crochus, assez semblables à ceux des singes du genre *ouistiti*. Poils secs et roides, mais non précisément épineux; ceux du front disposés en épi, les uns se dirigeant vers le bout du nez et les autres vers l'occiput; une sorte de huppe derrière la tête. Pelage d'un brun mêlé de gris et de jaunâtre sur le dos, presque roux sur les flancs et jaunâtre en dessous.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. L'Amérique méridionale.

Nota. Nous ne connoissons qu'un seul individu de cette espèce, qui appartient à la collection du Muséum d'histoire naturelle de Paris.

458ᵉ. Esp. ECHIMYS ÉPINEUX, *echymis spinosus.*

(Encycl. pl. suppl. 10. fig. 5.) *Rat épineux* ou *rat premier*, d'Azara, Mém. sur les quadr. du Paraguay, trad. franç. tom. 2. pag. 73. et Voyag. pl. 13.—*Echimys roux*, Cuv. Regn. anim. tom. 1. pag. 195. — *Angouya-y-bigoui* des naturels du Paraguay.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un brun obscur, mélangé de rougeâtre en dessus et blanc sale en dessous; poils du dos entremêlés de piquans très-forts; queue plus courte que la moitié du corps.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps	»	7	»
— de la queue	»	3	»

DESCRIPT. Tête, cou et corps plus gros que dans le rat commun; oreilles larges de neuf lignes, hautes de quatre, protégées par un pinceau de piquans placé en avant. Poils du dos de

deux sortes, les uns blancs et fins, et les autres roides et en forme d'épée à deux tranchans, ayant une arête saillante sur leur face supérieure, et une gouttière longitudinale sur l'inférieure, ces piquans étant longs de neuf lignes, blanchâtres, puis obscurs et terminés de rougeâtre; queue couverte de poils courts, épais et lisses, au travers desquels on peut voir les écailles. Pelage sur la tête et sur ses côtés, sur le corps et sur les flancs, d'une couleur mélangée uniforme et composée de brun obscur et de rougeâtre; dessous de la tête et du corps d'un blanc sale; queue obscure.

Mâles un peu plus grands que les *femelles*.

HABIT. Il fait des trous dans les lieux secs et sablonneux, et les rapproche d'ordinaire tellement les uns des autres, que l'on ne peut aller sans précaution sur le terrain où il se trouve. On dit qu'il est solitaire et qu'il se nourrit de racines, notamment de celles de manioc. Cependant on remarque qu'il s'éloigne des lieux cultivés.

PATRIE. Cayenne; le Paraguay, entre la ville de Neemboucou et la rivière de la Plata.

459e. Esp. ECHIMYS A AIGUILLONS, *echimys hispidus*.

(Non figuré.) *Echimys hispidus*, Geoff. — Desm. nouv. Dict. d'Hist. nat. 2e. édit. tom. 10. pag. 58.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un brun-roux, plus clair en dessous qu'en dessus; tête roussâtre; queue de la longueur du corps, écailleuse dans toute son étendue.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	»	7	»
— de la queue	»	7	»

DESCRIPT. Des poils épineux, très-roides et larges sur le dos, à pointe rousse et à base brune plus ou moins foncée; queue nue, écailleuse et annelée. Couleur générale, le brun-roux, qui passe au roux plus pur sur la tête.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. L'Amérique méridionale.

460e. Esp. ECHIMYS DIDELPHOÏDE, *echymis didelphoides*.

(Non figuré.) *Echimys didelphoïdes*, Geoff. — Desm. nouv. Dict. d'Hist. nat. 2e. édit. tom. 10. pag. 58.

CAR. ESSENT. *Pelage brun sur le dos, plus clair sur les flancs, jaunâtre en dessous; queue de la longueur du corps, velue dans un septième de son étendue, nue, écailleuse et verticillée dans le reste.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesuré depuis le bout du museau jusqu'à la base de la queue	»	5	»
— de la tête	»	1	6
— de la queue, un peu plus de	»	5	»

DESCRIPT. Pieds de devant ayant les doigts très-courts, et pourvus d'ongles courts, assez forts et aigus, le pouce étant à peine visible. Poils du dessus du dos aplatis et épineux, surtout ceux de la partie postérieure, chaque piquant étant d'abord d'un gris-brun, puis marqué d'anneaux d'un brun foncé et roux, et terminé de brun. Flancs d'un brun plus clair que le dos; ventre jaunâtre; moustaches fines, longues de deux pouces au moins, de couleur noire foncée, ainsi que les longs poils des sourcils et des yeux; queue couverte de poils à sa base dans l'étendue d'un pouce environ, et nue et écailleuse dans le restant.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. L'Amérique.

461e. Esp. ECHIMYS DE CAYENNE, *echymis cayennensis*.

(Non figuré.) *Echimys cayennensis*, Geoff. — *Rat de la Guyane*, ejusd. Coll. Mus.—*Echimys cayennensis*, Desm. nouv. Dict. d'Hist. nat. tom. 10. pag. 58.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un roux qui passe au brun sur le milieu du dos, blanc en dessous; pieds de derrière à tarses fort longs, et ayant les trois doigts du milieu presqu'égaux entr'eux; piquans assez nombreux.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesuré depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	»	6	»
— de la tête, un peu moins de	»	2	»
— de la queue (inconnue, mais paroissant considérable, l'animal qui a servi à cette description l'ayant mutilée).			

DESCRIPT. Dos d'un brun-roux, qui s'éclaircit et passe au roux sur la tête, les flancs et la face externe des quatre pattes. Dessous du corps d'un beau blanc. Poils du dos, et surtout ceux de la croupe, épineux, gris à leur racine et bruns à leur pointe, entremêlés de poils bruns, marqués chacun d'un anneau roux ou fauve et ayant sa pointe d'un brun foncé. Tête couverte de semblables poils sans épines.

HABIT. Inconnues.

PATRIE.

PATRIE. L'Amérique méridionale.

461[e]. Esp. ECHIMYS SOYEUX, *echimys setosus.*

(Non figuré.) *Echimys setosus*, Geoff. — Desm. nouv. Dict. d'Hist. nat. 2[e]. édit. tom. 10. pag. 59.

CAR. ESSENT. *Pelage roux, assez doux et peu mêlé de piquans; dessous blanchâtre; bout des pieds blanc; queue un peu plus longue que le corps; tarses postérieurs fort longs, avec les trois doigts du milieu presqu'égaux entr'eux.*

DIMENS.	pied	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesuré depuis le bout du museau jusqu'à la base de la queue..................	»	5	6
— de la queue..................	»	6	6

DESCRIPT. Poil plus doux et moins mélangé d'épines que celui de l'échimys de Cayenne, d'une teinte plus rousse en dessus; ventre d'un blanc moins pur; pieds terminés de blanc.

LXXXII[e]. GENRE.

LOIR, *Myoxus*, Gmel. Bodd. Cuv. Geoff. Schreb. Illig.

Mus, Linn. Pallas. Briss.

Sciurus, Klein, Penn. Erxleb.

CARACT. Formule dent. : incis. $\frac{2}{2}$, canin. $\frac{0-0}{0-0}$, molaires $\frac{4-4}{4-4} = 20$.

Incisives supérieures peu larges et sans sillon à leur face antérieure; les *inférieures* acérées.

Molaires ayant des racines distinctes, à couronne marquée de deux espèces de collines transverses formées par une double ligne d'émail.

Yeux gros et saillans; *oreilles* assez grandes, de forme arrondie; *moustaches* longues.

Point d'*abajoues*.

Pattes proportionnelles entr'elles; les *antérieures* à quatre doigts, avec un rudiment de pouce; les *postérieures* à cinq doigts.

Queue longue, tantôt fort touffue et ronde, d'autres fois déprimée et à poils distiques; d'autres fois encore, floconneuse à l'extrémité seulement.

Poils très-fins et très-doux au toucher.

Point de *cœcum* ni de gros intestins (1).

HABIT. Ils vivent dans les climats tempérés ou chauds. Leur nourriture consiste en fruits de toute espèce. Ils montent sur les arbres avec la plus grande facilité pour se les procurer; aussi peut-on les considérer comme intermédiaires aux rats et aux écureuils. En hiver, ils se livrent à un sommeil léthargique, après avoir fait dans leur retraite une petite provision de fruits secs, tels que des noisettes, des noix, des châtaignes, de la faîne, etc., dont ils font usage à leur réveil, qui n'a lieu que dans les premiers jours chauds du printemps.

PATRIE. L'Europe méridionale et centrale; l'Amérique.

463[e]. Esp. LOIR VULGAIRE, *myoxus glis.*

(Encycl. pl. 78. fig. 1.) *Glis*, Briss. Regn. anim. — *Sciurus glis*, Linn. Syst. nat. 12[e]. édit. —Erxleb.—*Mus glis*, Pallas, nov. Spec. glir. pag. 88. n. 33.—*Sciurus epilepticus*, Klein, Quadr. pag. 54.— *Loir*, Buff. tom. 8. pl. 24.— *Myoxus glis*, Gmel. — Schreb. tab. 225.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris-brun cendré en dessus, blanchâtre en dessous, avec du brun autour de l'œil; queue bien fournie de longs poils dans toute sa longueur.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesuré depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue..............	»	5	10
— de la tête..................	»	1	7
— des oreilles..................	»	»	6
— des avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet..................	»	1	»
— de la main, depuis le poignet jusqu'au bout des ongles............	»	»	8
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon..................	»	1	3
— du pied, depuis le talon jusqu'au bout des ongles..................	»	1	1
— du tronçon de la queue........	»	4	9

DESCRIPT. De plus petite taille que l'écureuil; il a la tête et le museau moins larges que cet animal, avec les pieds, les doigts et les ongles plus fins, et la queue moins touffue. Oreilles grandes, ovales, presque nues; yeux très-saillans et ouverts, bordés de noir; faces supérieure et latérales de la tête, dessus du cou et du dos, face extérieure des membres, queue presqu'en entier de couleur grise, mêlée de noir et argentée; les poils de ces parties étant cendrés sur environ la moitié de leur longueur, depuis la racine, et le reste étant dans les uns d'un gris très-brillant jusqu'à la pointe, et dans les autres, d'abord gris et ensuite noir à l'extrémité; dessous et une partie des côtés de la tête, gorge, face inférieure du cou, poitrine, aisselles, face intérieure du bras et de

(1) Ce caractère anatomique ne se trouve que dans les seuls rongeurs du genre des *loirs.*

l'avant-bras, pieds de devant, ventre, aines, dedans des cuisses et des jambes, côtés des métatarses et doigts des pieds de derrière d'une couleur blanche, légèrement teinte de fauve dans quelques endroits et argentée sur quelques poils; face inférieure de la queue, depuis son origine jusqu'à moitié de sa longueur, également blanche ou blanchâtre. Moustaches noires, longues de deux pouces; poils de la queue presque disposés comme ceux de la queue de l'écureuil. (*Daub.*)

HABIT. Il vit dans les forêts, grimpe sur les arbres et saute de branche en branche avec une grande légèreté. Sa nourriture consiste en faînes, châtaignes, noisettes et autres fruits sauvages. Il mange aussi, dit-on, des œufs et même de petits oiseaux, lorsqu'il peut les atteindre. Il se construit un nid de mousse, dans l'intérieur des arbres creux et dans les fentes des rochers élevés et secs. Son accouplement a lieu au printemps, et sa femelle fait par portée quatre à cinq petits. La durée de sa vie paroît être de cinq à six ans.

Il passe l'hiver dans un état complet de léthargie, roulé sur lui-même en boule, et ce n'est qu'au printemps qu'il se réveille. Pendant son sommeil, sa chaleur naturelle diminue considérablement; et l'on remarque que c'est à la température extérieure de cinq à sept degrés au-dessus de zéro que la léthargie de cet animal est la plus complète, que l'augmentation du froid accélère la circulation et la respiration, et que le jeûne trop long produit son réveil.

PATRIE. L'espèce du loir n'est pas très-répandue; on ne la trouve pas dans les climats très-froids, comme la Laponie, la Suède, etc.; du moins les naturalistes n'en font pas mention. Il n'y a point de loirs dans des pays découverts, comme l'Angleterre. On en trouve en Espagne, dans la France méridionale, en Grèce, en Allemagne, en Suisse et en Italie, où ils habitent dans les forêts qui couvrent les pays de collines. Il y a lieu de croire que c'est le rat que les Romains engraissoient et servoient sur leurs tables.

464e. Esp. LOIR LÉROT, *myoxus nitela.*

(Encycl. pl. 78. fig. 3.) *Mus avellanarum major*, Linn. Rai, Klein. — *Lérot*, Briss. Regn. anim. pag. 161. n. 2. — *Mus quercinus*, Linn. Syst. nat. éd. 12. — *Mus nitidula*, Pallas, Bodd. — *Myoxus nitela*, Gmel. — *Lérot*, Buff. Hist. nat. tom. 8. pl. 25. — *Sciurus quercinus*, Erxleb. — Vulgairement *loir, lérot* et *rat blanc.*

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris-fauve en dessus, blanchâtre en dessous; une tache noire entourant l'œil et s'étendant, en s'élargissant, jusque derrière l'oreille; queue longue, touffue seulement au bout, noire, avec l'extrémité blanche.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps entier, mesuré en ligne droite, depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	»	4	5
— de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à l'occiput	»	1	5
— des oreilles	»	»	9
— du tronçon de la queue	»	4	»
— de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	»	9
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	»	6
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	1	3
— depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	1	»

DESCRIPT. Corps et tête plus courts que dans le loir proprement dit; oreilles plus longues; museau un peu plus pointu; chanfrein et partie antérieure du front d'un fauve-jaunâtre; dessus de la tête, du cou et du dos, face externe du bras et de la cuisse d'un gris-fauve, qui s'éclaircit sur les parties latérales; face externe de la jambe d'un gris-noirâtre; partie inférieure des joues, dessous du menton, gorge, poitrine, ventre, face intérieure et extrémité des quatre pattes, d'un blanc sale; une tache d'un brun-noir, bordant l'œil et passant au-dessous de l'oreille en s'élargissant; oreilles ayant une petite tache d'un blanc-jaunâtre en avant de leur bord antérieur; leur surface externe étant couverte de très-petits poils d'un gris-fauve. Poils des parties supérieures du corps d'un gris de souris foncé dans les trois quarts de leur longueur et terminés de fauve plus ou moins brunâtre; ceux des parties inférieures également gris dans la plus grande partie de leur longueur et terminés de blanc. Queue noire à poil ras, avec le bout blanc, où elle est terminée par un flocon de longs poils. Dix mamelles, dont quatre pectorales et six ventrales.

HABIT. Il habite dans les jardins, et quelquefois dans les maisons. Il niche dans les trous des murailles ou dans les vieux arbres creux. Sa nourriture consiste en fruits pulpeux, comme pêches, abricots, pommes, poires, etc., et en fruits secs, tels que noix, noisettes, pois, haricots, etc., dont il fait des provisions dans sa retraite.

Les lérots s'engourdissent en hiver comme les loirs, et se réunissent alors au nombre de huit ou dix individus, pour s'endormir ensemble au milieu de leurs provisions. L'accouplement a

lieu au printemps ; les portées sont de cinq à six petits qui croissent promptement, mais qui, cependant, ne produisent eux-mêmes que l'année suivante.

PATRIE. Tous les climats tempérés de l'Europe, et même en Pologne et en Prusse ; mais il ne paroît pas qu'il y en ait en Suède, ni dans les pays septentrionaux.

465[e]. Esp. * LOIR DRYADE, *myoxus dryas.*

(Encycl. pl. 78. fig. 2.) *Myoxus dryas*, Schreb. tab. 225 B.—Gmel. Syst. nat. tom. 1. pag. 156. n. 2.—*Le loir*, variété, Cuv. Regn. anim. tom. 1. pag. 195. note 1.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris fauve en dessus et d'un blanc sale en dessous, avec une tache obscure qui entoure l'œil et se rend à l'oreille; queue assez courte, couverte de grands poils à sa base.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesuré depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	»	4	»
— de la queue	»	5	»

DESCRIPT. Couleur du dessus du corps, ainsi que celle de la queue, d'un brun-ferrugineux ; parties inférieures d'un blanc-jaunâtre ; œil situé au milieu d'une bande brune, comme dans le lérot, mais qui ne s'étend que jusqu'à la base de l'oreille, au lieu de se porter jusqu'à l'épaule ; queue poilue depuis son origine, comme celle du loir, et ses poils étant distiques, comme ceux de la queue de l'écureuil.

HABIT. et PATRIE. Il habite, dit-on, les bois en Russie et en Géorgie.

466[e]. Esp. LOIR MUSCARDIN, *myoxus avellanarius.*

(Encycl. pl. 78. fig. 5.) *Mus avellanarum minor*, Linn. Syst. nat. édit. 6. — *Croque-noix*, Briss. Regn. anim. pag. 162. n. 3. — *Mus avellanarius*, Linn. Syst. nat. édit. 12. — Bodd. — *Muscardin*, Buff. Hist. nat. tom. 8. pl. 26. — *Sciurus avellanarius*, Erxleb.—*Myoxus muscardinus*, Gmel. — Schreb. tab. 227.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un fauve clair en dessus, presque blanchâtre en dessous; queue de la longueur du corps, aplatie horizontalement et formée de poils exactement distiques.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps entier, mesuré en ligne droite, depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	»	2	8
— de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à l'occiput	»	»	11
— des oreilles	»	»	4
— du tronçon de la queue	»	2	6
Longueur de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	»	6
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	»	4
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	»	8
— depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	»	7

DESCRIPT. Tête plus large, museau moins alongé, yeux plus grands et oreilles plus courtes, front plus élevé que dans le loir et le lérot. Oreilles ayant à peu près la même forme et la même grandeur que celles du loir ; queue aplatie, linéaire, garnie de poils distiques assez longs ; dessus du corps de couleur fauve claire et blonde ; ventre et dessous de la tête jaunâtres ; gorge presque blanche. Poils du dos gris, avec leur pointe rousse ; quelques-uns cependant, plus longs que les autres, d'un brun assez uniforme ; ceux de la queue, d'un roux terne dans toute leur longueur. Moustaches longues d'un pouce deux lignes.

HABIT. Ce joli petit animal fait son nid à peu près comme l'écureuil, mais le place bien plus près de terre, entre les branches d'un noisetier ou dans un buisson. Il lui donne une forme ronde, avec une ouverture conique par en haut et le compose d'herbes entrelacées. Chaque portée est de trois à quatre petits. Ceux ci abandonnent le nid où ils ont pris naissance dès qu'ils sont grands, et cherchent à gîter dans le creux ou sous le tronc des vieux arbres ; et c'est là qu'ils reposent, qu'ils font leurs provisions et qu'ils s'engourdissent. (*Buff.*)

PATRIE. On le trouve en Europe, depuis l'Italie et l'Espagne jusqu'en Suède et en Angleterre. Il est assez rare aux environs de Paris (1).

---

(1) Outre ces espèces, on a encore placé dans le genre LOIR, *myoxus*, quelques autres rongeurs, notamment :

1°. Le *tamaricin* (*mus tamaricinus*), que nous rangeons dans le genre *gerbille*.

2°. Le *lérot à queue dorée* de Buffon, ou notre *échimys huppé*.

3°. Les *écureuils*, appelés *guerlinguets*, dont Illiger a formé son genre *tamias*.

4°. Le *loir d'Afrique* (*myoxus africanus*, Shaw), désigné seulement par les caractères suivans : d'un ferrugineux pâle en dessus et blanchâtre en dessous ; une ligne blanche au dessus de chaque œil ; tête plate ; nez obtus ; lèvre supérieure fendue ; queue médiocre, noire au milieu, grise sur les côtés ; yeux pleins et noirs ; moustaches longues ; oreilles très-courtes. C'est au moins une espèce douteuse.

5°. Le *dégu*, Molina, *Histoire naturelle du Chili*, p. 269.

— *Sciurus degus*, Gmel. — *Chilian squirrel*, Shaw, *Gen. zool.*, tom. II, part. 1, pag. 148.

Ce *dégu*, selon Molina, est un peu plus gros que notre rat commun. Sa robe est entièrement d'un blond obscur, à l'exception des épaules, sur lesquelles on observe une ligne noirâtre, qui descend jusqu'au coude. Sa queue se termine, comme celle du lérot, par une petite touffe de poils, mais qui ne diffère pas de la couleur du corps; sa tête est courte; ses oreilles sont arrondies; son museau est pointu et garni de moustaches; ses pieds de devant ont quatre doigts, et les postérieurs cinq. Ses deux incisives supérieures sont en forme de coins, et les inférieures sont aplaties.

Cet animal souterrain vit en société, près des haies et des buissons, dans les environs des villes. Les terriers qu'il s'y creuse, communiquent entre eux par des galeries. Il amasse en hiver une grande provision de racines et de fruits dont il fait sa nourriture. Il n'hyberne pas.

Les caractères de formes du *dégu* ne sont pas suffisans pour rapporter définitivement cet animal à aucun genre de rongeurs. Ses mœurs le rapprocheroient plutôt de celui des campagnols que de celui des loirs.

A ces espèces douteuses on peut ajouter encore :

6°. Un vrai LOIR, très-voisin du *muscardin* par ses formes et les couleurs de son pelage, mais de plus grande taille. Il a été rapporté récemment des environs du Cap de Bonne-Espérance, par M. de Lalande.

Enfin, il seroit possible qu'on dût joindre aux espèces de ce genre :

1°. Le RAT DES FLORIDES, *mus floridanus*, Ord, dont nous connoissons une très-bonne figure et une description trop peu complète pour qu'il nous soit possible de le rapporter plutôt à ce genre qu'à celui des *rats*. Ce ne sera que lorsque nous aurons des renseignemens sur son système dentaire, que nous pourrons prendre une détermination à son sujet; mais en attendant, nous le laisserons dans le genre RAT, dans lequel M. Ord, qui l'a fait connoître le premier, a cru devoir le ranger.

2°. La SOURIS FRUGIVORE DE SICILE, *musculus frugivorus* de Rafinesque, qui niche sur les arbres et vit de fruits, mais que nous devons également conserver avec les rats, jusqu'à ce que nous connoissions la forme de ses dents molaires.

3°. La SOURIS A QUEUE DE DEUX COULEURS, *musculus dichrurus* (de Rafinesque), qui habite dans les champs, en Sicile, et qui tombe en léthargie pendant l'hiver, sur laquelle nous desirons les mêmes renseignemens.

Quant au *glis seu mus avellanarum americanus albus*, de Séba, *Thes.*, tom. I, pag. 50, tab. 30, fig. 7, rien n'autorise à le rapprocher plutôt des loirs, que de tout autre rongeur de la famille des rats à longue queue.

LXXXIIIe. GENRE.

HYDROMYS, *hydromys*, Geoff. Illig. Cuv.

Mus, Gmel.

Myopotamus, Commerson.

CAR. Formule dentaire : incis. $\frac{2}{2}$, canines $\frac{0-0}{0-0}$, molaires $\frac{2-2}{2-2} = 12$.

Incisives très-fortes.

Molaires une fois plus longues que larges, présentant à leur couronne, qui est plane, une figure émailleuse ayant la forme du chiffre 8, avec deux excavations correspondant aux espaces qui existent dans le tracé de ce chiffre (1).

Tête large et déprimée; *museau* obtus.

Oreilles petites et rondes.

Pieds à cinq doigts; le pouce de ceux de devant étant fort court et presqu'entièrement enveloppé, et les autres doigts étant libres. Doigts des pieds de derrière engagés dans une membrane natatoire, et l'externe seulement bordé par cette membrane, ayant quelque liberté.

Queue presque de la longueur du corps, cylindrique, pointue à son extrémité, et couverte de gros poils.

Pelage composé d'un feutre épais, et de soies assez longues et brillantes.

HABIT. Vivant sur le bord des eaux; nageant avec facilité et se nourrissant de racines aquatiques.

PATRIE. L'Amérique méridionale; les îles voisines de la terre de Van-Diémen.

467e. Esp. HYDROMYS COYPOU, *hydromys coypus*.

(Encycl. pl. suppl. 10. fig. 1.) *Coypou*, Molina, Hist. nat. du Chili, pag. 255 de la trad. franç. — *Mus coypus*, Gmel. — *Quouiya*, d'Azara, Essai sur l'Hist. nat. des quadrup. du Paraguay, tom. 2. pag. 5. — *Myopotamus bonariensis*, Commerson (manuscrits). — *Hydromys coypus*, Geoff. Ann. Mus. tom. 6. pag. 90. fig. 35.

CAR. ESSENT. *Pelage brun-marron sur le dos, roux sur les flancs et brun clair sous le ventre.*

	pied.	pouc.	lig.
DIMENS. Longueur totale du corps	1	9	6
— de la tête	»	4	3
— de la queue	1	2	3
— moyenne des extrémités	»	4	6

DESCRIPT. Il se distingue des deux autres hydromys par sa grande taille et par les couleurs de son pelage. Chaque poil du dos est annelé de brun et de roux, mais le brun y domine; sur les flancs, les poils ont leur partie rousse très-étendue, et le brun-cendré seulement à l'origine. Le feutre est d'un brun-cendré, et seulement plus clair sous le ventre qu'ailleurs; poils de la queue rares, courts,

(1) Ce caractère avoit d'abord fait nommer ce genre *Calodon* par M. Geoffroy.

roides et d'un roux sale, sortant de dessous des écailles rangées en verticilles, comme on en voit dans la queue du rat commun; contour de la bouche et extrémité du museau blancs; moustaches longues et roides, la plupart blanches.

Nota. Il existe plusieurs variétés de couleurs dans cette espèce : 1°. une toute rousse; 2°. une avec la grande raie dorsale presque rouge et les flancs très-pâles; 3°. enfin d'autres qui offrent des taches blanches plus ou moins étendues, et qui sont un indice de la maladie albine.

Le mâle ne diffère pas sensiblement de la femelle par les teintes du pelage.

HABIT. Il habite sur le bord des eaux, et quelquefois il s'éloigne beaucoup pour chercher d'autres rivières. Il nage avec facilité, creuse des terriers dans les berges avec ses ongles, qui sont vigoureux, et s'y réfugie. La femelle met bas cinq ou six petits, selon Molina, et quatre à sept suivant d'Azara, qu'elle conduit toujours avec elle. Sa nourriture est végétale; son caractère est fort doux.

PATRIE. Le Chili. Très-commun dans les provinces de Buenos-Ayres et de Tucuman; mais fort rare au Paraguay.

Nota. Le feutre de cet animal, connu par les pelletiers sous le nom de *racoonda*, a été utilement employé dans la fabrication des chapeaux, en remplacement du feutre de castor.

468ᵉ. Esp. HYDROMYS A VENTRE JAUNE, *hydromys chrysogaster.*

(Encyclop. pl. suppl. 10. fig. 2.) *Hydromys chrysogaster*, Geoff. Ann. Mus. tom. 6. pag. 86. pl. 364.

CAR. ESSENT. *Pelage brun-marron en dessus, orangé en dessous.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	1	»	»
— de la tête	»	2	7
— de la queue	»	11	»

DESCRIPT. Poils plus courts et plus fins que dans le précédent, très-doux au toucher, ayant leur partie apparente, en dessus d'un brun-marron, et en dessous d'une belle couleur orangée; cendrés à leur racine. Queue entièrement couverte de poils très-courts et très-roides, étant vers son origine assez grosse et bien garnie de poils de la même couleur que le dos dans les trois premiers pouces de sa longueur, d'une teinte noirâtre dans les six pouces suivans, et d'un blanc très-pur dans les deux pouces de l'extrémité; membrane des doigts des pieds de derrière moins étendues que dans l'hydromys coypou, ses découpures interdigitaires étant un peu plus profondes; pattes antérieures brunes comme le dos, mais ces deux parties étant séparées par une teinte rousse qui vient des flancs et qui se prolonge jusqu'aux coins de la bouche.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. L'île Bruni, l'une de celles du détroit d'Entrecasteaux, au sud de la terre de Van-Diémen.

469ᵉ. Esp. HYDROMYS A VENTRE BLANC, *hydromys leucogaster.*

(Encyclop. pl. suppl. 10. fig. 3.) *Hydromys leucogaster*, Geoff. Ann. Mus. tom. 6. pl. 36. fig. B. C. D.

CAR. ESSENT. *Pelage brun en dessus, blanc en dessous.*

DIMENS. Taille du précédent; tête plus longue proportionnellement.

DESCRIPT. Fourrure moins fine et moins douce au toucher que celle de l'espèce précédente; dos brun; ventre blanc; queue d'un brun clair à sa base, terminée de blanc, mais dans une étendue plus considérable que celle de l'hydromys à ventre jaune (cette couleur occupe à peu près le tiers de sa longueur); pattes antérieures sensiblement plus courtes que les postérieures, leurs doigts étant foibles et armés d'ongles courts et crochus; pattes de derrière larges, à doigts forts, armés d'ongles très-comprimés et arqués, dont l'intérieur et l'extérieur sont les plus courts, tous réunis par une membrane assez peu ample.

Nota. Il y a tant de rapports communs entre cette espèce et celle de l'hydromys à ventre jaune, qu'on seroit tenté de les réunir.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. L'île Maria, sur la côte Est de la terre de Van-Diémen.

LXXXIVᵉ. GENRE.

RAT, *mus*, Linn. Erxleb. Briss. Cuv. Geoff. Illig., etc.

Rattus, Penn.

CARACT. Formule dentaire : incis. $\frac{2}{2}$, can. $\frac{0-0}{0-0}$, molaires $\frac{3-3}{3-3} = 16$.

Incisives supérieures en coin; les inférieures comprimées et très-aiguës.

Molaires simples, à couronne garnie de tubercules mousses; l'antérieure étant la plus grande, tant en haut qu'en bas.

Museau assez prolongé.

Oreilles oblongues ou arrondies, presque nues.

Point d'*abajoues*.

Pieds antérieurs à quatre doigts onguiculés et une verrue recouverte d'un ongle très-obtus en place de pouce; les *postérieurs* médiocrement alongés, à cinq doigts onguiculés.

Queue longue ou très-longue, térétile, nue et écailleuse.

Pelage traversé par des poils plus longs et plus roides que les autres, quelquefois changés en véritables piquans aplatis, pareils à ceux qui couvrent le corps des échimys.

Un *cæcum* assez petit.

HABIT. Animaux omnivores, la plupart nocturnes, très-lascifs, etc.

PATRIE. Tous les climats et toutes les contrées de la terre. Quelques espèces même sont devenues cosmopolites.

Ire. *DIVISION*. RATS NON ÉPINEUX.

A. *Espèces de l'ancien Continent.*

470e. Esp. RAT GÉANT, *mus giganteus.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Mus giganteus*, T. Hardwicke, Linn. Transact. tom. 7. 1804. tab. 8. — *Mus malabaricus*, Penn. Hist. des quadr. (3e. édit.) tom. 2. n. 377. — Shaw, Gen. zool. vol. 11. part. 1. pag. 54.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un brun obscur sur le dos, gris sous le ventre; pieds noirs.*

DIMENS. Longueur totale du corps et de la tête (mesure anglaise)

	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps et de la tête (mesure anglaise)	1	1	3
— de la queue	1	1	»

(Poids d'un mâle, 3 livres).

DESCRIPT. Corps épais et voûté; nez arrondi; mâchoire inférieure beaucoup plus courte que la supérieure; dents incisives très-larges; oreilles nues, assez amples, très-arrondies, avec le bord inférieur replié; doigts armés d'ongles assez forts; le cinquième des pieds de derrière étant le plus large et le plus éloigné; extrémités noires.

Queue peu couverte de poils, tout-à-fait nue à sa pointe, sur la longueur d'un pouce, marquée d'anneaux nombreux, mais peu distincts.

Corps couvert de poils serrés, d'un brun obscur sur le dos et d'une teinte grise sous le ventre.

HABIT. Se creuse des terriers dans les jardins, qu'il dévaste, et pénètre dans les greniers; mangeant indifféremment des fruits, des racines, des grains de toute espèce, et même attaquant les volailles.

PATRIE. La côte de Malabar et plusieurs endroits de celle de Coromandel. On l'a trouvé dans le Mysore et dans plusieurs parties du Bengale, entre Calcutta et Hurdwar.

471e. Esp. * RAT DE JAVA, *mus javanus.*

(Non figuré.) *Mus javanus*, Hermann, Observ. zool. pag. 63. — Desm. nouv. Dict. d'Hist. nat. 2e. édit. tom. 29. pag. 44.

CAR. ESSENT. *D'un brun-roux en dessus; extrémités des pattes blanches; queue plus courte que le corps; pieds non palmés.*

DIMENS. A peu près de la taille du *rat surmulot*.

DESCRIPT. Assez voisin du surmulot par l'ensemble de ses caractères; mais ayant la queue plus courte que la sienne, dans le rapport de cinq et demi à sept, et d'un tiers plus grosse à sa base; la distance de l'angle interne de l'œil au bout du nez, un peu plus considérable (comme 13 lignes à 11 lignes); les oreilles plus longues (comme 10 lignes à 9) et plus larges (comme 7 à 6). Membres plus robustes que ceux du surmulot; queue plus couverte de poils, surtout à sa racine, où ils s'étendent comme ceux de la queue des didelphes; pelage d'un brun-roux en dessus; pieds blancs.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. L'île de Java.

472e. Esp. RAT CARACO, *mus caraco.*

(Encycl. pl. 67. fig. 8.) *Mus caraco*, Pallas, nov. Spec. glir. pag. 335. tab. 23. — Gmel. — Schreb. tab. 177. — Shaw, Gen. zool. tom. 2. part. 1. pag. 50. — *Caraco*, Vicq-d'Azyr, Syst. anat. des anim. tom. 2. pag. 453.

CAR. ESSENT. *Pelage mélangé de roussâtre et de gris, plus foncé sur le dos que sur les côtés; ventre d'un cendré-blanchâtre; pattes d'un blanc sale; queue plus longue que la moitié du corps; pieds à demi palmés.*

DIMENS.

	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	»	6	9
— de la tête, depuis le museau jusqu'à l'occiput	»	1	7½
— de la queue	»	4	6

	pied.	pouc.	lig.
Longueur de l'avant-bras depuis le coude jusqu'au poignet	»	»	11
— de la main	»	»	8 ¾
— de la jambe	»	1	2
— du pied	»	1	3

DESCRIPT. Voisin, pour la taille et le port, du surmulot; mais ayant, à proportion, la tête plus petite et plus alongée, les dents moins fortes et les supérieures à peine colorées en fauve; les membres postérieurs plus robustes; la queue beaucoup plus courte, brune en dessus, cendrée en dessous, avec moins de rangs d'écailles que celle du surmulot (150 au lieu de 200); les quatre doigts des pieds de devant et les trois du milieu de ceux de derrière à peu près demi-palmés.

HABIT. Se tient dans l'intérieur des maisons, à peu près comme le rat domestique et le surmulot; mais il habite de préférence le voisinage des eaux : il nage très-bien et creuse la terre.

PATRIE. Les contrées orientales de la Sibérie, et principalement la Mongolie, où il paroît être venu des régions orientales de l'Asie et des provinces australes de la Chine.

473ᵉ. Esp. RAT SURMULOT, *mus decumanus.*

(Encycl. pl. 67. fig. 9.) *Mus sylvestris*, Briss. Regn. anim. pag. 170. n. 3. — *Mus norwegicus*, Ejusd. Regn. anim. pag. 173. n. 8. — Erxleb. — *Mus decumanus*, Pallas, Glir. pag. 91. sp. 40. — Gmel. — Schreb. tab. 178. — *Mus griseus*, Penn. Syn. quadr. pag. 300. — *Surmulot*, Buff. Hist. nat. tom. 8. pl. 27. — Vicq-d'Azyr, Syst. anat. des anim. tom. 2. pag. 442. — Le *poue*, Buff. Hist. nat. tom. 15. pag. 143?

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris-brun en dessus, blanc en dessous; queue presque de la longueur du corps; pieds non palmés.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesuré depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	»	9	3
— de la tête, depuis le bout du nez jusqu'à l'occiput	»	2	3
— de la queue	»	7	6
— des oreilles (et largeur)	»	»	8
— de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	1	5
— de la main, depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	»	10
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	2	2
— du pied, depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	1	10

DESCRIPT. Plus grand que le rat noir; il en a toutes les formes. Tête alongée; museau aminci; yeux grands, ronds, saillans et noirs; oreilles aussi larges que hautes, presque nues, arrondies à leur extrémité; queue presque nue, recouverte de petites écailles, formant environ deux cents anneaux. Dessus du corps d'un gris roux-brun, plus clair sur les flancs et passant au blanc en dessous; poils de cette partie étant de deux sortes : les plus courts, ardoisés à la base et roux à la pointe, parsemés de poils bruns, qui les dépassent, principalement sur la ligne du dos; ventre blanc, ainsi que les parties internes des quatre membres qui sont couverts de poils courts; mâchoire inférieure, gorge et poitrine d'un cendré clair; mamelles au nombre de douze.

HABIT. Il vit dans les habitations, principalement dans les granges, les boucheries, les latrines, les voiries, les boyauderies, et généralement dans tous les lieux où les grains ou les matières animales en décomposition abondent. Il est vorace, fait la guerre la plus acharnée au rat noir, se défend courageusement contre les chats, et quelquefois avec avantage, nage avec facilité, etc. En été, il se répand dans la campagne et recherche le voisinage des eaux, où il creuse de petits terriers peu profonds, etc. Il nuit beaucoup, en détruisant encore plus de blé qu'il n'en mange, en infestant le reste avec son urine, en mangeant les œufs de poules et de pigeons, et en attaquant les volailles et le jeune gibier : dans la disette, il s'entre-dévore. La femelle produit douze, quinze et jusqu'à dix-neuf petits au printemps, d'une seule portée.

PATRIE. Il est originaire de la Perse ou de l'Inde, et n'étoit pas connu en Angleterre avant 1730, et en France avant 1750, où il a été apporté par le commerce maritime. Aujourd'hui il est naturalisé en Amérique et dans toutes les colonies européennes. Selon Pallas, on ne le connoissoit pas encore en Sibérie et en Russie avant 1766. C'est à cette époque qu'on le vit arriver en grandes troupes vers l'embouchure du Wolga et dans les villes d'Astracan et de Jaitzkoi-Gorodok, paroissant venir du désert occidental, c'est-à-dire, du côté de l'Europe.

474ᵉ. Esp. RAT DE L'INDE, *mus indicus.*

(Non figuré.) *Mus indicus*, Geoff. Catal. de la Collect. du Mus. d'hist. nat.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris-roussâtre en dessus et grisâtre en dessous; pattes de la couleur du dos; queue un peu moins longue que le corps; pieds non palmés.*

DIMENS. A peu près de taille du *surmulot.*

DESCRIPT. Oreilles grandes, brunes, de forme arrondie et presque totalement dépourvues de poils; queue cylindrique, écailleuse, noirâtre et à peu près de la longueur du corps; pelage d'un gris fauve; pattes et flancs de la couleur du dos, mais d'une teinte plus claire; ventre, gorge et dessous du cou grisâtres; poils, tant ceux des parties supérieures que ceux des régions inférieures, gris à leur base.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. Les environs de Pondichéri.

475[e]. Esp. RAT D'ALEXANDRIE, *mus alexandrinus.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Mus alexandrinus*, Geoff. Mém. de l'hist. d'Égypte, pl. 5. fig. 1.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris-roussâtre en dessus, cendré en dessous; queue d'un quart plus longue que le corps; pieds non palmés.*

DIMENS.	pied	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, environ	»	6	»
— de la queue	»	8	»

DESCRIPT. Tête plus courte que celle du surmulot; oreilles plus grandes à proportion que celles de cet animal; museau peu pointu; moustaches assez longues et noires; dessus du corps d'un gris-brun, légèrement teint de roussâtre; ventre d'un gris-cendré un peu jaunâtre; pattes de la couleur du dos; oreilles très-longues, brunes et nues; poils du dessus du corps d'un gris ardoisé à leur base, la plupart terminés de roux et les plus longs de brun; queue écailleuse, presque nue, de couleur noirâtre et paroissant (du moins dans la bonne figure, citée plus haut) divisée en cent trente ou cent quarante anneaux formés par les écailles qui la recouvrent.

Nota. Les poils du dos les plus longs sont aplatis, en fuseau, avec une rainure dans le milieu d'une de leurs faces, ainsi que cela se remarque dans les piquans des échimys.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. Les environs d'Alexandrie en Égypte, d'où il a été rapporté par M. le professeur Geoffroy-Saint-Hilaire.

476[e]. Esp. RAT NOIR, *mus rattus.*

(Encycl. pl. 67. fig. 11.) *Mus domesticus major*, Rai, Syn. quadr. pag. 217. — Linn. Syst. nat. édit. 2. — *Mus rattus*, Linn. Faun. suec. et Syst. nat. édit. 11. — Pallas, nov. Spec. glir. pag. 93. sp. 41. — Schreb. tab. 179. — Le *rat*, Buff. Hist. nat. tom. 7. pl. 36. — *Rattus niger*, Penn. Syn. quadr. pag. 299.

CAR. ESSENT. *Pelage noirâtre en dessus, cendré foncé en dessous; queue un peu plus longue que le corps.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps entier, mesuré depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	»	7	»
— de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à l'occiput	»	1	9
— des oreilles	»	»	11
— de la queue	»	7	6
— de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	1	3
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	»	8
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	1	9
— depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	1	5

DESCRIPT. Tête alongée; museau pointu; mâchoire inférieure très-courte et beaucoup moins avancée que la supérieure; yeux gros et saillans; oreilles nues, grandes, larges et presqu'ovales; moustaches longues. Cinq doigts aplatis aux pieds de derrière et quatre à ceux de devant, avec un ongle représentant le pouce; ongles latéraux, tant en devant que derrière, très-courts; queue presqu'entièrement nue et couverte de petites écailles disposées en anneaux, dont le nombre s'élève jusqu'à deux cent cinquante; couleur ordinaire d'un cendré-noirâtre, s'éclaircissant sous le corps; moustaches noires et de petits poils blanchâtres couvrant le dessus des pieds; mamelles au nombre de douze.

Var. A. *Rat blanc*, animal atteint de la maladie albine.

Nota. Il y a d'autres variétés dans la couleur du pelage de cette espèce. Tantôt elle tire au gris assez clair ou au fauve, d'autres fois au noir foncé.

HABIT. Vit dans les maisons, où il se tient caché pendant le jour. Il se nourrit de grains, de fruits, de farine, de pain, de légumes et de toutes les matières animales qu'il trouve à sa disposition. Il ronge tout ce qu'il trouve, soit pour se gîter, soit pour se nourrir; il attaque les pigeons, les poulets, les jeunes lapins des clapiers, etc. Il est d'un tempérament très-lascif, et sa femelle ne produit qu'une fois par an cinq ou six petits d'une seule portée. Ses ennemis principaux sont les chats, les belettes, les surmulots et les chouettes, et il se défend contr'eux avec beaucoup de courage.

A

A l'époque des amours, les rats mâles se battent entr'eux pour se disputer la possession des femelles, et quelquefois se blessent à mort. Lorsque les vivres leur manquent, ils se font la guerre, et les plus foibles sont mangés par les plus forts.

PATRIE. La France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, les colonies européennes, etc. Partout il est devenu assez rare depuis l'arrivée du surmulot. Les auteurs anciens n'en font aucune mention, ce qui paroît indiquer, ainsi que le remarque M. Cuvier, qu'il n'a pénétré en Europe que dans le moyen âge. Quelques naturalistes ont pensé qu'il a été amené de l'Amérique, et d'autres, qu'au contraire, il a été transporté de l'ancien Continent dans le nouveau. Aucun fait positif ne peut appuyer ni l'une ni l'autre de ces opinions sur la patrie originaire du rat noir ou rat commun.

477e. Esp. RAT MULOT, *mus sylvaticus.*

(Encycl. pl. 68. fig. 3.) *Mus agrestis major*, Gesn. — *Mus domesticus medius*, Rai. — *Le grand rat des champs ; mus campestris major*, Briss. Regn. anim. pag. 171. n. 4, et le *mulot*, pag. 174. n. 9. — *Mus sylvaticus*, Linn. Erxleb. Bodd. — Schreb. tab. 180. — *Mulot*, Buff. Hist. nat. tom. 7. pl. 41.

CAR. ESSENT. *Pelage gris-roussâtre en dessus, blanchâtre en dessous ; queue un peu plus courte que le corps.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps entier, mesuré en ligne droite, depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	»	4	2
— de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à l'occiput	»	1	2
— des oreilles	»	»	8
— du tronçon de la queue	»	3	6
— de l'avant bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	»	8
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	»	6
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	1	1
— depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	»	$11\frac{1}{2}$

Note. Daubenton attribue ces dimensions à un mulot pris dans les bois. Les mesures qu'il donne d'un mulot des champs sont moindres à peu près d'un sixième, et la queue de ce dernier est proportionellement plus courte. Neanmoins il ne pense pas que ces animaux diffèrent d'espèces.

DESCRIPT. Plus gros que la souris et le campagnol, moins que le rat noir. Tête plus grosse et plus longue que celle de la souris ; yeux plus grands et plus saillans ; oreilles plus alongées et plus larges ; jambes plus longues. Dessus et côtés de la tête et du cou, partie supérieure du corps et face externe des quatre pattes, couverts de poils fins et courts, de couleur fauve, mêlée d'une teinte noirâtre ; chaque poil étant de couleur cendrée sur la plus grande partie de sa longueur, depuis la racine, puis ayant du fauve au-dessus du cendré et l'extrémité (des plus longs surtout) noire. Côtés du museau et face inférieure de la tête et du corps, ainsi que la partie interne des pattes, blanchâtres, avec une teinte de cendré-noirâtre sur tous les endroits où le poil est plus long, étant de couleur cendrée sur la plus grande partie de sa longueur et blanc à l'extrémité ; poitrine ayant une petite tache fauve, mêlée d'une teinte noirâtre ; queue de couleur brune sur la face supérieure et blanchâtre sur l'inférieure.

Nota. Il existe, selon Pallas, plusieurs variétés de couleur dans l'espèce du mulot. Quelques individus sont d'un gris assez pur, et d'autres passent au brun : il en est aussi de tout blancs.

HABIT. Le mulot vit dans les bois et dans les champs qui les avoisinent. Il profite de trous tout faits ou s'en creuse lui même, pour amasser des provisions souvent considérables, et qui consistent en glands, en faîne, en noisettes, etc. Il nuit considérablement à l'aménagement des forêts, en enlevant les semences que nous venons de nommer, aussitôt qu'on les confie à la terre ; il fait aussi beaucoup de tort aux blés. Il produit plus d'une fois par an, et ses portées sont de neuf ou dix petits. A certaines époques, le nombre des mulots devient prodigieux.

PATRIE. Toute l'Europe.

478e. Esp. RAT SOURIS, *mus musculus.*

(Encycl. pl. 68. fig. 1.) *Mus* Aristotel., Hist. anim. 1. C. 2. — *Mus domesticus vulgaris*, Rai. — Linn. Syst. nat. édit. 2. — *Mus sorex*, Briss. Regn. anim. pag. 169. n. 2. — *Mus musculus*, Linn. Syst. nat. édit. 12. — Erxleb. Bodd. — Schreb. tab. 181. — *Souris*, Buff. Hist. nat. tom. 7. pl. 39. — Ejusd. suppl. tom. 8. pl. 20.

CAR. ESSENT. *Pelage gris uniforme en dessus, cendré en dessous ; queue à peu près aussi longue que le corps.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps entier, mesuré en ligne droite, depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	»	3	6
— de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à l'occiput	»	»	$11\frac{2}{3}$
— des oreilles	»	»	$4\frac{1}{2}$
— du tronçon de la queue	»	3	3

	pied.	pouc.	lig.
Longueur de l'avant bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	»	6
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	»	3
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	»	7½
— depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	»	8

DESCRIPT. Très-semblable au rat noir par les formes de son corps et les proportions de ses diverses parties, mais en différant par sa taille beaucoup plus petite, par sa queue plus velue et par son poil plus court, plus doux et généralement d'une couleur moins obscure.

Pelage des parties supérieures et des flancs d'un cendré-noirâtte glacé de jaunâtre, ce qui est dû à ce que chaque poil d'un cendré foncé dans la plus grande partie de son étendue, du moins à sa base, a ensuite un peu de jaunâtre au-dessus de cette couleur, et la pointe noire; côtés et dessous de la tête, bas du cou, les quatre jambes, poitrine et ventre, d'un cendré clair encore plus lavé de jaunâtre, surtout aux alentours de l'anus et des parties de la génération; oreilles, extrémité des pieds et queue couvertes d'un poil très-court et très-fin.

Nota. Le pelage des animaux de cette espèce présente plusieurs variétés de teintes; telles que le noir, le jaunâtre, le gris très-clair. Il y a des souris toutes blanches, d'autres toutes grises, avec des taches blanches, d'autres enfin qui sont blanches avec des taches cendrées.

HABIT. Elle se trouve dans les bois, où elle vit de fruits sauvages, tels que des glands, de la faîne, etc.; mais elle habite bien plus fréquemment dans les vieilles maisons, où elle se nourrit d'une multitude de substances végétales ou animales. Elle se creuse des galeries dans les vieux plâtres, sous les planchers, etc., dans lesquelles elle se tient pendant le jour, et où elle fait des portées, au nombre de trois ou quatre par an, composées chacune de cinq à huit petits.

PATRIE. La souris est le rat ou *mus* des Anciens. Elle existe dans toute l'Europe et dans toutes les colonies des autres parties du Monde. Tous les climats lui conviennent, car elle habite également la Sibérie et les régions les plus chaudes de l'Afrique.

479e. Esp. RAT DES MOISSONS, *mus messorius*.

(Non figuré dans l'Encycl.) *Harvest mouse*, Penn. Quadr. 2. pag. 384. — *Mus messorius*, Shaw, Gen. zool. vol. 2. part. 1. pag. 62. fig. du frontispice (1).

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris de souris, mêlé de jaunâtre en dessus; ventre et pieds blancs; queue de très-peu plus courte que le corps.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps et de la tête (mesure anglaise)	»	2	3
— de la queue	»	2	»

DESCRIPT. Poils du dos d'un gris foncé dans la plus grande partie de leur longueur et terminés de fauve; queue de la couleur du dos; oreilles assez courtes, arrondies et velues; poils des moustaches d'un gris foncé; couleur blanche des parties inférieures nettement séparée par une ligne de la teinte grise des supérieures.

HABIT. Vivant de préférence dans les endroits rocailleux; se répandant dans les champs cultivés, et y causant beaucoup de dégâts, relativement à la petitesse de sa taille; creusant la terre en hiver, et s'y faisant un petit réduit sphérique qu'il tapisse de matières molles; en été, se construisant, au-dessus du gazon, un petit nid de même forme et composé de paille de blé. Portées composées de sept à huit petits.

PATRIE. L'Angleterre, dans le Hampshire; peut-être l'Allemagne et l'Alsace, si l'on peut rapporter à cette espèce le *mus pendulinus* d'Hermann, dont les mœurs sont semblables.

480e. Esp. RAT SITNIC, *mus agrarius*.

(Encycl. pl. 67. fig. 10, sous le nom de *rat à bande noire.*) *Mus agrarius*, Pallas, nov. Spec. glir. pag. 341. pl. 24 A. — Schreb. tab. 182. — Gmel. — *Rat sitnic*, Vicq-d'Azyr, Syst. anat. des anim. tom. 2. pag. 455.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris-ferrugineux en dessus, avec une ligne dorsale noire et étroite; queue ayant un peu plus de la moitié de la longueur totale du corps.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps, depuis le bout du nez jusqu'à la base de la queue	»	2	10
— de la tête, depuis le museau jusqu'à l'occiput	»	»	10½
— de la queue	»	1	9
— des avant-bras	»	»	5½
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	»	3½

(1) On pourroit peut-être rapporter à cette espèce le *mus pendulinus* d'Hermann, *Observ. zool.*, pag. 61, malgré la différence de teinte du pelage, qui est d'un gris-noir dans ce dernier?

	pied.	pouc.	lig.
Longueur de la jambe	»	»	$7\frac{1}{2}$
— depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	»	$7\frac{2}{3}$
— des oreilles	»	»	$3\frac{1}{2}$

DESCRIPT. Pelage composé de poils d'un gris-jaunâtre et mêlés de quelques autres de couleur brune, mais en très petit nombre, excepté à la tête ; ceux des parties latérales étant plus clairs ; dessous du corps et extrémités blancs ; une bande noire étroite s'étendant sur l'épine du dos, depuis l'occiput jusqu'à la queue ; oreilles ovales et un peu plus petites à proportion que celles de la souris ; queue arrondie, plus poilue que celle du même animal ; soies des moustaches noirâtres ; un petit espace recouvert d'un léger duvet sur la face interne de chaque joue ; poils de toutes les parties du corps en général bruns à leur racine.

HABIT. Il vit dans les pays cultivés, où il fait un grand dégât dans les moissons. Il n'entre que rarement dans les maisons, si ce n'est aux époques où son espèce multiplie prodigieusement. Il répand une odeur très-forte.

PATRIE. Le nord de l'Allemagne, la Russie, les climats tempérés de la Sibérie.

481[e]. Esp. RAT SUBTIL, *mus subtilis*.

(Encycl. pl. 68. fig. 2 et 5.) *Sikistan* ou *mus vagus*, Pallas, nov. Spec. glir. pag. 327. pl. 22. fig. 2. — *Mus betulinus*, Ejud. nov. Spec. glir. pag. 332. pl. 23. fig. 1. — *Mus subtilis*, Ejusd. Itin. 2. pag. 70. n. 11 A et B. — Schreb. tab. 284. fig. 1 et 2. — *Rat bètulin* et *rat vagabond*, ou *sikistan*, Vicq-d'Azyr, Syst. anatom. des anim. tom. 2. p. 448 et 451.

CAR. ESSENT. *Pelage fauve ou cendré en dessus, avec une ligne dorsale noire ; oreilles plissées ; queue plus longue que le corps.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesuré depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	»	2	7
— de la queue	»	2	$11\frac{1}{2}$
— de la tête, depuis le bout du nez jusqu'à la nuque	»	»	10
— des oreilles	»	»	$5\frac{1}{2}$
— de l'avant-bras	»	»	5
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	»	$3\frac{1}{2}$
— de la jambe	»	»	$6\frac{1}{2}$
— de la plante entière du pied	»	»	$6\frac{3}{4}$

DESCRIPT. Assez semblable au rat fauve de Sibérie (esp. 485), mais ayant les oreilles et la queue beaucoup plus longues. Pelage doux et lisse, tantôt d'un gris-blanchâtre, mêlé de quelques teintes plus obscures, avec une ligne dorsale noire assez large ; tantôt d'un gris fauve, avec une pareille bande noire ; queue un peu plus longue que le corps, marquée de noir, ou bien brune en dessus et plus claire en dessous ; ventre d'un blanc légèrement cendré.

Var. A. Fond du pelage gris ; queue noire. *Mus vagus* ou *sikistan*, Pallas.

Var. B. Fond du pelage gris fauve ; queue brune en dessus et grise en dessous ; taille un peu moindre que celle de la variété A. *Mus betulinus*, Pallas.

Nota. L'espèce du *rat subtil*, qui d'abord en formoit deux pour Pallas, les *mus vagus* et *betulinus*, a quelques rapports avec les loirs, surtout parce qu'elle manque de vésicule du fiel, et qu'elle hyberne ; mais elle en diffère en ce qu'elle n'est pas dépourvue de cœcum.

HABIT. Le rat subtil monte sur les arbres avec facilité, à l'aide de ses larges mains. Lorsqu'il marche ou qu'il court, il tient ses doigts écartés. Sa nourriture consiste en toutes sortes de substances, et surtout en graines.

PATRIE. La variété A est très-commune dans tout le désert de la Tartarie et se trouve au-delà du 50[e] degré de latitude boréale. Elle y est plus grande qu'en Sibérie, où elle se trouve aussi abondamment. La variété B existe également en Sibérie, dans les forêts de bouleaux, situées entre l'Oby et le Jenissey.

482[e] Esp. * RAT STRIÉ, *mus striatus*.

(Encycl. pl. 68. fig. 6.) *Mus orientalis*, Séba, Thes. 11. p. 22. fig. 2. — *Mus striatus*, Linn. Mus. Adolph. Frider. 1. p. 10. — Gmel. — Erxleb. Syst. mam. pag. 400. sp. 10. — *Striated mouse*, Shaw, Gen. zool. vol. 11. part. 1. pl. 133.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris-roux en dessus, et marqué d'une douzaine de lignes longitudinales, de petites taches blanches ; queue de la longueur du corps.*

DIMENS. Un peu plus petit que la *souris*.

DESCRIPT. Dessus du corps d'un gris tirant plus ou moins sur le roux ou le fauve ; dos marqué de douze bandes longitudinales formées de petites taches blanches, séparées les unes des autres ; ventre blanchâtre ; oreilles un peu alongées, de forme arrondie et presque nues ; pattes jaunâtres ; queue très-peu velue, de la longueur du corps (1).

(1) Lorsque le système dentaire de cette espèce sera

HABIT. Inconnues.

PATRIE. Les Indes orientales, selon Séba.

483[e]. Esp. * RAT DE BARBARIE, *mus barbarus.*

(Non figuré.) *Mus barbarus*, Linn. Syst. nat. édit. 12. tom. 1. pag. 2. add. — Gmel. édit. 13. tom. 1. pag. 131. sp. 20. — Shaw, Gen. zool. vol. 11. part. 1. pag. 70.

CAR. ESSENT. *Pelage brun en dessus, et marqué de dix lignes longitudinales blanchâtres; trois doigts aux pattes de devant.*

DIMENS. Plus petit que la *souris.*

DESCRIPT. Aux caractères donnés ci-dessus dans la phrase caractéristique, Linnæus ajoute que le dessous du corps est blanchâtre, que les pattes de derrière ont cinq doigts, que les oreilles sont courtes et nues; enfin que la queue, qui est presque nue, est à peu près aussi longue que le corps.

Nota. Nous pensons que cette espèce ne pourra être définitivement admise que lorsqu'on aura pu l'examiner de nouveau, et surtout lorsqu'on connoîtra son système dentaire, qui peut la faire reporter dans un autre genre que celui des rats.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. L'Afrique septentrionale.

484[e]. Esp. RAT NAIN, *mus soricinus.*

(Encycl. pl. 68. fig. 4, sous le nom de *rat à museau prolongé.*) *Mus soricinus*, Hermann, Observ. zool. pag. 57. — Schreb. tab. 183 B. — Gmel. Syst. nat. tom. 1. pag. 130. sp. 10. — Shaw, Gen. zool. vol. 11. part. 1. pag. 65. pl. 133.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris-jaunâtre en dessus, blanchâtre en dessous; museau très-prolongé; oreilles orbiculaires, velues; queue aussi longue que le corps.*

	pied.	pouc.	lig.
DIMENS. Longueur totale du corps	»	2	3
— de la queue	»	2	3
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	»	3
— depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	»	$6\frac{1}{2}$

DESCRIPT. Cette espèce, qui a des rapports dans sa taille avec celle du rat des moissons, en diffère par la forme de son museau.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. Les environs de Strasbourg, où cette espèce a été découverte par feu Hermann et le docteur Gall.

485[e]. Esp. RAT FAUVE, *mus minutus.*

(Encycl. pl. 67. fig. 12, sous le nom de *rat ferrugineux.*) *Mus minutus*, Pallas, nov. Spec. glir. pag. 345. pl. 24 B. — Erxleb. Syst. mam. pag. 401. sp. 11. — *Mus parvulus*, Hermann, Observ. zool. pag. 64.? — *Rat fauve de Sibérie*, Desm. nouv. Dict. d'Hist. nat. édit. 2. tom. 29. pag. 60. sp. 17.

CAR. ESSENT. *Pelage ferrugineux en dessus, blanchâtre en dessous; museau peu prolongé; queue un peu plus courte que le corps.*

	pied.	pouc.	lig.
DIMENS. Longueur totale, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue.	»	2	$2\frac{1}{2}$
— de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à la nuque	»	»	9
— de la queue	»	1	9
— de l'avant-bras	»	»	$4\frac{2}{3}$
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	»	3
— de la jambe	»	»	$6\frac{2}{3}$
— du pied, depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	»	$6\frac{2}{3}$

DESCRIPT. De moitié moins grand que la souris, son corps et ses extrémités sont plus grêles, sa tête est proportionnellement plus grosse et son museau plus aigu. Oreilles petites, plates et légèrement arrondies; pelage d'une couleur fauve sur le dos, d'une teinte plus claire sur les flancs, et d'un blanc sale sous le ventre.

Femelles étant généralement d'une couleur plus claire et plus sale que les mâles.

HABIT. Il vit dans les champs, comme le rat sitnic. Les individus de son espèce se rassemblent en grand nombre en automne et en hiver sous les tas de gerbes de blé et dans les greniers.

PATRIE. On le trouve partout en Russie et en Sibérie, principalement auprès du Volga (1).

connu, il se pourra faire qu'on doive la placer dans un autre genre, et peut-être dans celui des campagnols, ainsi que nous l'avons fait pour le rat nain du Cap de Bonne-Espérance.

Pallas, en plaçant le *rat strié* dans la division des *mures lethargici*, ou des loirs, semble croire qu'il n'est que le jeune de l'écureuil barbaresque (*sciurus getulus*); mais nous sommes assurés que cette opinion est erronée.

(1) Ici se termine la série des rats de l'ancien Continent, susceptibles d'être distingués spécifiquement. Nous y joindrons en appendice deux animaux signalés pour la première fois par M. Rafinesque-Smaltz, mais qui pourroient peut-être appartenir au genre des loirs. Ce sont:

1°. Le RAT FRUGIVORE; *musculus frugivorus*, Raf. Sm., *Précis de découvertes de Somiologie*, page 5. Longueur totale, quinze pouces (sans doute en comprenant

B. *Espèces du nouveau Continent.*

486e. Esp. * RAT ANGOUYA, *mus angouya.*

(Non figuré.) *Rat angouya* ou *rat troisième*, d'Azara, Ess. sur l'Hist. nat. des quadr. du Paraguay, trad. franç. tom. 2. pag. 86. — *Rat du Brésil; mus brasiliensis*, Geoff. Collect. du Mus.? — Desm. nouv. Dict. d'Hist. nat. 2e. édit. art. *Rat*, sp. 22 et 23.?

CAR. ESSENT. *Pelage d'un brun-fauve en dessus, blanchâtre en dessous, mais plus clair sous la tête et plus foncé sous la poitrine; queue un peu plus longue que le corps; oreilles arrondies, moyennes.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale de la tête et du corps ensemble	»	5	6
— de la queue	»	6	»
— des oreilles	»	»	9
Hauteur du corps au train de devant.	»	2	3
— au train de derrière	»	3	6

DESCRIPT. Tête assez grosse; front un peu bombé; museau un peu aigu; oreilles médiocres, arrondies; yeux un peu saillans; incisives de couleur orangée; parties supérieures d'un brun-fauve, chaque poil ayant sa pointe fauve, son milieu obscur et sa base blanche; soies des moustaches nombreuses, les supérieures étant noires et les autres blanches.

Nota. Ces traits de description se rapportant fort exactement au rat que nous avions nommé, d'après M. Geoffroy, *rat du Brésil*, nous avons cru devoir fondre ces deux espèces en une seule.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. Le Paraguay, dans les contrées montueuses et incultes, habitées par la peuplade d'Atira.

487e. Esp. * RAT ROUX, *mus rufus.*

(Non figuré.) *Rat roux* ou *rat cinquième*, d'Azara, Ess. sur l'Hist. nat. des quadr. du Paraguay, trad. franç. tom. 2. pag. 94. — *Rat roux du Paraguay; mus rufus*, Desm. nouv. Dict. d'Hist. nat. 2e. édit. art. *Rat*, esp. 23.

CAR. ESSENT. *Pelage généralement d'un fauve-roussâtre; dessus de la tête et partie antérieure du dos plus obscurs; ventre jaunâtre; queue ayant plus de la moitié de la longueur du corps.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps et de la tête	»	5	6
— de la queue	»	3	9
— des oreilles	»	»	6

DESCRIPT. Museau assez obtus; yeux grands; soies des moustaches peu nombreuses; queue menue, ayant des écailles obscures, que l'on voit entre les poils noirs, courts et roides qui naissent dans leurs interstices: poil de toute la tête, excepté celui de la pointe du museau, aussi long, ou même plus long que celui du dos; pelage un peu plus court et plus touffu que dans le rat commun, obscur en dessus, depuis le museau jusqu'à la croupe, mais prenant une teinte fauve-jaunâtre sur cette région, qui s'augmente sur les flancs, et plus encore sur les côtés du cou, sur les jambes de devant et dans la partie postérieure des fesses; poil des lèvres blanchâtre; celui de la poitrine et de toutes les parties inférieures du corps étant jaunâtre, avec une légère nuance de fauve.

Nota. Ce rat, que d'Azara soupçonne être un rat d'eau, mais sans preuve suffisante, ayant été conservé dans la liqueur pendant plusieurs mois, il se pourroit que les couleurs de son pelage fussent altérées.

HABIT. On l'a rencontré au voisinage des eaux.

PATRIE. Le Paraguay.

488e. Esp. * RAT A GROSSE TÊTE, *mus cephalotes.*

(Non figuré.) *Rat à grosse tête* ou *rat second*, d'Azara, Ess. sur l'Hist. nat. des quadr. du Paraguay, trad. franç. tom. 2. pag. 82. — *Mus cephalotes*, Desm. nouv. Dict. d'Hist. nat. 2e. édit. art. *Rat*, sp. 24.

CAR. ESSENT. *Tête très-grosse; museau court; pelage brun en dessus, plus clair sur les côtés, blanchâtre, tirant un peu sur le fauve en dessous; queue de la longueur du corps.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps et de la tête, ensemble	»	4	»
— de la queue	»	4	»
— de l'oreille	»	»	6

la queue); pelage d'un roux-bruhâtre et parsemé de longs poils bruns en dessus, blanc en dessous; oreilles nues, arrondies; queue de la longueur du corps, brune, annelée, ciliée et cylindrique.

Il se trouve en Sicile, où il vit de fruits, et niche sur les arbres. Il est bon à manger.

2°. RAT A QUEUE BICOLORE; *musculus dichrurus*, Raf. Sm., *Précis de découvertes de Somiologie*, page 5. Sa longueur totale est de huit pouces. Son pelage est fauve, mélangé de brunâtre en dessus et sur les côtes; tête marquée d'une bande brunâtre; ventre blanchâtre; queue de la longueur du corps, annelée, ciliée, brune en dessus, blanche en dessous, et un peu équarrie, comme celle de quelques musaraignes.

Il se trouve aussi en Sicile, vit dans les champs et tombe en léthargie pendant l'hiver.

DESCRIPT. Formes générales assez semblables à celles du rat commun; tête cependant beaucoup plus grosse et plus courte; yeux plus petits et moins saillans; oreilles moins longues; moustaches plus minces et plus courtes; jambes de derrière, comparativement à celles de devant, plus longues; queue plus grêle et naissant d'une croupe moins obtuse. Pelage brun en dessus, depuis le museau jusqu'à l'origine de la queue; côtés du corps et de la tête aussi bruns, mais plus clairs, avec un peu de nuance fauve; dessous du corps blanchâtre, avec une légère teinte de cette dernière couleur. (Femelle adulte d'après d'Azara.)

Jeunes individus mâles ayant la tête encore plus grosse à proportion, le pelage des parties supérieures du corps d'une nuance plombée, et celui des parties inférieures blanchâtre, sans aucune teinte de fauve.

HABIT. Il habite les champs cultivés et s'y creuse des demeures souterraines.

PATRIE. Les environs du village de Saint-Ignace Gouazou, à trente-quatre lieues et demie dans le Sud-Quatt-Sud-Est de la cité de l'Assomption au Paraguay.

489ᵉ. Esp. * RAT OREILLARD, *mus auritus.*

(Non figuré.) *Rat oreillard* ou *rat quatrième*, d'Azara, Ess. sur l'Hist. nat. des quadr. du Paraguay, traduct. franç. tom. 2. page 91. — *Mus auritus*, Desm. nouv. Dict. d'Hist. nat. 2ᵉ. édit. art. *Rat*, sp. 25.

CAR. ESSENT. *Tête grosse; oreilles très-longues; pelage généralement gris de souris un peu obscur en dessus et blanchâtre en dessous; queue plus courte que le corps.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps et de la tête	»	4	6
— de la queue	»	3	»
— des oreilles	»	»	9½

DESCRIPT. Corps assez épais; tête grande, joufflue et plus large que le corps; oreilles arrondies, très-longues, nues en dedans, avec leur bord antérieur garni de poils fins; queue très-menue, peu velue, surtout à sa pointe; poil un peu court et doux, blanchâtre au-dessous de la tête et dans toute la partie inférieure de l'animal, un peu canelle sous la poitrine et le ventre; parties de devant, tarse des pattes de derrière et queue n'ayant que quelques petits poils courts et blancs; reste du pelage d'un gris de souris obscur, avec le contour de l'œil un peu plus clair.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. Les plaines ou pampas, qui sont situées au sud de Buenos-Ayres.

490ᵉ. Esp. * RAT AUX TARSES NOIRS, *mus nigripes.*

(Non figuré.) *Rat à tarse noir* ou *rat sixième*, d'Azara, Ess. sur l'Hist. nat. des quadr. du Paraguay, traduct. franç. rom. 2. pag. 98. — *Mus nigripes*, Desm. nouv. Dict. d'Hist. nat. art. *Rat*, sp. 26.

CAR. ESSENT. *Tête grosse; oreilles courtes, arrondies; pelage d'un brun fauve en dessus, blanchâtre en dessous; extrémité des pattes de couleur noire très-foncée; queue plus courte que le corps.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps et de la tête	»	3	6
— de la queue	»	2	5
— des oreilles	»	»	3

DESCRIPT. Corps assez ramassé; tête grosse, moins plate que celle du rat commun; front un peu moutonné et plus élevé; museau beaucoup plus joufflu et plus obtus; yeux petits et obliques; oreilles arrondies et assez distantes entr'elles; moustaches déliées, obscures, avec leur milieu blanchâtre. Pelage d'un brun-fauve en dessus, depuis le museau jusqu'à l'origine de la queue, plus clair sur les côtés de la tête et sur les quatre jambes, et blanchâtre en dessous; le tarse des quatre pieds de couleur noire comme de l'encre, la plante du pied de devant étant cependant blanche; queue pelée, à l'exception de deux lignes d'étendue à sa racine, cylindrique et diminuant avec rapidité.

HABIT. et PATRIE. Il vit dans les jardins ou champs cultivés des habitans de la peuplade d'Atira, au Paraguay.

491ᵉ. * Esp. RAT LAUCHA, *mus laucha.*

(Non figuré.) *Rat laucha* ou *rat septième*, d'Azara, Ess. sur l'Hist. nat. des quadr. du Paraguay, trad. franç. tom. 2. pag. 102. — *Mus laucha*, Desm. nouv. Dict. d'Hist. nat. art. *Rat*, sp. 27.

CAR. ESSENT. *Tête peu large; museau pointu; pelage d'une couleur plombée en dessus et blanchâtre en dessous; queue un peu plus courte que le corps.*

DIMENS.	pied	pouc.	lig.
Longueur totale de la tête et du corps	»	2	3
— de la queue	»	1	9
— du tarse et du pied, les ongles compris	»	»	6½
— des oreilles	»	»	3½

DESCRIPT. Tête moins large que le corps; joues non renflées; museau un peu aigu, portant des moustaches fines et blanches; œil très petit et peu saillant, un peu oblique; oreille demi-circulaire, assez grande, avec très peu de poils en dedans et encore moins en dehors; pieds couverts de poils si courts, qu'ils semblent pelés; tarse blanc en dessous.

HABIT. et PATRIE. Deux individus de cette espèce ont été trouvés dans un champ des environs de Buenos-Ayres, et un troisième dans les plaines ou pampas, sous le 25e. degré de latitude australe (1).

492e. Esp. * RAT DE LA FLORIDE, *mus floridanus.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Mus floridanus*, G. Ord.—Nouv. Bull. de la société philomatique, décembre 1818.

CAR. ESSENT. *Pelage très-doux et très fin, d'un gris de plomb, entremêlé de noir sur la ligne dorsale et de jaunâtre sur les flancs; oreilles grandes et membraneuses; queue un peu plus longue que la moitié du corps.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale de la tête et du corps, mesuré depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue...	»	7	6
— de la queue.....................	»	4	6

DESCRIPT. Corps alongé, svelte; tête moyenne; oreilles très-grandes, minces, presqu'ovales, couvertes de poils si fins, qu'elles semblent nues; yeux très-grands et bruns; moustaches très-longues, paroissant blanches dans leur partie antérieure et noires dans la postérieure. Pelage d'un gris-plombé, entremêlé de poils jaunâtres et de poils noirs, ceux-ci étant plus nombreux sur la ligne dorsale et le sommet de la tête que partout ailleurs; bords de l'abdomen et de la poitrine de couleur de buffle; parties inférieures d'un beau blanc couleur de crème; extrémité des pieds de devant blanche, avec des poils assez longs à la base des ongles; queue blanche en dessous et brune en dessus, couverte d'écailles si petites et si bien cachées par les poils, qu'elles sont à peine visibles (2).

HABIT. Le seul individu qu'on ait encore observé, a été trouvé dans un ancien grenier d'une habitation abandonnée. Il paroissoit peu farouche.

PATRIE. La Floride.

493e. Esp. * RAT AUX PIEDS BLANCS, *mus leucopus.*

(Non figuré.) *Musculus leucopus* (*Write-seet-mouse*), Rafinesque-Smaltz, Découv. faites en hist. nat. dans un voyage fait aux régions occid. des Etats-Unis. — The Am. Monthly Magaz. n. 6. tom. 3. pag. 444. 1818.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un fauve-brunâtre en dessus et blanc en dessous; tête fauve; oreilles grandes; queue aussi longue que le corps, d'un brun pâle en dessus et grise en dessous, les quatre pattes blanches.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps en mesure anglaise....................	»	5	»

Nota. Nous ne savons rien de plus sur les caractères de cette espèce.

PATRIE. Les Etats-Unis de l'Ouest.

494e. Esp. * RAT NOIRATRE, *mus nigricans.*

(Non figuré.) *Mus nigricans*, Rafinesque-Smaltz, Découv. faites en hist. natur. dans un voyage fait aux régions occid. des Etats-Unis. —Mag. Monthly, octobre 1818. page 445. (*Black rat* ou *Wood rat.*)

CAR. ESSENT. *Pelage partout noirâtre en dessus, gris sous le ventre; queue noire, plus longue que le corps.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue, en mesure anglaise..........	»	6	»

DESCRIPT. Nous n'avons pas d'autres renseignemens sur cette espèce.

HABIT. Il vit dans les bois, où il se nourrit de graines et de noisettes.

PATRIE. Les Etats de l'Ouest de l'Amérique septentrionale.

IIe. *DIVISION.* RATS ÉPINEUX.

495e. Esp. RAT DE MALACCA, *mus fasciculatus.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Porc-épic de*

(1) Tant que le système dentaire de cette espèce et des cinq qui la précèdent ne sera pas connu, ce ne sera qu'en se fondant sur l'observation des caractères extérieurs, qu'on devra les rapporter au genre des *rats* proprement dits La connoissance de la forme des dents molaires pourra en faire rapporter quelques-unes, soit au genre des loirs, soit à celui des campagnols.

(2) La même incertitude sur le genre auquel appartient définitivement cette espèce, existe pour elle comme pour les précédentes. M. de Blainville soupçonne qu'on doit la ranger dans celui des loirs, et en cela il se fonde sur l'extrême finesse de la fourrure; M. Georges Ord soutient, au contraire, que c'est un vrai *rat.*

Malacca, Buff. Suppl. tom. 7. pag. 303. pl. 77. — *Hystrix fasciculata*, Shaw, Gen. zool. tom. 2. part. 1. pag. 11. fig. 2. pl. 124.

CAR. ESSENT. *Parties supérieures du corps couvertes de longs piquans, un peu aplatis et marqués d'un sillon dans toute leur étendue; queue ayant le tiers de la longueur du corps, écailleuse depuis sa base, et terminée par une touffe de poils longs et plats, en forme de lanières.*

	pied	pouc.	lig.
DIMENS. Longueur totale de la tête et du corps	1	4	»
— de la queue	»	5	6

DESCRIPT. Tête assez prolongée (plus que celle des porcs épics); museau revêtu d'une peau noire; yeux noirs et petits; oreilles petites, arrondies; soies des moustaches très-longues (cinq à six pouces); flancs et parties supérieures du corps hérissés de piquans assez longs et forts, de forme aplatie, et sillonnés dans leur longueur d'une raie enfoncée en gouttière, la plupart blancs à la pointe et noirs dans leur milieu, les autres étant noirs en dessus et blancs en dessous; parties inférieures couvertes de soies blanchâtres; jambes présentant des poils noirâtres; queue médiocre, arrondie, nue et écailleuse jusque vers sa pointe, et terminée par un bouquet de poils longs et plats, ou plutôt de lanières blanches, semblables à des rognures de parchemin. (*Buffon.*)

HABIT. Les individus de cette espèce qu'on a vus en captivité, étoient farouches et relevoient leurs piquans comme les porcs-épics, lorsqu'on les inquiétoit. Ils étoient nocturnes et se nourrissoient de préférence de fruits à noyau.

PATRIE. L'Inde, au-delà du Gange; la presqu'île de Malacca.

496ᵉ. Esp. RAT MACROURE, *mus macrourus.*

(Encycl. pl. 65. fig. 2. *Urson à queue longue.*) *Porc-épic singulier des Indes orientales*, ou *porc-épic sauvage; poreus aculeatus sylvestris*, Séba, Thes. 1. p. 84. pl. 52. — *Hystrix macroura*, Gmel. — *Iridescent porcupine*, Shaw, Gener. zoolog. tom. 2. part. 1. pl. 124. fig. 1.

CAR. ESSENT. *Parties supérieures couvertes de piquans arrondis, forts, médiocrement longs et très-serrés; queue ayant la moitié de la longueur totale du corps, terminée par une touffe de piquans formés de plusieurs renflemens successifs.*

	pied	pouc.	lig.
DIMENS. Longueur totale, environ	»	1	4
— de la queue	»	»	8

DESCRIPT. Museau assez épais; yeux grands et brillans; oreilles petites et rondes, nues intérieurement; corps couvert de piquans très-aigus; queue longue, diminuant insensiblement de grosseur, hérissée de poils piquans et terminée par un épi de poils qui paroissent composés de nœuds arrangés à la suite les uns des autres, à peu près comme les grains de riz dans leurs capsules, chacun d'eux n'étant pas de la même grosseur, etc.; ces poils de l'extrémité de la queue formant un faisceau transparent qui jette un éclat argentin. (*Séba.*) (1)

HABIT. Inconnues.

PATRIE. Les Indes orientales (2).

497ᵉ. Esp. RAT PERCHAL, *mus perchal.*

(Encycl. pl. 70. fig. 1.) *Rat perchal*, Buff. Hist. nat. des quadr. Suppl. tom. 7. pag. 276. pl. 69. — *Mus perchal*, Gmel et Shaw. — *Echimys perchal*, Geoff.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un brun-roussâtre en dessus, parsemé de poils roides, et grisâtre en dessous; queue moins longue que le corps.*

	pied.	pouc.	lig.
DIMENS. Longueur totale depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue.	1	3	»
— de la tête, près de	»	3	»
— de la queue	»	9	»

DESCRIPT. Oreilles nues, sans poils, de forme arrondie; jambes courtes et pieds de derrière très-longs, comparativement à ceux de devant; queue semblable en tout à celle du surmulot, mais plus courte; pelage d'un brun moins foncé que celui de ce rat sur la partie supérieure de la tête, du cou, des épaules, du dos, de la croupe et des flancs; dessous du corps d'une couleur grise, plus claire sous le cou et sous le ventre qu'ailleurs; moustaches noires, et longues de deux pouces six lignes; queue écailleuse, d'un brun-grisâtre.

HABIT. Il habite les maisons, et est parasite comme le surmulot, le rat noir et la souris.

PATRIE. La ville et les environs de Pondichéry, dans l'Inde (3). Les habitans le trouvent bon à manger.

(1) Cette espèce est très voisine de la précédente, mais elle en diffère par la longueur de la queue et la forme des piquans qui la terminent. On peut avoir confiance entière dans la description que Buffon a donnée de la première, et nous croyons d'autant plus à l'exactitude de la seconde, par Séba, que M. de Blainville nous a fait voir une copie d'un bon dessin indien qui s'y rapporte presque complétement.

(2) Il paroit que Bontius a parlé de cette espèce dans sa *Médecine des Indiens*, Rotterdam, 1647, sans doute à cause des bézoards qu'on trouve dans la vésicule du fiel, ou *piedra di puer.o.*

(3) M. Leschenault a envoyé de Pondichéry au Mu-

498ᵉ. Esp.

498ᵉ. Esp. RAT DU CAIRE, *mus cahirinus.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Rat du Caire, mus cahirinus*, Geoff. Collect. du Mus. — *Echimys d'Egypte*, Ejusd. Mém. de l'Inst. d'Egypte, partie d'Hist. nat. pl. 5. fig. 2.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris-cendré, plus foncé en dessus qu'en dessous, composé de poils roides, presqu'épineux; queue de la longueur du corps.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps et de la tête	»	4	»
— de la queue	»	4	»

DESCRIPT. Tête assez courte; museau effilé; oreilles très-grandes, arrondies, presque nues et de couleur brune; dos couvert de poils roides, d'un cendré assez foncé, les côtés étant seulement plus clairs et d'un aspect plus doux; dessous de la mâchoire inférieure, gorge et ventre d'un gris-blanchâtre qui se fond avec la couleur grise des flancs; queue de la longueur du corps, grisâtre, écailleuse et parsemée de poils gris; pieds d'un blanc sale; moustaches brunes.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. L'Egypte.

LXXXVᵉ. GENRE.

HAMSTER, *cricetus*, Lacép. Cuv. Geoff. Illig.

Mus, Linn. Pall. Bodd.

Glis, Briss. Erxleb.

CAR. Formule dentaire: incis. $\frac{2}{2}$, canines $\frac{0-0}{0-0}$, molaires $\frac{3-3}{3-3} = 16$.

Molaires à tubercules mousses à la couronne; l'antérieure étant la plus grande.

Des *sacs* ou des *abajoues* sur les côtés de la bouche.

Corps ramassé; *membres* assez courts.

Tête grosse; *oreilles* ovales ou rondes.

Pieds de devant à quatre doigts, et un tubercule à la place du pouce: pieds de derrière à cinq doigts, tous armés d'ongles assez forts (1).

Queue médiocre ou courte (2).

HABIT. Animaux fouisseurs, se nourrissant de racines et de grains, dont ils font des provisions dans leurs terriers, en les transportant au moyen des abajoues dont leur bouche est pourvue.

PATRIE. Les espèces de ce genre bien déterminées appartiennent à l'ancien Continent. Celles dont les caractères offrent des anomalies, ou sur lesquelles on n'a encore que des renseiguemens incomplets, ont été trouvées en Amérique.

499ᵉ. Esp. HAMSTER ORDINAIRE, *cricetus vulgaris.*

(Encycl. pl. 70. fig. 3.) *Glis* (*marmota argentoratensis*), Briss. Quadr. pag. 166. — *Glis cricetus*, Erxleb. — *Mus cricetus*, Pall. Linn. Gmel. — Schreb. tab. 198 A. — *Hamster*, Buff. tom. 13. pl. 14. — Vulgairement *marmotte de Strasbourg, marmotte d'Allemagne, cochon de seigle, etc.*

CAR. ESSENT. *D'un gris-roussâtre en dessus, noir en dessous et sur la partie inférieure des flancs, avec trois grandes taches jaunâtres de chaque côté; pieds blancs; une tache blanche sous la gorge et une autre sous la poitrine.*

DIMENS.	pied	pouc.	lig.
Longueur totale de la tête et du corps	»	8	»
— de la tête	»	1	10
— des oreilles	»	11	6
— de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	1	3
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	»	9½
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	1	2
— depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	1	3
— de la queue	»	1	6

DESCRIPT. Tête plus grande, à proportion que celle du rat commun; yeux saillans; oreilles assez longues et presque sans poils; cou court; parties supérieures de la tête, du cou et du dos, croupe et côtés du corps d'un fauve-roussâtre, très-mêlé de gris, la plupart des poils étant d'un fauve terne, tirant sur le cendré dans la plus grande partie de leur longueur, puis annelés de fauve et terminés de noirâtre; quelques poils étant en entier de cette dernière couleur; dessous des yeux et région temporale, côtés du cou, bas des côtés du corps, face externe de la cuisse et de la jambe, bas de la croupe et fesses, de couleur rousse ou roussâtre; bout du museau, joues, face externe du bras, les quatre pieds et une

séum d'histoire naturelle, plusieurs rats que nous n'oserions rapporter à cette espèce, à cause de leur taille, qui ne dépasse pas celle du surmulot. Ils ont d'ailleurs les couleurs de ce dernier animal.

(1) Le *hamster du Canada* est une espèce anomale pour le nombre des doigts. M. Rafinesque en fait son genre *geomys*. (*Voyez* la note de la page 314.)

(2) A l'exception du *hamster anomal*, qui l'a aussi longue et aussi nue que celle des rats, et qui paroît mériter de faire un genre distinct.

tache sur la poitrine de couleur blanchâtre ; trois grandes taches d'un jaunâtre pâle sur les côtés de la partie antérieure du corps ; quelques parties du dessous du cou et de la gorge, poitrine, ventre et face interne des avant-bras et des cuisses d'un noir-brun très-foncé ; queue revêtue de poils roussâtres à son origine, et presque nue dans le restant de sa longueur, qui est noir ; point de vésicule du fiel. Mâles un peu plus grands que les femelles.

Var. A. Tout noir, à l'exception d'un peu de blanc autour de la bouche, au nez et sur le bord des oreilles, sous les pieds et à l'extrémité de la queue. Quelques individus ayant le museau blanc et le front blanchâtre.

HABIT. Il vit de racines, de fruits, d'herbes, mais particulièrement de grains. En été, lorsque ceux-ci sont mûrs, il en fait une ample provision, qu'il transporte, au moyen de ses abajoues, dans les terriers qu'il s'est préparés, et qui consistent en plusieurs chambres, dont la principale, bien garnie de paille, lui sert de logement. Dans les autres, il entasse des grains de froment, de seigle, des féves, des pois, de la vesce, de la graine de lin, etc. ; et ordinairement ces diverses semences se montent à plus de cent livres pesant. Les cavités où elles sont placées, sont situées à deux pieds et demi ou trois pieds sous terre, et elles communiquent au dehors par deux galeries, dont une, oblique, est le chemin d'usage ordinaire, et l'autre, perpendiculaire, ne sert que dans les cas d'alerte. En hiver, le hamster se tient renfermé dans sa demeure, après en avoir soigneusement bouché les issues. Il y vit des provisions qu'il a amassées et prend beaucoup de graisse. Lorsque le froid devient rigoureux, il s'endort d'un sommeil léthargique, comme les loirs, mais moins profondément.

Les hamsters joignent aux substances végétales qui font la base de leur nourriture, quelques matières animales. Ils font la guerre aux petits oiseaux, aux souris, et ne s'épargnent même pas entr'eux. Ils se battent avec fureur et se défendent avec courage ; alors ils gonflent d'air leurs abajoues, ce qui leur donne un aspect assez singulier.

Les femelles ont des habitations séparées de celles des mâles, ayant sept ou huit issues perpendiculaires, par lesquelles les petits sortent et rentrent. Elles produisent plusieurs fois par an, et portent quatre semaines. La première portée est de trois ou quatre petits, les autres de six à neuf, et quelquefois, dit-on, de seize à dix-huit. Ces petits sont chassés par leur mère dès qu'ils ont l'âge de trois semaines, et ils se creusent chacun une demeure particulière,

PATRIE. Les contrées centrales et septentrionales de l'Europe et de l'Asie ; la Sibérie, la Russie, la Pologne, l'Ukraine, l'Esclavonie, la Silésie, la Hongrie, la Bohême, la Thuringe, l'Alsace.

500ᵉ. Esp. HAMSTER VOYAGEUR, *cricetus migratorius*.

(Encycl. pl. 70. fig. 2, sous le nom de *rat à oreilles découpées.*) *Mus accedula*, Pallas, nov. Spec. Quadr. e glir. ord. pag. 74. n. 22. et pag. 257. pl. 18 A. — *Mus migratorius*, Pallas, Voyag. — *Mus accedula*, Gmel. — Schreb. tab. 197. — Le *hagri*, Vicq-d'Azyr, Syst. anat. des anim. tom. 2. pag. 395.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris-cendré en dessus, blanc en dessous, ainsi que le museau, le tour des narines et l'extrémité des pieds ; oreilles un peu échancrées.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesuré depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	»	3	11
— de la tête	»	1	3
— de la queue	»	»	8
— des oreilles	»	»	5
— de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	»	7
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	»	6
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	»	7
— du pied, depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	»	2½

DESCRIPT. Museau gros, charnu, obtus ; incisives très-petites et jaunâtres ; moustaches fines et longues ; oreilles nues, ovales, arrondies à l'extrémité, légèrement échancrées sur leur bord extérieur ; corps gros et trapu ; queue cylindrique et peu fournie de poils ; parties supérieures d'un gris-cendré, avec une teinte plus foncée sur le milieu de la ligne dorsale ; parties inférieures et extrémité des membres blanches.

HABIT. On assure que sa manière de vivre est en général analogue à celle du hamster proprement dit ; mais que, dans certaines années, cet animal fait de nombreuses émigrations, comme plusieurs espèces de campagnols. Les renards sont ses ennemis naturels.

PATRIE. La Sibérie, près du Jaik, et dans le district d'Orembourg.

501e. Esp. HAMSTER SABLÉ, *cricetus arenarius.*

(Encycl. pl. 70. fig. 4, sous le nom de *rat cendré à queue blanche.*) *Mus arenarius* Pallas, nov. Spec. quadr. e glir. ord. pag. 86. sp. 24. — et pag. 265. tab. 16 A. — *Mus arenarius*, Gmel. — Schreb. tab. 199. — *Le sablé*, Vicq-d'Azyr, Syst. anat. des anim. tom. 2. pag. 407.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un cendré-blanchâtre en dessus, très-blanc en dessous et sur la partie inférieure des flancs; pieds et queue blancs; oreilles arrondies, à bord externe entier.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps, mesuré depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	»	3	8
— de la tête	»	1	2
— des oreilles	»	»	7
— de la queue	»	»	10
— de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	»	7
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	»	5
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	»	6
— depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	»	$6\frac{3}{4}$

DESCRIPT. Corps très-raccourci; museau assez long; queue plus longue que celle des espèces voisines; pattes minces et courtes; oreilles grandes, ovales, pubescentes; incisives jaunes; yeux assez grands; les trois doigts du milieu des pieds de derrière, à peu près égaux entr'eux; queue assez mince, droite, presque nue. Pelage blanchâtre ou d'un cendré-blanchâtre dans les parties supérieures du corps, et très-blanc en dessous, cette couleur s'étendant sur les parties latérales jusqu'au milieu; pieds et queue presqu'entièrement blancs. Poils du corps très-longs, recouvrant un duvet brun; moustaches blanches, très-nombreuses et beaucoup plus longues que la tête.

HABIT. Plus agile et plus prompt à la course que le hamster songar; ne sortant que la nuit et se nourrissant de graines de diverses espèces d'astragales, et notamment de l'*astragalus tragacanthoides*. Sa femelle met bas, vers le mois de mai, quatre à six petits. Le caractère de cet animal est tout aussi irritable que celui du hamster ordinaire.

PATRIE. Il a été trouvé par Pallas dans les campagnes sablonneuses qui bordent le fleuve Irtisch, en Sibérie.

502e. Esp. HAMSTER PHÉ, *cricetus phaus.*

(Encycl. pl. 70. fig. 2, sous le nom de *rat habitz.*) *Mus phæus*, Pallas, nov. Spec. quadr. e glir. ord. pag. 86. sp. 23. et pag. 261. tab. 15 A. — *Mus alpinus*, *Hablitz*; S. G. Gmel. Voyag. pag. 172. — *Mus phæus*, Gmel. — Schreb. tab. 200. — *Le phé*, Vicq-d'Azyr, Syst. anat. des anim. tom. 2. pag. 405.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un cendré-brunâtre sur le dos et sur le dessus de la queue, dont le dessous est blanc, ainsi que toute la face inférieure du corps et la partie interne des quatre membres; oreilles ovales, très-larges et très-entières.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesuré depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	»	3	5
— de la tête	»	1	2
— de la queue, avec les poils	»	»	$9\frac{1}{2}$
— des oreilles	»	»	$6\frac{1}{2}$
— de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	»	7
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	»	$4\frac{1}{2}$
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	»	7
— du pied, depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	»	$7\frac{1}{2}$

DESCRIPT. Plus grand que le campagnol vulgaire. Sa forme est ramassée et son corps est très-bas sur jambes. Museau et cou très-courts; nez nu; oreilles très-larges, entières et presque nues; soies des moustaches plus longues que la tête, blanchâtres à leur base et noires dans le reste de leur longueur; pelage d'un gris analogue à celui du loir proprement dit, mais un peu plus brun; plus clair sur les flancs que sur le dos, et tout-à-fait blanc sous la gorge et sous le ventre, ainsi qu'autour de la bouche et à la face interne des quatre membres; un grand nombre de poils noirs, plus longs que les autres, sur le dos; front et museau d'un gris peu foncé; queue très-velue, blanche en dessous et sur les parties latérales, et brune en dessus.

HABIT. Il se nourrit de plantes céréales. En hiver, il se retire dans les granges des cultivateurs, et fait un grand dommage au riz qu'elles renferment. Pallas croit que cette espèce n'hyberne pas.

PATRIE. Les contrées tempérées de la Perse et dans l'Hyrcanie; son espèce est peu répandue dans les climats septentrionaux. Pallas ne l'a guère vue que dans les déserts d'Astracan, sur les bords du Volga.

503e. Esp. HAMSTER SONGAR, *cricetus songarus.*

(Encycl. pl. 71. fig. 1. et pl. 70. fig. 5, le *rat*

Kutgun?) *Mus songarus*, Pallas, nov. Spec. quadr. e glir. ord. pag. 86. sp. 25. et pag. 269. tab. 16 B. — Gmel. — Schreb. tab. 101. — *Glis œconomicus*, Erxleb.? — *Le songar*, Vicq-d'Azyr, Syst. anatom. des anim. tom. 2. pag. 409.

CAR. ESSENT. *Pelage cendré sur le dos, avec une ligne dorsale noire; côtés variés de blanc et de brun; ventre blanc; queue très-courte.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'anus..	»	3	»
— de la tête	»	1	1
— des oreilles	»	»	$6\frac{1}{2}$
— de la queue, avec ses poils	»	»	5
— de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	»	6
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	»	4
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	»	7
— du pied, depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	»	6

DESCRIPT. Beaucoup plus petit que le hamster ordinaire, et à peu près de la taille du campagnol vulgaire. Tête courte et joufflue; moustaches très-fournies; incisives jaunâtres; oreilles ovales, nues, très-larges. Corps trapu; membres courts; queue très-courte, cylindrique. Dos et dessus de la tête d'un gris-cendré; ventre et gorge blancs; parties latérales du corps, marquées de chaque côté de trois taches blanches, situées longitudinalement les unes à la suite des autres et bordées de brun du côté du dos, ainsi que dans les intervalles qui les séparent entr'elles: la première de ces taches s'étendant depuis l'oreille jusqu'à l'épaule; la seconde étant située derrière cette partie, et la troisième se trouvant au-dessus de la cuisse ou dans le flanc. Quelques petites taches blanches autour des yeux, à la base des oreilles et sur les joues; une ligne noire assez large, se rendant de la nuque à l'origine de la queue; pieds blancs; queue couverte de poils, brune en dessus et très-blanche en dessous.

HABIT. Il se tient dans les campagnes arides, et se nourrit principalement de graines de plantes légumineuses, de l'atraphaxys, des polygonées et de l'élymus. Il devient fort gras sur la fin de l'été. Son terrier est formé d'un long canal superficiel, dans lequel viennent aboutir les ouvertures de plusieurs loges ou canaux particuliers. La femelle met bas au mois de juin, environ sept petits, qui naissent sans poil, et qui deviennent promptement adultes.

PATRIE. La Sibérie, dans les déserts de Baraba, sur les bords de l'Irtich.

504[e]. Esp. HAMSTER OROZO, *cricetus furunculus.*

(Encycl. pl. 71. fig. 2, sous le nom de *rat baraba.*) *Mus furunculus*, Pallas, nov. Spec. quadr. e glir. ord. pag. 86. sp. 26. — pag. 273. tab. 15 B. — *Mus barabensis*, Pallas, Voyag. 2. pag. 704. n. 8. — *Furunculus myoides*, Messerschmid, Mus. Petrop. pag. 343. — *Mus furunculus*, Gmel. — Schreb. tab. 202. — *L'orozo*, Vicq-d'Azyr, Syst. anatom. des anim. tom. 2. pag. 412.

CAR. ESSENT. *Pelage d'une couleur cendrée en dessus, avec une ligne dorsale noire, qui s'étend depuis la nuque jusqu'à l'origine de la queue; ventre et pattes blancs.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	»	3	4
— de la tête	»	1	»
— des oreilles	»	»	6
— de la queue	»	»	11
— de la plante du pied, depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	»	$8\frac{1}{2}$

DESCRIPT. Corps alongé; museau assez pointu; yeux très-grands; incisives roussâtres; oreilles grandes, larges, ovales, nues, brunes, avec les bords blancs; pelage d'un gris-jaunâtre sur les parties supérieures du corps, d'un gris plus clair sur les côtés et blanchâtre en dessous; une ligne dorsale noire, s'étendant depuis l'occiput jusqu'à la naissance de la queue, qui est assez mince, obscure en dessus et blanche en dessous; moustaches plus longues que la tête, brunes et blanches.

HABIT. et PATRIE. Il a été trouvé dans les campagnes sablonneuses qui sont situées entre les petites rivières de Barnaul et de Kasmala, vers l'Oby, auprès du lac Melassatu, et dans les contrées voisines du lac Dalai, en Daourie.

505[e]. Esp. * HAMSTER DU CANADA, *cricetus bursareus.*

(Encycl. pl. suppl. 10. fig. 4.) *Mus bursarius*, Linn. Trans. vol. 5. pag. 227. pl. 8. — *Canada rat*, Shaw, Gen. zool. tom 2. part. 1. pag. 100. pl. 138. — *Mus saccatus*, Mitchill, New-York, Medical repository, janv. 1821. — *Geomys cinereus*, Raf. Am. Monthly Magaz. 1817. pag. 45.

CAR. ESSENT. *Pelage gris; pieds antérieurs à cinq doigts, armés d'ongles très-longs, propres à fouir; oreilles très-courtes.*

DIMENS. Longueur totale du corps et de la tête (mesure anglaise), 9 à 11 pouces.

DESCRIPT. Corps épais; tête obtuse; museau assez court; abajoues très grandes, donnant à la tête et au cou, lorsqu'elles sont pleines, une largeur totale de quatre pouces un quart; oreilles très-petites; incisives supérieures, marquées chacune de deux sillons longitudinaux sur leur face antérieure, l'un sur le milieu, et le plus profond; l'autre sur le bord interne et peu apparent; pattes antérieures assez semblables à celles de la taupe, pourvues de cinq ongles, dont les trois intermédiaires très-longs et propres à fouiller la terre (celui du milieu ayant presqu'un pouce); pieds postérieurs très-petits et à cinq doigts onguiculés, dont l'interne est le moindre, et les deux du milieu les plus forts; plante du pied reposant en entier sur le sol; queue ayant les deux neuvièmes de la longueur du corps (selon Shaw), ou n'existant pas du tout (suivant Mitchill). Poil du corps d'un gris pâle, plus clair sous le ventre que sur le dos, court et très-fin; celui des abajoues extrêmement court, et plus pâle que celui du corps.

HABIT. Les habitudes de ce rongeur sont inconnues; mais il est hors de doute qu'il vit sous terre, et il y a lieu de croire qu'il fait des provisions pour l'hiver, à l'aide de ses énormes abajoues.

PATRIE. Le Canada, selon Shaw; les bords du lac supérieur, suivant Mitchill.

506ᵉ. Esp. * HAMSTER CHINCHILLA, *cricetus laniger.*

(Non figuré.) *Mus laniger*, Molina, Hist. du Chili, pag. 283. — Gmel. Syst. nat. — *Chincille*, Acosta, Hist. nat. des Indes occid. pag. 199. — *Cricetus laniger*, Geoff. Coll. du Mus.

CAR. ESSENT. *Poils extrêmement doux et soyeux, assez longs, d'un gris ondulé de blanc; oreilles assez grandes, arrondies et membraneuses; queue courte, garnie de longs poils roides, gris et blancs.*

DIMENS. Longueur totale, environ 11 pouces.

DESCRIPT. Pelage très-fin et doux, offrant une teinte générale d'un gris-noirâtre, variée de blanc et d'un peu de brun sur le dos et la tête; une nuance plus claire sur les flancs, et du blanc-argenté en dessous; la plupart des poils du dos étant gris-cendrés à la base et blancs à l'extrémité; les autres ayant une couleur uniforme dans la partie visible au dehors, de gris-noirâtre ou de brun; soies des moustaches fort longues, très-fines, noires ou grises; oreilles assez grandes, de forme arrondie et presque nues; pieds d'un beau blanc, comme le ventre; queue courte, foible, et couverte de longs poils roides, les uns gris ou noirâtres, et les autres blancs.

Nota. M. Geoffroy, en plaçant cet animal, dont la fourrure est très-estimée, dans le genre *hamster*, s'est fondé sur l'identité qu'il admet avec le *chinchilla* de Molina, qui habite le Chili, et qui rassemble sous terre des provisions d'hiver, comme le hamster. Molina dit que son animal a quatre doigts aux pieds de devant et cinq à ceux de derrière; mais les peaux assez bien conservées, que nous avons pu examiner, sembloient n'en offrir que quatre à chaque pied. Nous ne doutons pas que ce rongeur ne soit le chincille de Acosta; et, au contraire, nous n'adoptons pas l'opinion de Buffon, qui le regarde comme le *chinche* du Père Feuillée, qui est une moufette, et celle de d'Azara, qui le confond avec son yagouré, ou notre glouton grison.

Toutefois, tant qu'on ne connoîtra pas le système dentaire du chinchilla, et que l'on ne sera pas instruit s'il a, ou s'il n'a pas d'abajoues, ce ne sera qu'avec doute qu'il conviendra de le placer avec les hamsters proprement dits.

PATRIE. Le Chili, selon Molina; les montagnes du Pérou, suivant Acosta. D'Azara ne décrit certainement pas cet animal parmi ceux du Paraguay, et aucun des voyageurs au Brésil et à la Guyane n'en fait mention. Ses fourrures arrivent en Europe par le commerce de Buénos-Ayres. Il y a tout lieu de croire que le chinchilla vit dans toute la chaîne des Andes, à une élévation assez considérable au-dessus du niveau de la mer.

507ᵉ. Esp. * HAMSTER ANOMAL, *cricetus anomalus.*

(Non figuré.) *Mus anomalus*, Thompson, Trans. soc. Linn. — *Cricetus anomalus*, Desm. nouv. Dict. d'Hist. nat. tom. 14. pag. 180.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un brun-marron en dessus, blanc en dessous; des piquans aplatis sur le dos; cinq doigts à tous les pieds; queue à peu près aussi longue que le corps, presque nue, écailleuse et noire* (1).

(1) Nous avions d'abord l'intention d'établir un genre particulier, sous le nom d'*hétéromys*, pour placer cet animal, et de donner à ce genre le n°. 85 *bis*; mais

Dimens. Grandeur du *rat commun*. Longueur de la queue, 6 pouces (mesure anglaise).

Descript. Port du rat commun; museau plus pointu; oreilles nues, arrondies, médiocres; bouche très-petite, pourvue de deux vastes abajoues formées par une duplicature des tégumens communs, se dirigeant en en bas de la base des incisives supérieures jusque vers le gosier, et montant sur les côtés de la tête jusqu'à la hauteur des yeux et des oreilles; ces cavités étant tapissées en dedans par des poils rares et de couleur blanche; pieds ayant six tubercules ou callosités en dessous, et tous divisés en cinq doigts, dont l'intérieur ou le pouce est très-petit; ongles des doigts internes et externes à proportion plus petits que les autres; queue cylindrique, écailleuse et portant quelques poils épars; corps couvert d'épines lancéolées, fines, plus fortes sur le dos qu'ailleurs, et n'étant que des poils soyeux assez gros et roides sous le gosier et le ventre; partout les piquans étant entremêlés de poils fins. Dessus du corps d'un brun-marron; parties inférieures des joues et de la gorge, dedans des membres, ventre et moitié inférieure de la queue blancs; partie supérieure de cette dernière partie noire (1).

Habit. Inconnues.

Patrie. L'île de la Trinité, dans le golfe du Mexique (2).

depuis, nous avons pensé qu'avant de proposer ce nouveau genre, il étoit convenable d'avoir des renseignemens positifs sur son système dentaire.

Le nom spécifique que nous adoptons pour cet animal nous paroît justement appliqué, à cause des rapports qu'il présente avec plusieurs rongeurs très-différens les uns des autres. Ainsi la présence des abajoues en fait un *hamster*; la forme générale du corps et de la queue le rapproche des *rats* proprement dits, tandis que les piquans aplatis du dos le font ressembler aux *échimys*.

(1) Nous soupçonnons qu'un rongeur conservé dans la liqueur et qui fait partie de la collection du Muséum d'histoire naturelle de Paris, se rapproche de notre *hamster anomal*. Il a des abajoues dont on voit bien distinctement les ouvertures de chaque côté de la gueule; sa queue est longue et annelée en travers, comme celle des rats proprement dits; ses oreilles sont médiocres, arrondies et dénuées de poils; son dos est brunâtre et son ventre blanc-sale. Nous ne possédons aucune notion sur son origine.

(2) M. Rafinesque-Smaltz a donné, dans différens ouvrages publiés en Amérique, des descriptions de rongeurs qui se rapportent plus particulièrement aux hamsters qu'aux autres genres du même ordre, à cause de la présence des abajoues.

Il considère d'abord comme vrai hamster l'animal qu'il appelle:

Hamster a bandes; *cricetus fasciatus*. Annals of nature, nov. 1820. Il est roux, avec environ dix raies transversales noires sur le dos, et les jambes marquées de quelques rayures aussi noires. Sa queue est un peu plus courte que le corps, mince, avec des anneaux noirs. Son corps est épais; ses yeux sont petits; ses oreilles courtes, ovales et un peu aiguës. Ses abajoues sont pendantes. C'est le *hamster des prairies du Kentucky* et des autres provinces de l'ouest.

Le même naturaliste forme, sous les noms de *geomys*, de *cynomys* et de *diplostoma*, trois genres nouveaux contenant plusieurs espèces, auxquels il assigne les caractères suivans.

I. GEOMYS; *geomys*. Mag. Monthl. Amer. 1817, pag. 45. Rongeurs ayant cinq doigts onguiculés à tous les pieds; ongles de ceux de devant très longs; bouche munie d'abajoues extérieures; queue ronde et nue. Ces animaux, qui vivent sous terre, diffèrent seulement des hamsters par leur queue qui ressemble à celle des rats. Leurs pieds sont à peu près conformés comme ceux des taupes.

1. Geomys des pins (*geomys pinetis*), d'un gris de souris; queue entièrement nue, plus courte que le corps. Grandeur du rat.

Nota. Cet animal a été nommé *hamster de Georgie* par Mitchill, Anderson, Meares, etc. Il se trouve en Georgie, dans la région des pins, où il élève de petits monticules.

2. Geomys cendré (*geomys cinereus*), d'une teinte grise, analogue à celle de l'écorce de frêne; queue très-courte, presque nue.

Nota. C'est le *mus bursarius* ou *rat couleur de frêne* que nous venons de décrire n°. 505. Il est un peu plus grand que le précédent.

II. CYNOMYS; *cynomys*. Mag. Amer. Monthl. 1817, pag. 45. Rongeurs ayant des abajoues; dents semblables à celles des écureuils; les quatre pieds pentadactyles, avec les deux doigts extérieurs plus courts que les autres; les deux doigts internes des pieds de devant munis d'ongles aigus; queue couverte de poils distiques. M. Rafinesque le considère comme très-voisin des écureuils de terre, qu'il nomme *tenotus*, et qui sont les *tamia* d'Illiger; mais il en diffère par la forme et par le nombre des doigts, et aussi par l'habitude qu'ont les animaux qu'il renferme, de vivre en société.

1. Cynomys social; *cynomys socialis*. Tête grosse; corps large antérieurement; jambes courtes, d'une couleur analogue à celle de la brique rouge en dessus, gris en dessous; queue ayant le quart de la longueur totale de l'animal, qui est de dix-sept pouces anglais.

La véritable connoissance de cette espèce est due aux capitaines Lewis et Clarke, qui la nomment *écureuil jappant*. Robin, Dupratz, Dumont et d'autres voyageurs en avoient dit quelques mots, mais insuffisans pour en donner une idée exacte. Le *cynomis social* habite les plaines du Missouri, et forme de vastes demeures souterraines, chaque trou renfermant plusieurs individus. Sa voix res-

LXXXVIe. Genre.

GERBOISE, *dipus*, Schreb. Gmel. Lacép. Cuv. Geoff. Illig.

Mus, Linn.

Jaculus, Erxleb.

CARACT. Formule dentaire : incis. $\frac{2}{2}$, can. $\frac{0-0}{0-0}$, molaires $\frac{3-3}{3-3}$ ou $\frac{4-4}{3-3}$ = 16 ou 18.

Incisives supérieures plates et terminées en biseau à leur extrémité ; les *inférieures* subulées et très-aiguës à leur pointe.

Molaires simples, à couronne tuberculeuse, légèrement échancrées.

Tête fort large ; *pommettes* très-saillantes.

Yeux grands.

Oreilles longues et pointues.

Pieds antérieurs courts, à quatre doigts, avec une verrue onguiculée en place de pouce ; *pieds postérieurs* cinq ou six fois plus longs que les antérieurs, terminés par trois ou par cinq doigts.

Un seul métatarsien pour les trois doigts du milieu.

Queue très-longue, cylindrique, couverte de poils courts dans son étendue et terminée par un flocon de grands poils.

Verge du mâle écailleuse et épineuse.

Mamelles au nombre de huit.

HABIT. Animaux nocturnes, vivant à la manière des rats et se retirant dans des trous creusés sous terre ; sautant avec beaucoup de force et de vitesse, à l'aide de leurs longues jambes de derrière et de leur queue qui leur sert comme de balancier ; s'endormant en hiver. Leur nourriture consistant en fruits, en racines, etc.

PATRIE. Les contrées centrales de l'ancien Continent.

508ᵉ. Esp. GERBOISE GÉANTE, *dipus maximus* (Non figurée.) *Dipus maximus*, Blainv. — Desm. nouv. Diction. d'hist. natur. tom. 13, pag. 117.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris clair en dessus ; tête marquée d'une ligne noire sur chaque œil, qui se réunit sur le chanfrein avec la ligne opposée ; parties inférieures blanches ; quatre doigts aux pieds de devant et trois à ceux de derrière.*

DIMENS. De la grosseur d'un *lapin* de moyenne taille.

DESCRIPT. Tête grosse et arrondie ; yeux grands, écartés et tout-à-fait latéraux, très-noirs et à pupille ronde ; pommettes élargies ; museau court, très-gros, avec un sillon très-profond, séparant la lèvre supérieure en deux et se continuant jusqu'à la cloison des narines ; oreilles très-minces et transparentes, peu couvertes de poils à leur face extérieure, grandes, arrondies à l'extrémité, avec une sorte de dilatation également arrondie au côté externe de leur base ; nez très-plissé ; ouvertures des narines semi-lunaires, obliques, placées latéralement et surmontées par un pli profond en forme de V, dont les branches sont aussi bifurquées, et dont la pointe se termine dans le sillon de la lèvre. Bouche très-peu fendue ; incisives très-apparentes, longues, étroites et tranchantes à l'extrémité, comme dans les vrais rongeurs, et les supérieures n'ayant point

---

semble au jappement d'un petit chien. Sa nourriture consiste en racines et en herbes. C'est la *marmotte du Missouri ; arctomys missouriensis*, Warden, ou le *Wistonwisch* des Indiens (nom qui rappelle son cri).

2. CYNOMYS GRIS ; *cynomys griscus*. Entièrement gris ; fourrure très-fine ; ongles longs. Longueur totale, onze pouces trois lignes (mesure anglaise) ou dix pouces quatre lignes (mesure française) ; queue ayant le tiers de cette longueur.

Les capitaines Lewis et Clarke, qui ont décrit cet animal, ne disent pas s'il est pourvu d'abajoues. M. Rafinesque l'a réuni au genre *cynomys*, à cause de la ressemblance qu'il offre avec le précédent ; mais s'il n'a point d'abajoues, il pense qu'on devra le placer dans son genre *anysonyx*. Il ressemble encore au cynomys social par ses habitudes, mais les réunions qu'il forme sont moins nombreuses. Il ne jappe pas, mais il siffle.

On le trouve aussi sur les bords du Missouri, où il reçoit des Indiens le nom de *petit chien*.

III. DIPLOSTOME ; *diplostoma*, the Amer. Monthl. Mag. 1817, pag 44. Bouche double ; l'extérieure, formée par deux grandes poches ou abajoues, qui se rapprochent en avant des dents incisives, lesquelles sont sillonnées, tant en haut qu'en bas ; ces sacs atteignant en arrière, jusqu'aux épaules ; seize molaires, quatre de chaque côté à chaque mâchoire ; corps cylindrique, sans queue, sans oreilles ; yeux couverts par le poil ; quatre doigts à chaque pied.

Nota. Ce genre a beaucoup de rapport avec celui des rats-taupes ; mais il en diffère par la présence des abajoues et par le nombre des doigts.

Deux espèces de ce genre ont été découvertes dans les plaines du Missouri par Bradbury. Elles vivent sous terre et mangent des racines. Les premiers voyageurs français qui les ont observées leur donnoient le nom de *gauffres*.

1. DIPLOSTOME BRUNE ; *diplostoma fusca*. Entièrement brune ; longue de douze pouces anglais.

2. DIPLOSTOME BLANCHE ; *diplostoma alba*. Entièrement blanche ; longue seulement de six pouces.

Le rongeur nommé par Molina GUANGUE (*mus cyanus*, Gmel.), et dont nous avons décrit les caractères dans une note jointe à notre genre campagnol (pag. 286), pourroit bien appartenir au genre *hamster*, s'il avoit des abajoues.

de sillon longitudinal dans le milieu de leur face antérieure.

Pattes de devant très-courtes, munies de quatre doigts distincts, armés d'ongles crochus et ne laissant apercevoir aucun indice de pouce; pattes de derrière, au contraire, très-développées; cuisses très-fortes et très-musculeuses; jambes très-longues, ainsi que les métatarses, qui appuient en entier sur le sol dans le repos; doigts au nombre de trois, dont celui du milieu est le plus long et terminé par un ongle très-fort; l'externe beaucoup moins gros, et l'interne, le plus petit et le plus remonté de tous. (La queue du seul individu observé étoit tronquée et mutilée, et il en restoit environ deux pouces.) Poil doux, épais et fourni, analogue à celui des lapins, très-long. Couleur générale du pelage grise, comme celle du surmulot, ou d'un brun un peu plus fauve en dessus, les longs poils étant noirs à l'extrémité; parties inférieures blanches; un large trait noir traversant l'œil et se réunissant sur le front à celui du côté opposé; extrémité du nez de la même couleur; moustaches longues, très-noires et formées de crins luisans; deux autres pinceaux ou bouquets de soies semblables, situés aux côtés de la tête, mais beaucoup plus petits, l'un au-dessus de l'œil, l'autre en arrière; poils de la base de la queue longs, mais non touffus; métatarses couverts de poils très-courts, à peu près comme dans les lapins.

HABIT. Un seul individu de cette espèce, observé à Londres par M. de Blainville, dans la ménagerie du Strand, étoit extrêmement farouche et inquiet. Sa manière de marcher étoit tout-à-fait comparable à celle des lièvres ou des kanguroos. Il se grattoit avec les pattes de derrière et se léchoit avec celles de devant. On le nourrissoit de pain, de carottes et d'autres légumes, qu'il portoit à sa bouche avec ses mains. Ses excrémens étoient noirs et de forme alongée.

PATRIE. On disoit, mais vraisemblablement à tort, que cet animal étoit originaire de la Nouvelle-Hollande.

509ᵉ. Esp. GERBOISE GERBO, *dipus gerboa.*

(Encyclop. pl. 73. fig. 2.) *Daman*, Shaw, Voyage en Barbarie. — *Mus egyptius*, Hasselquist. — *Mus jaculus*, Linn. Syst. nat. édit. 10. — *Gerbo* ou *gerboise*, Buff. Hist. natur. suppl. tom. 6. pl. 39 et 40. — *Jaculus orientalis*, Erxleb. Syst. anim. pag. 404. — *Mus sagitta*, Pallas, nov. Spec. glir. pag. 306. pl. 21. — *Dipus gerboa*, Gmel. — Olivier, Bull. soc. phil. n. 40. — *Jerbo*, *jerboa*, *yerbo*, *yerboa*, *yerbua* de divers auteurs.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un fauve clair en dessus, la pointe de beaucoup de poils étant noire; dessous du corps blanc, ainsi qu'un croissant sur chaque fesse; trois doigts aux pieds de derrière, dont celui du milieu est le plus long.*

DIMENS.	pied	pouc.	lig.
Longueur totale de la tête et du corps	»	5	11
— de la queue, avec ses poils (pour un pouce)	»	6	5
— de la tête	»	1	9
— des oreilles	»	»	8
— de l'avant-bras	»	»	9½
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	»	7½
— de la jambe (du genou au talon)	»	2	»
— de tout le pied (du talon au bout des ongles)	»	2	6

DESCRIPT. Corps un peu alongé, plus large en arrière qu'en avant et bien fourni de longs poils, très-doux et très-soyeux; tête fort grosse et fort large à proportion du corps, mais plus élégante que celle de la gerboise alagtaga, avec le nez plus petit et les dents plus courtes et plus larges; deux incisives supérieures verticales, coupées carrément et divisées dans leur longueur par une rainure qui les partage au milieu; soies des moustaches ayant jusqu'à trois pouces de longueur; yeux grands, saillans et latéraux, écartés l'un de l'autre d'un pouce et demi; iris brun; oreilles blanchâtres à la base de leur partie extérieure et grises dans le reste de leur longueur; leur intérieur, de même que les côtés de la tête, d'un jaune très-clair, mêlé de gris et de noirâtre; poils du dessus et des côtés du corps, cendrés dans la plus grande partie de leur longueur, ensuite d'un fauve clair, puis noirâtres vers leur pointe, d'où il résulte une teinte générale d'un fauve clair lavé de noirâtre, tranchant agréablement avec le beau blanc du dessous du corps; de chaque côté de la partie postérieure des cuisses, le blanc formant comme une bande transverse, peu tranchée et en forme de croissant. Pieds de devant très-courts, d'une couleur blanche et ayant cinq doigts, desquels le pouce ou l'intérieur est fort court, muni d'un ongle assez long et fort, arrondi au bout et canaliculé en dessous; les quatre autres doigts, dont le second est le plus grand, étant longs et armés d'ongles crochus, qui ont au moins six lignes. Jambes de derrière très-longues, garnies de longs poils fauves en dehors et de poils blancs en dedans et sur les cuisses; pieds entièrement couverts de poils ras et peu serrés, de couleur grisâtre,

grisâtre, munis de trois doigts, dont celui du milieu est de bien peu plus grand que les autres, armés d'ongles courts, mais assez larges et obtus; le métatarse, formé d'un seul os, long d'un pouce dix lignes.

Queue très-longue, et n'ayant guère plus de circonférence qu'une grosse plume d'oie, quadrangulaire et non arrondie, d'un gris plus foncé en dessus qu'en dessous, et garnie d'un poil ras jusqu'à son extrémité, que termine une touffe aplatie de longs poils distiques, soyeux et mi-partie de noir-brun et de blanc; les quatre premiers pouces de cette queue d'un gris assez foncé, le cinquième d'un gris plus clair; après quoi commence le flocon, qui n'a qu'un pouce et demi. Verge du mâle pourvue, près du gland, de deux crochets cornés, blancs et longs de trois lignes; prépuce garni de petites pointes cornées, dirigées vers la base de la verge (1).

HABIT. Le gerbo habite les lieux sablonneux, pierreux et déserts. Il vit en troupes, se pratique des terriers qu'il creuse avec ses pattes de devant et avec ses dents. Son naturel est inquiet, et lorsqu'il n'a pas le temps de rejoindre sa demeure, il fuit avec une rapidité extrême, en exécutant une suite de sauts très-considérables. Sa nourriture principale consiste en bulbes de plantes.

PATRIE. La Barbarie, l'Égypte, l'Arabie, la Syrie. Son espèce ne dépasse pas le 50e degré de latitude septentrionale et les contrées situées entre le Tanaïs et le Volga.

510e. Esp. GERBOISE ALAGTAGA, *dipus jaculus.*

(Eucyclop. pl. 73. fig. 1.) *Mus jaculus*, Pallas, nov. Spec. glir. pag. 275. tab. 20. — — *Cuniculus pumilio saliens, caudâ longissimâ*, S. G. Gmel. nov. Comm. Petrop. 1760. Voyag. tab. 9. fig. 1. — *Mongul*, Vicq-d'Azyr, Syst. anat. des anim. (1re variété). — *Dipus alagtaga*, Oliv. Bull. soc. phil. n. 50. — *Dipus jaculus*, Bodd. Gmel. — *Morin jalma* des Calmoucks. — *Alag-daaga* ou *alakdaagha* de quelques voyageurs.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un fauve très-pâle en dessus et blanc en dessous; museau blanc; une raie blanche en croissant sur les fesses; cinq doigts aux pieds de derrière, dont les latéraux très petits et l'intermédiaire le plus long; oreilles longues.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, mesurée depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue	»	6	9
— de la queue, sans les poils	»	10	1
— de la tête	»	1	10⅔
— de l'avant-bras	»	1	»
— de la main, y compris les ongles	»	»	8⅚
— de la jambe	»	2	7
— du métatarse, depuis le talon jusqu'à l'articulation du doigt du milieu	»	2	6
— du doigt du milieu, avec l'ongle	»	»	10 5/7

Nota. La femelle est un peu plus grande que le mâle.

DESCRIPT. Tête oblongue; museau avancé, mais épais et très-obtus; nez grand, comme tronqué, de couleur de chair, figuré en cœur, avec des narines en croissant, séparées par une cloison; lèvre supérieure bilobée, et recouvrant, avec l'inférieure, les dents qui sont au nombre de dix-huit; deux incisives à chaque mâchoire, quatre molaires à la supérieure et trois à celle de dessous de chaque côté; moustaches formées par des poils longs et noirs; yeux assez grands; iris d'un brun-jaunâtre; prunelle presque ronde; oreilles plus longues que la tête, demi-cylindriques, roulées sur elles-mêmes, oblongues, nues ou presque nues et transparentes, ayant un léger duvet jaunâtre; cou très-court; queue plus longue que le corps, revêtue, sur plus des deux tiers de sa longueur, de poils courts, rudes et rares, de la même couleur que ceux du corps, et terminée par un panache formé de deux rangs de poils et mi-partie de noir et de blanc: cette dernière couleur étant terminale et pénétrant en angle dans la couleur noire (ce qui est dû à la direction oblique des poils).

Pelage très-doux et fort lisse, d'un fauve-jaunâtre sur le corps, mais varié d'un gris-brun, notamment vers la croupe, à cause de l'abondance de poils plus longs qui traversent les autres et qui ont leur pointe de cette couleur; museau blanc à son extrémité et brun en dessus; dessous du corps et dedans des membres blancs; côtés gris; fesses marquées chacune d'une tache blanche, étroite, transverse et en forme de croissant, comme dans le gerbo. Tarse et métatarse fort longs et peu

(1) La gerboise décrite et figurée par Bruce (*Voyage aux sources du Nil*, tom. V, pl. 27) paroît constituer une variété dans cette espèce, différant des gerbos communs par son corps plus mince; par des oreilles plus longues, plus arrondies; par la brièveté des ongles des quatre pieds; par la couleur moins foncée du pelage; par la bande blanche en croissant des cuisses, plus marquée; par l'aplatissement du museau; enfin, par la couleur noire des talons.

Elle a été trouvée dans le désert de Barca.

garnis de poils ; pied formé de cinq doigts dont les trois intermédiaires sont les plus longs, celui du milieu et les latéraux étant reculés jusqu'à moitié du métatarse. Dans le squelette, seulement trois os métatarsiens, celui du milieu, soutenant les trois doigts principaux et se terminant par autant d'articulations en poulie, dont celle du milieu est la plus avancée ; les métatarsiens latéraux étant fort grêles et de moitié moins longs.

HABIT. L'alagtaga se creuse des terriers assez profonds, mais n'y amasse pas de provisions. Il y passe la saison froide dans un sommeil léthargique, après en avoir bouché toutes les issues. Sa nourriture, qu'il recherche pendant la nuit, consiste principalement en plantes ou en herbes succulentes, en racines, en fruits, en petits oiseaux et en insectes. Il n'épargne pas non plus son espèce. Dans les pays chauds, sa femelle produit plusieurs fois l'année, et il paroît que le nombre de ses petits est assez considérable. Lorsque cet animal fuit, en sautant, sa vitesse est si grande, qu'il semble ne pas toucher la terre et qu'on ne peut le dépasser avec un bon cheval. Sa queue lui sert de point d'appui lorsqu'il tombe à terre, et de gouvernail lorsqu'il est lancé. Quand il marche, il se sert aussi de cette partie pour s'appuyer et relever le train de derrière, comme le font les kanguroos.

PATRIE. Les déserts de la Tartarie, dans les collines qui bordent le Tanaïs, le Volga, le Rhymn et l'Irtisch. Pallas lui assigne pour patrie tout le pays qui s'étend d'orient en occident, depuis les contrées situées entre l'Argun et l'Onon, jusqu'au désert de Crimée ou les terres voisines de la Tauride Chersonèse, et du nord au midi, depuis le 50e. degré de latitude septentrionale jusqu'au tropique.

511e. Esp. GERBOISE BRACHYURE, *dipus brachyurus.*

(Non figurée.) *Mus jaculus*, var. B. Pallas, nov. Spec. quadr. e glir. ordin. pag. 297. — *Dipus jaculus medius, magnitudine ratti*, Pennant, Quadr. pag. 419. — *Dipus brachyurus*, Blainv. — Desm. nouv. Dict. d'Hist. nat. 2e. édit. tom. 13. pag. 126.

CAR. ESSENT. *Pelage fauve pâle, varié de brun en dessus, blanc en dessous ; un croissant blanc sur chaque fesse ; museau blanc à l'extrémité et brun en dessus ; queue et membres assez épais ; oreilles assez courtes ; pieds de derrière à cinq doigts, dont les trois internes, les plus robustes et d'égale longueur entr'eux.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	»	4	5
— de la queue, mesurée sans les poils.	»	5	»
— de la tête, mesurée depuis le nez jusqu'à la nuque	»	1	2
— du bras, environ	»	»	5
— de l'avant-bras	»	»	7
— de la main, avec les ongles	»	»	5
— de la cuisse	»	»	11
— de la jambe	»	»	6
— du métatarse	»	»	6½
— du doigt du milieu, avec l'ongle.	»	»	6

DESCRIPT. Plus petite que la précédente, et à museau moins alongé ; oreilles plus courtes et plus larges ; pieds de derrière proportionnellement plus courts, avec les doigts plus robustes, et l'ongle du doigt du milieu moins long que ceux des deux doigts latéraux. Queue cylindrique, plus épaisse, plus courte proportionnellement et terminée par un flocon dont les poils ne sont pas exactement distiques, et dont la partie blanche a peu d'étendue. Dessus du corps d'un gris-fauve sale, varié de brun ; dessous blanc ; fesses marquées comme dans les deux espèces précédentes et la suivante, d'une bande transversale arquée et lunulaire blanche ; museau blanc à l'extrémité et brun en dessus, comme dans l'alagtaga, et non de la même couleur que le dos, comme dans la petite gerboise.

HABIT. Semblables à celles de la gerboise alagtaga. Elle recherche les bulbes du lys pompon, *lilium pomponium.*

PATRIE. La Tartarie orientale, où elle est très-multipliée, et la Sibérie. C'est elle seulement que l'on rencontre au-delà du lac Baïkal, et vraisemblablement dans la Sibérie.

512e. Esp. PETITE GERBOISE, *dipus minutus.*

(Non figurée.) *Dipus jaculus*, var. *minor*, Pallas, nov. Spec. quadr. e glir. ordin. pag. 296. — *Dipus jaculus*, varietas β. Bodd. Elench. anim. pag. 115. — *Petite gerboise, dipus minutus*, Blainv. — Desm. nouv. Dict. d'Hist. nat. tom. 13. pag. 127.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris-jaunâtre pâle, varié de brun en dessus, blanc en dessous, ainsi que les extrémités et une bande transverse en croissant sur chaque fesse ; museau de la couleur du dos ; cinq doigts aux pieds de derrière, les ongles des trois intermédiaires de même longueur.*

DIMENS. Longueur totale du corps, mesuré depuis le bout du museau jusqu'à	pied.	pouc.	lig.
l'origine de la queue	»	4	3
— de la queue, mesurée sans les poils	»	5	1
— de la tête	»	1	3
— de l'avant-bras	»	»	7
— de la main, y compris les ongles.	»	»	4½
— de la jambe	»	1	5
— du métatarse	»	1	2½
— du doigt du milieu	»	»	5½

Nota. Cette espèce est en général six fois plus petite que celle de la *gerboise alagtaga*, et sa taille ne surpasse pas celle du *mulot* (1). Cette grandeur est constante, car les divers individus que Pallas a disséqués avoient les épiphyses des os consolidées.

DESCRIPT. Extrémités plus longues proportionnellement que dans la gerboise brachyure; formes assez généralement semblables à celles de l'alagtaga; queue longue, terminée par un flocon de poils distiques, dont la partie blanche ou terminale est assez étendue. Dessus du corps d'un gris-jaunâtre pâle, mêlé de brun, principalement sur la croupe; dessous d'un beau blanc, ainsi que les extrémités; une bande blanche transversale, légèrement contournée en croissant sur chaque fesse; museau de la même couleur que les parties supérieures du corps, au lieu d'être blanc à l'extrémité et brun en dessus, comme dans les gerboises alagtaga et brachyure. Dans quelques sujets, un trait blanc sur le front, et dans d'autres, une grande tache noire sur l'épigastre.

Nota. Pallas dit qu'il n'a trouvé que trois molaires de chaque côté de la mâchoire supérieure dans cette espèce; M. Fréd. Cuvier présume que la quatrième dent n'existoit pas, parce qu'elle étoit déjà tombée.

PATRIE. Les environs de la mer Caspienne, dans les régions où habite la gerboise alagtaga, et sur les parties inférieures du Rhymn et du Volga, où elle se trouve avec la gerboise brachyure.

LXXXVIIe. GENRE.

GERBILLE, *gerbillus*. Desm. Fréd. Cuv. Rafin.
Meriones, Illiger.

(1) Il y a quelques différences dans les proportions des os de cet animal, comparés à ceux des deux espèces précédentes, et l'une des plus remarquables consiste en ce que l'os de la cuisse a proportionnellement un peu plus de longueur que dans l'alagtaga; mais il n'est pas plus long que le tibia, comme nous l'avons dit à tort dans l'article *gerboise* du *nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle*.

Mus, Pallas, Pennant.
Dipus, Gmel. Bodd. Schreb. Oliv. Geoff.
Sciurus, Erxleb.

CARACT. Formule dentaire : incis. $\frac{2}{2}$, can. $\frac{0-0}{0-0}$, molaires $\frac{3-3}{3-3} = 16$ (1).

Molaires semblables aux deux mâchoires; la première étant la plus grande et à trois tubercules qui la partagent à peu près également dans sa longueur; la seconde n'en ayant que deux, et la troisième, qui est la plus petite, n'en ayant qu'un.

Tête alongée; *pommettes* peu renflées.

Oreilles médiocrement longues, arrondies à l'extrémité.

Pieds antérieurs courts, à quatre doigts onguiculés, avec un rudiment de pouce; les *postérieurs* longs ou très-longs, terminés par cinq doigts onguiculés, ayant chacun son os métatarsien particulier.

Queue longue, couverte de poils.

HABIT. Elles vivent dans des trous qu'elles se creusent en terre et sautent avec force comme les gerboises : une espèce hyberne.

PATRIE. Les contrées moyennes et chaudes de l'ancien Continent, telles que l'Égypte et la Perse, et les parties septentrionales du nouveau (2).

* *Gerbilles à jambes postérieures médiocrement alongées; corps assez épais.*

513e. Esp. GERBILLE DU TAMARISC, *gerbillus tamaricinus*.

(Encyclop. pl. 73. fig. 5, sous le nom de *gerboise à queue annelée*.) *Mus tamaricinus*, Pallas, nov. Quadr. e glit. ord. pag. 322. pl. 19. — *Sciurus tamaricinus*, Erxleb. — *Dipus tamaricinus*, Gmel. — Schreb. tab. 232. — *Myoxus tamaricinus*, Desm. nouv. Diction. d'Hist. nat. 1re. édit. tabl. méthod. — *Gerbillus*, Ejusd. 2e. édit.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris-jaunâtre en dessus, blanc en dessous; queue à peu près de la longueur*

(1) On n'a encore pu examiner le système dentaire que d'une seule espèce, la *gerbille d'Egypte*.

(2) Ce genre, d'abord formé de trois ou quatre rongeurs, s'est augmenté d'un nombre assez grand d'espèces qui ont été découvertes en Amérique par M. Rafinesque-Smaltz.

du corps, marquée d'anneaux alternativement gris et bruns.

DIMENS. Longueur totale de la tête et	pied.	pouc.	lig.
du corps	»	6	6
— de la queue (sans les poils)	»	5	1
— de la même partie (avec les poils).	»	5	7
— de la tête, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à la nuque	»	2	1
— des oreilles	»	»	$7\frac{4}{5}$
— du bras	»	»	$8\frac{1}{2}$
— de l'avant-bras	»	»	$11\frac{1}{3}$
— de la main (depuis le poignet jusqu'au bout des ongles)	»	»	$7\frac{1}{3}$
— de la cuisse	»	1	$1\frac{2}{3}$
— de la jambe	»	1	5
— du pied	»	1	5

DESCRIPT. Tête oblongue, se terminant par un museau arrondi et convexe; un repli membraneux recouvrant les narines, dont la cloison présente un petit enfoncement dénué de poils; de longues soies blanches formant des moustaches de chaque côté du museau; face extérieure des dents incisives jaune; celles d'en haut marquées par un sillon, et légèrement crénelées à leur extrémité, celles d'en bas obtuses; yeux grands et bruns, donnant à l'animal une physionomie vive et animée; bords des paupières d'un brun clair et dégarnis de cils; oreilles presque nues, grandes, ovales et bordées d'une sorte de duvet brun, avec un pli transversal et peu relevé à l'entrée du conduit auditif; cou très-court; le corps ayant à peu près les mêmes proportions que celui du lérot.

Jambes fortes, les postérieures étant plus longues que les antérieures, mais néanmoins proportionnellement plus courtes dans cette espèce que dans toutes les autres.

Pouce des pieds de derrière moins long que le doigt extérieur; tous les doigts nus et ridés en dessus; carpe à deux callosités, et métacarpe à trois. Queue à peu près cylindrique, entièrement couverte de poils, ceux de l'extrémité étant les plus longs et formant une touffe brune; un long espace sous le ventre, recouvert d'un poil ras et très-épais.

Poil du corps plus dense que celui du rat, et plus rude que celui de l'écureuil, touffu et ayant plus de huit lignes de long sur le dos; duvet de couleur plombée et caché par le poil, appliqué sur la peau. Parties supérieures entièrement grisjaunâtre; flancs présentant une nuance moins foncée, mais devenant brune vers la croupe; tour du nez et des yeux blanchâtre; une tache de la même teinte au-dessus de l'œil et derrière les oreilles; côtés de la tête et du cou d'un cendré-blanchâtre. Tour de la bouche et dessous du corps entièrement blancs, ainsi que le plan inférieur de la queue, dont le dessus est marqué de quelques anneaux alternativement gris clair et bruns.

HABIT. Il fréquente les cantons qui abondent en tamarisc et en plantes salées, telles que la salicorne, l'atriplex maritime, la soude, etc., dont il fait sa principale nourriture. Chaque individu se creuse sous les racines des arbres un terrier très-profond et à deux galeries. Il ne quitte sa retraite que la nuit.

PATRIE. Les côtes méridionales et désertes de la mer Caspienne. Pallas présume qu'il vit également dans les contrées chaudes de l'Asie.

514[e]. Esp. GERBILLE DE LA TORRIDE, *gerbillus meridianus.*

(Encyclop. pl. 73. fig. 4.) *Mus longipes*, Pallas, nov. Spec. quadr. e glir. ordin. pag. 314. pl. 18 B. — *Dipus meridianus*, Gmel. — Schreb. tab. 231. — *Mus meridianus*, Pallas, Itin. 2. pag. 702. — *Le jird*, Vicq-d'Azyr, Syst. anat. des anim. tom. 2. pag. 413.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un fauve-grisâtre en dessus; queue à peu près de la longueur du corps, d'un fauve-grisâtre uniforme; ventre d'un blanc pur, avec une ligne moyenne d'un roux-brun; membres blancs.*

DIMENS. Longueur totale, mesurée de-	pied	pouc.	lig.
puis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue	»	4	2
— de la queue, sans les poils	»	3	1
— de la même partie, avec les poils	»	3	6
— de la tête	»	1	$6\frac{2}{3}$
— des oreilles	»	»	$6\frac{2}{3}$
— de l'avant-bras	»	»	$8\frac{1}{2}$
— de la main, l'ongle du grand doigt compris	»	»	$4\frac{2}{3}$
— de la jambe	»	1	$\frac{2}{3}$
— du pied depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	1	$\frac{2}{3}$
— du poil, sur le dos	»	»	5

DESCRIPT. Corps assez épais postérieurement; tête oblongue; museau assez avancé; oreilles grandes, ovales, pubescentes; moustaches très-longues; incisives jaunes, les supérieures étant marquées d'un sillon longitudinal. Cuisses grosses, charnues; pieds alongés, grands et propres à sauter. Pelage en dessus d'un fauve sale mêlé de gris, et en dessous d'un beau blanc; queue forte, cylindrique, couverte de poils, surtout à l'extrémité, où ils forment un flocon, plus courte

que celle du tamaricin, de la couleur du dos, et ne présentant ni anneaux, ni taches plus ou moins colorés : une ligne longitudinale d'un roux-brun sous le ventre.

HABIT. Il se creuse des terriers et vit de noix de *pteroeoceus aphyllus*, de graines d'*astragales*, etc.

PATRIE. Les désetts sablonneux et brûlans qui avoisinent la mer Caspienne, et qui sont situés entre le Volga et l'Ural.

515e. Esp. GERBILLE DE L'INDE, *gerbillus indicus*.

(Encycl. pl. suppl. 11. fig. 4.) *Yerbua*, Thom. Hardwicke, Trans. soc. Linn. tom. 8. pag. 279.—Nouv. Bull. soc. philom. n. 35. pag. 121. pl. 1. fig. 1.

CAR. ESSENT. *Pelage marron en dessus et parsemé de petites taches brunes disposées en lignes longitudinales, blanc en dessous ; queue un peu plus longue que le corps, brune et terminée par un flocon de poils bruns.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesuré depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	»	6	6
— de la queue	»	»	7

DESCRIPT. De la grosseur du rat domestique, mais ayant la tête plus large à proportion de son corps. Oreilles larges, rondes, droites et presque nues ; nez très-rond, garni de moustaches ; mâchoire supérieure d'un demi-pouce plus longue que l'inférieure ; incisives inférieures ayant le double de longueur que les supérieures, mais ces dernières étant plus larges et partagées par un sillon longitudinal ; yeux grands et d'un noir brillant. Jambes d'inégale longueur, celles de devant plus courtes que celles de derrière, qui ont cinq doigts, dont les trois du milieu sont deux fois plus longs que ceux des pieds de devant ; doigt extérieur ayant la moitié de la longueur des autres et l'interne le plus court de tous ; ongles blancs, de médiocre longueur et en forme d'alêne. Pelage d'un brun-rouge, mélangé à la partie supérieure du corps de petites taches d'un brun obscur, disposées en lignes longitudinales. Tête de couleur blonde, particulièrement autour des yeux, en descendant sur les joues ; les autres parties blanches. Queue cylindrique, légèrement velue, mais terminée par un pinceau de poils longs et doux, d'un brun obscur.

HABIT. Elle se nourrit d'orge, de blé, et forme des magasins considérables de ces différens grains dans des terriers spacieux qu'elle habite ; elle coupe le grain près de la racine, et emporte ainsi l'épi tout entier. Elle ne touche à ses provisions que lorsque les moissons sont faites et que les champs ne lui en fournissent plus.

PATRIE. L'Indostan, entre Benarès et Andwan.

** *Gerbilles à pattes postérieures excessivement longues.*

516e. Esp. GERBILLE D'ÉGYPTE, *gerbillus ægyptius*.

(Non figurée dans l'Encycl.) *Dipus gerbillus*, Oliv. Bull. de la soc. philom. n. 40. — Ejusd. Voyage dans l'empire ottom. tom. 3. pag. 157. pl. 28. fig. A B C. — *Mus longipes ?* Linn.— *Dipus pyramidum*, Geoffr.

CAR. ESSENT. *Dessus du corps d'un jaune clair ; dessous d'un blanc pur ; queue un peu plus longue que le corps, brune et terminée par des poils assez longs.*

DIMENS. Taille d'une *souris* ; jambes postérieures au moins aussi longues que le corps.

DESCRIPT. Tête conique et pointue ; oreilles ovales, médiocres ; moustaches longues ; cou fort court ; pelage très-doux, d'un fauve ou d'un jaune clair en dessus et blanc en dessous ; queue couverte en dessus de petits poils bruns et terminée par des poils alongés (1).

HABIT. Elle vit dans des terriers.

PATRIE. Les environs de Memphis et des Pyramides, en Egypte.

517e. Esp. GERBILLE DU CANADA, *gerbillus canadensis*.

(Encycl. pl. suppl. 11. fig. 3.) *Mus canadensis*, Pennant. ? — *Dipus canadensis*, Davies, Trans. of. Linn. society, tom. 4. pag. 155. fig.... — *Canadian gerbo*, Shaw, Gen. zool. vol. 11. part. 1. pag. 192. pl. 161. — *Gerbillus Daviesii*, Rafinesque - Smaltz, Précis des découvertes somiologiques, pag. 14.

CAR. ESSENT. *Pelage jaunâtre en dessus, blanc en dessous ; oreilles très-courtes ; queue presqu'enti-*

(1) Le *dipus pyramidum* de M. Geoffroy, que nous avons vu dans la collection du Muséum d'histoire naturelle, est long de quatre pouces. Sa queue est ronde et couverte d'écailles, comme celle des rats, et présente de longs poils, mais en petit nombre à son extrémité. Son pelage est en dessus roussâtre et varié de brun, et d'un blanc sale en dessous.

rement nue, un peu plus longue que le corps, sans flocons de longs poils à l'extrémité.

DIMENS. — De la taille d'une *souris*.

DESCRIPT. M. Davies ne donne d'autre description de cet animal que l'indication du nombre des doigts, qui est, comme dans les autres espèces, de quatre aux pieds de devant et de cinq aux pieds de derrière. La figure représente un animal à tête petite, à oreilles très-courtes non relevées, à lèvre supérieure garnie de moustaches assez prolongées, à queue plus longue que le corps, presque nue, parsemée, seulement de distance en distance, de poils assez longs, et n'étant pas terminée par un flocon de poils plus grands que les autres. De plus, l'enluminure de la même figure donne à croire que le pelage est jaune ou fauve, très-pâle en dessus et blanc en dessous, et que la partie nue des pattes et la queue sont couleur de chair. Plusieurs rides transversales se font remarquer de distance en distance sur la queue.

HABIT. Un individu de cette espèce a été trouvé engourdi et roulé sur lui-même dans un terrier, en forme de petite chambre ovale, à la profondeur de vingt pouces anglais.

En été, on trouve cette gerbille dans les prairies et dans les endroits les plus fourrés des bois. Lorsqu'elle est inquiétée, elle fuit avec vitesse et en exécutant une suite de sauts, comme le font les gerboises. On ne sait de quelle substance elle se nourrit, et l'on n'a point trouvé de provisions dans son domicile d'hiver.

PATRIE. Le Canada (1).

(1) Outre les cinq espèces de gerbilles que nous venons de mentionner, M. Rafinesque en distingue encore six, qui habitent l'Amérique du nord. Il leur donne les noms de *gerbillus soricinus*, *leonurus*, *megalops*, *hudsonius*, *macrourus* et *brachyurus*. M. Mitchill a nommé *gerbillus sylvaticus* une espèce qu'il n'a pas décrite.

M. Rafinesque a donné une courte indication des caractères de ses gerbilles suivantes :

1°. GERBILLE SORICINE; *gerbillus soricinus*, Prodr. de découv. somiolog. pag. 14. Son pelage est gris-brun en dessus et ses flancs sont marqués d'une ligne rousse longitudinale; ses oreilles sont presque nues, ovales et arrondies; sa queue, plus courte que le corps, est égale, soyeuse et d'un gris-brun en dessous. Ses dimensions ne sont pas relatées.

2°. GERBILLE GRAND-ŒIL; *gerbillus megalops*, Amer. Mag. Monthly, 1818, pag. 446. — Annals of natur. n°. 1. Longueur totale, six pouces, dont la queue a plus de moitié; yeux grands et noirs; nez long et arrondi, noir; oreilles ovales, longues comme la tête; pelage gris; queue plus longue que le corps, mince et flexible, et terminée par une touffe blanchâtre.

On la trouve dans les prairies de Kentucky, où elle vit de semences de plantes et de fruits.

3°. GERBILLE A QUEUE-DE-LION; *gerbillus leonurus*, Amer. Mag Monthl. 1818, pag. 446. — Annals of nature, n°. 1. Pelage entièrement d'un joli fauve; oreilles elliptiques, aussi longues que la tête, blanches en dedans; yeux petits; queue aussi longue que le corps, noire, terminée par un flocon fauve.

Cette espèce saute plutôt qu'elle ne court, ce qui est absolument contraire aux habitudes de l'espèce précédente.

Elle a été trouvée dans les Etats de Kentucky, d'Indiana, etc.

4°. Si la GERBILLE D'HUDSON, *gerbillus hudsonius* de Rafinesque, ne diffère pas du *dipus gerbillus* de Zimmermann et de Boddaert, ce rat à longs pieds a le corps brun, avec une ligne jaune de chaque côté, caractère qui la rapproche beaucoup de la *gerbille soricine* du même Rafinesque.

LXXXVIII[e]. GENRE.

RAT-TAUPE, *aspalax*, Oliv. Desm.
Spalax, Guldenstaedt, Erxleb. Cuv. Illig.
Glis, Erxleb.
Talpoides, Lacép.
Georychus, Illiger.

CARACT. Formule dent. : incis. $\frac{2}{2}$, canin. $\frac{0-0}{0-0}$; molaires $\frac{3-3}{3-3} = 16$.

Incisives très-larges, coupées carrément à l'extrémité, tant en haut qu'en bas; *molaires* à couronne tuberculeuse, tronquées, presque cylindriques, et à peine saillantes hors des gencives.

Corps alongé, cylindrique.

Tête très-large, aplatie, anguleuse sur les côtés.

Yeux rudimentaires, entièrement recouverts par la peau.

Oreilles externes nulles.

Pattes très-courtes, toutes à cinq doigts.

Queue nulle.

Pelage court et très-doux.

PATRIE. L'ancien Continent.

518[e]. Esp. RAT-TAUPE ZEMNI, *aspalax typhlus*. (Encycl. pl. 72. fig. 2 et 3.) *Mus typhlus*, Pall. nov. Spec. quadr. e glir. ordin. pag. 154. pl. 8. — *Spalax microphtalmus*, Guldenst. — *Slepez*, Lepéchin, Voyag. trad. franç. tom. 1. pag. 238. fig..... — *Spalax major* et *glis zemni*, Erxleb. —

Mus typhlus, Gmel. — Schreb. tab. 206. — *Aspalax* ou *taupe* d'Aristote et des Anciens.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un cendré lavé de roussâtre.*

DIMENS.

	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'anus..	»	7	$7\frac{1}{2}$
— de la tête, depuis le bout du nez jusqu'à la nuque	»	1	9
Hauteur verticale de la tête	»	1	6
Largeur de la tête	»	2	1
Longueur des incisives supérieures..	»	»	2
Largeur de ces deux dents	»	»	$2\frac{3}{4}$
Longueur des incisives inférieures..	»	»	$6\frac{1}{2}$
Largeur de ces deux dents	»	»	2
Diamètre du corps, environ	»	2	»
Longueur de l'avant-bras	»	1	3
— de la main	»	»	11
— de l'ongle du doigt du milieu. ..	»	»	$1\frac{3}{4}$
— de la cuisse	»	1	»
— de la jambe	»	»	11

DESCRIPT. A peu près de la grosseur du rat commun; corps cylindrique; tête grosse, presque pyramidale, plus étroite en devant et terminée par un museau cartilagineux, dur et très-fort; une sorte d'arête ou ligne saillante de chaque côté de la tête, s'étendant des narines au méat auditif; narines arrondies, étroites; ouverture de la bouche petite, plus étendue en hauteur qu'en largeur; incisives très-tranchantes et très-fortes, d'un jaune-orangé; celles d'en bas deux fois plus longues que celles d'en haut, en forme de coin et non subulées; lèvre inférieure beaucoup plus courte que la supérieure, et ne recouvrant pas les dents; langue charnue, épaisse, plate, obtuse, lisse; yeux sous forme d'un point noir, à peine de la grosseur d'une graine de navette, et situés sous la peau de la tête, qui n'est nullement amincie pour former la conjonctive, ou repliée pour constituer des paupières; intérieur de cet œil conformé comme dans les autres animaux; une glande lacrymale; oreilles externes à peu près nulles, conduit auditif large, et organes internes de l'ouïe très-développés; cou large et court; dos long et droit; queue nulle; pieds courts et terminés par cinq doigts munis d'ongles arrondis, un peu plus longs à ceux de derrière qu'à ceux de devant; pelage composé de poils courts, dont la base est d'un cendré-noirâtre, et dont l'extrémité est roussâtre, d'où il résulte une teinte générale grise, lavée de cette dernière couleur; devant de la tête et dessous du corps noirâtres; deux mamelles inguinales.

Var. A. Rat taupe zemni varié (*aspalax typhlus variegatus*, nob.). Même pelage, mais varié de grandes taches blanches, irrégulièrement disposées.

HABIT. Il vit sous terre en société, comme la taupe. Ses galeries sont peu profondes et communiquent avec des cavités plus basses, où il est à l'abri des eaux pluviales. Il s'établit dans les plaines unies et fertiles. Sa nourriture consiste en racines, et il préfère notamment celles du gazon ordinaire et du cerfeuil bulbeux (1); ses mouvemens sont brusques; sa démarche est irrégulière et presque toujours précipitée; il marche à reculon aussi facilement qu'en avant. Lorsqu'il entend du bruit, il relève sa tête pour écouter, et quand on l'attaque, il se défend avec courage.

PATRIE. L'Asie mineure, la Syrie, la Mésopotamie, la Perse, la Russie méridionale, entre le Tanaïs et le Volga.

LXXXIXe. GENRE.

BATHYERGUE, *bathyergus*, Illig. Cuv.

Mus, Pallas, Gmel. Schreb. Bodd.

Georychus, Illig.

Oryctèrus, Fréd. Cuv.

CAR. Formule dentaire: incis. $\frac{2}{2}$, canines $\frac{0-0}{0-0}$; molaires $\frac{4-4}{4-4} = 20$.

Incisives supérieures et inférieures très-longues, très-larges, planes, en biseau et tronquées carrément à l'extrémité.

Molaires simples, légèrement tuberculeuses, échancrées chacune sur leurs deux faces; les postérieures ayant leur échancrure externe plus forte que les antérieures.

Corps assez gros et cylindrique.

Tête grosse; *nez* court et comme tronqué.

Yeux petits, mais à découvert.

Point d'*oreilles* externes.

Pieds courts, tous terminés par cinq doigts pourvus d'ongles moyens propres à fouiller la terre.

Queue très-courte.

HABIT. Animaux fouisseurs, et se nourrissant de racines et d'autres substances végétales.

---

(1) Rzaczinski dit qu'il vit de grains, de fruits et de légumes, dont il fait des provisions pour l'hiver dans son terrier.

PATRIE. Les contrées les plus méridionales de l'Afrique.

519e. Esp. BATHYERGUE DES DUNES, *bathyergus maritimus.*

(Encycl. pl. 71. fig. 5.) *Taupe du Cap*, Lacaille, Journ. pag. 299. — *Grande taupe du Cap*, Buff. Suppl. tom. 6. pl. 38. — *Taupe des Dunes*, Allamand, Hist. nat. Suppl. tom. 5. pag. 24. tab. 10. — *Arctomys africana*, Lamarck, Voyag. de Thunberg, tom. 1. pag. 188, et tom. 2. p. 475. pl. 1. — *Mus maritimus*, Gmel. — Schreb. tab. 204 B. — *Bathyergus*, Illiger.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris-blanchâtre; queue plate, couverte de poils roides.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale de la tête et du corps	1	»	»
Circonférence, prise derrière les jambes de devant	»	10	»
— devant les jambes de derrière	»	9	»
Longueur de la queue	»	2	6

DESCRIPT. Presque de la taille d'un lapin; tête plus alongée proportionnellement que celle de l'espèce suivante et terminée par un museau plat en forme de boutoir; incisives supérieures marquées dans leur milieu d'un sillon longitudinal qui les fait paroître comme doubles; queue plate, couverte de longs poils roides, de couleur grise.

HABIT. Il vit sous terre et y creuse de longues galeries, ce qui rend dangereux pour les chevaux les lieux où il est commun, parce que ces animaux y enfoncent jusqu'aux genoux. Il creuse vîte et court mal : il vit de racines et d'oignons.

PATRIE. Les environs du Cap de Bonne-Espérance.

520e. Esp. BATHYERGUE CRICET, *bathyergus capensis.*

(Encycl. pl. 71. fig. 6.) *Mus capensis*, Pallas, nov. Quadr. e glir. ordin. pag. 172. pl. 7. — *Taupe du Cap de Bonne-Espérance*, Buff. Suppl. tom. 11. pl. 36. — *Mus capensis*, Gmel. Bodd. — Schreb. tab. 204. — Thunberg, tom. 2. pl. 2. — *Georychus*, Illig.

CAR. ESSENT. *Pelage brun; une tache blanchâtre autour de l'oreille, une autre autour de l'œil, une sur le vertex; bout du museau blanc.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, environ	»	5	6
— de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à la nuque	»	2	»
— de la queue (sans les poils)	»	»	6
— de la même partie (avec les poils)	»	1	»
Longueur de la main, jusqu'au bout des ongles	»	»	9
— de la plante des pieds jusqu'au bout des ongles	»	»	$11\frac{1}{2}$

DESCRIPT. Corps cylindrique; tête grosse et courte; yeux très-petits. Poil doux, épais et ardoisé près de la peau, brun-roussâtre sur le dos, plus foncé sur la tête, plus pâle sur les côtés et d'un blanc sale en dessous; museau blanc; tour des oreilles et des yeux, une petite tache sur le haut du front, ainsi que les mains et les pieds, également de couleur blanche; dents blanches; queue couverte de poils longs et épais, formant un pinceau à son extrémité; ongles de longueur médiocre.

HABIT. Il creuse, comme la taupe, dans les terres sablonneuses.

PATRIE. Le Cap de Bonne-Espérance (1).

LXXXXe. GENRE.

PÉDÈTES, *pedetes*, Illig.

Helamys, Fréd. Cuv.

Dipus, Gmel. Shaw. Bodd. Penn.

Yerbua, Sparm.

Gerbo, Allam.

Mus, Pallas.

CAR. Formule dentaire : incis., $\frac{2}{2}$, canin. $\frac{0-0}{0-0}$, molaires $\frac{4-4}{4-4} = 20$.

Incisives supérieures et inférieures ayant leur face antérieure plane et lisse; les inférieures tronquées obliquement et non pointues.

Molaires composées semblables entr'elles aux deux mâchoires, à couronne à peu près cylindrique, et présentant à leur surface le cercle d'émail qui les entoure, mais interrompu par un sillon

(1) Lorsqu'on le connoîtra mieux, ce sera vraisemblablement près de ce genre, ou du précédent, qu'il faudra placer le rongeur décrit brièvement (Annals of nature) par M. Rafinesque, sous le nom de *spalax vittata*, n°. 1.

Ce SPALAX A BANDES (*S. Vittata*) a sept pouces anglais de longueur. Sa tête a peu de volume; ses yeux sont petits; ses oreilles petites, ovales et un peu pointues. Sa forme est à peu près celle du cochon d'Inde; son dos est arqué; son museau est arrondi et garni de petits favoris. Son pelage est fauve en dessus, avec trois bandes longitudinales, larges et brunes. Ses parties inférieures sont blanches.

Il habite les prairies et les bois de l'Etat de Kentucky, où on l'appelle *rat-taupe.*

qui

qui les partage en deux parties égales; ce pli naissant du côté interne à la mâchoire inférieure, et sur la face externe à la mâchoire supérieure.

Tête courte, large et plate entre les oreilles.

Museau obtus, terminé par un très-petit nez, dont les narines consistent en deux fentes, qui forment entr'elles un angle droit.

Oreilles longues, minces, étroites, terminées en pointe, ayant un tragus assez long et étroit.

Yeux grands et à fleur de tête.

Langue charnue et garnie de papilles douces.

Point d'*abajoues*.

Lèvre supérieure entière, dont les bords se réunissent de chaque côté en arrière des incisives, de manière à former une sorte de poche.

Moustaches très-grandes et fortes.

Pieds antérieurs courts, à cinq doigts très-distincts, terminés par des ongles longs, étroits, en gouttière et propres à fouir.

Pieds postérieurs très-longs, à quatre doigts, dont l'externe est très-petit, et dont l'intermédiaire des trois suivans est le plus grand, les deux autres étant à peu près égaux; tous quatre armés d'ongles très-épais, droits, pointus et triangulaires.

Queue longue, très-épaisse, très-musculeuse, couverte, dans toute son étendue, de poils médiocrement longs et non floconneux.

Mamelles au nombre de quatre, et placées sur la poitrine.

Rectum et *parties génitales* (de la femelle) ayant un même orifice à l'extérieur, sur les bords duquel est, de chaque côté, une ouverture assez grande, profonde et terminée par un cul-de-sac, à laquelle aboutissent sans doute les sécrétions de quelques glandes.

Verge du mâle dirigée en arrière; *gland* réticulaire (*Fréd. Cuv.*) et couvert de papilles qui ont la forme de verrues; *vulve* grande et simple; *clitoris* obtus, et divisé longitudinalement par un sillon.

Une *poche* abdominale chez les femelles, analogue par sa position à celles des femelles de didelphes, mais ne renfermant pas les mamelles.

Poils de deux sortes; les soyeux très-abondans.

521ᵉ. Esp. PÉDÈTES DU CAP, *pedetes capensis*.

(Encycl. pl. 73. fig. 3.) *Yerbua capensis*, Spatmann, Voyage en Afrique, trad. franç. tom. 2. pag. 214. pl. 5. — Ejusd. Acta Stockolm. 1778. — *Mus cafer*, Pallas, nov. quadr. Spec. e glir. ordin. pag. 87. — *Dipus cafer*, Gmel. Bodd. Shaw. — Schreb. tab. 230. — *Gerbo major*, Allam. Monogr. 1776. — *Grand gerbo*, Buff. Suppl. tom. 6. pl. 41. — *Dipus cafer*, Oliv. Bull. soc. philom. n. 40. — *Helamys mannet*, *helamys cafer*, Fréd. Cuv. Dict. des sc. nat. tom. 10. pag. 344. — Vulgairement *lièvre sauteur du Cap*. — *Aermannetje* et *springende haas* des Hollandais du Cap.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un fauve-jaunâtre clair, varié de noirâtre en dessus; blanc en dessous, avec une ligne de la même couleur dans le pli des aines; jambes brunes; queue assez mince, roussâtre en dessus à l'origine, grise en dessous et noire au bout.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesuré depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue	1	4	»
— de la tête	»	4	6
— des oreilles	»	3	»
— des extrémités antérieures	»	6	»
— des extrémités postérieures	1	»	»
— du pied, en totalité	»	5	»
— de la queue	1	5	»

DESCRIPT. Dessus de la tête et du cou, dos, épaules, flancs et croupe d'un fauve légèrement grisâtre; dessus des cuisses un peu plus pâle; jambes plus brunes; une ligne noire en arrière de chaque talon; tarse et dessus des doigts d'un brun-jaune très-pâle; une ligne d'assez longs poils noirs au côté interne du tarse; côtés de la tête d'un brun-jaune mêlé de blanc; dessous du menton, poitrine, ventre, intérieur des bras, carpes, dessus des doigts, devant des cuisses et des jambes, ainsi qu'une ligne transversale située en avant de chaque cuisse, d'un beau blanc; intérieur des cuisses d'un brun pâle; queue d'un roux assez vif en dessus jusqu'à son milieu, grise à l'origine en dessous, puis blanche de même en dessous, jusqu'au milieu, et enfin noire jusqu'au bout sur toutes ses faces, dans sa dernière moitié; oreilles rousses à leur racine et noirâtres à la pointe; dessus du nez noirâtre; ongles roses; moustaches noires et moins longues que la tête; quelques soies de même couleur au-dessus de l'œil. (*Fréd. Cuv.*)

HABIT. Selon M. Delalande, préparateur du laboratoire du Muséum, envoyé au Cap de Bonne-Espérance, pour augmenter les collections de cet

établissement, le pédètes vit dans des terriers très-profonds, dont il s'éloigne peu, et où il rentre précipitamment et comme s'il s'y plongeoit, dès que le moindre bruit alarme sa timidité, qui est excessive. Il dort le jour et ne sort que pendant la nuit, ou durant les crépuscules. Lorsqu'il dort, il ramene sa tête entre ses jambes de derrière qu'il étend, et rabat, avec celles de devant, ses oreilles sur ses yeux. Sa voix est une sorte de grognement assez sourd, lorsqu'il est calme. Ses pieds de devant lui servent à fouiller la terre et à porter ses alimens à sa bouche. Il ne s'appuie dessus que lorsqu'il marche lentement : lorsqu'il veut aller vîte, il les applique contre son corps et les cache dans ses poils. Ses pieds de derrière lui servent à exécuter des sauts d'une étendue très-considérable. Sa queue est sans doute employée, comme celles des gerboises et des kanguroos, pour l'aider dans ses mouvemens.

PATRIE. Sparmann dit que cet animal se trouve dans les montagnes qui environnent le Cap de Bonne-Espérance, et principalement sur celle nommée Snenwberg, ainsi que sur toutes celles des cantons de Stellenbosh et du Camdebo.

LXXXXIe. GENRE.

MARMOTTE, *arctomys*, Gmel. Schreb. Geoff. Cuv. Lacép. Illig.

Mus, Linn. Pall. Bodd.

Glis, Briss. Erxleb.

CARACT. Formule dentaire : incisiv. $\frac{2}{2}$, canines $\frac{0-0}{0-0}$, molaires $\frac{5-5}{4-4}$ = 22.

Incisives très-fortes, à face antérieure arrondie ; les inférieures un peu comprimées.

Molaires simples, présentant à leur couronne des saillies et des tubercules mousses, dont un antérieur et interne est le plus saillant.

Corps épais et trapu.

Tête large, plate en dessus.

Point d'*abajoues* dans la plupart des espèces.

Yeux grands ; *oreilles* courtes et arrondies.

Pattes robustes ; celles de devant terminées par quatre doigts distincts et un rudiment de pouce ; les postérieures par cinq doigts.

Ongles de tous les pieds robustes, comprimés et crochus.

Queue médiocre ou courte, velue.

HABIT. Animaux fouisseurs, vivant en sociétés plus ou moins nombreuses ; s'endormant d'un sommeil léthargique pendant la froide saison, et se nourrissant, en été, de substances végétales, d'insectes, et quelquefois de chair ; quelques-uns d'entr'eux rassemblant des provisions, soit d'herbes, soit de grains, dans leurs terriers.

PATRIE. Les deux Continens. Quelques espèces vivent principalement dans les contrées septentrionales, ou sur les montagnes très élevées.

522e. Esp. MARMOTTE BOBAK, *arctomys bobac*.

(Encycl. pl. 67. fig. 3.) *Mus arctomys*, Pallas, nov. Quadr. e glir. ordin. pag. 97. pl. 5 et 9. fig. 1, 2, 3. — *Bobak*, vel *szwiscz*, Rzaczinski Pologn. — Le *bobak* ou *marmotte de Pologne*, Buff. tom. 13. pl. 18. — *Glis polonica*, Briss. — *Glis marmotta*, Erxleb. — *Arctomys bobac*, Gmel. — Schreb. tab. 209. — *Mus arctomys*, Bodd. — *Mus marmotta*, Forster, Act. anglor. tom. 57. pag. 343.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris-jaunâtre, entremêlé de poils bruns qui donnent lieu à des ondes de cette couleur en dessus ; quelques teintes rousses vers la tête ; dessous du corps roussâtre.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, mesurée depuis le bout du museau jusqu'a l'anus.	1	3	10
Hauteur du train de devant........	»	5	6
— du train de derrière...........	»	5	»
Longueur de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à la nuque	»	3	10
— de l'oreille..................	»	»	7
— de la queue (sans les poils)....	»	4	4
— de la même partie (avec les poils)...........................	»	5	4
— de l'avant bras................	»	2	10
— de la main, depuis le poignet jusqu'au bout des ongles..............	»	2	4
— de l'ongle du doigt du milieu...	»	»	$5\frac{1}{2}$
— de la jambe....................	»	3	$1\frac{1}{2}$
— de la plante du pied, depuis le talon jusqu'au bout des ongles.......	»	3	4

Nota. Quelques individus dépassent cette taille.

DESCRIPT. Pelage d'un gris-noirâtre sur le dessus de la tête, un peu plus roussâtre sur la région des moustaches, et tout-à-fait roussâtre sous la gorge ; parties inférieures et dedans des quatre extrémités d'un roussâtre clair ; poils du dos et des parties supérieures du corps gris et mêlés d'autres poils plus longs de couleur noire ou brune, et d'un gris plus ou moins pâle dans leur extrémité ; queue de couleur roussâtre en dessous vers son origine, jaunâtre dans une grande partie de son étendue,

et noirâtre depuis le milieu jusque vers sa pointe, qui est d'un noir foncé.

HABIT. Le bobak n'habite pas, comme la marmotte proprement dite, sur les hautes montagnes, mais sur celles qui sont les moins élevées et dont l'exposition est au midi. Il aime les lieux secs et y creuse des terriers profonds, où il vit en société de vingt à quarante individus. Avant l'hiver, il le garnit d'une quantité de foin assez considérable, dont il fait sa nourriture plus tard.

PATRIE. Les régions de la Pologne arrosées par le Dniepet ou Borysthène, et les contrées de l'Asie septentrionale jusqu'au 55e. degré de latitude : on assure que son espèce est répandue jusqu'au Kamtschatka.

523e. Esp. MARMOTTE DES ALPES, *arctomys marmotta.*

(Encycl. pl. 67. fig. 1.) *Mus alpinus*, Plin. Gesn. Jonst. Rai. — La *marmotte*, Perrault, Hist. des anim. tom. 3. pag. 31. fig. 7. — *Glis marmotta*, Klein. Erxleb. — *Marmotte des Alpes*, Briss. — *Mus marmotta*, Linn. — *Arctomys marmotta*, Gmel. — Schreb. tab. 207. — *Marmotte*, Buff. Hist. nat. tom. 8. pl. 28.

CAR. ESSENT. *Pelage gris jaunâtre, avec des teintes cendrées vers la tête; dessus de la tête noirâtre et bout de la queue noir.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps et de la tête	1	3	»
— de la tête	»	3	8
— de la queue	»	»	»
Hauteur du train de devant	»	5	»
— du train de derrière	»	4	6

Nota. Les individus adultes ont jusqu'à un pied et demi de longueur totale, depuis le bout du museau jusqu'à l'anus.

DESCRIPT. Tête plate sur le chanfrein; museau gros et court; yeux assez grands et noirs; oreilles très-courtes, comme tronquées; moustaches très-fortes; pelage d'un gris-noirâtre, plus ou moins foncé sur le corps, la tête et les flancs; dessus de la tête noirâtre; joues et oreilles grises; dessous du cou et face inférieure du corps d'un gris légèrement teint de roussâtre. Poils du dos rudes et grossiers; ceux du ventre plus doux; queue garnie de longs poils très-touffus, lesquels sont noirs, et d'un brun-roussâtre dans quelques endroits; ongles robustes, pointus et noirâtres; mamelles au nombre de dix, quatre sur la poitrine et six sur le ventre.

HABIT. Les marmottes se trouvent dans les régions élevées des plus hautes montagnes, c'est-à-dire, dans celles des glaces et des neiges éternelles (entre 800 et 1000 toises au-dessus du niveau de la mer, en Europe). Elles se réunissent au nombre de six à quinze, et se creusent, vers le mois de septembre, à l'exposition du sud, un terrier qui, à cinq ou six pieds de son entrée, se bifurque en deux branches, dont l'une conduit à une sorte de chambre en forme de four de trois à sept pieds de diamètre, et dont l'autre n'est qu'un simple cul-de-sac rempli de foin : ce terrier est d'ailleurs jonché partout de foin et de mousse. Elles ne sortent de cette retraite que pendant les plus beaux jours et ne s'en éloignent guère. L'une d'entr'elles, dit-on, veille à la sûreté des autres, et les avertit par un sifflement aigu, lorsqu'elle prévoit quelque danger; ce qui les porte à rentrer précipitamment. En hiver, elles bouchent l'ouverture de leur demeure avec de la terre et du foin qu'elles ont amassé dans la galerie en cul-de-sac, et elles s'endorment, comme les loirs, d'un sommeil léthargique qui dure jusqu'au printemps.

Les marmottes ne produisent qu'une fois par an, et leur portée est de trois, de quatre et quelquefois de six petits. Leur accroissement est prompt et la durée de leur vie est de dix ans.

Dans l'état de nature, elles ne se nourrissent que de substances végétales : en captivité, on parvient à leur faire manger de la viande cuite.

PATRIE. Les Alpes, les Pyrénées, les hautes montagnes du reste de l'Europe et de l'Asie.

524e. Esp. MARMOTTE SOUSLIK, *arctomys citillus.*

(Encycl. pl. 64, fig. 2, sous le nom d'*hyrax de Syrie*, et pl. 67, fig. 5, le *zizel.*) *Mus noricus*, Agric. — *Lapin d'Allemagne*, Briss. Reg. anim. pag. 147. — *Mus citillus*, Pallas, nov. Comm. Petrop. tom. 14. pag. 549. tab. 21. — Ejusd. nov. Spec. quadr. e glir. ord. pag. 119. tab. 6 et 6 B. — *Mus suslica*, Guldenst. nov. Comm. Petrop. tom. 14. pag. 389. tab. 7. — *Mus citillus*, Linn. Gmel. Bodd. — Schreb. tab. 211 A. B. — *Glis citellus*, Erxleb. — Le *zizel*, Buff. tom. 15. pag. 139. — Ejusd., le *souslik*, tom. 15. pag. 144, 295, 205. — Ejusd. Suppl. tom. 3. pag. 191. pl. 31, sous le nom de *jevraschka* ou *marmotte de Sibérie.*

CAR. ESSENT. *Pelage en dessus d'un gris-brun, ondé ou tacheté de blanc par gouttelettes, blanc en dessous; des abajoues.*

DIMENS. (Mâle.)	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, mesurée depuis le bout du nez jusqu'à l'anus	»	9	9
Hauteur au train de devant	»	3	6
— au train de derrière	»	3	4
Longueur de la tête	»	2	5
Hauteur du bord postérieur de l'oreille (le plus élevé)	»	»	1 $\frac{1}{6}$
Long. de la queue (sans les poils)	»	2	10
— de la même partie (avec les poils)	»	4	11 $\frac{1}{2}$
— de l'avant-bras	»	1	6 $\frac{2}{3}$
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	1	2
— de la jambe	»	1	8
— depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	1	11 $\frac{1}{6}$
— du plus grand ongle des mains	»	»	3 $\frac{4}{5}$
— des ongles des pieds	»	»	2 $\frac{3}{5}$

DESCRIPT. Tête assez volumineuse et moins déprimée que dans les autres marmottes; yeux grands et saillans, d'un brun noirâtre; oreilles presque nulles, et représentées seulement par un rebord court et épais, situé sur la marge postérieure du méat auditif; moustaches plus courtes que la tête et noires; des abajoues qui s'étendent jusqu'aux côtés du cou. Corps alongé, cylindrique, couvert d'un poil assez doux et court, d'un gris plus ou moins brun ou fauve en dessus, et parsemé de petites taches blanches plus ou moins apparentes, tantôt sous la figure de gouttelettes bien distinctes, tantôt formant de simples ondes; parties inférieures d'un blanc plus ou moins teint de jaune; tour des yeux et pattes jaunâtres; queue mince, couverte de poils assez longs, de la couleur du fond du pelage, et souvent distiques.

Var. A. Souslik tacheté. A. *Citillus guttata.* A pelage marqué de taches rondes très-distinctes. *Pallas*, Glir. tab. 6 B.

Var. B. Souslik ondulé. A. *Citillus undulata.* Taches blanches très-peu distinctes, étroites dans le sens transversal au corps et formant des espèces d'ondes. *Pallas*, Glir. tab. 6.

Var. C. Souslik uniforme. A. *Citillus concolor.* D'un brun-jaunâtre uniforme; nuque cendrée (*jevraschka* ou *marmotte de Sibérie*). (1) Queue noirâtre.

HABIT. Les sousliks vivent isolément, même les mâles des femelles, hors le temps des amours, et se creusent, sur les pentes des montagnes, des terriers tortueux, à deux, trois et jusqu'à cinq issues, lesquels ont sept ou huit pieds de longueur. Ils y portent, à l'aide de leurs abajoues, des provisions qui consistent en épis de froment, graines de lin, pois, chénevis, etc., qu'ils placent dans des galeries séparées et éloignées de celle qui leur sert de demeure habituelle, et où ils s'endorment pendant l'hiver. La durée de la gestation des femelles est de vingt-cinq à trente jours, et chaque portée est de trois à huit petits.

PATRIE. En Europe: l'Autriche, la Bohême, la Russie. En Asie: la Sibérie, le Kamtschatka, les îles Aléoutiennes au nord, et la grande Tartarie, la Perse et l'Inde, au sud.

525[e]. Esp. MARMOTTE MONAX, *arctomys monax.*

(Encycl. pl. 67. fig. 2.) *Monax*, Edwards, Av. tom. 2. pag. 104. — *Maryland marmot*, Penn. Quadr. pag. 270. n. 178. — *Glis monax*, Erxleb. — *Arctomys monax*, Gmel. — Schreb. tab. 208. — Le *monax* ou *marmotte du Canada*, Buff. Suppl. tom. 3. pl. 28. — *Cuniculus bahamensis*, Catesby, Carol. 2. pag. 79. tab. 79. — Ejusd., *monax*, Carol. append. pag. 28. — *Woodchuck* ou *cochon de terre* aux États-Unis.

CAR. ESSENT. *Pelage brun en dessus, plus pâle sur les côtés et sous le ventre; museau gris-bleuâtre et noirâtre; queue de moitié aussi longue que le corps, couverte de poils noirâtres.*

DIMENS. A peu près de la taille du lapin; quinze à seize pouces de longueur.

DESCRIPT. Corps trapu, bas sur jambes; museau plus alongé que celui de la marmotte proprement dite; oreilles arrondies; ongles longs et aigus; pelage d'un brun-ferrugineux, un peu moins foncé sur les flancs et sur les parties inférieures que sur le dos; environs du museau couverts de poils d'un gris-bleuâtre; queue couverte de poils noirâtres, ayant à peu près la moitié de la longueur du corps.

HABIT. Le monax se creuse des retraites très-profondes dans les roches, où il passe l'hiver; mais on ne sait pas s'il s'engourdit dans cette saison. Il se nourrit de trèfle sauvage et d'autres herbes. Sa femelle produit quatre ou cinq petits à la fois.

PATRIE. L'Amérique septentrionale, mais particulièrement la Virginie, les Carolines, les îles Bahama. On le trouve aussi, dit-on, dans le Maryland, dans l'état de Vermont et peut être au

(1) Buffon a distingué le zizel, ou *citellus seu mus noricus* d'Agricola, du *souslik*. Le premier, selon Pallas, est notre variété ondulée, et le second, notre variété tachetée. Le *jevraschka* ou notre variété C, suivant cet auteur, appartient encore à la même espèce.

Canada, si, comme le présume Buffon, il ne diffère pas de l'animal nommé *siffleur* par Lahontan. M. Warden rapporte, d'après les voyageurs, qu'on le rencontre également dans la contrée du Missouri et dans les plaines du Columbia.

516e. Esp. MARMOTTE DE QUÉBEC, *arctomys empetra*.

(Encycl. pl. 67, fig. 4, sous le nom de *marmotte du Canada.*) *Quebec marmot*, Penn. Quadr. pag. 270. n. 199. tab. 24. fig. 2. — *Glis canadensis*, Erxleb. — *Mus empetra*, Pallas, nov. Quadr. e glir. ord. pag. 75. n. 4. — *Arctomys empetra*, Gmel. — Schreb. tab. 210.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un brun-noirâtre, piqueté de blanc en dessus; d'un roux-ferrugineux en dessous; queue courte, noirâtre au bout.*

	pied.	pouc.	lig.
DIMENS. Longueur totale............	»	11	»
— de la queue..................	»	2	»

Nota. Elle acquiert à peu près la taille de la *marmotte d'Europe.*

DESCRIPT. Pelage d'un brun-noir, piqueté de blanc en dessus, ce qui est dû à ce que les poils de cette partie sont noirâtres à la base, puis annelés de blanc et terminés de noir; dessus de la tête d'un brun uniforme, passant au brun-roux sur l'occiput et au noir sur le bout du museau; joues et menton d'un blanc-sale grisâtre; poitrine et pattes de devant rousses; pieds noirs; queue assez courte, abondante en poils noirs.

Une variété a seulement les teintes rousses moins vives.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. Le Canada et les environs de la baie d'Hudson (1). Trois individus de cette espèce ont été récemment envoyés de New-York au Muséum d'Histoire naturelle de Paris.

(1) Aux cinq espèces de mammifères que nous venons d'admettre dans notre classification, nous devons joindre les renseignemens que nous avons recueillis sur quelques autres animaux insuffisamment connus, que divers naturalistes ont placés dans le même genre.

Ces animaux sont les suivans :

1°. La MARMOTTE POUDRÉE; *arctomys pruinosa*, Gmel. —*Hoary marmot*, Penn. Hist. nat. pag. 398, n°. 61. Elle ressemble au monax; mais son dos est couvert de longs poils durs, cendrés à la base, noirs au milieu et blanchâtres au bout; le bout de son nez, sa queue et ses pieds sont noirs, et ses joues sont blanchâtres; le dessus de sa tête est brun.

On l'a dit particulière aux contrées les plus septentrionales de l'Amérique du nord.

2°. La MARMOTTE GUNDI; *mus gundi*, Rothmann. — *Arctomys gundi*, Gmel. Quadrupède voisin de la marmotte d'Europe par ses formes, mais n'ayant que quatre doigts à chaque pied. Sa taille est celle du lapin. Sa couleur est roussâtre; ses oreilles sont très-courtes, mais très-largement ouvertes. Il a été observé dans le mont Atlas en Afrique.

3°. Le MAULIN; *mus maulinus*, Molina, Hist. du Chili, page 268. — *Mauline marmot*, Penn. Quadr. 2, pag 135. —*Arctomys maulina*, Shaw. Gen. zool. tome 2, part. 1, pag. 122. Il est deux fois plus grand que la marmotte d'Europe. Ses pieds sont tous pentadactyles; ses oreilles assez pointues; ses dents semblables, pour le nombre et la disposition, à celles de la souris. Son museau est plus long et plus effilé que celui de la marmotte, et sa queue est moins courte que celle de cet animal.

Il a été trouvé dans la province de Maule au Chili.

4°. La MARMOTTE DE CIRCASSIE; *Circassian marmot*, Penn. Syn. quadr. pag. 273, n°. 205. — *Glis tscherkessicus*, Erxleb. (d'après Scrheber : Muller, Samml. VII, pag. 124.) Il a la taille du hamster; sa queue est assez longue et poilue; ses jambes de devant sont plus courtes que les posterieures. Ses oreilles sont comme celles de la souris; ses yeux rouges et brillans; ses poils châtains, alongés, principalement sur le dos.

Elle se creuse des terriers aux environs du fleuve Terek. Elle monte avec beaucoup de facilité sur les pentes des collines, mais les descend lentement; ce qui est dû à la disproportion des jambes de derrière. Peut-être cette espece pourroit-elle être rapportée au genre *gerbille?*

La MARMOTTE DU MISSOURI; *arctomys missouriensis*, Warden, Descript. des Etats-Unis, tom. 5, page 627, est un animal nouvellement signalé, et dont M. Rafinesque-Smaltz a fait le type de son genre *cynomys*. (*Voyez* la note de la page 314.) Jusqu'à ce qu'on ait de nouveaux renseignemens sur son compte, il sera impossible de lui assigner une place définitive.

M. Rafinesque-Smaltz, dans le journal intitulé *American Monthly Magazine*, tome 2, novemb. 1817, pag 4', décrit, sous le nom d'*anisonyx*, un genre de rongeurs auquel il assigne les caractères suivans.

ANISONYX. Dents semblables à celles des écureuils; point d'abjoues; cinq doigts onguiculés à tous les pieds, dont les deux internes des pieds de devant très-courts; les trois autres longs, avec des ongles très-aigus; queue distique comme celle des écureuils (Ce genre diffère des marmottes et des écureuils par le nombre et la forme des doigts. Il appartient à la famille des *myoxia* de M. Rafinesque.)

1. ANISONYX BRACHYURE; *anisonyx brachyura*. Pelage brun, tirant sur le gris, un peu piqueté de blanc-roussâtre; une legere couleur de brique sur les parties inférieures; queue ovale, ayant un septième de la longueur totale, d'un brun-rougeâtre en dessus, d'un gris de fer en dessous, et bordée de blanc. La longueur totale de l'animal est de dix-sept pouces (sans doute en y comprenant la queue).

Ce rongeur a été nommé *écureuil de terre* par les voyageurs Lewis et Clarke. Ils l'ont trouvé dans les plaines de la contrée du Columbia, vivant en société, se creusant des terriers à plusieurs ouvertures; sifflant, comme

LXXXXIIe. Genre.

ÉCUREUIL, *sciurus*, Briss. Linn. Erxleb. Bodd. Cuv. Geoff. Illig.

Car. Formule dentaire : incis. $\frac{2}{2}$, canines $\frac{0-0}{0-0}$, molaires $\frac{5-5}{4-4} = 22$.

Nota. La cinquième molaire supérieure n'existe que dans les jeunes individus. Les vieux n'ont que quatre dents de cette sorte partout.

Incisives supérieures plates en avant, et tronquées en biseau à l'extrémité ; les inférieures pointues et comprimées latéralement.

Molaires à couronne tuberculeuse ; la cinquième dans les jeunes étant antérieure, petite et simple.

Corps alongé, svelte.

Tête petite ; *oreilles* droites, médiocres et arrondies ; *yeux* grands.

Pieds antérieurs à quatre doigts longs, bien séparés, armés d'ongles comprimés et crochus, avec un tubercule muni d'un ongle obtus en place de pouce ; les *postérieurs* très-grands, à tarse long et à cinq doigts aussi très-alongés, bien séparés et munis d'ongles crochus.

Queue longue, souvent garnie de poils disposés sur deux rangs, comme les barbes d'une plume.

Point d'*expansion de la peau des flancs* étendue entre les membres antérieurs et les postérieurs.

Mamelles au nombre de huit, dont deux pectorales et six ventrales.

Habit. Ces animaux, évidemment conformés pour grimper, passent leur vie sur le sommet des arbres les plus élevés ; leurs extrémités postérieures, beaucoup plus longues que les antérieures, sont disposées pour embrasser les branches. Ils sont vifs et alertes, et se nourrissent principalement de fruits secs, qu'ils portent à la bouche avec les deux mains, se servant de leurs moignons de pouces comme de point d'appui, pour en ouvrir les enveloppes. Ils se construisent, vers la cime des grands arbres, un nid sphérique, formé de petites branches, de feuilles et de mousse. Ils font quatre à cinq petits par portée.

Patrie. Toute la terre, la Nouvelle-Hollande et la plus grande partie de l'Amérique méridionale exceptées.

Ier. *Sous-genre*. Écureuils proprement dits. *Point d'abajoues*.

Ire. Section : *queue distique*.

527e. Esp. Écureuil d'Europe, *sciurus vulgaris*.

(Encycl. pl. 74, fig. 1, l'*écureuil*, et fig. 4, le *petit gris de Sibérie*.) Σκίουρος, Oppian.—*Sciurus*, des auteurs latins. — *Sciurus vulgaris*, Briss. Linn. Gmel. Bodd. Erxleb.—Schreb. tab. 212. —*Écureuil*, Buff. tom. 7. pl. 32.—Ejusd., *petit gris de Sibérie*, Suppl. tom..... pl..... — Le *petit gris* des fourreurs.

Car. essent. *Pelage d'un roux plus ou moins vif en dessus, et passant quelquefois au gris, blanc en dessous ; oreilles garnies de longs poils, formant un pinceau au bout de chacune.*

Dimens.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps entier, mesuré en ligne droite, depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	»	8	6
Hauteur du train de devant	»	4	6
— du train de derrière	»	5	6
Longueur de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à l'occiput	»	2	»
— des oreilles	»	»	9
— du tronçon de la queue	»	7	»
— de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	1	10
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	1	7
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	2	8
— depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	2	6

Descr. Tête épaisse, aplatie latéralement et aussi sur le chanfrein ; nez avancé ; lèvre supérieure dirigée obliquement en bas et en arrière ; lèvre inférieure très-courte ; yeux très gros, ronds, noirs, saillans et placés dans la partie supérieure des côtés de la tête, un peu plus près des oreilles que du nez ; oreilles droites, médiocrement

---

les marmottes, à l'approche du danger, etc. Sa nourriture consiste en racines et en herbes.

2. Anisonyx ? rousse ; *anisonyx rufa*. Fourrure longue, soyeuse, entièrement d'un brun-rougeâtre ; oreilles courtes, pointues, avec des poils courts. Sa longueur totale est de dix-huit pouces (peut-être la queue comprise).

Cet animal, nommé *sewewel* par les Indiens des bords du fleuve Columbia, ne sauroit être rapporté avec précision à ce genre, puisque les voyageurs Lewis et Clarke n'en ont vu que la peau.

grandes, terminées par un bouquet de poils dirigés en en haut, un peu recourbés en arrière et longs d'un pouce et demi ; cou court ; corps gros, à proportion de sa longueur ; dos ordinairement arqué ; queue longue et touffue, les plus longs poils étant placés sur les côtés en forme de panache ; jambes postérieures très-longues ; talons appuyant sur le sol ; tous les doigts longs et gros. Face inférieure du cou, poitrine, aisselles, face intérieure de l'avant-bras et ventre de couleur blanche ; mâchoire inférieure et face interne des cuisses, blanches en entier, ou en partie rousses et en partie blanches ; parties supérieures du corps et face extérieure des membres, d'un roux plus ou moins vif, plus ou moins brun ou gris, les poils étant de couleur cendrée à leur racine, et roux, bruns ou gris à l'extrémité, ou alternativement de couleur grise et de couleur cendrée ou brune, depuis la racine jusqu'à la pointe, de sorte qu'il se trouve du gris dans cinq ou six endroits du même poil (ce qui est fort évident sur les poils de la queue) ; ces annelures des poils de la queue se correspondant de façon à former, sur chaque côté de sa face inférieure, deux ou trois bandes longitudinales grises ou blanchâtres, et autant de brunes ou de roussâtres ; la teinte générale rousse du corps étant plus foncée sur les côtés de la tête et du cou, les épaules et les quatre jambes que sur les autres parties de l'animal ; les plus grands poils du corps ayant près d'un pouce de longueur, et ceux de la queue plus de deux pouces ; poils des moustaches noirs, longs au plus de deux pouces et demi. (*Daubent.*)

Var. A. E. roux uniforme.

Var. B. E. roux piqueté de gris.

Var. C. E. gris-cendré, avec la couleur blanche de la poitrine bordée de roux.

Var. D. E. gris-ardoisé foncé, avec le blanc de la poitrine non bordé de roux.

Var. E. E. d'un gris-blanc, avec la face interne des membres roux.

Var. F. E. *petit gris.* D'un gris clair, avec un peu de roussâtre sur les joues ; les pinceaux des oreilles roux ; la face externe de la moitié des jambes de devant d'un fauve mêlé de gris-cendré ; les jambes de derrière depuis le jarret, et les quatre pieds, d'un brun mélangé de roux ; les poils de la base de la queue de la couleur de ceux du dos, et ceux de l'extrémité, blancs ; les poils du corps étant d'un gris plus foncé à la base qu'à la pointe. Longueur du corps entier, 9 pouc. 9 lig. —de la tête, 2 pouc. 2 lig.—des oreilles, 7 lig. —de la queue, 5 pouc. 11 lig. (1)

Var. G. E. tout blanc. (Individu attaqué de la maladie albine.)

Var. H. E. tout noir, avec des pinceaux aux oreilles.

Nota. Les variétés d'écureuils dépendent en partie de l'âge et des saisons. Ainsi on observe généralement que les adultes ont des couleurs bien plus décidées que les jeunes, et que la fourrure de printemps est plus foncée que celle d'hiver. A une certaine époque de l'année, les oreilles sont dépourvues de pinceaux, parce que les anciens poils déjà tombés, ne sont pas encore remplacés par les nouveaux.

HABIT. Il habite les forêts d'une certaine étendue, et principalement celles dont l'essence est en vieux hêtres et en vieux charmes. C'est au sommet des plus grands de ces arbres qu'il établir son nid ou sa *bauge*, qui est composée de petits morceaux de bois et de mousse, et dont la forme est sphérique. La femelle y met bas trois ou quatre petits vers la fin de mai ou au commencement de juin. Sa nourriture consiste en noisettes, noix, amandes, glands, faînes, semences de pins, etc., dont il fait des provisions pour l'hiver dans des creux de vieux arbres. Cet animal grimpe avec la plus grande facilité et saute habilement de branche en branche. Il court par grands sauts, très-vivement répétés. Sa queue lui sert de parachute et de balancier dans les grands mouvemens qu'il exécute, et il la relève en panache au-dessus de sa tête, lorsqu'il est dans le repos. Sa voix est aiguë, et ressemble à celle du cochon d'Inde.

PATRIE. L'Europe entière et le nord de l'Asie. Les variétés grises sont plutôt propres aux con-

(1) Daubenton, dans les notes jointes à l'histoire de l'écureuil de Buffon, dit que les fourreurs distinguent plusieurs variétés de *petits-gris*.

Ces variétés sont celles qu'ils appellent :

1. *Petit-gris blanc.* Le gris y domine, quoique toujours mélangé de fauve et de noirâtre. — De Sibérie et du Groënland.

2. *Gris-commun.* Gris sur les côtés, fauve au milieu, sur la longueur. — De Livonie et de Tartarie.

3. *Gris-bleu.* D'un cendré foncé et bleuâtre. — De Norwège.

4. *Gris-noir.* Moins de fauve au milieu du dos que dans le *gris-bleu* ; queue plus noire. — De Sibérie.

On donne aussi le même nom de *gris-noir* aux peaux venant du Cap Nord, et qui sont d'un cendré presque brun.

trées septentrionales ou aux régions élevées, et les rousses aux pays méridionaux.

528ᵉ. Esp. ÉCUREUIL GRIS, *sciurus cinereus.*

(Encycl. pl. 74. fig. 3, le *petit-gris.*) *Petit-gris*, Buff. Hist. nat. tom. 10. pl. 25.— *Sciurus cinereus*, Schreb. tab. 213. — *Sciurus carolinensis* et *cinereus*, Gmel. — *Écureuil gris de la Caroline*, Cuv. Regn. anim. tom. 1. pag. 205. — *Écureuil de la Caroline*, Bosc, Journ. d'hist. natur. tom. 2. pag. 96. pl. 29. — Fréd. Cuv. Mamm. lithogr. 11ᵉ. livr.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris-fauve piqueté de noir en dessus, blanc en dessous; bordure des flancs d'un fauve plus ou moins pur; oreilles sans pinceaux de poils.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps entier, mesuré en ligne droite, depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	»	10	6
— de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à l'occiput	»	2	3
— des oreilles	»	»	11
— du tronçon de la queue	»	7	6
— de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	1	10
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	1	7
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	2	9
— depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	2	6

DESCRIPT. A peu près de la taille de l'écureuil d'Europe; il en diffère d'abord en ce qu'il n'a point de bouquet de poils aux oreilles, et ensuite par les couleurs de son pelage.

Partie supérieure de la tête et du cou, ainsi que le dos, couverts de poils gris à leur base, et ensuite partagés en deux ou trois zônes alternativement d'un fauve-clair et noires, ce qui produit une teinte générale d'un gris tirant sur le fauve; côtés du cou, et surtout les hanches, piquetés de blanc; flancs très-peu piquetés de noir, et point de blanc, ce qui leur laisse la teinte fauve dans presque toute sa pureté; ventre blanc; les quatre jambes couvertes de poils gris à la base et d'un roux-fauve à l'extrémité. (M. Bosc dit que les poils sont noirs à la base et gris à l'extrémité, et il ajoute que l'on voit quelquefois une teinte fauve oblongue sur les pieds de derrière.) Côtés de la tête et du museau roussâtres; oreilles arrondies, à poils fort courts; moustaches noires; queue composée de poils marqués de zônes alternativement fauves et noires, et terminés de blanc, d'où il résulte, lorsque cette queue est aplatie, qu'elle est entourée, à droite et à gauche, d'une ligne blanche, puis d'une ligne noire, et que son milieu est fauve, piqueté de noir.

Var. A. Ē. gris-noirâtre. On trouve des individus de cette espèce, dont le pelage tire plus ou moins sur le noir.

HABIT. Il vit en grandes troupes et se nourrit des bourgeons du chêne, de glands, de noix et de la moelle des tiges du maïs: on a même remarqué qu'il s'est multiplié davantage en Pensylvanie à mesure qu'on a augmenté la culture de cette dernière plante. En hiver, il se retire dans les creux des vieux arbres où il a rassemblé des provisions: sa femelle y fait ses petits. En été, selon M. Warden, il se construit, à l'extrémité des branches d'arbres, un nid fait avec de petits rameaux et des feuilles.

PATRIE. La Caroline, la Pensylvanie et plusieurs autres Etats de l'Amérique septentrionale. En 1749, la prime accordée pour la destruction de cet écureuil, à raison de trois *pences* par tête, s'éleva à huit mille livres sterling, c'est-à-dire, qu'on en tua environ 1,280,000. Le Gouvernement s'aperçut que cette prime pouvoit ruiner le trésor, et la réduisit de moitié.

529ᵉ. Esp. ÉCUREUIL CAPISTRATE, *sciurus capistratus.*

(Encycl. pl. suppl. 11. fig. 2.) *Sciurus capistratus*, Bosc, Ann. Mus. tom. 1. pag. 281. — *Sciurus vulpinus*, Gmel.? — Schreb. tab. 213 B. — Brown, nouv. Illust. de zool. pl. 47.—Charlevoix, tom. 1. pag. 273. — *Écureuil à masque*, Cuv. Regn. anim. tom. 1. pag. 205.

CAR. ESSENT. *Pelage gris de fer ou noir en dessus; tête noire, avec le bout du museau constamment de couleur blanche, ainsi que les oreilles.*

DIMENSION. Environ deux pieds de longueur totale, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'extrémité de la queue, et trois pouces de diamètre.

DESCRIPT. Tête ovale, un peu alongée; noire à son sommet; joues noires, mêlées de brun; dessus du nez et lèvres blancs; oreilles rondes, blanches, à poils extérieurs plus grands que les internes; corps couvert de poils de deux espèces, les uns noirs, avec la moitié supérieure blanche, les autres blancs, avec la moitié supérieure noire; menton, poitrine et ventre blancs; pattes gris-brun; queue aussi longue que le corps, composée de grands poils noirs à leur base, blancs à leur extrémité, et dont la partie intermédiaire est deux fois annelée de blanc et deux fois de noir; d'où il résulte que la queue, lorsqu'elle est aplatie,

aplatie, semble avoir une double bordure blanche et noire.

Var. A. E. Capistrate noir, *S. capistratus niger*, Brown, nouv. Illustr. zool. pl. 47. D'un noir plus ou moins foncé, dont la nuance varie d'après le plus ou le moins d'abondance de l'une des deux sortes de poils dont le corps est couvert; pattes grises.

Var. B. E. Capistrate à ventre noir, *S. capistratus nigriventer*, nob. Pelage gris; ventre de couleur obscure ou noire.

HABIT. Il habite les lieux secs, dans les cantons uniquement plantés de pins, de la semence desquels il fait, dans la saison, sa principale nourriture. Il entre en chaleur au mois de janvier, et fait un nid rond avec des feuilles et de la mousse. Ses petits courent déjà sur les branches au mois de mars. Lorsqu'il aperçoit des hommes, il s'applique fort exactement sur la partie supérieure des branches, où il se tient et reste tout-à-fait immobile. Lorsqu'il saute d'un arbre à l'autre, il s'aplatit en quelque sorte, afin d'offrir une plus grande surface à l'air.

PATRIE. La Caroline du Sud, et principalement les environs de Charleston, où il existe avec l'*écureuil gris*.

530ᵉ. Esp. * ÉCUREUIL COQUALLIN, *sciurus variegatus.*

(Encycl. pl. 77. fig. 3.) *Coquallin*, Buff. Hist. nat. tom. 13. pl. 13. — *Sciurus variegatus*, Gmel. Erxleb. Bodd. — Schreb. tab. 218.

CAR. ESSENT. *Pelage varié de noir, de roux-orangé et de roussâtre en dessus, d'un roux-orangé en dessous; partie supérieure de la tête noire; bout du museau et oreilles de couleur blanche.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps entier, mesuré en ligne droite, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue...	»	10	9
— de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à l'occiput............	»	2	10
— des oreilles..........	»	»	7
— de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet....................	»	2	5
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles........................	»	1	10
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon..................	»	3	2
— depuis le talon jusqu'au bout des ongles..............................	»	2	8

DESCRIPT. Bout du museau et oreilles blancs; dessus et côtés de la tête, d'une belle couleur noire, avec quelques teintes de couleur rousse ou orangée fort apparentes sur les joues; occiput, dessus et côtés du cou, dos, côtés du corps, queue, épaules et face externe des bras et des cuisses de couleur mêlée de noir, de roux-orangé et de roussâtre; quelques poils blancs au bout de la queue; dessous de la tête et du cou, poitrine, ventre, face interne des bras et des cuisses, le reste des quatre jambes et des pieds entièrement de couleur rousse orangée, excepté le dessous du métatarse qui est mêlé de noir; moustaches et ongles noirs. (*Daubent.*)

HABIT. Inconnues.

PATRIE. La Nouvelle-Espagne (1).

531ᵉ. Esp. ÉCUREUIL A VENTRE ROUX, *sciurus rufiventer.*

(Non figuré.) *Sciurus rufiventer*, Geoff. Collect. du Mus. — Desm. nouv. Dict. d'Hist. nat. tom. 10. pag. 105.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris-brun en dessus, d'un roux vif en dessous; pieds bruns; queue moins longue que le corps, de la couleur du dos à la base et fauve à l'extrémité.*

DIMENS. A peu près de la taille de l'*écureuil d'Europe.*

DESCRIPT. Il a quelques rapports avec l'écureuil de France. Pelage d'un brun-roussâtre, piqueté de noir sur la tête, le cou, le dos, les flancs et les pattes, tous les poils qui recouvrent ces différentes parties étant d'un gris-ardoisé à leur racine, puis bruns clairs ou jaunâtres et terminés de brun foncé; mâchoire inférieure, dessous du cou, gorge, ventre et face intérieure des quatre pattes d'un roux assez pur; cou comme marqué de lignes transversales brunâtres; moustaches noires et aussi longues que la tête; oreilles roussâtres et couvertes de poils courts; extrémité des pattes d'un brun foncé sans mélange de fauve; queue touffue, brune à sa base et fauve à l'extrémité.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. L'Amérique septentrionale (2).

532ᵉ. Esp. * ÉCUREUIL A BANDE ROUGE, *sciurus rubrolineatus.*

(Non figuré.) *Écureuil rouge*, Warden, Descript. des États Unis, tom. 5. pag. 630.

(1) M. Frédéric Cuvier réunit cette espèce avec la précédente.

(2) Le même auteur croit que cet écureuil pourroit bien ne pas différer spécifiquement de l'*écureuil carolinien*, qu'il réunit au *petit-gris* de Buffon (notre écureuil gris) et à l'*écureuil gris* de Catesby.

CAR. ESSENT. *Pelage grisâtre sur les flancs, avec une ligne rouge longitudinale sur le milieu du dos; ventre blanc.*

DIMENS. Il est plus petit que l'*écureuil gris*.

DESCRIPT. Les notions que nous possédons sur cette espèce se bornent à celles que nous avons consignées dans la phrase caractéristique.

HABIT. Il se nourrit de semences de pins, ce qui lui a valu le nom d'*écureuil des pins*. Il fait son nid dans les creux des rochers, ou dans quelques vieux arbres ruinés.

PATRIE. L'Amérique septentrionale (1).

533[e]. Esp. ÉCUREUIL NOIR, *sciurus niger*.

(Encycl. pl. 74. fig. 2.) *Sciurus niger*, Linn. Erxleb. — Schreb. tab. 215. — *Sciurus mexicanus*, Hernand. Mex. pag. 582. fig. 2. — *Black-squirrel*, Catesby, Carol. tom. 2. p. 73. — Bartram, Voyage dans l'Amér. septent. tom. 2. pag. 51.

CAR. ESSENT. *Pelage noir foncé en dessus, noir-brunâtre en dessous; oreilles noires sans pinceaux de poils; queue noire.*

DIMENS. A peu près de la taille de l'*écureuil d'Europe*; queue proportionnellement plus courte que celle de l'*écureuil gris*.

DESCRIPT. Dessus de la tête, dos, queue et extrémité des quatre pattes recouverts d'un poil noir très-foncé, sans aucun mélange de roux ou de fauve; gorge, poitrine et ventre d'un noir tirant sur le brun; poils des flancs noirs et ayant chacun un anneau brun, ce qui diminue sur ces parties l'intensité de la couleur noire; oreilles courtes, noires et n'étant pas garnies de long poils; poils de la queue distiques et annelés comme ceux des flancs. Pelage composé d'un feutre brun, traversé par les longs poils, qui sont seuls apparens au dehors, chacun de ceux-ci étant brun à sa racine, puis marqué d'une teinte plus claire sur une petite étendue et terminé de noir; ceux de la partie postérieure du dos étant les plus longs et entièrement noirs, ainsi que ceux du dessus de la tête.

Nota. Quelques individus ont du blanc au bout de la queue, au nez, sur les pattes, et, comme celui de Caresby, copié dans l'Encyclopédie, autour du cou.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. L'Amérique septentrionale (1).

534[e]. Esp. ÉCUREUIL DU MALABAR, *sciurus maximus*.

(Encycl. pl. 76, fig. 1, le *grand écureuil des côtés du Malabar*). Le *grand écureuil de la côte du Malabar*, Sonnerat, Voyag. tom. 2. pag. 139. pl. 87. *Sciurus maximus*, Gmel. Erxleb. — Schreb. tab. 217 B.

CAR. ESSENT. *Dessus de la tête, flancs et jambes de couleur marron-pourpre; une tache transversale sur les épaules, partie postérieure du dos, lombes et queue d'un beau noir; dessous du corps et face interne des membres d'un jaune pâle.*

	pied.	pouc.	lig.
DIMENS. Longueur totale	1	3	6
— de la tête	»	3	6
— de la queue	1	2	»

(Sa taille est à peu près celle du *chat*.)

DESCRIPT. Pelage varié par grandes taches de noir, de marron-pourpre et de jaune. Dessous de la tête d'un jaune qui passe au roux sur les yeux et sur les joues; une large tache marron sur le vertex, séparée d'une ligne de même couleur, qui passe sur l'occiput, s'étend sur les oreilles et descend en avant et en arrière de celle-ci sur les côtés du cou, par une bande ou deux taches orbiculaires conjointes d'un jaune pâle; oreilles garnies d'assez longs poils marrons; une tache noire transversale sur les épaules, descendant sur les bras; deux larges taches d'un marron-pourpre sur les côtés du corps, se réunissant sur les épaules; partie postérieure du dos, lombes, cuisses et face supérieure de la queue d'un beau noir; face inférieure de cette dernière partie coupée par une bande jaune; jambes de couleur marron; dessous du corps, face interne des membres, mains et pieds d'un

(1) M. Rafinesque, *Ann. of nat.* n°. 1, p. 4, sp. 12, donne le nom d'*écureuil rouge* (*sciurus ruber*) à une espèce qu'il dit entièrement rouge de brique en dessus, avec le ventre blanc et les oreilles sans flocons. C'est un des plus grands écureuils d'Amérique; car sa longueur totale du bout du museau à l'extrémité de la queue est de deux pieds On le trouve dans le territoire du Missouri, où on le nomme *écureuil renard*.

Le même naturaliste se propose de décrire huit espèces ou variétés nouvelles d'écureuils américains, auxquelles il a donné les noms de *sciurus felinus*, *phaiopus*, *melanotus*, *lateralis*, etc.

(1) Cette espèce nous paroît différer de la variété noire de l'écureuil capistrate, par la taille plus petite, par la douceur du poil, et parce que le nez et les oreilles ne sont pas régulièrement blancs. Elle s'éloigne de la variété noire de l'écureuil gris par la brièveté de la queue. Il se pourroit qu'on dût la rapporter comme variété à l'espèce de l'écureuil à ventre roux.

jaune pâle. (*Nota.* Les poils marrons sont noirs à leur base, et les noirs ont la leur cendrée. Les jaunes l'ont d'un brun-vineux.) Incisives longues et épaisses de devant en arrière.

HABIT. Il se tient sur les palmiers, et recherche surtout le suc laiteux des noix de coco.

PATRIE. La côte de Malabar.

535ᵉ. Esp. * ÉCUREUIL DE CEYLAN, *sciurus ceilonensis.*

(Encyclop. pl. 75, fig. 4, *écureuil à longue queue.*) *Long-tailed squirrel*, Penn. Ind. zool. tab. 1.—*Ceylon squirrel*, Penn. Quadr. pag. 408. 267. — *Sciurus zeylonicus*, Rai, Quadr. p. 215. — *Sciurus ceilonensis*, Bodd. Elench. anim. pag. 117. sp. 2. — *Sciurus macrourus*, Gmel. — Schreb. tab. 217.

CAR. ESSENT. *Dessus de la tête et du dos noirs; parties inférieures jaunes; queue grise.*

DIMENS. Trois fois plus grand que l'*écureuil d'Europe.*

DESCRIPT. Queue très-longue, garnie de poils distiques de couleur grise; pelage d'un noir foncé sur la tête et le dos, sans mélange de couleur marron; dessous de la tête, gorge, poitrine, ventre, face intérieure des membres d'un jaune pâle; oreilles couvertes de poils assez longs et noirs; bout du nez de couleur de chair; deux petites bandes noires sur chaque joue; une tache fauve entre les deux oreilles.

Nota. M. Cuvier avoit proposé de confondre cette espèce avec la précédente, et nous avions d'abord adopté cette réunion; mais ayant réfléchi que les différences des couleurs de leurs pelages sont assez importantes, et que ces animaux n'habitent pas les mêmes contrées, nous nous sommes déterminés à les séparer de nouveau, en attendant qu'on acquière de nouveaux renseignemens à leur égard.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. L'île de Ceylan.

536ᵉ. Esp. * ÉCUREUIL DE MADAGASCAR, *sciurus madagascariensis.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Écureuil de Madagascar*, Buff. Hist. nat. Suppl. tom. 7. pl. 63. — *Sciurus madagascariensis*, Shaw, Gen. zool. vol. 2. part. 1. pag. 128.

CAR. ESSENT. *Dessus du corps d'un noir foncé; dessous du cou d'un blanc-jaunâtre; ventre d'un brun-jaunâtre; queue noire, plus longue que le corps.*

DIMENS. Longueur totale, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue

	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	1	5	»
— de la tête	»	3	4
— de la queue (sans les poils)	1	4	9
— de la même partie (avec les poils)	1	6	9

DESCRIPT. Pelage d'un noir foncé en dessus; cette couleur commençant sur le nez, s'étendant sous les yeux jusqu'aux oreilles, couvrant le dessus de la tête et du cou, tout le dessus du corps, ainsi que la face externe des jambes de devant, des cuisses, des jambes de derrière et des quatre pieds; joues, dessous du cou, poitrine, face interne des jambes de devant d'un blanc-jaunâtre; ventre et face interne des cuisses d'un brun mêlé d'un peu de jaune; queue distique, toute noire et menue; poils du corps longs de 11 lignes.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. Madagascar.

537ᵉ. Esp. ÉCUREUIL DE PRÉVOST, *sciurus Prevostii.*

(Non figuré.) Espèce nouvelle.

CAR. ESSENT. *Pelage noir en dessus, jaune sur les flancs et marron en dessous; queue brune.*

DIMENS. Taille de l'*écureuil d'Europe.*

DESCRIPT. Dessus de la tête et dos noirs; joues, côtés du cou, flancs, face extérieure des bras et des cuisses d'un jaune pâle, très-nettement tranché des couleurs des parties supérieures et inférieures; dessous du cou, poitrine, dedans des bras, avant-bras en entier, face interne des extrémités postérieures d'un marron vif; tarses et pieds de derrière marrons; queue brune, presque ronde, médiocrement poilue; oreilles sans pinceaux de poils.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. L'Inde. (*Nota.* Nous avons observé cette jolie espèce en 1820, dans la collection d'histoire naturelle de Brest. Nous la dédions à notre ami M. Constant Prévost, en reconnoissance des renseignemens nombreux et des notes dont nous lui sommes redevables.)

538ᵉ. Esp. ÉCUREUIL DE LESCHENAULT, *sciurus Leschenaultii.*

(Non figuré.) *Sciurus albiceps*, Geoff. Coll. du Mus. — Desm. nouv. Diction. d'Hist. natur. 2ᵉ. édit. tom. 10. pag. 105.

CAR. ESSENT. *Pelage brun clair en dessus; tête, gorge, ventre et partie antérieure et interne des*

jambes de devant d'un blanc jaunâtre ; queue brune en dessus et jaunâtre en dessous.

DIMENS. Longueur du corps, environ un pied ; queue égale.

DESCRIPT. Pelage brun en dessus, avec l'extrémité des poils jaunâtre ; queue couverte de poils disposés sur deux rangs, brune en dessus et jaunâtre en dessous ; tête, gorge, ventre et partie antérieure et interne des jambes de devant d'un blanc-jaunâtre ; jambes postérieures et partie externe des antérieures brunes comme le dessus de la queue ; bout des pattes de devant également d'un brun foncé.

Var. A. Écureuil d'un brun foncé, surtout sur les flancs, ayant la queue noire à sa base et jaune à l'extrémité ; la tête d'un brun moins foncé que celui du dos en dessus ; la gorge d'un gris-jaunâtre, ainsi que le devant des pattes antérieures, dont les extrémités sont noires, etc.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. L'île de Java, où il a été trouvé par M. Leschenault de Latour. Ne pouvant conserver à cet écureuil le nom d'*albiceps*, qui ne convient pas à la variété que nous avons décrite, nous avons jugé convenable de le dédier au savant et zélé voyageur à qui on en doit la connoissance.

539ᵉ. Esp. * ÉCUREUIL BICOLOR, *sciurus bicolor.*

(Encycl. pl. 75, fig. 3, sous le nom d'*écureuil de Java.*) *Sciurus bicolor*, Sparm. Act. soc. Goth. — *Sciurus javanensis*, Schreb. tab. 216.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un brun foncé ou noirâtre en dessus, d'un fauve vif en dessous ; yeux entourés d'un cercle noir ; oreilles non barbues.*

DIMENS. Douze pouces environ de longueur ; queue égale.

DESCRIPT. Parties supérieures de la tête et du dos, et face extérieure des membres d'un brun foncé ou noirâtre ; parties inférieures, depuis le menton jusqu'à l'origine de la queue, d'un fauve brillant ; queue fauve, avec une teinte brune sur sa face supérieure ; oreilles courtes, velues, dépourvues de pinceaux de poils ; pattes de devant ayant le pouce très-court et muni d'un ongle un peu effilé, en forme de clou arrondi.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. L'île de Java, où il a été observé par Sparmann.

540ᵉ. Esp. ÉCUREUIL A DEUX RAIES, *sciurus bilineatus.*

(Non figuré.) *Sciurus bilineatus*, Geoff. Collect. du Mus. — Desm. nouv. Dict. d'Hist. nat. tom. 10. pag. 106.

CAR. ESSENT. *Partie supérieure du pelage grise, avec une ligne longitudinale blanche sur chaque flanc ; parties inférieures jaunâtres ; queue un peu plus courte que le corps.*

	pied.	pouc.	lig.
DIMENS. Longueur totale, environ.....	»	7	»
— de la queue..................	»	6	»

DESCRIPT. Dos et côtés d'un brun-gris, piqueté de jaunâtre, cette couleur étant traversée longitudinalement sur chaque flanc par une bande étroite, qui se rend de l'épaule à la base de la cuisse ; dessous du ventre et dedans des quatre pattes recouverts de poils jaunâtres, dont la pointe est brunâtre ; ceux des parties supérieures et latérales du corps étant gris près de leur racine, et ensuite marqués d'anneaux bruns et jaune-olivâtres qui les font paroître piquetés ; poils de la queue assez courts, bruns, annelés et terminés par du jaune sale.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. L'île de Java, d'où il a été envoyé au Muséum par M. Leschenault de Latour.

541ᵉ. Esp. ÉCUREUIL BARBARESQUE, *sciurus getulus.*

(Encyclop. pl. 76. fig. 3.) Le *barbaresque*, Buff. tom. 10. pl. 27. — *Sciurus getulus*, Gmel. — Schreb. tab. 221. — *Barbarian squirrel*, Edwards, Glanures, tab. 198.

CAR. ESSENT. *Dessus du corps brun, avec quatre lignes blanches longitudinales qui s'étendent jusque sur la queue.*

DIMENS. Longueur du corps, environ cinq pouces ; queue à peu près égale.

DESCRIPT. Dessus de la tête et du cou, et dos d'un brun mêlé de roussâtre et de cendré ; quatre bandes longitudinales, d'une ligne environ de largeur, s'étendant sur le corps ; les extérieures, depuis le haut de l'épaule, et les internes, depuis le garrot seulement, jusqu'à l'origine de la queue, et toutes paroissant se prolonger sur la face supérieure de cette queue (ce qui est dû aux divers anneaux colorés alternativement en brun et en blanc des poils de cette partie) : deux bandes noires, aussi longitudinales, se trouvant entre les deux bandes jaunâtres internes et y touchant, n'étant séparées l'une de l'autre que par un espace d'une ligne de largeur ; côtés de la tête et du cou, face externe des quatre jambes d'une couleur

cendrée, teinte de roussâtre; dessous de la tête et du cou, poitrine, ventre et face interne des quatre jambes de couleur blanchâtre, avec une teinte de jaunâtre; poils du dos longs de trois lignes.

HABIT. Il vit sur les palmiers.

PATRIE. L'Afrique boréale, particulièrement la Barbarie : on l'a aussi indiqué en Asie. C'est à tort que Linnæus dit qu'il se trouve en Amérique.

541e. Esp. ÉCUREUIL PALMISTE, *sciurus palmarum.*

(Encycl. pl. 76. fig. 2.) *Écureuil palmiste*, vulgairement *rat palmiste*, Briss. Regn. anim. pag. 156. n. 10. — Le *palmiste*, Buff. Hist. nat. tom. 10. pl. 26. — *Sciurus palmarum*, Gmel.

CAR. ESSENT. *Dessus du corps d'un gris-brun, marqué de trois bandes longitudinales d'un blanc sale, les deux latérales allant jusqu'aux yeux; dessous du corps blanc; queue roussâtre en dessus, blanchâtre en dessous.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps entier, mesuré depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	»	5	9
— de la tête	»	1	6
— de la queue (avec les poils)	»	5	»

DESCRIPT. Chanfrein moins arqué que celui de l'écureuil barbaresque; oreilles plus petites, courtes, larges et garnies de poils, principalement sur leur face interne; queue revêtue de poils médiocrement longs. Dessus de la tête, fond du pelage du dos et des flancs, d'un brun-roussâtre mêlé de gris; une ligne blanche longitudinale sur le dos, et une autre, parallèle à celle-ci, sur chaque flanc; yeux entourés de blanc, qui se prolonge en passant derrière les oreilles jusqu'aux raies latérales; dessous du corps d'un blanc sale; queue ayant sa face supérieure de la couleur du dos, et l'inférieure roussâtre au milieu, avec deux lignes latérales d'un brun foncé et une bordure blanche, ce qui provient de ce que chaque poil de cette partie est roussâtre à son origine, ensuite annelé de brun, de roussâtre et de brun, et enfin terminé de blanc.

Nota. M. Frédéric Cuvier rapporte avec raison à cette espèce l'*écureuil à queue en pinceau* du docteur Léach.

HABIT. Il vit de fruits de palmiers.

PATRIE. L'Inde, l'Afrique.?

IIe. Section. *Queue entièrement ronde, ou distique à l'extrémité seulement.*

543e. Esp. ÉCUREUIL DE LA GUYANE, *sciurus æstuans.*

(Encyclop. pl. 77. fig. 1.) Le *grand guerlinguet*, Buff. Suppl. tom. 7. pl. 65. — *Sciurus æstuans*, Gmel. Erxleb. — *Myoxus guerlingus*, Shaw, Gen. zool. vol. 2. part. 1. pag. 171.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris-olivâtre, lavé de roussâtre en dessus, d'un roux pâle en dessous; queue ronde, plus longue que le corps, nuancée de brun, de noir et de fauve; pattes de la couleur du dos.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps	»	7	6
— de la tête	»	1	9
— de la queue	»	9	»

DESCRIPT. Dessus de la tête et du corps, face externe des quatre membres d'un gris brun lavé de roux-olivâtre, les poils étant sur ces parties finement annelés de roux tirant sur l'olivâtre et de brun foncé; menton et poitrine jaunâtres; couleur du ventre tirant davantage sur le roux; queue très-longue, peu touffue, ronde, noire au bout, et couverte, dans la plus grande partie de son étendue, de poils annelés comme ceux du corps; poils des oreilles courts et d'un roux assez pur.

HABIT. Sa nourriture ordinaire consiste en fruits de palmiers. Il grimpe très-lestement sur les arbres, où néanmoins il ne se tient pas constamment, car on le voit souvent courir à terre.

PATRIE. La Guyane; le Brésil.

544e. Esp. ÉCUREUIL NAIN, *sciurus pusillus.*

(Encycl. pl. 77. fig. 2.) Le *petit guerlinguet*, Buff. Suppl. tom. 7. pl. 46. — *Sciurus pusillus*, Geoff. Coll. Mus. — *Rat des bois* à Cayenne.

CAR. ESSENT. *Dessus du corps d'un gris-brun olivâtre; parties inférieures de la même couleur, mais plus claire; museau fauve; queue ronde, plus courte que le corps, couverte de poils mélangés de brun et de fauve.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	»	4	4
— de la tête	»	1	3
— de la queue	»	3	3

DESCRIPT. Très-semblable au précédent pour la forme de la tête, du corps et des membres; oreilles proportionnellement plus longues; pelage moins brun, nuancé sur les jambes, le corps et la queue, d'olivâtre et de cendré brun, et par-

ticulièrement lavé de fauve sous la tête, sur le bas-ventre et la face interne des cuisses; poitrine et haut du ventre d'un gris de souris mêlé de roux; poils de la queue mélangés de brun et de fauve; museau fauve, ainsi que les poils de la face interne des oreilles; moustaches très-longues et noires.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. Cayenne.

545e. Esp. ÉCUREUIL A BANDES BLANCHES, *sciurus albovittatus.*

(Non figuré dans l'Encyclop.) Écureuil de Gingi, *sciurus dschinschicus*, Sonnerat, Voyag. tom. 2. pag. 140. pl. 89. — *Sciurus ginginianus*, Shaw, Gen. zool. vol. 2. part. 1. pag. 147. — *Sciurus erythopus*, Geoff. Collect. Mus. — *Sciurus albovittatus*, Desm. nouv. Dict. d'Hist. nat. tom. 10. pag. 110. — (1)

CAR. ESSENT. *Dessus du corps testacé ou roussâtre, avec une ligne blanche de chaque côté; dessous blanc; queue ronde à sa base, distique à l'extrémité et variée de noir et de blanc; ongles très-longs, comprimés et peu arqués.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale de la tête et du corps	1	»	»
— de la tête	»	2	6
— de la queue, avec le poil	»	8	»
— de la même, sans le poil	»	6	6
— des oreilles	»	»	4
— du pied de derrière, depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	2	4
— de la main, depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	1	1

(Ces dimensions ont été prises sur un individu mâle de la collection du Muséum.)

DESCRIPT. Poils rares, courts, très-durs et exactement couchés sur la peau; dessous du ventre presque nu; dessus du dos d'un fauve teint de brun, résultant de la couleur des poils, qui sont bruns à la base et fauves à l'extrémité; dessus du chanfrein piqueté de gris; une ligne longue de cinq pouces et large de deux lignes et demie, partant de chaque côté du haut de l'épaule et se terminant au pli de la cuisse, rétrécie à ses deux extrémités, et formée de poils très-blancs; poils du dessous du ventre aussi très-blancs et partant par petites touffes de trois ou quatre, qui sont rangées par lignes parallèles les unes aux autres; poils du dessous de la gorge, du menton, de la paupière supérieure, de la face antérieure de la cuisse et interne de la jambe, également blancs; un trait brun sous l'œil. Dents incisives jaunes, les inférieures peu subulées; moustaches et grands poils du dessus des yeux et des joues, noirs. Oreilles assez petites, arrondies, couvertes de poils très-courts et très-fins d'un gris-fauve; pieds très-minces; paumes et plantes nues; ongles fort longs, comprimés et peu arqués. Dessus des pieds de derrière fauve; queue ronde à la base et distique dans son dernier tiers, présentant en dessus, dans les deux premiers pouces depuis son origine, la couleur roussefauve du dos, laquelle pénètre en dedans et couvre la base de tous les poils; ces poils ayant ensuite un anneau blanc, un anneau noir et l'extrémité blanche, d'où il résulte qu'en dessus, la queue semble, dans sa partie terminale et distique, variée de blanc et de noir, le blanc faisant bordure, et qu'en dessous elle est fauve au milieu, avec une bordure blanche encadrée de noir et bordée une seconde fois de blanc.

Nota. Une comparaison attentive nous a fait reconnoître que notre écureuil à bandes blanches ne diffère pas spécifiquement de l'écureuil fossoyeur de M. Geoffroy.

Var. A. Écureuil de Gingi, *sc. dschinschicus*, Sonnerat. D'un gris terreux en dessus, clair en dessous; une bande blanche sur chaque flanc; queue paroissant toute noire, quoiqu'elle soit mêlée de quelques poils blancs.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. Le Cap de Bonne-Espérance, d'où plusieurs individus de cette espèce ont été rapportés au Muséum par M. Delalande. La variété A est indiquée comme se trouvant dans l'Inde, près de Gingi.

546e. Esp. ÉCUREUIL A QUEUE ANNELÉE, *sciurus annulatus.*

(Non figuré.) Espèce nouvelle de la Collect. du Muséum d'histoire naturelle de Paris.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris-verdâtre clair en dessus, sans bandes blanches latérales, blanc en dessous; queue plus longue que le corps, toute ronde, annelée en travers de noir et de blanc.*

DIMENS. Taille de l'*écureuil palmiste.*

DESCRIPT. Pelage des parties supérieures d'un gris-verdâtre clair, provenant de ce que les poils y sont gris à la base et terminés de jaunâtre; menton, dessous du cou, poitrine, ventre et

(1) La description du *sciurus brasiliensis*, Briss. Regn. anim. pag. 154, n°. 7, se rapporte presqu'entièrement à cette espèce; mais la partie de cet animal est différente.

pattes d'un blanc assez pur ; oreilles assez grandes, ovales, noires au bout et intérieurement ; queue ronde, paroissant avoir un tiers de plus que la longueur du corps, annelée en travers de noir et de blanc. Poils plus doux que ceux de l'espèce précédente, mais presqu'aussi rares sous le ventre.

HABIT. et PATRIE. Inconnues.

II[e]. *Sous genre.* ÉCUREUILS TAMIAS. *Bouche pourvue d'abajoues ; queue distique.*

547[e]. Esp. ÉCUREUIL SUISSE, *sciurus striatus.*

(Encycl. pl. 76. fig. 4.) *Sciurus Lysteri*, Rai, Syn. quadr. pag. 216. — *Écureuil de la Caroline, sciurus carolinensis*, Briss. Reg. anim. pag. 155. n. 9.—*Le suisse*, Buff. tom. 10. pl. 28. — *Sciurus striatus*, Klein. — Pallas, Glir. pag. 378. — Gmel. — Schreb. tab. 221. — Vulgairement *écureuil de terre.*

CAR. ESSENT. *Dessus du corps d'un brun fauve, avec cinq raies longitudinales brunes et deux blanches ; croupe rousse ; parties inférieures blanches ; queue noirâtre en dessus, rousse et bordée de noir en dessous.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	»	5	»
— de la tête	»	1	6
— de la queue	»	2	6

DESCRIPT. Dessus de la tête d'un gris-brun roux ; paupières blanchâtres ; un trait noir partant de l'angle externe de l'œil et se dirigeant vers l'oreille ; du brun-roussâtre formant une ligne sur chaque joue ; oreilles courtes, arrondies, couvertes de poils très-fins, d'un brun-roussâtre en dedans, d'un gris brun en dehors sur le bord antérieur et d'un gris-blanchâtre sur le postérieur ; dessus du cou, épaules et fond du pelage du dos d'un gris brun piqueté de blanchâtre ; cinq bandes longitudinales noires, très-légèrement lisesées de roux sur le corps ; l'intermédiaire naissant à l'occiput, et les latérales ne commençant qu'aux épaules, toutes se terminant vers la croupe, qui est d'un roux assez vif ; partie inférieure des flancs et côtés du cou d'un roux plus pâle : deux bandes blanches, une de chaque côté, séparant les deux bandes noires latérales ; face extérieure des pattes de devant d'un gris-fauve ; celle des cuisses et les pieds de derrière, en dessus, roux ; lèvre supérieure, menton, gorge, ventre et face interne des quatre membres d'un brun sale ; queue roussâtre à sa base, noirâtre en dessus et rousse en dessous, avec une bordure noire. Tous les poils des parties supérieures du corps, quelle que soit leur couleur à la pointe, étant gris à la base ; ceux de la queue roux ou roussâtres à la racine, puis noirs et terminés de blanc sale.

Nota. Cet écureuil est d'Amérique. Celui qui a servi à la description de Daubenton lui ressemble beaucoup, quoiqu'il soit de Russie ; cependant le *sciurus striatus* de Pallas en diffère en ce que sa queue est proportionnellement plus longue, puisqu'elle a 3 pouces 11 lignes (sur les poils), tandis que le corps n'a que 5 pouces 6 lignes. Les couleurs offrent entr'autres dissemblances, celles-ci : il y a sur la tête quatre bandes longitudinales, dont deux de couleur blanche pâle et deux de couleur de rouille ; la queue, noirâtre en dessus, est entièrement noire vers son extrémité et blanche à sa pointe ; le dos est marqué de cinq bandes noires, et l'espace qui se trouve entre l'intermédiaire et la plus rapprochée de chaque côté, est d'un jaune clair, tandis que l'intervalle qui sépare cette dernière de l'externe est d'un blanc sale.

HABIT. Il se creuse des terriers à deux ouvertures, avec autant de branches latérales qu'il lui en faut pour placer ses provisions d'hiver, qu'il transporte dans ses abajoues, et qui consistent en semences d'arbres verts de toute espèce. Il recherche aussi le blé, les amandes, etc. ; et lorsqu'on le tient en captivité, il mange quelquefois de la viande.

PATRIE. L'Asie septentrionale, depuis le Kama et la Dwina jusqu'à l'extrémité de la Sibérie. L'Amérique du Nord, depuis le Canada jusqu'en Caroline.

548[e]. Esp. ÉCUREUIL DE LA FÉDÉRATION, *sciurus tridecemlineatus.*

(Non figuré.) *Sciurus tridecimlineatus*, Mitchill, Medical repository, janvier 1821. n. 2. vol. 6.

CAR. ESSENT. *Pelage châtain foncé en dessus, avec une ligne moyenne blanchâtre, moitié continue et moitié formée de petites taches, à chaque côté de laquelle sont trois lignes non interrompues et trois séries de taches blanchâtres, alternant entr'elles ; dessous blanchâtre.*

DIMENS. Taille de l'*écureuil de terre* ou *écureuil suisse* ; queue longue de trois pouces.

DESCRIPT. Corps mince ; tête conoïde ; museau

pointu ; pelage d'un châtain foncé sur les parties supérieures, et marqué de lignes blanchâtres longitudinales et de séries de petites taches, aussi blanchâtres. La ligne moyenne commençant à la nuque, et se prolongeant jusqu'à la moitié de la longueur du corps, où elle se convertit en une suite de petites taches qui se terminent à la base de la queue ; de chaque côté de cette ligne moyenne, trois lignes continues alternant avec trois séries de petites taches qui se prolongent depuis la tête jusqu'à la croupe ; chaque série étant composée de vingt de ces taches environ ; gorge, poitrine et ventre d'un jaune pâle ou blanchâtre ; queue variée de taches sur sa face supérieure et blanchâtre sur l'inférieure, où les poils sont aussi terminés par cette couleur.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. La région où le fleuve Missisipi prend ses sources. Il en a été rapporté en novembre 1820 par le professeur Douglas, de l'Académie militaire de West-Point (1).

549e. Esp. ÉCUREUIL D'HUDSON, *sciurus hudsonius.*

(Encycl. pl. 75, fig. 1, *écureuil de la baie d'Hudson.*) *Sciurus hudsonius*, Forster, Act. angl. tom. 62. pag. 378. — Penn. Syn. quadr. pag. 280. tab. 26. fig. 1. — Pallas, Glir. pag. 376. — *Sciurus vulgaris*, var. E. Erxleb. — *Sciurus hudsonius*, Gmel. — Schreb. tab. 214.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un brun-roux en dessus, d'un cendré-blanchâtre en dessous, avec une seule ligne noire sur chaque flanc.*

	pied.	pouc.	lig.
DIMENS. Longueur totale	»	7	7
— de la tête	»	1	10
— de la queue	»	5	»

DESCRIPT. Un peu moindre que l'écureuil d'Europe ; sa queue est aussi comparativement plus petite que celle de cet animal. Parties supérieures d'un brun-roussâtre plus ou moins foncé, plus ou moins piqueté de noir ; dessus de la tête et partie antérieure des membres de la même couleur, mais d'une teinte un peu plus claire ; mâchoire inférieure, dessous du cou, poitrine, ventre et face interne des cuisses d'un blanc sale, légèrement teint de jaunâtre ; une ligne noire bien formée sur chaque flanc, séparant nettement la couleur du dos de celle du ventre ; queue de la couleur du corps et bordée de noir ; moustaches très-longues et noires.

HABIT. et PATRIE. Il habite seulement les contrées froides de l'Amérique septentrionale. Il paroît qu'il fait des provisions, comme l'écureuil suisse (1).

(1) Nous ne sommes pas certains que ce joli animal appartienne à la division dans laquelle nous le rangeons. Nous ne l'avons placé ici que parce que le docteur Mitchill le compare à l'écureuil suisse, et parce qu'en effet son pelage présente une disposition analogue à celle de la fourrure de cet animal.

(1) Les vingt-trois espèces d'écureuils que nous venons de décrire ne sont pas les seules qui soient mentionnées dans les ouvrages des naturalistes nomenclateurs. Ils en signalent encore quelques autres que nous n'avons pu voir en nature, et dont la plupart n'ont pas été figurées. Nous allons rapidement les passer en revue.

1. ÉCUREUIL DE PERSE ; *sciurus persicus*. Gmel. Syst. nat. et Bodd. (d'après Gmel. Voyez tab. 48, pag. 379.) Son corps est gris-obscur en dessus et jaunâtre en dessous ; le tour de ses yeux est noir ; ses oreilles dépourvues de pinceaux sont noirâtres ; ses cuisses et ses pieds de derrière sont roux. Les montagnes de la Perse hircanienne, dans la province de Gilan, sont sa patrie.

2. ÉCUREUIL ANOMAL ; *sciurus anomalus*, Gmel. (Encycl. pl. 75, fig. 2, et Schreb. tab. 215. C. d'après Guldenstaedt.) Un peu plus grand que l'écureuil vulgaire ; partie supérieure de la tête et du corps, face extérieure des jambes et queue d'une couleur ferrugineuse foncée ; gorge et ventre de la même couleur, mais plus pâle ; oreilles petites, légèrement effilées au bout ; joues fauves ; tour de la bouche blanc ; orbites et moustaches bruns. Il est de Georgie, en Asie.

3. ÉCUREUIL ROUGE ; *sciurus erythræus*, Gmel. Bodd. d'après Pallas, Nov. Spec. quadr. e glir ord. pag. 377. Pelage mêlé de jaune et de brun en dessus, d'un fauve-sanguin en dessous ; queue arrondie, très-velue, de cette dernière couleur, avec une ligne longitudinale noirâtre. Taille un peu plus grande que celle de l'écureuil vulgaire. Cette espèce, des Indes orientales, a surtout des rapports de ressemblance avec notre écureuil à ventre roux de l'Amérique septentrionale.

4. ÉCUREUIL D'ABYSSINIE ; *sciurus abyssinicus*, Gmel. *sciurus abyssinicus*, Bodd. d'après Thévenot. D'un noir-ferrugineux en dessus, cendré en dessous ; taille triple de celle de l'écureuil vulgaire ; queue grise, longue d'un pied et demi. Shaw le considère comme une variété de l'écureuil de Ceylan (*sciurus macrourus*, Gmel., *sciurus ceilonensis*, Penn. et Bodd.

5. ÉCUREUIL DE L'INDE ; *sciurus indicus*, Erxleb. Gmel. *sciurus bombayus*, Bodd et Shaw, d'après Pennant. Il est long de seize pouces, et sa queue en a dix-sept. Ses oreilles sont barbues à leur bout ; la tête, le dos, les côtés, les cuisses et la queue sont d'un pourpre-obscur ; le ventre et le dedans des cuisses sont jaunes ; la queue est orangée à son bout. Cette espèce, des environs de Bombay, a surtout de la ressemblance avec l'écureuil du Malabar, et n'en est peut-être qu'une simple variété.

6. ÉCUREUIL DES BANANIERS ; *plantane squirrel*,

LXXXIIIe. GENRE.

POLATOUCHE, *pteromys*, Cuv. Geoffr. Illig. *Sciurus*, Rai, Briss. Klein, Linn. Gmel. Erxleb. Bodd.

CARACT. Formule dentaire : incis. $\frac{2}{2}$, can. $\frac{0-0}{0-0}$, mol. $\frac{5-5}{4-4} = 22$.

(*Nota*. Dans les vieux individus, les deux molaires antérieures de la mâchoire supérieure manquent.)

Incisives supérieures terminées en biseau, avec leur face antérieure lisse ; les deux *inférieures* comprimées latéralement et aiguës.

Molaires ayant leur couronne garnie de tubercules mousses.

Tête un peu arrondie ; *museau* avancé.

Oreilles arrondies ; *yeux* gros.

Pieds antérieurs à quatre doigts alongés et armés de griffes comprimées et aiguës, avec un rudiment de pouce muni d'un ongle obtus. — Les *postérieurs* disposés pour grimper, à cinq doigts onguiculés et très-divisés.

Peau des flancs très-étendue, velue en dessus et en dessous, joignant les membres antérieurs avec les postérieurs et formant une sorte de parachute ; un appendice osseux aux pieds, destiné à soutenir cette membrane des flancs.

Queue longue, velue ; quelquefois à poils distiques.

Poil généralement doux au toucher.

HABIT. Animaux nocturnes, vivant de fruits secs ou d'amandes, comme les écureuils, et ayant avec eux les plus grands rapports dans leurs mœurs.

PATRIE. Le nord de l'Amérique et de l'Asie ; l'Asie méridionale et les îles de l'archipel indien.

* *POLATOUCHES à queue ronde, ayant les poils non distiques.*

550e. Esp. POLATOUCHE TAGUAN, *pteromys petaurista.*

(Encycl. pl. 77. fig. 5 et 6, *l'écureuil volant* et le *taguan*.)—*Sciurus petaurista*, Pallas, Misc. pag. 54. pl. 6. fig. 1 et 2. — Gmel. Bodd. Erxleb. — *Taguan*, Buff. Hist. nat. Suppl. tom. 3. pl. 21 et 21 *bis*, et Suppl. tom. 7. pl. 67. — Vosmaer, Descript. d'un écureuil. — *Sciurus petaurista*, Schreb. tab. 214.

CAR. ESSENT. *Pelage brun, pointillé de blanc en dessus, d'un gris blanchâtre en dessous, avec du brun sous le cou ; cuisses rousses ; pieds bruns ; queue noirâtre dans presque toute son étendue ; membrane des flancs ayant un angle saillant près du poignet.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps entier, mesuré depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	1	5	»
Largeur du corps, les membranes étendues, prise auprès des pieds de devant	»	4	6
— du corps, les membranes étendues, prise auprès des pieds de derrière	»	5	3
Longueur de la queue, jusqu'à l'extrémité des poils	1	8	»

DESCRIPT. Tête petite à proportion du corps, et de forme arrondie ; front très-large ; nez d'un brun-noir, ainsi que le tour des yeux et les

Penn. Quadr. tom. 2, pag. 151, *sciurus notatus*, Bodd. Il ressemble beaucoup à l'écureuil commun, mais son pelage est plus pâle en couleur, et il a une ligne jaune qui s'étend sur ses côtés, d'une jambe à l'autre. Il est commun à Java et dans les îles des Princes, où il est nommé par les Malais *ba-djing*. Il se plaît sur les tamarins et les bananiers. Il se cache sous les feuilles de ces derniers pour faire entendre son cri. Ses mouvemens sont lents.

Shaw regarde cet animal comme une variété de l'écureuil de Gingi de Sonnerat (notre écureuil à bandes blanches). Nous le considérons, au contraire, comme appartenant à l'espèce de l'écureuil à deux raies, trouvé à Java par M. Leschenault.

7. ÉCUREUIL DU MEXIQUE ; *sciurus mexicanus*, Gmel. Erxl. Bodd, d'après Séba, Thes. 1, pag. 76, fig. 2. Il est, suivant cet auteur, long de cinq pouces et demi environ, et sa queue a un peu plus de longueur encore. Ses oreilles sont grandes et nues. Son pelage est d'un brun-cendré, avec sept bandes blanchâtres longitudinales sur le dos des mâles, et cinq sur celui des femelles. La figure de cet animal, dont la queue est terminée par quatre rameaux, doit inspirer peu de confiance. Il y a lieu de croire que cette espèce est factice et doit être confondue avec une de celles dont le pelage est marqué de raies en dessus.

8. ÉCUREUIL JAUNE ; *sciurus flavus*, Linn. Erxleb. Gmel. Bodd. Plus petit de moitié que l'écureuil d'Europe, il n'a point de pinceaux de poils aux oreilles ; ceux dont son corps est couvert sont jaunes, avec les pointes blanches. Cet animal appartiendroit à la famille des guerlinguets. Linnæus le dit des environs de Carthagène dans l'Amérique méridionale, et Pennant assure qu'il vient de Guzarate dans l'Inde ? Nous lui trouvons surtout du rapport avec notre écureuil à queue annelée, n°. 546.

Quelques animaux ont été rangés parmi les écureuils : tels sont l'AYE-AYE, *sciurus madagascariensis*, le DEGU, *sciurus degus*, qui est peut-être un loir (*voyez* pag. 295, note 1), et les POLATOUCHES ou *écureuils volans*.

mâchoires, mais ces parties présentant quelques poils fauves mêlés aux noirs; joues et dessus de de la tête mêlés de brun-noir et de blanc; les plus grands poils des moustaches noirs et ayant près de deux pouces de longueur; oreilles assez grandes et plates, garnies de poils d'un fauve-noirâtre; poils du derrière de ces oreilles d'un brun-marron et ayant plus de longueur que ceux du corps; dessous du cou d'une teinte brune; extrémités antérieures, en dessous, et jusqu'au poignet, où commence le prolongement de la peau, d'un gris-brun, pointillé de blanc, ainsi que cette peau elle-même, qui y forme un angle très-saillant et très-marqué; poils du dessus du corps, depuis la tête jusqu'à la queue, d'un brun-gris plus ou moins foncé et piqueté de blanc, cette dernière couleur dominant en quelques endroits; dessous du corps d'une couleur cendrée, mêlée de fauve et de brun; cuisses, au-dessous des prolongemens de la peau, d'un fauve noirâtre; jambes et pieds d'un brun-noir; queue ronde, garnie de poils longs de dix-huit lignes, d'un gris-brun à son origine, qui devient de plus en plus foncé jusqu'à son extrémité; une petite membrane joignant la base de la queue à la base interne des cuisses.

Nota. Quelques individus ont le pelage plus obscur que celui que nous décrivons.

HABIT. Les animaux de cette espèce, qu'on a observés en domesticité, dormoient pendant le jour, et sortoient de leur retraite pendant la nuit.

PATRIE. Les îles de l'archipel des Indes, et principalement les Moluques et les Philippines.

551[e]. Esp. POLATOUCHE ÉCLATANT, *pteromys nitidus.*

(Non figuré.) *Ecureuil éclatant*, Geoffr. Collect. du Mus. — Desm. nouv. Dict. d'Hist. natur. tom. 27. pag. 403.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un brun-marron foncé en dessus et d'un roux brillant en dessous; queue d'un brun très-foncé, surtout à l'extrémité; membrane ayant un angle saillant près du poignet.*

DIMENS. A peu près égales à celles de l'espèce précédente.

DESCRIPT. Semblable par ses formes au polatouche taguan, et ayant surtout comme lui un angle très-marqué à la membrane des flancs, près des mains. Dessus du corps et de la membrane d'un brun-marron foncé; dessous des mêmes parties d'un roux très-brillant, ces couleurs n'étant pas fondues sur leurs points de contact, et la tranche des membranes en formant la limite sur les côtés du corps, leur séparation étant également distincte sur les côtés de la gorge; dessous de la mâchoire inférieure et du cou, brun; dessus de la tête et oreilles d'un marron très-brillant; tour des yeux et nez bruns; queue d'un brun très-foncé, surtout à l'extrémité.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. L'île de Java.

** *POLATOUCHES à queue aplatie, ayant des poils distiques.*

552[e]. Esp. POLATOUCHE FLÈCHE, *pteromys sagitta.*

(Non figuré.) *Sciurus sagitta*, Penn. Bodd. Erxleb. — *Polatouche flèche*, Geoff. Collect. du Mus. — *Pteromys sagitta*, Cuv. Regn. anim. pag. 207. — Desm. nouv. Dict. d'Hist. natur. tom. 27. pag. 403.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un brun foncé en dessus et blanc en dessous; queue d'un brun assez clair; un angle saillant à la membrane des flancs, près du poignet.*

	pied	pouc.	lig.
DIMENS. Longueur totale de la tête et du corps	»	5	6
— de la queue	»	5	»

DESCRIPT. Pelage d'un brun foncé en dessus, légèrement mêlé de blanchâtre sur la membrane près des bras, et de jaune sur le dos et sur la tête; yeux entourés de poils bruns; oreilles brunes; face inférieure du corps et de la membrane, le bord excepté, et partie interne des quatre pattes d'un blanc pur; membrane des flancs formant, comme dans les deux espèces précédentes, un angle saillant assez aigu, derrière le poignet; queue d'une couleur brune peu foncée dans la plus grande partie de son étendue et blanchâtre à son origine.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. L'île de Java.

553[e]. Esp. POLATOUCHE DE SIBÉRIE, *pteromys sibiricus.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Mus ponticus aut scythicus volans*, Gesner, Rzaczinski, Klein. — *Quadrupes volatile Russiæ*, Duvernoi, Comm. Petrop. 5. pag. 218. — *Écureuil volant de Sibérie*, Briss. Regn. anim. pag. 159. n. 13. — *Sciurus volans*, Linn. Faun. suec. 2. pag. 13. n. 38. — Pallas, nov. Quadr. e glir. ord. pag. 355. — Schreb. tab. 223. — Shaw, Gen. zool.

vol. 2. part. 1. tab. 149. — *Polatouche sapan*, Desm. nouv. Diction. d'Hist. natur. tom. 27. pag. 404 (1).

CAR. ESSENT. *D'un gris-cendré en dessus, blanc en dessous; queue ayant la moitié de la longueur du corps; membranes des flancs ne présentant qu'un simple lobe arrondi derrière les poignets.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesuré depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	»	6	4
— de la queue (sans les poils)	»	3	10
— de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à la nuque	»	1	8
— des oreilles	»	»	8½
— de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	1	5
— de la main, depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	»	10
— de la jambe	»	1	4
— du pied, depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	1	3⅓

DESCRIPT. Tête arrondie; museau court et obtus; yeux grands et saillans, à iris noir et pupille très-grande; oreilles courtes, arrondies; moustaches de la longueur de la tête, roides et noires; membrane des flancs ayant derrière le poignet une légère avance arrondie en lobe et non anguleuse, comme dans les trois premières espèces; queue ayant plus de la moitié de la longueur du corps. Pelage d'un gris-blanchâtre aux parties supérieures, et d'un très-beau blanc sur les inférieures; base des poils et duvet intérieur bruns; membrane bordée, près du corps et dans toute sa longueur, par une bande de gris-brun; extrémité des pieds blanche; queue couverte de longs poils d'un gris-cendré et légèrement obscur vers leur pointe.

Var. A. Polatouche de Sibérie blanc. Variété albine.

HABIT. Animal triste et solitaire, se nourrissant des bourgeons et des jeunes pousses du bouleau et du pin, nichant dans un creux d'arbre et n'en sortant guère que la nuit, grimpant lestement sur les arbres, sautant de branche en branche avec facilité, et se soutenant un peu à l'aide des membranes de ses flancs. Sa femelle met bas au mois de mai deux à quatre petits, sur un lit de mousse qu'elle s'est préparé.

PATRIE. Les forêts de pins et de bouleaux de la Lithuanie, de la Livonie, de la Finlande, de la Laponie; mais surtout celles de la Sibérie.

(1) Le nom de *sapan*, que nous avions appliqué à cette espèce, d'après Vicq-d'Azyr, dérive du nom virginien *assapanik*, qui appartient à l'espèce suivante. C'est ce qui nous a engagé à le retirer à celle-ci.

554ᵉ. Esp. POLATOUCHE D'AMÉRIQUE, *pteromys volucella.*

(Encycl. pl. 77. fig. 4, le *polatouche.*) *Sciurus volucella*, Pallas, nov. Quadr. e glir. ordin. pag. 353. — Gmel. Syst. nat. — Schreb. tab. 222. — *Polatouche*, Buff. tom. 10. pl. 21. — Shaw, Gen. zool. vol. 2. part. 1. pag. 155. tab. 150. — *Assapan*, Fréd. Cuv. Mamm. lithogr. 8ᵉ. livraison.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris-roussâtre en dessus, blanc en dessous; queue presqu'aussi longue que le corps; membrane des flancs ne présentant qu'un simple lobe derrière les poignets.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps entier, mesuré en ligne droite, depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	»	4	10
Hauteur du train de devant	»	2	2
— du train de derrière	»	2	6
Longueur de la tête	»	1	3
— des oreilles	»	»	7
— de la queue (sans les poils)	»	3	7
— de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	1	3
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	»	8
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	»	6½
— du pied, depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	1	1

DESCRIPT. Museau un peu moins épais que celui de l'espèce précédente; taille plus petite; queue proportionnellement plus longue. Face supérieure de la tête, du corps et de la queue, face extérieure des membres d'un gris glacé de roussâtre; les poils de ces parties étant de couleur cendrée près de la racine et d'un jaune-roussâtre à l'extrémité; yeux entourés de cendré-noirâtre, avec une tache blanche au-dessus de chacun; bords de la membrane aussi, en dessus, passant au brun; dessous du corps, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue, d'une couleur blanche, avec quelques teintes de jaune sur le bord des membranes et sur le dedans des cuisses et des jambes; face supérieure de la queue d'un brun très-clair, l'inférieure d'un blanc-jaunâtre; moustaches longues de deux pouces et noires.

HABIT. Il vit en petites troupes sur les arbres; et à cela près, ses mœurs ne diffèrent pas de celles du précédent. Sa nourriture consiste en noix, semences, graines, bourgeons de bouleaux, etc.

PATRIE. Le Canada et tous les Etats-Unis, depuis cette province jusqu'en Virginie (1).

SECONDE SECTION.

RONGEURS A CLAVICULES NULLES OU INCOMPLÈTES.

LXXXXIVe. GENRE.

PORC-ÉPIC, *hystrix*, Briss. Linn. Schreb. Cuv. Geoff. Lacép. Illig. Klein.

Cavia, Klein.

Coendu, Lacép.

CAR. Formule dentaire : incis., $\frac{2}{2}$, canin. $\frac{0-0}{0-0}$, molaires $\frac{4-4}{4-4} = 20$.

Incisives supérieures très-fortes, lisses antérieurement, terminées en biseau; les *inférieures* fortes et peu comprimées latéralement.

Molaires composées, à couronne plate entourée d'une ligne d'émail qui rentre plus ou moins profondément vers les bords externes et internes, et paroît couper ces dents en deux parties. Quelques autres linéamens d'émail circulaires et plus ou moins grands.

Tête forte; *museau* très-gros et renflé; *oreilles* courtes, arrondies.

Langue hérissée d'écailles épineuses.

Pieds antérieurs à quatre doigts; les *postérieurs* à cinq; tous armés d'ongles robustes. Un rudiment de pouce, avec un ongle obtus aux pieds de devant.

Des *piquans* plus ou moins longs sur le corps, quelquefois entremêlés de poils.

Queue plus ou moins longue, quelquefois prenante.

HABIT. Animaux herbivores, se nourrissant principalement de fruits, de grains et de racines, se creusant des terriers ou se retirant dans des creux de vieux arbres.

PATRIE. Les deux Amériques; l'Europe méridionale, l'Afrique et l'Inde.

Ier. *Sous-genre.* PORCS-ÉPICS proprement dits. *Queue non prenante.*

555e. Esp. PORC-ÉPIC COMMUN, *hystrix cristata.*

(Encycl. pl. 64. fig. 3, et pl. 56, fig. 1, sous le nom de *hérisson.*) Le *porc-épic*, Briss. Regn. anim. pag. 125. — *Hystrix cristata*, Linn. — Gmel. — Schreb. tab. 167. — Erxleb. — *Hystrix cristatus*, Bodd. El. anim. pag. 127. — *Porc-épic*, Buff. Hist. nat. tom. 12. pl. 51 et 52.

CAR. ESSENT. *Des piquans très-longs sur le dos, annelés de noir-brun et de blanc; une crinière de longues soies roides sur la tête et la nuque; queue courte.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps entier, mesuré en ligne droite, depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	1	11	6
— de la tête, depuis le bout du museau jusqu'a l'occiput	»	5	6
— des oreilles	»	»	7
— du tronçon de la queue	»	3	»
— de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	4	»
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	2	6
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	5	4
— depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	3	10
— des plus grands ongles	»	8	»

DESCRIPT. Tête longue, aplatie sur les côtés; museau très-gros, ayant plus d'épaisseur que de largeur, semblable au museau du lièvre; lèvres très-fendues; yeux petits; oreilles larges et courtes, rebordées; cou gros; corps renflé; queue courte et de figure conique. Piquans des parties supérieures très-longs, surtout ceux du bas du dos (qui ont jusqu'à 9 ou 10 pouces), pointus aux deux bouts, marqués de stries longitudinales, colorés de noirâtre et de blanc-jaunâtre par grands anneaux; piquans de la croupe, des cuisses et des flancs, plus petits que les autres; queue hérissée de tuyaux à parois très-minces, creux, longs d'un pouce et demi, coupés transversalement par le bout, tenant par un pédicule très-délié, long de trois quarts de pouce; cou, partie antérieure du dos, épaules, poitrine, ventre et jambes couverts de petits piquans, d'un brun-noirâtre, de différentes longueurs, pointus et terminés par un filament très-flexible; une crinière composée de piquans déliés ou de longues soies sur le sommet de la tête et sur la nuque (ayant jusqu'à un pied de long); bout du museau et extrémité des pieds revêtus de petites soies brunes et roides; moustaches noires et luisantes, ayant plus d'un demi-pied de longueur. (*Daubent.*)

HABIT. Il se creuse des terriers et se nourrit de substances végétales, comme racines, graines et

(1) Le *rat volant* de Séba, Thes. 1. tab. 44. 3. — *The hooded squirrel*, Penn., dont Boddaert a fait son *sciurus virginianus*, nous paroît devoir être retranché de la nomenclature des mammifères.

fruits sauvages. Quelquefois, dans les pays où son espèce est abondante (le Cap de Bonne-Espérance), il pénètre dans les jardins et y cause de grands dégâts. Lorsqu'il est inquiété ou irrité, il relève tous les piquans de son corps ainsi que la crinière de sa tête, et paroît tout hérissé. Il remue aussi les piquans creux de sa queue, qui produisent une sorte de cliquetis en se heurtant les uns contre les autres. Il frappe du pied, à la manière des lièvres et des lapins. Sa voix ressemble au grognement du cochon. Sa femelle fait peu de petits par portée.

PATRIE. L'Afrique, principalement la Barbarie et les environs du Cap de Bonne-Espérance; l'Inde, la Perse, la Grèce, l'Italie dans les Apennins, près de Rome; l'Espagne.

556ᵉ. Esp. PORC ÉPIC URSON, *hystrix dorsata*.

(Encycl. pl. 65. fig. 1.) *Hystrix Hudsonis*, Briss. Regn. anim. pag. 128. — *Hystrix pilosus americanus*, Catesby, Carol. App. pag. 30. — *Cavia Hudsonis*, Klein, Quadr. pag. 51. — *Urson*, Buff. tom. 12. pl. 55. — *Hystrix dorsata*, Gmel. Erxleb. Bodd. — Schreb. tab. 169.

CAR. ESSENT. *Piquans courts, en partie cachés dans des poils bruns; queue alongée; point de crinière; de longues soies sur la tête et la nuque.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps et de la tête, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	2	5	»
— des oreilles	»	»	5
— de la queue	»	8	»
— des plus grands ongles	»	1	3

DESCRIPT. Museau moins gros et plus court que celui du porc-épic ordinaire; oreilles très-petites, entièrement recouvertes par le poil. Fond du pelage composé de poils bruns très-épais et parsemés de piquans, dont les plus grands ont deux pouces et demi de longueur, et sont situés sur la croupe; ces piquans étant en partie blancs ou jaunâtres, et en partie bruns ou noirâtres; ceux du reste du corps couverts par des poils longs, fermes, d'un brun-noirâtre et terminés de blanc-jaunâtre; un duvet cendré brun près du corps, à la base des poils et des piquans; de simples poils roides de couleur baie sur la queue; ventre, jambes et pieds également couverts de poils, mais d'un brun-noirâtre, ainsi que le museau.

HABIT. Il fait sa bauge ou sa demeure sous les racines des arbres creux: il fuit l'eau et craint de se mouiller. Il dort beaucoup et se nourrit principalement d'écorces de genièvre, de fruits et de racines, qu'il recherche pendant la nuit. Quand on l'attaque, il se roule en boule comme les hérissons, et présente ainsi ses piquans dans toutes ses directions. Sa femelle met bas chaque année trois ou quatre petits à la fois: le temps de sa gestation dure quarante jours.

PATRIE. Toute l'étendue des Etats-Unis. Il n'y est pas fort commun.

IIᵉ. Sous-genre. COENDOUS. *Queue prenante.*

557ᵉ. Esp. PORC-ÉPIC COUIY, *hystrix Couiy*.

(Non figuré dans l'Encycl.) *Hystrix (novæ Hispaniæ), aculeis apparentibus; caudâ brevi, crassâ*, Briss. Regn. anim. pag. 127. — *Coëndou*, Buff. tom. 12. pl. 54 (1). — *Hystrix prehensilis*, var. *γ*. Gmel. — *Couiy*, d'Azara, Essai sur l'hist. nat. des quadr. du Parag. tom. 2. pag. 105. — *Hoitzlacuatzin seu tlacuatzin*, Hernand. et Nieremberg.

CAR. ESSENT. *Corps couvert de piquans nombreux, assez courts et roides, jaunâtres à leur base et à leur pointe, et bruns au milieu; queue épaisse, assez courte, nue dans sa dernière moitié.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
(D'après d'Azara.) Longueur du corps et de la tête	1	8	4
— de la queue	»	9	»
(D'après Daubenton.) Longueur du corps et de la tête, mesurée en ligne droite	1	5	»
— de la queue	»	9	»

DESCRIPT. Tête semblable à celle du porc-épic; incisives jaunes; yeux très-petits et peu saillans; moustaches grandes et nombreuses; oreilles rondes et obtuses, entièrement cachées par des épines courtes; corps couvert en dessus d'épines jaunâtres dans leur première moitié, puis obscures et terminées aussi de jaunâtre, et en dessous, de poils obscurs dans leur première moitié et bruns dans la seconde; chanfrein garni d'épines dures et aiguës; occiput en ayant de plus longues; toutes celles du dessus du dos longues de deux pouces, mais moins fortes que celles de la tête et mélangées avec de longs poils fins; celles des hanches sans mélange de poils et ne se voyant que lorsque l'animal est irrité, parce qu'alors il relève les poils et les piquans des épaules et du dos qui les cachent; dessus de la queue muni de piquans sans poils; cette queue

(1) Le nom brésilien de *coëndou*, que Buffon a appliqué à cette espèce, appartient réellement à la suivante; c'est pourquoi nous avons préféré la dénomination de *couiy*.

grosse et vigoureuse à sa base, et nue en dessous dans les quatre derniers pouces de son extrémité ; quatre mamelles, dont deux pectorales et deux ventrales.

HABIT. Il se tient sur les grands arbres, grimpe avec facilité à l'aide de ses pattes, et ne se sert de sa queue prenante que pour descendre. Lorsqu'il est à terre, sa démarche est lente : il est sédentaire, et ne prend de mouvement que lorsqu'il a faim. Sa nourriture consiste en fruits, en feuilles et en fleurs de végétaux. Il mange aussi du bois tendre ; mais il n'a pas de goût pour la chair. Il paroît que sa femelle fait ses petits en septembre ou en octobre, et qu'ils sont peu nombreux.

PATRIE. Le Mexique et sans doute le Brésil ; le Paraguay, où il est rare.

558ᵉ. Esp. PORC-ÉPIC COENDOU, *hystrix cuandu.*

(Encycl. pl. 64. fig. 4, le *coëndou.*) *Cuandu. Ourico cachiero* des Portugais, Marcgr. Brasil. pag. 233. cum fig. — Jonst. tab. 60. — *Hystrix longiùs caudatus, brevioribus aculeis,* Barr. Fr. equinox. pag. 153. — *Grand porc-épic d'Amérique, hystrix americanus major,* Briss. Reg. anim. pag. 130. — *Hystrix prehensilis,* var. β. Gmel. — *Coëndou à longue queue,* Buff. Suppl. tom. 7. pl. 78. — *Hystrix prehensilis,* Shaw, Gen. zool. vol. 2. part. 1. tab. 123.

CAR. ESSENT. *Corps couvert de piquans courts, annelés de blanc et de noir, sans mélange de poils en dessus ; queue égale aux trois quarts de la longueur du corps, pointue et prenante.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	2	»	6
— de la queue	1	5	6

DESCRIPT. Nez gros, obtus, couvert de poils brunâtres ; oreilles nues, ayant seulement quelques piquans sur les bords ; de longues moustaches noires ; corps couvert de piquans, longs d'un pouce à deux pouces huit lignes sur le dos, d'un pouce et demi sur les jambes de devant, et de dix lignes seulement sur celles de derrière, ayant tous leur base et leur pointe blanches, et leur milieu noir ; de pareils piquans sur la moitié de la queue, qui est longue, assez mince et pointue, noirâtre et couverte d'écailles depuis le milieu jusqu'à son extrémité ; le dessous de cette queue, jusqu'à l'endroit où s'étendent les piquans, ayant de petits poils d'un brun clair, le reste étant garni d'écailles comme le dessus ; quelques poils longs interposés entre les piquans, sur le haut des jambes de devant et de derrière.

HABIT. Non décrites.

PATRIE. Le Brésil, la Guyane, l'île de la Trinité (1).

LXXXXVᵉ. GENRE.

LIÈVRE, *lepus*, Briss. Linn. Schreb. Cuv. Geoff. Lacép. Illig.

CAR. Formule dentaire : incis. $\frac{4}{2}$, canines $\frac{0-0}{0-0}$, molaires $\frac{6-6}{5-5} = 28$.

Incisives supérieures antérieures, grandes et cunéiformes, ayant un sillon longitudinal en avant ; les *postérieures* petites et exactement appliquées dans leur longueur contre les premières.

Incisives inférieures tranchantes, à coupe carrée.

Molaires supérieures au nombre de six de chaque côté (dont la dernière très-petite), à couronne plate, présentant des lames émailleuses transversales, saillantes.

Molaires inférieures assez semblables à celles de la mâchoire d'en haut.

Tête assez grosse ; *museau* épais ; *oreilles* très-grandes ; *yeux* très-grands, saillans et latéraux ; intérieur de la bouche garni de poils.

Pieds antérieurs assez courts et grêles, à cinq doigts, les *postérieurs* fort longs, à quatre seulement ; tous ces doigts serrés les uns contre les autres, et armés d'ongles médiocres, peu arqués ; *plantes* et palmes velues.

Queue courte, velue et relevée.

Un *repli de la peau,* formant une sorte de poche, sous chaque aine.

Mamelles au nombre de six à dix.

Un *cœcum* énorme et boursoufflé, avec une lame spirale qui en parcourt la longueur.

Espace sous-orbitaire percé en réseau dans le squelette.

HABIT. Animaux nocturnes, timides, vivant exclusivement de végétaux.

PATRIE. Les deux Continens, sous toutes les latitudes.

---

(1) Deux autres rongeurs ont été rangés avec les porcs-épics, sous les noms de *hystrix macroura* et de *hystrix fasciculata.* Nous les avons considérés, d'après l'avis de M. de Blainville, comme appartenant à la division des rats épineux. (*Voyez* nᵒˢ. 495 et 496, pages 307 et 308.)

559ᵉ. Esp. **LIÈVRE ORDINAIRE**, *lepus timidus*.

(Encycl. pl. 61. fig. 1.) Λαγως, Ælien. — *Lepus*, Pline. — *Lepus timidus*, Linn. Erxleb. Bodd. — Schreb. tab. 233 A. — *Lièvre*, Buff. Hist. nat. tom. 6. pl. 38.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris-fauve nuancé de brun; oreilles plus longues que la tête d'un dixième, et plus courtes que les pieds de derrière, cendrées en arrière et noires à la pointe; queue de la longueur de la cuisse, blanche, avec une ligne noire en dessus.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps entier, mesuré en ligne droite depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	1	9	6
Hauteur du train de devant	»	11	8
— du train de derrière	1	2	»
Longueur de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à l'occiput	»	3	8
— des oreilles	»	5	»
— du tronçon de la queue	»	4	»
— de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	5	»
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	2	8
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	6	2
— depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	5	6

Nota. Le lièvre qui a servi à cette description étoit très-grand. La taille moyenne de cet animal est de seize à dix-huit pouces de longueur, et toutes les autres dimensions sont proportionnelles.

DESCRIPT. Tête assez grosse; yeux grands, ovales, saillans, latéraux; oreilles d'un dixième plus longues que la tête; membres postérieurs très-longs, comparativement aux antérieurs. Jambe, tarse, métatarse, et pied principalement, alongés. Queue de la longueur de la cuisse. Verge du mâle pointue et recourbée en arc en dessous; clitoris de la femelle très-grand. Pelage composé d'un duvet traversé par de longs poils, seuls apparens au dehors, d'un gris plus ou moins fauve ou roux selon les localités (1), résultant du mélange des couleurs qui sont distribuées par anneaux sur ces poils, savoir: le gris à la base, le noir au milieu et le fauve ou le roux à la pointe; dessous de la mâchoire inférieure et ventre blancs; bout des oreilles noir; queue blanche, avec une ligne longitudinale noire en dessus; pieds d'un gris-fauve; poils de la plante des pieds roux. Chair noire.

(1) Les lièvres de montagnes sont en général plus bruns sur le cou que ceux de plaines, qui sont presque rouges.

Femelles ou *hases* plus grosses que les mâles ou *bouquins*; les jeunes ou *levrauts* ayant souvent un épi de poils blancs ou étoile, placé sur le sommet de la tête.

Var. A. Lièvre blanc, *L. timidus albus*. Variété résultant de la maladie albine (1).

HAB'T. Il habite ordinairement les pays découverts, ne se creuse pas de galeries comme le lapin (2), et gîte sur la terre, entre quelques mottes ou dans un sillon. Il demeure tranquille pendant le jour, et ne recherche sa nourriture que la nuit. Lorsqu'il est chassé, il décrit un grand circuit pour revenir à son gîte, et il recherche les pentes, qu'il monte avec une extrême rapidité (mais qu'il descend difficilement), à cause de la disproportion de ses membres. Il engendre dès la première année de sa vie. Sa femelle ne porte que trente ou trente un jours; elle produit en hiver, un, deux, trois et jusqu'à quatre petits, qu'elle met bas sur une touffe d'herbes ou au pied d'un buisson, sans aucun apprêt. Ces petits naissent les yeux ouverts, et sont allaités pendant vingt jours, après quoi ils se séparent de leur mère et cherchent eux-mêmes leur nourriture: dans les premiers temps, ils ne s'écartent pas beaucoup les uns des autres, ni du lieu où ils sont nés.

Le lièvre voit mal pendant le jour, mais il a l'ouïe d'une grande finesse. Sa nourriture consiste en herbes, en racines, en feuilles, en fruits et en graines. Il préfère les plantes dont la séve est laiteuse, et il ronge l'écorce de quelques arbres, et surtout de la viorne pendant l'hiver; l'aune et le tilleul sont presque les seuls auxquels il ne touche pas. Pris jeune, il est susceptible d'une sorte d'éducation.

PATRIE. Les lièvres sont communs en Angleterre, en Suède, et principalement en Allemagne. Il y en a aussi beaucoup en France; dans la plus grande partie de la Russie, en Valachie, en Grèce, en Asie mineure, en Syrie, etc.

(1) Quelques auteurs ont fait mention de *lièvres cornus*, dont la tête étoit surmontée d'un petit bois semblable à celui d'un chevreuil, et Jonston, Gesner, Klein et Schreber en ont donné des figures. (*Voy.* Encycl. pl. 61. fig. 3.) N'en ayant jamais vu, nous nous abstiendrons de mentionner cette variété, dont l'existence est d'ailleurs révoquée en doute par de bons naturalistes.

(2) M. Hettinger, selon le rapport de Buffon, a observé que, dans les Pyrénées, les lièvres se creusent souvent des tanières entre les rochers.

560ᵉ. Esp. LIÈVRE LAPIN, *lepus cuniculus.*

(Encycl. pl. 62. fig. 2, 3 et 4, et pl. 63. fig. 1.) Δασύπους, Aristot. — *Dasypus*, Pline. — *Cuniculus*, Agric. Gesn. Aldrov. Jonst. etc. — *Lepusculus*, Klein. — *Lepus cuniculus*, Linn. Erxleb. Bodd. — Schreb. tab. 236 A. — *Lapin*, Buff. Hist. nat. tom. 6. pl. 50.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris mêlé de fauve, avec du roux à la nuque; gorge et ventre blanchâtres; oreilles à peu près de la longueur de la tête; queue moins longue que la cuisse, brune en dessus.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps entier, mesuré en ligne droite, depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	1	3	4
Hauteur du train de devant	»	7	»
— du train de derrière	»	8	6
Longueur de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à l'occiput (1)	»	3	1
— des oreilles	»	3	4
— du tronçon de la queue	»	2	3
— de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	2	8
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	1	11
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	4	4
— du pied, depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	3	9

Nota. L'individu dont nous donnons les dimensions, est de moyenne taille. En général, le lapin sauvage est moins grand que le lapin domestique.

DESCRIPT. (*Lapin sauvage.*) Très-voisin du lièvre, mais ayant les oreilles proportionnellement plus courtes, les jambes de derrière et la queue moins longues. Poil doux comme celui du lièvre et d'une couleur assez semblable, quoique moins foncée en fauve ou en roux. Le dessus de la tête, le dos, les lombes d'un gris résultant du mélange de couleurs fauves, noires ou cendrées; nuque rousse; oreilles grises, sans noir au bout; gorge et ventre blanchâtres; queue brune en dessus et blanche en dessous. Les longs poils du dos cendrés à leur base, puis noirs et terminés de fauve; poils du duvet cendrés dans toute leur étendue, si ce n'est à la pointe où ils ont du roussâtre ou du fauve. Chair blanche.

Var. A. Lapin clapier ou domestique, *L. cuniculus domesticus.* (Encycl. pl. 62. fig. 3.) Couleur du pelage variée, blanche, noire, grise, rousse, quelquefois semblable en tout point à celle du lapin sauvage; oreilles plus ou moins longues et plus ou moins larges, mais toujours plus grandes que dans la race sauvage, et dépassant même celles du lièvre; tête plus petite; ongles des pieds de derrière plus foibles; poils du dessous des pieds à peine fauves, et non pas roux, etc.

Var. B. Lapin riche, *L. cuniculus argenteus.* (Encycl. pl. 63. fig. 1.) En partie d'un gris-argenté, en partie de couleur d'ardoise plus ou moins foncée; tête et oreilles presqu'entièrement noirâtres; bas des pattes bruns; poils du dessous de ces pattes blancs, etc.

Var. C. Lapin d'Angora, *L. cuniculus angorensis.* (Encycl. pl. 62. fig. 4.) Poils longs, très-soyeux, ondoyans et comme frisés, blancs, gris-cendrés, jaunes, ou variés de ces différentes couleurs, par taches ou plaques plus ou moins grandes (1).

HABIT. (*Sauvages.*) Il se tient dans les bois, et recherche les terrains secs et sablonneux, où il se creuse des terriers spacieux et à plusieurs issues. Son naturel est inquiet; aussi ne sort-il de sa retraite que vers le soir et pendant la nuit. Lorsqu'il est effrayé, il frappe vivement le sol avec son pied de derrière, afin d'avertir du danger les autres animaux de son espèce. Il vit neuf ans et peut produire à l'âge de cinq ou six mois. Sa femelle porte trente ou trente-un jours, et produit de quatre à huit petits. Elle met bas sept fois dans l'année, et se fait, pour déposer ses petits, un nid qu'elle garnit des propres poils de son ventre, dont elle se dépouille avec ses dents. La durée de l'allaitement est de six semaines. La nourriture du lapin consiste en herbes, racines, graines, fruits et légumes. Comme il multiplie prodigieusement, il devient souvent nécessaire de le détruire ou de l'éloigner, surtout lorsqu'il attaque les récoltes, ou qu'il fait périr les arbres des vergers et les vignes, en rongeant leur écorce, ou en détruisant leurs bourgeons.

PATRIE. Il est originaire d'Afrique et d'Espagne. Maintenant on le trouve dans tous les pays chauds et tempérés de l'Europe; non-seulement dans ce dernier pays, mais encore en Italie, en Grèce, en France, en Allemagne, en Angle-

(1) Dans le lapin sauvage ou de garenne seulement. Les lapins domestiques les ont souvent plus longues.

(1) Pennant, d'après Edwards (*the Russian rabbet*, Syn. quadr. p. 252. tab. 23. fig. 2.), fait mention, sous le nom de *lapin russe*, d'une variété singulière, dont la peau, très lâche sur le dos, forme une sorte de capuchon qui recouvre la tête, et dont la poitrine présente une autre duplicature analogue. Le pelage en est cendré; la tête et les oreilles sont brunes. N'ayant aucun renseignement sur l'existence de cette variété, nous ne nous sommes pas determinés à l'admettre dans notre nomenclature.

terre,

terre. En Asie, son espèce existe en Natolie, en Caramanie et en Perse. En Afrique, on la rencontre dans les déserts de l'Egypte, en Barbarie, au Sénégal, en Guinée, à Ténériffe; et elle a été transportée dans tous les lieux où les Européens ont fondé des colonies.

Elle n'existe point en Suède, en Norwège, ni dans le nord de l'Asie.

561ᵉ. Esp. LIÈVRE CHANGEANT, *lepus variabilis.*

(Encyclop. pl. 61. fig. 2.) *Lepus variabilis*, Pallas, nov. Spec. quadr. e glir. ordin. part. 1. pag. 1-40. — *Lièvre blanc*, *Lepus albus*, Briss. Regn. anim. pag. 139. — *Lepus variabilis*, Linn. Gmel. Bodd. — Schreb. tab. 235 B.

CAR. ESSENT. *Pelage gris-fauve en été, blanc en hiver; oreilles plus courtes que la tête, et noires au bout en tout temps; queue blanche en hiver et grisâtre en été.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	2	4	2
Hauteur du train de devant (les membres étant étendus)	1	»	3
— du train de derrière (*idem.*)	1	2	8
Longueur de la tête	»	4	10
— de la queue (sans les poils)	»	1	10
— de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	4	5
— de la main, depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	2	8½
— de la cuisse	»	4	6
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	5	2
— du pied, depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	5	7

DESCRIPT. Tète moins grosse comparativement que celle du lièvre ordinaire; oreilles plus courtes; yeux plus rapprochés du nez; iris d'un jaune-brun; jambes moins longues que celles du lièvre; queue plus courte. Pelage assez semblable à celui du lièvre en été; entièrement d'un blanc éclatant en hiver, à l'exception d'une petite bordure d'un noir foncé au bout des oreilles et d'un peu de fauve ou de jaunâtre à la plante des pieds; queue blanche toute l'année, et ayant à peine quelques poils bruns sur sa face supérieure en été.

Levrauts de la première année couverts d'un poil plus fourni, plus laineux et d'un brun plus foncé que les vieux mâles, et n'ayant point d'étoile blanche sur le front, comme les levrauts de notre pays.

HABIT. Ce lièvre change de demeure presqu'en même temps que de couleur, selon les saisons de l'année. Il voyage isolément, et descend à l'approche de l'hiver des montagnes du nord, pour se porter vers le midi, et y retourner au printemps suivant. Sa nourriture se compose d'agarics et des semences du *pinus cembra* dans la froide saison, et d'écorces de saule pendant l'été.

PATRIE. Les Alpes et la plupart des contrées septentrionales de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. On le trouve principalement en Norwège, en Laponie, au Groënland, en Fennonie, sur les montagnes de l'Ecosse, en Livonie, en Russie et en Sibérie, jusque sous la zône arctique et au Kamtschatka. Sans doute les lièvres des environs de la baie d'Hudson, signalés par Robert Lade (*Voyag.* tom. 2. pag. 317), comme ayant le pelage gris en été et blanc en hiver, avec le bout des oreilles noir, appartiennent à cette espèce (1).

562ᵉ. Esp. LIÈVRE TOLAÏ, *lepus tolai.*

(Encycl. pl. 62. fig. 1.) *Lepus tolai*, Pallas, nov. Spec. quadr. e glir. ord. part. 1. pag. 17. — *Lepus dauricus*, Erxleb. Bodd. — *Lepus tolai*,

(1) Peut-être devra-t-on distinguer de cette espèce, lorsqu'on les connoitra mieux :

1°. Le LIÈVRE DU GROENLAND ou *rekalek*, qui reste entièrement blanc, même en été, avec du noir au bout des oreilles, le jeune étant d'un gris-blanchâtre. Sa femelle met bas huit petits à la fois. La nourriture de cet animal se compose principalement des herbes tendres qui croissent le long des ruisseaux dans les gorges des montagnes du Groënland.

2°. Le LIÈVRE HYBRIDE, *lepus hybridus*, Pallas; *rusak* des Russes (Encycl. pl. 61, fig. 4, sous le nom de *lièvre métis*), qui conserve pendant l'hiver une partie du pelage d'été, dont la couleur diffère peu de celle du lièvre ordinaire, et qui ne devient blanchâtre que dans quelques endroits, principalement sur les côtés de la tête et du corps. Celui-ci, considéré par Pallas comme provenant de l'accouplement du lièvre variable avec le lièvre ordinaire, habite certains cantons de la Sibérie et de la Russie, où le lièvre variable cesse d'être commun.

3°. Le VARYING HARE (Warden, *Descript. des Etats-Unis*, tom. 5, pag. 632) des parties du sud des Etats-Unis, qui de gris-brun, comme le lapin d'Europe, qu'il est en été, devient tout blanc en hiver. Ses oreilles sont marquées de noir et plus courtes que celles du *lièvre ordinaire.* Ses jambes sont aussi plus minces que celles de cet animal : les plus grands individus de cette espèce ont dix-huit pouces anglais de longueur, et pèsent sept à huit livres. La femelle met bas plusieurs fois l'année, et à chaque fois trois ou quatre petits. Sa gestation dure environ trente jours. Ce lièvre fréquente les marais et les prairies, mais ne fait jamais de terriers.

Gmel. — Schreb. tab. 234. — *Lapin de Sibérie*, Cuv. Regn. anim. tom. 1. pag. 211.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris mêlé de brun et de fauve; ventre blanc; cou d'un blanc-jaunâtre en dessus et jaunâtre en dessous, ainsi que les pattes; oreilles un peu plus longues que la tête dans les mâles et plus courtes dans les femelles, bordées de noir au bout.*

DIMENS. (Femelle.)	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, mesurée depuis le bout du nez jusqu'à l'anus	2	4	4
— de la tête (dans le mâle 4 p. 7 lig.)	»	5	1
— de la queue, sans les poils qui ont 2 lignes	»	3	6
— des oreilles	»	4	8
— des membres antérieurs étendus, depuis l'épaule	1	1	4
— des membres postérieurs, depuis la hanche	1	1	5
— de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	4	4½
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	2	4
— de la cuisse	»	4	10
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	4	9½
— du pied, depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	5	»

Nota. Le mâle est plus petit et a les oreilles proportionnellement plus longues. (Sa longueur totale n'est que de 1 pied 9 pouc. 5 lig. et ses oreilles ont 4. pouc. 10 lig.)

DESCRIPT. Tenant le milieu entre le lièvre proprement dit et le lapin pour les proportions, et surpassant quelquefois le premier pour la taille. Corps alongé; ventre moins volumineux que celui du lièvre ou du lapin; iris des yeux d'un fauve clair, entouré d'un cercle brun; oreilles un peu plus longues que dans le lièvre changeant, et un peu plus courtes que dans le lièvre proprement dit; membres relativement plus courts que ceux du lièvre; queue plus longue proportionnellement que celles du lièvre changeant et du lapin, mais plus courte que celle du lièvre. Tête, dos et croupe de couleur grise pâle, mêlée de brun; côtés du corps plus clairs. Parties inférieures blanches, excepté le cou, qui est jaunâtre en dessous; derrière des oreilles et dessus du cou d'un blanc-jaunâtre; bord externe des oreilles noir; tour des yeux et de la bouche blanchâtre. Poils du dos blanchâtres à leur racine, bruns dans leur milieu et d'un gris pâle à leur pointe; quelques-uns des plus grands étant noirs à leur extrémité, et d'autres blancs. Chair blanche.

Nota. Le pelage ne devient pas blanc en hiver, mais seulement plus clair sur les oreilles, les cuisses et les fesses surtout.

HABIT. Il ne creuse pas la terre, et se tient de préférence sur les montagnes découvertes et dans les plaines chargées de sables et de pierres, en choisissant les endroits exposés au soleil, parmi les caragans et les saules, dont il mange les rameaux.

PATRIE. Cette espèce est répandue aux environs de Salenga dans la Mongolie, en Daourie, en Tartarie, et surtout dans le grand désert de Gobe, au Thibet.

563ᵉ. Esp. LIÈVRE D'ÉGYPTE, *lepus egyptius*.

(Non figuré dans l'Encyclop.) *Lepus egyptius*, Geoff. Mém. d'Egypt. Hist. nat. fig..... — Cuv. Regn. anim. tom. 1. pag. 211. — *Lepus capensis*, Gmel. ?

CAR. ESSENT. *Pelage gris-brun roussâtre; poitrail et pattes d'un fauve-roux; oreilles d'un quart plus longues que la tête, ayant leur bord garni de poils grisâtres assez longs et le bout noir; plantes des pieds plus courtes que les oreilles, et brunes; queue assez longue, noire en dessus, blanche en dessous.*

DIMENS. (*Lièvre d'Egypte.*)	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale de la tête et du corps	1	3	»
— de la tête	»	4	»
— des oreilles	»	4	6
— de la queue	»	3	»

Nota. Les individus d'Egypte sont un peu plus petits que les *lièvres* d'Europe. Ceux du Cap sont au contraire plus grands.

DESCRIPT. (*Lièvre d'Egypte.*) Oreilles et pieds de derrière proportionnellement plus longs que dans le lièvre ordinaire; pieds de devant n'ayant en apparence que quatre doigts, parce que le pouce est très-remonté et assez peu saillant. Pelage ne présentant pas de différence bien tranchée avec celui du lièvre. Dessus du dos et de la tête d'un gris varié de brun et de roux; nuque et dessous du cou d'une teinte isabelle; flancs ayant une teinte fauve qui s'éclaircit sous le ventre et dans la partie intérieure des quatre membres; pieds roussâtres; oreilles d'un brun-fauve, avec du brun-noirâtre à l'extrémité, et les bords garnis de poils d'un gris-jaunâtre; queue noire en dessus, d'un blanc-jaunâtre en dessous, ainsi que les environs de l'anus et le derrière des cuisses; plante des pieds brune.

(*Lièvre du Cap.*) Oreilles d'un quart plus longues que la tête, larges, couvertes en dehors de poils courts gris-noirâtres et piquetés de fauve,

avec leur bordure garnie de poils grisâtres assez longs et leur bout noirâtre ; pelage d'un gris-roux, piqueté de brun foncé sur le dos et sur la tête, plus clair sur les côtés du corps ; dessous du cou, gorge et pattes d'un fauve-roux ; ventre blanc ; queue noirâtre en dessus et blanche en dessous. Pieds antérieurs à pouce très-court et remonté. — Dimens. Longueur totale, 1 pied 10 pouc. — de la tête, 5 pouc. — des oreilles, 5 pouc. — de la queue, 2 pouc. 6 lign.

Nota. Malgré les différences qu'on peut remarquer dans la taille et les proportions comparées de ce lièvre du Cap et de celui d'Egypte, nous croyons que ces animaux se ressemblent d'ailleurs tellement, qu'il est vraisemblable qu'ils appartiennent à la même espèce, ainsi que l'a pensé M. Cuvier.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. L'Egypte ; le Cap de Bonne-Espérance (1).

564[e]. Esp. LIÈVRE D'AMÉRIQUE, *lepus americanus.*

(Non figuré dans l'Encyclop.) *Lepus americanus*, Erxleb. — Gmel. — Schœpf. Naturf. 20. pag. 20. — *Lepus hudsonius*, Pallas, Glir. part. 1. pag. 30. — Bodd.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris-fauve varié de brun ; nuque fauve ; dessous du cou et ventre blancs ; oreilles plus courtes que la tête, sans noir au bout ; queue grisâtre en dessus et blanche en dessous.*

DIMENS. Longueur totale de la tête et du corps	pied	pouc.	lig.
du corps	1	2	»
— de la tête	»	3	6
— des oreilles	»	2	3
— de la queue	»	2	»

DESCRIPT. Oreilles plus courtes, à proportion, que celles du lièvre et du lapin ; pouces des pieds de devant très-petits et très-remontés. Pelage assez semblable à celui du lièvre d'Europe, varié de brun-noir et de roussâtre, plus roux sur les épaules qu'ailleurs ; d'un gris-blanc sous la poitrine, blanc sous le ventre ; dessus du front semblable au dos ; une tache blanchâtre en avant des yeux et une autre derrière les joues ; oreilles d'un gris-brun uniforme, sans bordure ni tache noire ou brune à leur extrémité ; pattes rousses en devant, avec la pointe du pied fauve ; dessus de la queue de la couleur du dos, dessous blanc.

Pelage devenant plus blanc en hiver ; mais les oreilles et la queue restant toujours du même gris.

HABIT. Il ne se fait pas de terriers ; mais il se cache dans les trous qu'il trouve tout faits, sous les racines et dans les creux des arbres. Il recherche les lieux secs, mais il ne craint pas de se réfugier dans les marais, lorsqu'il est poursuivi : il grimpe même alors dans des arbres creux pour y trouver un asyle et s'y loger aussi haut qu'il peut monter. Sa femelle met bas deux petits à chaque portée (selon Palisot de Beauvois), et quatre ou cinq (suivant Sonnini). Ce dernier naturaliste dit qu'elle fait deux ou trois portées par an, la première dans le mois de janvier, et la dernière en juin ou juillet.

PATRIE. L'Amérique septentrionale, dans les campagnes arrosées par la rivière Churcill, sur la côte nord-ouest de la baie d'Hudson. Dans la Californie, la Nouvelle-Albion, la Louisiane, les deux Florides et les deux Carolines, etc.

565[e]. Esp. LIÈVRE TAPÉTI, *lepus brasiliensis.*

(Encycl. pl. suppl. 11. fig. 1.) *Tapeti brasiliensibus*, Margr. Brasil. pag. 223. fig..... — *Tapéti*, Pison, Ind. pag. 102. fig..... — *Lepus brasilianus*, Briss. Regn. anim. pag. 141. n. 7. — *Lepus brasiliensis*, Linn. Gmel. Erxleb. — *Lepus tapeti*, Bodd. — *Lièvre tapéti*, d'Azara, Essai sur l'Hist. nat. des quadr. du Paraguay, trad. franç. tom. 2. pag. 57.

CAR. ESSENT. *Pelage varié de brun et de jaunâtre en dessus ; un demi-collier blanc sous le cou ; oreilles beaucoup plus courtes que la tête ; queue très-courte.*

DIMENS. (Selon d'Azara.)	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	1	2	»
— de la tête	»	3	»
— des oreilles	»	2	6
— de la queue, en y comprenant les poils	»	»	10
Hauteur du train de devant	»	6	3
— du train de derrière	»	8	8

DESCRIPT. Pelage varié de brun-noir et de jaunâtre en dessus, le brun dominant ; dessus de la tête d'un brun-roux uniforme, sans piquetures de jaune ; joues tirant sur le gris ; dessous du menton d'un

(1) Nous ne savons s'il faut réunir à cette espèce les lièvres dont parle Sonnini, *Dict. d'Hist. nat.* (1[re]. édit.), qui vivent dans les espaces sablonneux et brûlans de l'Afrique, et qui ont le poil presque gris, et notamment ceux du Cap-Vert, qui sont, suivant le même voyageur, d'un gris bien plus léger que ceux qu'il a observés en Egypte.

blanc pur, se prolongeant de chaque côté du cou en manière de collier, mais n'atteignant que les oreilles, dont la base est d'un fauve léger et tout le reste brun; derrière du cou roux; ventre et partie interne des quatre membres d'un beau blanc; face externe et extrémité de ceux-ci couvertes de poils fauves, entremêlés de poils blancs (*d'après un Tapéti de la collection du Muséum*).

Nota. Un jeune individu, à peine de la grosseur du Cobaye Cochon-d'Inde, a le pelage encore plus brun que l'adulte; ses oreilles sont plus courtes proportionnellement; le derrière de son cou est roux, et cette couleur existe sur le chanfrein; son collier blanc est bien marqué, et le dessus de son corps est grisâtre.

HABIT. Il ne se creuse point de terriers. Il se tient dans les bois, où il gîte comme le lièvre. Sa femelle ne fait qu'une portée par an, et met bas deux, trois et quelquefois quatre petits: le Glouton Grison est son ennemi naturel. Sa chair ressemble à celle du lapin, mais est moins savoureuse.

PATRIE. Le Brésil, le Paraguay et peut-être la Nouvelle-Espagne, si le *citli* de Fernandez est le même animal (1).

LXXXXVIe. GENRE.

PIKA, *lagomys*, Geoff. Cuv. Illig.

Lepus, Pallas, Gmel. Bodd.

Pica, Lacép.

Ogotona, Link.

CAR. Formule dentaire: incis. $\frac{4}{2}$, canines $\frac{0-0}{0-0}$, molaires $\frac{6-6}{5-5} = 28$.

Incisives supérieures principales, larges, arquées, en biseau à la pointe, marquées d'un sillon sur le milieu de leur face antérieure, suivies de deux dents plus petites et appliquées contre leur face postérieure.

Incisives inférieures pointues.

Molaires composées de lames verticales soudées ensemble, et usées en couronne plane au sommet.

Tête moyenne, à chanfrein un peu bombé.

Oreilles médiocres, arrondies; *yeux* moyens.

Pieds de derrière médiocrement alongés comparativement aux antérieurs, et à quatre doigts. *Pieds de devant* à cinq doigts; tous garnis en dessous de longs poils.

Queue nulle.

Mamelles au nombre de quatre à six.

Clavicules presque parfaites.

HABIT. Animaux vivant à la manière des lièvres, et plusieurs ayant l'habitude très-remarquable de rassembler pendant l'été des provisions d'herbe ou de foin pour l'hiver; se plaisant dans les lieux rocailleux, et faisant leur domicile entre les rochers.

PATRIE. Les contrées septentrionales de l'Asie.

566e. Esp. PIKA ALPIN, *lagomys alpinus*.

(Encycl. pl. 65. fig. 3.) *Lepus alpinus*, Pallas, nov. Spec. quadr. e glir. ordin. part. 1. pag. 45. tab. 2. — Gmel. Erxleb. Bodd. — Schreb. tab. 238. — *Lagomys pika*, Geoff. — *Pika* ou *picka* des habitans des bords du lac Baïkal.

CAR. ESSENT. *Pelage roussâtre; oreilles arrondies, brunes; plantes des pieds aussi brunes.*

DIMENS. Longueur totale, mesurée depuis	pied.	pouc.	lig.
le bout du museau jusqu'à l'anus.....	»	9	7
— de la tête, depuis le bout du nez jusqu'à la nuque....................	»	2	6
— des oreilles....................	»	1	»
— de l'avant bras, depuis le coude jusqu'au poignet....................	»	1	2
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles....................	»	»	10
— de la jambe....................	»	1	6
— du pied de derrière, depuis le talon jusqu'au bout des ongles.......	»	1	5
— des soies des moustaches (les plus grandes)....................	»	2	10

DESCRIPT. Corps gros et peu alongé; tête assez longue et peu large, comparativement à celle des autres espèces de ce genre; nez velu et brun; soies des moustaches grandes et noires; yeux petits et noirs, aussi bien que le bord des pau-

(1) Quelques autres quadrupèdes ont reçu le nom de *lièvres*. De ce nombre se trouve le *Viscache* (*lepus viscacchia*, Gmel.), dont la tête est assez semblable à celle du vrai lièvre, qui a la queue longue et seulement quatre doigts aux pieds de devant et trois à ceux de derrière. Jusqu'à ce qu'on le connoisse mieux, nous le laissons à la fin des rongeurs, et comme en appendice, à cause de cette combinaison des doigts qui ne se retrouve pas chez les lièvres.

Le *lièvre* ou *lapin des Indes* d'Aldrovande paroît être la GERBOISE GERBO, et le *lièvre volant* de Strahlenberg, la GERBOISE ALAGTAGA.

Le *lièvre de montagne* est un PIKA, et il en est de même du *lièvre nain*, du *lièvre ogotone* et du *lièvre sulgan*.

Le *lièvre sauteur* du Cap de Bonne-Espérance est le PÉDÈTE DU CAP.

piètes ; oreilles arrondies ; pieds courts ; queue remplacée par un tubercule gros comme une noix, ne paroissant que quand l'animal est assis, et formé par la pointe du coccyx et par deux petites pelotes d'une substance graisseuse assez dure. Pelage composé de poils plus courts et plus rudes que ceux du lièvre, de couleur jaune-roussâtre plus ou moins foncée sur les diverses parties du corps ; oreilles noirâtres, avec leur bord blanchâtre. Six mamelons, savoir, deux pectoraux, deux abdominaux et deux inguinaux.

HABIT. Il habite les montagnes les plus élevées et les plus rudes, établissant sa demeure sauvage au milieu des forêts les plus sombres et en même temps humides, où il trouve un gazon frais et abondant. Il creuse son terrier entre les pierres, ou bien il se gîte dans les fentes des rochers ou dans les trous des arbres. Tantôt il vit seul, tantôt il forme de petites sociétés. Il sort de sa retraite la nuit ou pendant les jours sombres, pour paître et pour rassembler (vers le milieu d'août) des herbes choisies, qu'il étend et fait sécher comme du foin pour les conserver plus sûrement, et qu'il rassemble en tas haut de six à sept pieds près de son habitation. Une galerie souterraine conduit de celle-ci au tas de foin ; et c'est par ce chemin que le pika va prendre sa nourriture pendant l'hiver, qui couvre partout la terre d'une épaisse couche de neige.

Le pika a pour ennemis naturels les martes et les zibelines, qui lui font une guerre active, une espèce d'œstre, dont la larve se loge sous sa peau, et l'homme qui lui enlève ses provisions d'hiver.

PATRIE. Les contrées les plus septentrionales de l'ancien Continent, et particulièrement les sommets des plus hautes éminences de la chaîne des monts Altaïques, la montagne bleue dans le Kolivan, et toutes les grandes hauteurs de la Sibérie jusqu'aux confins de l'Asie et du Kamtschatka.

Nota. M. Daine-Barington a présenté à la société royale de Londres un quadrupède très-semblable au pika, qui venoit des hautes montagnes d'Écosse, mais qui constituoit peut-être une espèce particulière dans ce genre.

567[e]. Esp. PIKA OGOTONE, *lagomys ogotona.*

(Encycl. pl. 63, fig. 4, l'*ogoton.*) *Lepus ogotona*, Pallas, nov. Spec. quadr. e glir. ord. tom. 1. pag. 59. pl. 3. — Gmel. Bodd. — Schreb. tab. 239. — *Lepus alpinus*, Erxleb. — *Ogotone* des Tartares mongoux.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris pâle ; oreilles ovales, légèrement aiguës et de la couleur du corps.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, depuis le bout du nez jusqu'à l'anus	»	6	7
— de la tête	»	2	2
— des oreilles	»	»	$8\frac{1}{2}$
— de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	»	$11\frac{1}{2}$
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	»	$9\frac{3}{4}$
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	1	$3\frac{1}{2}$
— du pied, depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	1	$2\frac{1}{3}$

DESCRIPT. Corps ramassé ; tête assez large ; pieds courts et robustes. Pelage fort doux, d'un gris très-pâle dans toutes les saisons de l'année ; yeux assez grands, avec l'iris brun ; oreilles ovales, un peu pointues, nues et brunes en dedans, couvertes en dehors de poils d'un gris pâle ; dessous du corps blanc ; une teinte jaunâtre sur les fesses, sur la face extérieure des jambes et sur les pieds vers le talon ; une tache triangulaire de la même couleur sur le nez ; du blanc autour de la bouche ; du cendré sous le cou. Ongles noirâtres ; plante des pieds très-velue et blanchâtre. Coccyx formant une très-légère élévation sous la peau.

HABIT. Il recherche les lieux sablonneux et pierreux, où il se pratique des terriers peu profonds, à double ou triple issue, et dont le fond est garni d'une couche de foin. Il vit d'herbes, de foin, de rameaux et d'écorces, et se fait des provisions pour l'hiver, disposées par petits tas, de forme hémisphérique et d'un pied environ de hauteur, auprès de ses terriers, dans lesquels il en rassemble aussi : il s'accouple en avril. Du reste, ses habitudes ne diffèrent pas de celles des lièvres et de l'espèce précédente.

PATRIE. La Tartarie mongole, et principalement le désert de Gobe ; les contrées montueuses situées au-delà du lac Baïkal ; les sables et les îles du Salenga.

568[e]. Esp. PIKA SULGAN, *lagomys pusillus.*

(Encycl. pl. 63, fig. 2, sous le nom de *lapin de Russie.*) *Lepus pusillus*, Pallas, nov. Spec. quadr. e glir. ord. tom. 1. pag. 31. pl. 1. — Ejusd. nov. Comm. Petrop. tom. 13. pag. 534. tab. 14. — Lepéchin, Itin. tom. 1. pag. 160. — Gmel. Erxleb. Bodd. — Schreb. tab. 237.

CAR. ESSENT. *Couleur du pelage mêlée de brun et*

Oreilles arrondies, médiocres.

Pieds de devant à quatre doigts; ceux de derrière à trois seulement, tous munis d'ongles forts et obtus, et réunis entr'eux par des membranes.

Queue nulle.

Douze *mamelles* pectorales ou ventrales.

Poils rares et grossiers.

569e. Esp. CABIAI CAPYBARE, *hydrochœrus capybara.*

(Encycl. pl. 66. fig. 2.) *Capy-bara brasiliensibus*, Margr. Bras. pag. 230. *cum figur.* — Jonst. Pison. Rai. — *Capivard*, Froger, Voyag. pag. 123. — *Cochon d'eau*, Desmarchais, Voyag. tom. 3. pag. 298. — *Sus maximus palustris*, Barrère, Franc. Equinox. pag. 160. — *Hippopotamus acaudatus*, Hill. anim. pag. 569. — Le *cabiai hydrochœrus*, Briss. Regn. anim. pag. 117. n. 1. — *Cabiai*, Buff. tom. 12. pag. 384. pl. 49. — *Sus hydrochœrus*, Linn. Syst. nat. édit. 12. — *Cavia capybara*, Gmel. Bodd. — Schreb. tab. 174. — *Hydrochœrus capybara*, Erxleb. — *Capygoua*, d'Azara, Ess. sur l'Hist. nat. des quadr. du Paraguay, tom. 2. pag. 12.

CAR. ESSENT. *Pelage brun-roussâtre foncé en dessus, fauve en dessous.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps entier, mesuré en ligne droite depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	2	8	»
— de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à l'occiput	»	8	»
— des oreilles	»	1	7
— de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	5	6
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	3	9
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	7	8
— depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	6	11

DESCRIPT. Tête grosse, longue, aplatie sur les côtés, le museau ayant beaucoup plus d'épaisseur que de largeur; nez rond, de couleur cendrée noirâtre, avec les ouvertures des narines éloignées l'une de l'autre et presque rondes; yeux grands, saillans et noirs; oreilles courtes, arrondies, droites, nues, échancrées à l'extrémité, et de même couleur que le nez; cou gros et court; corps épais; croupe ravalée; jambes courtes; pieds de derrière presque plantigrades; doigts palmés; le second de ceux des pieds de devant étant le plus gros et le plus avancé, le premier et le troisième étant moins gros et placés un peu en arrière, le quatrième le plus petit et le plus rentré de tous; doigts des pieds de derrière à proportion plus forts que ceux de devant, celui du milieu étant le plus grand et ceux des côtés moins avancés, tous étant munis d'ongles plats et noirâtres : un petit tubercule à l'endroit de la queue. Poils rares et semblables à des soies de cochon, mais plus fins; ceux du dessus de la tête et du corps, et de la face externe des jambes, noirs dans la plus grande partie de leur longueur, depuis leur origine, annelés de fauve ensuite et noirs à la pointe; ceux du tour des yeux, du dessous de la tête et du corps, et de la face interne des quatre membres, fauves dans toute leur étendue; soies des moustaches de couleur noire; poils du dos les plus grands de tous et longs d'environ deux pouces et demi.

HABIT. Il nage et plonge avec facilité, mais il court mal. Sa nourriture consiste en végétaux. Il vit en petites familles et ne sort guère de sa retraite que pendant la nuit. La femelle produit, à chaque portée, communément de quatre à huit petits, qu'elle dépose sur une espèce de couche préparée avec des herbes sèches. Sa chair est tendre et de bon goût.

Il s'apprivoise facilement.

PATRIE. Les contrées situées sur les bords des grands fleuves de l'Amérique méridionale, et notamment au Brésil, à la Guyane et au Paraguay (1).

LXXXXVIIIe. GENRE.

COBAYE, *cavia*, Erxleb. Gmel. Bodd. Cuv. Geoff. Illig.

---

(1) Dans la 2e. édition du *Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle*, nous avions, d'après M. Géoffroy, donné le nom de *Cabiai éléphantipède* à un animal de la collection du Muséum, qui présentoit en effet le même nombre de doigts que le cabiai proprement dit; mais les ongles de ces doigts étoient seulement plus gros proportionnellement.

La peau étoit évidemment celle d'un fœtus ou d'un animal très-jeune. Elle étoit d'un beau brun et marquée de lignes longitudinales, blanches et interrompues. La tête osseuse n'existoit pas, et l'on avoit donné à la partie de la peau qui y correspondoit, la forme générale de la tête du cabiai.

On a reconnu assez récemment que cette dépouille étoit celle d'un jeune tapir avec sa livrée. Elle est, en effet, en tout semblable, pour les couleurs, à une peau d'un marcassin de tapir américain, rapportée par le capitaine Freycinet.

Cuniculus, Briss.

Mus, Linn.

Cobaya, Cuv.

Anæma, Fréd. Cuv.

CARACT. Fotmule dent. : incis. $\frac{2}{2}$, canin. $\frac{0-0}{0-0}$, molaires $\frac{4-4}{4-4} = 20$.

Incisives supérieures ayant leur face antérieure sans sillon longitudinal; les *inférieures* comprimées et aiguës.

Molaires composées, à couronne plate, présentant chacune une lame émailleuse simple, et une fourchue en dehors dans les supérieures, et en dedans dans les inférieures.

Museau peu prolongé, comprimé.

Yeux assez grands, saillans.

Oreilles arrondies, médiocres.

Pieds courts; les antérieurs à quatre doigts; les postérieurs à trois seulement, non palmés.

Queue nulle.

Deux *mamelles* ventrales seulement.

570ᵉ. Esp. COBAYE COCHON D'INDE, *cavia cobaya.*

(Encycl. pl. *66*, fig. 1.) *Aperea brasiliensibus*, Margr. Brasil. — Pison. — *Cuniculus brasiliensis*, Briss. Regn. anim. pag. 149. n. 8.—*Cavia aperea*, Erxleb. Gmel. Bodd.—*Aperea*, d'Azara, Essai sur l'Hist. nat. des quadr. du Paraguay, tom. 2. pag. *6*.

Cavia cobaya brasiliensibus, Margr. Brasil. pag. 224. *cum* fig. — *Porcellus indicus*, Jonston. — *Cavia cobaya*, Pison. — *Mus seu cuniculus americanus et guineensis*, Rai, Syn. quad. pag. 223. — *Mus brasiliensis*, Linn. Mus. Adol. Frederic. — *Lapin des Indes*, *cuniculus indicus*, Briss. Regn. anim. pag. 146. n. 7. — *Mus porcellus*, Linn. Syst. nat. édit. 12.—*Cochon d'Inde*, Buff. Hist. nat. tom. 8. pl. 1. — *Cavia cobaya*, Gmel. Erxl. Bodd.—Schreb. tab. 173.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris roussâtre (aperea ou race sauvage), ou varié de noir, de fauve et de blanc par grandes taches (cochon d'Inde ou race domestique).*

DIMENS.

	pied.	pouc.	lig.
(De l'apéréa.) Longueur totale du corps et de la tête	»	10	9
— de la tête	»	2	6
— des oreilles	»	1	»
(Du cochon d'Inde.) Longueur totale, mesurée en ligne droite depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	»	11	4
Hauteur du train de derrière	»	3	3
— du train de devant	»	2	11
Longueur de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à l'occiput	»	2	11
— des oreilles	»	»	10
— de l'avant bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	1	7
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	1	»
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	2	7
— depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	1	9

DESCRIPT. Corps court et trapu; cou si gros, qu'on ne le distingue pas du corps; oreilles plus larges que hautes, droites, nues, transparentes, cachées en grande partie par les poils du dessus de la tête; yeux ronds, gros et saillans. Poils lisses, durs, variant dans les divers individus, étant entièrement blancs dans les uns, ou marqués de taches noires ou fauves sur un fond blanc, dans les autres. (*Cochon d'Inde.*)

Pelage d'un gris-roussâtre de lièvre en dessus et blanchâtre en dessous. (*Apéréa.*)

Nota. D'Azara rapporte qu'on lui a dit qu'il existe des *apéréas* albinos ou tout-à-fait blancs.

HABIT. (*Aperea.*) Il habite les lieux remplis de ronces et de broussailles, sans entrer dans les bois et sans former de terrier. Il mange des plantes de toute espèce et même de la viande, et ne recherche sa nourriture que pendant la nuit. Sa voix est en tout semblable à celle du cochon d'Inde. Il ne fait qu'une portée par an, et l'on assure que cette portée n'est composée que d'un ou de deux petits. (*D'Azara.*)

(*Cochon d'Inde.*) Acclimaté dans les contrées méridionales et tempérées de l'Europe, cet animal multiplie prodigieusement. D'un tempérament précoce et très-chaud, il peut produire cinq ou six semaines après sa naissance, et l'on a vu des femelles mettre bas à deux mois d'âge : elles ne portent que trois semaines, n'allaitent leurs petits que pendant douze ou quinze jours, reprennent le mâle, et les chassent au plus tard trois semaines après avoir mis bas. Les premières portées ne sont que de quatre ou cinq petits, les autres, de sept ou huit, et quelquefois de dix ou onze.

Le cochon d'Inde mange toutes sortes d'herbes, de fruits et de racines. Le son, la farine, le pain, lui conviennent, et il a un goût marqué pour le persil. Quoiqu'il ne boive jamais, il urine beaucoup. Son grognement habituel

est

est semblable à celui d'un petit cochon de lait; lorsqu'il se livre aux plaisirs de l'amour, il fait entendre un petit murmure, et lorsqu'on le contrarie, il pousse des cris fort aigus. En général, c'est un animal d'un naturel doux et docile, mais il est sans aucune intelligence, et incapable de s'attacher à son maître.

PATRIE. Le Brésil, le Paraguay, où l'Apérea a été observé par les voyageurs. Le cochon d'Inde a été transporté par les Européens dans toutes les contrées chaudes et tempérées de la terre où ils se sont établis. On le désigne quelquefois à tort sous le nom de *cochon de Guinée*.

LXXXXIXᵉ. GENRE.

AGOUTI, *dasyprocta*, Illig.

Mus, Rai, Linn.

Cuniculus, Briss.

Cavia, Erxleb. Gmel. Bodd.

Chloromys, Fréd. Cuv.

Platypyga, Illig.

CAR. Formule dentaire : incis. $\frac{2}{2}$, canin. $\frac{0-0}{0-0}$, molaires $\frac{4-4}{4-4} = 20$.

Incisives supérieures aplaties en avant, avec leur tranchant en biseau; les *inférieures* aiguës, comprimées sur les côtés et arrondies en devant.

Molaires à couronne ovale, aplatie et presque lisse; les *supérieures* échancrées en dehors, et les *inférieures* échancrées à la face interne.

Tête assez alongée; *front* aplati; *museau* assez gros.

Yeux gros et saillans.

Oreilles médiocres et arrondies, ou fort alongées.

Pattes grêles et sèches; les *antérieures* ayant quatre doigts distincts, et un tubercule court et renflé en place de pouce; les *postérieures* plus longues que celles de devant, n'ayant que trois doigts munis d'ongles très-forts; plante nue et et calleuse.

Queue presque nulle ou très-courte.

Mamelles en nombre variable, selon les espèces.

Poils plus ou moins durs au toucher.

Estomac simple; *cæcum* très-développé, mais moins que celui des lièvres.

HABIT. Animaux timides et nocturnes, ayant des habitudes naturelles très-analogues à celles des lapins.

PATRIE. L'Amérique méridionale.

571ᵉ. Esp. AGOUTI ACUTI, *dasyprocta acuti*.

(Encycl. pl. 65, fig. 4, par erreur sous le nom d'*akouchi*.) *Acuti*, Jean de Laët, Hist du Nouveau-Monde, pag. 551. — Marcgrave, Brasil., pag. 224. *cum* fig. — Jonst. Quadr. tab. 63. — Pison, Ind. pag. 102. — *Mus sylvestris americanus*, Rai, Syn. quadr. pag. 226. — *Cuniculus americanus*, Séba, Thes. 1. tab. 41. fig. 2. — Briss. Regn. anim. pag. 143. n. 3. — *Agouti*, Buff. tom. 8. pl. 50. — *Cavia aguti*, Erxleb. Bodd. Gmel. — Schreb. tab. 172.

CAR. ESSENT. *Pelage brun, piqueté de jaune ou de roussâtre; croupe rousse; point de poils plus longs que les autres sur le dessus et le derrière de la tête; oreilles courtes; queue très-courte; douze mamelles.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps et de la tête	1	8	»
— de la tête	»	3	6
— des oreilles	»	1	6
Hauteur du train de devant	»	10	»
— du train de derrière	1	»	»
Longueur du tubercule de la queue	»	»	8

DESCRIPT. Tête assez semblable à celle du lapin, mais plus étroite; museau très-arqué; lèvre supérieure fendue; oreilles nues, arrondies; yeux grands; mâchoire inférieure très-courte; jambes très-minces; queue très-courte et sans mouvemens. Pelage d'une teinte généralement verdâtre, qui résulte du mélange des anneaux alternativement bruns ou noirs et janes quui sont sur les poils des différentes parties du corps; le jaune dominant cependant sur le cou, la poitrine, le ventre et la croupe, qui de plus a une nuance de roux assez vive; pattes de la couleur des épaules et du dos. Poils de la croupe ayant près de quatre pouces de longueur, tandis que les autres n'en ont qu'un; moustaches et pieds noirs; ongles gros; douze mamelles.

HABIT. L'agouti vit en troupes composées d'une vingtaine d'individus. Sa démarche et ses allures sont très-semblables à celles du lapin. Il se tient dans les bois, ne se creuse point de terriers, mais se gîte dans les creux des vieux arbres pourris. Il vit de fruits, de racines, et ne dédaigne pas la viande et le poisson. Son cri est un sifflement. Sa femelle fait de trois à six petits par portée, et il y a lieu de croire, suivant Sonnini, qu'elle met bas plusieurs fois dans

l'année. Cet animal, d'un naturel fort doux, s'apprivoise très-facilement. Sa chair est blanche, et participe également du fumet du lapin et de celui du lièvre.

PATRIE. Très-commun à la Guyane et au Brésil, ainsi qu'à Sainte-Lucie. Plus rare dans les autres Antilles et au Paraguay.

572ᵉ. Esp. * AGOUTI HUPPÉ, *dasyprocta cristata*.

(Non figuré dans l'Encyclop.) *Agouti*, Cuv. Ménag. nation. pl. 3 de la 5ᵉ. livrais. — *Cavia huppé*, Geoff. Coll. du Mus. — *Agouti à crête*, Fréd. Cuv. Dict. des sc. nat. tom. 6. pag. 20.

CAR. ESSENT. *Pelage noirâtre, piqueté de roux; poils de l'occiput très-alongés, et formant une sorte de crête; poils de la croupe aussi très-longs; ventre brun; oreilles courtes; queue très-courte.*

DIMENS. Taille de l'espèce précédente.

DESCRIPT. Museau plus droit que celui de l'agouti proprement dit; nez presque relevé. Poils très-longs, très-roides, annelés de noir et de roux, la première couleur dominant à cause du peu de largeur des anneaux que forme la seconde; dessus de la tête et du cou, extrémité des membres d'un noir presque pur; poils de l'occiput roides, se relevant et convergeant entr'eux, de manière à former une sorte de crinière qui se prolonge un peu sur le cou; poils de la croupe très-longs, dépassant le corps en arrière, tout noirs, à l'exception d'un ou deux anneaux fauves qui les terminent; queue aussi courte que celle de l'agouti; six mamelles.

HABIT. Inconnues. Deux individus qui ont vécu en captivité au Muséum, étoient d'un caractère indocile et très-inquier. Ils cherchoient à mordre lorsqu'on vouloit les toucher, et relevoient les poils de leur corps, lorsqu'ils étoient irrités.

PATRIE. Surinam.

573ᵉ. Esp. AGOUTI AKOUCHI, *dasyprocta acuschy*.

(Non figuré dans l'Encycl.) *Cuniculus minor caudatus olivaceus, acouchy*, Barrère, Fr. equinox. pl. 153. — *Acouchy*, Buff. Hist. nat. tom. 15. pag. 158. — Ejusd. Suppl. tom. 3. pl. 36. — *Cavia acouchy*, Erxleb. — *Cavia acuschy*, Gmel. — Schreb. tab. 171. B.

CAR. ESSENT. *Pelage brun, piqueté de fauve; croupe noirâtre; ventre roux; point de crête derrière la tête; oreilles courtes; queue mince et un peu alongée; six mamelles.*

DIMENS.

	pied	pouc.	lig.
Longueur totale de la tête et du corps	1	8	»
— de la queue	»	2	»
Hauteur du train de devant	»	10	»
— du train de derrière	1	»	»

DESCRIPT. Poils du dos plus longs, plus doux et plus fins que dans l'agouti proprement dit, et de couleur olivâtre; croupe presque noire. Parties couvertes de poils ras, alternativement annelés de fauve et de noir; ventre d'un assez beau roux; queue mince et du double plus longue que celle de l'agouti.

HABIT. Il vit dans les bois, comme l'agouti, mais son espèce est moins nombreuse.

PATRIE. Les Guyanes française et hollandaise. Les îles de Sainte-Lucie et de la Grenade.

574ᵉ. Esp. AGOUTI DES PATAGONS, *dasyprocta patachonica*.

(Non figuré dans l'Encycl.) *Lièvres* du port Désiré, John Narborough, Voyages to the streights of Magellan, pag. 33. — *Lièvre* de la terre des Patagons, Byron, Voyag. trad. franç. tom. 1. pag. 23. — *Lièvre*, Wood, Voyag. Collect. de Dampier, tom. 5. pag. 167. — *Patagonian cavy*, Penn. Quadr. tab. 39. — Bodd. — *Cavia patachonica*, Shaw, Gen. zool. vol. II. part. 1. pag. 226. tab. 165. — *Lièvre pampa*, d'Azara, Essai sur l'Hist. nat. des quadr. du Paraguay, trad. franç. tom. 2. pag. 51. — Desm. Note sur un mammifère peu connu, de l'ordre des rongeurs, Journ. de phys. 1819. tom. 88. pag. 205.

CAR. ESSENT. *Pelage gris fauve piqueté sur le dos, et passant insensiblement au noir sur la croupe, blanc sur les fesses et sous le ventre, fauve sur les côtés; oreilles longues; queue très courte; quatre mamelles.*

DIMENS.

	pied.	pouc.	lig.
Long. totale depuis le bout du museau jusqu'à l'extrémité de la queue	2	6	»
— de la queue	»	1	6
— des oreilles	»	3	4
Hauteur du train de devant	1	4	6
— du train de derrière	1	7	»
Longueur du tarse du pied de derrière	»	7	»

DESCRIPT. Formes générales du corps des agoutis; tête semblable à celle du lièvre, quoique paroissant plus comprimée sur les côtés; mâchoire supérieure beaucoup plus haute que large, et ayant des moustaches longues et noires; quelques poils au-dessus de l'œil; des cils à la paupière supérieure; bouche semblable à celle du

cochon d'Inde, mais ayant les incisives d'en haut plus étroites que celles d'en bas; œil grand; narines coupées dans un même plan, et séparées entr'elles par une rainure; oreille élevée de trois pouce un tiers, et ayant deux pouces dans sa plus grande largeur, peu aiguë à la pointe, où elle a des poils qui l'excèdent de six lignes; pieds longs et minces; quatre doigts à ceux de devant, dont le plus grand a quatorze lignes, y compris l'ongle; les trois de derrière plus longs que ceux de devant, avec les ongles propres à fouiller la terre. Queue très-courte, sans poils, grosse, dure comme un morceau de bois, sans mouvement, cylindrique ou tronquée, et un peu courbée vers le haut. Pelage assez doux, présentant des couleurs disposées à peu près comme celles des ruminans du genre des cerfs, d'un gris teint de fauve et piqueté de blanchâtre, comme celui du lièvre l'est de jaunâtre, sur la tête, les épaules et le dos; cette teinte générale s'obscurcissant postérieurement et se terminant par une ligne courbe fort tranchée sur la croupe; dans cette partie, elle est d'un brun plus ou moins noir, selon les individus. Ligne dorsale n'étant point marquée par une nuance plus foncée, ainsi que cela existe dans beaucoup de mammifères; chacun des poils du dos étant d'un gris-châtain dans la plus grande partie de sa longueur, et présentant ensuite un anneau gris-brun, puis un anneau d'un blanc-jaunâtre clair, et enfin sa pointe, très-effilée, étant brune; l'étendue plus ou moins grande, des anneaux gris-bruns et blanchâtres, et de la pointe brune, déterminant la couleur plus ou moins foncée des différentes parties du pelage; les anneaux blancs étant fort apparens et bien détachés sur le dos, lui donnant la teinte piquetée qu'on y remarque; et, ces mêmes anneaux diminuant insensiblement d'étendue jusque vers la croupe, où ils se trouvent fort réduits, le brun-noirâtre devenant dominant sur cette région. Point de bourre serrée et rapprochée de la peau, comme on en observe dans les lièvres, les loutres, les castors et plusieurs autres espèces d'animaux; mais les grands poils recouvrant des poils plus petits assez rares, et absolument semblables par leur nature et même par leurs couleurs. Joues fauves. Sur chaque flanc, une bande d'un fauve assez pur et d'un pouce et demi de largeur, se fondant d'une part avec la couleur grise du dessus du corps, et de l'autre étant nettement séparée de la couleur blanche des parties inférieures; ceux des poils de cette bande qui se trouvent dans la partie la plus rapprochée du ventre, étant d'un fauve uniforme dans toute leur longueur, tandis que ceux qui se confondent avec les poils du dos, ont du gris à leur base, et sont marqués d'un grand anneau fauve-blanchâtre près de leur pointe. Face supérieure et antérieure des membres de devant, également fauve. Epaules présentant la même couleur, mais avec un mélange de gris, et le gris pur se trouvant à la base de tous les poils qui couvrent ces parties; extrémité des pattes couverte en avant de poils très-courts et roides, variés de noirâtre et de blanc sale par parties égales; sa face externe fauve et l'interne blanche. Dessous de la tête et du cou, ventre et face interne des cuisses, blancs; une bande de la même couleur, située entre le dos et la cuisse, et au-dessus du pli des aines, contournant exactement en demi-cercle la couleur foncée des lombes. Oreilles brunes en dehors et blanches en dedans.

Mâle ne différant pas de la femelle, n'ayant pas de scrotum ni de testicules apparens; le membre dans l'état ordinaire, dirigé en arrière. Quatre mamelles dans les deux sexes; la première paire ventrale, éloignée de la seconde, qui est inguinale de trois pouces et demi environ.

HABIT. Les animaux de cette espèce vivent dans les pampas ou grandes plaines sans bois, et vont ordinairement par paires. Ils ne paroissent pas fouir la terre et se tiennent au gîte couchés à la manière des cerfs. Pris jeunes, ils s'apprivoisent facilement et mangent de tout; leur cri est élevé et aigu. C'est vers le mois d'avril que la femelle met bas deux petits, qu'elle dépose, dit-on, dans des terriers de viscaches. On ne sait si elle fait plusieurs portées dans l'année. La chair blanche de ces animaux est d'un assez bon goût. Leur fourrure est employée pour faire des tapis de pied fort chauds et d'un coup d'œil très-agréable (1).

---

(1) Dans la note que nous avons insérée au *Journal de Physique*, nous avons prouvé l'existence de cette espèce, qui n'étoit pas admise par les naturalistes qui ont écrit le plus récemment. Nous l'avons placée dans le genre *Agouti* à cause des caractères extérieurs qu'elle présente, mais nous ne nous dissimulons pas qu'elle n'y restera irrévocablement fixée que lorsqu'on aura reconnu que son système dentaire est le même que celui des agoutis. Si, sous ce rapport, il existoit des différences assez tranchées pour autoriser l'établissement d'un nouveau genre, nous proposerions de lui donner le nom de

PATRIE. Les contrées de l'Amérique méridionale, situées sur les bords de l'Océan atlantique, au sud de Buenos-Ayres, et tout le long de la terre des Patagons. D'Azara dit que cette espèce

---

Dolichotis, qui fait allusion à la longueur des oreilles de cet animal, caractère que l'on n'a encore remarqué dans aucun rongeur de la famille des cabiais.

Nous croyons devoir traiter ici sous forme d'appendice au genre *Agouti*, l'histoire naturelle d'un quadrupède américain, dont les voyageurs ont fait mention, mais qu'on n'a jamais eu occasion de voir en Europe. Cet animal porte le nom de

VISCACHE ou VISCAQUE, *viscacha*, Nietemberg, Hist. nat. pag. 161. — Les *viscachos*, Feuillée, Observ. 3. pag. 32. — *Vizcocha*, *seu alia species cuniculorum*, Laët. Americ. pag. 407. — *Lepus viscaccia*, Molina, Hist. nat. du Chili, pag. 272. — Gmel. — La *viscache*, d'Azara, Essai sur l'Hist. nat. des Quadr. du Parag., trad. franç. tom. 2. pag. 41.

Cet animal, auquel nous rapportons une assez bonne figure faite par le P. Feuillée, dans un manuscrit de ce naturaliste que possède M. Huzard, membre de l'Institut de France, nous paroît intermédiaire aux lièvres et aux agoutis. Il a les oreilles presqu'aussi longues et le corps trapu et arqué des premiers, et le nombre de ses doigts, qui est de quatre aux pieds de devant et de trois seulement à ceux de derrière, est exactement le même que dans les derniers. Un autre caractère qui lui est propre et qui ne se remarque ni dans les agoutis ni dans les lièvres, c'est la longueur de sa queue qui est relevée en dessus.

D'Azara est l'auteur qui en a fait la meilleure description. Nous allons nous borner à en donner ici un extrait.

La viscache a trente pouces de longueur totale, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'extrémité de la queue, et cette dernière a huit pouces deux lignes. La hauteur du train de devant est de dix pouces trois lignes, et celle du train de derrière de quatorze pouces trois lignes. La tête est très-grosse, plane en dessus et si joufflue, que la mâchoire saille de neuf lignes au-delà de l'œil; le museau est très-obtus et velu. Les narines sont étroites et distantes de six lignes en haut et d'un pouce en bas. L'œil a neuf lignes dans son plus grand diamètre. Les oreilles sont longues de deux pouces et larges de deux pouces un tiers; elles sont droites, elliptiques, un peu aiguës et distantes entr'elles de deux pouces six lignes. Du museau au grand angle lacrymal, il y a le même éloignement, et du même point, jusqu'à l'origine de l'oreille, on mesure quatre pouces six lignes. Le cou et le corps sont très-gros; la circonférence du dernier est de dix-neuf pouces neuf lignes; la queue, qui a trois pouces de circonférence à sa base, est ronde et velue dans toute son étendue, à l'exception d'un pouce et un tiers, vers sa pointe, qui sont sans poils. Les pieds de devant ont quatre doigts séparés, à peu près d'une égale grosseur et longs de neuf lignes, avec un ongle de trois lignes, aigu, épais et propre à fouir. Les pieds de derrière n'ont que trois doigts séparés, dont celui du milieu a dix-huit lignes avec un ongle long de six lignes, pyramidal, droit et aigu; les autres doigts sont plus courts de neuf lignes. Dans le côté interne du doigt du milieu, il y a une glande considérable, garnie de poils notablement plus gros et plus forts que les soies du cochon. L'animal est plantigrade, et le dessous de son pied a en tout cinq pouces.

Le poil est long et doux comme celui du lièvre, si ce n'est celui de la face supérieure de la queue qui est plus long et plus roide que celui des côtés; ce qui fait paroître cette queue comme comprimée.

L'extrémité du museau est obscure; les côtés de la tête sont très-noirs et extrêmement recouverts de soies longues, dures, plus fortes que celles du porc. Celles qui représentent les moustaches ont jusqu'à sept pouces de long; une bande blanchâtre, large de près d'un pouce, part de l'extrémité du museau de chaque côté, et passe entre les moustaches et l'œil, jusque derrière ce dernier; l'œil est entouré de brun; tout le reste du pelage est un mélange d'obscur et de blanchâtre, parce qu'il est formé de deux espèces de poils, les uns entièrement blanchâtres et les autres plus longs et noirs, avec une racine blanchâtre; le dessus de la queue dans un espace de deux pouces et demi, depuis son origine, a une nuance obscure; les côtés sont d'un brun clair; le dessous de la tête est blanchâtre, le dessous du cou un peu plus foncé, et tout le reste du dessous de l'animal et l'intérieur des quatre jambes sont blancs.

La femelle a les couleurs du mâle, mais un peu plus claires. Elle a un clitoris long de six lignes et de forme conique. D'Azara n'indique pas le nombre des mamelles qu'il n'a pas aperçues.

La description que nous venons de rapporter s'accorde avec la figure manuscrite du Père Feuillée, dont nous avons parlé plus haut, à cela près que, dans cette dernière, la queue paroît avoir plus de longueur que d'Azara n'en donne à celle de son viscache, et que l'extrémité en est garnie de poils comme la base.

Il n'est presque pas douteux que cette viscache ne soit le type d'un nouveau genre à établir, dans lequel il faudra peut être ramener le *hamster chincilla*, qui paroit être la *viscache* du Pérou de Ulloa, et il est encore très-possible que la viscache de Feuillée soit une espèce distincte de celle de d'Azara.

Quoi qu'il en soit, cette dernière se trouve au Brésil et au Chili, et non au Paraguay. Elle se creuse des terriers qui renferment beaucoup d'individus et qui ont une infinité de galeries. Ces terriers occupent un espace circulaire dont le diamètre est quelquefois de cinquante pieds, et la surface percée d'autant d'ouvertures. Cet animal est nocturne; il fait des provisions de diverses sortes de végétaux; sa démarche est assez vive, et il ne court pas par petits sauts comme les lièvres et les lapins. Sa chair est blanche, tendre, mais d'un assez mauvais goût, surtout dans certaines saisons de l'année.

Quelques naturalistes et entr'autres Klein, Erxleben et Boddaert ont introduit, d'après Catesby, dans leurs classifications des mammifères, une espèce distincte de lièvre sous le nom de *cavia leporina* et de *cavia bicolor*, qui n'est, ainsi que le remarque M. Cuvier, qu'un véritable agouti proprement dit, sur le climat duquel on aura trompé le duc de Richemont qui le donna à peindre à Catesby. Gmelin ne considéroit ce *cavia leporina* que comme une variété de son *cavia aguti*.

Le *cuniculus americanus* de Brisson, établi sur une

est très-commune entre le 34e. et le 35e. degré de latitude méridionale. Narborough, Wood et Byron l'ont trouvée très-abondante au port Désiré, situé par le 47e. degré 48 minutes, et au port Saint-Julien, sous le 50e. degré.

C^{e}. Genre.

PACA, *cœlogenus*, Fréd. Cuv.

Cavia, Klein, Linn. Etxl. Bodd. Geoff.

Mus, Rai.

Cuniculus, Briss.

Cœlogonys, Illig.

CARACT. Formule dentaire : incis. $\frac{2}{2}$, can. $\frac{0-0}{0-0}$, mol. $\frac{4-4}{4-4}$ = 20.

Incisives très-fortes; les supérieures aplaties en devant et tronquées obliquement en biseau; les inférieures très-légèrement comprimées latéralement et arrondies sur leur face antérieure.

Molaires à racines distinctes des couronnes, d'abord tuberculeuses, puis devenant planes par l'usage, et offrant alors des replis d'émail plus ou moins compliqués dans leur intérieur : celles d'en haut à peu près égales entr'elles pour la grandeur; celles d'en bas diminuant graduellement de la dernière à la première.

Tête assez grosse; *museau* large.

Yeux assez grands, à prunelle ronde.

Oreilles moyennes, arrondies.

Narines ouvertes transversalement au museau.

Bouche pourvue d'abajoues; *langue* douce.

Peau des joues se repliant sous les arcades zygomatiques, qui sont très-saillantes, et y formant une espèce de poche, ouverte en dehors et par en bas.

Cinq doigts à tous les pieds; l'interne et l'externe de ceux de derrière étant très-petits et comme rudimentaires; *ongles* coniques, épais et forts, propres à fouir.

Queue remplacée par un tubercule nu.

Mamelles au nombre de quatre; deux pectorales et deux inguinales.

Poils courts, assez rares et roides.

HABIT. Animaux omnivores, fouisseurs, recherchant les lieux humides et marécageux.

PATRIE. L'Amérique méridionale.

575e. Esp. PACA BRUN, *cœlogenus subniger*.

(Non figuré dans l'Encycl.) *Paca brasiliensibus*, Marcgrav. Brasil. lib. 6. pag. 224. — Pison, Gesner, Rai. — *Cottie*, P. Maffée, Hist. des Indes, pag. 70. — Jonston, de Quadr. pag. 111. tab. 63. — *Pag* ou *pague*, Léry, Hist. d'un Voyag. au Brésil, pag. 158. — Coréal, Voyag. aux Indes occidentales. — Laët, Hist. du Nouveau-Monde, pag. 484. — *Paca* mâle, Buffon, Hist. nat. suppl. tom. 3. pl. 35. — Schreb. tab. 171. — *Pay*, d'Azara, Essai sur l'hist. nat. des quadr. du Parag. tom. 2. pag. 20. — *Ourana* ou *pak*, Barrère, Franc. equin. — *Paca*, Fréd. Cuv. Ann. Mus. tom. 10. pag. 206. pl. 9. fig. 3 et 4. — Ejusd. Mam. lithog. 23e. livrais. (1).

CAR. ESSENT. *Pelage d'un brun-noirâtre, marqué sur chaque flanc de quatre ou cinq bandes longitudinales de taches blanches; tête osseuse, lisse, ayant les arcades zygomatiques médiocrement écartées.*

DIMENS. (Mâle, selon M. Fréd. Cuvier)

	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps, mesurée depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue	1	9	»
— de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à l'occiput	»	5	»
Hauteur aux épaules	1	»	»
— au train de derrière	1	2	»

DESCRIPT. Poils courts et grossiers, surtout sur la

figure de Séba et rapporté par Gmelin, comme variété de l'agouti proprement dit, n'en diffère en effet d'aucune manière.

Le *Piloris* est un animal que Rochefort indique et figure assez mal dans son *Histoire des Antilles*. Il se trouve à la Martinique, y creuse des terriers et répand une odeur de musc très-forte. Il est un peu moins gros qu'un lapin; sa queue est courte et cylindrique; son pelage est noir ou tanné en dessus et blanc en dessous. Tous nos efforts pour nous procurer cet animal ont été jusqu'à présent inutiles. Pennant en a fait un *cavia*, et Erxleben l'a rapporté avec doute au même genre.

Un rongeur envoyé des Antilles récemment au Muséum d'histoire naturelle par M. Plée, sous le nom de *Piloris*, est un vrai rat à longue queue nue et écailleuse, de la taille du Surmulot. Il est d'un beau noir, à l'exception du menton, de la gorge et de la base de la queue, qui sont d'un blanc pur.

Le *cavia capensis* de Pallas, d'Erxleben et de Boddaert se rapporte au DAMAN DU CAP.

Une espèce nouvelle d'agouti a été établie par le prince Maximilien de Neuwied, sous le nom de *cavia rupestris*. Nous ne la connoissons pas.

(1) Erxleben, Gmelin, Boddaert, Vicq-d'Azyr, confondent les deux espèces de ce genre sous le seul nom de *Cavia paca*. La séparation des auteurs qui ont traité de l'une et de l'autre à part, est due à M. Frédéric Cuvier.

tête, d'un brun-terre-d'ombre sur toutes les parties supérieures du corps, excepté quatre ou cinq rangées de taches, parallèles entr'elles, commençant aux épaules et se terminant aux fesses; ces taches étant très-rapprochées l'une de l'autre, surtout vers les extrémités, où les lignes semblent converger; la rangée la plus voisine du ventre se confondant presque avec la couleur de cette partie, qui est blanche, ainsi que le dessous de la tête et du cou, et une portion de la face interne des membres; moustaches très-fortes; ongles blanchâtres.

HABIT. Il se nourrit de fruits et de racines dans l'état sauvage, et peut y joindre, lorsqu'il est en captivité, de la viande et d'autres substances animales. Il se creuse des terriers dans le voisinage des bois et n'en sort que la nuit; sa propreté est extrême; son naturel est brusque, etc. On n'a aucun renseignement sur l'accouplement, la durée de la gestation et le nombre de petits dans cette espèce.

PATRIE. Le Brésil, la Guyane. Il est rare au Paraguay et dans les Antilles.

576ᵉ. Esp. PACA FAUVE, *cœlogenus fulvus.*

(Encycl. pl. 65. fig. 4.) *Cuniculus paca*, Briss. Regn. anim. pag. 145. — Frémin, Descript. de Surinam, t. 3. p. 124. — Lachenaye-des-Bois, Dict. des anim. — Gronovius, Zoophylacium gronovianum, 1. pag. 4. n. 15. — *Paca* femelle, Buff. Hist. nat. tom. 10. pl. 43. — *Cavia paca*, Geoffr. Saint-Hilaire, Catal. pag. 167. — *Paca fauve, cœlogenus fuscus*, Fréd. Cuv. Ann. Mus. tom. 10. pag. 207. pl. 9. fig. 2.

CAR. ESSENT. *Pelage fauve, marqué sur chaque flanc de quatre ou cinq bandes longitudinales de taches blanches; tête osseuse très-rugueuse, ayant les arcades zygomatiques très-larges et très-écartées.*

DIMENS. (Jeune femelle, d'après Daubenton.)	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps entier, mesurée en ligne droite, depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	»	7	5
— de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à l'occiput	»	2	7
— des oreilles	»	»	7
— de l'avant bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	1	5
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles	»	1	3
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	1	10
— depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	2	2

Nota. Ce paca acquiert une taille de deux pieds environ, comme le précédent.

DESCRIPT. Pelage fauve-roussâtre, marqué sur les flancs de lignes de taches blanches absolument disposées comme celles du paca brun; dessous du corps d'un blanc-jaunâtre; pattes antérieures brunes, les postérieures plus foncées.

Nota. Jean Laët fait mention de *pacas blancs;* mais nous n'en avons point vu. Il est probable que cet auteur parle d'individus attaqués de la maladie albine, qu'on ne pourroit rapporter avec certitude, plutôt à la première espèce qu'à la seconde.

HABIT. Mœurs semblables à celles du paca brun.

PATRIE. Cette espèce vient, en général, des mêmes lieux que la précédente. Cependant il paroît qu'elle ne se trouve pas au Paraguay. Les individus qui font partie de la collection du Muséum d'histoire naturelle, ont été envoyés de Cayenne.

CINQUIÈME ORDRE.

ÉDENTÉS, *edentata.*

CARACT. *Point de dents incisives* ni à l'une ni à l'autre mâchoire; tantôt des *canines et des molaires;* tantôt des *molaires seulement;* souvent *point de dents* du tout.

Quatre extrémités terminées par un nombre variable de doigts armés de gros ongles, jamais conformées en mains.

Fosses orbitaire et *temporale* réunies.

NOURRIT. Consistant en végétaux pour les uns, et en insectes ou en chair pour les autres.

HABIT. Animaux le plus souvent très-lents dans leurs mouvemens; les uns destinés à grimper sur les arbres, les autres à fouir la terre; d'autres à nager, etc.

PATRIE. L'Amérique méridionale, le midi de l'Afrique, les îles de l'archipel des Indes, la Nouvelle-Hollande.

PREMIÈRE TRIBU.

TARDIGRADES, *tardigrada.*

CARACT. *Face* courte.

Des *canines et des molaires*, ou des *molaires* seulement.

Ongles très-longs et arqués.

PATRIE. L'Amérique méridionale.

CI[e]. GENRE.

BRADYPE, *bradypus*, Linn. Erxleb. Bodd. Cuv. Geoff. Illig.

Tardigradus, Briss.

Cholœpus, Illig.

CAR. Formule dentaire : incis. $\frac{0}{0}$, canines $\frac{1-1}{1-1}$, molaires $\frac{4-4}{3-3} = 18$.

Canines plus hautes que les molaires, pyramidales et assez aiguës.

Molaires coniques dans le jeune âge, mais cylindriques, rases et à couronne creuse dans les adultes.

Tête petite, arrondie ; *museau* court, comme tronqué ; *cou* court.

Yeux éloignés l'un de l'autre, dirigés en avant.

Narines un peu écartées et placées à l'extrémité du museau.

Oreilles externes très-courtes.

Extrémités antérieures plus longues que les *postérieures*, très-grêles, terminées par deux ou trois doigts soudés ensemble par la peau, jusqu'à la base des ongles, qui sont très-robustes et très-longs, comprimés, arqués et creusés en gouttière en dessous. Trois doigts semblables aux pieds de derrière, armés d'ongles pareils.

Point de *queue*.

Deux *mamelles pectorales*.

Poils épais, abondans, très-secs ; ceux des avant-bras ayant leur pointe dirigée vers le coude.

Estomac membraneux, partagé par des brides en plusieurs sacs ou lobes, non propre à la rumination. *Intestins* très courts.

Point de *cæcum*. Un *cloaque*.

Arcade zygomatique interrompue.

Neuf *vertèbres cervicales* dans l'une des espèces.

Bassin très-large ; cavité cotyloïde très en arrière.

Tarse articulé obliquement sur la jambe.

Phalanges des quatre extrémités peu nombreuses, ne pouvant exécuter que peu de mouvemens ; quelques-unes soudées entr'elles, d'où il suit que tous les doigts ont la même direction.

Côtes très-épaisses.

Des *clavicules* dans une espèce seulement.

HABIT. Animaux herbivores, très-lents dans leurs mouvemens ; se traînant à terre et grimpant sur les arbres avec une extrême difficulté.

PATRIE. Les contrées très-chaudes de l'Amérique méridionale.

577[e]. Esp. BRADYPE AÏ, *bradypus tridactylus*.

(Encycl. pl. 25. fig. 1. Le *paresseux*.) *Ignavus arcthopithecus*, Gesner, Quadr. pag. 869.— Clus. Exot. pag. 110. fig..... — *Animal pigritia*, Nieremb. Hist. nat. pag. 164.—*Ai sive ignavus*, Marcgr. Brasil. pag. 221. fig..... — *Papio* 2, Jonston, tab. 61. — *Bradypus tridactylus*, Linn. Erxleb. Bodd. — *Tardigradus*, Briss. Regn. anim. pag. 34. — *Ai*, Buff. Hist. nat. tom. 13. pl. 5 et 6. — *Sloth*, Edwards, Av. pag. 220.

CAR. ESSENT. *Trois ongles à tous les pieds ; membres antérieurs presque du double plus longs que les postérieurs ; front saillant ; mâchoire inférieure comme tronquée en avant ; pelage d'un gris plus ou moins brun et entremêlé de blanchâtre ; dos souvent marqué d'une tache orangée ou jaunâtre, traversée par une ligne noire longitudinale.*

	pied.	pouc.	lig.
DIMENS. Longueur totale, environ.....	1	2	»
— de la tête....................	»	3	»
— du tubercule qui remplace la queue..........................	»	»	11
— des bras entiers................	»	11	»
— des jambes entières, jusqu'à la base des ongles..................	»	6	»
— des ongles des mains, mesurés en dessous en ligne droite, ou la corde de leur courbure ; savoir :			
1°. celui du milieu.............	»	2	6
2°. l'interne..................	»	2	3
3°. l'externe..................	»	2	3
— des ongles des pieds de derrière,			
1°. celui du milieu.............	»	2	1
2°. l'externe..................	»	1	10
3°. l'interne..................	»	1	9

DESCRIPT. Tête arrondie, garnie en dessus de poils roides et bruns ; face peu proéminente, de couleur jaunâtre, avec les yeux entourés de brun. Pelage varié par place de poils gris-bruns et de poils blanchâtres ; une place de forme ovale entre les deux épaules, où les poils sont courts et soyeux, d'un orangé plus ou moins vif, avec une bande longitudinale d'un beau noir au milieu ; gorge souvent jaunâtre. Poils de deux sortes, les uns très-fins, près du corps, les autres très-longs,

gros, secs comme du foin et aplatis dans les trois quarts de leur longueur ; ceux du sommet de la tête disposés en rayons divergens. Clavicules rudimentaires. Neuf vertèbres cervicales ; seize paires de côtes, dont sept fausses.

Var. A. (1) *Bradype aï à dos sans tache.* Assez semblable au précédent, mais ayant seulement la ligne moyenne du dos plus brune que le reste.

Nota. Sonnini distingue spécifiquement cette variété, et il la regarde comme le véritable aï. Il nomme *bradype dos brûlé*, celui que nous venons de décrire. Nous n'avons pas séparé ces animaux, parce que nous avons remarqué beaucoup de nuances dans l'intensité de la tache du dos, et qu'ils se ressemblent d'ailleurs en tous points, sous le rapport des formes.

Var. B. *Bradype aï à face jaune.* Pelage généralement gris-brun ; poils du front et des joues d'un jaune-orangé ; poils du sommet de la tête non divergens, mais se dirigeant à droite et à gauche de chaque côté du cou ; tache orangée et noire du dos apparente.

Var. C. *Bradype aï à collier. Bradype à collier*, Desm. nouv. Dict. tom. 4. sp. 3. (2). Face nue et noire ; poils moins aplatis que dans les premières variétés ; ceux du front, des tempes, du menton, de la gorge et de la poitrine étant roussâtres et frisés ; ceux du sommet de la tête, plus longs et jaunâtres ; une large collerette de grands poils noirs autour du cou ; reste du corps d'un jaune sale ; un feutre fort doux et fin, d'un brun très-foncé à l'endroit du collier, et diminuant d'intensité de couleur depuis ce point jusqu'à la croupe, où il est entièrement blanc.

Var. D. *Bradype aï gris de cendre uniforme.* Il a seulement quelques places plus blanchâtres sur le dos.

Nota. De jeunes individus sont d'un gris-blanchâtre, très-légèrement teint de jaunâtre.

HABIT. L'aï est le plus indolent de tous les quadrupèdes qui ont reçu le nom de tardigrades, à cause de la lenteur de leurs mouvemens. Il s'accroche fortement aux branches des arbres, à l'aide de ses grands ongles et de la paume et de la plante de ses pieds, qui sont alongées et dépourvues de poils. Il vit de feuilles d'arbres, qu'il se procure péniblement. Son cri plaintif lui a fait donner le nom qu'il porte. Sa femelle ne fait qu'un seul petit, qui naît déjà couvert de poils, etc.

PATRIE. Toutes les contrées de l'Amérique méridionale, depuis le Brésil jusqu'au Mexique. Cet animal est assez commun à Cayenne, où l'on rencontre aussi ses diverses variétés. On ne l'a pas trouvé au Paraguay.

578[e]. Esp. BRADYPE UNAU, *bradypus didactylus.*

(Encycl. pl. 25. fig. 2.) *Tardigradus ceylonicus catulus*, Séba, Thes. 1. pag. 54. tab. 33. fig. 4 et 34. fig. 1.—*Bradypus didactylus*, Linn. Erxleb. Bodd.—*Silenus. Simia personata*, Klein, Quadr. p. 42.—*Unau*, Buff. Hist. nat. tom. 13. pl. 1. — *Bradypus didactylus*, Schreb. tab. 65. — *Cholœpus*, Illig.

CAR. ESSENT. *Deux ongles aux pattes de devant, qui sont plus longues d'un sixième que celles de derrière ; face oblique ; crâne peu saillant en avant ; mâchoire inférieure avancée, en pointe ; poils très-longs, surtout vers la nuque, d'un gris-brunâtre.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, mesurée depuis le bout du nez jusqu'au tubercule qui remplace la queue	2	3	»
— de la tête	»	6	»
— de l'avant-bras	»	7	»
— de la main jusqu'à la racine des ongles	»	4	»
— de la corde formée par la courbure de l'ongle externe	»	1	6
— de celle formée par l'ongle interne	»	1	3
— de la jambe	»	6	»
— du pied jusqu'à la base des ongles	»	4	»
— de l'ongle interne	»	1	3
— de l'ongle moyen	»	1	6
— de l'ongle externe	»	1	3
— du tubercule caudal	»	»	8

DESCRIPT. Plus grand que le précédent ; tête plus alongée ; face plus oblique ; front moins saillant ; canines très-fortes, dont les supérieures s'usent par leur face postérieure sur la face antérieure des canines d'en bas, d'où il résulte que ces faces sont planes et leurs bords tranchans ; membres moins disproportionnés et ayant des mouvemens plus libres que ceux de l'aï ; deux doigts seulement, armés de grands ongles à ceux de devant.

(1) Il seroit utile d'observer ces différentes variétés dans leur pays natal. Il n'est pas impossible que quelques-unes d'entr'elles ne doivent former des espèces nouvelles.

(2) Illiger indique un *Bradypus torquatus*, mais il le place dans son genre *Cholœpus*, avec l'unau ; ce qui fait supposer qu'il a, comme cet animal, trois doigts aux pieds de devant.

vant. Poils très-secs, la plupart d'un brun-grisâtre; les autres d'un blanchâtre sale; ceux du front assez courts et jaunâtres; ceux du dessus de la tête et de la nuque, très-longs et plus bruns que les autres; ceux des extrémités des pieds aussi bruns; ceux de la croupe étant relevés et dans une direction opposée aux poils du dos; point de feutre à la base des grands poils; face, intérieur des mains et des pieds, et tubercule caudal nus. Des clavicules complètes, mais grêles; sept vertèbres cervicales, comme dans la plupart des mammifères; mâchoire inférieure avancée en pointe ou en gouttière, comme celle de l'éléphant; vingt-trois paires de côtes, dont onze fausses, etc.

HABIT. Ses mœurs sont en général semblables à celles du bradype aï; il est seulement un peu plus actif. Sa voix est foible et plaintive; son odorat est presque nul: il voit mal pendant le jour. Sa femelle ne fait qu'un seul petit, qu'elle porte accroché sur son dos.

PATRIE. Le Brésil et les Guyanes (1).

CII^e. GENRE.

MÉGATHÈRE, *megatherium*, Cuv. (*Fossile.*)
Megalonyx, Jefferson.

CARACT. Formule dentaire: incisiv. $\frac{0}{0}$, canines $\frac{0-0}{0-0}$, molaires $\frac{4-4}{4-4} = 16$.

Molaires à couronne plate et marquée de collines transversales à la direction des mâchoires dans une espèce, ou cylindriques à couronne creuse au milieu, avec les rebords saillans dans l'autre.

Arcades zygomatiques entières, pourvues à leur base antérieure d'une très-grande apophyse descendante, comme dans les bradypes.

Mâchoire inférieure ayant ses branches montantes très-larges, et sa pointe saillante et en gouttière.

Os propres du nez fort courts.

Os maxillaires supérieurs très-prolongés en avant.

Sept *vertèbres cervicales*, seize *dorsales* et trois *lombaires*.

Queue très-courte, si même elle a existé.

Des *clavicules* parfaites.

Extrémités postérieures beaucoup plus développées que les *antérieures*. Cinq doigts à chaque pied, dont trois seulement munis d'ongles très-robustes et crochus, devoient être apparens à ceux de devant; les autres rudimentaires. Un seul doigt onguiculé énorme aux pieds de derrière, et les quatre autres rudimentaires.

579e. Esp. MÉGATHÈRE DE CUVIER, *megatherium Cuvieri*.

(Non figuré dans l'Encycl.) *Mégathère*, Cuvier, Magas. encyclop. an 4. — Descript. d'un squelette conservé dans le Mus. de Madrid. — Traduct. de Garriga. — Cuv. Ann. du Mus. tom. 5. pag. 376. pl. 24 et 25. — Ejusd. Recherch. sur les ossemens fossiles, 1re. édit. tom. 4. — *Animal du Paraguay*.

CAR. ESSENT. *Molaires à couronne marquée de sillons transversaux.*

	pied.	pouc.	lig.
DIMENS. Longueur totale du corps	12	»	»
Hauteur au garrot	5	3	»

DESCRIPT. *Nota.* Les traits les plus caractéristiques de cet énorme quadrupède sont ceux que nous avons rapportés pour le genre: nous y renvoyons. Sa différence principale avec la suivante, réside dans la conformation des molaires.

HABIT. présumées. La grande épaisseur des branches de la mâchoire inférieure, qui surpasse même celle de l'éléphant, paroît tenir à ce que cet animal ne se contentoit pas sans doute de feuilles, mais brisoit et broyoit, comme les éléphans et les rhinocéros, les rameaux eux-mêmes; ses dents serrées et à couronnes plates et sillonnées en travers, étoient très-propres à cet usage.

GISSEMENT. Le squelette presqu'entier de l'*animal du Paraguay* a été trouvé à cent pieds au-dessous d'un terrain sablonneux, dans le voisi-

(1) Nous ne savons si c'est à cette espèce qu'il faut rapporter le *kouri* ou *petit unau* de Buffon. Ce quadrupède n'a, comme l'unau, que deux doigts aux pieds de devant. Sa longueur est de douze pouces; son poil est d'un brun de musc, nuancé de grisâtre et de jaune, et ce poil est bien plus court et plus terne que celui de l'unau: sous le ventre il est couleur de musc clair, nuancé de cendré, et cette couleur s'éclaircit encore davantage sous le cou jusqu'aux épaules, où il forme une bande foible de fauve-pâle. Ses plus grands ongles n'ont que neuf lignes. Cet animal avoit été envoyé de la Guyane à Buffon, sans autre indication.

Illiger avoit fait, sous le nom de *prochilus*, un genre particulier qu'il regardoit comme voisin de celui des bradypes et de ses cholœpus, pour placer le paresseux-ours de l'Inde. On a depuis reconnu que c'étoit un véritable ours. Voyez *Ours aux grandes lèvres*, n°. 258.

nage de la rivière de Luxan, à trois lieues ouest-sud-ouest de Buenos-Ayres; deux autres squelettes moins complets ont été envoyés en Espagne, l'un du Paraguay, et le second de Lima.

580[e]. Esp. MÉGATHÈRE DE JEFFERSON, *megatherium Jeffersonii*.

(Non figuré dans l'Encyclop.) *Megalonyx*, Jefferson, Trans. de la soc. philos. de Philadelphie, n. 30. pag. 246. — Cuv. Rech. sur les ossemens fossiles, 1[re]. édit. tom. 4.—Ejusd. Ann. du Mus. tom. 5. pag. 358. pl. 23.

CAR. ESSENT. *Molaires cylindriques, simples, creusées dans le centre de leur couronne, avec un rebord saillant, émailleux.*

DIMENS. D'un tiers plus petit que le précédent : à peu près de la taille du bœuf.

DESCRIPT. *Nota.* Les débris de cet animal présentent des phalanges onguéales très-volumineuses, ressemblant infiniment à celles des grands doigts du mégathère de Cuvier, et conséquemment à celles des bradypes et des fourmiliers; le cubitus et le radius sont très-analogues aux os qui leur correspondent dans ces mêmes animaux, avec des différences légères seulement sur la dimension et la proportion des diverses facettes articulaires et des apophyses. Le pied de devant avoit cinq doigts, dont deux, le pouce et le petit doigt, étoient rudimentaires, et les autres armés d'ongles robustes. Les dents étoient plus semblables à celles des bradypes, qu'à aucune autre dent de mammifère connu, etc.

Nota. M. Clinton, de New-York, a émis l'idée que les débris de mégalonyx appartiennent à l'espèce vivante de l'*ours gris* d'Amérique; mais il ne soutient pas cette opinion par une comparaison exacte et minutieuse de ces débris avec leurs parties correspondantes, ainsi qu'il auroit été utile de le faire. Il se borne à remarquer que les ossemens de mégalonyx ne sont pas réellement fossiles, parce qu'ils ont été rencontrés à peu de profondeur dans la terre de plusieurs cavernes des Etats-Unis, que la taille du mégalonyx et celle de l'ours gris seroit à peu près la même, et que le dernier doit avoir des phalanges onguéales très-robustes pour porter les ongles énormes dont il est pourvu. M. Jefferson, qui le premier a parlé de ce grand animal, l'a considéré comme un grand carnassier à griffes acérées. M. Cuvier s'est attaché à prouver, par de nombreuses comparaisons anatomiques, dont nous avons rapporté plus haut les résultats, qu'en s'éloignant considérablement des mammifères du genre des chats, il se rapprochoit au contraire beaucoup du mégathère du Paraguay, et des autres animaux qu'il range dans la tribu des tardigrades.

HABIT. présumées. La forme de la molaire, semblable à celle des molaires d'aï et d'unau, indique que le mégalonyx étoit herbivore comme ces animaux le sont; et ses pieds ont tant d'analogie avec les leurs, qu'on est porté à penser que ses mouvemens étoient de même nature que ceux qu'ils exécutent. L'opinion des Indiens de l'Amérique septentrionale est que cette espèce existe encore; et, selon quelques traditions, elle auroit été vue des sauvages, ou sa voix auroit été entendue par quelques voyageurs.

GISSEMENT. Les os de mégalonyx ont été trouvés pour la première fois en 1796, à une profondeur de deux ou trois pieds, dans une des cavernes des montagnes calcaires du comté de Greenbriar, dans l'ouest de la Virginie.

SECONDE TRIBU.

ÉDENTÉS ORDINAIRES, *effodientia*.

CARACT. *Museau* alongé.

Des *molaires* seulement, ou *point de dents* du tout.

Membres proportionnés au volume du corps.

HABIT. Vivant d'insectes ou de chair corrompue. Fouissant la terre.

PATRIE. L'Amérique méridionale, l'Afrique et l'Inde.

CIII[e]. GENRE.

TATOU, *dasypus*, Linn. Erxleb. Schreb. Bodd. Cuv. Geoffr. Illig.

Armadillo, Briss.

Tatu, Klein, Blumenb.

Cataphractus, Stort.

Tolypeutes, Illig.

CARACT. Formule dentaire : incis. $\frac{0}{0}$; can. $\frac{0-0}{0-0}$; molaires $\frac{7-7}{7-7}$, ou $\frac{8-8}{7-7}$, ou $\frac{8-8}{8-8}$, ou $\frac{9-9}{10-10}$, ou $\frac{17-17}{17-17} = 28$, ou 30, ou 32, ou 38, ou 68.

Molaires foibles, cylindriques, simples, sans replis d'émail dans leur intérieur, distantes entre elles, et paroissant pouvoir s'entre-croiser lorsque les mâchoires sont fermées.

Tête prolongée en un museau médiocrement pointu.

Bouche petite ; *langue* lisse, peu extensible.

Yeux petits et latéraux.

Oreilles plus ou moins grandes, pointues, fermes et épaisses.

Corps couvert d'un test osseux divisé en écailles polygones rangées par bandes transversales, formé dans l'intérieur de la peau et consistant 1°. en une plaque sur le front ; 2°. en un vaste bouclier sur les épaules ; 3°. en un second bouclier sur la croupe, semblable au premier ; 4°. en bandes mobiles transverses, plus ou moins nombreuses, situées entre les deux boucliers ; 5°. en anneaux d'écailles, ou en tubercules rangés en quinconce, sur la queue.

Queue assez longue et ronde.

Cinq doigts aux *pieds de derrière ;* tantôt quatre, tantôt cinq aux *pieds de devant ;* tous armés d'ongles épais, et propres à fouir.

Poils rares, partant isolément de dessous les écailles ; ceux du ventre et de la base des pieds disposés en faisceaux et plus abondans que ceux de la cuirasse, qui sont écartés, et qui disparoissent même tout-à-fait dans la plupart des espèces.

Mamelles au nombre de deux ou de quatre ; les premières étant axillaires.

Estomac simple.

Point de *cœcum.*

HABIT. Vivant dans les bois, se nourrissant d'insectes, de cadavres d'animaux, et, dit-on, de racines de manioc, de patates, de maïs, etc., ainsi que de limaçons, de vers de terre, de reptiles, d'œufs, de petits oiseaux, etc. La plupart d'entr'eux se creusent des terriers. Leurs femelles font un assez grand nombre de petits en une seule portée.

PATRIE. Les contrées chaudes et tempérées de l'Amérique méridionale.

* TATOUS *ayant quatre doigts aux pieds de devant; deux ou quatre mamelles.*

581°. Esp. TATOU APAR, *dasypus apar.*

(Encycl. pl. 26, fig. 3, *tatou à trois bandes.*) *Tatu apara*, Marcgr. Brasil. pag. 232. — *Dasypus tricinctus*, Linn. Erxl. Bodd. — Schreb. tab. 71 A. — *Armadillo orientalis*, Briss. Regn. anim. 38. 2. — *Tatou apar*, Buff. Hist. nat. tom. 10. pl. — *Tatou mataco* ou *tatou huitième*, d'Azara, Essai sur l'hist. nat. des quadr. du Paraguay, tr. franç. tom. 2. pag. 597. — *Tolypeutes*, Illig.

CAR. ESSENT. *Queue très-courte, aplatie ; oreilles médiocres ; trois bandes mobiles à la cuirasse ; compartimens régulièrement tuberculeux* (1) *; pieds assez foibles ; deux mamelles pectorales.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	1	2	8
— de la queue, depuis sa base jusqu'à son extrémité	»	2	4
— de la tête	»	3	»
Largeur de la tête	»	1	3
Longueur des oreilles	»	1	»
— du bouclier des épaules sur la ligne moyenne	»	2	6
Largeur de chacune des bandes mobiles sur le dos	»	»	8
Longueur du bouclier de la croupe	»	»	6

DESCRIPT. Tête oblongue, presque pyramidale ; museau pointu ; plastron du sommet de la tête très-épais et relevé, formé de pièces âpres et confuses en polygones irréguliers, dépassant la tête postérieurement et formant une circonférence qui répond à l'échancrure du bouclier des épaules ; bouche ayant huit dents de chaque côté des mâchoires ; yeux sans plaques à leur paupière inférieure ; cou supportant deux plaques, dont la postérieure est la plus grande ; oreilles ne s'élevant pas jusqu'à la superficie du casque de la tête, de forme arrondie ; bouclier des épaules formant de chaque côté une pointe qui se porte sur les joues, composé de neuf ou dix bandes de plaques polygones, à l'exception de celles de la dernière, qui sont parallélogrammiques ; bandes mobiles composées de pièces rectangulaires se rétrécissant vers les flancs ; bouclier de la croupe formé de treize rangées de plaques polygones ; jambes minces ; pouce et doigt externe des pieds de devant très-courts, ainsi que l'interne et l'externe des pieds de derrière.

Couleur d'un plombé obscur très-lustré ; poils bruns, rares sous le ventre, qui n'a pas d'écailles, mais abondans sur les jambes et aux extrémités des bandes mobiles.

HABIT. Il a la faculté de se rouler sur lui-même,

(1) Nous n'osons rapporter à cette espèce, ni rejeter tout-à-fait le *tatou à quatre bandes* ou *cheloniscus* de Columna, *dasypus quadricinctus*, Linn. Erxleb. Gmel., ou *armadillo indicus* de Brisson. Sa description est trop incomplète pour qu'on puisse le comparer au tatou apar. Le nombre de bandes ne seroit pas un caractère suffisant, car il est sujet à varier dans une même espèce.

que les autres tatous ne possèdent qu'imparfaitement. Ses pieds foibles paroissent peu propres à creuser la terre.

PATRIE. Le Tucuman et les campagnes découvertes dans les environs de Buenos-Ayres, à partir du 36ᵉ. degré et gagnant vers le sud.

582ᵉ. Esp. TATOU PEBA, *dasypus peba.*

(Encycl. pl. 27. fig. 2, le *tatou à neuf bandes*, et fig. 1, le *tatou à huit bandes.*) *Tatu peba brasiliensibus*, Marcgr. Bras. pag. 231. — *Armadillo brasilianus*, *Arm. mexicanus* et *Arm. guyanensis*, Briss. Regn. anim. pag. 40 — 42, n. 4, 5 et 6. — *Dasypus septemcinctus*, *Das. octocinctus*, *Das. novemcinctus*, Linn. Erxleb. Bodd. — Schreb. tab. 72. 73. 74. 76. — *Cachicame*, Buff. Hist. nat. tom. 10. pl. 37. —*Tatou noir* ou *tatou cinquième*, d'Azara, Essai sur l'hist. natur. des quadr. du Parag. tom. 2. pag. 175. — *Tatouhou* des Guaranis.

CAR. ESSENT. *Queue ronde, annelée dans presque toute son étendue, ayant presque la longueur du corps; sept, huit et plus souvent neuf bandes mobiles à la cuirasse; compartimens des boucliers petits et arrondis; ceux des bandes, rectangulaires; oreilles très-longues; quatre mamelles.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps, mesurée depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue	1	»	»
— de la queue	»	10	3
— de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à l'occiput	»	3	»
Largeur de la tête	»	3	»
Longueur des oreilles	»	1	3
— du bouclier des épaules, mesuré sur la ligne moyenne	»	2	6
Largeur de chacune des bandes mobiles sur le dos	»	»	4
Longueur du bouclier de la croupe	»	»	3

Nota. Quelques individus dépassent cette taille d'un quart.

DESCRIPT. Tête très-alongée et plus petite que celle de l'espèce précédente; front couvert de plaques arrondies, se prolongeant jusqu'à l'extrémité du museau et entourant l'œil; joues ayant des écailles séparées et arrondies; oreilles grandes, couvertes d'écailles; cou nu; molaires au nombre de trente-deux, savoir: huit de chaque côté de l'une et de l'autre mâchoire; queue longue, conique, couverte d'anneaux formés de deux ou trois rangs de plaques; ventre et membres ayant des rangées d'écailles, d'où partent ordinairement quatre poils blancs; écailles des extrémités des pattes plus fortes que les autres; quatre mamelles, dont deux pectorales et deux ventrales; les deux boucliers étant formés d'une mosaïque régulière de pièces petites et arrondies en dessus, et douées réellement de la forme hexagonale; sept, huit et plus ordinairement neuf bandes mobiles formées d'écailles rectangulaires avec des figures de triangles s'emboîtant les unes dans les autres, ce qui fait que leur interstice est une ligne en zigzag. Couleur de toutes les pièces du test noire, excepté dans les écailles, qui principalement sur les flancs et sur les pieds perdent leur épiderme par le frottement, et laissent voir la partie osseuse.

HABIT. Il creuse la terre avec beaucoup de facilité.

PATRIE. Le Brésil, la Guyane, le Paraguay, où il est très-commun. On ne le trouve pas dans la province de Buenos-Ayres.

583ᵉ. Esp. TATOU MULET, *dasypus hybridus.*

(Non figuré.) *Tatou mulet*, d'Azara, Essai sur l'hist. nat. des quadr. du Parag. tom. 2. pag. 288. — *Tatou mbouriqua* des Guaranis. — *Dasypus hybridus*, Nob. nouv. Dict. d'Hist. nat. édit. 2. tom. 32. pag. 492.

CAR. ESSENT. *Queue ronde, à peu près égale à la moitié de la longueur du corps; museau alongé; oreilles grandes; jambes courtes; cinq, six ou sept bandes mobiles à la cuirasse.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	»	11	3
— de la queue	»	6	3

DESCRIPT. Très-semblable au précédent. Il en diffère principalement par sa queue, proportionnellement beaucoup plus courte, par ses jambes moins longues, par son corps plus large à sa base et moins velu en dessous, par ses bandes mobiles plus séparées, etc. Ses grandes oreilles lui ont fait donner le nom espagnol de *mbourica* (bourique). Le nombre des bandes de sa cuirasse varie entre cinq et sept, sans distinction de sexe. Son épiderme est mieux conservé que celui du précédent.

HABIT. Ce tatou se tient dans les endroits découverts, mais pleins de sparte et de genêt. On dit qu'il ne se creuse pas de terriers; mais ce fait n'est pas prouvé. Sa femelle fait huit à douze petits vers le mois d'octobre.

PATRIE. Le Paraguay. Il est fort commun à l'Assomption et dans la province des Missions. On le trouve aussi dans les Pampas, au sud de

Buenos-Ayres ; mais il s'approche peu de la rivière de la Plata.

** TATOUS *ayant cinq doigts aux pieds de devant, et deux mamelles pectorales.*

584e. Esp. TATOU GÉANT, *dasypus giganteus.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Deuxième kabassou*, Buff. Hist. natur. tom. 10. pl. 41. — *Grand tatou* ou *tatou premier*, d'Azara, Essai sur l'hist. nat. des quadr. du Parag. trad. franç. tom. 2. pag. 132. — *Dasypus gigas*, Cuv. Regn. anim. tom. 1. pag. 221. — *Grand tatou noir des bois*, au Paraguay.

CAR. ESSENT. *Queue ronde, ayant à peu près la moitié de la longueur du corps, couverte d'écailles tuilées ; douze ou treize bandes mobiles à la cuirasse, composées de compartimens plus longs que larges ; oreilles assez petites ; tête un peu bombée ; museau long ; ongles très-robustes.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, mesurée depuis le bout du nez jusqu'à l'extrémité du bouclier des lombes	3	2	6
— de la tête	»	7	6
Largeur de la tête	»	3	9
Longueur du cou	»	2	8
— de la cuirasse entière	2	4	6
— des oreilles	»	1	9
— de la queue	1	5	»

DESCRIPT. Tête proportionnellement plus petite que celle des autres espèces, bombée sur le front, et cylindrique depuis la parallèle de l'œil jusqu'au bout du museau, comme dans le tatou péba, et bordée sur l'occiput par deux rangs de plaques ; oreilles médiocres, pointues et couchées obliquement en arrière ; dix-sept molaires très-petites de chaque côté des mâchoires, ou soixante-huit en tout. Bouclier des épaules composé dans son milieu de neuf rangs de plaques, et celui des lombes de dix-sept ou dix-huit ; bandes mobiles au nombre de douze ou treize, formées d'écailles rectangulaires, ayant environ sept lignes de long, sur six et demie de large ; écailles du bouclier de la croupe ayant dix lignes de longueur et huit et demie de largeur ; interstices des bandes très-noirs et très-étroits ; queue très-grosse à sa base (10 pouces 3 lignes de circonférence), pointue, revêtue d'écailles disposées en anneaux près de sa racine, et en lignes spirales croisées ou en quinconce dans le reste ; doigt externe du pied de devant extrêmement court et foible, et très-remonté ; ongle du second doigt long de deux pouces, large d'un pouce et en forme de couteau, le troisième étant long de quatre pouces, et large d'un pouce et demi à sa base ; ongle de l'indicateur long de quatorze lignes et celui du doigt interne assez petit ; doigts des pieds de derrière courts et munis d'ongles moins robustes que ceux des pieds de devant, l'interne et l'externe naissant parallèlement entr'eux, leurs voisins en faisant de même, mais plus en avant ; enfin le doigt du milieu étant le plus grand. Couleur de la tête, des flancs et de la queue, blanchâtre ; le reste noirâtre.

HABIT. Il se tient dans les bois, et fouille avec vitesse pour déterrer les cadavres.

PATRIE. La partie la plus septentrionale du Paraguay ; les environs de l'Assomption. D'Azara en a vu un à Pitayou, à huit lieues au sud-sud-est de cette ville.

585e. Esp. TATOU TATOUAY, *dasypus tatouay.*

(Encycl. pl. 27. fig. 3, *tatou à douze bandes.*) *Armadillo africanus*, Séba, Thes. 1. tab. 30. — Briss. Regn. anim. pag. 43. — *Dasypus unicinctus*, Linn. Gmel. — *Dasypus duodecimcinctus*, Erxleb. Bodd. — *Kabassou*, Buff. Hist. nat. tom. 10. pl. 40. — Schreb. tab. 75. — *Tatou tatouay* ou *tatou troisième*, d'Azara, Essai sur l'hist. nat. des quadr. du Parag. tom. 2. pag. 155. — Shaw, Gen. zool. tom. 1. part. 1. tab. 53.

CAR. ESSENT. *Queue ronde, ayant moins de la moitié de la longueur du corps, supportant des tubercules assez rares et distans entr'eux ; douze ou treize bandes mobiles, composées de plaques rectangulaires plus larges que longues ; oreilles grandes ; tête un peu bombée ; museau long.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesurée depuis le bout du museau jusqu'au bord postérieur du bouclier des lombes	1	7	»
— de la queue	»	7	4
— de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à la base de l'oreille	»	3	9
— de la même partie jusqu'à l'occiput	»	4	»
— de l'oreille	»	1	9

DESCRIPT. Corps arrondi ; tête assez semblable à celle du précédent, plus large et plus plate que celle du tatou péba ; plus bombée et moins large que celle du tatou poyou ; museau assez aigu ; huit molaires de chaque côté à la mâchoire supérieure, et sept en bas, ou en tout trente ; oreilles grandes, rondes et presqu'aussi larges que hautes ; une rangée de plaques couronnant l'occiput ; trois bandes mobiles de plaques étroites sur le cou ; bouclier de l'épaule ayant sept

rangs de plaques en forme de carrés longs ; bandes mobiles de la cuirasse au nombre de douze ou treize, formées de plaques presque carrées, ou plus larges que longues ; bouclier de la croupe composé de dix rangs d'écailles, dont les plus grandes se trouvent sur le coccyx ; deux mamelles pectorales. Couleur généralement plombée obscure.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. Cayenne, le Brésil. Il est très-rare au Paraguay.

586ᵉ. Esp. TATOU ENCOUBERT, *dasypus encoubert*.

(Encycl. pl. 26. fig. 4, *tatou à six bandes.*) *Dasypus sexcinctus*, Linn. Gmel. Erxl. Bodd. — *Encoubert*, Buff. Hist. natur. tom. 10. pl. 42. et Suppl. tom. 3. pl. 57. — *Tatou poyou*, d'Azara, Essai sur l'hist. nat. des quadr. du Paraguay, tom. 2. pag. 142.

Veesle headed armadillo, Grew. Mus. reg. pag. 19. tab. 1. — *Cirquinçon* ou *tatou à dix-huit bandes*, Buff. Hist. nat. tom. 10. — *Dasypus octodecimcinctus*, Linn. Erxl. Bodd.

CAR. ESSENT. *Queue ronde, ayant à peu près la moitié de la longueur du corps, annelée seulement à sa base; six ou sept bandes mobiles à la cuirasse, formées de pièces grandes, rectangulaires, lisses, plus longues que larges ; oreilles assez longues ; tête plate sur le front ; museau court ; des écailles au-dessous des yeux ; ongles médiocres.*

DIMENS. (Dasyp. poyou de d'Azara.)	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesurée en dessous, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	1	5	6
— de la queue	»	9	6
— de la tête	»	5	»
Largeur de la tête	»	3	6
— du museau	»	1	»
Longueur de l'oreille	»	1	3

DESCRIPT. Tête large, triangulaire, plane ou plutôt très-légèrement bombée en dessus ; museau assez court ; casque formé d'écailles peu nombreuses (de forme irrégulière, si ce ne sont celles de la rangée occipitale), échancré assez profondément de chaque côté, d'abord au-dessus de l'œil, et ensuite en avant de l'oreille ; celle-ci médiocrement développée et de forme alongée ; neuf molaires à chaque côté de la mâchoire supérieure, et dix à l'inférieure ; en tout trente-huit. Pommettes ayant un petit bouclier composé d'une quinzaine d'écailles irrégulières et planes. Une rangée de huit ou neuf plaques à peu près carrées sur la partie supérieure du cou. Bouclier des épaules ayant cinq ou six rangées de plaques sur la ligne moyenne du dos, qui s'écartent par moitié sur les côtés, de manière à laisser à droite et à gauche de ce bouclier un espace intermédiaire qui est garni de plaques semblables aux autres, mais irrégulièrement disposées ; toutes les plaques, marquées sur leur milieu de deux lignes enfoncées longitudinales qui laissent entr'elles un espace linéaire uni, leurs bords étant divisés en six ou huit tubercules ou grains ; les dernières de ces écailles plus grandes que les autres et tronquées postérieurement. Bandes mobiles au nombre de six ou sept et formées de plaques rectangulaires, ayant des dessins analogues à ceux du bouclier des épaules. Bouclier de la croupe composé de dix rangs de pièces semblables, rectangulaires ou carrées, et ayant ses bords crénelés assez légèrement. Queue n'ayant pas tout-à-fait la moitié de la longueur du corps, avec trois ou quatre anneaux à sa base, et le reste garni assez irrégulièrement d'écailles tuberculeuses. Deux mamelles pectorales ; verge du mâle très-longue et repliée en spirale dans l'inaction. Ongles médiocres ; de grands poils blanchâtres sortant de la partie postérieure des écailles des bandes mobiles et des boucliers.

HABIT. Cet animal fouille la terre avec beaucoup d'agilité et court avec une grande vitesse. Il a la faculté de s'aplatir contre la terre, de façon que son corps a trois fois plus de largeur que de hauteur.

PATRIE. Le Paraguay, où il est très-commun.

587ᵉ. Esp. * TATOU VELU, *dasypus villosus*.

(Non figuré.) *Tatou velu* ou *tatou quatrième*, d'Azara, Essai sur l'hist. nat. des quadr. du Paraguay, trad. franç. tom. 2. pag. 164. — *Dasypus villosus*, Nob. nouv. Dict. d'Hist nat. tom. 32. pag. 489.

CAR. ESSENT. *Queue ayant un peu plus du tiers de la longueur du corps, annelée à sa base; carapace bordée postérieurement d'écailles aiguës et en dents de scie; bandes mobiles au nombre de six ou sept, et formées de plaques rectangulaires; oreilles médiocres; casque formé d'écailles irrégulières très-âpres, dont celles du bord entre l'œil et l'oreille sont aiguës et saillantes ; poils abondans, très-longs et bruns.*

DIMENS.	pied	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesurée depuis le bout du nez jusqu'à la base de la queue	1	2	»
Longueur de la queue	»	5	»
— de la tête	»	3	10

	pied.	pouc.	lig.
Largeur de la tête...............	»	3	»
Longueur des oreilles	»	»	8

DESCRIPT. Voisin du précédent, mais plus petit et plus velu comparativement. Tête triangulaire; museau aigu; oreilles grandes, elliptiques, inclinées en dehors. Casque formé de plaques très-âpres, dont celles du sommet sont les plus foibles, et celles de la bordure, depuis l'angle lacrymal jusqu'aux oreilles, ont des pointes aiguës et saillantes : quelques rudimens écailleux sous l'œil; un petit rang de quatre écailles sur le cou; bouclier de l'épaule formé de six rangs d'écailles, dont les quatre du milieu un peu plus étroits et divergens sur les côtés de l'animal, pour y laisser de la place à un rang de plus; bandes mobiles au nombre de six ou sept; bouclier de la croupe formé de dix rangs d'écailles, et ayant ses bords garnis de pointes aiguës et fortes, ainsi que les bandes mobiles; toutes les écailles, celles du front exceptées, généralement rectangulaires, comme divisées en trois portions dans leur longueur par deux sillons ou lignes; la partie du milieu étant en une seule pièce, et celles des côtés paroissent divisées en plusieurs petits morceaux (1). Poils nombreux et bruns, très-longs, sortant de dessous les écailles du dos; ventre et pattes plus velus que dans les autres espèces.

HABIT. Il ne creuse point de terriers. Il fouille sous le corps des chevaux morts, pour trouer la peau dans l'endroit où elle pourrit d'abord et pénétrer dans l'intérieur du cadavre, où il mange ce qui est putréfié, laissant les os et même la peau intacts en dessus.

PATRIE. Les plaines découvertes ou Pampas qui sont situées au sud de la rivière de la Plata. D'Azara l'a trouvé très-communément entre les parallèles du 35e. et du 36e. degré de latitude méridionale.

588e. Esp. TATOU PICHIY, *dasypus minutus.*

(Non figuré dans l'Encyclop.) *Tatou pichiy* ou *tatou septième*, d'Azara, Essai sur l'hist. nat. des quadr. du Parag. tom. 2. pag. 192. — *Encoubert*, Fréd. Cuv. Mamm. lithogr.

CAR. ESSENT. *Queue ronde, annelée à sa base, ayant presque la moitié de la longueur de l'animal; six ou sept bandes mobiles de pièces rectangulaires à la cuirasse; oreilles très-petites, aiguës; casque formé d'écailles irrégulières, lisses, échancrées sur les côtés, au-dessus de l'œil seulement, mais non devant l'oreille; des poils assez abondans sur les parties inférieures et sur le test; bandes mobiles et bouclier de la croupe fortement dentés sur leurs bords.*

DIMENS.	pied	pouc.	lig.
Longueur totale de la tête et du corps........................	»	10	»
— de la queue....................	»	4	6
— de la tête.....................	»	2	8
Largeur de la tête	»	2	»
— des oreilles...................	»	»	3

DESCRIPT. Bouclier du front assez plane, formé de plaques irrégulières; oreilles très-aiguës; yeux cachés sous le rebord du casque; paupière inférieure composée de petites croûtes; point de plaques sur les pommettes, où il existe un fort pinceau de gros poils roides et bruns; cou extrêmement court, portant en dessus une rangée de très-petites croûtes, dont les plus longues n'ont que deux lignes; bouclier de l'épaule ayant environ deux pouces de longueur dans sa ligne moyenne; bandes mobiles au nombre de six à sept, formées de pièces rectangulaires plus longues que larges, bordées chacune, de l'un et de l'autre côté, par une écaille très-comprimée, arquée et pointue en arrière; bouclier de la croupe formé de dix rangs de pièces à peu près carrées, ayant son bord fortement denté; toutes les écailles étant plus ou moins distinctement marquées de deux lignes enfoncées longitudinalement qui les partagent en trois parties, dont celle du milieu est oblongue et entière, et dont les latérales sont interrompues par de petits sillons et divisés comme en six ou huit tubercules; les deux boucliers et les bandes ayant un assez grand nombre de poils bruns, moins longs que ceux du tatou velu; queue couverte d'écailles fortes, disposées en anneaux; ongles médiocrement robustes.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. Les campagnes découvertes au sud de Buenos-Ayres, depuis le parallèle du 36e. degré de latitude méridionale jusqu'à la Terre des Patagons. Deux individus de cette espèce ont été apportés il y a deux ans du port Désiré par M. Fournier. L'un vit encore au Jardin des Plantes, et n'a pas acquis un volume sensiblement considérable; l'autre étant mort peu après son arrivée, nous a été donné, et c'est d'après lui, et d'après la description de d'Azara, que nous venons de tracer les caractères de cette petite espèce (1).

(1) Cette disposition des écailles est à peu près la même dans l'encoubert et dans le tatou pichiy.

(1) Ici se termine l'histoire de ce genre, dont les *es-*

CIV[e]. Genre.

ORYCTÉROPE, *orycteropus*, Geoff. Cuv. Lacép. Illig.

Myrmecophaga, Pall. Gmel. Bodd.

Car. Formule dentaire : incis. $\frac{0}{0}$, canines $\frac{0-0}{0-0}$, molaires $\frac{6-6}{6-6} = 24$.

Molaires espacées ou distantes entr'elles, sans racine ni couronne distincte, étant d'une substance osseuse, traversée longitudinalement par une multitude de petits tubes creux, droits, parallèles entr'eux : la première très-petite, la deuxième un peu plus grosse, formée de deux cylindres accolés ; la troisième et la quatrième de même forme, mais plus grosses ; la cinquième la plus grosse de toutes, et la sixième seulement un peu plus grosse que la troisième.

Tête très-alongée ; *museau* médiocrement pointu.

Oreilles très-grandes, pointues.

Langue un peu extensible.

Yeux moyens.

Pieds de devant à quatre doigts ; ceux de derrière plantigrades et à cinq doigts : tous pourvus d'ongles très-épais, plats, propres à fouir et se rapprochant beaucoup des vrais sabots.

Queue longue, arrondie.

Peau très-épaisse, comme celle des pachydermes, recouverte de poils roides et rares.

Composition des os du tarse et du métatarse très-analogue à celle des pachydermes.

589[e]. Esp. Oryctérope du Cap, *orycteropus capensis*.

(Non figuré dans l'Encyclop.) *Myrmecophaga afra*, Pall. Miscell. VI. pag. 64. — Bodd. — *Cochon de terre*, Kolbe, Descript. du Cap. — *Cochon de terre*, Buff. Suppl. tom. 6. pl. 31. — *Myrmecophaga capensis*, Gmel.

---

pèces sont assez difficiles à distinguer. Le travail de d'Azara nous a généralement servi de guide, et il ne nous reste plus guère de doute que relativement au tatou velu, qui ne nous paroit pas bien nettement distingué du tatou payou et du tatou pichiy. D'Azara assure qu'il existe encore au Paraguay une espèce qu'il n'a pu se procurer, et que la Terre des Patagons en fournit une huitième différente de toutes les autres.

Car. essent. *Soies dont le corps est couvert, d'un gris sale, un peu roussâtre sur les flancs et sous le ventre ; d'un brun obscur vers les extrémités des pieds.*

Dimens.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesurée depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue	3	5	»
— de la tête, depuis le museau jusqu'à l'occiput	»	11	»
— des oreilles	»	6	»
— des jambes de devant	1	»	»
— des jambes de derrière	1	1	»
— de la queue	1	9	»

Descript. Corps épais, ayant quelque rapport avec celui du cochon, bas sur jambes ; tête très-longue, à grandes oreilles, et yeux plus rapprochés de celles-ci que du bout du museau ; langue mince et plate, longue de seize pouces et enduite d'une matière visqueuse ; queue très-forte dès son origine, et diminuant jusqu'au bout ; ongles robustes, arrondis ; ceux des pieds de derrière bien plus gros que ceux des pieds de devant ; poils de la tête, du corps et de la queue, assez courts ; ceux du dos et des flancs plus longs.

Habit. Il se creuse des terriers, ne sort que la nuit, et vit principalement de fourmis et de termès, qu'il saisit avec sa langue gluante en l'enfonçant dans les fourmilières qu'il a ouvertes avec ses pattes.

Patrie. Les environs du Cap de Bonne-Espérance.

CV[e]. Genre.

FOURMILIER, *myrmecophaga*, Linn. Briss. Pall. Erxleb. Bodd. Cuv. Geoff. Schreb. Illig.

Caract. Formule dent. : incis. $\frac{0}{0}$, canin. $\frac{0-0}{0-0}$, molaires $\frac{0-0}{0-0} = 0$.

Point de dents d'aucune sorte.

Tête plus ou moins alongée, et terminée par un *museau* mince et une bouche étroite.

Oreilles petites et arrondies.

Yeux petits.

Langue très-longue, cylindrique, protractile.

Pieds plus ou moins épais, pourvus d'ongles très-robustes, tantôt au nombre de quatre à ceux de devant et de cinq à ceux de derrière ; tantôt deux devant et quatre derrière ; doigts toujours réunis jusqu'à la base des ongles.

Queue très-longue, tantôt prenante, tantôt en panache.

Corps

Corps couvert de poils.

Mamelles au nombre de deux (pectorales) ou de quatre (deux pectorales et deux ventrales).

Mâchoire inférieure très-grêle, sans branches montantes, et à peine mobile.

Point d'*arcades zygomatiques*.

Clavicules complètes.

Canal intestinal d'une médiocre étendue (1).

Estomac simple, et musculeux vers l'orifice pylorique.

HABIT. Ces animaux vivent uniquement de fourmis et de termès, qu'ils prennent à l'aide de leur très-longue langue visqueuse, qu'ils enfoncent dans les habitations de ces insectes, et qu'ils font rentrer dans leur bouche, lorsqu'elle en est couverte. Leurs ongles robustes et arqués leur donnent les moyens d'ouvrir les fourmilières et les monticules des termès. Les uns sont tout-à-fait terrestres, tandis que les autres peuvent grimper sur les arbres à l'aide de leur queue prenante.

PATRIE. L'Amérique méridionale.

590ᵉ. Esp. **FOURMILIER TAMANOIR**, *myrmecophaga jubata.*

(Encycl. pl. 25. fig. 5.) *Tamandua*, Laet, Améric. p. 551. — *Tamandua guacu brasiliensibus*, Margr. Bras. pag. 225. fig..... — Jonston, Quadr. pag. 136. tab. 62. — *L'ours qui vit de fourmis*, Dampier, Voyag. 3. pag. 304. — *Osso hormiguero*, Gumila, Orinoc. 2. pag. 306. — *Myrmecophaga tridactyla*, Linn. édit. 10. — *Myrm. jubata*, Ejusd. édit. 12. — Erxleb. Gmel. Bodd. — *Tamanoir*, Buff. tom. 10. pl. 29. et Suppl. tom. 3. pl. 45. — Schreb. tab. 67. — Shaw, Gen. zool. tom. 1. part. 1. tab. 49. — *Gnouroumy* ou *yogoui*, d'Azara, Ess. sur l'hist. nat. des quadr. du Patag. tom. 1. pag. 89.

CAR. ESSENT. *Pieds de devant à quatre doigts; les postérieurs à cinq; queue non prenante, garnie de très-longs poils; pelage brun, avec une ligne oblique noire, bordée de blanc sur chaque épaule.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesurée depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue	3	11	»
— du tronçon de la queue	»	2	9
Hauteur du train de devant	1	8	»
— du train de derrière	1	7	»
Longueur du bout du museau à l'angle de l'œil	»	7	9
Distance de l'œil à l'oreille	»	2	1
Longueur de l'oreille	»	1	2
— du cou	»	8	»
— du pied de devant	»	3	6
— de l'ongle interne	»	»	6
— du second ongle	»	1	8
— du troisième ongle	»	2	3
— du quatrième	»	»	5
Longueur du pied de derrière	»	3	9
— de l'ongle interne	»	»	7
— des trois ongles suivans	»	1	10
— de l'ongle externe	»	»	6

Nota. Quelques individus sont plus grands d'un quart que celui dont nous détaillons les dimensions ci-dessus.

DESCRIPT. Corps très-long, assez bas sur jambes; tête fort mince et alongée, terminée par une très-petite bouche (à peine large d'un pouce), et par des narines fort étroites et très-rapprochées l'une de l'autre; yeux assez petits, enfoncés et sans poils aux paupières; oreilles petites et rondes; langue charnue, ronde, aiguë, très flexible, pouvant sortir de seize pouces hors de la bouche, à la volonté de l'animal; cou assez dégagé; pieds épais, ronds, dont les doigts ne sont distincts que par les grands ongles courbés et tranchans dont ils sont munis, et qui sont repliés en dessous et obliquement en dehors dans le repos; articulations peu flexibles; deux mamelles pectorales; poils de la tête très-courts; ceux du corps généralement longs de deux à trois pouces, très-grossiers et durs comme des soies de sanglier; une sorte de crinière de poils longs de six à neuf pouces sur la ligne dorsale; queue non prenante, ronde, garnie de poils nombreux, très-gros, très-secs et aplatis, ayant un pied à dix-huit pouces, et tombant verticalement en forme de panache à droite et à gauche. Couleur générale de la tête, le gris et le brun; poils des parties supérieures du corps et de la queue, mêlés de brun foncé et de blanc sale; une bande oblique noire et bordée de blanc, commençant de chaque côté sur le poitrail, passant sur l'épaule et se dirigeant, en diminuant insensiblement de largeur, vers les lombes, où elle finit. Jambes de devant d'un gris sale, mêlé de brun, avec deux taches noires, l'une sur les doigts et l'autre sur le tarse; jambes de derrière presque noires; poitrine et ventre d'un brun foncé tirant sur le noir.

HABIT. Il vit solitaire et dort beaucoup; sa démarche est lente; il nage bien, et monte aux arbres, si l'on en croit certains voyageurs; tandis

(1) Dans une espèce, le F. didactyle, on trouve deux petits cœcums analogues à ceux des oiseaux.

que d'autres, notamment d'Azara, disent qu'il reste toujours à terre. Sa femelle ne fait qu'un petit, et le transporte souvent sur son dos. On assure qu'à l'aide de ses fortes griffes, il peut se défendre contre les grandes espèces de chats, telles que celles du jaguar et du couguar.

PATRIE. La Guyane, le Brésil, le Pérou. Il est rare, depuis le Paraguay jusqu'à la rivière de la Plata.

591e. Esp. FOURMILIER TAMANDUA, *myrmecophaga tamandua.*

(Encycl. pl. 25. fig. 3, le *tamandua*, et fig. 4, le *fourmilier à longues oreilles.*) *Tamandua-i, brasiliensibus*, Margr. Bras. pag. 225. fig..... — Jonston. Pison. Rai. — *Tamandua*, Buff. Hist. nat. tom. 10. — *Myrmecophaga tetradactyla* et *myrmecophaga tridactyla*, Linn. Erxl. Bodd. — *Myrmecophaga tetradactyla*, Schreb. tab. 66. — *Cagouaré*, d'Azara, Ess. sur l'hist nat. des quadr. du Parag. trad. franç. tom. 1. pag. 103. — *Myrmecophaga nigra*, Ejusd. Voyag. au Parag. fig.....

CAR. ESSENT. *Pieds de devant à quatre doigts ; les postérieurs à cinq ; queue presque ronde, velue à sa base, nue à sa pointe ; pelage variant du gris sale au noir foncé, et ayant souvent une bande oblique d'une autre couleur sur chaque épaule.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	2	1	3
— de la queue	1	4	6
Distance du bout du museau à l'œil.	»	3	»
— — à l'oreille	»	5	»
— des oreilles entr'elles	»	3	»
Hauteur du train de devant	1	3	»
— du train de derrière	1	2	»
— Longueur de l'oreille	»	1	3
Largeur	»	1	»

DESCRIPT. Tête cylindrique, alongée, formant avec le cou un cône un peu recourbé en dessous ; bouche peu ouverte ; yeux très-petits ; oreilles arrondies ; corps alongé, cylindrique ; jambes moyennes, assez robustes ; pieds de devant à quatre doigts, dont l'interne est le plus petit ; le troisième très-robuste et armé d'un ongle long de deux pouces, et les deux autres intermédiaires, pour la force, entre celui-ci et le premier ; pieds de derrière à cinq doigts, presqu'égaux en longueur et en force, mais décroissant néanmoins de dedans en dehors ; queue ronde, très-forte, prenante, sans poils longs, et même nue dans le tiers de sa longueur, à partir de son extrémité ; deux mamelles pectorales ; poil assez soyeux, luisant, ayant deux pouces un quart dans sa plus grande longueur, présentant les différences qu'offrent les variétés suivantes.

Var. A. *Fourm. tamandua jaunâtre.* D'un gris-jaunâtre, avec une bande triang. laire oblique sur chaque épaule, convergeant avec celle du côté opposé sur la ligne dorsale ; cette bande n'étant sensible seulement que par le reflet qui est produit par une direction ou une inclinaison, propre aux poils de cette partie.

Var. B. *Fourm. tamandua œil taché.* Jaune sale ou couleur de paille, comme le précédent, mais ayant de plus un peu de noir devant l'œil.

Var. C. *Fourm. tamandua à deux bandes.* Jaune sale, avec une petite ligne oblique brune sur chaque épaule.

Var. D. *Fourm. tamandua à ventre brun.* Jaune sale, avec la croupe, les flancs, le ventre et une ligne oblique sur chaque épaule bruns.

Var. E. *Fourm. tamandua brunâtre.* D'un brun clair uniforme sur toutes les parties du corps.

Var. F. *Fourm. tamandua noir, myrmecophaga nigra*, Geoff. Collect. du Mus. D'Azara, Voyage dans l'Amériq. mérid. fig..... Il est entièrement noir. Ses ongles paroissent proportionnellement plus forts, et ses poils sont plus courts que dans la précédente variété. Les poils de la base de sa queue sont un peu jaunâtres.

HABIT. Il vit de la même manière que le fourmilier tamanoir, mais il peut monter sur les arbres. Sa queue lui sert de moyen de préhension. D'Azara pense qu'il mange le miel des abeilles sauvages. Il répand une odeur de musc.

PATRIE. La Guyane, le Brésil, le Paraguay.

592e. Esp. * FOURMILIER ANNELÉ, *myrmecophaga annulata.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Myrmecophaga*, Voyage autour du Monde, par Krusenstern, fig.....

CAR. ESSENT. *Museau en groin ; pelage brun ; queue couverte de poil, ronde, et annelée de fauve et de brun.*

DESCRIPT. Nous ne connoissons cette espèce que par la figure qui se trouve dans l'atlas du *Voyage* de Krusenstern. Son pelage est brun uniforme, avec le bout du museau et l'extrémité des pattes plus foncés : les joues sont claires, avec une longue tache triangulaire brune qui comprend l'œil ; la queue est fauve, plus courte que le corps, avec onze anneaux d'un brun-noir.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. Le Brésil.

593[e]. Esp. FOURMILIER DIDACTYLE, *myrmecophaga didactyla.*

(Encycl. pl. 25. fig. 3, le *fourmilier.*) *Tamandua minor flavescens ouatirioüacu*, Barrère, Fr. equinox. pag. 163. — *Myrmecophaga minima*, Briss. Regn. anim. pag. 28. n. 4. — *Myrmecophaga didactyla*, Linn. Erxleb. Bodd. — *Fourmilier*, Buff. Hist. nat. tom. 10. pl. 30. — *Little ant eater*, Edw. Glean. tab. 200.—Shaw, Gen. zool. vol. 1. part. 1. tab. 52.—Schreb. 66.

CAR. ESSENT. *Deux ongles seulement aux pieds de devant, dont un très-grand; quatre à ceux de derrière; queue très-longue et prenante, nue au bout en dessous; pelage laineux, fauve, avec une ligne dorsale plus rousse.*

DIMENS. (Taille d'un rat.)	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesurée depuis le bout du nez jusqu'à l'origioe de la queue...	»	6	»
— de la queue..................	»	7	2
— de la tête..................	»	1	11
Distance entre l'œil et le bout du nez..............................	»	»	8
Longueur depuis le coude jusqu'au poignet..............................	»	»	11
— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles..............................	»	1	6
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon..............................	»	1	9
— depuis le talon jusqu'au bout des ongles..............................	»	1	2
— des plus grands ongles..........	»	»	7

DESCRIPT. Museau moins alongé à proportion que dans les deux premières espèces; tête arquée; langue étroite, un peu aplatie et peu longue; yeux placés bas et peu éloignés des coins de la gueule; oreilles petites et cachées dans le poil; corps ramassé; cou court; queue très-longue, très-épaisse à sa base, ayant son extrémité nue en dessous et aplatie; jambes courtes, dirigées l'une vers l'autre, comme celles des écureuils; mains armées de deux ongles, accolés l'un à l'autre, arqués, dont l'externe est beaucoup plus gros et plus long que l'interne; pieds ayant quatre ongles à peu près égaux; les paumes et les plantes obliques, nues et arquées sur ellesmêmes pour saisir les petites branches d'arbres. Poil très-fin, long d'environ neuf lignes sur le corps, très-doux au toucher, d'une couleur brillante, d'un blanc-jaunâtre, teinté de roux clair; une ligne rousse assez prononcée sur le milieu du dos, dans la plupart des individus, et manquant dans les autres (1); quatre mamelles, deux situées sur la poitrine, et deux sur la partie inférieure du ventre.

HABIT. Il se tient habituellement sur les arbres, où il attaque les nids de certains termès, et où il cherche des insectes, sous les écorces mortes. Il se suspend aux branches à l'aide de sa queue prenante, ainsi que de ses pattes, dont la partie nue est disposée de manière à saisir fortement. Sa démarche est lente et silencieuse. Il ne fait qu'un petit, sur des feuilles, dans un creux d'arbre.

PATRIE. La Guyane et le Brésil. Il y a lieu de croire qu'il n'habite pas le Paraguay; du moins d'Azara ne paroît pas l'avoir connu (2).

CVI[e]. GENRE.

PANGOLIN, *manis*, Linn. Erxleb. Bodd. Cuv. Geoff. Schreb. Illig.

Pholidotus, Briss.

Tatu, Klein.

CAR. Formule dentaire: incis. $\frac{0}{0}$, canines $\frac{0-0}{0-0}$, molaires $\frac{0-0}{0-0} = 0$.

Point de *dents* d'aucune sorte.

Corps fort alongé, très-bas sur jambes, recouvert de fortes écailles cornées, triangulaires, tranchantes par leurs bords et imbriquées.

Museau très-prolongé.

Bouche petite, terminale; *langue* fort longue, ronde, protractyle.

Yeux petits.

Point d'*oreilles* externes; méat auditif très-rapproché des yeux.

Pieds à cinq doigts, armés d'ongles robustes et crochus.

Queue très-longue, aussi large que la croupe à sa base, et en faisant la continuation, deprimée, légèrement bombée en dessus, plane en dessous et recouverte d'écailles comme le corps.

(1) M. Geoffroy a considéré ces derniers comme appartenant à une espèce particulière, qu'il a nommée *myrmecophaga unicolor*.

(2) Le *tamandua* des supplémens de Buffon, tom. 3, pag. 56, ou *myrmecophaga striata* de Boddaert et de Shaw, est, ainsi que l'a reconnu M. Geoffroy, une espèce factice, formée d'une dépouille de coati, sur laquelle on avoit collé des lanières de la peau d'un autre animal.

Deux *mamelles* pectorales.

Mâchoire inférieure très-grêle, sans branches montantes.

Arcades zygomatiques incomplètes.

Estomac légèrement divisé dans le milieu.

Point de *cæcum*.

Phalanges onguéales bifurquées.

HABIT. Ils marchent avec lenteur, et n'échappent aux poursuites de leurs ennemis qu'en se roulant en boule et en écartant de toute part les lames d'écailles tranchantes dont leur corps est couvert. Ils se tiennent dans des trous qu'ils creusent avec leurs ongles robustes. Leur nourriture consiste en insectes, en vers, et principalement en termès et en fourmis, qu'ils saisissent, comme les fourmiliers, au moyen de leur langue extensible et visqueuse.

PATRIE. L'ancien Continent.

594ᵉ. Esp. PANGOLIN A GROSSE COURTE, *manis macroura.*

(Encycl. pl. 26, fig. 1, le *pangolin.*) *Phattagen*, Ælian. — *Grand lézard écaillé*, Perrault, Anim. tom. 3. pag. 87. tab. 17. — *Armadillo squamatus major ceylanicus seu diabolus tajavanicus dictus*, Séba, Thes. 1. tab. 54. fig. 1, et 53. fig. 4. — *Lacertus indicus squamosus*, Bontius, Ind. pag. 60. — *Tatu mustelinus*, Klein, Quadr. pag. 47. — *Pangolin*, Buff. Hist. nat. tom. 10. tab. 34. — *Manis pentadactyla*, Linn. Gmel. — Schreb. tab. 69. — *Manis brachyura*, Erxleb. — *Manis pangolinus*, Bodd. — *Pangolin à grosse queue*, *Manis crassicaudata*, Geoff. — *Pangolin à queue courte*, Cuv. Regn. anim. tom. 1. pag. 224.

CAR. ESSENT. *Queue plus courte que le corps, extrêmement large à sa base ; écailles du dos formant onze rangées longitudinales ; dessous de la tête et du corps, et extrémités des pattes, nus.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps entier, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	1	7	6
— de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à l'occiput	»	4	3
Distance entre le bout du museau et l'angle antérieur de l'œil	»	2	1
— entre l'angle postérieur de l'œil et le trou de l'oreille	»	»	6
Longueur du cou	»	1	6
— de la queue	1	4	»
— des jambes jusqu'aux pieds	»	2	»
Largeur du pied de devant	»	1	3
— du pied de derrière	»	1	2
Longueur du plus grand ongle	»	2	»

Nota. Cet animal acquiert jusqu'à deux pieds trois pouces de longueur, avec une queue d'un pied six ou sept pouces.

DESCRIPT. Tête petite, pointue et conique ; museau alongé et étroit ; yeux très-petits ; corps assez gros ; queue extrêmement large à sa base, moins longue que le corps, assez convexe en dessus, plane en dessous, diminuant graduellement jusqu'à son extrémité, qui est pointue ; ongle du doigt du milieu des pieds de devant le plus long de tous, puis le second et le quatrième ; l'interne et l'externe beaucoup plus petits que les autres ; ongles des pieds de derrière à peu près égaux. Ecailles du corps de corne blonde, très-grandes, très-épaisses, triangulaires, tranchantes, striées longitudinalement à la base, et terminées par une seule pointe (1), disposées en onze ou treize rangées longitudinales sur le dos, et en trois rangées sur la queue, non comprises celles des côtés, qui sont comme pliées en deux, pour former l'arête du bord ; écailles les plus grandes situées sur le milieu du dos, de la croupe et de la base de la queue ; de petites écailles sur la face supérieure du museau et sur les pattes jusqu'à la naissance des ongles ; quelques soies très-longues, prenant naissance à la base latérale des écailles du dos ; partie inférieure de la tête et du corps, ainsi que la face interne des membres à leur base, couvertes d'une peau nue ; ongles blonds.

PATRIE. Les Indes orientales, et peut-être quelques îles de l'Océan indien (2).

595ᵉ. Esp. PANGOLIN D'AFRIQUE, *manis africana.*

(Encycl. pl. 26. fig. 2.) *Lacertus squamosus peregrinus*, Clus. Exot. pag. 374. — *Lézard de Clusius* et de la *Bibliothèque de Sainte-Geneviève*, cités par Perrault, Anim. tom. 3. pag. 89. — *Pholidotus longicaudatus*, Briss Regn. anim. pag. 31. n. 2. — *Phatagin*, Buff. Hist. natur. tom. 10. pl. 35. — *Manis tetradactyla*, Linn. Gmel. — Schreb. tab. 70. — *Manis macroura*, Erxleb. — *Manis phatagus*, Bodd. — *Pangolin à longue queue*, *Manis longicaudata*, Geoff. —

(1) Dans les vieux individus, ces écailles sont lisses dans tous les points où elles ne se recouvrent pas mutuellement, ce qui provient sans doute de ce que leur surface a été usée.

(2) On ne sauroit affirmer si le nom de *Badjerkita* ou *reptile de pierre*, en usage au Bengale pour désigner un pangolin, doit s'appliquer à cette espèce. On ne sait aussi s'il faut lui rapporter l'épithète de *diable de Formose*, qui désigne un animal du même genre.

Cuv. Regn. anim. tom. 1. pag. 224.—*Quogolo*, Desmarchais.

CAR. ESSENT. *Queue beaucoup plus longue que le corps, déprimée; écailles formant sur le dos onze rangées longitudinales; dessous de la tête, poitrine, ventre et extrémité des membres antérieurs couverts de soies brunes.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps entier, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	1	2	»
— de la queue	1	7	»
Largeur de la queue à sa base	»	3	10
— du pied de devant	»	»	$8\frac{2}{3}$
— du pied de derrière	»	»	$10\frac{1}{3}$

DESCRIPT. Tête petite; corps alongé; queue très-grande et aplatie; pieds courts, ayant l'ongle du doigt interne très-court et très-remonté, et l'ongle du milieu des pieds de devant beaucoup plus long que les autres. De petites écailles sur le dessus de la tête, jusque près du museau; onze rangées longitudinales d'écailles sur le corps, dont les deux plus extérieures de chaque côté présentent des carènes très-prononcées; trois rangées entières sur la queue, et une de chaque côté en formant le bord; trois rangées d'écailles sous cette même queue; écailles des cuisses perpendiculaires, pointues et carénées; dessous et côtés de la tête, dessous du cou, poitrine, ventre, base interne des membres, bas de la jambe de devant et son pied, couverts de poils courts, roides, d'un brun-noirâtre; quelques poils semblables à la base des ongles des pieds de derrière; ongles bruns; écailles brunes.

PATRIE. Le Sénégal, la Guinée et quelques autres contrées de l'Afrique, ainsi que le remarque M. Cuvier (*Regn. anim.*), sur le rapport d'Adanson et d'autres voyageurs.

596e. Esp. PANGOLIN DE JAVA, *manis javanica.*

(Non figuré.) Espèce nouvelle de la collection du Muséum d'histoire naturelle de Paris.

CAR. ESSENT. *Queue un peu plus courte que le corps, déprimée; écailles formant sur le dos dix-sept rangées longitudinales; dessous de la tête et du corps, et extrémité des pieds dépourvus de poils.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale de la tête et du corps	1	4	6
— de la queue	1	1	6

DESCRIPT. Tête très-pointue, couverte d'écailles moyennes jusque sur le bout du museau, tant en dessous qu'en dessus. Corps revêtu sur le dos d'écailles assez minces, striées, plus petites et plus nombreuses que dans les premières espèces, disposées sur dix-sept rangées longitudinales, allant en grandissant depuis la nuque jusqu'à la croupe, et diminuant ensuite progressivement sur la queue, où on en compte trois rangées, sans compter les deux des bords qui sont repliées; écailles des cuisses présentant une carène dans leur milieu; ventre, tempes, dessous de la tête et du cou, face interne des membres, nus, ayant seulement des poils rares épars durs et blancs; quelques poils pareils naissant entre des écailles de la partie supérieure du corps; doigt du milieu des pieds de devant ayant un ongle infiniment plus robuste que ceux des deux doigts qui l'accompagnent à droite et à gauche; l'interne et l'externe très-courts; ongles des pieds de derrière disposés de même, mais moins disproportionnés entr'eux; écailles brunes, seulement plus claires sur leurs bords, celles des épaules étant comme tronquées à leur pointe (ce qui provient peut-être du frottement qu'elles ont éprouvé).

PATRIE. L'île de Java, où cette espèce a été recueillie par M. Leschenault de Latour. Si le nom de *pangolin* signifie dans la langue de Java, comme le dit Séba, un animal qui se roule en boule, il conviendroit plus particulièrement à cette espèce qu'à la première, à qui les naturalistes se sont accordés à l'appliquer (1).

TROISIÈME TRIBU.

ÉDENTÉS MONOTRÈMES, *edentata monotrema.*

CAR. Point de dents enchassées. Mamelles non encore observées. Des os marsupiaux, comme chez

(1) Pennant a donné le nom de *manis à large queue* (*broad tailed manis*, Trans. phil. 60. tab. 11.) à un pangolin mal caractérisé. Il avoit été tué à Tranquebar. Ses pieds de devant avoient cinq doigts et ceux de derrière quatre seulement; son ventre étoit nu, sa queue très-large. Sa longueur étoit d'une aune d'Allemagne et cinq pouces de plus; celle de sa queue étoit d'une demi-aune, et cette même partie avoit un empan de large à sa base. Tous ces caractères conviennent à la première espèce, si ce n'est celui du nombre des doigts aux pieds de derrière.

Nous n'adopterons point l'opinion d'Illiger, qui a pensé devoir rapporter à la classe des mammifères un animal de Java, figuré et décrit par Bontius, sous le nom de *testudo squamata*, Hist. nat. et med. Ind. orient. ed. Pisonis, 1658, pag. 82.

Cet animal, auquel il donne le nom générique de *Pamphractus*, paroit avoir quelques rapports avec les pangolins, mais il auroit des dents aigues nombreuses, ce qui pourroit le rapprocher des crocodiles.

les mammifères à bourse. Un os de la fourchette comme chez les oiseaux. Un cloaque. Cinq doigts à tous les pieds.

CVII^e. Genre.

ÉCHIDNÉ, *echidna*, Cuv. Lacép. Geoff.
Ornithorhynchus, Home.
Myrmecophaga, Shaw.
Tachyglossus, Illig.

Car. Formule dentaire : incis. $\frac{0}{0}$, canin. $\frac{0-0}{0-0}$, molaires $\frac{0-0}{0-0} = 0$.

Point de *dents* ni de corps osseux implantés sur les gencives.

Corps raccourci, arrondi, bas sur jambes.

Tête petite, conique, terminée par un museau très-prolongé, cylindrique, au bout duquel sont de très-petites narines, et la bouche qui a peu d'ouverture.

Langue très-longue, extensible, un peu aplatie, ayant à sa base des papilles molles, coniques, disposées en quinconce et dirigées en arrière. *Palais* pourvu de semblables papilles.

Yeux très-petits et placés sur les côtés de la tête.

Oreilles externes nulles.

Pattes courtes, à cinq doigts; la main étant large et pourvue de cinq ongles fort longs, épais, peu courbés, coupés carrément à leur extrémité; le plus grand étant celui du milieu. Pieds de derrière ayant l'ongle interne le plus petit, arrondi et dirigé en avant; le second très-fort, canaliculé en dessus, et recourbé en arrière et en dedans; le troisième et le quatrième de même forme, mais plus petits; le cinquième, le moindre de tous, arrondi comme le premier.

Un *ergot* corné, mobile, creux et percé à sa pointe d'un petit trou, situé au côté interne et postérieur du pied dans les mâles, et paroissant situé sur une glande qui sécrète une matière âcre destinée à sortir par l'ouverture de la pointe de cet ongle acéré.

Queue très-courte et conique.

De fortes *épines* sur le corps, tantôt seules, tantôt entremêlées de poils fins.

Arcades zygomatiques complètes, sans courbure sensible.

Mâchoire inférieure très-foible.

Quinze paires de *côtes*, six vraies et neuf fausses.

Une sorte de *clavicule* commune aux deux épaules, placée en avant de la clavicule ordinaire, et analogue à la fourchette des oiseaux.

Estomac très-ample, ovoïde, à parois amincies, près du pylore; *canal intestinal* sept fois plus long que le corps; un très-petit *cœcum*.

Testicules renfermées dans l'abdomen; *verge* courte, cylindrique, terminée par un gland convexe, divisé par des sillons en quatre tubercules qui présentent, chacun dans son centre, un orifice garni de papilles disposées en cercle; *urètre* se terminant à la base de la verge.

Os marsupiaux fort grands, occupant presque tout le bord antérieur du bassin.

Habit. Ils vivent d'insectes, qu'ils saisissent, comme le font les fourmiliers, à l'aide de leur grande langue, extensible et visqueuse. Ils creusent la terre avec facilité, et paroissent avoir la faculté de se rouler en boule, comme les hérissons. On ne sait rien sur leurs mœurs, le nombre des petits, etc.; et comme on n'a point encore pu se procurer de femelles, on ne connoît pas la structure de leurs organes génitaux.

Patrie. L'Australasie.

597e. Esp. Échidné épineux, *echidna hystrix*.

(Encycl. pl. suppl. 12. fig. 2.) *Ornithorhynchus aculeatus*, Home, Mém. sur son anatomie. Trans. philos. 1802. pl. 10. — *Aculeated anteater*, Penn. Quadr. 2. pag. 262. — *Myrmecophaga aculeata*, Shaw, Gen. zool. vol. 1. part. 1. pag. 175. tab. 54. — Bull. des scienc. de la soc. philom. tom. 3. pl. 14.

Car. essent. *Corps couvert de grosses épines, sans mélange de poils sur le dos.*

Dimens. De la taille du hérisson. Environ un pied de longueur totale.

Descript. Corps couvert en dessus de fortes épines coniques, longues d'un pouce et demi à trois pouces, d'un blanc sale dans la plus grande partie de leur longueur, noires à l'extrémité, toutes dirigées en arrière, à l'exception de celles de la queue, qui sont très-courtes et relevées perpendiculairement; dessous du corps parsemé de quelques poils roides, plus longs sur les côtés que sous le ventre; dessus de la tête revêtu de poils courts et roides; quelques petits poils de couleur rousse existant à la base des grands piquans du dos, et apercevables seulement quand on écarte ceux-ci; ongles très-grands et noirs.

HABIT. *Voyez* plus haut.

PATRIE. La Nouvelle-Hollande proprement dite. Les environs du port Jackson.

598[e]. Esp. ÉCHIDNÉ SOYEUX, *echidna setosa*.

(Encycl. pl. suppl. 12. fig. 3.) *Alter ornithorhynchus hystrix*, Home, Trans. phil. 1802. pl. 13. — Bull. soc. philom. tom. 3. pl. 15.

CAR. ESSENT. *Corps couvert de poils, parmi lesquels les épines sont à demi cachées.*

DIMENS. Un peu plus grand que le précédent.

DESCRIPT. Corps entièrement couvert de poils longs, doux et soyeux, de couleur marron, enveloppant les piquans dans leur presque totalité; piquans de l'occiput, des flancs et de la queue plus alongés que les autres, un peu renflés dans leur milieu, blanchâtres et terminés de brun; tête couverte de poils jusqu'aux yeux, et même un peu en avant de ceux-ci; museau noirâtre et nu; ventre et pattes pourvues de soies assez dures et blanchâtres; ongles proportionnellement moins longs, plus arqués, plus étroits, plus sillonnés en dessus que ceux de l'espèce précédente.

HABIT. Cet échidné a pour ennemis les animaux du genre dasyure.

PATRIE. La terre de Diémen et les îles du détroit de Bass. Les sauvages de ces contrées se font des casques avec les dépouilles de cet animal.

CVIII[e]. GENRE.

ORNITHORHYNQUE, *ornithorhynchus*, Blumenbach. Home. Cuv. Lacép. Geoff. Illig. Péron et Lesueur.

Platypus, Wiedmann. Shaw.

CARACT. Formule dentaire : incis. $\frac{0}{0}$, can. $\frac{0-0}{0-0}$, mol. $\frac{2-2}{2-2} = 8$.

Dents fibreuses, placées au fond des mâchoires, sur les gencives seulement, aplaties et quadrilatères à leur couronne, d'une substance fibreuse, cornée, assez tendre, n'ayant ni émail ni substance osseuse, se racornissant par le dessèchement, et se renflant par l'immersion dans un liquide.

Une sorte de *bec* corné, saillant, fort en avant de la tête, très-semblable à celui d'un canard par sa forme générale, et ayant une plaque de corne à sa base, sur le front et sous le menton; ses bords présentant, dans toute leur étendue, une rainure à la mâchoire supérieure et une lame saillante à l'inférieure, qui entre dans cette rainure lorsque la bouche est fermée; cette lame saillante étant elle-même divisée par de petits sillons transverses et obliques, en une vingtaine de petites denticules (1).

Tête petite, ronde.

Corps alongé.

Narines rondes, très-rapprochées l'une de l'autre, et situées vers l'extrémité de la mandibule supérieure du bec corné.

Point d'*oreilles* externes.

Yeux petits et latéraux.

Langue grande, large, molle, charnue dans toute son étendue, garnie sur ses bords de papilles assez fortes, cornées, noirâtres et luisantes.

Des *abajoues*.

Pattes très-courtes et très-éloignées entr'elles, dirigées plutôt latéralement qu'en dessous; toutes terminées par cinq doigts. Doigts de celles de devant, minces, presqu'égaux, écartés, munis d'ongles étroits et aplatis, s'appuyant sur une large membrane qui les dépasse, et qui n'est autre que la peau de la paume de la main, très-dilatée et irrégulière dans ses bords; doigts des pieds de derrière réunis jusqu'aux ongles, et ayant tous la même direction.

Un fort *ergot* pointu, creux et communiquant avec une vésicule à venin, situé au côté interne et postérieur du métatarse des mâles.

Queue assez courte, aussi large que le corps à sa base, déprimée et de forme ovale, velue.

Des *poils* sur tout le corps, à l'exception du bec et des membranes des pattes de devant.

Os maxillaires supérieurs et *incisifs* très-prolongés en avant et aplatis, pour soutenir le bec corné, les derniers divergeant et laissant un grand intervalle entr'eux.

Orbites petites et rondes, presque latérales.

Arcades zygomatiques assez fortes, larges, longues, toutes droites et fort serrées contre le crâne.

Mâchoire inférieure assez forte, ayant des condyles articulaires très-développés, mais point d'apophyses coronoïdes.

---

(1) Comparées à tort aux dentelures cornées du bec des canards.

Dix-sept paires de *côtes*, dont six vraies et onze fausses.

Une sorte de *clavicule* commune aux deux épaules, placée avant la clavicule ordinaire, et analogue à la fourchette des oiseaux.

Estomac très-petit, comparable à une sorte de poche élargie vers son fond, ayant ses deux issues très rapprochées l'une de l'autre.

Un petit *cœcum*.

Testicules placés à l'intérieur et volumineux.

Verge fort courte, arrondie à sa racine, dirigée en arrière; canal de l'urètre ayant pour les urines une ouverture à sa base, dans le cloaque, et se portant ensuite, en se bifurquant, vers le gland, divisé en deux portions par une séparation peu profonde; une sorte de creux sur chacune de ces portions, entouré de quatre à cinq papilles coniques, percées à leur sommet pour le passage du sperme.

Urètre des femelles très-court et aboutissant dans le *vagin*. Point de *matrice* proprement dite; *trompes internes* communiquant aussi avec le fond de ce canal, par un orifice assez large et plissé.

HABIT. Les ornithorhynques nagent fort bien. Ils se tiennent dans les rivières et les lacs. A terre, ils rampent plutôt qu'ils ne marchent, à cause de la disposition latérale et de la brièveté de leurs membres. On ne sait rien sur leurs mœurs, si ce n'est que lorsqu'on inquiète les mâles, ils cherchent à blesser avec l'ergot surnuméraire de leur pied de derrière, et que l'introduction du liquide que cette arme distille, rend les plaies très-douloureuses; il est probable que ces animaux vivent d'insectes et de larves aquatiques, que leur bec de canard doit leur donner la facilité de saisir dans la vase.

PATRIE. La Nouvelle-Hollande.

599e. Esp. ORNITHORHYNQUE ROUX, *ornithorhynchus rufus.*

(Encycl. pl. suppl. 12. fig. 1, *ornithorhynque paradoxal.* A B. Le *bec* vu en dessus. C. Le *bec* vu en dessous. D. *Pied de devant.* E. *Pied de derrière d'un mâle avec l'ergot venimeux.*) *Ornithorhynchus paradoxus*, Blumenb. Manuel d'hist. nat. tom. 1. pag 165. pl. 14. — Home, Trans. phil. 1802. — *Platypus anatinus*, Shaw, Gen. zool. tom. 1. 1re. part. pag. 229. tab. 66. — Blainville, Thèse soutenue à la Faculté des scienc. 1812. — *Ornithorhynchus rufus*, Péron et Lesueur, Voyage aux Terres australes, atlas, pl. 34. fig. 2. 7. 8.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un brun-roussâtre en dessus, et d'un blanc argenté en dessous.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale mesurée depuis le bout du bec jusqu'à l'extrémité de la queue	1	2	»
— de la tête	»	4	»
— du bec	»	2	»
— de la queue	»	5	»
Largeur de la queue à sa base	»	1	»

DESCRIPT. Corps entièrement couvert d'un poil court, fort serré et lisse, et de deux sortes, l'un appliqué contre la peau, peu long et assez fin, d'un gris-ardoisé clair; l'autre perçant le premier et seul apparent, très-mince et gris à sa base, et aplati en spatule à sa pointe, qui est d'un brun-fauve très-luisant; dessous du corps d'un beau blanc-argenté; une petite tache blanche en avant de chaque œil; membranes des pieds de devant et bec corné, d'un brun-noir.

HABIT. *Voyez* ci-dessus.

PATRIE. Les rivières qui avoisinent le port Jackson, sur la côte de la Nouvelle-Hollande, appelée Nouvelle-Galles du Sud, et notamment la rivière de Népean, par les 33e. et 34e. degrés de lat. mérid., et les 148e. et 149e. de longit. orient. Les Anglais qui ont passé les montagnes bleues qui entourent le duché de Cumberland, ont rencontré en abondance des ornithorhynques plus grands que celui que nous venons de décrire, et peut-être d'espèce différente dans la rivière de Campbell, et dans celle de Macquarie.

600e. Esp. * ORNITHORHYNQUE BRUN, *ornithorhynchus fuscus.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Ornithorhynchus fuscus*, Péron et Lesueur, Atlas du Voyage aux Terres australes, pl. 34. fig. 1. 5 et 6.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un brun-noirâtre en dessus.*

DIMENS. Les mêmes que celles de l'espèce précédente.

DESCRIPT. L'ornithorhynque brun n'est peut-être qu'une variété de couleur de l'ornithorhynque roux; cependant son poil diffère en ce qu'il est aplati et crépu, au lieu d'être comme celui de ce dernier animal, mince et lisse.

PATRIE. Les mêmes lieux que le précédent.

SIXIÈME

SIXIÈME ORDRE.

PACHYDERMES, *pachyderma*.

CARACT. Tantôt les *trois sortes de dents;* tantôt *deux sortes* seulement.

Quatre extrémités uniquement destinées à la marche, dont les *doigts* sont *onguléś* ou garnis de sabots (1), et en nombre variable.

Point de *clavicules*.

Organes de la digestion non disposés pour la rumination; *estomac* membraneux, simple, ou tout au plus divisé par des brides membraneuses.

NOURRIT. Animaux généralement herbivores; quelques-uns d'entr'eux pouvant cependant faire usage de matières animales.

HABIT. Variant avec l'organisation.

PATRIE. Toutes les contrées chaudes et tempérées de la terre.

PREMIÈRE FAMILLE.

PROBOSCIDIENS, *proboscidea*.

CARACT. Des *incisives supérieures* en forme de défenses; *molaires* composées, en petit nombre.

Cinq *doigts* à tous les pieds.

Nez prolongé en une grande trompe, cylindrique, mobile dans toutes les directions, et terminée par un organe du tact et de préhension.

Formes massives.

Peau très-épaisse.

NOURRIT. Purement végétale.

PATRIE des espèces vivantes. Les contrées les plus chaudes de l'ancien Continent.

CIX^e. GENRE.

ÉLÉPHANT, *elephas*, Linn. Briss. Erxleb. Bodd. Cuv. Geoff. Illig.

CARACT. Formule dent. : incisiv. ou défenses $\frac{2}{0}$, canin. $\frac{0-0}{0-0}$, molaires $\frac{2-2}{2-2} = 10$.

Incisives supérieures transformées en défenses, souvent très-grosses, cylindriques, arquées en en bas et se relevant à la pointe, formées d'un tissu osseux serré qui offre des linéamens plus durs et plus compactes, en lignes courbes, convergentes et entre-croisées de manière à former des losanges curvilignes très-régulières; ces défenses étant d'ailleurs entourées d'une très-légère couche d'émail proprement dit.

Molaires composées de lames verticales et transverses. Ces lames, formées chacune de substance osseuse enveloppée d'émail; et toutes liées ensemble par une substance solide inorganique ou *cément*. Les *molaires* poussant obliquement du fond de la mâchoire en avant.

Corps très-gros, assez court, haut sur jambes.

Tête très-grosse; *cou* fort court.

Une *trompe* très-alongée, mobile dans tous les sens, renfermant les deux tuyaux des narines, et terminée par un appendice mobile qui fait les fonctions de doigt.

Yeux petits, latéraux.

Oreilles externes planes, très-grandes, latérales.

Langue charnue, lisse, très-épaisse.

Jambes très-longues, très-grosses, terminées par cinq doigts qui ne sont apparens que par les sabots appliqués contre la base du pied, et dont un ou deux manquent aux pieds de derrière.

Queue médiocre, terminée par une touffe de gros crins.

Deux *mamelles* pectorales.

Peau très-épaisse, rugueuse, assez lâche; nue dans les espèces vivantes, velue dans l'espèce fossile.

Sinus frontaux et maxillaires énormément développés, et contribuant ainsi à donner beaucoup de grosseur à la tête.

Ouvertures des fosses nasales très-relevées; *os propres du nez* petits, triangulaires et épais; *mâchoire inférieure* pointue en avant, avec sa symphyse en gouttière.

Abouts articulaires des grands os des extrémités disposés sur une ligne verticale; tête du fémur dans l'axe de cet os; cavités cotyloïdes situées très en avant ou plutôt en dessous du bassin.

Estomac simple; *intestins* très-volumineux; *cæcum* énorme.

Foie à deux lobes; point de *vésicule* du fiel.

(1) Le daman fait seul exception. Ses doigts ont de véritables ongles, qui recouvrent à peine la dernière phalange.

HABIT. Animaux très-forts, très-robustes, doués de beaucoup d'intelligence et de mémoire ; ayant une grande adresse, au moyen de leur trompe, qui est à la fois chez eux le siége du tact et de l'odorat. Ils se rendent en troupes nombreuses dans les forêts, sous la direction d'une vieille femelle ou d'un grand mâle, et ils y combattent contre des rhinocéros ou des grands carnassiers, tels que les lions et les tigres. Leur nourriture consiste en feuilles, en racines, en fruits qu'ils ramassent avec leur trompe, et quelquefois ils ravagent les champs cultivés. Ils boivent en aspirant d'abord avec les tuyaux des narines, mais en chassant ensuite le liquide dans l'œsophage, après avoir replié la trompe de façon à en faire rentrer l'extrémité dans la bouche. Ils s'accouplent à la manière ordinaire aux autres animaux. La femelle est prête à recevoir le mâle dès l'âge de quinze ans ; la durée de la gestation est de vingt-deux à vingt-trois mois ; le petit, car il n'y en a jamais qu'un, tète avec sa bouche (et non avec sa trompe, ainsi qu'on l'a dit), pendant deux ans environ ; ses défenses de lait tombent le douzième ou le treizième mois après sa naissance, et celles qui leur succèdent croissent pendant la vie entière ; les molaires de lait sont sorties au bout de six semaines, et bien complètes à trois mois ; les secondes molaires sont bien sorties à deux ans ; les troisièmes font tomber celles-ci à six ans ; les quatrièmes font tomber les troisièmes à neuf ans ; le nombre des lames s'accroît dans les dents suivant leur ordre d'apparition, de telle façon que la première n'en a que quatre, la seconde huit ou neuf, la troisième treize ou quatorze, et la septième ou huitième, vingt-deux ou vingt-trois. Il est probable que ces animaux peuvent vivre deux siècles : on en a conservé, en domesticité, cent vingt ou cent trente ans. Ils sont faciles à dompter et à instruire, le plus souvent même lorsqu'ils ont été pris adultes. Ils s'attachent aux personnes qui leur donnent des soins ; mais ils conservent très-long-temps le souvenir des mauvais traitemens. Ils aiment la musique. Leur voix est un sifflement assez foible ordinairement, mais qui devient terrible, lorsqu'ils sont irrités.

En domesticité, ces animaux consomment environ deux cents livres d'alimens de toute espèce par jour. Ils aiment à se baigner, ou tout au moins à jeter sur leur dos, avec leur trompe, de la terre fraîche ou des mottes de gazon. La nuit ils se couchent sur leur litière, quoiqu'on ait prétendu qu'ils restoient toujours debout, et que pour dormir, ils étoient obligés de s'appuyer contre un arbre.

601e. Esp. ÉLÉPHANT DES INDES, *elephas indicus.*

(Encycl. pl. 42. fig. 1. et pl. 43. fig. 1.) Ἐλέφας, Aristot. Hist. anim. — *Elephantus*, Jonst. de Quadrupedibus, pag. 24. tab. 9, 10, 11. — *The elephant*, Edwards, Glan. 1. tab. 221. — *Elephant*, Buff. tom. 11. pl. 1. — *Elephas maximus*, Linn. Erxleb. Bodd. — Schreb. tab. 78. — Corse, Trans. philos. 1799. — *Elephas indicus*, Cuv. Mém. de l'Inst. partie physique, tom. 2. — Ejusd. Ménag. du Mus. fig. (*mâle et femelle.*)

CAR. ESSENT. *Tête oblongue ; front concave ; des rubans transverses ondoyans, formés par l'émail des dents composantes, sur la couronne des molaires ; oreilles médiocres ; quatre sabots aux pieds de derrière.*

	pied.	pouc.	lig.
DIMENS. Hauteur du corps au garrot ...	7	10	»
— à la croupe....................	7	»	»
— de la poitrine au dessus de la terre (près des mamelles)...........	1	11	»
Circonférence antérieure du corps..	13	1	»
— postérieure....................	13	3	»
Longueur totale de la tête.........	10	4	»
— du corps......................	8	8	»
— de la queue	3	9	»
— de la trompe, mesurée en dessus, depuis la hauteur des yeux jusqu'à l'extrémité du doigt qui la termine .	7	1	»
Distance entre les yeux, prise aux angles antérieurs	2	»	»
— de l'angle postérieur de l'œil au méat auditif	1	5	»
Largeur des oreilles................	1	3	»
Circonférence de la trompe, mesurée à sa racine.....................	3	2	»
— près de son extrémité	1	7	»
— du pied de devant sur le sol	3	2	»
— du pied de derrière sur le sol....	3	3	»

Nota. La taille varie. Les femelles ont ordinairement de sept à huit pieds de hauteur et les mâles de huit à dix. On en cite qui ont jusqu'à treize, quatorze et même seize pieds. Il y a aussi quelques différences dans les dimensions des défenses (1).

DESCRIPT. Plus grand que le suivant, il en diffère principalement par la forme de son crâne, qui est surmonté de deux bosses pyramidales, par son front creusé et concave, par la forme étroite, parallèle et ondoyante des rubans d'émail qui

(1) M. Cuvier rapporte, d'après M. Corse, que les défenses les plus grosses qu'on ait vues au Bengale, pesoient soixante-douze livres, et que celles de la province de Tipéra ne vont pas au-delà de cinquante livres ; mais il ajoute qu'on en a montré à Londres qui pesoient un quintal et demi.

entourent les lames dont les molaires sont formées, et qui sont tronquées sur la couronne de ces dents; par ses oreilles qui sont moins vastes, par ses défenses moins volumineuses, surtout chez les femelles; par ses pieds de derrière qui conservent un sabot de plus, par la couleur moins brune de sa peau, etc.

Var. A. Éléphant blanc. Cette variété provient de la maladie albine : elle est assez rare.

HABIT. Tout ce que nous avons dit ci-avant des habitudes des éléphans, se rapporte plus particulièrement à cette espèce, qui a le caractère le plus docile, et qui est domptée de temps immémorial. Cet animal étoit employé dans les guerres des Anciens. Il est encore aujourd'hui très-utile dans l'Inde et les autres contrées méridionales de l'Asie, comme bête de somme. Il est très-rare qu'il produise en domesticité, et il ne le fait que dans son climat natal. Ceux qui ont été amenés en Europe se sont accouplés quelquefois, mais sans aucun résultat.

PATRIE. Toutes les contrées méridionales de l'Asie, c'est-à-dire, la Cochinchine, les royaumes de Siam, du Pegu et d'Ava; l'Indostan, et les îles adjacentes, telles que Ceylan, Borneo, Java, Sumatra, etc.

602ᵉ. Esp. ÉLÉPHANT D'AFRIQUE, *elephas africanus.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Elephas*, Gesner, Quadr. fig. pag. 409. — *Elephantus*, Aldrov. fig. d'après Gesner. — Valentin, Amphith. zoot. tab. 1. fig. 3. — Labat, Afr. occ. 3. p. 271, d'après Valentin. — Kolbe, Rel. du Cap, trad. franç. tom. 3. pag. 11. — Perrault, Mém. pour servir à l'Hist. nat. des anim. tom. 3. pag. 91. pl. 19. — *Elephas maximus*, Linn. Erxleb. Bodd. — *Elephas capensis*, Cuv. Mém. de l'Inst. — *Elephas africanus*, Ejusd. Regn. anim. partie physique, tom. 2.

CAR. ESSENT. *Tête ronde; front convexe; des losanges d'émail sur la couronne des molaires; oreilles très-grandes; trois sabots aux pieds de derrière.*

DIMENS. (D'après Perrault.)	pied.	pouc.	lig.
Circonférence du corps	12	6	»
Longueur du corps, depuis le front jusqu'à l'origine de la queue	8	6	»
Hauteur prise du dos jusqu'à terre.	7	6	»
— depuis le ventre jusqu'à terre	3	6	»
Longueur de la queue	2	6	»
Diamètre des oreilles en hauteur et en largeur	3	»	»
Longueur de la trompe	5	3	»

DESCRIPT. Front convexe, reculé, incliné et aplati en arrière; oreilles très-grandes; molaires composées de lames rhomboïdales, dont la tranche sur leur couronne offre une série de losanges émailleuses; défenses généralement plus grandes et plus fortes que celles de l'éléphant des Indes, et égales dans les deux sexes; trois sabots seulement aux pieds de derrière.

HABIT. D'un naturel plus farouche, et moins facile à réduire que le précédent.

PATRIE. Le Sénégal, la Guinée, le Cap de Bonne-Espérance, et vraisemblablement toutes les contrées situées entre ces trois points sur la côte occidentale d'Afrique. *Nota.* Il se pourroit que les éléphans domptés par les Anciens, et qu'ils disoient naturels à l'Abyssinie, eussent appartenu à l'espèce précédente.

603ᵉ. Esp. ÉLÉPHANT FOSSILE, *elephas primogenius.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Mammouth* des Russes, Cuv. Mém. de l'Inst. part. phys. tom. 2. — Ejusd. Ossem. foss. 2ᵉ. édit. tom. 1. pag. 75. pl. 11. le *squelette.* — *Elephas primogenius*, Blumenbach.

CAR. ESSENT. *Tête oblongue; front concave; alvéoles des défenses très-grandes; molaires très-larges, marquées de rubans émailleux, parallèles entr'eux et très-serrés; mâchoire inférieure obtuse en avant.*

DIMENS. De très-peu plus grand que l'éléphant des Indes. Formes en général plus trapues.

DESCRIPT. *Nota.* M. Cuvier, par un examen minutieux de tous les ossemens qui ont été recueillis de cette espèce, et qui sont en très-grand nombre, s'est convaincu qu'ils présentent des différences notables avec ceux des deux espèces vivantes. Cet éléphant ressembloit plutôt à l'éléphant des Indes qu'à l'éléphant d'Afrique par la forme de son crâne, mais il en différoit surtout, 1°. par la forme de ses molaires, beaucoup plus larges que les siennes et à bords parallèles, et dont la couronne présentoit un bien plus grand nombre de rubans parallèles; 2°. par la forme plus raccourcie de sa mâchoire inférieure, dont la symphyse étoit arrondie au lieu d'être pointue; enfin, par l'extrême longueur des alvéoles de ses défenses, qui devoit modifier singulièrement la forme et la structure de sa trompe. Ses défenses étoient très-longues, plus ou moins arquées en spirale et dirigées en dehors.

Un individu conservé avec des portions notables de chair et de peau, découvert depuis peu dans les glaces de la Sibérie, par M. Adam, a été trouvé revêtu de deux sortes de poils; savoir, une laine rousse, grossière et touffue, et des crins roides et noirs sur le cou et l'épine du dos : ceux-ci étoient assez longs pour former une sorte de crinière.

GISSEMENT. Les os de cette singulière espèce abondent dans beaucoup de pays, mais ils sont mieux conservés et plus nombreux dans le Nord qu'ailleurs. Ces débris se rencontrent pour l'ordinaire dans les couches meubles et superficielles de la terre, et le plus souvent dans les terrains d'alluvion qui remplissent le fond des vallées, ou qui bordent le lit des rivières. Ils y sont mêlés avec des os de rhinocéros, de bœufs, de cerfs, etc. La France en a offert, ainsi que l'Allemagne et l'Italie, en une foule de lieux.

M. Cuvier regarde comme très-probable que ces éléphans ont habité et ont vécu dans les endroits où l'on trouve aujourd'hui leurs ossemens; qu'ils ont dû y disparoître par une révolution subite qui a fait périr tous les individus existans alors, ou par un changement de climat qui les a empêchés de s'y propager; et il pense que cette révolution a dû être subite. Le cadavre entier avec ses chairs, trouvé en Sibérie, prouve que l'animal a été, immédiatement après sa mort, saisi par les glaces; et sa fourrure épaisse doit faire présumer qu'il pouvoit vivre dans un climat froid. Les ossemens isolés que l'on rencontre partout, supportent souvent des corps marins qui s'y sont fixés, et qui établissent d'une manière incontestable, que depuis leur dispersion, la mer les a recouverts, et a fait sur les points où on les trouve, un séjour assez long.

CX^e^. GENRE.

MASTODONTE, *mastodon*, Cuv. (*Fossiles.*)

CARACT. Formule dentaire : incis. $\frac{2}{0}$; canin. $\frac{0-0}{0-0}$; molaires $\frac{2-2}{2-2} = 10$ (1).

(1) Un assez grand nombre d'animaux fossiles, tels que des rhinocéros, des hippopotames, des mastodontes, se trouvent absolument dans les mêmes circonstances que les éléphans fossiles, et, comme eux, appartenoient à une création qui a été totalement et subitement détruite.

Incisives en forme de défenses, dont la coupe transversale présente à l'intérieur des losanges curvilignes, formées par les intersections de lignes, d'une substance osseuse plus dure.

Molaires rectangulaires, formées seulement de la substance osseuse et de l'émail, sans matière cémenteuse ou corticale, ayant leur couronne hérissée de grosses pointes, disposées par paires, et dont le nombre varie, selon l'âge de la dent et sa position, depuis six jusqu'à dix; ces molaires poussant dans les mâchoires à mesure qu'elles se développent, d'arrière en avant, et offrant à leur couronne, lorsqu'elles sont à demi usées, autant de losanges d'émail ou de figures de trèfles, selon les espèces, qu'il y avoit originairement de pointes (1).

Os incisifs avancés et percés de larges alvéoles pour les défenses.

Mâchoire inférieure terminée en avant par une pointe creusée d'un canal.

Cou très-court.

Extrémités très-élevées, et terminées par cinq doigts.

Une *queue* médiocrement longue.

Dix-sept paires de *côtes*, dont six vraies (2).

604e. Esp. MASTODONTE GÉANT, *mastodon giganteum.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Mastodon giganteum*, Cuv. Ann. du Mus. — Ejusd. Recherch. sur les ossemens fossiles, nouv. édit. tom. 1. pag. 206. pl. 1 à 7. — Peales *account of the skeleton of the mammouth*, in-4°. — *Mammouth* des Américains. — *Père aux bœufs* des Indiens. — *Animal de l'Ohio* des Français.

CAR. ESSENT. *Molaires assez larges, relativement à leur longueur, leur couronne présentant, lorsque ses pointes sont à demi usées, des losanges d'émail.*

(1) Dans le jeune âge de la grande espèce, il y a deux dents molaires de chaque côté des mâchoires. Dans la vieillesse, il n'y en a plus qu'une. Dans l'état adulte, il y a une dent molaire à six pointes et une à huit en haut, tandis qu'il y en a une à six et une à dix pointes en bas.

(2) Tous ces caractères généraux sont donnés par la première espèce, qui est la seule dont on ait trouvé des débris assez nombreux pour recomposer un squelette entier. Les autres, en général, sont distinguées par la forme des molaires. La partie supérieure du crâne est encore inconnue.

	pieds	pouc.	lig.
DIMENS. Hauteur au garrot........	10 à 11	»	»
Distance entre le bout du museau et le bord postérieur de l'ischion........................	15 à 16	6	»

(Défenses ayant jusqu'à neuf pieds de longueur.) Molaires pesant jusqu'à onze ou douze livres.

DESCRIPT. Animal très-semblable à l'éléphant par les défenses et toute l'ostéologie, les molaires exceptées, ayant eu sans doute une trompe, nécessitée par la hauteur du corps, le poids énorme de la tête et la brièveté du cou ; taille de l'éléphant, mais plus alongée proportionnellement.

HABIT. Vraisemblablement le mastodonte se nourrissoit comme l'hippopotame et le sanglier, de racines et d'autres parties charnues de végétaux. Il habitoit les terrains mous et marécageux, mais il paroît qu'il n'étoit pas fait pour nager et vivre souvent dans les eaux, comme l'hippopotame.

GISSEMENT. Les débris de cet animal, qui n'ont encore été trouvés que dans l'Amérique septentrionale, sont mieux conservés et beaucoup plus frais qu'aucun des autres fossiles connus. L'espèce du mastodonte paroît totalement détruite, bien qu'on ait annoncé de temps en temps qu'on avoit entrevu quelques-uns de ces animaux vivans dans le voisinage des grands lacs, mais sans jamais en fournir de preuves irrécusables.

Les lieux qui renferment ses os en abondance, sont ordinairement des fonds de marécages desséchés, situés dans les vallées des plus grandes rivières, telles que le Mississipi, l'Ohio, l'Hudson, la rivière des Grands Osages, quelques affluens du Missouri, le Nordholston, branche du Tenessée, l'York, etc. On n'en a pas rencontré plus bas que le 31ᵉ. degré de latit. septent., ni plus haut que le 43ᵉ., près du lac Erié. Partout ils sont à peu de profondeur, et nulle part ils n'offrent de traces de coquillages marins ou de zoophytes qui leur soient adhérentes, comme cela est assez commun pour les os fossiles d'éléphans. Leur teinte brune, qui est due à des substances ferrugineuses, est la principale preuve de leur long séjour dans l'intérieur de la terre.

605ᵉ. Esp. MASTODONTE A DENTS ÉTROITES, *mastodon angustidens*.

(Non figuré dans l'Encycl.) *Mastodon angustidens*, Cuv. Ann. Mus. tom. 8. pag. 405.— Recherch. sur les ossem. fossil. 2ᵉ. édit. tom. 1. pag. 250. pl. 1. fig. 1, 2, 3, 7 ; pl. 2. fig. 6, 7, 8, 9, 10, 13 ; pl. 3. fig. 1, 3, 4, 5, 8 ; pl. 4, fig. 1, 2, 3, 6, 7.— *Animal de Simorre*, Réaum. Mém. de l'Acad. des sc. année 1715. pag. 174.

CAR. ESSENT. *Molaires étroites et alongées, leur couronne offrant, par la détrition, des disques émailleux en forme de trèfles.*

DIMENS. D'un tiers moins grand que le *mastodonte géant*, et plus bas sur jambes.

DESCRIPT. Cônes de la couronne des molaires marqués de sillons plus ou moins profonds, tantôt terminés par plusieurs pointes, tantôt accompagnés d'autres cônes plus petits sur leurs côtés ou dans leurs intervalles, d'où il résulte que la mastication produit, d'abord sur cette couronne, de petits cercles d'émail isolés, et ensuite des trèfles ou figures à trois lobes, mais jamais de losanges ; première molaire petite, à quatre tubercules, et paroissant pousser perpendiculairement (1) ; la seconde à six tubercules, poussant d'arrière en avant, ainsi que la troisième qui en a dix ; toutes ces dents ne paroissent pas avoir existé en même temps dans la bouche, la première se développant et s'usant d'abord, ensuite la seconde, et puis la troisième, qui finit par occuper à elle seule le bord alvéolaire, et qui est quelquefois tellement tronquée, qu'elle n'offre plus qu'un disque uniforme de substance d'ivoire, entouré d'une ligne d'émail festonné. Mâchoire inférieure terminée antérieurement comme celle d'un animal à défenses (éléphant ou mastodonte géant), par une sorte de bec dilaté et tronqué.

GISSEMENT. Les dents de cet animal ont été trouvées, d'abord à Simorre (Gers), dans une roche arénacée et dans du sable ; elles sont teintes par le fer, et deviennent bleues lorsqu'on les chauffe. Elles sont connues sous le nom de *turquoises occidentales*. On en rencontre encore à Sorde, près de Dax (Landes), dans des couches marines ; à Trévoux (Côte-d'Or), dans du sable ; à Santa-Fé di Bogota, lieu dit le *Camp des géans*, à 1300 toises au-dessus du niveau actuel de la mer ; au mont Follonico, près de Monte-Pulciano, dans le Val d'Arno ; près d'Asti et de la Rochetta, en Piémont.

606ᵉ. Esp. * MASTODONTE DES CORDILIÈRES, *mastodon cordilierarum*.

(Non figuré dans l'Encyclop.) *Mastodonte*

(1) Les molaires antérieures pourroient être confondues avec les premières molaires de lait des hippopotames si celles-ci n'étoient simplement coniques, comprimées par les côtés, aiguës et presque tranchantes, et si celles de remplacement n'étoient aussi coniques, mais moins comprimées et marquées de deux sillons sur leur surface externe seulement.

des cordillières, Cuv. Recherch. sur les oss. foss. 2ᵉ. édit. tom. 1. pag. 266. pl. 2. fig.

CAR. ESSENT. *Molaires intermédiaires aussi fortes que celles du grand mastodonte, à couronne presque carrée, offrant des disques émailleux en forme de trèfles.*

DESCRIPT. Molaires ayant la couronne large, relativement à leur longueur, à peu près comme celles du mastodonte géant, mais présentant des trèfles d'émail, comme les molaires du mastodonte à dents étroites, et non pas des losanges. Les plus grandes molaires de cette espèce ont les mêmes proportions que leurs correspondantes, c'est-à-dire, les intermédiaires, dans le grand mastodonte.

L'une de ces dents a été trouvée par M. de Humboldt, près le volcan d'Imbaburra, au royaume de Quito, à 1200 toises de hauteur; une seconde, par le même voyageur, entre Chichas et Tarija, dans la cordillière de Chiquitos, et une troisième dans la même province.

607ᵉ. Esp. * MASTODONTE HUMBOLDTIEN, *mastodon Humboldtii.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Mastodonte de Humboldt*, Cuv. Recherch. sur les ossem. fossil. 2ᵉ. édit. tom 1. pag. 267. pl. 2. fig. 5.

CAR. ESSENT. *Dents molaires intermédiaires d'un tiers plus petites que celles du grand mastodonte, à couronne marquée de trèfles d'émail.*

GISSEMENT. Une seule dent a été trouvée près de la Conception du Chili.

608ᵉ. Esp. * MASTODONTE PETIT, *mastodon minus.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Petit mastodonte*, Cuvier, Ossem. fossil. tom. 1. pag. 267. pl. 2. fig. 11.

CAR. ESSENT. *Dent molaire intermédiaire étroite et alongée, à couronne marquée de trèfles émailleux, d'un tiers plus petite que celle du mastodonte à dents étroites.*

DESCRIPT. et GISSEM. Une dent de cette espèce, trouvée autrefois en Saxe, et envoyée à Bernard de Jussieu, par le professeur Hugo, est entièrement semblable, par ses formes, à la molaire intermédiaire du mastodonte à dents étroites, mais elle est d'un tiers plus petite; ce qui porte à croire qu'elle appartient à un animal aussi de moindre taille.

609ᵉ. Esp. * MASTODONTE TAPIROÏDE, *mastodon tapiroides.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Mastodonte tapiroïde*, Cuv. loc. cit. pag. 267. pl. 3. fig. 6.

CAR. ESSENT. *Molaire intermédiaire à collines crénelées à leur sommet et peu sensiblement divisées en deux pointes.*

DESCRIPT. et GISSEM. Une dent intermédiaire de cette espèce a été trouvée à Montabusard près d'Orléans, dans une carrière de pierre calcaire d'eau douce, pétrie de limnées de planorbes et d'ossemens de *palæothères*. Cette dent a ses collines simplement crénelées, et non pas aussi exactement divisées en deux pointes que les collines des molaires de toutes les autres espèces. M. Cuvier reconnoît dans les collines non divisées, un rapport avec les dents des grands tapirs fossiles.

SECONDE FAMILLE.

PACHYDERMES PROPREMENT DITS, *pachyderma propriè dicta.*

CARACT. Les *trois sortes de dents* dans le plus grand nombre; deux au moins dans les autres.

Pieds terminés par quatre doigts au plus, et deux au moins.

1ʳᵉ. DIVISION. *Pachydermes ayant un nombre de doigts pair* (1).

CXIᵉ. GENRE.

HIPPOPOTAME, *hippopotamus*, Linn. Briss. Erxleb. Bodd. Cuv. Geoff. Illig.

CAR. Formule dentaire: incis. $\frac{4}{4}$, canines $\frac{1-1}{1-1}$, molaires $\frac{7-7}{7-7} = 40$ (2).

Incisives supérieures grosses, courtes, coniques, écartées et dirigées en en bas; les *inférieures* cylindriques, dirigées obliquement en avant; les *intermédiaires* étant les plus fortes et marquées de nombreux sillons peu profonds à leur surface antérieure.

(1) Le genre des pécaris forme seul une exception apparente à cette règle. Le doigt qui manque chez eux est un doigt latéral non développé. Dans tous les quadrupèdes de cette division, ainsi que le remarque M. Cuvier, les deux doigts du milieu sont égaux ou à peu près égaux, et donnent au pied un certain rapport avec les pieds fourchus des ruminans.

(2) Il y a quelquefois sept molaires de la mâchoire supérieure, mais l'antérieure est sujette à tomber.

Une *canine*, ou plutôt une défense à chaque côté des mâchoires, très-forte, arquée, tronquée obliquement au bout; sa substance présentant sur sa coupe des lignes concentriques et non croisées pour former des losanges curvilignes.

Les trois ou quatre premières *molaires*, à peu près coniques, simples; les autres formées de collines coniques, accolées de façon que leur coupe représente une figure de double trèfle, dessinée par la substance émailleuse.

Corps très-épais, très-gros.

Tête médiocrement grosse, carrée; *museau* très-large au bout, sans *mufle* proprement dit; *gueule* très-fendue.

Yeux petits.

Oreilles en cornet, médiocres, placées assez bas.

Pieds courts, très-épais, terminés par quatre doigts munis de petits sabots.

Queue courte.

Deux *mamelles* ventrales.

Cuir très-épais; point de *poils*, si ce n'est sur la queue, où il en existe quelques-uns, rares et grossiers.

Tête osseuse, formée d'os très-épais et très-lourds; *chanfrein* droit depuis la crête occipitale jusqu'au bout du nez; *voûtes orbitaires* relevées au-dessus du chanfrein et très-écartées de la ligne moyenne. *Extrémité* des mâchoires très-large, pour recevoir les dents énormes qui y sont implantées; *fosses temporales* très-enfoncées; *arcades zygomatiques* droites; *trou de l'oreille* très-petit, placé fort en arrière; *os du nez* très-longs et très-étroits; *sinus frontaux* peu développés.

Sept *vertèbres cervicales*, quinze *dorsales*, quatre *lombaires*, sept *sacrées* et quatorze *coccygiennes*.

Quinze paires de *côtes*, dont sept vraies et huit fausses.

Radius distinct du *cubitus*, mais lui étant soudé; *péroné* très-grêle et fort éloigné du tibia, si ce n'est à ses deux extrémités.

Estomac divisé en plusieurs poches.

HABIT. Animaux herbivores.

PATRIE. L'Afrique.

610ᵉ. Esp. HIPPOPOTAME AMPHIBIE, *hippopotamus amphibius*.

(Encycl. pl. 40. fig. 4.) Ποταμιος ἱππος, Aristot. Hist. anim. 11. c. 7 et c. 12. — ἱππος ποταμιος, Ælian. an. V. — *Hippopotamus*, et *cheropotamus*, Prosper Alpin, Ægyp. 1. tab. 22 et 23. — Gesn. Jonst. Rai. Briss. — *Hippopotamo*, Fr. Zerenghi, Vera descrizzione, etc. *Napoli*, 1603. in-4°. — *Hippopotamus amphibius*, Linn. Erxleb. Bodd. — *Hippopotamus*, Buff. tom. 12. pl. 3 et 6. Suppl. tom. 3. pl. 28. et tom. 6. pl. 4 et 5. — Cuvier, Recherch. sur les ossem. fossil. 2ᵉ. édit. tom. 1. pag. 270. pl. 1 et 2.

CAR. ESSENT. *Corps très-massif; ventre traînant presqu'à terre; gueule très-fendue, laissant voir toutes les canines et les incisives inférieures, lorsqu'elle est fermée; peau nue et brune.*

DIMENS.	pied	pouc.	lig.
Longueur du corps entier, mesurée en ligne droite depuis le bout du nez jusqu'à la queue	13	»	6
— de la tête	2	9	»
Circonférence de la tête, prise entre les yeux et les oreilles	6	2	6
Distance des narines entr'elles	»	5	6
— entre les narines et les yeux	»	6	»
Circonférence du corps	10	6	»
Hauteur du corps au dessus de la terre 9 à	»	10	»
Circonférence des quatre pieds, au dessus des sabots	2	3	6
Longueur de la queue	1	4	»
— des canines inférieures	»	7	»
— des canines supérieures	»	2	5
— des incisives inférieures intermédiaires	»	6	3
— des incisives inférieures latérales	»	2	6
— des incisives supérieures intermédiaires	»	2	8
— des incisives supérieures latérales	»	1	6

DESCRIPT. *Voyez* les caractères génériques développés ci-dessus.

HABIT. L'hippopotame, dont le naturel est stupide et grossier, se tient sur le bord des grands fleuves. Sa nourriture est purement végétale, et se compose principalement de racines aquatiques. Il nage et plonge bien, pendant assez longtemps. Il marche lourdement, et alors son ventre touche presque la terre. Sa femelle ne fait qu'un petit, et l'on dit que la durée de sa gestation est de neuf mois.

Les mâles se battent entr'eux à l'époque du rut, et sont alors fort dangereux.

PATRIE. Les grands fleuves et les principales rivières de l'Afrique, tels que le Sénégal, le Zaïre, la Gambie, le Berg-Rivier, à quarante lieues de la ville du Cap, etc. Son espèce existoit autrefois dans la basse Egypte, mais il y a long-

temps qu'elle a disparu de ce pays. On assure qu'on la trouve encore dans la haute Egypte et dans l'Ethiopie. Il paroît certain qu'elle est tout-à-fait étrangère à l'Asie (1).

611ᵉ. Esp. HIPPOPOTAME ANTIQUE, *hippopotamus antiquus.* (Fossile.)

(Non figuré dans l'Encyclop.) *Grand hippopotame fossile*, Cuv. Ann. Mus. tom. 5. pag. 106. — Recherch. sur les ossem. foss. nouv. édit. tom. 1. pag. 310. pl. 1-6.

CAR. ESSENT. *De la taille de l'hippopotame amphibie; pommettes médiocrement saillantes; occiput très-relevé.*

DESCRIPT. Crête occipitale plus étroite que dans l'espèce précédente; arcades zygomatiques moins écartées en arrière; pommettes moins saillantes; partie rétrécie du museau, moins longue à proportion; occiput plus relevé; intervalle des deux branches de la mâchoire inférieure plus étroit; face articulaire de l'omoplate plus arrondie; os de l'avant-bras et de la jambe plus épais, etc.

GISSEMENT. Les ossemens de cette espèce ont été trouvés assez abondamment dans les terrains meubles du val d'Arno supérieur, en Toscane, pénétrés d'une substance ferrugineuse. On en a aussi rencontré près de Montpellier, et dans la plaine de Grenelle, près Paris.

612ᵉ. Esp. HIPPOPOTAME PETIT, *hippopotamus minor.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Petit hippopotame fossile*, Cuv. Ann. du Mus. tom. 5. pag. 111.— Recherch. sur les ossem. foss. 2ᵉ. édit. tom. 1. pag. 323. pl. 1. fig. 6-11; pl. 2. fig. 3-6, 11; pl. 3. fig. 1-8.

CAR. ESSENT. *Taille du sanglier.*

DESCRIPT. Dents semblables en tout à celles de l'hippopotame vivant, mais de moitié plus petites dans toutes leurs dimensions, bien qu'elles aient appartenu à des individus adultes, ainsi que le montre leur état de détrition; mâchoire inférieure ayant en dessous les crochets que l'on remarque sous les branches montantes de celle des hippopotames précédens; astragale scaphoïde, bassin, portions du fémur et de l'humérus présentant aussi des formes analogues, mais toujours des dimensions plus petites et proportionnelles à celles des dents.

GISSEMENT. Inconnu. Ces os sont renfermés dans un bloc de grès homogène, qui par leur disposition dans sa masse, a quelque ressemblance avec les brèches calcaires osseuses de Gibraltar, de Cette, de Dalmatie, etc.

613ᵉ. Esp. * HIPPOPOTAME MOYEN, *hippopotamus medius.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Moyen hippopotame fossile*, Cuv. Recherch. sur les ossem. foss. 2ᵉ. édit. tom. 1. pag. 332. pl. 7. fig. 9.

CAR. ESSENT. *D'une taille intermédiaire à celle du grand et du petit hippopotame fossile.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur de la dernière molaire inférieure	»	1	»
— de la pénultième molaire inférieure	»	»	11

DESCRIPT. Cette espèce a été établie d'après ces deux dents, qui ont appartenu à un individu adulte, comme il est facile d'en juger par la manière dont elles sont usées. Leurs proportions sont à peu près intermédiaires entre celles des pareilles dents du grand hippopotame fossile et celles du petit. Elles ont d'ailleurs quelques caractères dans les formes qui leur sont propres; ainsi, elles n'ont point de collet ou de rebord saillant autour de leur base, les disques de leur couronne ne représentent pas des trèfles aussi distincts que ceux des premiers hippopotames; ce sont plutôt des lobes, plus larges en dehors et un peu échancrés, que de véritables trèfles; la dernière n'a pas un talon aussi longitudinal et aussi simple que celle de l'hippopotame commun, mais seulement trois tubercules formant un talon transverse, comme dans la pénultième.

GISSEMENT. Les deux dents et le fragment de mâchoire qui les contenoit, ont été trouvés dans un tuf calcaire qui a toute l'apparence d'être un produit d'eau douce, à Saint-Michel en Chaisne, département de Maine et Loire.

614ᵉ. Esp. * HIPPOPOTAME TRÈS-PETIT, *hippopotamus minimus.*

(Non figuré dans l'Encycl.) Cuv. Recherch. sur les ossem. fossil. 2ᵉ. édit. tom. 1. pag. 333. pl. 7. fig. 12-18.

CAR.

(1) M. Marsden avoit annoncé une espèce d'hippopotame, vivant à Sumatra, et la *Société de Batavia* en comptoit un parmi les animaux de Java. M. Cuvier paroît douter de leur existence, d'après les recherches infructueuses qu'ont faites pour les rencontrer MM. Diard et Duvaucel, dans ces derniers temps. Il pense toutefois que si un grand animal aquatique habite ces contrées, ce peut être le *dugong*, ou même le *succotyro* représenté par Niewhel; animal lourd et épais, de la taille du bœuf, ayant la queue touffue et des défenses qui sortent de dessous les yeux.

Car. essent. *D'une taille plus petite que celle du cochon.*

Descript. Deux dents molaires de cette espèce offrent d'un côté un trèfle assez marqué, quoiqu'usé fort profondément, mais leur côté opposé n'a encore qu'un petit cercle. Une troisième dent, usée encore plus profondément, présente deux figures à quatre lobes (1).

Gissement. Ces dents ont été trouvées avec des débris de crocodiles, à vingt pieds de profondeur, dans un banc calcaire près de Blaye, département de la Charente.

CXII^e. Genre.

COCHON, *sus*, Linn. Briss. Erxleb. Cuv. Geoff. Illig.

Caract. Formule dent. : incisiv. $\frac{4}{6}$ ou $\frac{6}{6}$; canines $\frac{1-1}{1-1}$; molaires $\frac{7-7}{7-7}=42$ ou 44.

Incisives inférieures dirigées obliquement en avant, tranchantes au bout; les *supérieures* coniques.

Canines fortes, sortant de la bouche et se recourbant vers le haut, quelquefois très-longues, dépourvues de racines proprement dites et croissant pendant toute la vie de l'animal.

Molaires simples; les *antérieures* petites et étroites; les quatre *dernières* garnies de tubercules mousses à leur couronne, disposés par paires.

Nez prolongé, cartilagineux, tronqué au bout et renfermant un petit os particulier (l'os du boutoir).

Yeux petits, à pupille ronde.

Oreilles assez développées et pointues.

Tous les *pieds* ayant quatre doigts, deux grands, intermédiaires, posant seuls sur le sol, et deux plus petits relevés et un peu en arrière; tous les quatre munis de petits sabots triangulaires.

Queue médiocre.

Douze *mamelles*.

Corps couvert d'une peau épaisse, revêtue de poils roides et longs, appelés *soies*.

Estomac membraneux et simple.

Verge dirigée en avant dans le repos; *testicules* renfermés dans un scrotum apparent.

Habit. Animaux omnivores, vivant principalement de racines et de fruits, gloutons et voraces à l'excès, recherchant les lieux humides et fangeux pour s'y vautrer, etc.

Patrie. L'ancien Continent.

615e. Esp. COCHON ORDINAIRE, *sus scrofa*.

(Encycl. pl. 37. fig. 3, 4, 5, 6; pl. 38, fig. 4, et pl. 39, fig. 1.) Κάπρος, Aristot. Anim. 11. cap. 9, 11 et 13. — *Sus ferus*, Pline, Hist. nat. lib. 8. c. 51. — *Porcus*, Ejusd. lib. 18. cap. 35. — *Sus aper*, Briss. Regn. anim. pag. 108. n. 3. — *Sus scrofa, var. aper*, Linn. Erxleb. Bodd. — Le *sanglier*, Buff. tom. 5. pl. 14. — Le *marcassin*, Ejusd. tom. 5. pl. 17. fig. 1.

Car. essent. *Défenses robustes, triangulaires, dirigées latéralement, médiocrement alongées; point de protubérance au-dessous des yeux.*

Dimens. (Race sauvage ou sanglier.)	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'anus......	5	9	»
Hauteur du train de devant........	2	3	6
— du train de derrière	2	6	3
Longueur de la tête	1	4	»
— des oreilles	»	5	»
— du tronçon de la queue........	»	10	4
— de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet..................	»	9	6
— du poignet jusqu'au bout des sabots..........................	1	7	»
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon..........................	»	10	4
— depuis le talon jusqu'au bout des sabots..........................	1	»	»

Nota. L'individu dont nous venons de donner les proportions étoit très-grand et très-vieux. Un sanglier de quatre ans a ordinairement :

	pied.	pouc.	lig.
Le corps long de	3	»	»
Sur quoi sa tête compte pour.......	»	11	3
La queue longue de..............	»	7	»
Sa hauteur moyenne est...........	1	8	»

Descript. Tête forte et alongée; cou court;

(1) M. Cuvier, tout en plaçant les animaux auxquels ont appartenu les dents de cette espèce et de la précédente, avec les hippopotames, dit que l'on ne pourra regarder ce rapprochement comme définitif, que lorsqu'on aura trouvé les incisives et les molaires qui les accompagnoient. De plus, il remarque que si des incisives tranchantes que l'on a trouvées dans la fouille qui a procuré celles de la plus petite espèce, appartenoient aux mêmes mâchoires, cette espèce se rapprocheroit beaucoup d'un pachyderme fossile de Montmartre qui appartient à un genre particulier, et dont il n'a pas encore publié la description.

corps épais et musculeux ; jambes assez courtes et fortes ; chanfrein droit ; occiput très-élevé ; oreilles assez courtes, mobiles ; yeux petits. Bouche très-fendue, ayant la lèvre supérieure remontée par les canines, qui se relèvent latéralement vers le haut. Fourrure peu épaisse, formée de longues soies dures et élastiques, à la base desquelles est un poil peu abondant, assez doux et frisé à peu près comme de la laine ; les plus longues soies et les plus fortes étant situées sur le dos. Couleur générale, le gris-noirâtre.

Femelle ou *laie* différant du mâle par une taille plus petite, et par ses défenses moins fortes.

Jeune ou *marcassin* ayant, dans les six premiers mois de sa vie, le pelage rayé de bandes longitudinales, parallèles entr'elles, et alternativement d'un fauve clair et d'un fauve-brun.

Variétés domestiques.

Var. A. Cochon commun ou *à grandes oreilles.* Buff. tom. 5. pl. 16 et 17. fig. 2. Oreilles très-longues, pendantes ou à demi pendantes ; soies assez rares et d'une seule sorte ; canines très-courtes, comparativement aux défenses du sanglier ; taille souvent très-considérable ; couleur ordinairement blanche, noire ou pie, quelquefois rousse ; queue tortillée (1).

Sous-var. a. Porc anglais de grande race. Corps très-alongé, à côtes larges ; oreilles très-longues et pendantes. Couleur ordinaire, le gris-blanc ou le blanc-jaune ; poids s'élevant jusqu'à 1000 ou 1200 livres.

Sous-var. b. Porc de Jutland. Oreilles assez grandes et pendantes ; corps alongé ; dos un peu courbé ; jambes longues. Il est d'assez grande taille, puisque, dès la seconde année, on en peut retirer deux à trois cents livres de lard.

Sous-var. c. Porc suédois mi-sauvage. Hure large ; boutoir retroussé ; oreilles presque redressées ; corps alongé ; jambes longues : il résulte de l'accouplement du gros porc et du sanglier.

Var. B. Cochon de Siam ou *porc chinois.* Oreilles courtes, droites et mobiles ; corps recouvert de poils soyeux, roides et épais sur la tête et sur la nuque, très-frisés sur les joues et la mâchoire inférieure, très-rares dans les autres parties, et généralement noirs et durs ; peau noire, excepté sous le ventre ; tour des yeux ayant une légère teinte de couleur de feu. Longueur totale, 3 pieds 3 pouces ; de la queue, 9 pouces. Hauteur au garrot, 1 pied 8 pouces.

Sous-var. a. Cochon du Cap de Bonne-Espérance. Très-semblable au porc chinois ou de Siam, mais plus petit ; poils noirs ou marron foncé, tout soyeux et durs, et fort rares ; oreilles droites ; queue pendante, terminée par une mèche de soies un peu gauffrées.

Cette sous-variété, vraisemblablement originaire de l'Inde, paroît être celle qu'on trouve dans toutes les îles de la mer du Sud, et qu'on a propagée dans la Nouvelle-Hollande, dans l'Afrique méridionale, et sur quelques points de l'Amérique du Sud.

Sous-var. b. Porc à jambes courtes ou *cochon ras.* Il ressemble beaucoup au porc chinois, dont il provient. Tête raccourcie ; mâchoires épaisses ; front rabougri ; dessus des yeux marqué de plis ; oreilles courtes, un peu pointues et presque relevées ; cou épais et fort ; poitrail vigoureux ; corps rond et alongé ; jambes courtes et fortes ; peau très-mince ; soies minces et courtes. Couleur ordinairement cuivrée ; quelquefois rouge de feu.

Ce cochon, d'assez petite taille, produit beaucoup, et s'engraisse tellement, que son ventre touche à terre. On l'élève en Espagne, en Portugal, en Calabre, en Toscane, en Savoie. Les cochons des landes ou *cochons des bois* des environs de Bayonne, n'en diffèrent presque pas.

Sous-var. c. Porc de nobles. Petite stature ; hure courte et pointue ; cou épais ; croupe longue, large et arrondie ; oreilles petites, courtes

(1) Les différentes sous-variétés du cochon commun, sous le rapport des couleurs et des formes, sont innombrables ; nous signalerons seulement les plus remarquables en France. On y distingue : 1°. la *race du pays d'Auge*, qui a la tête petite et très-pointue, les oreilles étroites et pointues, le corps alongé, les pattes larges et fortes, le poil rude, blanc et peu abondant, les os petits. Elle parvient au poids de plus de 600 livres.

2°. La *race de Poitou*, à tête longue et grosse, à front saillant et coupé droit, à oreilles larges et pendantes, à corps alongé, à soies rudes, à pattes larges et fortes, à corps long ; ayant de gros os, etc. Son poids n'excède pas 500 livres.

3°. La *race de Périgord*, dont le cou est gros et court, le corps large, très ramassé, et le poil noir.

Cette race, mêlée avec les autres, a produit les porcs pies, très-communs dans le midi de la France.

4°. La *race de Champagne*, qui est grande, à flancs très-longs et très-plats, à oreilles larges et pendantes, à poils blancs, etc. Elle s'engraisse peu.

5°. La *race de Boulogne.* D'assez grande taille, s'engraissant promptement ; oreilles très-larges ; couleur blanche. Elle résulte du mélange de la grande race anglaise et des races françaises communes.

et droites; jambes courtes et assez fortes; des soies nombreuses sur la nuque; peau de couleur blanche.

Cette race anglaise, produite par M. Kortright, résulte du croisement du porc chinois avec le porc sauvage de l'Amérique septentrionale (sanglier d'Europe, transporté sur ce continent).

Sous-var. d. Porc de Witt. Hure droite et fine; oreilles de moyenne grandeur; cou épais, rond; épaules larges et fortes; flancs larges; dos droit; croupe longue, large et arrondie; jambes courtes; soies blanches, abondantes sur le haut du cou, très-rares sur le dos. Plus grand que le précédent.

Il provient du mélange des races chinoises et du cochon commun. On l'engraisse facilement et il produit beaucoup.

Sous-var. e. Porc de Zélande. Oreilles relevées; corps raccourci; dos fortement garni de soies; taille petite: poids, au bout de la deuxième année, 160 à 240 livres. Ce porc provient vraisemblablement du mélange de la race chinoise avec une autre.

Var. C. Porc turc ou de Mongolitz. Oreilles courtes, redressées et pointues; jambes courtes et fines; corps de bien peu plus long que haut, recouvert partout de soies minces et très-frisées, d'une couleur grise plus ou moins foncée, rarement noire, et plus rarement encore rouge-brun. Les jeunes sont gris-blanc ou rouge-brun, avec des bandes noires le long de la partie dorsale des côtes. Il pèse jusqu'à trois et quatre cents livres; on l'engraisse en moitié moins de temps que notre porc commun. Il est indigène dans la Turquie européenne, et il vient en Hongrie, en Croatie, en Bosnie, et jusqu'aux environs de Vienne en Autriche.

Var. D. Porc de Pologne et de Russie. De couleur rousse ou jaune, et ne devenant pas plus grand que les marcassins de nos forêts.

Var. E. Porc de Guinée, sus porcus, Erxleb. Gmel. (Encycl. pl. 39. fig. 1.) Tête assez petite; oreilles longues, minces et très-pointues; queue longue, sans poils, touchant presqu'à terre; poil du corps court, roux, brillant, plus fin et plus doux que celui des autres cochons; celui du cou et de la croupe un peu long; dos nu; taille du cochon de Siam.

Selon les voyageurs, ce cochon, originaire de Guinée, auroit été transporté au Brésil.

Nota. Il se pourroit que le cochon de Siam, le cochon de Guinée, et même peut-être les porcs turcs et russes, ne descendissent pas de l'espèce de notre sanglier, mais de plusieurs espèces sauvages différentes de la sienne.

HABIT. (Sanglier.) Animal sauvage et grossier, se tenant dans les lieux ombragés et humides des grandes forêts; ne sortant guère que la nuit de son réduit ou de sa bauge pour chercher sa nourriture, qui consiste en glands, châtaignes et autres fruits sauvages, ainsi qu'en racines, qu'il déterre avec son groin. Mangeant aussi le jeune gibier, tel que des levrauts et des perdreaux, et les œufs qu'il trouve sur son chemin. Se réunissant quelquefois en troupes de plusieurs centaines, et dévastant en une seule nuit des espaces considérables cultivés en vignes, en blé ou en pommes de terre, sur les lisières des bois. Au mois de décembre, le rut des sangliers commence; alors les mâles se battent entr'eux, et sont bien plus dangereux pour l'homme qu'en tout autre temps. La laie porte quatre mois et quelques jours, et met bas depuis trois jusqu'à neuf petits, qu'elle allaite durant trois ou quatre mois. Elle défend sa progéniture avec fureur, lorsqu'on l'attaque. Les marcassins restent avec leur mère pendant long-temps. La vie ordinaire de ces animaux est de vingt-cinq à trente ans.

PATRIE. Les contrées tempérées de l'Europe et de l'Asie, et surtout les premiers degrés des vastes chaînes de montagnes qui partagent cette étendue de pays, depuis les alpes d'Europe jusqu'au Kamtschatka. Il n'y a point de sangliers en Angleterre, ni au nord de la mer Baltique. Frédéric Ier., roi de Suède, en a introduit dans l'île Œland.

656e. Esp. COCHON BABYROUSSA, *sus babyrussa.*

(Encycl. pl. 39. fig. 4.) Υς τετρακερως, Ælian. Ann. l. XVIII. c. 10. — *Babyroussa*, Bontius, Ind. orient. pag. 61. fig. — *Sanglier des Indes orientales*, Briss. Regn. anim. pag. 110. n. 5. — *Babiroussa*, Buff. Hist. nat. tom. 12. pag. 379. tab. 48. et Suppl. tom. 3. pl. 12. — *Sus babyrussa*, Linn. Erxleb. — *Sus babyroussa*, Bodd. — *Cochon cerf*, de quelques auteurs.

CAR. ESSENT. *Défenses longues, grêles, relevées verticalement; les supérieures se recourbant en arrière en spirale; corps assez élevé sur les jambes.*

DIMENS. De la taille des plus grands cochons; mais beaucoup plus élevé sur jambes.

DESCRIPT. Corps assez svelte ; jambes élevées et fines, les postérieures étant un peu plus longues que les antérieures ; tête oblongue et étroite ; museau alongé ; quatre incisives supérieures seulement ; mâles ayant les canines du bas semblables aux défenses du sanglier, mais les deux supérieures partant du dessus de la mâchoire, se dirigeant d'abord droit en haut, et ensuite se recourbant en arrière en demi cercle jusqu'au-dessous des yeux, et s'alongeant à mesure que l'animal vieillit ; défenses des femelles moins développées. Corps couvert d'un poil doux et un peu frisé, à l'exception de quelques soies lâches semées sur le dos ; queue longue et contournée, terminée par une touffe de laine. Couleur, d'un cendré tirant sur le roussâtre, et plus ou moins mêlé de noir.

HABIT. Il va par troupes dans les forêts, ne vit que d'herbes et de feuilles de bananiers et d'autres arbres ; il ne touche pas aux fruits sauvages ni aux racines. Il nage et plonge avec facilité. Sa démarche est silencieuse, et sa voix, qu'il fait entendre rarement, est très-semblable au grognement du cochon.

PATRIE. Les îles de Java, Célèbes, Bouro ou Booro, près d'Amboine et des autres îles de la mer des Indes.

617ᵉ. Esp. COCHON A MASQUE, *sus larvatus.*

(Encycl. pl. suppl. t2. fig. 4.) *Sus africanus*, Schreb. tab. 327. — *Sanglier de Madagascar*, Daubenton, Description du cabinet du Roi, n. 1885. — Samuel Daniels. Afric. scenery, tab. 22. — *Sanglier à masque (sus larvatus)*, Fréd. Cuv. — G. Cuv. Regn. anim. tom. 1. pag. 236.

CAR. ESSENT. *Défenses médiocres, anguleuses et dirigées latéralement ; un gros tubercule nu sur chaque joue.*

DIMENS. Taille du *sanglier d'Europe.*

DESCRIPT. Il a beaucoup de rapport avec le sanglier ordinaire par ses formes générales, et par le nombre et la disposition de ses dents ; ses défenses ont surtout la même disposition et la même grosseur ; mais il est fort remarquable par la protubérance assez volumineuse qu'on voit de chaque côté de son museau, un peu au-delà des canines, et qui renferme dans son intérieur un renflement des os de cette partie. M. Cuvier dit que ces tubercules sont semblables, pour l'aspect, à des mamelles de femme.

PATRIE. Madagascar, et la partie de l'Afrique qui avoisine cette île (1).

CXIIIᵉ. GENRE.

PHASCOCHÆRE, *phascocharus*, Fréd. Cuv. G. Cuv.

Sus, Briss. Linn. Pall. Erxleb. Bodd. Geoff. Illig.

CAR. Formule dentaire : incis. $\frac{2}{6}$; canines $\frac{1-1}{1-1}$; molaires $\frac{5-5}{4-4} = 30$.

Incisives supérieures grosses, triquètres, verticales et un peu courbées. *Incisives inférieures intermédiaires* petites et écartées l'une de l'autre ; les deux suivantes plus grosses et rapprochées.

Canines supérieures énormes, en forme de défenses ou de cornes, relevées en en haut et latéralement de chaque côté ; *canines inférieures* semblables à celles-ci par leur forme et leur direction, mais plus petites.

Molaire supérieure antérieure petite, poussant verticalement, ne touchant pas la *seconde ;* les *trois dernières* poussant du fond de la mâchoire en avant, très-grandes, composées de cylindres émailleux, réunis par un cortical, disposés par rangs de trois en trois et transversalement.

Les trois premières molaires inférieures petites, mousses, séparées les unes des autres, poussant verticalement ; la *dernière* très-grosse, formée de plusieurs dents soudées, et composées elles-mêmes de cylindres émailleux, comme les molaires supérieures (2).

Tête très-grande ; *gueule* très-fendue.

Oreilles assez grandes, latérales, pointues ; *yeux* petits ; des *loupes* charnues ou de grosses verrues sur la face.

Quatre *doigts* à chaque pied, deux grands intermédiaires d'égale longueur, posant seuls à terre, et deux autres latéraux et en arrière, plus courts et égaux entr'eux.

Queue courte.

HABIT. Vivant à la manière des sangliers.

PATRIE. L'Afrique.

---

(1) Le Muséum possède la dépouille mal conservée d'une nouvelle espèce de sanglier du Cap, sans verrues, à oreilles longues, très-pointues et terminées par de grands poils noirs : à grandes soies d'un gris-brun sur le dos et brunes sur les flancs.

(2) Toutes les incisives et quelquefois les premières molaires tombent avec l'âge.

618[e]. Esp. PHASCOCHÆRE AFRICAIN, *phascocherus africanus.*

(Encycl. pl. 39. fig. 3.) *Emgalo* ou *engalo*, Barbot, Guin. pag. 487. — *Sanglier d'Afrique*, Adans. Sénég. pag. 76. — *Aper æthiopicus*, Pall. Misc. pag. 16. tab. 2. — Ejusd. Spicil. zool. 11. tab. 1. — *Sanglier du Cap-Vert* ou *sanglier d'Afrique*, Buff. Hist. nat. tom. 15. pag. 148. tom. 14. pag. 409. Suppl. tom. 3. pl. 11. — *Sus æthiopicus*, Linn. Erxleb. — *Sus angalla*, Bodd.

CAR. ESSENT. *Défenses arrondies, très-grosses, dirigées de côté et en haut; un gros lobe charnu sur chaque joue.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à la base de la queue	4	9	»
— de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à l'intervalle des oreilles	1	3	»
— des oreilles	»	3	3
Hauteur du train de devant	2	2	»
— du train de derrière	1	11	»
Longueur de la queue	»	10	6

DESCRIPT. Taille et aspect général du sanglier; tête très-élargie, comme aplatie et terminée carrément en boutoir; front carré: yeux petits, situés presqu'au haut de ce front; oreilles appliquées contre le cou et cachées dans les poils; une verrue de trois pouces de long sur autant de largeur, très-épaisse, de nature cartilagineuse, placée sur chaque joue, au-dessous de l'œil; peau très-épaisse; soies mêlées de brun, de roux et de gris; une énorme crinière, composée de soies de quinze à seize pouces de longueur, sur le garrot.

HABIT. Cet animal, très-sauvage et féroce, a toutes les habitudes du sanglier. Il court avec assez de vélocité.

PATRIE. Le continent de l'Afrique, aux environs du Cap-Vert, au Sénégal, en Guinée et au Cap de Bonne-Espérance. On a cru pendant long-temps qu'il y en avoit deux espèces, l'une du Cap-Vert, l'autre de l'Ethiopie; mais on a reconnu que ces deux espèces n'en formoient réellement qu'une, et que la seule différence appréciable consistoit en un peu moins de longueur dans la tête de la dernière. M. Cuvier a de plus observé que les individus apportés du Cap-Vert ont les incisives en général bien complètes, tandis que ceux qui viennent du Cap de Bonne-Espérance n'en ont presque toujours que des vestiges sous les gencives.

CXIV[e]. GENRE.

PÉCARI, *dicotyles*, Cuv.

Sus, Linn. Erxleb. Bodd. Schreb. Geoff. Illig.

CAR. Formule dentaire : incis. $\frac{4}{6}$; canin. $\frac{1-1}{1-1}$; molaires $^{6}_{-6}$ = 38.

Incisives supérieures verticales; les *inférieures* couchées en avant.

Canines petites, triangulaires, fort tranchantes, dirigées à peu près comme celles des sangliers, mais ne sortant pas de la bouche.

Molaires ayant leur couronne munie de tubercules arrondis, disposés irrégulièrement.

Tête longue et pointue; *chanfrein* droit, terminé par un groin.

Oreilles médiocres, pointues; *yeux* petits, à pupille ronde.

Pieds de devant ayant quatre doigts, dont les deux intermédiaires les plus grands, et les deux latéraux beaucoup plus courts et ne posant pas à terre. *Pieds de derrière* à trois doigts; deux longs comme aux antérieurs, et un plus court interne; l'externe manquant tout-à-fait.

Une *glande* située sur la région des lombes, sécrétant continuellement une humeur gluante, dont l'odeur est fétide, et s'ouvrant au dehors par un repli de la peau, en forme de boutonnière.

Queue remplacée par un tubercule.

Soies dont le corps est couvert, très-fortes et très-roides.

Verge dirigée en avant, renfermée dans un fourreau; *scrotum* peu développé.

Os du métacarpe et du métatarse des deux grands doigts des quatre pieds, soudés en une espèce de canon, comme dans les ruminans.

Estomac divisé en plusieurs poches, par des brides membraneuses.

HABIT. Analogues à celles des sangliers.

PATRIE. L'Amérique méridionale.

619[e]. Esp. PÉCARI A COLLIER, *dicotyles torquatus.*

(Encycl. pl. 39. fig. 2.) *Pécari*, Buff. Hist. nat. tom. 10. pl. 3. — *Pécari* ou *tajassou*, Daubent. Descript. anatom. — *Taytetou*, d'Azara, Essai sur l'hist. nat. des quadr. du Parag. tom. 1.

pag. 31. — *Dicotyles torquatus*, Fréd. Cuv. Dict. des sc. nat. tom. 9. pag. 518. — *Patira* de la Guyane, selon Laborde. — *Sus tajassu*, Linn. Erxleb. Bodd. — *Pécari*, Fréd. Cuv. Mamm. lithogr (1).

CAR. ESSENT. *Poils annelés de blanc sale et de noir; une large bande blanchâtre, oblique, descendant de chaque épaule sur les côtés du cou.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'extrémité postérieure du corps	2	7	»
Hauteur du train de devant	1	6	6
— du train de derrière	1	7	»
Longueur de la tête, depuis le boutoir jusqu'à l'entre-deux des oreilles	»	10	»
— des oreilles	»	2	4
Hauteur du bas du ventre au-dessus du sol	»	8	»
Longueur de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	5	6
— Depuis le poignet jusqu'au bout des sabots	»	4	6
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	»	7	»
— depuis le talon jusqu'au bout des sabots	»	6	4

DESCRIPT. Aspect général des cochons ordinaires à oreilles droites et à taille moyenne; corps assez raccourci, couvert de soies très-roides, alternativement annelées dans leur longueur de blanc sale et de noir, d'où il résulte une teinte générale d'un gris foncé; une bande blanchâtre, large de deux pouces, partant du haut de l'épaule de chaque côté et se portant vers le dessous du cou; joues d'un gris moins foncé que le reste du corps; poils de la tête beaucoup plus courts que les autres, et ceux du tour des yeux et des pattes tout-à-fait ras; peau couleur de chair livide et très-fine; glande des lombes distillant une humeur dont l'odeur se rapproche de celle de l'ail.

Jeunes individus d'un brun-fauve clair, avec une ligne dorsale noirâtre, et une petite bande oblique blanchâtre sur chaque épaule.

HABIT. A l'état sauvage, les pécaris de cette espèce vivent en petites familles, dans les lieux où ils sont nés, et qui sont ordinairement élevés. Ils se retirent dans des creux d'arbres et dans des terriers creusés par d'autres animaux, lorsqu'ils sont poursuivis; et c'est là aussi que leurs femelles font leurs petits. En domesticité, ils s'attachent à l'homme et recherchent ses caresses. Ils reconnoissent parfaitement leur maître, sont dociles à sa voix et montrent beaucoup plus d'intelligence qu'on n'en suppose ordinairement dans les animaux de la même famille. Lorsqu'ils sont irrités, ils relèvent leurs soies de toute part, et alors l'humeur distillée par la glande de leur dos devient très-abondante, et répand plus fortement son odeur désagréable.

PATRIE. Toutes les contrées de l'Amérique méridionale situées sur les bords de l'Océan atlantique, depuis les Guyanes jusqu'au Paraguay, en y comprenant ces pays. Il paroît que cette espèce n'habite point la chaîne des Andes.

620[e]. Esp. PÉCARI TAJASSU, *dicotyles labiatus*.

(Non figuré dans l'Encycl.) *Tagnicati*, d'Azara, Essai sur l'hist. nat. des quadr. du Parag. tom. 1. pag. 25. — Cuvier, Regn. anim. 1. pag. 238. — *Dicotyles labiatus*, Fréd. Cuv. Dict. des scienc. nat. tom. 9. pag. 519. — Ejusd. Mamm. lithogr. — *Sus tajassu*, Linn. Erxl. Bodd.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un brun-noirâtre uniforme; lèvres d'un blanc assez pur.*

DIMENS. (D'après d'Azara.)	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps, mesurée depuis le bout du nez jusqu'à la base du tubercule caudal	3	2	10
— du tubercule caudal	»	1	8
Hauteur du train de devant	1	11	«
— du train de derrière	2	»	»
Longueur des oreilles	»	3	»

DESCRIPT. En tout semblable, par les formes de son corps et de ses membres, au pécari à collier. Pelage composé de soies assez grosses et longues, d'un noir tiqueté d'un peu de blanc sale sur les flancs et le ventre; un blanc pur couvrant le milieu de la mâchoire inférieure et les deux lèvres, en se prolongeant de chaque côté en une bande peu large, jusqu'à la partie postérieure de cette mâchoire; côtés du groin, dessus des yeux et face interne des oreilles ayant aussi quelques parties blanchâtres, légèrement teintes de fauve; glande de la région des lombes distillant une humeur dont l'odeur est analogue à celle de l'ammoniaque (1).

HABIT. Dans l'état de nature, les tajassus vont en troupes nombreuses, quelquefois composées de plus de mille individus de tout âge, sous la conduite d'un chef qui veille à la sûreté commune, et qui signale le danger qu'il aperçoit par des

(1) Les noms de *coyamelt*, *zainus*, *javari*, *paquiras*, etc., ont été donnés indifféremment à cette espèce et à la suivante.

(1) D'Azara dit, sans néanmoins l'assurer, qu'il paroît que le nombre des mamelles est de huit.

claquemens de dents, qui sont aussitôt répétés par tous les autres individus. Ils nagent très-bien. Leur nourriture se compose de fruits sauvages et de racines, qu'ils cherchent en fouillant la terre. Ils mangent aussi des reptiles et des poissons. Les femelles ne font que deux petits par portée, selon d'Azara.

PATRIE. Le Paraguay. *Nota.* Les notions que fournissent les voyageurs, ne sont pas suffisantes pour déterminer si cette espèce se trouve partout, dans les mêmes lieux que la précédente (1).

CXV^e. GENRE.

ANOPLOTHÈRE, *anoplotherium*, Cuvier. (*Fossiles.*)

CARACT. Formule dentaire : incis. $\frac{6}{6}$; can. $\frac{1-1}{1-1}$; molaires $\frac{7-7}{7-7} = 44$.

Incisives comprimées et tranchantes.

Canines assez semblables aux incisives et ne les dépassant pas de beaucoup.

Molaires contiguës aux canines, comme celles-ci le sont aux incisives; d'où il suit que, comme dans l'homme, toutes les dents forment une série non interrompue autour des bords alvéolaires des deux mâchoires; les trois *molaires antérieures* comprimées; les quatre *postérieures* de la mâchoire d'en haut carrées, assez semblables à celles des rhinocéros et des palæothères; les quatre dents correspondantes de la mâchoire d'en bas offrant des doubles ou triples croissans de matière émailleuse, ou des tubercules coniques disposés par paires et obliquement.

Formes générales intermédiaires d'une part, entre celles des rhinocéros et celles des chevaux; et de l'autre, entre celles des hippopotames, des cochons et des chameaux.

Os propres du nez trop avancés sur la mâchoire pour avoir pu donner attache aux muscles d'une trompe.

Pieds terminés par deux doigts, dont les os métacarpiens pour ceux de devant, et les métatarsiens pour ceux de derrière, sont séparés.

Un ou deux *doigts* accessoires dans quelques espèces.

GISSEMENT. Les bancs de chaux sulfatée, calcarifère ou pierre à plâtre des environs de Paris : les os de ces animaux y sont dispersés avec ceux des palæothères de diverses espèces, de quelques autres mammifères, d'une tortue du genre tryonyx et d'un crocodile. Les couches de certains lignites de la rivière de Gènes.

Ier. SOUS-GENRE. *Toutes les molaires inférieures en doubles et triples croissans dans le sens longitudinal, sans tubercules très-saillans.*

621e. Esp. ANOPLOTHÈRE COMMUN, *anoplotherium commune.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Anoplotherium commune*, Cuv. Ann. du Mus. tom. 3. pag. 370. pl.—Rech. sur les osseem. foss. d'anim. 1re. édit. tom. 3. — 3e. Mém. sect. 1. pl. 1; sect. 2. pl. 2. fig. 8 et 9.—4e. Mém. sect. 1. fig. 9; sect. 1. pl. 1. fig. 1-3, et pl. 2, fig. 6; 3e. sect. pl. 1. fig. 1, et pl. 2.— 5e. Mém. sect. 2. pl. 1 et 2; sect. 3. pl. 1. fig. 1-5. — Suppl. pl. 4. fig. 3; pl. 6 et 7; pl. 13. fig. 6 et 16; pl. 9. fig. 2, 3, 4. — 7e. Mém. pl. 1 (le squelette restitué).

CAR. ESSENT. *Taille de l'âne ou d'un petit cheval; queue de la longueur du corps, très-forte; un doigt accessoire interne, de moitié plus court que les grands doigts, aux pieds de devant* (1).

(1) M. Cuvier, dans un Supplément à ses Mémoires sur les animaux fossiles, trouvés aux environs de Paris (1re. édition, tome 3), décrit une portion de machoire d'un pachyderme différent des anoplotherium et des palæotherium, et qu'il regarde comme voisin des *pécaris*. Ce fragment est représenté pl. 13. fig. 23. A. B. C. — Les incisives étoient perdues, la canine inférieure étoit pointue et de grandeur médiocre; il y avoit entr'elle et la première molaire un espace vide ou barre; la première molaire avoit une forme conique, arrondie, pointue, nullement tranchante, et elle étoit portée par deux racines. La seconde, assez comprimée, avoit deux racines, et sa pointe, mousse et divisée en deux lobes, dont le postérieur étoit le plus court. Deux autres molaires étoient tuberculeuses et ressembloient assez aux troisième et quatrième molaires du babyroussa. Par les dimensions de ces dents, M. Cuvier concluoit que l'animal étoit plus grand que les pécaris vivant actuellement.

Les formes de ces mêmes dents devoient, selon lui, le faire considérer comme appartenant à un genre particulier.

Depuis peu, les carrières de pierre à plâtre des environs de Paris ont fourni plusieurs fragmens nouveaux et plus complets, qui ont pleinement justifié la conjecture de M. Cuvier. Un palais osseux presqu'entier, avec d'autres dents, ont servi à donner une idée complète du système dentaire de cet animal, qui paroît se rapprocher assez des ruminans, par la forme de ses mâchoires.

(1) Dans un travail de la nature de celui-ci, il nous est impossible d'entrer dans le détail des différences ostéologiques, qui ont fourni à M. Cuvier les motifs de la distinction des espèces fossiles qu'il admet. Nous nous bornerons à indiquer leurs grands traits principaux.

DESCRIPT. Le squelette complet de cette espèce, à l'exception des cinq vertèbres cervicales qui suivent l'atlas et l'axis, a été recomposé et décrit par M. Cuvier.

HABIT. présumées. A la grosseur des membres près, cet animal à formes lourdes, à jambes grosses et épaisses, à queue énorme, a beaucoup de la statute de la loutre, et il est très-probable qu'il se portoit souvent comme elle, sur et dans les eaux, surtout dans les endroits marécageux, mais ce n'étoit sans doute point pour y pêcher. Comme le rat d'eau, comme l'hippopotame, comme tout le genre des sangliers et des rhinocéros, l'*anoplotherium commune* étoit herbivore; il alloit chercher les racines et les tiges succulentes des plantes aquatiques. D'après ses habitudes de nageur et de plongeur, il devoit avoir le poil lisse comme la loutre; peut-être même sa peau étoit-elle demi-nue, comme celle des pachydermes, dont nous venons de parler. Il n'est pas vraisemblable non plus qu'il ait eu de longues oreilles, qui l'auroient gêné dans son genre de vie aquatique, et il y a lieu de penser qu'il ressembloit, à cet égard, à l'hippopotame et aux autres quadrupèdes qui fréquentent beaucoup les eaux. (Cuv. tom. 3. 7e. Mém. pag. 66.)

622e. Esp. ANOPLOTHÈRE SECONDAIRE, *anoplotherium secundarium.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Anoplotherium secundarium*, Cuv. Recherch. sur les ossem. foss. de quadr. 1re. édit. tom. 3. 6e. Mém. ou Suppl. pag. 58. pl. 6. fig. 5; pl. 9. fig. 13.— 4e. Mém. sect. 1. pag. 144. pl. 3. fig. 7; pl. 4. fig. 1.

CAR. ESSENT. *Taille du cochon. Du reste, assez semblable, par les proportions de diverses parties de son squelette, à l'anoplothère commun.*

DESCRIPT. Celui-ci a été établi sur l'observation d'un tibia et de quelques molaires, intermédiaires pour les dimensions aux mêmes parties dans les anoplothères commun et moyen, et en différant d'ailleurs par quelques détails de formes.

IIe. SOUS-GENRE. *Molaires inférieures postérieures tuberculeuses; les antérieures comprimées et alongées.*

623e. Esp. ANOPLOTHÈRE MOYEN, *anoplotherium medium.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Anoplotherium medium*, Cuv. Ann. du Mus. tom. 3. pag. 379. pl. 9. fig. 2. — Recher. sur les oss. foss. 1re. édit. tom. 3.—4e. Mém. sec. 1. pl. 3. fig. 2.—5e. Mém. sect. 1. pl. 3. fig. 1. — 4e. Mém. sect. 1. fig. 10. — Suppl. pl. 14. — 7e. Mém. pl. 2 (le squelette restitué). —*Anoplotherium gracile*, Cuv. 2e. édit.

CAR. ESSENT. *Taille et formes sveltes des gazelles; grands doigts des pieds très-alongés, sans doigts accessoires.*

DESCRIPT. Les dents et les pieds sont les parties de cette espèce qui ont été le plus complétement reconnues et décrites.

HABIT. présumées. Autant les allures de l'anoplothère commun étoient lourdes et traînantes, autant l'anoplothère moyen devoit avoir d'agilité et de grâce. Léger comme la gazelle ou le chevreuil, il devoit courir rapidement autour des marais et des étangs où nageoit la première espèce; il devoit y paître les herbes aromatiques des terrains secs, ou brouter les pousses des arbrisseaux; sa course n'étoit sans doute point embarrassée par une longue queue; mais, comme tous les herbivores agiles, il étoit probablement un animal craintif; et de grandes oreilles très-mobiles, comme celles des cerfs, l'avertissoient du moindre danger; nul doute, enfin, que son corps fût couvert d'un poil ras..... (Cuv. *loc. cit.*)

624e. Esp. ANOPLOTHÈRE PETIT, *anoplotherium minus.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Anoplotherium minus*, Cuv. Ann. du Mus. tom. 3. pag. 379. pl. 9. fig. 1; pl. 8. fig. 3, et pl. 13. fig. 4.— Recherch. sur les ossem. foss. 1re. édit. tom. 3.— 2e. Mém. pl. 9. fig. 1. — 3e. Mém. sect. 2. pl. 5. fig. 2, 9, 10. — 4e. Mém. sect. 2. pl. 1. fig. 13-16. — *Anoplotherium leporinum*, Cuv. 2e. édit.

CAR. ESSENT. *De la grandeur et de la forme du lièvre; un doigt accessoire de chaque côté aux quatre pieds, presqu'aussi longs que les doigts intermédiaires.*

DESCRIPT. Cette espèce a été rétablie d'après l'observation des pieds.

HABIT. présumées. Cet animal étoit le lièvre du monde antédiluvien, comme le précédent en étoit le chevreuil. (*Cuv.*)

625e. Esp. ANOPLOTHÈRE TRÈS-PETIT, *anoplotherium minimum.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Anoplotherium minimum*, Cuv. Ann. Mus. tom. 3. pag. 381. pl. pl. 7. fig. 6, et pl. 8. fig. 7.— Recherch. sur les ossem.

ossem. fossil. 1re. édit. tom. 3. Mém. 2. art. 1. § 2. pl. 8. fig. 6 et 7. — *Anoplotherium murinum*, Cuv. 2e. édit.

CAR. ESSENT. *De la taille du cochon d'Inde; molaires inférieures ayant sur leur couronne des tubercules très-saillans, disposés par paires.*

DESCRIPT. Cette espèce n'est connue que par deux fragmens de mâchoire inférieure, garnis seulement de molaires postérieures (1).

(1) Le genre anoplothère n'étoit, à l'époque de la publication du travail de M. Cuvier, composé que des cinq espèces que nous venons de décrire, toutes trouvées dans les plâtrières des environs de Paris. Depuis ce temps, le nombre de ces espèces s'est doublé, et plusieurs d'entr'elles ont été observées dans des gissemens très-différens de celui des premières.

Nous n'avons de renseignemens que sur trois de ces espèces nouvelles, qui se rapportent au second sous-genre que M. Cuvier a établi dans le genre des *anoplotherium*, principalement d'après la forme des molaires inférieures postérieures, qui ont leur couronne très-différente de celle des mêmes dents chez les *anoplotherium commune* et *secundarium*, en ce qu'il y a, au côté interne, une pointe, vis-à-vis chacune des pointes du côté externe, et en ce que les premières molaires de la même mâchoire sont comprimées et tranchantes. Quelques autres caractères montrent d'ailleurs une sorte de passage du genre des anoplothères à celui des hippopotames (*).

I. La première ou la plus petite, dont la taille seroit à peu près pareille à celle du hérisson, est décrite et figurée dans le sixième Mémoire du Supplément (article 4, n°. 3, pl. 13, fig. 4 A et B). Elle a été trouvée dans les gypses de nos environs. Elle se rapproche de l'*anoplotherium minimum*; mais la branche montante de sa mâchoire inférieure est aussi large que dans les grands *anoplotherium*. Les canines dépassent un peu les autres dents. Les inférieures ont leur pointe tronquée un peu obliquement en biseau. Les supérieures sont comprimées et pointues, comme il est le plus ordinaire. Les trois premières molaires inférieures sont tranchantes et pointues, et les postérieures au nombre de quatre. Il n'y a que six molaires supérieures, dont la première est comprimée et dont les trois dernières ne diffèrent pas beaucoup de leurs analogues dans les *anoplotherium* et les *palæotherium*.

II. La seconde est fondée principalement sur l'observation d'un fragment de mâchoire inférieure du côté gauche, dont les proportions indiquoient un animal de la taille de l'âne. Il présentoit la dent postérieure et l'avant-dernière dent molaire. La première avoit deux pouces sept lignes de longueur et un pouce deux lignes de largeur. Sa couronne étoit formée de six tubercules coniques ou pyramidaux, rangés par paires : les deux postérieurs étoient réunis pour former une sorte de talon, et les quatre autres bien distincts, mais joints entr'eux par des replis d'émail. La dent pénultième n'avoit que quatre tubercules pareils, disposés aussi par paires. Cette portion de mâchoire a été trouvée dans un banc de lignite, sur la côte orientale de Gênes.

(*) Les nuances qu'on observe dans la forme des molaires des espèces de ce genre, sont tout-à-fait comparables à celles qu'on remarque dans le genre des palæothères.

2e. DIVISION. *Doigts toujours en nombre impair aux pieds de derrière, et souvent à ceux de devant.*

CXVIe. GENRE.

RHINOCÉROS, *rhinoceros*, Linn. Briss. Erxl. Bodd. Cuv. Geoff. Illig.

CAR. Formule dentaire : incis. $\frac{0}{0}$, ou $\frac{2}{2}$, ou $\frac{4}{4}$; canin. $\frac{0-0}{0-0}$, molaires $\frac{7-7}{7-7} = 28$, 32 ou 36.

Incisives tronquées au bout et inégales en grosseur, lorsqu'elles existent.

Molaires supérieures formant une ligne continue, un peu convexe en dehors et un peu concave en dedans; la première plus petite que les autres, de forme à peu près triangulaire; les cinq suivantes semblables entr'elles pour la forme, mais augmentant progressivement de grosseur, ayant leur couronne quadrangulaire, avec le bord externe tranchant, en forme de colline longitudinale un peu festonnée, sur laquelle aboutissent deux collines presque transversales, tranchantes dans le jeune âge, et séparées par une vallée très-profonde (1); la septième presque triangulaire, sa colline transverse postérieure semblant continuer le bord externe. *Molaires inférieures* plus étroites que les supérieures; la première étant très petite et à coupe quadrilatère; la seconde de même forme, mais plus grosse; les quatre suivantes grossissant progressivement, et présentant sur leur coupe deux croissans à la suite l'un de l'autre, ayant leur

III. La troisième est établie sur un autre fragment de mâchoire inférieure beaucoup plus petit (à peu près de la dimension d'une mâchoire de cochon), découvert dans le même gissement, qui avoit appartenu aussi à un animal adulte. Elle ne comprenoit qu'une seule dent postérieure à six tubercules disposés par paires; mais dans celle-ci, les tubercules d'une même paire ne se trouvoient pas en face l'un de l'autre comme dans la plus grande espèce; ces tubercules étoient aussi un peu comprimés, et un peu anguleux en avant et en arrière.

(1) A mesure que les dents agissent, les collines transverses s'usent et offrent d'abord deux simples lignes d'émail qui bordent un ruban osseux.

Plus tard la détrition a lieu sur la base interne des collines qui est un peu conique; alors chaque ruban devient plus large en cet endroit, qu'au point où il se joint à la ligne de détrition du bord externe; la grande vallée intermédiaire diminue de plus en plus.

Lorsque les dents sont encore plus usées, il ne reste que des espèces de trous de forme variable, selon le degré de détrition.

Enfin, la couronne n'offre plus qu'une surface carrée de substance osseuse entourée d'émail.

convexité en dehors, et la dernière trois croissans ; ces croissans étant plus ou moins obliques, et présentant même, dans une espèce, l'apparence de collines transverses.

Tête assez courte, à chanfrein concave et occiput relevé.

Yeux petits, placés latéralement et supérieurement.

Oreilles alongées, étroites, en cornet, situées fort haut.

Une *corne* ou deux *cornes*, plus ou moins longues, placées l'une à la suite de l'autre, sur le nez (de nature fibreuse, et paroissant formées de poils agglutinés), attachées aux os propres du nez, qui sont très-épais et dilatés en voûte.

Pieds épais, tous terminés par trois sabots situés antérieurement.

Queue assez courte, ronde à sa base et comprimée latéralement vers son extrémité.

Deux *mamelles* inguinales.

Peau excessivement épaisse, mais à peu près nue, formant, dans quelques espèces, de gros replis persistans sur le cou, sur les épaules, sur la croupe et sur le haut des jambes.

Dix-neuf *vertèbres* dorsales, trois lombaires, cinq sacrées et vingt-deux coccygiennes. Dix-neuf paires de *côtes*, dont sept vraies.

Intestins très-longs; *estomac* vaste et simple; un grand *cœcum*; point de *vésicule du fiel*; gland de la *verge* du mâle en forme de fleur de lys.

HABIT. Animaux d'un naturel sauvage et grossier, recherchant les lieux humides et ombragés, et se nourrissant de feuilles et de menues branches d'arbres.

PATRIE. Les espèces vivantes de ce genre n'ont encore été rencontrées qu'en Afrique, dans l'Inde et dans les îles de l'Archipel indien. Les débris des espèces fossiles ont été trouvés principalement en Sibérie, en Italie et dans quelques points de la France méridionale.

616[e]. Esp. RHINOCÉROS DES INDES, *rhinoceros indicus*.

(Encycl. pl. 41. fig. 1. Et fig. 2, qui n'est que la même, à laquelle on a ajouté une seconde corne.) *Rhinocéros*, Chardin, Voyag. tom. 2. pag. 60. — *Rhinocéros*, Plin. VIII. c. 20, et XVIII. c. 1. — *Rhinoceros unicornis*, Linn. Erxleb. — *Rhinoceros unicornu*, Bodd. — *Rhinocéros*, Buff. tom. 11. pl. 7. — Parsons, Trans. philos. n. 470. — Edwards, Glean. tom. 1. pag. 22. pl. 221. — Thomas, Trans. philos. 1820. — *Rhinocéros de l'Inde* ou *d'Asie*, *Rhinoceros indicus*, Cuv. Ménag. nat. fig. — Fréd. Cuv. Mamm. lithogr.

CAR. ESSENT. *Une seule corne sur le nez; peau marquée de plis profonds en arrière et en travers des épaules, ainsi qu'en avant et en arrière des cuisses; deux fortes incisives aux deux mâchoires, avec une petite dent de chaque côté à la supérieure, et deux petites mitoyennes à l'inférieure.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesurée depuis le milieu du museau jusqu'à la naissance de la queue	9	6	»
— de la tête	2	8	»
— de la queue	2	»	»
Hauteur au garrot	4	8	»
Distance du milieu du museau à l'œil.	1	1	»
— des yeux entr'eux	1	1	»
— de l'œil à l'oreille	1	1	6
— des oreilles entr'elles	»	8	»
Longueur des oreilles	»	9	»
— de la corne	2	6	»
— depuis le milieu du museau jusqu'au grand pli que la peau forme sur l'épaule	5	»	»
— depuis le pli de l'épaule jusqu'à celui de la croupe	3	1	»
Circonférence du corps, prise au premier pli ou celui des épaules	9	6	»
— de la jambe de devant au-dessous du poignet	1	8	»
— de la jambe de derrière, au-dessous du jarret, ou talon	1	9	6
Hauteur du ventre au-dessus de la terre, dans l'endroit où il est le plus bas	1	2	»

DESCRIPT. Tête raccourcie, triangulaire, comme tronquée en avant; gueule médiocrement fendue; lèvres entières, la supérieure pointue; langue douce; molaires inférieures en double ou triple croissant; yeux fort petits, à paupières simples et à pupilles rondes; narines ouvertes sur les côtés de la lèvre supérieure, ne présentant qu'une ouverture plus large en avant qu'en arrière; conque externe de l'oreille assez grande, mobile, en forme de cornet et d'une structure très-simple; peau très-épaisse, tuberculeuse, à peu près nue, formant des replis très-volumineux, au fond desquels elle est couleur de chair et très-douce. Un de ces plis naissant sur le front, en avant des oreilles, et se portant de chaque côté, un peu en arrière de la mâchoire inférieure; corne pointue, conique, non comprimée, recourbée légèrement en arrière, et assez

solidement fixée sur les os propres du nez; deux gros plis assez rapprochés sur le cou, dont l'antérieur se prolonge en une sorte de collier haut de quatre pouces sous le cou; le postérieur descendant en avant des épaules, et se joignant à un autre qui est longitudinal et qui commence près du garrot; un grand pli entourant toute la partie supérieure du corps, derrière l'épaule, et descendant de chaque côté jusqu'à l'aisselle, où il devient transversal, à un pied cinq pouces environ au-dessus de la terre; un second grand pli ceignant le corps, vers la région de la croupe, plus épais sur les côtés que sur le dos, se dirigeant un peu en avant sur le bas des flancs où il finit; un autre pli partant de celui-ci et indiquant la face antérieure de la cuisse, devenant très-gros et transversal sur la face extérieure de la jambe, à peu près à un pied huit pouces de hauteur au-dessus de la terre; un pli horizontal de chaque côté de la base de la queue, joignant celui qui traverse le corps sur la région des lombes; un dernier, partant aussi de chaque côté de la queue et bordant le pétinée, pour se rattacher par un lobe ou feston, au pli transversal de la jambe. Quelques poils en très-petit nombre, roides, grossiers et lisses, à la queue et aux oreilles; d'autres poils, mais plus rares, comme frisés et d'apparence laineuse, sur quelques parties du corps. Queue habituellement pendante; testicules du mâle non apparens au dehors. Couleur générale, le gris foncé violâtre.

HABIT. Sa démarche est lourde et brusque. Il vit solitaire dans les bois épais et marécageux. Sa nourriture consiste en branches et en feuilles, ainsi qu'en racines, qu'il déterre, dit-on, avec sa corne. Sa lèvre supérieure, très-mobile, lui sert comme d'une petite trompe pour ramasser sa nourriture. Sa vue est foible, mais son odorat est excellent et son ouïe très-fine. Sa voix est un grognement semblable à celui des sangliers. La femelle met bas un seul petit, et il paroît que sa gestation ne s'étend pas au-delà de neuf mois. Le petit, à terme, a déjà trois pieds de longueur, et porte sur le chanfrein une callosité, qui est la marque de sa corne naissante.

En domesticité, un de ces animaux étoit doux et obéissant; mais il étoit quelquefois pris de mouvemens furieux, pendant lesquels il eût été peu prudent de l'approcher. Il mangeoit près de 200 livres de nourriture par jour et buvoit copieusement.

PATRIE. Les Indes orientales, surtout au-delà du Gange (1).

627[e]. Esp. RHINOCÉROS DES ÎLES DE LA SONDE, *rhinoceros sondaïcus.*

(Non figuré.) Espèce nouvelle, découverte par MM. Diard et Duvaucel, envoyée au Muséum d'histoire naturelle en 1821. — *Rhinoceros sondaicus*, Georg. Cuv.

CAR. ESSENT. *Une seule corne sur le nez; peau rugueuse, ayant partout des poils courts, roides et bruns, assez rares; des plis peu marqués sur les épaules et la croupe; bord des oreilles et queue en dessous et au bout, garnis de poils nombreux et courts.*

DIMENS. (Jeune individu.)	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, mesurée depuis le milieu de la tronquature du museau jusqu'à la naissance de la queue, en suivant les contours du corps	5	6	»
— de la tête	1	3	6
— de la queue	1	»	»
— des oreilles	»	6	»
Distance du milieu du museau à l'angle antérieur de l'œil	»	7	»
— des yeux entr'eux	»	9	»
— de l'angle externe de l'œil à la base de l'oreille	»	9	3
— des oreilles entr'elles	»	6	»
— des narines entr'elles	»	2	6
Hauteur au garrot et à la croupe	3	»	»
— du milieu du dos	3	2	»
— du ventre, au dessus de terre	1	2	»
— du talon du pied de derrière	»	11	»
Distance de l'occiput au premier pli de l'épaule	»	8	»
— du premier pli de l'épaule au second	»	10	»

(1) Et en Abyssinie? si l'individu dont Chardin fait mention étoit de cette espèce. Bruce rapporte qu'on voit dans ce pays, près le Cap Gardefan, des rhinocéros à une corne.

On doit peut-être rapporter à cette espèce :

Le RHINOCÉROS DE CAMPER, qui n'a, selon ce célèbre anatomiste, qu'une incisive de chaque côté à chaque mâchoire, dont le crâne est d'un quart moins élevé que celui de l'unicorne de l'Inde, et dont l'os incisif, plus horizontal, est dépourvu d'une sorte d'apophyse dont l'usage est inconnu, et qui se trouve sur le même os dans le dernier animal.

Ce crâne pourroit bien être, selon M. Cuvier, celui d'un jeune individu du rhinocéros de l'Inde, dans lequel le système dentaire ne seroit pas encore développé.

Par le nombre des dents, il se rapprocheroit de celui de Sumatra; mais il différeroit encore de celui-ci en ce que la voûte que forment ses os nasaux, ne supporteroit qu'une seule corne.

D'après ces diverses considérations, M. de Blainville fait provisoirement une espèce distincte du rhinocéros de Camper.

	pied.	pouc.	lig.
Distance du second, ou grand pli de l'épaule au grand pli transversal de la croupe	1	10	»
— du pli de la croupe à la base de la queue	»	10	»
Circonférence du cou	2	6	»
— du corps, derrière le grand pli des épaules	5	4	»
— devant le grand pli de la croupe	5	6	»
— de la jambe de derrière, au-dessous du talon	1	4	»

DESCRIPT. Moins massif et plus élevé sur jambes que le rhinocéros de l'Inde. Tête courte, triangulaire, à chanfrein arqué en creux; yeux petits; oreilles peu évasées, garnies en dehors et sur les bords de leur extrémité de poils brun-roux assez roides; point de grands plis sur la peau de la tête, qui est rugueuse et couverte d'un épiderme épais, divisé en tubercules angulenx, marqués chacun d'un petit creux au milieu, du fond duquel sort un poil court, roide et brun; corne petite et arrondie (sans doute en raison du jeune âge de l'individu); peau de tout le corps parsemée, comme celle de la tête, de tubercules de l'épiderme, donnant chacun naissance à un poil court, roide et brun; un pli derrière l'occiput, assez rapproché de la tête; un autre transversal et en forme de collet sur le haut de l'épaule, se rapprochant de chaque côté du cou pour se continuer en dessous; un second pli ceignant le corps, situé derrière les épaules; un pli transversal sur les jambes de devant, mais point de pli dans le sens de l'épine, comme on en voit sur l'épaule de l'espèce précédente; un grand pli ceignant le corps sur la région de la croupe en avant des cuisses; une légère dépression longitudinale sur les lombes, partant à droite et à gauche de la base de la queue et indiquant un pli très-foiblement marqué; un pli transversal sur la jambe, se réunissant en avant avec celui de la croupe, et remontant en arrière en bordant le périnée, jusqu'à la base de la queue.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. Sumatra.

628ᵉ. Esp. RHINOCÉROS D'AFRIQUE, *rhinoceros africanus*.

(Encycl. pl. 41. fig. 2 A.) *Rhinocéros d'Afrique*, Buff. Hist. nat. Suppl. tom. 6. pl. 6. — *Rhinocéros bicorne*, Camper, Anat. d'un éleph. tab. 4. fig. 1, 2, 3, et 5, fig. 1, 2, 3. — Faujas, Essais de géologie, tom. 1. pag. 197. pl. 9 et 10. fig. 2. — Kolbe, Descript. du Cap de Bonne-Espérance, tom. 3. — Sparrman, Voyag. en Afriq. tom. 2. pag. 105. — Blainville, Journ. de phys. 1817. août.

CAR. ESSENT. *Deux cornes sur le nez; point de pli à la peau; point d'incisives aux deux mâchoires.*

	pied.	pouc.	lig.
DIMENS. Longueur du corps	11	6	6
Hauteur	7	»	»
Circonférence	12	»	»

DESCRIPT. (d'après Sparrman.) Lèvre supérieure plus longue que l'inférieure; yeux petits et enfoncés; cornes coniques, inclinées en arrière, la première longue de deux pieds environ, et la seconde plus courte, avec sept et six pouces de diamètre à la base; peau très-épaisse, sans aucun des plis qu'on remarque dans les deux espèces précédentes, presqu'entièrement dénuée de poils, quoiqu'il y ait quelques soies noires d'un pouce de long sur le bord des oreilles, et quelques autres entre les cornes et autour, ainsi qu'au bout et au-dessous de la queue.

(D'après M. Blainville.) Point d'os intermaxillaire; os propres du nez lisses en dessus; dents molaires inférieures ayant leurs croissans obliques, de manière à former des sortes de collines transverses.

Nota. Cette espèce n'a jamais été vue vivante en Europe, et ce n'est que depuis dix mois que le Muséum en possède un squelette complet et la dépouille d'un adulte, que M. Delalande a recueillis au Cap de Bonne-Espérance.

HABIT. et PATRIE. Il se tient dans les bois de l'intérieur des terres, au nord du Cap de Bonne-Espérance et près des grandes rivières. Il préfère aux herbes, les buissons, les genêts et les chardons, et particulièrement les rameaux d'un arbuste qui ressemble au genévrier, et qui a reçu des européens du Cap, le nom d'*arbrisseau du rhinocéros* (1).

(1) Les naturalistes ne sont pas d'accord sur les caractères propres à cette espèce et sur l'étendue du pays qu'elle habite. Il se pourroit que l'Afrique renfermât deux ou plusieurs autres espèces, voisines de celles-ci par le nombre des cornes.

1°. RHINOCÉROS DE BRUCE.

M. de Blainville (Journ. de physiq.) présume qu'il sera peut-être possible de distinguer un jour du rhinocéros du Cap ou bicorne, celui que Bruce a vu dans son voyage en Abyssinie, et qu'il assure ne pas quitter l'intérieur des terres, quoique la figure qu'en donne ce naturaliste semble représenter, ainsi que l'a remarqué le

629ᵉ. Esp. RHINOCÉROS DE SUMATRA, *rhinoceros sumatrensis.*

(Encycl. pl. suppl. 14. fig. 1.) *Sumatran rhinoceros*, W. Bell. Trans. philos. 1793. tom. 1. pag. 3. — Shaw, Gen. zool. vol. 1. part. 2. pag. 207. tab. 61. — *Rhinoceros sumatrensis*, Cuv. Regn. anim. tom. 1. pag. 240. — Ejusd. Recherch. sur les ossem. foss. 1ʳᵉ. édit. tom. 2. Mém. 4. pl. 2. fig. 8. — Blainville, Journ. de phys. août 1817. sp. 3.

CAR. ESSENT. *Deux cornes sur le nez ; peau mince, presque sans plis ; deux incisives à chaque mâchoire.*

DIMENS. L'individu dont nous donnons plus bas la description étoit jeune et de petite taille.

DESCRIPT. Tête assez alongée ; yeux petits, bruns ; paupières ridées ; narines larges ; lèvre supérieure pointue et recourbée en dessous ; orbites peu séparées des fosses temporales ; six molaires de chaque côté des mâchoires ; les inférieures en forme de double ou triple croissant ; deux incisives en haut et en bas ; les supérieures implantées plus verticalement dans les os incisifs, qui sont eux-mêmes beaucoup plus verticaux que dans l'espèce à une corne de l'Inde ; oreilles petites et pointues, garnies sur les bords d'une ligne de poils noirs et courts ; cornes noires ; la première longue de neuf pouces et arquée en arrière ; la seconde longue de quatre pouces et de forme pyramidale, lisse, placée un peu en avant entre les deux yeux, se réunissant insensiblement à l'antérieure par une ligne relevée ; cou épais et court ; corps gros et arrondi ; jambes grosses et fortes, terminées par trois sabots noirâtres ; peau rude et noire, couverte d'un poil court, rude et de la même couleur ; un grand pli sur l'épaule, ceignant le corps en dessus et s'arrêtant de chaque côté aux aisselles ; plusieurs autres plis ou rides sur le corps et les jambes, peu marqués. La femelle ne diffère du mâle qu'en ce que ses cornes sont moins fortes, et que les plis de sa peau sont encore moins apparens.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. Sumatra.

---

premier M. Cuvier, le rhinocéros d'Asie, avec une seconde corne surajoutée. (*Nota.* Cette figure de Bruce est recopiée dans l'Encycl. pl. 41. fig. 2.) Il pense que cette espèce seroit caractérisée par l'*extrême compression de sa corne postérieure*, si l'on venoit à démontrer que la tête de rhinocéros rapportée, à ce qu'on croit, par M. Salt, d'Abyssinie, et qui existe dans la collection des chirurgiens de Londres, appartenoit réellement à celle dont a parlé Bruce ; laquelle cependant, si on peut ajouter foi à son récit, auroit véritablement *des replis à la peau*, assez profonds pour que des vers s'y établissent. (*Voy.* Bruce, Voyage aux sources du Nil, tom. 5. pag. 105.)

2°. RHINOCÉROS DE GORDON.

M. de Blainville présente encore comme devant être examinée avec soin, l'espèce de rhinocéros observée aux environs du Cap, par le colonel Gordon, et dont Allamand a donné la description à la suite de son article *Rhinocéros* de l'édition hollandaise des Œuvres de Buffon.

Ce rhinocéros a *deux cornes ; vingt-quatre molaires en tout (six de chaque côté en haut et en bas), et deux incisives à chaque mâchoire ;* ce qui sembleroit indiquer que c'étoit un jeune. M. Cuvier pense qu'il se pourroit que Gordon eût décrit les dents de son rhinocéros après coup, et sur des crânes d'individus de l'espèce unicorne ; mais comme le même voyageur rapporte que son animal avoit la lèvre supérieure peu avancée sur l'inférieure, M. de Blainville croit qu'il seroit plutôt possible qu'il ne différât pas du rhinocéros découvert par M. Burchell, et qui en a reçu le nom de *rhinocéros camus*, à cause de la conformation de son museau.

Quoi qu'il en soit, nous jugeons convenable de rapporter ici les principales dimensions du rhinocéros de Gordon.

	pied	pouc.	lig.
Longueur du corps, mesurée en ligne droite, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	9	3	»
— prise suivant la courbure du corps.	11	»	»
Hauteur du train de devant	5	3	»
— de derrière	4	8	
Longueur de la tête	2	»	»
— de la plus grande corne	1	4	»
— de la petite	»	8	»
— des oreilles	»	9	»
Distance des oreilles entr'elles	»	11	»
Circonférence du corps derrière les jambes de devant	8	9	5
— de la jambe près du poignet	1	9	6

3°. RHINOCEROS DE BURCHELL.

M. Burchell a donné le nom de RHINOCEROS CAMUS, *rhinoceros simus* (Encycl. pl. suppl. 12. fig. 5), à une espèce d'Afrique, qu'il dit double en grosseur de celle du rhinocéros du Cap, que nous venons de décrire, dont la peau sans poil est dépourvue de plis, comme celle de cet animal, et dont la tête supporte également deux cornes. Son caractère distinctif consiste dans la forme des lèvres et du nez, qui sont très-élargis et comme tronqués. Il habite de vastes plaines arides, mais fréquente tous les jours des fontaines pour boire et se rouler dans la boue. Il ne mange que de l'herbe tendre, tandis que le rhinocéros bicorne ordinaire se nourrit des branches et des buissons. M. de Blainville a publié les renseignemens que nous venons de donner sur cet animal, bien distingué par les nègres et les Hottentots, de l'espèce ordinaire à deux cornes, dans le *Journal de physique* du mois d'août 1817, pag. 168. La planche qui accompagne cette description, représente la tête vue de face. La coupe de la seconde corne fait voir qu'elle est très-comprimée latéralement.

630e. Esp. RHINOCÉROS DE PALLAS, *rhinoceros Pallasii.* (Fossile.)

(Non figuré dans l'Encycl.) *Rhinocéros fossile de Sibérie*, Cuv. Ann. Mus. tom. 7. pag. 19. pl. 1. 3 et 4. — Ejusd. Recherch. sur les ossem. foss. 1re. édit. tom. 2. chap. 4. pl. 3. fig. 1 à 7. — Pall., Comm. petersb. tom. 13 et 17. (1773) etc. — Grew. Mus. soc. reg. pl. 19. fig. 3. — Hollmann. Mém. de Gottingue, 1752. — Collini, Mém. de Manheim, tom. 5.

CAR. ESSENT. *Tête très-alongée, ayant supporté deux cornes très-longues; os du nez formant une large voûte, consolidée par une cloison verticale moyenne, qui manque aux espèces vivantes; corps couvert d'un poil assez épais.*

DIMENS. Taille plus considérable que celle du *rhinocéros d'Afrique.*

DESCRIPT. Crête occipitale très en arrière; distance du nez au sommet de cette crête très-considérable; axe du méat auditif oblique en arrière, au lieu d'être vertical; deux disques remplis d'inégalités sur le crâne, ayant servi de point d'appui aux cornes, l'un sur le bout du nez, l'autre entre les yeux, à distance l'un de l'autre, au lieu de se toucher, comme dans les rhinocéros d'Afrique et de Sumatra; apophyse antérieure des os maxillaires et os intermaxillaires extrêmement longs et forts; bord supérieur de l'os incisif ayant une protubérance qui n'existe que dans le rhinocéros unicorne de l'Inde; os du nez rabattus en avant, soudés aux intermaxillaires et soutenus par une cloison verticale osseuse; trous incisifs, séparés l'un de l'autre par cette cloison; orbites très en arrière et placées au-dessus de la dernière molaire; nombre et existence des dents incisives non suffisamment constatés. (Pallas et M. Cuvier pensent que s'il y en a, ce n'est qu'à la mâchoire inférieure. M. de Blainville croit, au contraire, que la forme et la grosseur de l'os incisif indiquent que cet os devoit porter des dents.) Poils abondans, surtout sur les pieds.

GISSEMENT. Les débris osseux de cette espèce abondent en Sibérie, où un cadavre presqu'entier, avec sa peau, son poil et sa chair, fut trouvé en 1771 dans la glace, sur les bords du fleuve Wilhoui. Le poil épais qui couvroit ce rhinocéros, semblable à celui dont étoit revêtu l'éléphant découvert dans les glaces de la Léna, par M. Adam, indique que cet animal a dû vivre dans un pays froid, et vraisemblablement dans le lieu même où il gissoit.

D'autres ossemens de ce rhinocéros ont d'ailleurs été rencontrés dans les terrains meubles d'une foule de lieux différens, et notamment à Charthram, près Cantorbéry, en Angleterre; à Herzberg, près du Hartz; à Quedlimbourg, sur les bords du Rhin, auprès de Worms et de Strasbourg; à Lippstadt, en Westphalie; à Schwarzbourg-Rudolstadt, Cumbach et Weisnau; au Vigonet, en Languedoc; à Chagny, département de Saône et Loire; à Abbeville, département de la Somme, etc. etc.

631e. Esp. RHINOCÉROS DE CUVIER, *rhinoceros Cuvieri.*

(Non figuré.) *Rhinocéros fossile*, Cuv. Recherches sur les ossem. foss. tom. 1. art. *Corrections et Additions*, et tom. 2. chap. 4. pag. 5 et 24. pl. 3. fig. 7. — Ejusd. Regn. anim. tom. 1. pag. 240. — Cortesi, Dissert. sulle ossa fossile de grandi animali, pl. 3. (*la tête.*)

CAR. ESSENT. *Tête ayant été pourvue de deux cornes. Formes, en général, plus rapprochées de celles du rhinocéros d'Afrique que de celles du rhinocéros fossile de Sibérie.*

GISSEMENT. Une tête entière de cette espèce a été trouvée au mont Pulgnasco (départ. du Taro), avec des os d'éléphant, de baleine et de dauphin. On en a rencontré aussi des débris sur les bords du Pô, en Lombardie et dans le val d'Arno, en Toscane. Quoiqu'assez nombreux dans ce dernier gissement, ils y sont moins communs que ceux des éléphans et des hippopotames.

632e. Esp. RHINOCÉROS PETIT, *rhinoceros minimus.*

(Non figuré.) Cuv. Note sur une nouvelle espèce de rhinocéros, lue à l'Académie royale des sciences, dans la séance du 3 septembre 1821.

CAR. ESSENT. *Taille du cochon environ; des incisives aux deux mâchoires.*

GISSEMENT. Nous n'avons pas d'autres détails sur cette espèce, dont on a trouvé des dents incisives supérieures et inférieures d'un tiers plus petites que celles des rhinocéros vivans; des molaires supérieures, une tête d'humérus, une tête de fémur, un cubitus, des côtes, etc., à Saint-Laurent, département de Tarn et Garonne.

CXVIIe. GENRE.

DAMAN, *hyrax*, Hermann, Cuv. Geoffr. Illig.

Cavia, Pallas, Erxleb. Bodd. Penn.

CAR. Formule dentaire : incisives $\frac{2}{4}$; fausses molaires $\frac{1-1}{0-0}$, mol. $\frac{6-6}{6-6} = 32$.

Incisives supérieures grandes, arquées, anguleuses à leur base externe, taillées en biseau à l'interne et fort pointues. Les *inférieures* couchées en avant, contiguës, cylindriques et à couronne coupée obliquement.

Une *barre* ou espace *interdentaire* entre les incisives et les molaires à chaque mâchoire. Une petite fausse molaire dans la barre supérieure des jeunes individus.

Molaires supérieures; l'antérieure à couronne plate et triangulaire, les autres à couronne carrée un peu concave, et à bord externe relevé et tranchant; la seconde et la troisième offrant une petite côte relevée, qui se rend de l'angle interne postérieur au milieu de la couronne; côté interne des trois dernières divisé par un long repli d'émail qui pénètre obliquement dans leur substance. *Molaires inférieures* ayant les côtés interne et externe de leur couronne lisses; l'antérieur et le postérieur relevés en tranchant, et une colline transversale qui divise le milieu de la couronne en deux. (*Fréd. Cuv.*)

Tête grosse, terminée par un petit *mufle*.

Narines obliques.

Yeux petits, ayant leur paupière clignotante très-developpée.

Lèvre supérieure fendue, fournie de fortes moustaches; *langue* oblongue, assez étroite, renflée à sa partie postérieure, lisse et douce.

Oreilles courtes, larges, arrondies.

Membres médiocrement développés, ayant la paume et la plante entièrement nues. *Pieds de devant* à quatre doigts courts, dont le second est le plus long; après quoi viennent successivement le premier, le troisième et le dernier. *Pieds de derrière* à trois doigts, dont l'intermédiaire est le plus long, et les deux autres égaux. *Ongles* petits et plats, pouvant à peine couvrir le dessus des doigts; l'*interne* du pied de derrière plus alongé, arrondi et recourbé en gouttière.

Point de *queue*.

Deux sortes de *poils*, les uns laineux, très-fins et assez courts; les autres très-longs, soyeux, brillans et seuls apparens.

Six *mamelles*, deux pectorales et quatre ventrales.

Verge saillante, libre, dirigée en arrière dans l'état de repos; *testicules* non apparens.

633e. Esp. DAMAN DU CAP, *hyrax capensis*.

(Encycl. pl. 64, fig. 1, le *klipdaas*, et pl. 66, fig. 3, l'*askhkoko*.) *Cavia capensis*, Pallas. Misc. pag. 34. pl. 3.—Ejusd. Spicil. II. pag. 16. tab. 1. — Linn. Erxl. Bodd. — *Hyrax capensis*, Gmel. — *Hyrax syriacus*, Ejusd. — *Daman et marmotte du Cap*, Buff. Suppl. tom. 6. pl. 42 et 43, et tom. 3. pl. 39. — *Askhkoko*, Bruce, Voyag. aux sources du Nil, tom. 5. pl. 29. — *Klipdaas* (ou blaireau des rochers), au Cap de Bonne-Espérance. — *Askhkoko* et *gihé*, en Abyssinie. — *Israël* ou *agneau d'Israël*, des Arabes du Liban.

CAR. ESSENT. *Pelage épais, d'un gris-brun en dessus et blanchâtre en dessous.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps et de la tête, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	2	1	»
— de la tête	»	4	6
— des pieds de devant	»	3	»
— de la jambe entière jusqu'au talon	»	3	3
— depuis le talon jusqu'au bout des ongles	»	1	8
Hauteur du train de devant	»	7	»
— du train de derrière	»	7	5

DESCRIPT. Formes lourdes; corps alongé, bas sur pattes; cou court. Tête épaisse, et terminée par un museau très-obtus; pelage d'un gris-brun, résultant d'une tiqueture de brun-jaunâtre et de noirâtre; tout le dessous du corps, l'intérieur des membres, le dessus du carpe et du tarse, et une petite tache sur l'œil, d'un brun très-pâle; intérieur de l'oreille revêtu de petits poils gris. Quelquefois la ligne dorsale étant plus obscure que le fond du pelage du dos. (*Frédér. Cuvier.*)

HABIT. Il se tient dans les fentes des rochers, et sert souvent de pâture aux animaux de proie. Il se nourrit de végétaux, de fruits et de racines.

PATRIE. Les environs du Cap de Bonne-Espérance, l'Abyssinie, le mont Liban (1).

(1) Le daman du mont Liban, dont on avoit voulu faire une espèce particulière de celui du midi de l'Afrique, n'en diffère pas extérieurement. Les caractères qu'on lui assignoit, tels que le nombre des doigts, de trois à chaque pied et sans ongles, et les très-longues

CXVIII[e]. Genre.

PALÆOTHÈRE, *palæotherium*, Cuv. (*Fossiles.*)

Caract. Formule dentaire : incis. $\frac{6}{6}$; canin. $\frac{1-1}{1-1}$; molaires $\frac{7-7}{7-7} = 44$.

Incisives rangées sur une même ligne, en forme de coins et médiocrement fortes.

Canines coniques, peu longues, s'entre-croisant entr'elles (1).

Molaires séparées des canines par un petit espace vide; les *supérieures*, de forme carrée et à quatre racines, avec trois arêtes du côté externe, laissant entr'elles deux cannelures; un seul sillon du côté interne; un double W émailleux sur le bord externe de la couronne, auquel se joignent en dedans deux collines obliques qui aboutissent aux deux extrémités du double W, et laissant entre elles une vallée, aussi oblique, qui se rapproche de son angle intermédiaire (2); toute la base de la dent entourée d'une ceinture. Les *inférieures* montrant leurs linéamens émailleux en forme de doubles croissans, plus ou moins obliques.

Formes générales de la tête à peu près semblables à celles des tapirs.

Os propres du nez très-courts et minces, surplombant seulement sur la partie postérieure de l'ouverture nasale, et ayant très-vraisemblablement donné attache aux muscles d'une petite trompe mobile.

Fosses orbitaires et *temporales* séparées supérieurement par une saillie bien marquée; la première de ces fosses très-petite et moins haute que la seconde, d'où il suit que l'œil devoit être petit et bas.

Arcades zygomatiques assez saillantes; *crâne* très-étroit, à la hauteur des *fosses temporales*, qui sont énormes.

Cavité glénoïde plane, comme dans les tapirs.

Méat auditif très-petit, non relevé, d'où l'on conclut que l'oreille étoit attachée très-bas. *Face occipitale* très-petite; *crêtes de l'occiput* très-saillantes.

Côtes, tant vraies que fausses (dans une espèce : *pal. minus*), au nombre de quinze paires.

Extrémités médiocrement élevées; cubitus et radius, tibia et péroné distincts. Trois *doigts* à chaque pied, dont celui du milieu est le plus gros; les deux autres presqu'égaux entr'eux.

Ouverture osseuse des narines très-grande et formée par six os, les deux nasaux, les deux maxillaires et les deux intermaxillaires.

Queue d'une longueur médiocre.

Gissement général. Leurs débris se rencontrent dans les dépôts gypseux ou calcaires des premiers terrains d'origine d'eau douce.

* Palæothères proprement dits. *Molaires inférieures en doubles croissans dans le sens de la mâchoire.*

634[e]. Esp. Palæothère grand, *palæotherium magnum.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Palaotherium magnum*, Cuv. Ann. du Mus. tom. 3. p. 365. pl. 9. — Recherch. sur les ossem. foss. 1[re]. édit. 2[e]. Mém. 1[er]. art. §. 1. — 3[e]. Mém. sect. 1. art. 10. pl. 2. fig. 3. — 3[e]. Mém. sect. 2. art. 3. pl. 2. fig. 4. pl. 4. fig. 9. — 3[e]. Mém. sect. 3. §. 2. pl. . fig. 33. — 4[e]. Mém. 1[re]. sec. art. 2. 6. — 6[e]. Mém. 1[re]. part. art. 2. §. 1. n. 5. 6. 7. 8. — §. 2. n. 4. pl. 12.

---

soies qui traversent le pelage, sont erronés et dus à Bruce.

On doit douter de l'authenticité du DAMAN DE LA BAIE D'HUDSON, Schreb. tab. 240 C., décrit d'abord par Pennant, sous le nom de *tailless marmot*, d'après un individu conservé dans le Musée de Lever.

Illiger en a fait un genre particulier, sous le nom de *Lipura*, auquel il assigne les caractères suivans : deux incisives supérieures; quatre inférieures, tronquées obliquement; un espace vide entre les incisives et les molaires, qui sont compliquées; museau pointu; corps couvert de poils épais; point de queue; pieds tétradactyles; ongles plats.

Les poils de cet animal sont, selon Pennant (Quadr. 2, pag. 137), généralement d'un brun-cendré, avec la pointe blanche.

(1) Par leur volume et leur direction, on peut juger qu'elles ne sortoient pas de la bouche de l'animal.

(2) Les dents que nous décrivons ici sont déjà un peu usées; celles qui le sont davantage, présentent des variétés trop nombreuses pour être indiquées. En général, ces dents ont beaucoup de rapport avec les molaires supérieures des rhinocéros et des damans. On voit que les deux angles du double W émailleux qu'elles présentent au côté externe, répondent aux extrémités des croissans des dents inférieures; à cela près que, dans celles-ci, la partie convexe de ces croissans est en dehors, tandis qu'en haut ce sont les angles rentrans. Nous trouvons donc dans ces dents la disposition générale des figures émailleuses des mâchelières d'herbivores, qui sont toujours en sens opposé dans les deux mâchoires.

pl. 12. fig. 1 (tête presqu'entière). 2ᵉ. part. §. 2. n. 3. pl. 3. fig. 3. — art. 5. §. 1. pl. 11. fig. 1-4.

CAR. ESSENT. *De la taille du cheval; molaires inférieures en doubles croissans longitudinaux.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale de la mâchoire inférieure	1	4	»
— de l'espace occupé par les molaires inférieures	»	8	2
Distance de la première molaire inférieure à la canine	»	1	»
— de la canine supérieure à l'orbite	»	9	1
— de l'échancrure nasale à l'orbite	»	3	»

DESCRIPT. La tête de cette espèce est remarquable par la position basse des yeux, dont les orbites sont très-petites, et par le peu de volume des os propres du nez.

GISSEMENT et HABIT. présumées. Cette espèce, dont la tête et les pieds sont à peu près les seules parties que M. Cuvier ait pu rétablir, a été trouvée dans le gypse, ou la pierre à plâtre des environs de Paris. « Il n'est, dit ce savant, rien de plus aisé que de se représenter cet animal dans son état de vie; car il ne faut pour cela qu'imaginer un tapir grand comme un cheval, avec quelques différences dans les dents et un doigt de moins aux pieds de devant; et si l'on peut s'en rapporter à l'analogie, son poil étoit ras, ou même il n'en avoit guère plus que le tapir ou l'éléphant. » (Cuv. *loc. cit.*)

635ᵉ. Esp. PALÆOTHÈRE MOYEN, *palaotherium medium.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Palæotherium medium*, Cuv. Ann. Mus. tom. 3, p. 275, pl. 25 à 29. — Ejusd. Recherch. sur les ossem. foss. 1ʳᵉ. édit. tom. 3. 1ᵉʳ. Mém. pl. 1 et 2 (mâchoire inférieure). — pl. 3 (mâchoire supérieure). — pl. 4, tête entière et molaires; pl. 5, 6 et 7, autres parties. — 3ᵉ. Mém. 1ʳᵉ. sect. art. 4. pag. 65. pl. 4 (pied de derrière). — 3ᵉ. Mém. 2ᵉ. sect. art. 2. pl. 1. fig. 1 (pied de devant). — 4ᵉ. Mém. sect. 1. art. 2. pl. 2. fig. 1. — 4ᵉ. Mém. art. 2. pl. 1. fig. 9; art. 6. pl. 2. fig. 13. — 6ᵉ. Mém. art. 2. §. 1. n. 2 et 3. pl. 2. fig. 1. pl. 4. fig. 2; n. 9. pl. 8. fig. 5. pl. 9. 14. §. 2. art. 1. pl. 5. fig. 2. 3. — art. 3. §. 2. n. 4. pl. 13. fig. 19-24. — art. 5. §. 1. pl. 11. fig. 3 a B.

CAR. ESSENT. *Taille du cochon; pieds assez longs et minces; molaires inférieures en doubles croissans longitudinaux.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur de la mâchoire inférieure	»	11	3
Longueur de l'espace occupé par les molaires	»	5	10
Distance de la première molaire à la canine	»	»	9

GISSEMENT et HABIT. présumées. Cette espèce et celle de l'anoplothère commun, sont celles dont on trouve le plus fréquemment des débris dans la pierre à plâtre des environs de Paris. M. Cuvier en a décrit les mâchoires, le pied de devant, l'omoplate, le pied de derrière, le tibia, etc. C'étoit encore un tapir, mais plus haut sur jambes et à pieds plus délicats.

636ᵉ. Esp. PALÆOTHÈRE AUX PIEDS ÉPAIS, *palaotherium crassum.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Palæotherium crassum*, Cuv. Ann. du Mus. tom. 3. pag. 287? pl. 4 fig. 1. — Ejusd. Rech. sur les oss. tom. 3. 1ᵉʳ. Mém. pl. 4. fig. 1.? — 4ᵉ. Mém. sect. 3. pl. 1. fig. 3 (omoplate). — *Ibid.* sect. 1. pl. 1. fig. 5-7, et 6ᵉ. Mém. pl. 13. fig. 13 (l'humérus). — 3ᵉ. Mém. sect. 2. pl. 2. fig. 1 et 2 (avant-bras). — 6ᵉ. Mém. pl. 13. fig. 1 (radius séparé). — 3ᵉ. Mém. pl. 1. fig. 2 et 3, et 6ᵉ. Mém. pl. 11. fig. 6 (pied de devant). — 4ᵉ. Mém. sect. 3. pl. 2. fig. 4 et 5 (le bassin). — 4ᵉ. Mém. sect. 1. pl. 1. fig. 1 (le fémur). — 3ᵉ. Mém. sect. 1. pl. 5. fig. 1 et 2 (le tibia, le péroné et le pied de derrière). — 6ᵉ Mém. pl. 1. fig. 1-2. 4-12. pl. 5. fig. 2. pl. 3. fig. 2.

CAR. ESSENT. *Taille du cochon; pieds plus larges et plus courts que ceux de l'espèce précédente.*

GISSEMENT et HABIT. présumées. Cette espèce, dont la tête n'a pas été suffisamment distinguée de celle de la précédente, ressembloit beaucoup plus que celle-ci au tapir, puisqu'elle n'en différoit même pas par la grandeur et les proportions. Sa queue devoit être médiocre.

637ᵉ. Esp. PALÆOTHÈRE AUX PIEDS COURTS, *palaotherium curtum.*

(Non figuré dans l'Encyclop.) *Palæotherium curtum*, Cuv. Recherch. sur les ossem. foss. 1ʳᵉ. édit. tom. 3. — 6ᵉ. Mém. art. 6. nᵒ. 2. pl. 4. fig. 6 et 7 (os du métacarpe).

CAR. ESSENT. *Taille d'un petit mouton; jambes plus basses que celles de l'espèce suivante, plus grosses et plus trapues que dans la précédente.*

GISSEMENT et HABIT. présumées. Ce palæotherium, dont M. Cuvier n'a observé que deux os du pied de devant, devoit être, selon lui, l'extrême de la lourdeur et de la mauvaise grâce; mais, ajoute-t-il, ce contraste ne doit pas

étonner : le phascolome ne rampe-t-il pas en quelque sorte au milieu de la famille légère des kanguroos sautillans, des sarigues grimpeurs et des phalangers volans ? (Cuv. 7e. Mém. p. 73.)

638e. Esp. Palæothère petit, *palæotherium minus.*

(Non figuré dans l'Encyclop.) *Palæotherium minus*, Cuv. Ann. du Mus. tom. 3. pag. 462. pl. 6 et tom. 4. pag. 66. pl. 46. — Ejusd. Rech. sur les oss. foss. tom. 3. — 5e. Mém. sect. 1 (squelette presqu'entier, sans la tête). — 6e. Mém. pl. 4. fig. 1 (tête entière). — 4e. Mém. sect. 1. pl. 2. fig. 6. pl. 4. fig. 2, et pl. 5. fig. 2. 3 et 4 (le tibia). — 3e. Mém. sect. 1. pl. 4 (le tarse et le pied de derrière entier). — 3e. Mém. sect. 2. art. 4. pl. 3. fig. 7. — 7e. Mém. pl. 1 (squelette restitué, demi-grandeur).

Car. essent. *Taille d'un petit mouton, pieds grêles, alongés, avec les doigts latéraux trois fois plus minces et d'un tiers plus courts que celui du milieu, qui seul, comme dans le cheval, devoit porter à terre; molaires inférieures en doubles croissans longitudinaux.*

Dimens.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale de la machoire inférieure	»	6	2
— de l'espace occupé par les molaires inférieures	»	3	»
Distance de la première molaire inférieure à la canine	»	»	5
— de la canine supérieure au trou sous-orbitaire	»	1	$2\frac{1}{2}$
Profondeur de l'échancrure nasale	»	1	6
Distance de l'échancrure nasale à l'orbite	»	»	11
Diamètre de l'orbite, depuis le bord supérieur de l'arcade jusqu'à l'apophyse postorbitaire	»	»	$11\frac{1}{2}$
Hauteur de la tête, depuis le bord inférieur de la mâchoire jusqu'au haut du frontal	»	4	7

Descript. et Gissement. Os propres du nez plus alongés que ceux des autres espèces, et aussi que ceux des tapirs, se rapprochant, par leurs proportions, de ceux du cheval; (d'où il suit que le nez mobile de ce palæothère devoit être intermédiaire entre ceux de ces deux animaux, c'est-à-dire, plus long et plus mobile que celui du cheval, mais plus court que celui du tapir). Orbites assez grandes; arcades zygomatiques courbées vers le bas. Branche montante de la mâchoire inférieure très-large, avec son angle postérieur arrondi, comme dans le tapir. La queue est la seule partie qui manque de cet animal. *Nota.* Quoiqu'englobée dans la pierre à plâtre, la tête entière, d'après laquelle nous indiquons ces caractères, présentoit le long de la mâchoire inférieure, dans les intervalles où ses lames extérieures étoient cassées, et jusque sur le bord des alvéoles, des filamens flexibles formant des ramifications, et pénétrant jusque dans l'intérieur de ces os, qui paroissoient être des restes de vaisseaux et de nerfs, et qui donnoient, en brûlant, une odeur animale. Ces os, ainsi que ceux des animaux renfermés dans le gypse des environs de Paris, noircissoient au feu, et donnoient tous les produits des os naturels.

« Si l'on pouvoit ranimer cet animal, détruit depuis tant de siècles, aussi facilement que nous en avons rassemblé les os, dit encore M. Cuvier, nous croitions voir un tapir plus petit qu'un mouton, à jambes grêles et légères, car telle étoit, à coup sûr, sa figure (1). »

* * Lophiodons, Cuv. *Molaires inférieures (surtout les postérieures) présentant à leur couronne des collines transversales comme celles des tapirs, ou presque transversales. Forme des pieds encore inconnue.*

639e. Esp. Lophiodon géant, *lophiodon giganteum.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Palæotherium giganteum*, Cuv. Recherch. sur les ossem. fossil. 8e. Mém. pag. 2. pl. 2. fig. 3 et 2 (astragale). 1re. édit. — *Lophiodon giganteum*, Ejusd. 2e. édit. tom. 2. Mém. sur les tapirs.

Car. essent. *De la taille du rhinocéros; long de huit pieds environ.*

Descript. et Gissement. A l'époque de la publication de la 1re. édition de son ouvrage, en 1812, « M. Cuvier ne connoissoit cette espèce que par un os du tarse, l'*astragale*, mais il ne se le représentoit pas moins bien, que s'il avoit vu tout le squelette.

» Cet os, qui ressemble parfaitement à l'astragale du palæothère aux pieds épais, est plus gros

(1) M. Cuvier fait encore mention d'une molaire supérieure trouvée en 1807 dans une sablonnière, entre Soissons et la vallée de Vauxbrun, à la profondeur de quelques pieds. Elle ne se rapprochoit entièrement d'aucune de celles des précédentes espèces, et son caractère consistoit dans sa forme triangulaire, qui lui donnoit de l'affinité avec la dernière supérieure des vrais rhinocéros. M. Cuvier l'a fait représenter, pl. suppl. fig. 6. du huitième Mémoire du tome 3 de ses *Recherch. sur les ossem. fossiles*, 1re. édit.

La ressemblance de cette dent avec celle des rhinocéros, a empêché M. Cuvier d'en faire la base d'une espèce de palæotherium.

que celui des plus grands chevaux et n'a qu'un huitième de moins que celui du rhinocéros, ce qui, en supposant à l'animal entier des proportions analogues à celles du rhinocéros, indiquetoit qu'il avoit à peu près huit pieds de long, sans compter la queue, sur environ cinq pieds de hauteur au garrot.

» Parmi les animaux vivans, il n'y a que les tapirs et les rhinocéros qui aient leurs astragales un peu semblables à celui-ci, et ce dernier est tout-à-fait pareil, comme nous venons de le dire, à l'astragale d'une espèce connue de palæothère. Ainsi, on ne sauroit mettre en doute qu'il appartienne à un animal du même genre, et sa grande dimension nécessite l'établissement d'une espèce plus grande qu'aucune de celles que nous ont offertes nos carrières à plâtre. »

Cet os a été trouvé à Montbusard, hameau dépendant d'Ingré, à une lieue à l'ouest d'Orléans, dans une roche calcaire de cinq à six pieds d'épaisseur, évidemment d'eau douce, ainsi que le prouvent les coquilles de Bulimes, de Limnées, et les graines de Chara ou Gyrogonites qu'elle renferme. Depuis on a rencontré dans le même lieu des molaires inférieures à doubles collines et un tibia, qui ne peuvent se rapporter qu'à cette espèce (1).

(1) M. Cuvier, en publiant ses premiers travaux sur les ossemens fossiles de *palæotherium*, avoit annoncé que plusieurs espèces présentoient des différences notables avec les autres, dans la forme de leurs molaires inférieures, qui, au lieu d'être en doubles croissans et dans la direction des bords alvéolaires, avoient ces croissans obliques, de façon à montrer sur la couronne des collines presque transversales, comme celles des molaires de tapirs.

M. de Blainville, en décrivant les dents de palæotherium à l'article *Dents* du *nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle*, seconde édition, avoit proposé pour ces espèces et pour le *petit tapir fossile* de M. Cuvier, le nom générique de *tapirotherium*.

En exécutant la division qu'il avoit proposée le premier, M. Cuvier vient, dans la seconde édition de ses *Recherches sur les ossemens fossiles*, d'imposer à ses palæotherium à molaires marquées de collines transverses plus ou moins obliques, la dénomination de *lophiodon*, pour indiquer la forme collinaire de la couronne des dents de ces animaux. Il y joint aussi son *petit tapir fossile*.

Aux cinq premières espèces que nous avons mentionnées d'après lui, il en joint quelques autres qui nous sont inconnues, comme devant rester dans son genre PALÆOTHERIUM, et notamment celles qu'il appelle : PALÆOTHERIUM LATUM et PALÆOTHERIUM MINIMUM; toutes deux des carrières à plâtre des environs de Paris.

Son genre LOPHIODON diffère de celui des palæotherium en ce que les dents molaires inférieures n'offrent point une série continue de doubles croissans dans le sens longitudinal. Au contraire, la plupart de ces dents présentent des collines transversales plus ou moins obliques, selon les espèces, de manière à former une série de passages non interrompue entre les palæotherium et les tapirs. Le *petit tapir fossile* a même les trois premières molaires des palæothères et les trois dernières des tapirs. Les tapirs ne diffèrent donc des lophiodons qu'en ce que *toutes leurs molaires inférieures sont à collines parfaitement transversales*.

Les caractères que fournissent ces dents sont tels, que bien qu'on ignore encore le nombre des doigts de leurs pieds et la forme de leur nez, les lophiodons n'en sont pas moins très-distincts des animaux que nous venons de nommer : ils ont aussi des rapports sensibles avec les rhinocéros et les hippopotames.

Jusqu'à présent, M. Cuvier en a déterminé au moins onze espèces. Tous leurs débris sont enveloppés de terres remplies de coquilles d'eau douce, et se trouvent mêlés avec des ossemens d'animaux terrestres inconnus, ou avec ceux d'animaux aquatiques, dont les genres habitent aujourd'hui les eaux douces des pays chauds. Ils sont le plus souvent recouverts par un terrain marin, en quoi ils offrent une preuve nouvelle en faveur de l'habitation de notre Continent par des animaux quadrupèdes, avant une dernière irruption de la mer.

Aux 1°. LOPHIODON GIGANTEUM d'Orléans;
2°. LOPHIODON TAPIROÏDES de Buchsweiller;
3°. LOPHIODON BUSCHSOWILLANUM, du même lieu;
4°. LOPHIODON AURELIANENSE d'Orléans;
5°. LOPHIODON TAPIROTHERIUM d'Issel;
6°. LOPHIODON OCCITANICUM, du même lieu;

On devra joindre les espèces suivantes, selon M. Cuvier.

7°. LOPHIODON de la montagne Noire, près d'Issel. Cuv. Rech. sur les ossem. foss. 2ᵉ. édit. tom. 2.— Mém. sur les tapirs, pl. 3. fig. 4 (molaire inférieure). — pl. 9. pl. 2 (fragment d'omoplate). — pl. 9. fig. 10 (fragment d'astragale). Il est plus grand que le lophiodon tapirothère ou *petit tapir* d'Issel de M. Cuvier, 1ʳᵉ. édit., et que son *lophiodon occitanique*. Quelques débris qu'on lui rapporte, ont été trouvés récemment à Carnat-le-Comte, département de l'Arriége, entre une marne argileuse et une terre sablonneuse, ainsi qu'à Chevilly, à trois lieues au nord d'Orléans et d'Avaray, département de Loir et Cher.

8°. LOPHIODON moyen ou secondaire des marnières d'Argenton, département de l'Indre. Cuv. Recherches sur les ossem. foss. 2ᵉ. édit. Mém. sur les tapirs, pl. 10. fig. 9, 10, 11 (molaires supérieures) — fig. 8, 13 et 14 (molaires inférieures). — fig. 12 et 17 (canines). Dans une marne durcie de plus de quinze pieds d'épaisseur, accompagné de Limnées, de Planorbes et des ossemens d'une espèce plus grande, que M. Cuvier regarde comme analogue à celle du lophiodon tapirothère, ou à l'espèce moyenne d'Issel. Ces derniers débris sont figurés dans le Mém. sur les tapirs, 2ᵉ. édit. pl. 10. fig. 4 et 6 (incisives). — fig. 1 (molaire postérieure gauche). — fig. 3 (canine). — fig. 5 et 6 (partie supérieure de radius).

640ᵉ. Esp. LOPHIODON TAPIROÏDE, *lophiodon tapiroides*.

(Non figuré dans l'Encyclop.) *Palæotherium tapiroides*, Cuv. Ann. Mus. tom. 6. pag. 56. — Recherch. sur les ossem. fossil. 1re. édit. tom. 3. — 8e. Mém. pl. 1. fig. 4 (molaire supérieure). — Addit. fig. 1 (partie antérieure de la mâchoire inférieure, une canine et trois molaires). — fig. 3 (deux molaires supérieures contiguës). — *Tapirotherium*, Blainv. art. *Dents* du nouv. Dict. d'hist. nat. tom. 9. pag. 329. — *Lophiodon tapiroides*, Cuv. Recherches sur les oss. foss. 2e. éd. Mém. sur les tapirs, tom. 2. pl. 7. fig. 1 (portion de mâchoire inférieure), et pl. 6. fig. 4 (dernière molaire supérieure).

Car. essent. *Taille du bœuf, ou d'un quart plus grande que celle du tapir des Indes; molaires inférieures présentant des collines presque droites et transverses.*

Descript. et Gissem. Incisives au nombre de six; canines coniques, très-grosses et séparées des molaires par un espace vide; molaires inférieures, ayant leur couronne marquée de collines presque droites et transverses, au lieu de présenter un double ou triple croissant; molaires supérieures semblables à celles des palæothères. Cette espèce a offert ses débris dans un calcaire d'eau douce, d'apparence argileuse, très-compacte et recouvert, comme les gypses des environs de Paris, de plusieurs couches pleines de productions marines, à la montagne de Saint-Sébastien, l'une des collines inférieures des Vosges, près de Buchsweiller, département du Bas-Rhin, au nord de Strasbourg.

641e. Esp. Lophiodon de Buschsweiller, *Lophiodon buchsowillanum.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Palæotherium buchsowillanum*, Cuv. Ann. Mus. tom. 6. pag. 346. pl. 56. — Recherch. sur les ossem. foss. 1re. édit. tom. 3. — 8e. Mém. pl. 1. fig. 1. et 3 (séries de dents). — fig. 2 et 5 (trois molaires). — *Lophiodon buchsowillanum*, Ejusd. même ouvrage, 2e. édit. tom. 2. Mém. sur les tapirs, pl. 6. fig. 1, 2, 3 et 5. — pl. 7 (mâchoire inférieure).

Car. essent. *Taille du cochon; six molaires inférieures gibbeuses sur leur face externe; point d'espace vide entre ces molaires et la canine.*

Descript. Mâchoire inférieure garnie seulement de six molaires, au lieu de sept, qu'on trouve dans les autres espèces du même genre; ces molaires ayant plus de ressemblance avec celles des anoplothères qu'avec celles des palæothères, parce qu'elles sont un peu plus bombées à leur face externe, et que les pointes intermédiaires des doubles W émailleux de leur couronne sont plus saillantes; canines plus grêles, plus arrondies dans leur contour et plus irrégulières que celles des autres lophiodons; molaires supérieures offrant aussi des différences qui sont en rapport avec celles qu'on remarque dans les dents correspondantes de la mâchoire d'en bas.

Nota. Une pièce décrite par M. Cuvier, conserve les dents des deux mâchoires entières, à l'exception des incisives et des canines supérieures.

Gissement. Les débris de cette espèce ont été trouvés, avec ceux de la précédente, dans la montagne Saint-Sébastien, près Buchsweiller (Bas-Rhin).

642e. Esp. Lophiodon tapirothère, *lophiodon tapirotherium.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Petit tapir fossile*, Cuv. Ann. Mus. tom. 3. pag. 132, et tom. 5. p. 52. — Rech. sur les oss. foss. 1re. édit. tom. 2. Mém. sur les tapirs, pag. 10. pl. 3. fig. 1 et 2, et pl. 4. fig. 1. — Ejusd. 2e. édit. tom. 2. — Mém. sur les tapirs, pl. 3. fig. 1 (portion de mâchoire inférieure). — pl..... fig. 6 (partie supé-

9°. Lophiodon petit, des marnières d'Argenton. Cuv. Recherch. sur les ossem. fossil. 2e. édit. tom. 2. Mém. sur les tapirs, pl. 10. fig. 15 (molaire supérieure). — fig. 18 (partie inférieure du tibia). — fig. 16 (fragment de cubitus). Ce lophiodon étoit plus petit que celui de l'espèce précédente, et sa taille étoit à peu près la moitié de celle du tapir d'Amérique.

10°. Lophiodon très-petit, des marnières d'Argenton. Cuv. Rech. sur les ossem. foss. 2e. édit. tom. 2. Mém. sur les tapirs, pl. 10. fig. 20 (molaire supérieure). — fig. 21 (molaire inférieure). — fig. 22 (incisive inférieure). — fig. 23 (fragment de femur). — fig. 24 (radius).

11°. Lophiodon de Montpellier. Cuv. Recherches sur les oss. foss. 1re. édit. tom. 3. — 8e. Mém. M. Cuvier a vu trois dents canines fort usées, et trois molaires inférieures de cette espèce, qui avoient été trouvées à Boutonnet, près Montpellier, par M. Deluc. Deux de ces molaires montroient bien leurs doubles croissans, mais usés presque jusqu'au collet. La troisième étoit plus comprimée, un peu pointue, et n'auroit pas formé de croissant bien marqué, quand même elle eût été plus usée. Leur grandeur répondoit assez à l'espèce du palæothere de Buchsweiller.

12°. Lophiodon des terres noires du Laonnois. Cuv. Recherch. sur les ossem. foss. 2e. édit. Mém. sur les tapirs, pl. 9. fig. 5 (partie moyenne du fémur). — fig. 6 et 7 (partie supérieure de l'humérus).

rieure du fémur). — *Tapirotherium*, Blainville, art. *Dents* du Dict. d'hist. nat. 2e. édit.

CAR. ESSENT. *De la taille du tapir; six molaires inférieures de chaque côté, dont les trois premières présentent des croissans, et les trois dernières à collines tout-à-fait transversales, comme celles des tapirs.*

GISSEMENT. Une mâchoire inférieure de cette espèce, dans laquelle la série des dents étoit presque complète, fut trouvée en 1784 par M. Dodun, à Issel (département de l'Aude), sur l'une des dernières collines de la montagne Noire. Cette mâchoire passa ensuite dans le cabinet de M. de Joubert, et enfin dans celui de M. de Drée, où elle existe actuellement.

643e. Esp. LOPHIODON ORLÉANAIS, *lophiodon aurelianense.*

(Non figuré dans l'Encyclop.) *Palæotherium aurelianense*, Cuv. Ann. du Mus. tom. 6. p. 346. pl. 57 et tom. 3. pag. 368. pl. 12. — Ejusd. Recherch. sur les ossemens foss. 1re. édit. tom. 3. Mém. 2. art. 1. §. 3. pl. 12. fig. 5, 6, 8, 9 (fragmens de mâchoire supérieure et inférieure avec les dents). — 8e. Mém. pl. 2. fig. 3, 4, 5, 6 (fragmens d'humérus). — Ejusd. *lophiodon aurelianense*, 2e. édit. tom. 2.

CAR. ESSENT. *Taille du cochon; molaires inférieures à collines presque transverses, ayant la pointe intermédiaire divisée en deux à son sommet.*

DESCRIPT. et GISSEM. Cette espèce, dont les débris ont été trouvés avec ceux du palæothère géant, à Montabusard, près Orléans, par Dufay, et figurés par Guettard, est à peu près de la taille du précédent, c'est-à-dire, de celle du cochon. L'un de ses caractères les plus tranchés consiste dans les deux pointes qui se trouvent toujours à l'angle intermédiaire des croissans obliques des molaires inférieures.

Aux fragmens de mâchoires supérieure et inférieure qui avoient été recueillis d'abord, M. Cuvier a joint, comme pouvant leur correspondre à peu près pour la grandeur, deux fragmens d'humérus recueillis dans le même lieu.

644e. Esp. LOPHIODON OCCITANIQUE, *lophiodon occitanicum.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Palæotherium occitanicum*, Cuv. Ann. Mus. tom. 6. pl. 57. fig. 7. — Recherch. sur les oss. fossil. 1re. edit. tom. 3. — 8e. Mém. pl. 2. fig. 7 (fragment de mâchoire inférieure, avec les trois dernières molaires). — Ejusd. 2e. édit. tom. 2. — Mém. sur les tapirs, pl. 3. fig. 1 (portion de mâchoire inférieure). — pl. 3. fig. 6 (partie supérieure du fémur). — pl. 10. fig. 4 et 5 (incisives); fig. 1 (molaire postérieure gauche); fig. 3 (canine). — fig. 6 et 7 (partie supérieure du radius).

CAR. ESSENT. *Taille du mouton; molaires inférieures à collines presque transverses, ayant leur angle rentrant intermédiaire divisé en deux à son sommet.*

DESCRIPT. et GISSEMENT. Celui-ci présente encore le caractère des molaires inférieures à double pointe dans l'angle intermédiaire de leur couronne, comme on le remarque dans l'espèce précédente; mais la stature de l'animal étoit moindre, puisqu'elle ne dépassoit pas celle d'une brebis. Ses ossemens ont été trouvés dans un poudingue siliceux à ciment calcaire, mêlés à des os de crocodiles, de grandes tortues et de trionyx, à Issel.

CXIX^e. GENRE.

TAPIR, *tapirus*, Briss. Schreb. Cuv. Geoff.
Tapir, Gmel. Illig.
Hippopotamus, Linn.
Hydrochœrus, Erxleb. Storr.

CAR. Formule dentaire : incis. $\frac{6}{6}$, canines $\frac{1-1}{1-1}$, molaires $\frac{7-7}{7-7} = 44$.

Incisives des deux mâchoires s'opposant en pinces entr'elles; les *intermédiaires* courtes, en biseau et tronquées carrément; les *latérales* assez semblables à des canines.

Canines moyennes, coniques, s'entre-croisant comme celles des animaux carnassiers : un espace intermédiaire entr'elles et les molaires.

Molaires carrées, à couronne marquée de deux collines transverses.

Nez prolongé en une trompe mobile, assez courte, non préhensile comme celle des éléphans.

Yeux petits; *oreilles* longues et mobiles.

Extrémités antérieures pourvues de quatre doigts à sabots courts et arrondis; les *postérieures* à trois doigts seulement.

Queue très-courte.

Deux mamelles inguinales; celles des mâles placées sur le fourreau de la verge.

Peau dure, couverte de poils.

HABIT. Animaux herbivores, vivant dans les forêts, recherchant les lieux humides et marécageux, comme ceux du genre cochon.

PATRIE. L'Amérique méridionale; la presqu'île de Malacca; l'île de Sumatra.

645e. Esp. TAPIR D'AMÉRIQUE, *tapirus americanus.*

(Encycl. pl. 40, fig. 2, le *maïpouri*, et fig. 1, le *tapir.*) *Tapihires*, Thevet. Cosmogr. 2. pag. 987 *b.* — *Béori animal*, Laer, Amér. pag. 328. — *Danta*, Nieremb. Hist. nat. pag. 187. — *Antes*, Menh. Brasil. pag. 23. — *Tapÿrete brasiliensibus, lusitanis Anta*, Margr. Bras. pag. 229. fig. — Pison, Rai. — *Vache montagnarde*, Dampier, tom. 3. pag. 356. fig. — *Dantas*, Cieza, Péruv. pag. 20. — *Anta, la gran bestia*, Gumil. Orin. 1. pag. 300. — *Elan*, la Condam. Voyag. pag. 163. — *Sus aquaticus multisulcus, tapir, maypouri*, Barrère, Fr. équin. pag. 160. — *Tapir* ou *manipouris*, Briss. Regn. anim. pag. 119. n. 1. — *Hippopotamus terrestris*, Linn. Syst. nat. édit. 10. — *Tapir* ou *anta*, Buff. tom. 11. pl. 43. — *Hydrochærus Tapir*, Erxleb. Bodd. — *Tapirus americanus*, Gmel. — *Ostéologie du tapir*, Cuv. Ann. Mus. tom. 3. pag. 122. pl. 10 et 11. — *Mbourica*, d'Azara, Essai sur l'hist. nat. des quadr. du Parag. tom. 1. pag. 1. — Appelé aussi vulgairement *Cheval marin*, *Mulet* ou *Mule sauvage*, *Ane-vache*, *Vache sauvage*, *Vache montagnarde*, *Elan*, *Cerf*, *Bufle*, *etc.*

CAR. ESSENT. *Pelage brun ou brun-fauve; une petite crinière sur le cou du mâle.*

DIMENS. (D'un mâle, d'après d'Azara.)	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps, mesurée depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue	5	9	»
— de la queue	»	3	8
Hauteur au garrot	3	4	6
— à la croupe	3	6	»
Circonférence derrière les jambes de devant	3	9	»
— devant les jambes de derrière	4	2	6
— Longueur de la tête, depuis le bout de la trompe jusqu'à la base des oreilles	1	2	6
— jusqu'à l'angle antérieur de l'œil	»	8	6
— des oreilles	»	8	6
— de la trompe, au-delà des mâchoires, mesurée en dessous	»	2	6

(Femelles un peu plus grandes que les mâles.)

DESCRIPT. Tête assez grosse, comprimée sur les côtés, ayant l'occiput très-relevé; yeux très-petits et placés à peu près à égale distance des oreilles et de l'angle de la bouche; oreilles alongées, mobiles; museau terminé par une petite trompe mobile dans tous les sens, susceptible de se contracter de moitié ou de s'alonger du double, ayant les deux narines longues de quinze lignes, percées horizontalement à son extrémité; cette trompe étant formée par les muscles des naseaux et n'ayant pas de doigt mobile comme celle de l'éléphant; cou assez long; corps gros, terminé par une large croupe; queue en forme de tronçon, très-courte; jambes fortes; sabots arrondis. Poil court, serré et lisse, d'un brun plus ou moins foncé, excepté sous la tête, la gorge et le bout de l'oreille, où il est blanchâtre; une petite crinière composée de poils roides, longs d'un pouce et demi sur le sommet de la tête et l'origine du cou.

Femelle ayant en général des couleurs plus claires que celles du mâle.

(Jeune tapir de la taille d'un cochon de lait.) Fond du pelage d'un brun plus ou moins fauve; dessus de la tête, de cette couleur, ainsi que les oreilles; de petites piquetures très-nombreuses, blanchâtres sur les joues, le dessus des yeux et le bout du museau; corps marqué de six ou huit bandes blanches principales, étroites et bien tranchées, parallèles entr'elles, se rendant des épaules et du cou jusqu'à l'extrémité de la croupe; des séries de points blancs également espacés entre ces différentes lignes; quelques autres petites bandes courtes, alternant aussi avec des séries de points blancs sur les épaules, le haut des jambes de devant et la face externe des cuisses; dessous du cou, poitrine, ventre et face interne des membres, blancs; extrémités des pieds brunes ou fauves, comme le fond du pelage, et très-légèrement marqués de petites taches plus claires.

HABIT. Il vit solitaire dans l'épaisseur des grands bois et fréquente les lieux marécageux, quoiqu'il établisse son domicile sur les collines et dans les endroits les plus secs. Son naturel est doux et timide. Il ne sort guère de sa retraite que la nuit ou dans les temps pluvieux. Son allure ordinaire est un trot assez vîte, comme celui du cochon; il nage très-bien. Son ouïe est très-fine et sa vue excellente. Sa nourriture consiste en fruits sauvages, en rejetons et en pousses tendres; il boit de la même manière que le cochon, et il recherche avec avidité la terre nitrée ou *barrero.* Les femelles vivent isolées, hors l'époque du rut, à laquelle les mâles se battent entr'eux pour s'en disputer la possession. Elles mettent bas un seul

petit vers le mois de novembre, dans un lieu sec et élevé ; elles le soignent ensuite et en sont constamment suivies pendant long-temps. On présume que la durée de la gestation est de dix ou douze mois.

Le tapir s'apprivoise facilement.

PATRIE. Cette espèce est assez généralement répandue dans l'Amérique méridionale, depuis l'isthme de Panama jusque dans les terres du détroit de Magellan ; elle est nombreuse à la Guyane et moins commune au Paraguay.

646ᵉ. Esp. TAPIR DE L'INDE, *tapirus indicus.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Maïba*, Fréd. Cuv. Mamm. lithogr. fig.

CAR. ESSENT. *Corps d'un blanc sale, avec les parties antérieures et postérieures noires ; point de crinière sur le cou du mâle.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
De l'extrémité antérieure de la mâchoire inférieure à la partie antérieure de la racine de l'oreille	1	»	»
— à l'angle postérieur de l'œil	»	8	»
— à l'extrémité de la queue	3	3	»
Plus grand diamètre de la tête	»	10	»
— du corps	1	9	»
Hauteur du talon aux épaules	2	8	»
Longueur de la queue	»	2	»
— des oreilles	»	5	»
Etendue du ventre entre les jambes.	1	6	»

DESCRIPT. Corps gros et trapu ; trompe longue de sept à huit pouces dans les individus adultes ; poil court et ras ; tête, cou, épaules, jambes de devant, jambes de derrière et queue d'une couleur noire assez foncée ; dos, croupe, ventre, flancs et extrémité des oreilles blancs. Le jeune est tacheté de blanc et de brun.

Nota. La connoissance de cet animal en France est due à M. Diard, qui en a envoyé au Muséum la dépouille et une tête osseuse. Cette tête, comparée à celle du tapir d'Amérique, présente des caractères tels, qu'il n'y a plus de doute sur la différence de ces deux espèces.

PATRIE. Les forêts de l'île de Sumatra et de la presqu'île de Malacca, où il est aussi commun que les éléphans et les rhinocéros (1).

(1) Nous trouvons une telle ressemblance entre la figure 1 de la planche 40 de l'*Encyclopédie*, et la planche du *maiba* de M. Fréderic Cuvier, que nous serions tentés de la rapporter à cette espèce, comme en étant un jeune individu, si Knorr, qui l'a publiée le premier dans ses *Deliciæ naturæ selectæ*, ne disoit positivement que l'animal qu'elle représente est américain.

Le jeune du tapir d'Amérique est très-différent de celui-ci, ainsi qu'on peut en juger par la description que nous en avons donnée plus haut.

647ᵉ. Esp. TAPIR GIGANTESQUE, *tapirus giganteus.* (Fossile.)

(Non figuré dans l'Encycl.) *Grand tapir fossile*, Cuv. Ann. Mus. tom. 3. pag. 132. pl. 11. 13 et 14 — Rech. sur les ossem. fossil. 1ʳᵉ. édit. tom. 2. chap. 8. §. 2. pl. 2. fig. 6 et 7 ; pl. 4. fig. 1, et pl. 5 (série de dents). — pl. 7. fig. 7 (molaire). — Ejusd. 2ᵉ. édit. Mém. sur les tapirs, pl. 2. fig. 2 (molaire). — fig. 3, 4, 5 (molaires antérieures) ; pl. 4. fig. 3 (germe de molaire). — pl. 8. fig. 3 (troisième molaire de lait supérieure droite). — pl. 8. fig. 4 (molaire supérieure et postérieure gauche). — pl. 8. fig. 1 (dernière molaire inférieure droite). — pl. 8. fig. 2 (dernière molaire inférieure droite).

CAR. ESSENT. *Taille égale à celle des plus grands éléphans ; collines des molaires droites et non saillantes à leurs extrémités ; de nombreuses crénelures sur l'arête de ces collines dans les germes de dents.*

DESCRIPT. Les molaires, seules dents connues, étoient au moins au nombre de six à chaque côté des mâchoires, et occupoient ensemble une longueur d'un pied trois pouces. La molaire de devant étoit plane et sans aucune saillie, par l'effet de la détrition ; les quatre suivantes étoient divisées en deux collines transversales qui s'unissoient graduellement, et en une espèce de talon situé en arrière ; ce talon étoit plus grand dans les dents postérieures que dans les autres ; enfin, la dernière molaire avoit trois collines et un talon. La couronne d'une dernière molaire, à peu près de forme quadrangulaire, avoit trois pouces de long et un pouce neuf lignes de large. Dans les germes, toutes les collines étoient transversales ; leur pente antérieure étoit la plus inclinée, et la postérieure la plus verticale ; la tranche en étoit droite et marquée de douze ou quinze légères crénelures, et les extrémités de cette tranche n'avoient pas de saillie remarquable. En s'usant, ces dents présentent des rubans émailleux droits et parallèles entr'eux.

Outre ces dents, dont la conformation est assez semblable à celle des dents des lamantins et des kanguroos, on a trouvé un radius fossile, qui donne la presque certitude que le monstrueux animal auquel appartenoient ces débris, devoit être rangé dans le genre des tapirs.

GISSEMENT. Les débris de cette espèce ont été trouvés dans des terrains meubles. Les deux séries de dents, décrites d'abord par M. de Joubert, dans le tom. 3 des Mémoires de l'Acadé-

mie de Toulouse, ont été rencontrés sur la terre, près de Beinc en Comminge, non loin de la rivière de Louze. Des dents isolées ou des germes de dents ont été recueillies dans différens lieux, et notamment aux environs de Vienne et auprès de Grenoble, dans un sol d'alluvion, auprès de l'Isère; à Saint-Lary, en Couserans; à Arbeichan, entre Auch et Mirande (Gers). Assez récemment on a trouvé cinq molaires, un radius et une tête de radius dans le département de l'Arriége, près de la Sèze, dans un sable qui reposoit sur de la marne. Les plaines de la Beauce, à trois lieues d'Orléans, ont fourni quatre dents, et l'on a découvert quelques autres fragmens à Avaray, entre Mers et Beaugency. Ces débris se trouvant presque partout mêlés avec ceux des mastodontes et des éléphans, il est très-vraisemblable que ces animaux vivoient à la même époque, et qu'ils ont été détruits par la même catastrophe (1).

TROISIÈME FAMILLE.

SOLIPÈDES, *solidungula*.

CARACT. Les trois sortes de dents aux deux mâchoires dans les mâles.

Un seul *doigt* apparent et un seul *sabot* à chaque pied.

Point de *trompe*.

NOURRIT. Animaux herbivores.

PATRIE. L'ancien Continent.

CXX^{e}. GENRE.

CHEVAL, *equus*, Briss. Linn. Erxleb. Bodd. Cuv. Geoffr. Illig.

(1) Il paroît qu'il existoit une seconde espèce de tapir fossile, presqu'aussi grande que celle que nous venons de décrire. Cette espèce seroit fondée sur l'observation d'une dent d'origine inconnue, que possède le Muséum d'histoire naturelle, et que M. Cuvier a représentée, pl. 4, fig. 3, 4 et 5 de son Mémoire sur les tapirs, *Recherch. sur les oss. foss. 1re. édit., tome II.* Sa largeur est de 25 lignes $\frac{1}{2}$, et sa longueur de 20 lignes. Ses collines transverses ressemblent assez à celles des dents du tapir gigantesque, sans la saillie qu'elles présentent à leurs deux extrémités et l'enfoncement de leur partie moyenne. Cette dent est incrustée dans une pierre calcaire tendre, à gros grain, ou espèce de tuf; son émail est teint de noirâtre; sa substance est peu altérée.

CAR. Formule dentaire: incis. $\frac{6}{6}$; can. $\frac{1-1}{1-1}$ (1); molaires $\frac{6-6}{6-6} = 40$.

Incisives comprimées d'avant en arrière, ayant leur tranchant marqué dans la jeunesse d'un sillon transversal, qui disparoît ensuite.

Canines supérieures médiocres, de forme conique.

Molaires carrées, ayant leurs faces interne et externe sillonnées, et leur couronne plane avec de nombreux replis d'émail, qui dessinent à peu près quatre croissans divisés deux par deux, et en situation inverse dans les dents des deux mâchoires.

Une *barre* entre les incisives et les molaires, au milieu de laquelle se trouvent implantées les canines, lorsqu'elles existent.

Point de *mufle*. Lèvre supérieure très-développée et très-mobile.

Yeux grands et latéraux.

Oreilles assez grandes, pointues, en forme de cornet, mobiles.

Jambes hautes et assez fines, terminées toutes les quatre par un seul doigt apparent, muni d'un sabot demi-circulaire.

Queue médiocrement longue, garnie de longs crins dans toute son étendue, ou seulement terminée par un flocon de poils.

Deux *mamelles*, inguinales dans les femelles et prépuciales dans les mâles.

Estomac simple et membraneux; *intestins* extrêmement développés; *cæcum* énorme.

HABIT. Animaux purement herbivores et d'un naturel paisible; vivant, à l'état sauvage, par troupes plus ou moins nombreuses, dans l'intérieur des forêts et sous la conduite d'un vieux mâle; se défendant en commun contre les quadrupèdes féroces, en employant principalement leurs pieds de derrière.

PATRIE. Toutes les espèces de ce genre sont originaires d'Asie et d'Afrique.

648e. Esp. CHEVAL DZIGGTAI, *equus hemionus*.

(Encyclop. pl. 43. fig. 4, l'*hemione*.) *Equus hemionus mongolis dshiggtai dictus*, Pallas, nov. Comm. Pétrop. XIX. pag. 394. tab. 7.— Ejusd.

(1) Dans tous les mâles et dans quelques femelles seulement, il existe des canines.

Neue

Neue nord. beitr. 2. pag. 1. tab. 1. — *Equus hemionus*, Gmel. — *Equus hemionos*, Bodd. — *Dshikketei*, Penn. Quad. 4-2. — *Mulet sauvage des Anciens?*

CAR. ESSENT. *Pelage isabelle; crinière et ligne dorsale noires; queue terminée par une houppe noire.*

DIMENS. (Intermédiaire pour la taille, entre le *cheval* et l'*âne*.)

	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale environ	5	»	»
— de la queue	2	»	»

(Poids, environ 560 livres.)

DESCRIPT. A peu près de la stature du mulet, et ayant avec lui de nombreux rapports de formes. Tête grande; oreilles grandes et droites; front plat, étroit en avant; encolure grêle et arrondie; poitrail large et carré du bas; dos long et carré; épaules étroites et peu charnues; épine concave, basse et raboteuse; croupe effilée; sabots petits et étroits; queue terminée par une touffe de grands poils noirs. Pelage de couleur isabelle, composé de poils longs de six pouces en hiver, et seulement de trois lignes et demie en été; une crinière de grands poils noirs sur le cou et le garrot; ligne dorsale noire.

HABIT. Les dziggtais vont par troupes de vingt ou trente, et quelquefois de cent individus dans les plaines découvertes où les plantes salées abondent. Il est impossible de les habituer au mors et à la bride. Les Tartares leur font la chasse pour en manger la chair, qui leur plaît beaucoup. C'est au mois d'août que ces animaux entrent en rut, et leurs femelles mettent bas un seul petit et rarement deux, au printemps suivant.

PATRIE. Les vastes déserts de la Mongolie, et principalement celui de Gobée, qui s'étend jusqu'aux confins de la Chine et du Thibet.

649[e]. Esp. CHEVAL ZÈBRE, *equus zebra*.

(Encycl. pl. 44. fig. 4.) *Hippotigre*, Dion. lib. 77. — *Zebra indica*, Jonst. Aldrov. — *Zebra*, Rai. — *Equus brasiliensis*, Jacob, Mus. Regn. pag. 3. tab. 2. fig. 1. — *Equus zebra*, Linn. Erxl. Bodd. — *Zèbre*, Buff. Hist. nat. tom. 12. pl. 1-2. — G. Cuv. Ménag. nat. fig. de Maréchal.

CAR. ESSENT. *Pelage rayé partout, très-symétriquement, de bandes d'un brun plus ou moins noir, sur un fond blanc.*

DIMENS. (Mâle, d'après Daubenton.)

	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps entier, mesurée en droite ligne, depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	6	11	»
Hauteur au garrot	3	11	»
Hauteur à la croupe	4	»	6
Longueur de la tête	1	4	»
— des oreilles	»	9	6
— du tronçon de la queue	1	3	»
— du bras, depuis le coude jusqu'au poignet	1	3	4
— du canon (ou métacarpe)	»	5	9
— du paturon	»	3	»
Hauteur depuis le bas du pied jusqu'au milieu du genou (poignet)	1	2	9
Distance depuis le coude jusqu'au garrot	1	10	»
— depuis le coude jusqu'au bas du pied	2	4	9
Longueur de la jambe (vulgairement la cuisse), depuis la rotule jusqu'au talon (vulgairement jarret)	1	5	6
— du canon des jambes de derrière	1	»	»
— du paturon	»	3	»
Hauteur, depuis le bas du pied jusqu'au talon (jarret)	1	5	6
— des sabots en devant	»	3	»
Longueur, depuis l'extrémité antérieure (ou la pince) jusqu'à la postérieure (ou les talons)	»	4	6
Largeur, mesurée en travers, au milieu du pied	»	2	10

DESCRIPT. Tête et oreilles plus longues, en proportion, que celles du cheval; cou plus court et plus gros; queue terminée par une touffe de longs poils; une sorte de fanon court, produit sous la gorge par un prolongement lâche de la peau; poils généralement ras, si ce ne sont ceux du cou, qui forment sur cette partie une petite crinière. Fond du pelage d'un blanc légèrement teint de jaunâtre; tour du museau en entier d'un brun-noirâtre; lignes du chanfrein rousses et non pas noires, ainsi que celles des côtés de la bouche, étant étroites et longitudinales; celles des côtés de la tête étant transverses, excepté une qui se contourne autour de l'œil; oreilles rayées irrégulièrement de blanc et de noir dans leur moitié inférieure, l'autre moitié étant noire, à l'exception du petit bout qui est blanc; toute leur face interne étant revêtue de poils gris-blancs; huit rubans noirs sur le cou, deux sur l'épaule, qui s'écartent à la hauteur de l'aisselle, pour laisser place aux rubans de la jambe de devant, lesquels sont disposés en sens contraire: tronc portant douze rubans, dont les trois ou quatre derniers se joignent obliquement vers le bas, pour laisser place à ceux de la cuisse, aussi disposés dans le sens horizontal: lignes de la croupe allant en se raccourcissant et formant ainsi un triangle alongé, dont les rubans de la racine de la queue font la continuation; quatre bandes plus larges que toutes les autres et qui en dessinent très-bien la con-

vexité : les quatre jambes entourées de rubans transverses et irréguliers. Ventre et haut de la face interne des cuisses blancs ; tiers moyen de la queue, aussi blanc et sans bandes ; longs poils qui la terminent, noirâtres ; crinière courte et droite, ayant alternativement des masses de poils blancs et noirs, qui sont la continuation des bandes contiguës du cou. (Description d'une femelle un peu plus grande que le mâle, dont les dimensions sont relatées ci-dessus par M. Cuvier, *Ménag. nat.*)

Nota. Un mulet provenant de l'accouplement d'une femelle de zèbre et d'un âne, est gris avec des bandes noires transversales bien marquées sur la face externe des membres, et d'autres très-étroites et presqu'effacées sur la tête et les flancs. Il y a une raie noire transversale sur chaque épaule, qui est aussi apparente que celle de l'âne. Ses formes sont celles du père. Il paroît infécond.

Un fœtus qui résultoit des approches d'un cheval, étoit marqué de raies nombreuses sur la tête.

HABIT. Les zèbres vivent en troupes et paissent l'herbe dure et sèche qui croît dans les pays montueux. Ils ont le pied très-sûr et courent avec une grande vitesse. Ils ont beaucoup de force et se défendent contre les grands animaux sauvages, par de vigoureuses ruades. Leur caractère est excessivement défiant et farouche, et il est presqu'impossible de les dompter, à moins qu'on ne les ait pris fort jeunes. Les femelles qui ont conçu en captivité, après avoir été servies par des ânes, ont porté leur petit un an et quelques jours.

PATRIE. Les zèbres se trouvent principalement aux environs du Cap de Bonne-Espérance ; mais il y en a aussi dans beaucoup d'autres parties de l'Afrique, telles que le Congo et la Guinée, et ils sont fort communs en Abyssinie, selon Telles et Ludolphe.

650e. Esp. CHEVAL COUAGGA, *equus couagga.* (Encycl. pl. suppl. 13. fig. 1.) *Quacha*, Penn. Hist. p. 14. n. 3. — *Couagga*, Buff. Suppl. tom. 7. pl. 7. — *Female zebra*, Edw. Glean. tab. 223. — *Equus quagga*, Gmel. Bodd. — Le *couagga*, G. Cuv. Ménag. nat. fig.

CAR. ESSENT. *Tête, cou et épaules bruns, rayés en travers de blanchâtre ; croupe d'un gris-roussâtre ; queue et jambes blanchâtres ; queue terminée par une touffe de grands poils.*

	pied.	pouc.	lig.
DIMENS. Hauteur au garrot	3	9	»
Longueur du tronc, depuis le poitrail jusqu'à la croupe	3	6	»
— du cou, depuis le garrot jusqu'à l'occiput	1	6	»
— de la tête	1	3	»
— des oreilles	»	6	»
— de la queue	2	3	»

DESCRIPT. (Mâle.) Taille moins considérable que celle du zèbre ; tête moins alongée ; oreilles plus courtes ; fond du pelage sur la tête et le cou, d'un brun foncé tirant sur le noirâtre, et d'un brun clair sur le dos, les flancs, la croupe et le haut des cuisses, qui pâlit et se change en gris-roussâtre sur le milieu des cuisses ; dessous du corps, jambes, partie inférieure des cuisses et poils de la queue d'un assez beau blanc. Des raies d'un gris-blanc tirant sur le roussâtre, longitudinales, étroites et serrées sur le front, les tempes et le chanfrein ; de semblables raies transversales et un peu plus écartées sur les joues ; des triangles de la même couleur entre l'œil et la bouche ; tour de la bouche tout brun et sans raies ; bord de la lèvre supérieure grisâtre ; dix bandes d'un gris clair sur le cou ; crinière n'allant que jusqu'à la neuvième, courte et bien droite, ayant une tache blanche vis-à-vis chaque raie du cou ; épaules marquées de quatre bandes pareilles à celles du cou, mais qui se raccourcissent par degrés ; des rayures d'un brun très-clair, à peine sensibles, sur le reste du corps ; ligne dorsale d'un brun-noir, accompagnée de chaque côté d'une ligne étroite gris-roussâtre, et se prolongeant jusque sur la queue. (Cuv. *Ménag. nat.*)

Nota. Il paroît que l'âge et le sexe influent sur la couleur et sur la distribution des taches.

HABIT. Les troupes que forme cette espèce, sont quelquefois composées de plus de cent individus, et elles se tiennent exactement séparées de celles des zèbres. Ces animaux paroissent un peu moins farouches que ceux-ci, et sont plus susceptibles d'être domptés. On dit que leur nom exprime leur voix, qui ressemble à l'aboiement d'un chien.

PATRIE. Les environs du Cap de Bonne-Espérance.

651e. Esp. CHEVAL ANE, *equus asinus.*

(Encycl. pl. 44. fig. 1 et 2.) Ονος, Aristote. *Asinus sylvestris* et *Onager*, Plin. Gesn. — *Equus asinus*, Briss. Linn. Erxleb. Bodd. — *Ane*, Buff. Hist. nat. tom. 4. pl. 11. — *Mulet*, Ejusd. tom. 4. pag. 401.

CAR. ESSENT. *Pelage gris, plus ou moins roussâtre, avec la ligne dorsale et une bande transversale sur les épaules, noires; oreilles très-grandes; queue terminée par une houppe de grands poils.*

DIMENS. (Ane de taille moyenne.)	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps, mesurée en ligne droite, depuis l'entre-deux des oreilles jusqu'à l'anus	4	6	»
Hauteur au garrot	3	4	6
— à la croupe	3	5	6
Longueur de la tête	1	6	»
— des oreilles	»	8	6
— du cou, depuis la tête jusqu'aux épaules	1	»	»
— de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	11	»
— du canon, ou métacarpe	»	6	»
— du restant du pied	»	7	6
— de la jambe, depuis la rotule jusqu'au talon	1	2	6
— du canon ou métatarse	»	11	»
— du tronçon de la queue	1	2	»

DESCRIPT. Tête grosse, moins alongée, plus large, plus épaisse et plus plate, à proportion du corps, que celle du cheval; museau renflé; lèvre supérieure très-longue; yeux écartés; encolure épaisse; poitrail étroit; dos arqué; épine saillante; hanches plus hautes que le garrot; croupe aplatie; des poils longs et épais sur le front et les tempes. Fond du pelage ordinairement gris de souris, mais souvent gris-argenté luisant ou mêlé de taches obscures; quelquefois blanc, brun, noir, roux ou varié par grandes taches de ces diverses couleurs; une bande noire transversale sur les épaules, se croisant avec une ligne dorsale de la même couleur; point de plaques cornées ou de *châtaignes* aux jambes de derrière.

A. *Ane sauvage. Koulan*, ou *Choulan* des Calmouques, *Onager* des Anciens. Un peu plus grand que l'âne ordinaire; fond du pelage d'un beau gris, plus ou moins bleuâtre, d'autres fois tirant sur le jaune; oreilles moins larges et moins hautes que celles de l'âne domestique.

B. *Variétés domestiques.* Les uns diffèrent principalement entr'eux par la taille, et l'on remarque que ceux qui habitent les contrées les plus rapprochées de la patrie originaire de cette espèce (la Tartarie), sont les plus grands, les plus forts, et qu'ils se rapprochent beaucoup du cheval par l'élégance de leur taille, le poli de leur poil, la pose de leur tête, la vivacité de leurs yeux, la noblesse et même la fierté de leur attitude, la grâce et l'action de leurs mouvemens, la légèreté et la prestesse de leurs allures.

Dans toutes ces contrées, les ânes qui obtiennent les soins de l'homme conservent ces avantages; mais là aussi, comme chez nous, les races négligées sont rapetissées et perdent toute leur énergie. Le climat influe aussi considérablement sur ces animaux, et l'on remarque qu'ils sont d'autant plus petits et foibles, qu'ils habitent des contrées plus septentrionales.

Les *ânes arabes* et ceux d'*Egypte* ont autant de vigueur et de beauté que les chevaux. Ils sont élevés en grand nombre dans ce dernier pays.

Les *ânes de Perse*, de *Nubie*, d'*Abyssinie* et de *Barbarie*, ont beaucoup de ressemblance avec ceux d'Egypte, ce qui paroît dû, non-seulement aux soins que l'on a d'eux, mais encore au concours de la grande chaleur et de l'extrême sécheresse de ces pays.

Ceux de l'*Inde*, de la *Nubie*, de la *haute Egypte*, de la *Chine* et de la *Cochinchine*, du *Sénégal*, habitant des contrées plus humides que celles que nous venons de nommer, ou plus voisines de l'équateur, sont de taille médiocre ou petite.

Les ânes de la *Grèce*, renommés autrefois, sont dégénérés depuis l'envahissement de ce pays par les Turcs.

L'*Espagne* et le *Portugal*, l'*Italie* et quelques parties de la France (le *Poitou* et le *Mirebalais*), fournissent les plus grands ânes de l'Europe.

Les ânes de *Sardaigne* sont nombreux, mais plus petits que ceux d'Italie.

Ceux d'*Angleterre* sont très-petits, et leur espèce n'a été multipliée dans cet Etat, que depuis le règne de la reine Elisabeth.

Les ânes des pays du nord de l'Europe sont de même stature, et leur introduction dans quelques-uns est encore plus récente qu'en Angleterre.

Il n'y avait point d'ânes en Amérique, avant la découverte de ce continent. C'est Washington qui en a propagé l'espèce aux Etats-Unis. Ils sont nombreux maintenant au Perou et au Paraguay.

L'espèce de l'âne peut s'accoupler avec celles du zèbre et du cheval. Nous avons indiqué précédemment les caractères des mulets qui résultent de son union avec la première. Quant à ceux qui résultent de son alliance avec la seconde, on les distingue en :

1°. *Mulets* proprement dits, ou *grands mulets* (*equus mulus*), Encyclop. pl. 44, fig. 3, provenant de l'âne et de la jument. Ils sont souvent aussi grands que les chevaux, mais leur tête est plus grosse et plus courte comparativement; leurs oreilles sont beaucoup plus longues; leurs jambes sont sèches; leurs sabots étroits et hauts; leur queue est presque nue. Ils conservent de la jument l'encolure, les formes de la poitrine, de la croupe, des hanches, ainsi que l'arrondissement des côtes, etc.

2°. *Bardeaux* ou *petits mulets* (*equus hinnus*), résultant du cheval et de l'ânesse. Leur tête est plus longue et plus petite, proportions gardées, que celle de l'âne; leurs oreilles sont plus courtes; leurs jambes plus fournies; leur queue est plus garnie de crins. Ils sont plus petits que les mulets proprement dits; leur encolure est plus mince, leur dos plus tranchant, leur croupe plus avalée ou plus déclive.

HABIT. A l'état sauvage, les ânes qui habitent le pays des Kalmouques, se réunissent en troupes innombrables, qui se portent du nord au midi et du midi au nord, suivant les saisons. En domesticité, ce sont des animaux très-patiens, très-sobres et très-utiles. Ils servent comme bêtes de somme et comme monture, et c'est particulièrement dans les pays chauds qu'ils sont employés à ce dernier usage. La durée de leur vie paroît être, comme celle du cheval, de vingt à trente ans. Ils sont trois ou quatre ans à croître, et peuvent engendrer dès l'âge de deux ans. C'est vers le mois de mai que les ânesses entrent en châleur; leur gestation dure douze mois, et elles ne font qu'un petit ou rarement deux. Les ânons sont très-gais, et ont de la légèreté et de la gentillesse. A deux ans et demi leurs premières dents incisives tombent, et ensuite les autres incisives tombent aussi, en se renouvelant et s'usant dans le même temps et dans le même ordre que celles du cheval.

Les ânes ont les yeux bons, l'odorat admirable, l'ouïe très-fine. Leur goût paroît moins délicat, car ils recherchent de préférence les plantes épineuses, comme les chardons et les orties. Ils aiment à se rouler dans la poussière. Les chemins les plus étroits et les plus secs sont toujours ceux qu'ils choisissent. Ils sont très-susceptibles d'attachement envers leurs maîtres, quoiqu'ils en soient ordinairement maltraités, etc.

La voix de l'âne, appelée le *braire*, doit son ton rauque à deux petites cavités particulières du fond de son larynx.

652ᵉ. Esp. CHEVAL ORDINAIRE, *equus caballus*.

(Encycl. pl. 42. fig. 2.) Cheval, pl. 4; viscères du cheval; pl. 3, fig. 1, cheval entier, 1 *front*; 2 *chanfrein*; 3 *toupet*; 4 *nuque*; 5 *larmiers*; 6 *nez*; 7 *lèvres*; 8 *naseau*; 9 *ganache*; 10 *auge*; 11 *barbe*; 12, 13 et 14 *encolure*; 15 *garrot*; 16 *dos*; 17 *reins*; 18 *base de la queue*; 19 *queue*; 20 *côté de la croupe*; 21 *haut de la cuisse*; 22 *jambe*; 23 *hanche*; 24 *jarret* (1); 25 *canon* (2); 26 *boulet*; 27 *paturon*; 28 *couronne*; 29 *sabot*; 30 *châtaigne*; 31 .....; 32 *épaule*; 33 *bras*; 34 *avant-bras*; 35 *poitrail*; 36 *ars antérieur*; 37 *châtaigne*; 38 *genou* (3); 39 *passage de la sangle*; 40 .....; 41 *canon* (4).

Fig. 2, squelette entier. 1 *frontal*; 2 *pariétal*; 3 *temporal*; 4 *occipital*; 5 *méat auditif*; 6 *nasal*; 7 .....; 8 *fosse orbitaire*; 9 *trou sous-orbitaire*; 10 *inter-maxillaire*; 11 *maxillaire inférieur*; 12 *incisives* ou *pinces*; 13 *canines* ou *crochets*; 14 *barre en avant des molaires* ou *mâchelières*; 15 *vertèbres cervicales*; 16 *apophyses épineuses des vertèbres dorsales*; 17 *apophyses épineuses des vertèbres lombaires*; 18 *corps des vertèbres*; 19 *détroit du bassin*; 20 *vertèbres coccygiennes*; 21 *sternum*; 22 *cartilage xyphoïde*; 23 *dernière vraie côte*; 24 *fausses côtes* ou *côtes asternales*; 25 *omoplate*; 26 *humérus*; 27 *radius*; 28 *cubitus* proprement dit, réduit à l'état de simple *apophyse olécrâne*; 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35 *os du carpe*; 36 *métacarpien principal* ou *canon*; 37 *métacarpien latéral* ou *péroné*; 38 *premier phalangien* ou *os du paturon*; 39 *grand sésamoïde*; 40 *second phalangien* ou *os de la couronne*; 41 *troisième phalangien* ou *os du pied* et *petit sésamoïde*; 42 *coxal*; 43 *cavité cotyloïde*; 44 *pubis*; 45 *fémur*; 46 *tibia*; 47 *péroné* de la jambe; 48 *calcanéum*; 49 *astragale*; 50, 51, 52, 53 autres *os du tarse*; 54 *canon* ou *métatarsien principal*; 55 *péroné* ou *métatarsien latéral*; 56 *premier phalangien*; 57 *grand sésamoïde*; 58 *second phalangien*; 59 *troisième phalangien* ou *os du pied*.

Ἵππος, Aristot. Hist. animalium. Ælian. *hopius*. — *Equus*, Pline, Gesn. Aldr. Jonst. — *Equus domesticus*, Klein. — *Equus caballus*, Linn. Erxleb. Bodd. — *Cheval*, Buff. Hist. nat. tom. 4. pl. 1. — Huzard, Inst. sur l'amélioration des chevaux en France, an 10.

(1) Talon des zoologistes. (2) Métatarse. (3) Poignet. (4) Métacarpe.

CAR. ESSENT. *Queue couverte de longs crins dans toute son étendue; oreilles moyennes; point de bandes symétriques de couleur foncée ou claire sur le fond du pelage.*

DIMENS. (Cheval Espagnol de moyenne taille ; d'après Daubenton.)

	pied.	pouc.	lig.
Hauteur du corps au garrot et à la croupe	4	5	»
Distance mesurée en ligne droite, depuis l'entre-deux des oreilles jusqu'à l'anus	6	1	»
Longueur de la tête, depuis les lèvres jusqu'à l'occiput	1	10	»
— du corps, y compris la tête, en suivant tous les contours	8	»	»
— des oreilles	»	5	6
— du cou, depuis la tête jusqu'aux épaules	2	»	»
— de l'avant-bras	1	5	»
— du canon	»	8	»
— depuis le bas du pied jusqu'au milieu du poignet	1	4	6
— depuis la rotule jusqu'au talon	1	6	»
— du canon	1	4	»
— depuis le bas du pied jusqu'au talon	1	9	»

DESCRIPT. CHEVAL SAUVAGE, ou plutôt *redevenu sauvage* (1). Animal fort laid, suivant les idées que nous avons des belles formes extérieures du corps du cheval. Taille peu élevée ; tête grosse, forte ; éminences osseuses très-saillantes ; extrémités très-sèches ; poils du corps longs et fins.

CHEVAUX DOMESTIQUES. *Races principales* (2).

A. Race Arabe noble (3) ; *E. C. arabicus nobilis.* Taille, quatre pieds sept à onze pouces au garot ; formes sèches ; tête assez forte, un peu longue ; chanfrein droit ; ganache (1) moyenne; yeux grands ; oreilles longues ; encolure moyenne, peu fournie de crins soyeux ; épaules sèches, très-inclinées ; garrot très-élevé ; poitrine très-haute et un peu étroite ; croupe saillante par les éminences du sacrum ; ventre peu développé ; queue attachée haut, moins fournie de crins que celle de la race suivante ; jambes sèches, élevées ; jarrets larges. Peau fine ; poil lustré ; robe tantôt grise ou blanche, tantôt baie.

B. Race Arabe commune ; *E. C. arabicus vulgaris.* Taille de quatre pieds cinq à sept pouces au garrot ; tête grosse, peu détachée de l'encolure ; chanfrein droit ; ganache très-développée ; yeux grands ; oreilles assez courtes ; encolure très-forte, assez chargée de crins ; épaules fortes ; garrot peu élevé ; poitrine ouverte ; croupe arrondie, musculeuse ; ventre assez volumineux ; queue moins détachée et placée moins haut que celle de la race précédente ; corps peu élevé de terre. Peau fine ; poil lustré ; robe grise ou baie. *Nota.* Les chevaux du Sénégal paroissent être d'une race voisine des races arabes, mais moins belle, ce qui est dû sans doute au peu de soin qu'en prennent les Maures.

C. Race Persane noble ; *E. C. persicus nobilis.* Très-voisine des précédentes. Taille généralement plus élevée, formes plus sveltes que celles des races arabes ; chanfrein droit ; front moins large ; garrot élevé ; épaules plates ; croupe longue et horizontale ; encolure longue (2). La *race Barbe* est presque totalement semblable.

D. Race Tartare commune ; *E. C. tataricus vulgaris.* Plusieurs races appartiennent à ce pays ; leurs caractères communs sont les suivans : taille de quatre pieds cinq à six pouces ; formes très-sè-

(1) Les chevaux, redevenus sauvages, existent principalement dans les vastes forêts de l'Amérique méridionale. Gmelin et Pallas s'accordent à dire que l'espèce se trouve encore à l'état de liberté dans les déserts de la basse Arabie et de la Tartarie.

(2) M. Huzard fils, dont la complaisance est sans bornes, a bien voulu nous communiquer les observations qu'il a recueillies sur la distinction des races de chevaux qui existent maintenant, et particulièrement sur celles des chevaux transylvains, moldaves et hongrois. Les descriptions de ces trois dernières sont même textuellement extraites d'un travail qu'il a l'intention de publier incessamment.

(3) On donne, en général, le nom de *chevaux arabes* à tous les chevaux d'Asie mineure, d'Egypte et de Barbarie. Les distinctions que les peuples arabes ont établies parmi leurs chevaux, ne sont fondées que sur des caractères de couleurs, peu importans, dont ils lient l'existence à quelques idées superstitieuses. Telles sont les taches blanches du front et du chanfrein, les balzanes ou les marques également blanches des pieds, etc.

Dans la description des véritables races arabes distinctes, ainsi que dans celles des autres chevaux, nous appliquerons l'épithète de nobles (*nobilis*) à celles qui sont l'objet de soins particuliers et qui se font remarquer par des formes plus élégantes, ainsi que par une sensibilité plus exquise et une plus grande légèreté. Nous réserverons la désignation de vulgaires (*vulgaris*) aux races d'une stature ordinairement plus forte, que l'on emploie généralement aux travaux de l'agriculture.

(1) La *ganache* est une partie de la tête qui a pour base le contour postérieur de l'os maxillaire inférieur.

(2) M. Huzard, dans son *Traité sur les haras*, dit qu'il existe au nord de la Perse une race plus forte que celle de nos chevaux normands, qu'on laisse paître pendant six ou neuf mois de l'année dans les prairies abondantes du Chirvan et du Mazenderan. Il ajoute que les chevaux de cette race sont fort recherchés pour la cavalerie persane.

ches ; chanfrein droit ; encolure de cerf (1) ; garrot tranchant ; dos de mulet ; hanches saillantes ; croupe tranchante ; robe baie ou alzane (2).

E. Race Turque commune ; *E. C. turcicus vulgaris.* Rapprochée des précédentes. Taille de quatre pieds sept à dix pouces au garrot ; formes musculeuses ; tête courte ; chanfrein droit ; encolure courte et forte ; peau très-fine ; un peu de poils au bas des canons. C'est à peu près la race arabe commune, avec deux ou trois pouces de plus.

F. Race Transylvaine noble ; *E. C. transylvanicus nobilis.* Taille de quatre pieds huit à onze pouces ; corps peu volumineux, ce qui semble donner de l'élévation aux jambes ; tête fine, sèche ; chanfrein le plus souvent droit, quelquefois busqué ; narines et yeux grands ; oreilles un peu longues ; encolure longue, bien placée ; crinière longue et soyeuse ; épaules un peu hautes ; garrot saillant ; croupe horizontale, arrondie (vue postérieurement) ; queue attachée haut, garnie de longs crins soyeux ; extrémités très-sèches et très-belles, bien proportionnées ; robe baie ou grise. *Nota.* Cette race noble, dont le port est très élégant, a beaucoup de ressemblance avec les belles races espagnoles, et il seroit possible qu'elle en provînt.

G. Race Moldave noble ; *E. C. moldavicus nobilis.* Taille de quatre pieds huit à onze pouces ; formes moins élégantes que celles de la race transylvaine noble ; corps bien proportionné, musculeux ; tête large et sèche ; front et chanfrein droits ; ganache prononcée ; narines et yeux grands ; encolure un peu forte à la crinière ; épaules musculeuses, médiocrement hautes ; garrot bien fait, un peu fort ; poitrine large ; reins larges et plats ; croupe courte et large ; queue attachée un peu bas, mais bien portée ; jambes et avant-bras forts ; extrémités belles et sèches ; robe baie ou alzane.

H. Race Moldave commune ; *E. C. moldavicus vulgaris.* Taille petite ; formes sèches ; éminences osseuses et musculaires très-distinctes ; muscles très-durs ; chanfrein droit ; yeux grands ; bouche petite ; naseaux très-ouverts ; encolure peu fournie ; poitrine vaste derrière les épaules ; côtes élargies ; croupe courte, large, un peu avalée ou déclive, tranchante ; queue attachée bas.

Nota. Cette race des paysans est la même en Moldavie, en Transylvanie et en Hongrie. Une petite race pareille existe en Styrie, en Illyrie et en Dalmatie, où l'on élève aussi plusieurs grandes races nobles.

I. Race Hanovrienne noble ; *E. C. hanoverianus nobilis.* Taille de quatre pieds neuf à onze pouces ; corps un peu long ; conformation agréable ; tête ordinairement busquée ; encolure rouée (1) ; croupe bien faite ; membres grêles, relativement au volume du corps ; haut des extrémités bien fourni ; canons un peu minces ; robe d'un bai foncé, et souvent noire.

K. Race Frisone ; *E. C. frisius.* Elle ressemble beaucoup à celle du Hanovre, dont elle diffère néanmoins par la longueur un peu considérable du corps. Les chevaux dits de *Hollande*, de *Flandre*, du *nord de la Picardie*, et ceux des environs de *Berg*, *Juliers*, *Trèves*, *Cologne* et *Mayence* en font partie. Leurs caractères généraux sont les suivans : taille de quatre pieds dix pouces à cinq pieds ; tête longue et forte ; encolure peu fournie ; côtes plates ; hanches saillantes ; croupe avalée ; pieds forts ; membres chargés de crins ; robe noire, baie ou alzan brûlé, rarement grise. Dans cette race, les chevaux nobles sont distingués des communs, seulement parce qu'ils ont la tête moins forte, les éminences musculaires moins apparentes, les membres moins chargés de crins, etc. etc.

Nota. Les chevaux appelés *Hart-dravers* (fort trotteurs) par les Hollandais, ou *Ardraves* par les Français, sont des animaux de la race précédente, que l'on dresse dès leur jeune âge pour aller au trot, et que l'on emploie comme bêtes de trait. Ils présentent généralement les caractères suivans : tête légère ; épaules plates ; hanches saillantes ; croupe courte et large ; avant-bras et jambes très-longs ; canons courts ; pieds un peu forts : on a l'usage de leur couper la queue fort courte.

L. Race Suisse commune ; *E. C. helveticus vulgaris.* Taille de quatre pieds neuf à onze pouces ; corps musculeux ; tête camuse et forte ; yeux grands ; côtes arrondies ; croupe large ; membres

(1) L'encolure de cerf est celle dans laquelle le bord supérieur cervical est concave, et le bord inférieur ou trachélien, convexe.

(2) Un cheval qui a la *robe alzane*, est bai des nuances variées, que l'on distingue ; mais sa crinière et sa queue ne sont pas noires.

(1) L'encolure rouée est celle qui présente un contour bien arrondi en dessus.

forts et chargés de crins ; robe ordinairement noire.

Nota. Cette race est fort employée pour le service des diligences et de la poste dans la France orientale et méridionale, depuis le Jura jusqu'en Provence.

M. Race Italienne noble ; *E. C. italicus nobilis* (*chevaux polésinés* de Rovigo et de Bologne ; *chevaux napolitains, toscans* et *du nord des Etats romains*). Taille élevée (quatre pieds huit à onze pouces) ; tête grosse ; yeux petits ; chanfrein busqué ; oreilles longues ; côtes plates ; croupe un peu avalée, ayant les éminences osseuses assez prononcées ; queue attachée bas ; extrémités belles, fortes et sèches, un peu longues relativement au volume du corps ; robe noire ou bai très-foncé, sans balzanes ni marques blanches. *Nota.* Cette race fournit surtout des chevaux de carrosse, et pour la grosse cavalerie.

N. Race Andalouse noble ; *E. C. andalusius nobilis.* Taille de quatre pieds huit à neuf pouces ; tête un peu longue, le plus souvent busquée ; encolure bien arrondie, fournie de crins soyeux et ondulés ; garrot moyen ; poitrail bien fait ; épaules un peu fortes inférieurement ; dos un peu large ; ventre arrondi ; croupe ronde, très-belle ; jambes et avant-bras courts ; canons longs ; robe baie, bai-doré ou isabelle.

Nota. Les chevaux de l'Andalousie ont des rapports communs avec les chevaux arabes et les barbes, et en descendent incontestablement ; mais ils présentent néanmoins de nombreuses modifications dans leurs formes.

Le même pays offre des chevaux blancs et des chevaux soupe de lait ou isabelle très-clair, appelés *perlinas.* Cette dernière variété paroît être un degré d'albinisme (1) ; ce que prouve, non-seulement la couleur claire de la robe, mais encore la présence de taches de ladre ou de couleur noire sur le pourtour des lèvres, des naseaux, de l'anus et des autres parties fines de la peau, et la décoloration de l'iris.

O. Race Anglaise noble ; *E. C. anglicus nobilis, blood horse* ou *cheval de sang, cheval de course.* Taille moyenne, de quatre pieds sept pouces, à quatre pieds dix pouces ; tête forte et sèche ; chanfrein droit ; quelquefois une petite éminence au-dessous des yeux ; naseaux grands ; oreilles droites ; encolure un peu longue ; poitrine très-élevée, un peu étroite ; garrot saillant ; dos court ; croupe presque droite, tranchante, quelquefois séparée des lombes par une éminence ; queue attachée très-haut et presque dirigée en haut ; épaules plates, très-inclinées, de manière que le bras est presque perpendiculaire et qu'il forme un angle très-obtus avec l'avant-bras ; celui-ci un peu long ; cuisse longue et bien musculeuse ; membres larges ; articulations fortes, surtout les genoux et les jarrets ; paturon et pied bien conformés ; peau fine ; point de poils aux extrémités ; couleur dominante, le bai sans aucun mélange de poils, avec des marques en tête et des balzanes. *Nota.* Cette race, très-soignée, provient d'une race indigène, améliorée d'abord par l'introduction en Angleterre d'étalons espagnols, et ensuite par celle des chevaux barbes, persans et arabes.

Les *chevaux de chasse* anglais proviennent quelquefois de l'accouplement de jumens normandes avec des étalons de course. Ils réunissent la solidité et la force de la mère, à la légèreté du père. Les *chevaux de carrosse* sont produits par des étalons choisis parmi les chevaux de chasse et des jumens plus grosses et plus élevées encore ; de telle façon que leurs formes et leur stature sont différentes de celles des chevaux de sang ou de course.

P. Race Anglaise commune ; *E. C. anglicus vulgaris* (*chevaux de brasseurs*). De la plus forte taille ; haut montés sur jambes ; éminences musculeuses très-prononcées ; tête grosse, pesante, chargée de chair ; encolure moyenne ; épaules grosses et chargées, un peu moins obliques que dans la race précédente ; garrot élevé ; dos assez long ; croupe avalée, courte, mais large ; queue attachée bas (toujours coupée très-courte, comme celle des *chevaux hart-dravers*) ; ventre peu volumineux ; jambes fortes, très-chargées de poils ; articulations empatées ; jarrets un peu foibles ; pieds forts, bien conformés ; robe ordinairement d'un beau noir, avec des marques blanches sur le front et des balzanes.

Nota. Cette race de chevaux de charroi ou de trait est particulièrement élevée dans les comtés de Lincoln, de Derby, de Nottingham, de Cambridge et de Norfolk. Elle paroît originaire de la Flandre.

Une autre race de *chevaux de brasseurs* existe

(1) Dans l'espèce du cheval, les individus tout blancs, sont loin de perdre leur vigueur, comme cela se remarque dans les autres animaux albinos ; au contraire, quelques-uns d'entr'eux se font remarquer par beaucoup d'énergie.

en Angleterre, mais elle n'est pas originaire de ce pays; elle y a été transportée du Boulonnais (1).

Q. Race Galloise commune; *E. C. cambriacus vulgaris.* Taille de quatre pieds à quatre pieds quatre ou cinq pouces; formes ramassées; tête petite, gentille; encolure assez forte; ventre un peu gros; jambes extrêmement sèches et nettes. *Nota.* Cette race, qui semble indigène à l'Angleterre, est élevée sans aucun soin dans les contrées montueuses, telles que le pays de Galles, l'Ecosse, le Dewonshire et le Cornouailles. Elle est infatigable et est employée à une foule de petits travaux. La race de petits chevaux de l'île d'Ouessant paroît se rapporter à celle-ci.

R. Race Normande noble; *E. C. normanus nobilis.* Taille élevée de quatre pieds huit pouces à cinq pieds; formes sèches et belles; tête bien proportionnée; chanfrein souvent busqué; encolure rouée et un peu fournie; garrot médiocrement saillant; poitrail large; croupe ronde; épaules musculeuses; jambes fortes; avant-bras un peu longs et forts; pieds bien faits; robe ordinairement d'une couleur baie, devenant plus foncée en approchant de la place des balzanes, qui existent souvent. On remarque aussi fréquemment des marques blanches en tête.

Nota. Ces caractères conviennent principalement aux chevaux de la plaine de Caen et de la plaine d'Alençon, excellens pour le carrosse, la selle, le manége et la cavalerie. Les chevaux de race commune du pays d'Auge, *E. C. normanus vulgaris*, dont la tête est un peu forte et qui ont les jambes chargées de poils, sont des bêtes de trait d'une assez bonne tournure; ils ont surtout de la ressemblance avec les chevaux boulonnais, mais ils sont plus petits.

Les chevaux du Holstein, et en général les danois, ont la plus grande analogie avec les chevaux normands, dont ils diffèrent cependant par les membres moins bien fournis, les avant-bras plus courts, les pieds plus volumineux et le tempérament plus lâche. Plusieurs auteurs regardent les chevaux de Normandie comme originaires de Danemarck, et pensent qu'ils ont été amenés dans ce pays, lors de sa conquête par les peuples du Nord. (Huzard, *Traité des haras*, pag. 154.)

La Normandie, outre les poulains qui y naissent, *élève* encore une grande quantité de poulains bretons, picards, angevins, etc.

S. Race Limosine noble; *E. C. lemovicensis nobilis.* Taille de quatre pieds sept à huit pouces; tête longue; oreilles fines et longues; encolure rouée; corps bien arrondi; croupe arrondie; avant-bras et jambes un peu grêles; canons minces; paturons longs.

Cette race de chevaux de selle, distinguée par la figure, la vigueur, la légèreté, la finesse et la durée, n'existe plus que dans quelques rejetons très-rares. Avant sa dégénération, due au mélange de chevaux étrangers très-médiocres, elle étoit élevée en Limosin, en Auvergne et en Périgord.

T. Race Navarrine noble; *E. C. navarraus nobilis.* Taille de quatre pieds six à dix pouces; tête légère; oreilles longues; encolure rouée, un peu longue; garrot bien sorti; dos un peu bas; croupe de mulet, c'est-à-dire, tranchante; jarrets larges et coudés.

La race de chevaux *navarrins*, originaire d'Espagne, et élevée dans la Navarre, le Béarn, le Condomois, le pays de Foix, le Roussillon, la Guyenne, etc., étoit recommandable par sa vigueur, sa souplesse et sa légèreté: elle étoit surtout propre au manége et au service de la cavalerie légère. Aujourd'hui sa dégénération est presque totale.

U. Race Auvergnate commune; *E. C. arvernus vulgaris.* Taille de quatre pieds six à sept pouces, et quelquefois huit; conformation désagréable à la vue; tête camuse, carrée, effilée inférieurement; ganache très-prononcée; oreilles courtes; encolure droite ou même renversée; garrot saillant; ventre volumineux; croupe avalée; hanches saillantes; membres forts.

V. Race Bretonne légère; *E. C. armoricus vulgaris agilis* (*doubles bidets* de Bretagne). Taille de quatre pieds cinq à sept pouces; tête camuse, plaquée, un peu grosse inférieurement; encolure droite; épaules sèches; corps ample; membres forts; pieds bien faits.

Cette race est surtout propre au Morbihan.

X. Race Bretonne forte; *E. C. armoricus vulgaris validus.* Taille de quatre pieds six à neuf pouces;

(1) M. Huzard fils, de qui nous empruntons ces détails sur les races anglaises, ajoute qu'il y a en Angleterre une autre race de chevaux de trait, moins forte, moins belle et moins chère que celle que nous venons de décrire. Il pense qu'elle peut appartenir à une des races indigènes des anciens chevaux anglais.

pouces; chanfrein droit ou camus; encolure épaisse et chargée de beaucoup de crins; épaules très-charnues; corps arrondi; croupe large, arrondie, présentant deux éminences latérales formées par les muscles situés sur les iléons, et séparées par un sillon médian; boulet garni de poils.

Cette race fournit à la Normandie une assez grande quantité de poulains destinés à devenir des chevaux de trait. Elle est moins belle que la race normande; mais elle est plus solide et résiste plus long-temps au travail.

Y. Race Ardennaise commune; *E. C. arduennensis vulgaris.* Taille de quatre pieds six à sept pouces; tête volumineuse, camuse, en quelque sorte carrée; yeux petits; encolure assez charnue; épaules fortes; côtes plates; croupe foible, plate et avalée; jambes de derrière foibles; jarrets un peu étroits.

Les chevaux de cette race, qui est élevée, non-seulement dans les Ardennes, mais encore dans les pays de Liége et de Luxembourg, sont nerveux, sobres, durs au travail et du meilleur service. En les améliorant, dit M. Huzard, ils deviendroient propres à monter les troupes légères.

Z. Race Franc-comtoise; *E. C. sequanicus vulgaris.* Taille de quatre pieds sept à dix pouces; corps volumineux et long; tête longue; chanfrein droit; yeux petits; encolure peu fournie; poitrail large; dos un peu ensellé; croupe plate et avalée; membres et pieds forts.

Les chevaux comtois sont employés aux travaux de l'agriculture et aux transports. Ce sont eux qui composent les atelages des nombreux chariots franc-comtois qui viennent par caravanes à Paris, et y transportent les produits de la Franche-Comté et de la Suisse.

AA. Race Boulonnaise; *E. C. bononiensis vulgaris.* Taille de quatre pieds sept à onze pouces; formes lourdes; tête grosse; chanfrein droit; encolure bien fournie et chargée de crins; garrot un peu bas; croupe plate et un peu avalée; ventre volumineux; canons un peu grêles et garnis de longs crins.

Les chevaux du Boulonnais et du Calaisis étoient autrefois employés pour le service des grandes messageries, des diligences et des postes, parce qu'ils étoient moins forts qu'ils ne le sont maintenant. Aujourd'hui on s'en sert d'abord à Paris pour le charroi des pierres de taille; puis on les envoie remonter les bateaux sur le Rhône.

Les *chevaux de brasseurs et de charbonniers* anglais, différens des chevaux anglais que nous avons décrits, appartiennent à cette race. Ils ont la robe noire ou grise.

BB. Race de la Camargue; *E. C. arelatensis vulgaris.* Taille de quatre pieds trois à six pouces; tête carrée, forte et sèche; chanfrein droit; encolure grêle, effilée; corps arrondi; croupe de mulet; membres bien conformés; paturons courts; robe d'un gris très-clair.

Cette race, confinée dans l'île de la Camargue et dans les marais, près d'Arles, vit en liberté toute l'année et se reproduit comme les chevaux sauvages. Elle est vive et vigoureuse.

CC. Race Corse; *E. C. corsicus.* Taille de quatre pieds trois à quatre pouces; formes rondes; tête plate; encolure courte; garrot peu saillant; croupe arrondie; ventre assez volumineux; membres forts, peu garnis de crins; tendons et muscles des jambes bien dessinés; sabots petits et durs.

Cette petite race, très-vive, a beaucoup de vigueur (1).

HABIT. Les chevaux redevenus sauvages dans les contrées au sud de la Plata sont si multipliés, qu'on les rencontre par troupes de dix mille individus. Chacune de ces troupes habite un canton particulier, qu'elle défend comme sa propriété, contre toute invasion étrangère. Les chevaux qui les composent marchent en colonnes serrées, les plus forts étant à la tête, et ceux-ci reconnoissent le danger, lorsqu'il se présente, pendant que la troupe s'arrête; si le danger se manifeste, ils donnent l'exemple de la fuite, et sont bientôt suivis de tous les autres. Chaque troupe est formée de familles composées elles-mêmes d'un mâle et d'un certain nombre de femelles qui lui obéissent, se réunissent toujours autour de lui et le suivent partout. Le rut a lieu au printemps; la gestation est d'un peu moins de douze mois; le poulain naît couvert de poils, les yeux ouverts, et avec assez de force pour se soutenir et marcher. Quelques jours après la naissance, les deux inci-

(1) Telles sont les principales races de chevaux domestiques qu'on observe maintenant. Elles en ont fait disparoître d'autres, qui existoient avant elles, et elles seront remplacées à leur tour. Les variations qui auront lieu dans les mœurs et les intérêts des peuples, en seront la principale cause; car les soins donnés par l'homme aux animaux ont une influence marquée sur la conservation des races, et il lui est donné de modifier à peu près à sa volonté, par un choix convenable des individus qu'il destine à la reproduction et par le régime qu'il leur fait suivre, la taille, les formes extérieures, la finesse de la peau et du poil, et les couleurs de la robe.

sives intermédiaires de lait (les *pinces*) de chaque mâchoire paroissent ; à trois ou quatre mois, il en vient une de plus de chaque côté des premières (les *mitoyennes*) ; enfin les quatre dernières (les *coins*) apparoissent à six ou sept mois. Ces incisives tombent et sont remplacées par d'autres dents, entre deux ans et demi et cinq ans, et à des intervalles d'un an. Le sillon des dents de remplacement, d'abord très-marqué, disparoît à mesure qu'elles s'usent. Dans les chevaux qui ont acquis toutes ces dents, la disparition du sillon a lieu à peu près dans l'ordre suivant : entre cinq et six ans, les deux incisives intermédiaires inférieures ; entre six et sept ans, les secondes ; entre sept et huit ans, les dernières ou les latérales ; vers le même temps, les deux incisives intermédiaires supérieures ; vers huit à neuf ans, les secondes, et à neuf ou dix ans, les dernières ou les latérales. Les canines inférieures (*crochets* ou *angulaires*) viennent à cinq ans, et les supérieures quelquefois plus tard : elles restent pointues jusqu'à six. Le poulain tète pendant douze mois environ, et son entier développement a lieu vers la cinquième année. La durée de la vie du cheval peut être portée à trente ou quarante ans.

Les chevaux semblent attachés à l'espèce de l'homme. Pris sauvages, même adultes, ils deviennent domestiques très-facilement. Dans cet état, ils font preuve de qualités intellectuelles très-remarquables, et notamment d'une rectitude véritable de jugement et de beaucoup de mémoire.

Ils sont éminemment herbivores et granivores, et ont un dégoût marqué pour la chair ; ils boivent en humant ou en aspirant l'eau ; la conformation de leur estomac est telle, qu'ils ne peuvent vomir. Les mâles sont très-ardens en amour, et à l'époque du rut, leur physionomie prend une expression remarquable. Leur espèce peut se mêler aves ses congénères, et produire des individus ordinairement inféconds, auxquels on a donné le nom de *mulets*. Mais son accouplement avec celle du bœuf est impossible, et l'existence des *jumars* est fabuleuse.

PATRIE. Originaire du plateau de Tartarie, le cheval a été transporté par l'homme partout où il s'est établi sur les vastes continens de l'Asie, de l'Europe, de l'Afrique, de l'Amérique et de la Nouvelle-Hollande (1).

(1) Des ossemens et des dents de chevaux fossiles ont été trouvés abondamment dans les terrains d'alluvion à Conftadt en Wirtemberg, à Fonvent-le-Prieuré (Haute-Marne), dans le canal de l'Ourcq, dans le val d'Arno, etc. On n'a pas encore reconnu les caractères spécifiques qui leur sont propres, et qui les rapprochent ou les éloignent des ossemens correspondans appartenant aux espèces connues du genre *cheval*.

Ici se termine la série des mammifères pachydermes. Nous n'avons pu y faire entrer l'espèce fossile, décrite par M. Fischer, dans le second volume des *Mémoires de la Société des naturalistes de Moscou*, sous le nom d'*elasmotherium*, parce qu'il nous a été impossible de nous procurer des renseignemens satisfaisans à son sujet. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que cet animal est regardé par M. Cuvier, comme devant former un genre de pachydermes voisin, à beaucoup d'égards, du rhinocéros, quoiqu'il ait la coupe de sa mâchoire autrement configurée que celle de cet animal. Sa tête est alongée, sans incisives ni canines ; mais elle offre vingt dents molaires, à lames contournées. L'*elasmotherium* a été trouvé en Sibérie.

SEPTIÈME ORDRE.

RUMINANS, *pecora*.

CARACT. Des *incisives inférieures* seulement (1), et le plus souvent au nombre de huit.

Canines manquant souvent ; *molaires* à couronne, formées de deux doubles croissans d'émail, disposés par paires et en sens inverse aux deux mâchoires ; la convexité étant tournée en dehors à celle d'en bas, et en dedans à celle d'en haut.

Quatre *extrémités* uniquement destinées pour la marche, dont les *doigts*, au nombre de *deux* et égaux entr'eux, sont *ongulés*. Un seul *métacarpien* ou *métatarsien* pour les deux doigts de chaque pied.

Point de *clavicules*.

Organes de la digestion disposés pour la rumination ; quatre *estomacs*, la *panse* ou *rumen* ; le *bonnet* ou *réseau* ; le *feuillet* et la *caillette*. *Intestins* très-développés.

Mamelles au nombre de deux ou de quatre, toujours inguinales.

Souvent des *cornes* supportées par des axes osseux du frontal, ou des *bois*, productions osseuses, ramifiées et caduques.

NOURRITURE. Substances végétales.

HABIT. Animaux en général paisibles, habitant les forêts, où ils se réunissent souvent en troupes

(1) Les *chameaux* seuls font exception, ayant deux dents latérales implantées dans les os incisifs, une de chaque côté ; mais ces dents ont la forme et l'usage des canines.

plus ou moins nombreuses. Prenant d'abord une grande quantité d'alimens sans les mâcher, et les mettant en dépôt dans leur premier estomac ou la panse, pour les faire remonter ensuite à la bouche, lorsqu'ils sont en repos, les triturer avec leurs molaires, qui agissent latéralement, et les avaler de nouveau, en les faisant passer directement alors dans le second et les autres estomacs.

PATRIE. L'Asie, l'Europe, l'Afrique, sous toutes les latitudes; l'Amérique septentrionale et la méridionale, à l'exception de ses terres les plus australes. La Nouvelle-Hollande n'en a présenté aucune espèce.

1re. DIVISION. *Ruminans sans cornes ni bois dans les deux sexes.*

CXXIe. GENRE.

CHAMEAU, *camelus*, Linn. Briss. Erxleb. Bodd. Cuv. Illig.

CARACT. Formule dentaire : incis. $\frac{2}{6}$; can. $\frac{1-1}{1-1}$; fausses molaires $\frac{1-1}{1-1}$; molaires $\frac{5-5}{5-5}$ = 36.

Incisives inférieures en coins tranchans; les *supérieures* latérales et en forme de canines.

Canines coniques, droites et fortes.

Fausse molaire de chaque côté étant séparée des autres, placée au milieu de la barre ou de l'espace interdentaire, et ayant la forme du crochet.

Tête longue; *chanfrein* busqué.

Point de *mufle* ni de *larmiers.*

Lèvre supérieure divisée en deux parties qui peuvent s'alonger et se mouvoir séparément; *narines* consistant en deux simples fentes susceptibles de se fermer et de s'ouvrir à volonté.

Yeux saillans; *oreilles* assez petites.

Cou très-alongé.

Jambes très-longues et grêles; *pieds* non fourchus, mais garnis en dessous d'une semelle cornée très-large; deux petits ongles courts et crochus terminant les doigts.

Une ou deux *loupes graisseuses* très-développées sur le dos.

Des *callosités* au poitrail, aux coudes et aux poignets des jambes de devant, ainsi qu'à la rotule et au talon de celles de derrière.

Queue moyenne.

Mamelles au nombre de quatre.

Poils laineux.

Panse ayant une sorte d'appendice divisée en un grand nombre de cellules membraneuses, destinées à contenir de l'eau.

Verge du mâle très-mince, dirigée en arrière dans le repos.

Os scaphoïde et cuboïde du tarse séparés.

HABIT. Ces animaux, d'un caractère doux et docile, dont les espèces paroissent totalement asservies, ont un caractère de physionomie indolent et stupide. Ils se nourrissent seulement de matières végétales en très-petite quantité, et peuvent boire d'une seule fois une grande quantité d'eau qui, mise en réserve dans les cellules de la panse, leur sert pendant un temps très-long. Femelles ne faisant qu'un petit à la fois, qui naît avec les callosités des jambes et de la poitrine.

PATRIE. Les contrées chaudes et tempérées de l'Asie; les contrées septentrionales et occidentales de l'Afrique.

653e. Esp. CHAMEAU A DEUX BOSSES, *camelus bactrianus.*

(Encyclop. pl. 44. fig. 6.) Καμηλος βακτριανος, Arist.— *Camelus Bactria*, Plin. Hist. nat. VIII. c. 18. — Καμηλος, Ælian. Oppian. — *Camelus*, Gesn. Aldr. Jonst. — *Camelus bactrianus*, Linn. Erxleb. Bodd. Schreb.— *Chameau*, Briss. Regn. anim. page 53. n. 1. — Buff. Hist. nat. tom 11. pl. 22. — G. Cuv. Ménag. nat. fig. — F. Cuv. Mamm. lithogr. fig.

CAR. ESSENT. *Deux loupes graisseuses, l'une sur le garrot et l'autre sur la partie postérieure du dos.*

	pied	pouc.	lig.
DIMENS. Longueur du corps entier, mesurée en ligne droite, depuis le bout des lèvres jusqu'à l'anus.	10	6	»
Hauteur du train de devant	6	1	»
— du train de derrière	5	1	»
Longueur de la tête, depuis le bout des lèvres jusqu'à l'occiput	2	1	6
— des oreilles	»	5	9
— du cou	3	2	»
Circonférence de la tête, derrière les naseaux	1	9	3
— entre les yeux et les oreilles	3	1	»
— du cou, près de la tête	2	4	»
——— près des épaules	3	7	»
— du corps entre les deux bosses	7	11	»
Longueur de la queue	1	8	»

	pied.	pouc.	lig.
Longueur de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	1	10	4
— du canon	1	1	9
Circonférence de ce canon, à l'endroit le plus mince	»	8	5
Longueur du paturon	»	3	3
— du pied de devant, appuyant sur le sol	»	8	8
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	2	1	»
— du canon, depuis le talon jusqu'au boulet	1	7	»
— du paturon	»	3	»
— du pied de derrière	»	7	6

DESCRIPT. Sommet de la tête très-élevé; partie antérieure du museau amincie; lèvre supérieure profondément fendue; narines très-relevées, en forme de fentes, longues de trois pouces et dirigées obliquement en avant, l'une vers l'autre; encolure renversée; bosses placées, l'une en avant sur la partie antérieure du dos, près du garrot, haute de neuf pouces, l'autre sur la région des lombes, et haute de huit pouces (1); peau de l'extrémité des bosses ayant des espèces de petites cavités, d'où sortent des flocons de poils; callosité du sternum plus grande que les autres et de forme triangulaire. Poil laineux très-touffu, composé d'un duvet fort long et de poils rares plus gros et encore plus longs. Couleur, généralement brune, passant au cendré sur le chanfrein et les lèvres, au roussâtre sur les côtés du cou et sur la bande de grands poils qui garnit le fanon, au noirâtre sur le bout de la queue, etc.

HABIT. Le chameau de Bactriane est moins vif que celui à une seule bosse, mais il a le pas plus sûr. Par sa nature, il paroît destiné à vivre dans des contrées plus humides que celles qui conviennent à ce dernier animal. Il entre en rut vers la fin d'octobre; et à cette époque, des glandes qu'il a derrière et sur les côtés de la tête, sécrètent une matière épaisse et noirâtre très-puante; il sue beaucoup, et sa salive devient plus abondante. Il s'accouple à la manière des autres animaux, et la femelle porte environ un an. Les chameaux dorment accroupis et les yeux ouverts, urinent en arrière, etc. La durée de leur vie est de plus de quarante ans.

PATRIE. Cette espèce, très-employée dans l'Asie pour les transports des marchandises et des bagages des troupes et des voyageurs, existe actuellement dans le Turquestan, qui est l'ancienne Bactriane, et dans le Thibet, jusqu'aux frontières de la Chine. Les Mongoles la conduisent jusque dans les environs du lac Baïkal. Le grand-duc de Toscane, Léopold, l'avoit introduite en Italie, où elle s'étoit très-bien acclimatée.

(1) Ces bosses diminuent ou augmentent de volume, en raison de l'état de maigreur ou d'embonpoint de l'animal.

654[e]. Esp. CHAMEAU A UNE BOSSE, *camelus dromedarius.*

(Encycl. pl. 44. fig. 5.) Καμηλος αραβιος, Arist. — *Camelus Arabia*, Plin. VIII. c. 18. — *Camelus*, Jonst. — *Chameau*, Perrault, Hist. des anim. tom. 1. pl. 7. — *Dromadaire*, Briss. Regn. anim. pag. 55. n. 2. — *Camelus dromedarius*, Linn. Erxleb. Bodd. — *Dromadaire*, Buff. tom. 11. pl. 9. — G. Cuv. Ménag. nat. fig. — *Dromadaire*, variété blanche et variété brune, Fréd. Cuv. Mamm. lithogr. (1).

CAR. ESSENT. *Une seule loupe graisseuse, située vers le milieu du dos.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps entier, mesurée en ligne droite, depuis le bout des lèvres jusqu'à l'anus	7	6	6
Hauteur du train de devant	4	8	6
— du train de derrière	4	7	»
Longueur de la tête, depuis le bout des lèvres jusqu'à l'occiput	1	5	6
— des oreilles	»	3	6
— du cou	2	7	6
Circonférence de la tête, derrière les naseaux	1	2	»
— entre les yeux et les oreilles	2	3	»
— du cou, près de la tête	1	7	6
— près des épaules	2	4	6
— du corps, en avant de la bosse	4	4	6
— du corps, au milieu de la bosse	5	»	»
Longueur de la queue	1	4	6
— de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	1	8	»
— du canon du pied de devant	1	3	»
Circonférence de ce canon, à l'endroit le plus mince	»	7	»
Longueur du paturon	»	2	4
— du dessous du pied de devant, appuyant sur le sol	»	6	»
— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon	1	9	»
— du canon, depuis le talon jusqu'au boulet	1	5	»
— du paturon	»	2	»
— du pied de derrière appuyant sur le sol	»	5	»
— des ongles	»	1	8

(1) Le nom de καμηλος δρομας, donné par Strabon et Diodore de Sicile, à une seule race de cette espèce, très-rapide à la course (*maihuri*, ou *raquahil* des Arabes), a été changé en celui de *dromadaire*, et appliqué à toutes les autres.

Descript. Museau moins renflé ; sommet de la tête moins élevé que dans le chameau à deux bosses ; cou plus court à proportion et aussi arqué ; bosse placée sur le dos, arrondie, jamais tombante, comme celle de l'espèce précédente ; jambes très-minces. Poil assez doux, laineux, médiocrement long, mais plus abondant sur la bosse, sous le fanon et sur le haut de la face externe des membres qu'ailleurs. Couleur ordinairement d'un gris presque blanc, devenant, avec l'âge, d'un gris-roussâtre ; quelquefois blanche, noire ou brune.

Habit. Ces animaux, d'un tempérament sec, et organisés pour vivre dans les contrées les plus sablonneuses et les plus chaudes du globe, sont, comme les précédens, d'une sobriété extrême. On en distingue plusieurs variétés, qu'on emploie, suivant leur force et leurs dispositions naturelles, comme bêtes de charge, ou pour la course. En traversant le désert, ils peuvent se passer d'eau pendant huit jours, lorsqu'ils ont bu avant de partir. Ils ont l'odorat exquis et découvrent des sources situées à de grandes distances par ce seul moyen. Leur naturel est paisible, hors le temps du rut, où ils éprouvent les mêmes révolutions que le chameau à deux bosses. Ce rut commence au printemps. La femelle porte près d'un an et ne fait qu'un seul petit, qui court au bout de peu de temps, tête douze mois et atteint toute sa grandeur en cinq ou six ans : il en peut vivre quarante ou cinquante.

L'espèce du chameau d'Arabie peut, selon Olearius, produire avec celle du chameau de Bactriane, des individus inféconds comme les mulets ; mais cet auteur n'en indique pas les caractères.

Patrie. Le dromadaire est bien plus répandu que le chameau à deux bosses. Il est fort commun en Arabie et dans toute la partie septentrionale de l'Afrique, qui s'étend en longueur, depuis l'Egypte jusqu'en Mauritanie, et en largeur, depuis la mer Méditerranée jusqu'au fleuve Sénégal. On le retrouve aussi communément en Egypte, en Abyssinie, dans la Perse et la Tartarie méridionale, et dans l'Inde.

CXXII^e. Genre.

LAMA, *auchenia*, Illig. Fréd. Cuv.
Camelus, Linn. Briss. Erxleb. Bodd.
Lama, Cuv.

Caract. Formule dentaire : incis. $\frac{2}{6}$; can. $\frac{1-1}{0-0}$; fausses mol. $\frac{1-1}{0-0}$; mol. $\frac{5-5}{5-5} = 32$.

Dents assez exactement conformées comme celles des chameaux.

Museau peu renflé, sans *mufle ; lèvre supérieure* fendue ; point de *larmiers*.

Yeux gros ; *oreilles* grandes, pointues.

Pieds terminés par deux doigts munis d'ongles petits, crochus, assez séparés l'un de l'autre, mais ayant vers le talon une petite semelle calleuse qui appuie sur le sol.

Point de *loupes graisseuses* sur le dos.

Des *callosités* à la poitrine et aux genoux seulement.

Queue courte.

Point d'*appendice vésiculeux* à la panse.

Deux *mamelles*.

Habit. Animaux d'un naturel doux, très-actifs, vivant en troupeaux dans des contrées montueuses très-élevées.

Patrie. L'Amérique méridionale.

655e. Esp. **Lama domestique**, *auchenia glama*.

(Encycl. pl. 45. fig. 1.) Ελαφοκαμηλος, Margr. ? — *Ovis peruana et cervo-camelus*, Jonst. ? — *Chameau du Pérou*, *camelus peruanus*, Briss. Regn. anim. pag. 56. n. 3. — *Camelus lama*, Erxleb. — *Camelus glama*, Linn. Gmel. — Frezier, Voyag. tom. 1. pl. 22. — *Lama*, Buff. tom. 13. et Suppl. tom. 6. pl. 27. — *Lama*, Cuv. Ménag. nat. fig. — F. Cuv. Mamm. lithogr. livr. 31. fig.

Guanaco sive huanaca (lama sauvage ?). Laet. — Ulloa, Voyag. tab. 24. fig. 5.

Car. essent. *Tête longue ; chanfrein légèrement bombé et se joignant au front sans interruption sensible ; pelage composé de poils grossiers très-fournis, médiocrement longs, généralement brun et varié de taches blanches.*

	pied.	pouc.	lig.
Dimens. Hauteur à la croupe	2	7	6
— au garrot	2	5	10
Longueur du corps, des épaules aux fesses	2	4	»
— du cou, du haut des épaules à l'occiput	1	3	2
— de la tête, de l'occiput au bord du museau	»	10	6
— des oreilles	»	5	3
— de la queue	»	9	»

DESCRIPT. Front et chanfrein sur une même ligne; lèvre supérieure fort avancée au-delà du nez et profondément fendue; yeux ronds, saillans, très-vifs, garnis de cils longs et serrés; oreilles mobiles, souvent redressées, elliptiques, peu aiguës, de moitié moins longues que la tête; cou grêle, comprimé par les côtés et peu arqué; dos droit; croupe foible; queue assez courte, à demi relevée et recourbée en dessous; jambes de grosseur médiocre; tarses longs et secs; pieds plus courts que ceux du chameau, à proportion de leur largeur; doigts tout-à-fait séparés; des callosités aux carpes et aux genoux; une plus grande au sternum. Tête, jambes et dessous du cou garnis de poils beaucoup plus courts que ceux du dos, des épaules et de la face externe des cuisses; ceux de la ligne dorsale les plus longs de tous; fesses et dessous de la queue nus et d'une teinte vineuse; bas-ventre presque ras; une tache longitudinale, garnie de poils très-courts, de chaque côté du milieu du tarse. Couleurs variables (sans doute à cause de l'état de domesticité de cette espèce); parties colorées du pelage assez constamment d'un brun-marron plus ou moins foncé, ou roux; des parties blanches distribuées assez irrégulièrement, par grandes places ou par petites taches dans les divers individus, et particulièrement sur la tête et les jambes.

Nota. Le *guanaco* des voyageurs, *camelus huanacus*, Gmel. Schreb. Shaw, ne diffère du lama domestique, que parce qu'il est un peu plus grand, et que la couleur de son pelage est un châtain uniforme. M. Cuvier le considère comme le type sauvage de cette espèce.

HABIT. Les guanacos vivent en troupes dans les montagnes élevées et froides, paissent l'herbe, et sont des animaux d'un naturel paisible. Les lamas domestiques sont fort doux et dociles; leurs allures sont assez agiles et leur physionomie est assez animée. Leur voix est un petit hennissement; à l'époque du rut, leur cou ne laisse pas suinter d'humeur fétide comme celui des chameaux. Ils boivent peu, mais prennent une assez grande quantité d'alimens solides, et ils ont l'habitude remarquable d'accumuler leurs excrémens dans un lieu qu'ils choisissent à cet effet. Les femelles ne font qu'un seul petit par portée.

PATRIE. Les montagnes de la chaîne des Andes, au Pérou et au Chili, où ils sont employés comme bêtes de somme, quoiqu'ils ne puissent porter plus de quatre-vingts livres.

656ᵉ. Esp. LAMA ALPACA, *auchenia paco.*

(Non figuré.) *Alia species pacos dicta*, Hernandez, Mexic. pag. 663. — *Camelus peruvianus laniger pacos dictus*, Raï, Quadr. pag. 147. — *Paco*, Buff. tom. 13. pag. 16, d'après l'abbé Beliardi. — *Camelus pacos*, Erxleb.

CAR. ESSENT. *Tête assez longue; front assez élevé au-dessus du chanfrein et formant un angle avec lui; pelage composé de poils laineux très-longs et fins, de couleur châtain clair.*

DIMENS. A peu près de la taille du *lama* proprement dit, c'est-à-dire, celle d'un *cerf*, mais proportionnellement plus bas sur jambes.

DESCRIPT. Museau moyen, droit et assez brusquement séparé du front, qui est élevé à la hauteur des yeux; ceux-ci très-grands et noirs; poils du sommet de la tête longs et bruns; ceux de la face presque ras et noirâtres; poils du dessus du cou et des parties supérieures du corps très-longs et fins, laineux, divisés par mèches et d'une couleur châtain clair assez uniforme. Queue très-touffue et appliquée contre les cuisses; jambes couvertes de poils très-courts et de couleur noirâtre.

HABIT. et PATRIE. Les alpacas, alpaquos ou pacos, sont sauvages et se trouvent en compagnie des vigognes, dans les montagnes élevées du Pérou.

657ᵉ. Esp. LAMA VIGOGNE, *auchenia vicugna.*

(Encycl. pl. 43. fig. 5.) *Vicuna, vicunnas*, Laet, Nieremberg, Ulloa. — Frezier, Voyag. tom. 1. pag. 266. — *La vigogne*, Buff. Suppl. tom. 6. pl. 38. — *Camelus vicugna*, Linn. Gmel. — *Camelus pacos*, Erxleb. — *Camelus vigogne*, Briss. Regn. anim. pag. 57.

CAR. ESSENT. *Tête médiocrement longue, à front bombé; poils laineux très-fins, médiocrement longs, d'un brun-fauve clair en dessus et blancs en dessous.*

DIMENS. (Taille de la brebis.)

	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps, mesurée en ligne droite, depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue	4	4	6
Hauteur du train de devant	2	4	9
— du train de derrière	2	6	2
— du ventre, au-dessus de la terre	1	8	»
Longueur de la tête	»	6	6
— des oreilles	»	4	3
— Largeur des oreilles	»	1	5
Grandeur de l'œil	»	1	4
Distance entre l'œil et le bout du museau	»	3	9
Longueur de la queue avec la laine	»	8	9

DESCRIPT. Formes plus légères que celles du lama, et surtout de l'alpaca; jambes plus lon-

gues, plus menues ; cou long et délié ; tête moyenne, à front large et arrondi, s'unissant au chanfrein, non par une ligne droite, comme dans le lama, ou par un resaut brusque, comme dans l'alpaca, mais par une légère courbure ; bout du museau fin ; yeux très-grands, noirs ; lèvres d'un brun mêlé de gris ; oreilles longues, pointues, dressées, nues en dedans et revêtues d'un poil court en dehors ; laine du corps longue d'un pouce, et celle de la poitrine de trois pouces ; parties antérieures de la tête et jambes couvertes de poils plus courts. Pelage généralement d'un brun-fauve très-pâle, tirant sur le vineux ou la couleur isabelle en dessus ; dessous de la mâchoire d'un blanc-jaune ; poitrine, dessous du ventre, dedans des cuisses et dessous de la queue, blancs ; sabots minces et noirs, longs d'un pouce et larges de cinq lignes.

HABIT. et PATRIE. Les vigognes vivent en troupeaux plus ou moins nombreux, sur les croupes très-froides et désertes des montagnes les plus élevées et les moins accessibles, principalement dans la portion des Cordilières, qui appartient aux provinces de Copiapo et de Coquimbo, au Pérou. On les rencontre aussi au Chili. Elles sont aussi agiles que les chamois, et fréquentent comme eux les régions des glaces et des neiges. Leur naturel est timide et sauvage, et il paroît très-difficile de les apprivoiser. Un individu de cette espèce, qui a vécu en 1766 à l'Ecole vétérinaire d'Alfort, n'étoit pas, à beaucoup près, aussi privé que les lamas que cet établissement a aussi possédés. Il ne donnoit aucune marque d'attachement à la personne qui le soignoit ; il cherchoit même à mordre lorsqu'on vouloit le contraindre, et souffloit ou crachoit continuellement au visage de ceux qui l'approchoient. Il urinoit en arrière, comme le lama et les chameaux (1).

CXXIII^e. GENRE.

CHEVROTAIN, *moschus*, Linn. Schreb. Cuv. Erxleb. Bodd. Illig.

Tragus, Klein.

Tragulus, Briss.

CAR. Form. dent. : (mâle) incis. $\frac{0}{8}$; canin. $\frac{1-1}{0-0}$; mol. $\frac{6-6}{6-6} = 34$. (Fem.) incis. $\frac{0}{8}$; canin. $\frac{0-0}{0-0}$; molaires $\frac{6-6}{6-6} = 32$.

Incisives et *molaires* en tout semblables à celles des ruminans proprement dits.

Canines supérieures des mâles longues, verticales, comprimées, tranchantes et un peu courbées en arrière, sortant beaucoup de la bouche.

Tête légère ; un *mufle* ; point de *larmiers* ; *oreilles* assez longues, pointues.

Pieds à sabots bien séparés et entourant les dernières phalanges, comme dans tous les ruminans proprement dits.

Queue très-courte.

Deux *mamelles* inguinales.

Point de *loupes graisseuses* sur le dos.

Formes du corps sèches et sveltes.

Poil ras, sec et cassant.

HABIT. Animaux paisibles et herbivores, vivant dans les forêts à la manière des cerfs.

PATRIE. L'Afrique, l'Asie australe et tempérée ; les îles de la Sonde.

658e. Esp. CHEVROTAIN PORTE-MUSC, *moschus moschiferus*.

(Encycl. pl. 60. fig. 2.) *Moschi capreolus*, Gesner. — *Animal moschiferum*, Nieremberg, Hist. nat. pag. 184. — Rai. — *Capra moschi*, Aldrov. Jonst. — *Tragus moschiferus*, Klein. — *Tragulus moschus*, Briss. Regn. anim. pag. 97. n. 5. — *Kabarga*, J. G. Gmel. nov. Comm. petrop. IV. pag. 393. — *Moschus moschiferus*, Linn. Erxleb. Bodd. — Le *musc*, Buff. tom. 12. pag. 361. et Suppl. tom. 6. pl. 29. — Daubent. Mém. de l'Acad. des scienc. 1772. pag. 221. pl. 7. — *Xé* des Chinois.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris-brun, composé de poils très-gros et très-cassans ; une poche située en avant du prépuce du mâle, remplie d'une substance onctueuse excessivement odorante* (le musc).

DIMENS. (Taille du chevreuil.)	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps, mesurée en ligne droite depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	2	3	»
Hauteur du train de devant	1	8	»
— du train de derrière	1	7	6
Longueur des défenses ou canines du mâle	»	1	6
Largeur de ces canines	»	»	$1\frac{1}{2}$
— des oreilles	»	4	»

DESCRIPT. Front légèrement bombé et arrondi ;

(1) Le HUEQUE de Molina, *camelus araucanus*, Gmel. Shaw, ne paroit pas différer spécifiquement du lama proprement dit. L'*equus bisulcus*, aussi de Molina et de Gmelin, ne peut être qu'un quadrupède du même genre, si réellement il existe dans la chaîne des Cordilières.

chanfrein droit ; yeux grands, avec l'iris d'un brun-roux ; bord des paupières et naseaux de couleur noire ; oreilles grandes, larges et très-mobiles ; canines blanches, très-apparentes, sortant de la bouche et formant de chaque côté un renflement à la lèvre supérieure. Extrémités postérieures beaucoup plus fortes que les antérieures. Poil très-gros et cassant, offrant un mélange de plusieurs couleurs, et notamment de brun, de fauve et de blanchâtre ; cette dernière couleur étant à leur base et les autres à leur extrémité ; front, nez et partie extérieure des oreilles, garnis de poils d'un noir-roussâtre mêlé de gris ; yeux ayant du fauve-jaunâtre en dessus et en dessous ; épaules et jambes d'un brun-noir, ainsi que les pieds ; cuisses et jambes de derrière de la même couleur, mais d'une teinte moins foncée. Quelquefois une tache blanche au milieu du front. La queue est remplacée par un tubercule qui n'a pas tout-à-fait un pouce de saillie.

Var. A. *C. M.* blanc. Résultat de la maladie albine.

HABIT. Les allures de cet animal sont tout-à-fait celles du chevreuil. Il est vif et très-léger à la course. Son naturel, si l'on en juge d'après celui d'un mâle qui a vécu en captivité en France, est fort doux, et en même temps timide et craintif. Cet animal répandoit une très-forte odeur de musc, en été seulement. A l'état sauvage, il vit solitaire et ne se plaît que sur les hautes montagnes et les rochers escarpés. Il entre en chaleur dans les mois de novembre et de décembre.

PATRIE. La Chine, et surtout les provinces de Xinsi, de Suchuen et de Juman ; le Thibet, le Tunquin ; le Pegu ; les royaumes d'Aracan et de Boutan ; plusieurs provinces de l'Indostan ; la Tartarie chinoise et quelques parties de la Tartarie moscovite. L'espèce du musc abonde dans les contrées montueuses au-delà du Jenissei, près du lac Baïkal, où Pallas l'a observée, ainsi que dans les montagnes de Kouznetzk, près du lac Telet-Koï. La variété blanche provient du pays des Abakanks (1).

(1) M. de Blainville (Bull. Soc. philom. 1816) dit qu'il a dessiné à Londres une très-belle tête osseuse ayant appartenu, à ce qu'on lui a appris, à une grande espèce de porte-musc de l'Inde, décrite et figurée dans l'*Oriental Miscellany*. Elle est remarquable par sa grandeur, ayant près de sept pouces de long, et surtout par le grand développement de ses canines.

659ᵉ. Esp. CHEVROTAIN PYGMÉE, *moschus pygmæus.*

(Encycl. pl. 60. fig. 4.) *Tragulus guineensis*, Briss. Regn. anim. p. 96. n. 2.— *Cervus pusillus guineensis, cerva parvula africana ; cervus africanus pilo rubro*, Séba, Mus. tab. 43. fig. 1, 2, 3. tab. 45. fig. 1. — *Chevrotain des Indes orientales*, Buff. Hist. nat. tom. 12. tab. 41 et 43. — *Moschus pygmæus*, Linn. Gmel. Erxleb.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un brun-roux en dessus, fauve sur les côtés, blanc en dessous ; point de follicule remplie de matière odorante au prépuce du mâle.*

DIMENS.

	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	»	8	»
— de la tête	»	2	3
— des oreilles	»	1	1
— de la queue	»	1	»
Longueur du bras, du coude au poigner	»	1	7
— du canon des jambes de devant	»	1	4
— de la jambe, de la rotule au talon	»	2	3
— du canon des jambes de derrière	»	2	3

(*Nota.* Quelques individus sont d'un quart plus grands.)

DESCRIPT. Le chevrotain est le plus petit de tous les ruminans connus. Toutes ses formes sont celles du cerf. Il a les yeux grands, le mufle bien formé ; les jambes très-fines et très-sèches ; les canines longues, aplaties sur les côtés, dirigées obliquement et recourbées en arrière. Le dessus de son corps est d'un roux sombre, qui devient plus clair ou fauve sur les côtés. Sa gorge, sa poitrine, le dessous de son ventre et une partie de la face interne des membres sont blancs.

HABIT. Cet animal, malgré la petitesse de sa taille, a beaucoup de vivacité et de force ; il fait des sauts et des bonds prodigieux, mais il se lasse assez vite, car les Indiens réussissent à le prendre à la course. Les individus de son espèce, qu'on a transportés en Europe, n'ont pas tardé à périr.

PATRIE. Les indications des premiers naturalistes qui ont parlé de cet animal, sembleroient lui assigner l'Afrique occidentale pour patrie, et notamment le Sénégal et la côte de Guinée ; mais Buffon nous apprend très-positivement, que l'espèce qu'il décrit vient de l'Inde. Il y a lieu de croire que l'on a souvent confondu le chevrotain avec l'antilope guevei du Sénégal, et que c'est ce qui a causé l'erreur qui a long-temps existé, relativement à la patrie de cet animal.

660ᵉ. Esp.

660ᵉ. Esp. CHEVROTAIN MEMINNA, *moschus meminna.*

(Encycl. pl. 60, fig. 5, le *chevrotain à taches blanches.*) *Meminna*, Knox. Ceylon. pag. 21. — *Chevrotain à peau marquetée de taches blanches*, Buff. Hist. nat. tom. 12. pag. 315.— — *The indian musk*, Penn. Quadr. n. 48. tab. 10. fig. 2. — *Moschus meminna*, Erxleb. Gmel. — *Tragulus meminna*, Bodd. — Schreb. tab. 243.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un cendré-olivâtre en dessus, blanc en dessous; côtés tachetés de blanc; point de poche renfermant de matière odorante au prépuce du mâle.*

	pied.	pouc.	lig.
DIMENS. Longueur du corps, environ..	1	4	»
— de la tête	»	3	9
— des oreilles....................	»	1	3
— de la queue....................	»	1	»
Hauteur totale	»	7	3

DESCRIPT. Dessus du corps d'un gris-olivâtre; dessous de la gorge, poitrine et ventre blancs; de petites taches rondes et blanches sur les flancs; oreilles longues; queue très-courte; incisives séparées quatre par quatre, les deux antérieures étant larges, échancrées dans leur bord; les six autres étroites.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. L'île de Ceylan.

661ᵉ. Esp. CHEVROTAIN DE JAVA, *moschus javanicus.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Chevrotain de Java*, Buff. Hist. nat. Suppl. tom. 6. pl. 30. — Pallas, Spicil. zoolog. Fasc. 12. pag. 18.— Fasc. 13. pag. 28.

CAR. ESSENT. *Corps d'un brun-ferrugineux en dessus; flancs sans taches; trois bandes longitudinales blanches sous la poitrine; point de poche renfermant une matière odoriférante au prépuce des mâles.*

DIMENS. De la grandeur d'un *lapin.*

DESCRIPT. Semblable au précédent pour la taille et les formes; poils du dos et des flancs ondés ou jaspés de noir sur un fond de couleur de musc foncé, sans points blancs ni bandes sur les côtés; trois bandes blanches longitudinales, distinctement marquées sous la poitrine; bout du nez noir; tête moins arrondie et plus fine que celle du meminna; sabots plus alongés.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. L'île de Java (1).

2ᵉ. DIVISION. *Ruminans ayant des cornes creuses persistantes, ou des bois de nature osseuse et caducs, au moins dans le sexe mâle.*

PREMIÈRE TRIBU.

Des bois osseux ordinairement branchus, caducs, repoussant chaque année plus grands que l'année précédente, toujours sur la tête des mâles, et quelquefois aussi existant sur la tête des femelles.

CXXIVᵉ. GENRE.

CERF, *cervus*, Briss. Linn. Erxleb. Bodd. Cuv. Illig.

CARACT. Formule dentaire : incis. $\frac{0}{8}$, can. $\frac{0-0}{0-0}$, ou $\frac{1-1}{0-0}$; mol. $\frac{6-6}{6-6} = 32$ ou 34.

Des *canines supérieures* dans les mâles de quelques espèces, ordinairement comprimées et arquées en arrière, comme celles des chevrotains.

Tête longue, terminée le plus souvent par un *mufle.*

Yeux grands; *pupilles* alongées transversalement; souvent des *larmiers.*

Oreilles grandes, simples et pointues.

Langue douce.

Bois plus ou moins développés, selon les espèces et les âges, d'abord cartilagineux et revêtus d'une peau tendre, velue et sensible, ensuite nus et couverts de rugosités (*perlures*), étant placés sur deux tubérosités de l'os frontal (ou *pivots*), et se composant d'une tige principale (ou *merrain*), de branches diversement dirigées (ou *andouillers*), de parties élargies et aplaties (ou *empaumures*), d'un bourrelet (*meule*) qui entoure la base du merrain, et qui est formé

(1) Le *chevrotain de Surinam* (Encycl. pl. 60. fig. 6.); *cervulus surinamensis*, Séba, 1. tab. 44. fig. 2; *tragulus surinamensis*, Klein, Briss. Bodd.; *moschus americanus*, Erxleb. Gmel., n'est, ainsi que le remarque M. Cuvier (Regn. anim. tom. 1, pag. 174) qu'un jeune ou une femelle d'un des cerfs de la Guyane.

Le chevrotain délicat, *moschus delicatulus*, Shaw, Gen. zool. vol. 2. part. 2. tab. 175 du Musée de Lever, paroît se confondre avec le précédent.

Enfin, nous ne connoissons point le *chevrotain aux longues oreilles*, figuré dans l'Encycl. pl. 60. fig. 3, remarquable par la couleur uniforme de son pelage, les petites marques brunes sur un fond blanc de ses pieds de devant, la longueur de sa queue, etc., et nous ignorons dans quel ouvrage cette figure a été prise.

de grains irréguliers (*pierrures*) ; ces bois commençant toujours par une tige simple et droite (*dague*), et se compliquant souvent ensuite d'andouillers et d'empaumures.

Corps svelte ; *jambes* fines et nerveuses.

Poil généralement sec et cassant, présentant des couleurs assez semblablement disposées dans toutes les espèces. Jeunes individus ayant souvent une livrée, ou des séries de taches blanches sur un fond fauve ou brun.

Quatre *mamelles* inguinales.

Testicules du mâle renfermés dans un *scrotum*, et visibles au dehors.

Point de *vésicule du fiel*.

HABIT. Quadrupèdes paisibles et totalement herbivores ; assez intelligens, vivant soit en troupes ou hordes, soit isolément et par paires ; habitant les grandes forêts, les pays de plaines, ou les pays inondés et marécageux ; ne faisant qu'un ou deux petits par portée, au printemps dans les pays tempérés, et dans toute autre saison dans les pays chauds, parce que, dans le premier cas, le rut a lieu en automne, tandis que dans le second, ces animaux sont toujours dans les dispositions convenables pour s'accoupler.

PATR. Les deux continens, sous toutes les latitudes.

662ᵉ. Esp. CERF ÉLAN, *cervus alces*.

(Encycl. pl. 57. fig. 2.) *Alces*, *achlis*, Plin. Aldr. — *Alces*, Gesn. Jonst. — *Elant*, Perrault, Histoires anim. t. tab. 25. — *Orignal*, Charlevoix, nouv. Fr. 3. pag. 126. — *Moose-deer*, Dudley, Phil. trans. n. 368. pag. 165. — Dale, Trans. phil. n. 444. — Warden, Descript. des Etats-Unis, tom. 5. pag. 636. — *Elan*, Buff. Hist. nat. tom. 12. pl. 7, 8 et 9. et Suppl. tom. 7. pl. 80. — *Elk*, Shaw, Gen. zool. vol. 2. part. 2. pl. 174 et 175. — *Cervus alces*, Linn. Erxl. — *Cervus alce*, Bodd.

CAR. ESSENT. *Bois consistant en une simple et très-large empaumure, garnie d'andouillers nombreux sur son bord externe, avec un grand andouiller isolé sur le merrain ; point de mufle ; museau renflé et cartilagineux ; point de canines dans les mâles ; queue excessivement courte.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à la base de la queue	6	10	»
Hauteur du train de devant	5	2	6
— du train de derrière	5	4	10
Longueur de la tête	1	11	»
— des oreilles	»	10	»
— du bois	3	1	»
Largeur de l'envergure des deux bois au sommet	3	10	»
Longueur du cou	1	6	»
— de la queue	»	1	6
— de la jambe de devant, depuis le coude jusqu'au poignet	1	5	»
— du canon	»	10	6
— depuis le poignet jusqu'à terre	1	7	»
Longueur de la jambe de derrière, depuis la rotule jusqu'au talon	1	7	»
— du canon	1	»	»
— depuis le talon jusqu'à terre	1	10	»

(Bois des mâles pesant jusqu'à 60 livres. Pennant en a vu un de 56 livres, qui avoit 34 pouces d'envergure, et dont chaque perche étoit longue de 32 pouces et large de 13. — Un élan des monts Altaï avoit 8 pieds 10 pouces du nez à la queue, 5 pieds 6 pouces de hauteur au garrot ; sa tête avoit 2 pieds 5 pouc. de hauteur, et sa queue 2 pouces 4 lignes. Ce n'étoit pas encore un des plus grands.)

DESCRIPT. Tête longue, étroite en avant des yeux, renflée vers le museau, qui a beaucoup d'analogie avec celui du cheval ; chanfrein droit dans la plus grande partie de sa longueur, et moutonné au-dessus de la bouche ; lèvre supérieure très-développée et très-épaisse ; point de mufle ; narines latérales en fente, plus ouvertes antérieurement qu'en arrière ; de petits larmiers ; yeux très-petits et rapprochés de la base des bois, qui elle-même est à peu de distance des oreilles ; celles-ci fort longues ; bois des mâles ayant dans la première année la forme d'une dague, puis divisés en grandes lanières dans la troisième et la quatrième année, et ayant à cinq ans la forme d'une vaste empaumure triangulaire, garnie de quinze à vingt et même vingt-huit pointes ou andouillers au bord externe, supportée par un pédoncule ou merrain, court et très-épais, pourvu lui-même d'un grand andouiller, séparé et dirigé en avant. Point de bois dans les femelles. Cou court ; une touffe de longs poils, en forme de barbe, sous la gorge, dans les deux sexes, et une protubérance à la même place dans les mâles ; une saillie très-marquée sur le garrot ; dos très-droit depuis ce point jusqu'à la queue, qui est excessivement courte ; jambes très-hautes et minces ; métatarse très-long comparativement aux métacarpes ; pieds longs et posant très-obliquement sur le sol. Poils fort gros et prismatiques, très-cassans ; ceux de la nuque et du garrot beaucoup plus longs que les autres et formant une véritable crinière. Couleur généralement d'un brun fauve sur le haut de la tête, le dos et la croupe ; d'un brun plus foncé sous la mâchoire inférieure et le cou, sur les épaules et le bras jusqu'au poignet, sur les flancs, les cuisses

et le haut des jambes de derrière; d'un brun encore plus obscur sur le devant des jambes antérieures, au-dessus du poignet, et sur le devant des pieds de derrière; oreilles d'un gris-brun en dehors et d'un gris-blanchâtre en dedans; dessous de la queue blanchâtre. Faon d'un brun-rougeâtre, sans taches.

Nota. On dit qu'une variété *noire* de cette espèce acquiert une taille de huit à neuf pieds de hauteur, tandis que celle que nous venons de décrite ne dépasse guère celle du cheval.

HABIT. Les élans vivent en petites troupes dans les forêts marécageuses. Ils ont des allures beaucoup moins légères que celles des autres cerfs et courent ordinairement au trot. Ils vivent de bourgeons d'arbres et d'herbes. Pour paître, ils sont obligés, à cause de la brièveté de leur cou, de se mettre à genoux ou d'écarter les jambes de devant. Le rut, pour cette espèce, commence à la fin du mois d'août et dure tout le mois de septembre. Les femelles mettent bas depuis la mi-mai jusqu'à la mi-juin; la première fois, elles ne font qu'un seul petit, ensuite constamment deux et rarement trois. Les vieux élans perdent leurs bois en janvier et février, et les jeunes en avril et en mai. Les premiers ont leur bois nouveau à la fin de juin, et les autres au mois d'août. Durée de la vie, quinze à vingt ans.

PATRIE. L'élan appelé *Elk*, *Elg*, *Elend*, *Ælg*, *Los*, *Loos*, etc., par les peuples du nord de l'ancien Continent, se trouve en Europe, depuis le 53e. jusqu'au 63e. degré de latitude, dans une partie de la Prusse, de la Pologne, de la Suède; en Finlande, en Russie, et surtout en Livonie et en Ingrie. En Asie, il descend plus bas, depuis le 45e. degré jusqu'au 51e., surtout en Tartarie. En Amérique, où il est nommé *mousou* par les Algonquins, *moose* ou *moose deer* par les Anglais, et *orignal* par les Français, on le rencontre depuis le 44e. degré jusqu'au 53e., autour des grands lacs, jusqu'à l'Ohio, la Nouvelle-Ecosse et le nord des Etats-Unis.

663e. Esp. CERF RENNE, *cervus tarandus*.

(Encycl. pl. 58. fig. 3 et 4.) *Tarandus*, Plin. Aldrov. — Τάρανδος, Ælian. — *Rangifer*, Gesn. Aldrov. — *Cervus mirabilis*, *cervus palmatus*, Jonst. — *Reinthier*, Gesn. — *Caribou*, Charlev. Nouv. Fr. tom. 3. pag. 129. — *Cervus groenlandicus*, Briss. Regn. anim. pag. 88. n. 4. — *Karibou*, Ejusd. pag. 91. n. 8. — *Cervus rangifer*, Ejusd. pag. 91. n. 8. — *Cervus tarandus*, Linn. Erxleb. Bodd. — *Renne*, Buff. Hist. nat. tom. 12. pl. 10, 11 et 12. Suppl. tom. 3. pl. 18 *bis*. — *Jeune Renne*, Fréd. Cuv. Mamm. lithogr.

CAR. ESSENT. *Bois, étant dans les deux sexes très-développés, à merrain très-long, mince, comprimé, et andouillers palmés et dentelés; point de mufle; point de canines; queue courte.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, mesurée en ligne droite, depuis le bout du museau jusqu'à la base de la queue	5	6	»
Hauteur du train de devant	3	3	»
— du train de derrière	3	5	»
Longueur de la tête	1	2	»
— des oreilles	»	3	6
— d'un bois	2	10	»
Largeur de l'envergure des deux perches au sommet	2	2	»
Longueur du cou	»	10	»
— de la queue	»	3	»
— de la jambe de devant, depuis le coude jusqu'au poignet	1	1	»
— du canon	»	9	»
— depuis le poignet jusqu'à terre	1	2	»
— de la jambe de derrière, depuis la rotule jusqu'au talon	1	2	»
— du canon	»	11	»
— depuis le talon jusqu'à terre	1	5	»

(Taille ordinaire du cerf, mais ayant les jambes plus grosses à proportion, et les sabots plus courts et plus épais.)

DESCRIPT. Tête forte, médiocrement longue; museau assez mince, comme celui des autres cerfs, l'élan excepté; narines obliques, de forme ovale, non percées dans un mufle; des larmiers; oreilles grandes; point de canines supérieures dans les mâles; des bois dans les deux sexes, variant un peu dans leurs formes, mais en général composés, dans les mâles adultes, de deux perches ou merrains très-longs, comprimés, rejetés en arrière, ayant, 1°. près de la meule un andouiller dirigé en avant, et qui est terminé par une empaumure assez large et bordée de digitations recourbées en dessous; 2°. un deuxième andouiller prenant naissance vers leur milieu, dirigé en haut et en avant, et terminé aussi par une empaumure digitée; 3°. quelques autres andouillers simples au-dessus de celui-ci; et 4°. une empaumure terminale assez petite et garnie d'un petit nombre de chevilles. (Les bois des rennes ont jusqu'à quatre pieds de long. Ceux des femelles sont plus petits et ont des empaumures plus étroites que ceux des mâles.) Cou très-court; jambes grosses; sabots arrondis et fort larges; onglons très-développés. Poils de deux sortes; le laineux très-abondant en hiver, le soyeux

semblable à celui du cerf et très-cassant, plus long sous le cou qu'ailleurs. Couleur du pelage variant selon les saisons de l'année et l'âge de l'animal ; Faon ayant les parties supérieures du corps brunes, et les inférieures, ainsi que les extrémités, rousses ; Adulte, d'un brun foncé au printemps, et passant successivement au gris-brun, au gris-blanc, et presqu'entièrement au blanc dans les jours les plus chauds de l'été ; bas des jambes d'une teinte plus foncée que le haut, avec un anneau étroit et blanc au-dessus des sabots.

Une femelle, âgée de deux ans, décrite et figurée par M. F. Cuvier, avoit le dessus du dos d'un brun foncé ; les flancs gris-brun-jaunâtre et bordés d'une bande d'un brun-noir qui se joignoit près du coude à une autre bande étroite qu'on voyoit sous le sternum; le ventre étoit d'un blanc-jaunâtre et sale, et l'intérieur des membres roux. Le haut des fesses étoit blanc, et la queue, brune en dessus, avoit ses faces inférieure et latérales aussi blanches (1).

Nota. Le *Caribou* d'Amérique est regardé comme ne différant pas spécifiquement du *Renne.* Il seroit néanmoins à souhaiter qu'on en fît une bonne description, afin de la comparer à celle de ce dernier animal, et d'affirmer ou d'infirmer le rapprochement qu'on a fait. Nous avons remarqué des différences assez notables dans plusieurs bois, qu'on regardoit comme appartenant au renne, pour soupçonner qu'il existe une espèce différente, mais voisine de la sienne.

HABIT. Les rennes sont les seuls animaux du genre des cerfs qui aient été asservis par l'homme. Leur espèce, encore sauvage dans l'Amérique du nord, est en partie domptée dans les contrées les plus septentrionales de l'ancien Continent. Les faons ont des bossettes en naissant, et des dagues longues d'un pouce, au bout de quinze jours. Les individus mâles adultes et les femelles stériles, perdent leurs bois en hiver, et n'en ont de nouveaux, entièrement refaits, qu'au mois d'août. Les femelles pleines conservent leurs jusqu'au mois de mai. Les rennes châtrés gardent souvent leurs bois une année de plus que les autres ; mais ils en changent au bout de ce temps. Les mâles répandent à l'époque du rut, qui a lieu en octobre, une odeur de bouc très-désagréable. Ils ne couvrent les femelles que la nuit. Ces femelles portent trente-trois semaines, et mettent bas au mois de mai, deux petits. La vie de ces animaux ne dépasse pas seize ans. Ils mangent des herbes en été et des lichens, surtout le *lichen rangiferinus* en hiver. Dans cette saison, ils grattent la neige avec leurs pieds, pour découvrir cette dernière plante. Un insecte diptère, du genre *œstre*, dépose ses larves sous la peau de rennes, de la même manière que d'autres espèces du même genre le font sous celle du bœuf, du cerf et du daim.

(1) Le renne a une poche membraneuse, placée entre l'os hyoïde et le cartilage thyroïde, qui communique avec le larynx, sous l'épiglotte.

PATRIE et USAGES. Les Lapons rassemblent de grands troupeaux de rennes, et voyagent avec eux, selon les saisons, pour procurer à ces animaux la nourriture qui leur convient en plus grande abondance. Ils châtrent la plupart des mâles, et les dressent pour tirer des traîneaux ; les femelles leur fournissent du lait. La chair et le sang des rennes sont employés comme alimens, les peaux comme vêtemens, les tendons en guise de fil, etc. etc. En Amérique, les caribous habitent les régions les plus septentrionales, le Spitzberg, le Groënland, le Canada, etc., et ne dépassent pas le district du Maine, aux Etats-Unis ; néanmoins ils descendent, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre, à des latitudes moindres que celles où se trouvent les rennes, dans l'ancien Continent. Ceux-ci sont presque tous domestiques dans la Laponie : il y en a davantage à l'état sauvage dans la Dalécarlie. On n'en trouve point en Europe au-dessous du 60e. degré ; et cependant, d'après quelques anciens auteurs, il paroît qu'ils ont existé dans les Gaules, où ils étoient appelés *rangiers*, et spécialement dans les Pyrénées. Tout le nord-est de la Sibérie est peuplé de rennes. On les retrouve sauvages dans les monts Uraliens, le long de la rivière Kema, jusqu'à Kungus. Les Samoïèdes, les Korekis et les Koriaques sont les principaux peuples de l'Asie qui en forment des troupeaux, et qui s'en servent aux mêmes usages que les Lapons.

664e. Esp. CERF WAPITI, *cervus major.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Cervus major*, Ord. — *Wapiti*, Warden, Descript. des Etats-Unis, tom. 5. pag. 638. — *Elan américain*, Berwick, Hist. des quadr. — *Cervus wapiti*, Mitchill, Leach. — Le *wapiti*, Fréd. Cuv. Mamm. lithogr. 21e. livrais. — *Elk* des Américains.

CAR. ESSENT. *Bois rameux cylindrique, très-*

grand, sans empaumure, ayant le premier andouiller un peu rabaissé dans la direction du chanfrein; un mufle très-large; des larmiers; queue très-courte; des canines supérieures dans les mâles. Pelage fauve, plus ou moins brun, avec une grande tache d'un jaunâtre très-pâle sur les fesses, comprenant la queue.

	pied.	pouc.	lig.
DIMENS. Hauteur au garrot	4	»	»
Longueur de la queue	»	2	»

Proportions généralement semblables à celles du *cerf*, la queue exceptée, qui est beaucoup plus courte. Taille d'un quart plus considérable que celle de cet animal.

DESCRIPT. (Pelage d'automne.) Tête absolument semblable à celle du cerf commun par ses formes; dessus du front, occiput et mâchoire inférieure d'un brun fauve assez vif; une tache noire descendant du coin de la bouche de chaque côté de cette mâchoire; tour de l'œil brun; cou d'une teinte plus foncée que les côtés du corps, d'un roux mêlé de noir, avec des poils épais et noirs en forme de fanon; dessus du corps et flancs d'un blond-roux très-clair; membres d'un brun plus foncé antérieurement que postérieurement; une tache d'un jaunâtre très-pâle sur les fesses, bordée d'une ligne noire sur les cuisses; queue de la même couleur; bois des adultes branchu, à merrain arrondi, ayant toujours trois andouillers, sans compter les subdivisions plus ou moins nombreuses de la couronne; premier ou maître andouiller des bois rabaissé un peu dans la direction du chanfrein. Poils de longueur moyenne sur les épaules, les flancs, les cuisses et le dessus de la tête; des poils plus courts sur les côtés et les membres, et de très-longs sur les côtés postérieurs de la tête et sur le cou, principalement en dessous; une brosse de poils fauves environnant une substance cornée de forme étroite et alongée à la partie postérieure et extérieure de la jambe de derrière; intérieur des oreilles blanc, garni de poils touffus, et leur face externe de la couleur des parties voisines; une place triangulaire nue vers l'angle interne de l'œil, autour du larmier, qui est très-grand.

Femelle ne différant du mâle que par le manque de bois, et parce que ses couleurs sont moins foncées.

HABIT. Les wapitis vivent en famille; les mâles ne s'attachent qu'à une seule femelle; les membres de chaque troupe sont très-unis entr'eux, et il suffit d'en tuer un, pour que tous les autres, frappés de tristesse, deviennent une proie facile pour le chasseur. Le rut commence en septembre, et les biches mettent bas deux petits dans le mois de juillet. A l'époque du rut, les mâles deviennent furieux et poussent des cris très-aigres et très-prolongés, qui ont quelques rapports avec ceux des chiens. Pris jeunes, ces animaux s'apprivoisent facilement et sont quelquefois attelés à des traîneaux par les Indiens de diverses peuplades de l'Amérique.

PATRIE. La vallée du haut Missouri, dans les contrées à l'ouest des Etats-Unis; le Canada.

Nota. L'*elk* des Américains, qu'il ne faut pas confondre avec notre élan, qui est leur *moose*, se rapporte totalement à l'espèce du *wapiti* par sa taille, la forme de ses bois et la direction du premier andouiller, la brièveté de sa queue, la présence de grands poils sous le cou, la couleur plus foncée de la tête et des jambes que celle du corps. Anciennement, il étoit excessivement commun dans les parties nord de la Nouvelle-Angleterre.

665ᵉ. Esp. * CERF CANADIEN, *cervus canadensis.*

(Encycl. pl. 38, fig. 2.) *Cerf du Canada*, Perrault, Mém. sur les anim. tom. 2. pl. 45. — *Cerf du Canada, stag, red deer*, Warden, Descript. des Etats-Unis, tom. 5. pag. 637. — *Cervus canadensis*, Briss. — *C. Elaphus var. canadensis*, Gmel. — *Cervus stongyloceros*, Schreb. tab. — *Stag of America*, Catesby, Carol. app. pag. 28. ?

CAR. ESSENT. *Bois cylindriques, branchus, sans empaumure terminale, ayant six andouillers isolés, recourbés à leur extrémité, dont les trois premiers sont dirigés en avant et les trois derniers naissent en arrière; queue assez longue; un mufle. Pelage fauve obscur; point de tache jaunâtre sur les fesses.?*

	pied.	pouc.	lig.
DIMENS. Hauteur du corps, mesurée au garrot	4	»	»
— des bois	3	»	»
Longueur du premier andouiller	1	»	»
— du second	»	10	»

DESCRIPT. Nous admettons cette espèce, d'après le témoignage de M. Warden, qui la distingue de la précédente; mais l'absence des caractères, autres que ceux que nous venons de rapporter, ne nous permet pas de la classer au rang de celles dont nous regardons l'existence comme incontestable. M. G. Cuvier pense qu'elle pourroit bien n'être qu'une variété de celle du cerf d'Europe, dont les bois seroient seulement plus [illegible]

veloppés et ne prendroient pas d'empaumure. M. F. Cuvier soupçonne, avec beaucoup de vraisemblance, qu'elle ne diffère pas de celle du wapiti, ou de l'Elk des Américains.

HAB.T. M. Warden dit que le rut a lieu, pour cette espèce, dans les mois de septembre et d'octobre, et que les femelles font un, deux et même trois petits au mois de mai.

PATRIE. Le *red deer* est commun dans les parties de l'ouest et du sud des Etats-Unis, mais non dans celles du nord (1).

666ᵉ. Esp. CERF COMMUN, *cervus elaphus.*

(Encycl. pl. 57, fig. 3, le *cerf*, fig. 4, la *biche*; pl. 58, fig. 1, le *cerf de Corse.*) Ἔλαφος, Arist. Ælian.— *Cervus*, Plin. Gesn. Aldrov. Jonst.— *Cervus nobilis*, Klein, Quadr. pag. 23.— *Cervus vulgaris*, Linn. Mus. ad. Fréd. — *Cerf*, *biche* et *faon*, Buff. Hist. nat. tom. 6. pl. 9, 10 et 12.— *Cervus elaphus*, Linn. Syst. nat.— Erxl. Bodd. Gmel. — Schreb. tab. 247. A. B. C. D. E.

CAR. ESSENT. *Bois ronds, branchus, s'écartant d'abord l'un de l'autre, puis se rapprochant un peu vers l'extrémité; trois andouillers tournés en avant ou un peu en dehors, et une empaumure terminale ou couronne formée de deux à cinq dagues; des canines dans le mâle; queue moyenne. Pelage d'un brun fauve en été, d'un gris-brun en hiver; fesses et queue comprises dans une grande tache d'un fauve pâle en tout temps.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps entier, mesurée en ligne droite, depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	6	4	»
Hauteur du train de devant	3	6	6
— du train de derrière	3	10	6
Longueur de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine des bois	1	3	6
Longueur des oreilles	»	9	6
— des bois	2	»	»
Leur plus grand écartement	1	3	»
Longueur du cou	1	5	»
— du tronçon de la queue	»	6	»
Longueur du bras, depuis le coude jusqu'au poignet	1	2	6
— du canon des pieds de devant	»	10	6
— Hauteur depuis le poignet jusqu'au bout du pied	1	3	»
Longueur de la jambe, depuis la rotule jusqu'au talon	1	4	6
— du canon des jambes de derrière	1	3	»
— depuis le talon jusqu'au bout des pieds	1	6	6

DESCRIPT. (*Cerf.*) Tête longue, terminée par un mufle très-court; yeux grands, accompagnés de larmiers; bois simples la seconde année (*cerfs daguets*), compliqués chaque année suivante d'un andouiller de plus; ayant cinq pointes en tout, lorsque l'animal a six ans (*cerf dix cors*), ou plus encore à la couronne (*vieux cerfs*), mais toujours trois andouillers dirigés en avant et un peu de côté; queue plus longue que celle du *wapiti*, et plus courte que celle du cerf du Canada (1). Couleur du pelage en été, d'un brun fauve, avec une ligne noirâtre le long de l'épine, de chaque côté de laquelle est une rangée de petites taches fauve pâle; en hiver, d'un gris-brun uniforme; parties inférieures du corps, tête, côtés du cou et pieds d'une teinte plus grise que les supérieures; une large tache d'un fauve pâle sur la croupe, comprenant la queue, et étant bordée par une ligne noire. Poils de deux sortes, les laineux assez longs et frisés, mais rares et un peu durs; les soyeux ne tenant à la peau que par un léger pédicule, renflés dans le milieu et très-luisans. Vieux individus, ayant, en général, des teintes plus obscures que les jeunes.

(*Biche.*) Avec des couleurs analogues à celles du mâle, selon les saisons; dépourvue de bois et de canines supérieures.

(*Faon.*) Depuis la naissance jusqu'à six mois, sans bois comme la biche; d'un brun fauve, avec les fesses plus pâles; les parties supérieures du corps parsemées de taches blanches, en général disposées par petites séries longitudinales; dessous blanc.

Var. A. Cerf de Corse, *cervus elaphus corsicanus*, Gmel., Buff. Hist. nat. tom. 6. pl. 11.— Encycl. pl. 58. fig. 1. Plus petit que le cerf ordinaire; corps trapu; jambes courtes; pelage brun.

Var. B. Cerf des Ardennes, *cervus elaphus germanicus*, Brisson; *brandhirtz* des Allemands. Plus grand que le cerf commun. Pelage plus

(1) S'il en est ainsi, le nom de *canadensis* lui convient peu.

M. Warden parle d'une variété de *red deer* à queue longue, qui habite la contrée du Missouri, les montagnes Rocky, la vallée haute du Columbia, et qui est commune aux environs de la baie d'Hudson. Il se pourroit que cette variété fût l'animal de Perrault, figuré aussi dans l'*Encyclopédie*, et dont la queue a, en effet, une longueur plus considérable que celle d'aucune des espèces de ce genre, décrites ci-après, si ce n'est le *cerf à longue queue* du voyageur Leraye.

Le *red deer* ordinaire seroit d'une espèce différente, et peut-être notre cerf?

(1) Si toutefois la figure de Perrault est bonne.

foncé; des poils plus longs sur le cou et les épaules. (*Nota*. Celui-ci a été pris pendant long-temps pour l'hippelaphe d'Aristote, décrit ci-après.)

Var. C. Cerf blanc, *cervus elaphus albus*. Résultat de la maladie albine.

HABIT. Les cerfs habitent les grandes forêts. En hiver, ils sont réunis en troupes plus ou moins nombreuses. Ils perdent leurs bois au printemps, en commençant par les vieux, et alors ils vivent isolément. Les bois reviennent dans le courant de l'été, en commençant toujours par les plus âgés, et le rut a lieu en octobre et novembre, également dans le même ordre. A cette époque, les mâles se livrent de grands combats, pour se disputer les femelles. Ils sont comme furieux, et font entendre très-souvent une voix âpre et très-forte, qu'on a nommée le *raire*. La biche porte huit mois et quelques jours. Le faon naît assez fort pour se soutenir sur ses jambes; au bout de six mois il perd sa livrée; après la première année, il se développe des protubérances sur le front du jeune mâle, qui ne tardent pas à se transformer en une dague. Le faon reste avec sa mère jusqu'à l'époque où il devient propre à la génération, c'est-à-dire, jusqu'à dix-huit mois ou deux ans. La durée de la vie du cerf est de trente-cinq à quarante ans.

Le naturel du cerf est timide et défiant, si ce n'est dans le temps du rut, où cet animal acquiert une sorte de courage. Son intelligence est médiocre; cependant on peut le dresser à des exercices auxquels il ne semble pas propre par sa nature. Son œil est bon, son odorat exquis, sa vue excellente. Lorsqu'il fuit ses ennemis, il court avec une rapidité extrême, et emploie souvent, pour leur échapper, des ruses assez compliquées, qui prouvent qu'il n'est pas totalement dépourvu de discernement.

PATRIE. Les grandes forêts de l'Europe, de l'Asie et du nord de l'Afrique. En général, on remarque des différences dans la taille des cerfs, qui sont en rapport avec la nature du sol qu'ils habitent. Les cerfs des contrées montagneuses, où la nourriture est moins abondante, sont toujours plus petits que ceux des plaines, où la fertilité est plus grande. Il n'est pas bien prouvé que cette espèce existe en Amérique; cependant quelques naturalistes prétendent que le *red deer* des Américains doit s'y rapporter.

667ᵉ. Esp. CERF HIPPELAPHE, *cervus hippelaphus*.

(Non figuré dans l'Encycl.) ἱππέλαφος, Arist. Hist. anim.— Et non le cerf des Ardennes, ainsi que l'ont indiqué la plupart des naturalistes nomenclateurs.

CAR. ESSENT. *Bois ronds, branchus, à deux andouillers en avant, et une seule pointe terminale sans couronne; des larmiers; un mufle; queue longue; pelage brun; bord des lèvres et menton blanchâtres; extrémités d'un gris-brun; fesses de la couleur du dos; poils très gros, surtout vers le cou, aplatis et comme gauffrés ou onduleux.*

DIMENS. Taille du *cerf*, tête plus courte, queue plus longue.

DESCRIPT. Tête assez courte, portant des bois très-grands, consistant en un merrain qui s'élève droit et se porte en dehors, mais qui ne se rapproche pas vers sa pointe du merrain opposé; un maître andouiller très-fort, prenant naissance un peu au-dessus de la meule, très-relevé et presque perpendiculaire; un second andouiller moyen, dirigé en dedans et en haut, placé au milieu de la longueur du merrain. Poils généralement très-longs, surtout ceux du dessous du cou, aplatis et onduleux. Tête d'un brun-grisâtre; côtés des naseaux, bord de la lèvre supérieure et menton blanchâtres; tour des yeux, et surtout leur dessus, d'une teinte un peu plus claire que celle des parties environnantes; oreilles d'un gris-brun en dehors, blanchâtres en dedans; poils du dos plus longs que ceux d'aucun autre cerf, si ce n'est de l'élan, généralement d'un brun de musc; ceux du ventre et des extrémités prenant une teinte de gris très-marqué; queue longue de neuf pouces, garnie de poils longs, bruns à la base et passant au noir vers la pointe.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. Cette espèce, dont les bois ressemblent beaucoup à ceux de l'axis, a été rapportée à l'hippelaphe d'Aristote, par M. Cuvier. Elle a été trouvée dans l'île de Java, par M. Diard, qui en a envoyé une dépouille au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

668ᵉ. Esp. CERF AXIS, *cervus axis* (1).

(Encyclop. pl. 59. fig. 3.) *Axis* ou *cerf du*

(1) Belon paroît avoir le premier appliqué à cette espèce le nom d'*axis*, que Pline avoit employé pour désigner un cerf tacheté de l'Inde; mais comme plusieurs animaux de ce pays présentent ce caractère, rien ne prouve qu'il appartient plutôt à l'un qu'aux autres.

Gange, Buff. Hist. nat. tom. 11. pl. 38 et 39. — *Cervus axis*, Linn. Erxleb. Bodd. — *The axis*, Penn. Quadr. pag. 105. pl. 47. — *Axis*, G. Cuvier, Ménag. nat. — Fréd. Cuv. Mamm. lithogr. fig.

CAR. ESSENT. *Bois ronds, peu rugueux, à deux andouillers dirigés l'un en avant et l'autre en dedans, et une seule pointe terminale, sans couronne; un mufle; de petits larmiers; point de canines supérieures dans le mâle; queue longue. Pelage en tout temps fauve et tacheté de blanc; queue fauve en dessus, bordée de blanc.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesurée en ligne droite, depuis le bout du museau jusqu'à la base de la queue....	4	8	»
Hauteur du train de devant........	2	6	»
— du train de derrière...........	2	8	6
Longueur de la tête, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à la base des bois..............................	»	8	»
Hauteur générale des bois.........	1	6	»
Longueur des oreilles.............	»	4	»
— du bras, depuis le coude jusqu'au poignet...........................	»	9	»
— du canon des jambes de devant..	»	6	6
— Depuis le poignet jusqu'au bout du pied............................	»	10	6
— de la jambe, depuis la rotule jusqu'au talon......................	1	»	»
— du canon de la jambe de derrière.............................	»	9	»
— du pied, depuis le talon jusqu'à terre............................	1	2	»

DESCRIPT. (*Mâle* âgé de huit ans.) Formes générales du daim. Bois peu rugueux, deux fois plus hauts que la tête, s'élevant presque parallèlement entr'eux, se rapprochant par la pointe et se courbant un peu en arrière dans toute leur étendue; ayant deux andouillers, un assez élevé au-dessus de la meule et se portant en avant, l'autre à la face interne, à peu près aux deux tiers de la hauteur du merrain et dirigé en dedans; point de canines; larmiers petits; un mufle; narines ouvertes dans le sens de la longueur de la tête; oreilles assez longues. Pelage semblable en hiver et en été, composé de poils roux, très-secs et cassans comme ceux des espèces précédentes; d'un beau fauve sur les parties supérieures et latérales du corps, presque noir le long de l'épine, et d'un blanc très-pur en dessous; dos, flancs, épaules, fesses et une partie du cou parsemés de taches blanches plus ou moins nombreuses, dont les plus régulièrement disposées forment une ligne de chaque côté de l'arête du dos, et une entre le ventre et les flancs; deux autres lignes paroissant naître des épaules, et se dirigeant en descendant vers les cuisses; deux autres partant des fesses et se portant vers le ventre; partie postérieure de la cuisse bordée d'une tache ou plutôt d'une ligne longue et étroite (ces taches et ces lignes de taches étant d'ailleurs susceptibles de varier dans leur nombre et leur direction, selon les individus, si ce n'est la ligne de la cuisse qui paroît constante dans les mâles). Tête fauve comme le corps, excepté le bout qui en est plus pâle et même quelquefois blanc; naseaux noirs; une tache aussi noire en forme de fer à cheval ou de chevron sur le chanfrein; mâchoire inférieure, gorge, face interne des oreilles, dedans des cuisses et des fesses blancs; queue fauve en dessus, blanche en dessous, avec quelques poils noirs latéraux, qui séparent les deux couleurs; jambes de devant blanches à leur face interne; les quatre pieds blancs au-dessus des sabots qui sont noirs.

Femelle sans bois, ayant, outre les taches, une ligne blanche longitudinale sur le bord de chaque flanc.

HABIT. Les axis que l'on amène fréquemment en Europe et qui s'y propagent, sont d'un naturel très-doux, à peu près comme celui des daims, mais paroissent plus défians. Il n'y a pas de temps marqué pour le rut, et les femelles peuvent produire dans toutes les saisons : elles portent neuf mois à peu près. Les petits qui meurent ordinairement, lorsqu'ils naissent en hiver, sont rachetés comme les adultes, et les bois des jeunes mâles ne commencent à paroître que dans leur seconde année. Dès le premier bois, un tubercule annonce le premier andouiller; au second bois (trois ans), les deux andouillers se montrent, et depuis cette époque ils ne changent plus de forme; ils acquièrent seulement un plus grand volume. Le cri de ces animaux est un petit aboiement. Les femelles ont l'habitude très-singulière de tordre leur cou de manière que la gorge regarde le ciel.

PATRIE. L'Indostan, et spécialement le Bengale.

669ᵉ. Esp. CERF DES MARIANNES, *cervus Mariannus*.

(Non figuré.) Espèce nouvelle de la collection du Muséum.

CAR. ESSENT. *Bois rond, à deux andouillers, dirigés l'un en avant et l'autre en dedans, avec une seule pointe terminale, sans couronne; un mufle; des larmiers; queue courte. Pelage gris-brun.*

DIMENS. De la taille du *chevreuil*.	pied.	pouc.	lig.
Longueur de la tête..............	»	8	»

Longueur

	pied.	pouc.	lig.
Longueur des bois	1	»	»
— de la queue	»	3	»

DESCRIPT. *Nota.* Nous ne connoissons de cette espèce qu'un individu très-mal conservé, et qui fait partie de la collection du Muséum d'histoire naturelle de Paris.

Un faon des Mariannes, qui est conservé dans les galeries du Muséum, est d'un fauve uniforme sans taches, et a le dessous du cou de la couleur du corps (1).

HABIT. Inconnues.

PATRIE. Les îles Mariannes, où il a été découvert par MM. Quoy et Gaimard, qui faisoient partie de l'expédition de découvertes commandée par le capitaine Freycinet.

(1) Un bois assez épais, à tige et andouillers ronds, très-rugueux, long d'un pied et demi, se rapporte assez à celui de l'axis des îles Mariannes. Son premier andouiller, partant très-près de la meule, est dirigé en haut; le second, en dedans et en avant, est, à peu de chose près, aussi long que la pointe du merrain, au-delà de sa jonction avec lui. Ce bois, envoyé de Sumatra par M. Diard, appartient sans doute à une espèce voisine de celle-ci, et peut-être à l'espèce du cerf noir de l'Inde, de M. de Blainville, ou à l'un des cerfs décrits par Pennant (Synop. Quadr.), comme une des variétés de l'axis.

La PREMIÈRE de celles-ci, qu'on trouve, dit cet auteur, dans les forêts montagneuses de Ceylan, de Bornéo, de Célèbes et de Java, a les *bois trifourchus*, comme ceux de l'axis; mais sa taille est celle du cerf d'Europe, et son *pelage est fauve et sans taches*, ou *tout blanc* dans quelques individus. Elle vit en troupes quelquefois de cent individus. Les cerfs de Java et de Célèbes, qui appartiennent à cette variété, deviennent très-gras. On en fait de grandes battues, et on en tue beaucoup dans ces occasions.

La SECONDE, à laquelle Pennant rapporte un bois très-rugueux, long de deux pieds onze pouces, et dont les branches, au sommet, sont écartées de deux pieds quatre pouces, a, comme l'axis, deux andouillers. La couleur de son pelage est rougeâtre, et sa taille égale celle du cheval. A Bornéo, on donne le nom de *cerfs d'eau* aux animaux de cette variété, parce qu'ils fréquentent les lieux bas et marécageux.

Un TROISIÈME cerf, rapproché de l'axis, est celui que M. Frédéric Cuvier seroit tenté de rapprocher de la première variété de Pennant. Une tête garnie de ses bois, rapportée de Timor par Péron et Lesueur, qui appartient incontestablement, dit-il, à une espèce nouvelle, est déposée dans le cabinet d'anatomie comparée: elle se distingue de celle de l'axis par des bois qui divergent et ne se rapprochent point par leur pointe; par le second andouiller qui se dirige en arrière, et qui égale presqu'en longueur la partie supérieure du merrain, mais surtout par des canines et des larmiers; au reste, ajoute-t-il, la tête du cerf de Timor est bien plus effilée que celle de l'axis, quoiqu'à peu près de même grandeur.

670ᵉ. Esp. CERF COCHON, *cervus porcinus.*

(Encyclop. pl. 49. fig. 4.) *Cerf cochon*, Buff. Hist. nat. Suppl. tom. 6. pl. 18. — Willamson, chasses d'Orient. — *The porcine deer*, Penn. Syn. quadr. pag. 52. n. 42. tab. 8. fig. 2. — *Cervus porcinus*, Linn. Gmel. Schreb. tab. 251.

CAR. ESSENT. *Bois ronds, grêles, ayant deux andouillers, dont le supérieur très-petit, est placé tout près de l'extrémité du merrain, et l'inférieur près de la meule; dessus du corps fauve, tacheté de blanc; dessous d'un gris-fauve.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesurée depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue	3	6	»
Hauteur du train de devant	2	2	»
— du train de derrière	2	4	»
Longueur de la tête	»	10	6
— des bois	1	1	»
— de la queue	»	8	»

DESCRIPT. Corps plus trapu et jambes plus courtes que dans l'axis. Bois grêles, supportés par des chevilles assez hautes, mais moins cependant que celles du cerf muntjac; merrains minces, ronds, ayant à leur base un petit andouiller bien détaché, et un second andouiller très-petit près de la pointe; yeux et museau noirs; larmiers...... Pelage fauve, tacheté de blanc sur le dos et sur les flancs; devant du cou et dessous du corps plus pâles, sans taches; tête d'un fauve pâle, avec du brun clair sur les lèvres supérieure et inférieure, et du brun sur le chanfrein et à côté des yeux; oreilles larges, garnies de poils blancs en dedans et d'un poil ras, gris mêlé de fauve en dehors; une ligne un peu plus brune que le restant du fond du pelage sur le dos; fesses blanchâtres; croupe de la couleur du dos; cou sans taches blanches; pieds d'un fauve-brun; queue fauve en dessus et blanche en dessous.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. L'Inde.

671ᵉ. Esp. CERF NOIR, *cervus niger.*

(Non figuré.) *Cerf noir*, Blainville, nouv. Bull. de la soc. phil. 1816. pag. 76. — Schreb. Goldfuss, pag. 1135.

CAR. ESSENT. *Bois médiocres ronds, très-simples, n'ayant qu'un andouiller conique à la base d'un merrain assez prolongé; pelage d'un brun presque noir en dessus, plus clair en dessous; face interne et supérieure des membres blanche.*

DIMENS. Au moins de la taille du *cerf* ordinaire.

DESCRIPT. Formes générales du cerf. Bois très-développés et fort simples, n'ayant qu'un seul andouiller conique, un peu courbé en arrière, prenant son origine à la partie antérieure de la base du merrain, qui est au contraire assez concave en avant; pelage d'un brun foncé, presque noir, surtout autour des yeux et de la bouche, s'éclaircissant un peu sous le ventre; la face interne de l'origine des membres étant la seule partie blanche. (Blainv., *loc. cit.*) (1).

HABIT. Inconnues.

PATRIE. *Nota.* M. de Blainville a fait connoître ce cerf, d'après un dessin très-bien exécuté par un peintre de l'Inde, nommé Haladar, et qui étoit déposé au Muséum britannique.

672[e]. Esp. CERF DAIM, *cervus dama.*

(Encycl. pl. 59. fig. 1.) *Platyceros*, Pline. — Ελαφος ευρυκερως, Opian. — *Dama vulgaris*, Gesn. Jonst. Aldrov. — *Dama cervus*, Joust. — *Platogni*, Bellon, Observ. p. 57. — *Biche de Sardaigne*, Perrault, Anim. tom. 2. pag. 65. tab. 45. — *Cervus platyceros*, Rai. — *Cervus dama*, Linn. Erxleb. Bodd. — Schrèb. tab. 249 A. B. — *Dama vulgaris*, Briss. — *Fallow deer*, Penn. Syn. quadr. pag. 48. n. 37. — *Le daim*, Buff. Hist. nat. tom. 6. tab. 27. — *La daine*, Ejusd. tab. 28. — Fréd. Cuv. Mamm. lithogr.

CAR. ESSENT. *Bois divergens, ayant leur partie supérieure aplatie d'avant en arrière, et dentelée profondément sur les deux bords, mais davantage sur l'externe, avec deux andouillers à la face antérieure du bas du merrain. Pelage d'été, brun-fauve en dessus et marqué de nombreuses taches blanches; pelage d'hiver, brun uniforme; queue longue, noire en dessus et blanche en dessous.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, mesurée en ligne droite, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	4	10	»
Hauteur du train de devant	2	8	»
— du train de derrière	2	10	9
Longueur de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine des bois	»	8	9
— des oreilles	»	5	6
— du tronçon de la queue	»	7	»
— du bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	10	6
— du canon des pieds de devant	»	7	9
— du paturon	»	2	»
— depuis le poignet jusqu'au bas du pied	»	11	6
— de la jambe, depuis la rotule jusqu'au talon	1	1	6
— du canon des pieds de derrière	»	11	»

DESCRIPT. Intermédiaire pour la taille entre le cerf et le chevreuil; formes assez semblables; des larmiers; point de canines supérieures dans les mâles. Bois composé dans les vieux daims (de plus de trois ans) d'une perche ronde, munie à sa base de deux andouillers antérieurs, et terminée par une très-longue empaumure dentelée au côté extérieur et un peu moins au bord interne. Pelage d'été d'un brun-fauve, moucheté de blanc sur le dos, les flancs, les épaules et les cuisses; une ligne jaunâtre vers le bord postérieur des fesses, et une semblable le long des flancs; une ligne brunâtre suivant le milieu du dos; tête d'un gris pâle uniforme; dessous de la mâchoire, gorge et haut du devant du cou d'un gris très-pâle; fesses d'un beau blanc, entourées d'une bande noire qui borde la couleur fauve du pelage; queue plus longue que celle du cerf, noire en dessus, blanche en dessous; ventre et intérieur des cuisses blanchâtres; cou et face extérieure des membres d'un gris-roussâtre. Pelage d'hiver, d'un brun sombre uniforme, avec les fesses blanches et bordées d'une raie noire très foncée.

Femelle ou Daine ne différant du mâle que par l'absence des bois. Faon tacheté de blanc sur un fond fauve.

Premier bois ne paroissant que la seconde

---

(1) Nous pensons que la *biche* de la presqu'île de Malaca, décrite et figurée par M. F. Cuvier, doit se rapporter à une espèce voisine de celle ci, si ce n'est à elle-même, du moins si nous en jugeons par la ressemblance de la couleur générale, et par le peu d'éloignement de la patrie qui lui est propre.

Cette biche (Mammifères lithographiés), à peu près de la taille de la biche d'Europe, lui ressemble beaucoup par le port. Elle est d'un brun noirâtre, avec une teinte fauve sur les cuisses, et presqu'entièrement noire le long de l'épine, aux épaules et tout autour du cou; ces différences viennent de l'absence ou de la présence de poils terminés par du fauve, très-abondans sur les cuisses, un peu moins sur les côtés du corps, et tout-à-fait nuls dans les parties noires. La gorge et les côtés des mâchoires sont gris; toutes les autres parties inférieures du corps sont noirâtres; la queue assez longue, plus large au bout qu'à la base, est d'un noir foncé; les fesses et le derrière des tarses sont fauves clair; les quatre jambes ont du gris et du noirâtre, irrégulièrement répartis; la base des oreilles extérieurement est blanche; les larmiers sont très-grands; les yeux sont entourés d'un cercle irrégulier de couleur jaunâtre; la conque de l'oreille est blanche et noire; les tarses ont, par-derrière, des pinceaux de poils; le pelage est très-dur et gros, et ne se compose guère que de poils soyeux. M. Frédéric Cuvier a remarqué, dans cette biche, deux enfoncemens au dessus des yeux, de chaque côté du front, qui n'existent point dans les autres cerfs. Elle est très-familière.

année sous la forme d'une dague ; les deux andouillers et un vestige d'empaumure existant dès la troisième ; l'empaumure s'étendant ensuite avec l'âge et ayant un nombre croissant de divisions sur le bord externe.

Var. A. Daim blanc ; *C. D. albus.* Daim blanc, Fréd. Cuv. Mamm. lithographiés. Tout blanc ; yeux, peau du corps et des bois de couleur rose : résultat de la maladie albine.

Var. B. Daim noir ; *C. D. mauricus.* Daim noir, Fréd. Cuv. nouv. Bull. de la soc. philom. 1816. — Ejusd. Mamm. lithogr. livr. Toutes les formes du daim ordinaire ; mais il est ordinairement plus petit, et ses bois ont leur empaumure moins large ; robe d'un brun presque noir en dessus et un peu moins foncé en dessous, avec quelques très-légères indications de taches sur les jambes, qu'on n'aperçoit que sous certains jours ; fesses et dessous de la queue noirs. Petits sans livrée.

Nota. Cet animal avoit d'abord été décrit par M. Frédéric Cuvier, comme constituant une espèce particulière dans le genre *Cerf ;* mais ce naturaliste a depuis abandonné cette opinion.

Le daim noir paroît originaire de Suède ou de Norwège. Il a été transporté en France dans plusieurs lieux, et notamment dans le parc du Raincy, depuis une soixantaine d'années environ (1).

HABIT. Les daims vont par petites troupes, sous la conduite d'un individu plus fort et plus âgé que les autres. Ils ont une antipathie naturelle pour les cerfs, et s'éloignent des lieux où ceux-ci sont communs. Ils se plaisent sur les terrains élevés et entrecoupés de petites collines. Les mâles recherchent les femelles dès qu'ils ont atteint leur seconde année, et sont polygames comme les cerfs. Leur rut arrive en automne et n'est pas très-violent. Pendant cet état, le daim rait, mais sourdement. La daine porte huit mois et quelques jours, comme la biche : elle produit ordinairement un faon, quelquefois deux et très-rarement trois. A quinze ou seize ans, ces animaux cessent d'engendrer, et la durée de leur vie ne dépasse guère vingt ans.

Ils s'apprivoisent facilement.

(1) On a encore signalé comme variété de cette espèce, un *daim d'Espagne*, que l'on dit presqu'aussi grand que le cerf, avec le cou moins gros, la couleur plus foncée que le daim, et la queue non blanche en dessous.

PATRIE. Les daims sont particuliers à l'Europe, où leur espèce est moins répandue que celle du cerf. Il n'y en a point en Russie, mais il paroît qu'on en trouve en Lithuanie, en Moldavie, en Grèce, dans le nord de la Perse et de la Chine, ainsi qu'en Abyssinie. Ils sont très-multipliés en Angleterre, et plus rares en France et en Allemagne.

673ᵉ. Esp. CERF COURONNÉ, *cervus coronatus.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Cerf couronné*, Geoff. — Fréd. Cuv. Dict. des sc. nat. tom. 7. pag. 486. — Schreb. Goldf. pag. 1135.

CAR. ESSENT. *Bois noirâtres, sans perches ni meules, formés d'une simple empaumure naissant immédiatement des frontaux, et qui n'est qu'une lame mince, très-unie, un peu concave, divisée à sa face extérieure en cinq ou six dentelures profondes, sans nervures.*

DESCRIPT. *Nota.* Cette espèce n'est connue que par un seul bois conservé depuis long-temps dans les galeries du Muséum d'histoire naturelle de Paris. Il se rapproche de celui de l'élan en ce qu'il n'est dentelé que sur la face externe.

HABIT. et PATRIE. Inconnues.

674ᵉ. Esp. CERF CHEVREUIL, *cervus capreolus.*

(Encyclop. pl. 59. fig. 5.) *Caprea*, Plin. — *Caprea sive Capreolus et Dorcas*, Gesn. — *Cervus Capreolus*, Briss. Linn. Erxleb. Bodd. — *Chevreuil*, Buff. Hist. nat. tom. 6. pl. 32 et 33. — Schreb. tab. 252 A. B. pag. 113.

CAR. ESSENT. *Bois assez petits, cylindriques, rameux et rugueux, ayant un andouiller dirigé en avant, assez long, sur le milieu de la perche, et un second plus haut, dirigé en arrière ; un mufle ; point de canines ; point de larmiers* (1) ; *queue très-courte ; pelage gris-brun ou fauve ; fesses blanches.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps entier, mesurée en ligne droite, depuis le bout du museau jusqu'à l'anus......	3	5	8
Hauteur du train de devant.........	2	2	»
— du train de derrière	2	6	»
Longueur de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine du bois...	»	6	»
— des oreilles..................	»	5	»
— du cou.......................	»	11	»
— du bras, depuis le coude jusqu'au poignet ou genou............	»	8	»
— du canon des jambes de devant.	»	6	6
— depuis le poignet jusqu'au bas du pied........................	1	4	6

(1) Les bois de chevreuil sont sujets à beaucoup de variétés. Ceux que nous décrivons se voient le plus ordinairement dans les mâles de quatre ans.

Kkk 2

	pied.	pouc.	lig.
Longueur de la jambe, depuis la rotule jusqu'au talon	»	10	»
— du canon des jambes de derrière	»	9	6
— de la queue au plus	»	1	»

DESCRIPT. Plus petit que le cerf et le daim, mais ayant à peu près les mêmes formes générales ; point de larmiers ; point de canines dans les mâles ; queue si courte, qu'elle ne paroît point au dehors. Bois cylindriques rugueux, ayant à peu près la longueur de la tête, et formés d'un merrain suivant à peu près la direction de l'os frontal, sur une longueur d'un pouce environ, s'inclinant un peu en dehors jusqu'au premier andouiller, qui est dirigé en avant, et se rejetant ensuite en arrière jusqu'au second andouiller, pour se relever verticalement à sa pointe. Pelage variant, pour sa teinte générale, entre le gris-brun-jaunâtre et le brun-roux ou le noirâtre : le plus souvent, ce pelage étant composé de poils cendrés à la racine et terminés de fauve ou de jaunâtre ; ventre, intérieur des cuisses, dessous du cou et gorge d'un gris-blanchâtre ; un disque blanc autour de l'anus et de la queue, qui est fort courte ; dessus de la tête et face extérieure des oreilles bruns, mêlés de fauve ; poils du dedans de l'oreille blancs ; bout du museau noirâtre, avec une tache blanche de chaque côté de la lèvre supérieure ; menton blanc. Fourrure d'été plus courte, plus douce et plus rousse que celle d'hiver, qui tire sur le gris-brun, piqueté de jaunâtre (1).

Femelle ou *chevrette* ne différant du mâle que par l'absence des bois.

Faon ayant une livrée comme celle du cerf, prenant ses *dagues* dès la seconde année, son premier andouiller dans la troisième, et le second dans la quatrième.

Var. A. Chevreuil noirâtre.

HABIT. D'un naturel vif, le chevreuil recherche les pays secs et élevés, vit en petites familles composées du mâle, de la femelle et des petits de l'année. Il perd son bois à la fin de l'automne, le refait en hiver et entre en rut dans les quinze premiers jours de novembre. La chevrette porte cinq mois et demi, et met bas au mois d'avril deux petits, toujours mâle et femelle, qui s'attachent l'un à l'autre pour la vie, et qui ne quittent leurs parens qu'au bout de huit à neuf mois. La durée de l'existence de cet animal est d'environ douze ou quinze ans. Son intelligence est bien plus développée que celle du cerf, et lorsqu'il est poursuivi, il emploie des ruses très-variées pour échapper aux chiens, qui le suivent à la piste avec d'autant plus d'ardeur, qu'il paroît laisser après lui des émanations très-fortes.

PATRIE. Toute l'Europe et l'Asie tempérées. L'espèce du chevreuil n'existe point en Angleterre, mais elle est très-commune dans les montagnes de l'Ecosse. On dit que les chevreuils de la variété noirâtre sont particuliers au pays de Lunebourg en Saxe.

675[e]. Esp. CERF AHU, *cervus pygargus.*

(Encycl. pl. 57. fig. 1.) *Ahu*, S. G. Gmel. Voyag. p. 496. tab. 56. —*Rehe*, Pallas, Reis. 1. pag. 97. — *Cervus pygargus*, Ejusd. Reis. 1. pag. 453. — Erxleb. Gmel. Bodd. — Schreb. tab. 253. pag. 1118. — *Chevreuil de Tartarie.* Cuv.

CAR. ESSENT. *Bois médiocres, cylindriques, très-rugueux, rameux, ayant un andouiller antérieur assez élevé au-dessus de la meule, et un postérieur faisant fourche avec la pointe du merrain ; un mufle ; point de canines ; queue nulle. Pelage gris-brun.*

DIMENS. Plus grand que le *daim*, et par conséquent que le *chevreuil.*

DESCRIPT. Très-voisin de ce dernier animal, et n'en différant principalement que par le manque de queue, qui est remplacée par un petit tubercule. Couleur du poil, qui est long et serré, presque semblable à celle du poil du chevreuil ; bois plus grands, mais également à trois pointes et très-rugueux à la base ; dessous du corps et membres jaunâtres ; dedans des oreilles et bout de la lèvre inférieure blancs ; tour du museau noirâtre ; disque blanc des fesses beaucoup plus large que dans le chevreuil.

HABIT. Il vit dans des contrées froides. Les Tartares le poursuivent sur la neige.

PATRIE. Les campagnes montueuses et couvertes de broussailles de la Tartarie russe, voisine du Wolga.

676[e]. Esp. CERF MUNTJAC, *cervus muntjac.*

(Encyclop. pl. 60. fig. 1.) *Cervus muntjac*, Gmel. Syst. nat. — *Chevreuil des Indes*, Alla-

(1) La plupart des naturalistes distinguent comme variétés, les chevreuils bruns des chevreuils roux. Néanmoins Sonnini, qui étoit un grand chasseur, affirme avoir reconnu que ces animaux sont seulement, les premiers dans leur pelage d'hiver, et les derniers dans leur fourrure d'été.

mand. — Buff. Suppl. tom. 6. pl. 26. — *Cervus vaginalis*, Bodd. (1). — *Cervulus muntjac*, Blainville.

CAR. ESSENT. *Bois extrêmement courts, simples, recourbés l'un vers l'autre, ayant un petit andouiller rudimentaire à la base, et portés sur deux longs pédoncules qui se prolongent beaucoup sur les côtés du chanfrein; un mufle; de longues canines supérieures dans les mâles; queue courte. Pelage d'un roux-marron brillant.*

DIMENS. (D'après Allamand.)

	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue..	2	7	»
Hauteur du train de devant........	1	4	»
— du train de derrière	1	6	»
Longueur de la tête, depuis le bout du museau jusqu'aux oreilles..........	»	7	»
Distance entre le bout du museau et l'extrémité des prolongemens des éminences de l'os frontal, qui soutiennent les bois	»	2	»
Longueur de ces prolongemens jusqu'à l'endroit où ils s'élèvent au-dessus de la tête	»	5	»
— des éminences de l'os frontal, qui sont recouvertes par la peau et terminées par les meules...............	»	3	»
— d'un des bois..................	»	3	»
— de son andouiller baséal........	»	»	6
— des oreilles...................	»	3	»
— de la queue....................	»	3	»

DESCRIPT. Tête pointue; chanfrein droit, encadré de chaque côté par une ligne saillante droite, qui se prolonge pour former le support des bois; ceux-ci formant un angle assez aigu (40°) entr'eux, minces, s'élevant, y compris les supports, au-dessus du front d'une hauteur égale à celle de la moitié de la tête; ces bois n'ayant que les deux tiers de la longueur de leurs supports, en forme d'andouillers simples, recourbés l'un vers l'autre et un peu en arrière, garnis à leur base et un peu en avant du côté interne, d'un prolongement ou tubercule, qui n'est lui-même qu'un très-petit andouiller. Yeux grands; des larmiers; mâle pourvu de deux grandes canines supérieures, comprimées, arquées en arrière et légèrement projetées en dehors; oreilles assez larges, pas plus longues que les supports des bois; deux petits sillons longitudinaux sur le chanfrein, au-dessus des yeux; queue courte et aplatie en dessus. Poil assez ras et luisant, d'un marron tirant sur le roux, fort brillant; museau et dessus des yeux plus bruns; côté intérieur des supports des bois presque noir; face externe de l'oreille brune, et l'interne blanchâtre; dessus du cou plus brun que le dos; extrémité des pieds brune; poitrine plus claire que le dessus du cou; ventre, face antérieure des cuisses et dessous de la queue blancs.

Femelle semblable au mâle, mais dépourvue de bois et de canines.

Nota. L'individu dont parle Allamand, différoit un peu par la couleur de ceux qui existent dans la collection du Muséum, et d'après l'un desquels nous avons fait la description ci-dessus. Il étoit d'un gris-brun.

HABIT. Inconnues. Celui qui a vécu en Hollande, sous les yeux d'Allamand, étoit leste, éveillé et d'un naturel fort doux.

PATRIE. L'Inde, Sumatra.

677°. Esp. * CERF MUSC, *cervus moschus*.

(Non figuré.) Cerf Musc, *cervus moschatus*, Blainv. nouv. Bull. de la soc. phil. 1816. p. 77. — Schreb. Goldf. pag. 1137. pl. 254 B. fig. 1.

CAR. ESSENT. *Bois très-courts, un peu courbés en dehors et en arrière, sans aucun andouiller, et supportés par des pédoncules très-longs, sans meules à leur base; deux longues canines à la mâchoire supérieure du mâle.*

DESCRIPT. *Nota.* Cette espèce n'est encore connue que par la description très-succincte que M. de Blainville a donnée d'une tête osseuse bien complète qui existe dans la collection du collége des chirurgiens à Londres. Elle diffère principalement de la précédente par l'absence de meules et d'andouillers à la base des bois. Les pédoncules de ceux-ci sont très-longs, comprimés, excavés en dedans, et leur racine se prolonge de chaque côté du chanfrein, de manière à former une sorte de gouttière dans toute la longueur de celui-ci. Les canines sont tout-à-fait semblables à celles du chevrotain porte-musc. Il se pourroit que cette tête fût celle d'un mâle de l'espèce précédente, trop jeune pour que l'andouiller de la base fut développé.

PATRIE. Cette tête a été apportée de Sumatra.

(1) On s'accorde à regarder le *cervus muntjac* ou *rib-faced deer* de Pennant, comme le même animal que le *chevreuil des Indes* d'Allamand et de Buffon; mais Boddaert les sépare en se fondant sur ce que le premier a deux andouillers à son bois, et que le second n'en a qu'un seul. Nous devons ajouter qu'aucun des petits cerfs voisins du *rib-faced deer*, que nous décrirons ci-après, n'a plus d'un andouiller. Ainsi, la désignation de *muntjac* pourroit se trouver mal appliquée à l'espèce qui nous occupe.

678ᵉ. Esp. CERF A PETIT BOIS, *cervus subcornutus*.

(Non figuré.) Cerf à petit bois, *cervus subcornutus*, Blainv. nouv. Bull. de la soc. philom. 1816. pag. 77. — Schreb. Goldfuss, pag. 1137. tab. 254 B. fig. 2.

CAR. ESSENT. *Bois très-petit, ayant une meule bien formée, un petit andouiller à la base, et la pointe brusquement recourbée en arrière; pédoncules médiocrement alongés, peu prolongés sur les côtés du chanfrein; point de canines dans les mâles.*

DESCRIPT. *Nota.* La tête osseuse de cette espèce, également observée à Londres, par M. de Blainville, dans la collection du collége des chirurgiens, présente des bois sensiblement plus grands et plus forts que ceux du cerf musc, et à peu près conformés comme ceux du cerf muntjac ou *chevreuil des Indes* de Buffon; mais l'extrémité du merrain est ici brusquement courbée en arrière, au lieu de se porter latéralement vers celle du merrain opposé. Le pédoncule des bois est aussi beaucoup plus fort et plus épais, mais un peu moins long et plus surbaissé; sa racine forme de chaque côté du chanfrein une arête encore plus saillante, mais moins prolongée. Il n'y a aucune trace de dents canines, tandis que les deux espèces précédentes en sont pourvues. Enfin, la comparaison minutieuse des autres parties du crâne, ne permet aucune espèce de rapprochement entre le cerf à petit bois et le cerf musc (1).

(1) Un cerf mâle des Philippines, pourvu seulement des supports de ses bois, qui est conservé dans la collection du Muséum d'histoire naturelle, nous paroît très-voisin de celui-ci, du moins par la longueur relative de ces supports, et par le peu d'étendue que leur base prend sur les côtés de la tête. Voici sa description: plus petit que le chevreuil; chevilles osseuses des bois ayant à peu près le quart de la longueur de la tête; chanfrein droit, un peu bombé dans le milieu, non pas précisément encadré par la base des chevilles osseuses, comme dans le muntjac; bords orbitaires supérieurs très-marqués, se terminant chacun par une ligne oblique, qui rejoint celle du côté opposé, et formant, vers le milieu du chanfrein, un angle qui se prolonge en une arête jusque vers le muffle; oreilles médiocrement longues; queue mince et assez courte (trois pouces); pelage généralement d'un gris-brun, plus foncé sur le dos qu'ailleurs; point de blanc nulle part, si ce n'est sous la queue; entre-deux des bois presque noir sur la tête, ainsi que les deux lignes qui forment l'angle sur le chanfrein et l'arête qui résulte de leur réunion; des poils blanchâtres dans les oreilles; dessous du cou, ventre et face interne des membres plus clairs que les autres parties du corps.

Ce cerf a été donné à la collection par M. Dussumier.

PATRIE. L'Inde.?

679ᵉ. Esp. CERF DE VIRGINIE, *cervus virginianus*.

(Encycl. pl. suppl. 13. fig. 2, *cerf de la Louisiane.*) *Fallow deer*, Lawson, Carol. pag. 123. — Catesby, Carol. Append. pag. 28. — *Caricou femelle*, Buff. tom. 12. pl. 44. — *Cerf de la Louisiane* ou *cerf de Virginie*, G. Cuvier, Ossemens foss. tom. 4. pag. 34. — Ejusd. Regn. anim. Fréd. Cuv. Mamm. lithogr. avec quatre figures. — *Virginian deer*, Pennant.

CAR. ESSENT. *Bois médiocre, très-fortement recourbé en avant, ayant un andouiller assez haut placé à la face interne de chaque merrain se dirigeant en dedans, et deux ou trois autres à la face postérieure se portant en arrière; des larmiers; point de canines; un mufle. Pelage d'un fauve-canelle en été, et d'un beau gris en hiver.*

	pied.	pouc.	lig.
DIMENS. Hauteur au train de devant...	3	»	»
— au train de derrière	3	3	»
Longueur du bas du cou, à l'origine de la queue	2	9	»
— de la queue....................	»	10	»
— du cou, mesuré depuis les pattes de devant jusqu'au-dessous de la gorge	1	8	»
— de la tête, depuis le bout des naseaux jusqu'à l'occiput	1	»	»
— des bois, en suivant leur courbure, jusqu'à	1	10	»

DESCRIPT. Formes légères; tête fine; museau pointu; des larmiers consistant en un léger pli de la peau; un mufle peu développé; queue assez longue et mince. Bois de la cinquième année, consistant en deux merrains cylindriques, blanchâtres, assez lisses, écartés d'abord un peu en dehors et en arrière, et se recourbant ensuite fortement pour revenir en avant et en dedans; un andouiller quelquefois bifurqué à sa pointe, prenant naissance à la face interne du merrain, à quelque distance au-dessus de la meule et se dirigeant en dedans; d'autres, au nombre de deux ou trois, naissant dans le dernier tiers, sur la face postérieure, et se portant plus ou moins en arrière en haut et en dedans. Bois de la seconde année consistant en dagues simples, arqués légèrement en arrière et en dehors, de façon que leurs pointes se regardent; seconds bois, de bien peu plus grands, avec un andouiller de plus; troisièmes bois ou de la quatrième année, plus grands et ayant un andouiller de plus; quatrièmes bois

(décrits plus haut) (1). Pelage composé de poils doux et serrés; celui du faon étant d'un fauve foncé, parsemé de petites taches blanches; celui des adultes, en été, d'une belle couleur fauve en dessus, avec le dessous de la mâchoire inférieure, le dedans des oreilles, la gorge, le ventre, le dedans des quatre membres, le bord postérieur des bras et l'antérieur des cuisses, blancs; le chanfrein tirant sur le gris; le bout du museau d'un brun foncé, avec deux petites taches blanches sur la lèvre supérieure; le tour de l'œil brun, environné d'un cercle blanchâtre; la queue grosse et longue, comme celle du daim, d'un beau blanc en dessous, fauve en dessus dans les deux premiers tiers, et terminée de noir dans le troisième; les fesses blanches seulement dans la partie que recouvre cette queue; point de raie noire ou brune dorsale, ni de ligne oblique foncée sur les fesses; un faisceau de poils longs et durs à la face interne de l'articulation tibio tarsienne. En hiver, pelage d'un gris-brun assez foncé, résultant des couleurs des poils disposées par anneaux fauves et noirs; dessus et dessous des yeux, intérieur des oreilles, dessous de la mâchoire inférieure, gorge, ventre, dedans des membres, dessous de la queue, et partie des fesses qui lui correspond, blancs.

HABIT. Peu connues. Les individus de cette espèce qui ont vécu à la ménagerie du Muséum, prenoient leur pelage d'hiver en octobre et celui d'été aux mois de mars ou d'avril. Leurs bois se découvroient en septembre et tomboient en février. Ils entroient en rut en novembre et décembre. La durée de la gestation de la femelle est de neuf mois; et les petits qui naissent en juillet ou août, avec leur livrée et un petit bouquet de poils noirs sur le milieu du pied de devant, ne changent de robe qu'au bout d'un an. La voix du mâle est analogue à celle du cerf commun, mais moins forte, et il ne la fait guère entendre que pendant le rut.

PATRIE. L'Amérique, depuis le Canada jusqu'à Cayenne. On dit que les individus de cette espèce qui habitent la Louisiane et le territoire du Missouri, sont plus petits que les autres. En général, ils abondent auprès des sources salées (1).

(1) Il paroît que, dans un âge plus avancé, il nait quelquefois un quatrième andouiller. Au reste, M. Frédéric Cuvier remarque que dans cette espèce, le nombre de ces productions est relatif à la force des animaux, et il ajoute qu'il a vu une deuxième tête avoir deux andouillers, et une troisième n'en montrer encore qu'un.

680ᵉ. Esp. CERF GOUAZOUPOUCOU, *cervus paludosus*.

(Non figuré.) *Premier cerf* ou *gouazoupoucou*, d'Azara, Essai sur l'hist. nat. des quadr. du Paraguay, tom. 1. pag. 70. — *Biche de Barallou?* Laborde. — Buff. Suppl. tom. 3. pag. 126.

CAR. ESSENT. *Bois assez grands, cylindriques, terminés par une fourche et ayant à quelque distance de la meule un andouiller antérieur, avancé, d'abord horizontal, puis vertical, simple ou bifurqué; un mufle large; des larmiers; queue moyenne. Pelage d'un rouge-bai en dessus, blanchâtre sous la poitrine.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, depuis le mufle jusqu'au bout de la queue	5	9	»
— de la queue, en y comprenant 2 pouces de poils, qui en font l'extrémité	»	7	»
Hauteur du train de devant	3	10	»
— du train de derrière	4	1	»
— de la pointe du museau, à la naissance de l'oreille	»	11	6
— de l'oreille	»	7	»
— du bois	1	2	6

DESCRIPT. Front plat au-devant des bois; yeux grands; museau gros, un peu semblable à celui des bœufs; oreilles terminées en pointe; incisives intermédiaires les plus grandes; chevilles

(1) Lorsqu'on les connoîtra mieux, ce sera peut-être ici la place de la description des cerfs de l'Amérique septentrionale, dont il est fait mention dans la relation du voyage de Lewis et Clark, à la côte de nord-ouest.

Le CERF MULET, *mule deer* (*cervus auritus*, Warden, Descript. des Etats-Unis, tome 5, page 640) a des oreilles si grandes, qu'elles ressemblent à celles des mulets, et la queue aussi très-longue, sans poils, si ce n'est à l'extrémité, où il y a une touffe de couleur noire, ce qui l'a fait appeler encore *cerf à queue noire* (*black tailed deer*). Il habite les contrées situées à l'ouest des montagnes Rocky, près des bords de la rivière de Kooskooskée.

Le DAIN FAUVE A QUEUE NOIRE, *black tailed fallow deer*, est une autre variété ou espèce, qui participe des formes du cerf de Virginie et de celles du cerf mulet: il est plus grand que le premier; ses jambes sont plus courtes proportionnellement et sa couleur est plus foncée. Il ressemble au dernier par sa marche bondissante.

M. Warden rapporte encore une note tirée de M. Umfreville, relative à des cerfs des environs de la baie d'Hudson: « Le CERF SAUTANT est un joli petit animal, dont les cornes ont deux pieds de long, et tombent dans le mois d'avril. Sa couleur est brune, entremêlée de poils gris; il est excessivement gai et vif. Il y en a deux variétés: l'une a une queue courte; l'autre a la sienne longue de près d'un pied et couverte de poils rouges. Il entre en rut en novembre; sa femelle met bas en mai, et a un ou deux petits à la fois. »

osseuses des bois, longues d'un pouce; bois épais, cylindriques, ayant à quatre pouces et demi au-dessus de la meule, un andouiller tantôt bifurqué, tantôt simple, dirigé d'abord en avant, et ensuite en haut, et l'extrémité du merrain divisée en deux pointes (d'Azara n'a vu qu'un seul bois à cinq dagues, sans doute celui d'un vieux mâle). Quatre mamelles, placées comme celles de la vache, aux angles d'un carré, à deux pouces et demi de distance de côté. Couleur des parties supérieures et latérales du corps, et de la face externe des membres d'un rouge-bai; paupières noires, entourées de blanc, qui, par le côté du museau, gagne le mufle et fait le tour de la bouche; une grande tache noire veloutée au milieu de la lèvre inférieure; une autre en face du nez, dans la lèvre supérieure; un triangle noir sur le chanfrein et un autre à la hauteur des yeux, joints ensemble par une ligne étroite, aussi noire; dedans de l'oreille et dessous de la tête blancs; poitrine et entre-deux des jambes de derrière blanchâtres; une tache noire dans l'intervalle des ongles aux quatre pieds, s'étendant jusqu'à la seconde jointure; une bande qui règne le long de la poitrine et dessous de la queue noirs. La femelle, un peu plus petite que le mâle, n'a point de noir sur la poitrine. Le faon est de couleur fauve uniforme, sans livrée. Quelques individus de cette espèce sont atteints de la maladie albine.

Ce cerf, comme tous ceux des contrées chaudes, ne change pas de couleur, et n'a pas d'époques fixes pour le renouvellement de ses bois.

HABIT. Il recherche les lieux humides et marécageux, où croissent les balisiers ou *Barallous*.

PATRIE. Le Paraguay.

681ᵉ. Esp. * CERF DU MEXIQUE, *cervus mexicanus*.

(Non figuré dans l'Encycl.) *Chevreuil d'Amérique*, Buff. tom. 6. pl. 37. fig. 1 et 2. — *Cervus mexicanus*, Penn. Gmel. — *Quautlamaʒame*, Hernandes. ? Schreb. Goldf. pag. 1122.

CAR. ESSENT. *Bois moyennement longs, gros, très-rugueux, écartés l'un de l'autre, ayant chaque merrain posé obliquement de dedans en dehors à sa base, et recourbé à son extrémité en avant et en dedans; andouillers au nombre de deux, trois ou quatre, verticaux; l'antérieur fort, conique, non arqué.*

DESCRIPT. Cette espèce, qui n'est encore connue que par ses bois extrêmement rugueux et assez courts, diffère du chevreuil par l'écartement de ces bois à leur base, ce qui suppose une plus grande largeur dans le front. On l'a réunie au *gouaʒoupoueou* de d'Azara; mais l'examen comparatif que nous avons fait des descriptions de leurs bois, prouve suffisamment que ces animaux appartiennent à des espèces différentes. Le *gouaʒoupoucou* a ces productions bien plus grandes, moins épaisses, moins rugueuses comparativement; son maître andouiller naît beaucoup plus haut et est plus arqué (1).

PATRIE. Si les bois figurés par Buffon, pl. 37, et qui appartiennent, selon nous, à une espèce distincte, doivent être rapportés aux animaux dont nous venons d'indiquer les noms, il s'ensuivroit que cette espèce habiteroit le Mexique et les Guyanes. Elle appartiendroit aussi à la partie de l'Amérique septentrionale qui avoisine le Mexique.

682ᵉ. Esp. CERF GOUAZOUTI, *cervus campestris*.

(Non figuré.) *Deuxième cerf* ou *gouaʒouti*, d'Azara, Essai sur l'hist. nat. des quadr. du Paraguay, tom. 1. pag. 77. — *Cervus campestris*, Fréd. Cuv. Dict. des sc. nat. tom. 7. pag. 484. — *Cervus leucogaster*, Schreb. Goldf. p. 1127.

CAR. ESSENT. *Bois médiocres, asseʒ minces, plus ou moins rugueux, à merrains à peu près droits, ayant à quelque distance de la meule un grand andouiller antérieur, d'abord presqu'horiʒontal, puis courbe et vertical, et plus haut un ou deux andouillers postérieurs, obliques; tous étant à peu près situés dans un même plan d'avant en arrière; des larmiers; un mufle; queue moyenne. Pelage d'un bai-rougeâtre en dessus, blanc en dessous.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, mesurée depuis l'extrémité du mufle jusqu'au bout de la queue	4	3	»
— de la queue (les poils étant longs de 18 lignes)	»	5	3
Hauteur du train de devant	2	3	6
— du train de derrière	2	6	6
Longueur de la tête, depuis le bout du mufle jusqu'à la base des oreilles	»	8	9
Longueur de l'oreille	»	5	6
Hauteur de la meule	»	1	»

— du bois en général, 9 à 11 pouces.

(1) Un bois de cerf de l'intérieur de l'Amérique méridionale, que possède M. Frédéric Cuvier, se rapproche plus de celui de cette espèce que de tout autre par sa rugosité, ses dimensions et la disposition verticale de tous ses andouillers, qui d'ailleurs sont plus nombreux et comme divisés par dichotomie.

DESCRIPT. Yeux grands, bruns; oreilles assez droites et aiguës; des larmiers; bois composés d'une perche assez mince, ayant, à deux pouces et demi de la meule, un maître andouiller, d'abord dirigé presqu'horizontalement dans une étendue de deux pouces et demi, et puis verticalement, jusqu'à ce qu'il ait complété une longueur de trois pouces et demi; perche terminée par deux andouillers à peu près égaux, qui font la fourche; le premier parallèle au maître andouiller, le second détourné en arrière; tous trois étant presque dans le même plan, quoique leurs extrémités aiguës s'inclinent un peu en dedans (1). Pelage ras et serré, d'un bai-rougeâtre; parties inférieures du corps, de la tête et de la queue, fesses, contour des yeux, intérieur des oreilles d'un beau blanc. Poils du ventre et de l'entre-deux des jambes notablement plus longs que ceux du reste de la robe; ceux du dos d'un bai-rougeâtre seulement à la pointe, et d'un brun-plombé à la base.

La femelle est en tout semblable au mâle; mais elle est un peu plus petite.

Le faon est d'un bai plus rougeâtre que ses parens, et il est tacheté de blanc; mais ces marques sont moins sensibles que dans le *gouazoupita* et que dans le *gouazoubira*.

On a observé quelques individus atteints de la maladie albine.

HABIT. Il n'habite pas les savanes noyées, comme le *gouazoupoucou*, ni les bois, comme le *gouazoubira* et le *gouazoupita*; mais il se tient dans les campagnes découvertes. Sa course est très-rapide, et lorsqu'un mâle est poursuivi, il répand une odeur infecte, dont on est frappé à quatre cents pas de lui. Cette odeur est, dit-on, encore plus forte au temps du rut. Les femelles ne l'ont point, ou ne l'ont que foiblement.

(1) La hauteur des bois et la longueur et la naissance des andouillers varient, ainsi que l'âpreté de leur surface. Nous possédons un bois, que nous rapportons à cette espèce, qui a un maître andouiller très-grand (six pouces); un second andouiller postérieur, oblique, partant un peu au-dessus du premier, et long de quatre pouces; un merrain assez droit et grêle, haut de six pouces et demi avant sa bifurcation terminale, qui se compose de deux andouillers de deux pouces et demi chacun, et dont le postérieur est exactement parallèle au second andouiller. Ce bois, de couleur blanchâtre, n'est sensiblement rugueux qu'à sa base. Il provient d'un cerf tué au port Desiré, sur la terre des Patagons. L'odeur insupportable d'oignon qu'il exhale, nous paroît confirmer l'opinion que nous avons qu'il appartient à l'epèce du *gouazouti* de d'Azara.

PATRIE. Le Paraguay, depuis Saint-Ignace-Gouazou jusqu'aux pampas ou plaines découvertes de Buenos-Ayres (1).

683e. Esp. CERF GOUAZOUPITA, *cervus rufus*.

(Non figuré.) *Gouazoupita* ou *cerf troisième*, d'Azara, Essai sur l'hist. nat. des quadr. du Paraguay, tom. 1. pag. 82. — *Biche rousse* ou *biche des bois fourrés*, Laborde, édit. des Œuvres de Buff. Suppl. tom. 3. pag. 126. — *Coassou*, *Cervus rufus*, Fréd. Cuv. Dict. des sc. nat. tom. 7. pag. 485.

CAR. ESSENT. *Des bois courts, très-simples, consistant en une seule dague; des canines à la mâchoire supérieure du mâle; un mufle; des larmiers; queue assez longue. Pelage d'un roux vif en dessus; dessous de la tête et de la queue, bas-ventre, blancs.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à la base de la queue	3	11	»
— de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à la naissance des oreilles	»	8	4
— des oreilles	»	4	»
— de la queue, dont les poils forment presque la moitié	»	9	6
Hauteur du train de devant	2	5	»
— du train de derriere	2	10	»

DESCRIPT. Tête très-effilée; un mufle; des larmiers; bois en forme de poinçons parallèles, longs de trois à cinq pouces, très-lisses et aigus, presque droits, naissant d'un anneau raboteux. Pelage rude et sec, d'un roux vif doré; dessus de la tête, face externe des oreilles et des jarrets, d'un brun obscur tirant sur le roux; bord des levres, dessous de la tête, partie postérieure du ventre, dessous de la queue et fesses de couleur blanche; point de noir aux lèvres et audessous du nez, ni de blanc autour de l'œil. Petits naissant avec une livrée.

HABIT. Il forme de grandes troupes qui ne quittent pas l'intérieur des bois. Les mâles sont beaucoup plus rares que les femelles.

PATRIE. Le Paraguay, la Guyane et sans doute le Brésil.

(1) M. Frédéric Cuvier pense que c'est peut-être de ce cerf dont Marcgrave a voulu parler sous le nom de *cuguacu arara*, et Hernandez sous celui de *mazame*. M. Hamilton Smith, dans un Memoire inséré dans le XIIIe volume des *Transactions linnéennes*, vient de chercher à démontrer que le mazame d'Hernandez est un ruminant à cornes creuses et fourchues. *Voyez* ci-après le genre des *antilopes*.

684[e]. Esp. CERF GOUAZOUBIRA, *cervus nemorivagus.*

(Non figuré.) *Quatrième cerf* ou *gouazoubira*, d'Azara, Essai sur l'hist nat. des quadr. du Paraguay, tom. 1. pag. 86. — *Cervus nemorivagus*, Fr. Cuv. Dict. des sc. nat. tom. 7. pag. 485. — *Tememazame*, Hernandez? — *Cariacou*, à Cayenne (1).

CAR. ESSENT. *Des bois très-courts, en forme de dagues, droits; un mufle; point de dents canines; de petits larmiers. Pelage d'un brun-grisâtre en dessus, blanchâtre en dessous.*

DIMENS. (*Gouazoubira mâle*, selon d'Azara.)	pied	pouc.	lig.
Longueur totale, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	3	3	»
— de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à la base des oreilles	»	7	9
— des oreilles	»	3	10
Largeur des oreilles	»	2	3
Hauteur du train de devant	2	2	6
— du train de derrière	2	7	3
Longueur de la queue, dont trois pouces sont formés par le poil	»	7	»
Circonférence antérieure du corps, prise derrière les jambes de devant	1	11	»
— postérieure du corps, prise au bas-ventre	2	3	»

DESCRIPT. (*Gouazoubira* mâle.). Physionomie un peu plus moutonnée que celle des trois autres cerfs du Paraguay; extrémité de l'oreille plus ronde; larmiers très-petits; bois droits, aigus, lisses, solides, plus inclinés en arrière que dans le gouazoupita, très-forts, ayant sept lignes et demie de diamètre à leur base et un ou deux pouces de long. Pelage d'un brun-grisâtre, formé de poils de cette couleur, ayant un peu de blanchâtre vers leur pointe; lèvres et dessous de la tête blanchâtres; ventre, intérieur des jambes de devant depuis le poignet jusqu'au sabot, et contour de l'œil, d'un blanc teint de fauve; partie la plus extérieure des fesses, dessus de la queue et partie inférieure des extrémités de derrière fauves.

Nota. Il existe quelque confusion relativement au *cariacou* de Daubenton, qui paroît être considéré comme la femelle du gouazoubira, par M. F. Cuvier. D'un autre côté, M. G. Cuvier (*Règne animal*) regarde, sans doute avec plus de fondement, ce *cariacou* de Daubenton comme la biche du cerf de Virginie; mais il dit aussi, que le nom de *Cariacou* est donné à un cerf à dagues simples, de la taille du chevreuil et à tête d'un fauve-gris, dont on possède une tête au Muséum.

(1) Il paroît que ce nom est appliqué indistinctement à Cayenne, aux deux espèces de cerfs à bois simples, droits et pointus, qu'on y trouve.

HABIT. Le gouazoubira habite les bois marécageux et près des bords de la mer. Il y vit solitaire Sa femelle met bas chaque année deux petits tachetés de blanc.

PATRIE. Le Paraguay et la Guyane (1).

Cerfs fossiles.

685[e]. Esp. CERF D'IRLANDE, *cervus hibernus.* (Fossile.)

(Non figuré dans l'Encyclop.) Molyneux, Trans. philos. n. 227. — J. Kelly, *ibid.* n. 394. — Knowlton, *ibid.* n. 479. — Penn. Hist. des quadr. pag. 98. pl. 11. fig. 1. — Percy, Arch. britann. tom. 6. — Rasoumouski, Mém. de Lausanne, tom. 2. pag. 27. — G. Cuvier, Ann.

(1) Ici se termine la série des principaux cerfs vivans, reconnus jusqu'à ce jour; nous n'y joindrons pas définitivement une petite espèce, indiquée par M. de Blainville, d'après deux individus femelles qu'il a vus à Londres, conservés dans la Collection de Bullock, et à laquelle il donne le nom de

CERF NAIN, *cervus minutus*, et qu'il a caractérisée ainsi: taille d'un chien médiocre, assez peu élevée sur jambes; oreilles grandes, d'un jaune-blanchâtre intérieurement; queue extrêmement courte, à peine visible; couleur générale d'un gris-fauve, plus foncé en dessus qu'en dessous; extrémité de la mâchoire inférieure blanche.

M. Goldfuss (continuation des *saugthiere* de Schreber) rapporte à cette espèce, mais assez légèrement, le *cervus guineensis* de Linn. (Mus. Adolp. Fred., pag. 12, et Syst. nat édit. 12.) Cet animal, qui seroit, après le cerf ordinaire, le seul dont on auroit indiqué l'existence en Afrique, présenteroit les caractères suivans: taille d'un chat domestique; pelage gris; une ligne noire entre les oreilles; une tache de même couleur près de chaque œil; une ligne pareille de chaque côté de la gorge; milieu du poitrail très-obscur; flancs, jambes de devant, jarrets, marqués de noir; oreilles assez longues; dessous de la queue noir.

L'individu décrit étoit femelle, et pouvoit par conséquent appartenir aussi bien au genre des antilopes ou à celui des chevrotains, qu'à celui des cerfs.

Nous attendrons également de nouveaux renseignemens sur un naimal dont il est fait mention dans le Journal du voyage de Charles Leraye, dans les contrées arrosées par le Missouri. M. Rafinesque le nomme:

CERF A GRANDE QUEUE; *cervus macrourus.* Il est plus grand que le cerf de Virginie; la couleur de son pelage en dessus est plus foncée; son ventre est blanc; ses bois sont petits et tant soit peu plats; sa queue a environ dix-huit pouces anglais de long. Il abonde dans les plaines de la rivière de Kansas.

du Mus. tom. 12. pag. 340. pl. 12 — Ejusd. Rech. sur les ossemens fossiles, 1re. édit. tom. 4. 1er. Mém. pag. 11.

CAR. ESSENT. *Bois très-grands, formant une vaste empaumure garnie d'andouillers sur les deux bords, moins nombreux que dans le bois de l'Élan.*

DIMENS. Neuf à douze pieds d'envergure, entre les extrémités des deux branches d'un bois.

DESCRIPT. Le bois de ce cerf n'a de rapport pour la dimension et pour la forme qu'avec celui de l'élan; mais son empaumure, au lieu d'être plus large à sa partie inférieure qu'à la supérieure, l'est au contraire vers le bout. Les deux bords sont munis de dentelures ou d'andouillers simples, tandis que le bois de l'élan en présente au bord externe seulement. Tête conformée plutôt comme celle du cerf que comme celle de l'élan, dont les os intermaxillaires ont une disposition particulière qui s'accorde avec la forme singulière du museau. Point de canines supérieures.

GISSEMENT. Les bois de cette espèce ont été trouvés assez souvent en Irlande, dans la marne des tourbières. On en a aussi rencontré des débris en Angleterre, en Allemagne, sur les bords du Rhin près de Worms, et dans la forêt de Bondy près Paris, lorsque l'on faisoit des fouilles pour le canal de l'Ourcq.

686e. Esp. CERF DE SCANIE, *cervus paleodama.*

(Non figuré dans l'Encycl.) Retzius, Mém. de l'Acad. de Stokholm, 4e. trimestr. de 1802. — Cuv. Ann. du Mus. tom. 12. pag. 357. pl. 34. — Ejusd. Recherch. sur les ossem. foss. 1re. édit. tom. 4. Mém. 1. pag. 25. pl. 34. fig. 12.

CAR. ESSENT. *Bois ayant en général la forme de ceux du daim, mais pourvus d'un seul andouiller sur le merrain.*

DIMENS. Beaucoup plus grand que le bois du daim. Longueur 47 pouces de Suède au moins; largeur 4 pouces 8 lignes.

DESCRIPT. Empaumure un peu plate, beaucoup moins large à proportion que dans le daim; courbure beaucoup plus forte; bord antérieur non dentelé, décrivant plus d'un demi-cercle, et son extrémité paroissant dirigée non-seulement en avant, mais même un peu recourbée vers le bas; un seul andouiller placé sur le merrain, à quatre pouces et demi au-dessus de la meule et dirigé en avant; l'andouiller postérieur du daim se trouvant ici remplacé par un simple tubercule; empaumure paroissant avoir eu quatre andouillers en arrière ou en dessus.

GISSEMENT. Trouvé dans une tourbière, près du petit Svedala, en Scanie.

687e. Esp. * CERF D'ABBEVILLE, *cervus somonensis.*

(Non figuré dans l'Encyclop.) *Daim d'une grande taille*, Cuv. Ann. du Mus. tom. 12. pag. 359. pl. 32. fig. 19 A. B. — Ejusd. Rech. sur les ossem. fossil. 1re. édit. tom. 4. pl. 1. fig. 19 A. B.

CAR. ESSENT. *Bois analogues à ceux du daim; mais naissant immédiatement des frontaux, et non portés par un pédoncule.*

DIMENS. Bois plus grands d'un tiers que ceux du *daim* ordinaire.

DESCRIPT. Outre la grandeur plus considérable de ces bois et le manque d'un andouiller au merrain, ils diffèrent encore de ceux du daim, par l'aplatissement du merrain dès le milieu de l'intervalle des deux andouillers; par la régularité des andouillers de l'empaumure; par la connexion immédiate de la meule au frontal, sans aucune proéminence ou pédicule intermédiaire qui la porte.

Nota. M. Cuvier, tout en remarquant ces différences sur le bois mutilé qu'il a observé, pense que la grandeur principalement pourroit le faire considérer comme appartenant à une espèce distincte.

GISSEMENT. Trouvé par M. Traullé, dans les sables qui couvrent le penchant des collines à droite de la vallée de la Somme, tout près d'Abbeville. Il paroît qu'on a aussi rencontré des débris de ce cerf en Allemagne.

688e. Esp. * CERF D'ÉTAMPES, *cervus Guettardi.*

(Non figuré dans l'Encyclop.) *Bois de cerfs trouvés à Étampes*, Guettard, Mém. sur différentes parties des sc. et des arts, tom. 1. pag. 29-80. — Cuv. Ann. du Mus. tom. 12. pag. 361. pl. 32. — Recherch. sur les ossem. foss. 1re. édit. tom. 4. 1er. Mém. pag. 29.

CAR. ESSENT. *Bois analogues à ceux du renne, mais de dimension plus petite; minces, presque filiformes, légèrement comprimés, et donnant à quelque distance de leur base deux andouillers.*

DESCRIPT. Des andouillers pareils à ceux dont il vient d'être fait mention, mais un peu différemment disposés, n'existent que dans les

jeunes individus de l'espèce du renne, tandis que les bois fossiles se rapportent évidemment à des ossemens d'individus adultes, dont la taille approchoit de celle du chevreuil ordinaire (inférieure à celle du renne).

GISSEMENT. Ces bois et ces os ont été trouvés en abondance au milieu du sable de la vallée d'Étampes, dans un état de mutilation tel, qu'il est à desirer que l'on fasse de nouvelles recherches pour obtenir un bois entier; et ce ne sera qu'alors qu'on saura avec certitude si ce cerf fossile différoit constamment du renne (1).

(1) M. Cuvier fait encore mention de trois espèces de cerfs fossiles, dont l'existence a été constatée par des debris de bois fossiles, suffisans pour faire reconnoître des ressemblances générales avec quelques cerfs vivans, mais en trop mauvais état pour qu'on puisse saisir les différences spécifiques qui leur appartiennent. Ces espèces sont :

1°. Le CHEVREUIL FOSSILE D'ORLÉANS, dont les débris, consistant en deux morceaux de bois et plusieurs portions de mâchoires, ont été trouvés à Montabusard, dans un calcaire marneux rougeâtre, contenant aussi des coquilles d'eau douce, avec des ossemens de palæotherium et de mastodontes. Ils se rapportoient tellement aux parties analogues de notre chevreuil commun, qu'il a été impossible à M. Cuvier de les en distinguer. Si l'identité d'espèces existoit, dit ce savant naturaliste, ce seroit la première fois que l'on auroit trouvé avec des os d'animaux perdus, d'autres os que l'on ne peut distinguer de ceux d'une espèce vivante de notre pays.

2°. CHEVREUIL DE LA SOMME. Un bois de cette espèce, trouvé dans les tourbières de la vallée de la Somme, qui renferment également de véritables bois de chevreuil, est à peu près semblable à ceux-ci par sa dimension générale et par la forme de ses branches; mais il s'en distingue par la présence d'un petit andouiller surnuméraire, à la base de son merrain, et parce que le troisième andouiller égale le second en hauteur; mais M. Cuvier remarque que ces différences ne sont peut-être pas spécifiques.

3°. CERF FOSSILE. On trouve de nombreux fragmens de bois d'un cerf fossile dans une foule de lieux, et ces débris ont beaucoup d'analogie avec les parties du bois de notre cerf, qu'on peut leur comparer; mais on ne sauroit se former une idée complète de leur disposition, ce qui seroit rigoureusement nécessaire pour les considérer comme appartenant à une espèce particulière.

Enfin, un petit bois, trouvé à Mareuil, département de l'Oise, et qui est conservé dans la collection du Conseil des mines, se rapporteroit à une espèce voisine de celle du chevreuil. Il est mince, droit, avec quelques fortes saillies irrégulières à sa base, long de huit pouces; il porte un petit andouiller en avant, qui naît à la moitié de sa hauteur, et son extrémité sans bifurcation a seulement un léger tubercule à la place de l'andouiller postérieur.

Ici se bornent nos recherches sur les espèces de

SECONDE TRIBU.

Des cornes ou proéminences de l'os frontal enveloppées d'une peau velue, qui se continue avec celle de la tête et qui ne se détruit pas, dans les deux sexes.

CXXVe. GENRE.

GIRAFE, *camelopardalis*, Linn. Cuv. Bodd. Geoffr. Illig.

cerfs, tant vivantes que fossiles, dont il est fait mention dans les ouvrages des naturalistes et des voyageurs. Leur nombre est grand, et leurs caractères distinctifs sont si difficiles à saisir, à cause surtout de l'imperfection des descriptions qu'on en a faites, que nous sentons qu'il reste beaucoup à desirer pour la perfection de notre travail.

Pour faciliter la détermination des espèces, nous croyons utile de le terminer par le résumé d'un Mémoire que M. de Blainville vient de faire sur le même sujet, et qu'il a bien voulu nous communiquer. Nous y joindrons la distribution géographique des espèces de cerfs sur le Globe, en faisant remarquer que l'Afrique méridionale, si riche en espèces du genre antilope, n'a aucun cerf proprement dit, et que la Nouvelle-Hollande en est également dépourvue.

Distribution des espèces de cerfs, d'après les formes des bois et la couleur du pelage, par M. de Blainville.

I. Bois sessiles ou subsessiles.

A. Divisés.

a. Sans andouillers basilaire ni médian; les supérieurs plus ou moins réunis et élargis en une vaste empaumure digitée à son bord externe seulement. ÉLANS. Esp. Élan 662; Cerf couronné 673.

b. Avec andouillers

† Basilaire et médian,

* Aplatis. RENNES. Esp. Renne ordinaire 664; Renne d'Étampes 668.

** Coniques.

o Les supérieurs aplatis, formant, par leur réunion, une empaumure dentelée sur les deux bords. DAIMS. Esp. Daim commun 672; Daim d'Irlande (fossile) 685; Daim d'Abbeville 687.

oo. Les supérieurs également coniques. CERFS. Esp. Cerf ordinaire 666. C. wapiri 664. Cerf du Canada? 665.

† † Basilaire sans médians, AXIS. *Espèces tachetées*. Axis ordinaire 668; Cerf cochon 670. *Espèces d'une seule couleur*. 1°. Perches bifurquées; Hippelaphe 667; Cerf des Mariannes 669. 2°. Perches simples; Cerf noir 671.

† † † Médian sans basilaire; une bande noire, oblique en arrière du mufle, bordée de blanc. CHEVREUILS. 1°. Queue presque nulle. *Espèces de l'ancien Continent*; Chevreuil ordinaire 674; Cerf Ahu ou pygargue 675. 2°. Queue plus ou moins longue. *Espèces du nouveau Continent*;

Giraffa, Briss.

Cervus, Erxleb.

CAR. Formule dentaire : incis. $\frac{0}{8}$, canines $\frac{0-0}{0-0}$, molaires $\frac{6-6}{6-6} = 32$.

Tête très longue, ayant un tubercule osseux au milieu du chanfrein et deux chevilles également osseuses sur les frontaux, revêtues de peau velue et terminées par une touffe de poils.

Point de *mufle*; *lèvre supérieure* non fendue; point de *larmiers*; *oreilles* assez grandes, pointues; *langue* garnie de papilles cornées; *yeux* grands.

Train de devant très-haut comparativement à celui de derrière; *garrot* très-élevé; *dos* oblique.

Cou très-long.

Jambes assez minces, terminées par des sabots semblables à ceux des ruminans proprement dits.

Une callosité au *sternum*.

Mamelles au nombre de quatre.

689ᵉ. Esp. GIRAFE AFRICAINE, *camelopardalis giraffa*.

(Encycl. pl. 56. fig. 4.) *Camelopardalis*, Plin. Oppian. Gesner. — *Gyraffa, quam Zurnapa, Græci et Latini camelopardalin nominant*, Bellon, Observ. pag. 118. fig. — Prosper Alpin, *Ægypt.* 1. pag. 236. tab. 14. fig. 4. — *Camelopardalus seu girafra*, Jonst. Quadr. tab. 39. — *Camelus indicus*, Ejusd. tab. 40. — *Cervus camelopardalis*, Linn. Erxleb. — *Giraffa camelopardalis*, Briss. — *Camelopardalis giraffa*, Gmel. — Schreb. tab. 255 et 255*. pag. 1140. — *Giraffa*, Buff. Hist. nat. tom. 13. pag. 1. et Suppl. tom. 7. pl. 81.

CAR. ESSENT. *Pelage varié de taches brunes et ferrugineuses, anguleuses, très-nombreuses; queue terminée par une touffe de longs poils.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Hauteur mesurée en ligne droite depuis la plante des pieds de devant, jusqu'au dessus du tubercule qui est sur la tête lorsque l'animal a le cou dressé perpendiculairement	15	2	»
Longueur totale du corps, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue, en suivant la courbure	13	»	6
— du corps, en ligne droite, depuis la poitrine jusqu'à l'anus	5	7	7
Hauteur du garrot, au-dessus du sol	9	11	»
— du train de derrière	8	2	»
— de la partie inférieure du corps, au-dessus du sol, près de la poitrine	5	7	6
Longueur de la tête, depuis le bout du museau jusque derrière les éminences qui sont entre les cornes et les oreilles	2	4	4
— des cornes	»	7	»
— des oreilles	»	9	»
— du cou	5	11	6
— de la queue et de ses crins	4	5	»
— des jambes de devant, depuis la plante du pied jusqu'au coude	5	2	5
— des jambes de derrière, depuis la plante des pieds jusqu'au genou	2	10	5
— de la plante du pied de devant	»	9	»
— de la plante du pied de derrière	»	8	»

DESCRIPT. Tête ayant beaucoup de rapport avec celles du cheval et de l'élan, par la forme du museau et des narines; lèvre supérieure dépassant l'inférieure et n'étant pas fendue; front ayant dans son milieu un tubercule de nature

---

Cerf de Virginie 679; Gouazoupoucou 680; Cerf du Mexique 681; Cerf Gouazouti 682.

B. Simples à tous les âges. DAGUETS. Esp. Gouazoupita 683; Gouazoubira 684.

II. Bois longuement pédonculés; CERVULES. 1°. *Dents canines des mâles très-longues*. Cerf Muntjac 676; Cerf Musc 677. 2°. *Dents canines nulles*; Cerf à petit bois 678.

Distribution géographique des cerfs.

I. Communs aux contrées septentrionales des deux Continens. Renne 665; Elan 662.

II. Particuliers à l'ancien Continent.

a. Européens, Asiatiques et Africains. Cerf ordinaire 666.

b. Européens et Asiatiques. Chevreuil 674; Daim 672.

c. Asiatiques. Pygargue 675; Axis 668; Cerf cochon 670; Hippelaphe 667; Cerf des îles Mariannes 669; Cerf noir 671, et les espèces moins connues, voisines, telles que le grand Axis de Pennant 669 (note); l'Axis unicolor 669 (note); l'Axis de Timor 669 (note); le Cerf des Philippines 678 (note); l'Axis de Sumatra 669 (note); la Biche du Gange 671, et peut-être le Cerf nain 684 (note); le Cerf Muntjac 676; le Cerf Musc 677; le Cerf à petit bois 678.

III. Particuliers au nouveau Continent.

a. De l'Amérique septentrionale. Le Wapiti 664; le Cerf canadien? 665; le Cerf de Virginie 679; le Cerf mulet 679 (note).

b. Particuliers à l'Amérique méridionale; Gouzoupoucou 680; Gouazouti 682; Cerf du Mexique 681; Gouazoupita 683; Gouazoubira 684.

III. D'origine inconnue. Cerf couronné 673.

Nota. Nous devions traiter ici des *Antilochèvres* de M. Ord, parce que nous soupçonnions d'abord qu'elles se rapprochoient principalement des cerfs. Maintenant que nous avons acquis de nouvelles notions sur ces animaux américains, nous croyons plus convenable de faire leur histoire à la suite du genre ANTILOPE, auquel nous renvoyons.

osseuse, de quatre pouces de diamètre et de deux pouces de hauteur ; cornes droites, légèrement coniques, dirigées à peu près parallèlement et en arrière, couvertes d'une peau garnie de petits poils noirs et terminées par une sorte de touffe ou pinceau de longs poils ; oreilles longues et pointues ; yeux grands, à paupières garnies de cils ; point de larmiers ; cou très-long, comprimé, garni d'une crinière en dessus, depuis la tête jusqu'au garrot dans les adultes, et jusqu'au milieu du dos dans les jeunes individus ; garrot très-élevé et soutenu par les apophyses épineuses des vertèbres, qui sont démesurément longues ; queue mince, ayant son tronçon long de deux pieds et son extrémité garnie d'une touffe de poils noirs aplatis, très-forts, et aussi longs de deux pieds. Poil du corps ras ; fond du pelage d'un blanc sale et partout marqué de taches, généralement anguleuses, plus ou moins brunes ou ferrugineuses, grandes, et rapprochées les unes des autres.

Femelles plus petites que les mâles et présentant des couleurs plus claires. Jeunes mâles ne différant des adultes que par ce dernier caractère.

HABIT. Les girafes habitent uniquement les plaines ; elles vont en petites troupes de cinq ou six et quelquefois de dix ou douze ; leur allure ordinaire est une sorte d'amble, et elles se reposent en se couchant sur le ventre, ce qui leur donne des callosités à la poitrine et aux jointures des jambes. Leur nourriture consiste en feuilles et en fruits des arbres, ainsi qu'en herbes, qu'elles ne peuvent saisir qu'en pliant les genoux, à cause de la hauteur de leurs jambes de devant. On dit que les femelles ne font qu'un seul petit par portée, et que la durée de la gestation est douze mois.

PATRIE. L'Afrique, vers le 28e. degré de latitude méridionale, dans le pays des nègres brinas ou briquas. L'espèce ne paroît pas être répandue vers le sud, au-delà du 29e. degré, et ne s'étend à l'est qu'à cinq ou six degrés du méridien du Cap de Bonne-Espérance. Il n'y a point de girafes dans le pays des Cafres, qui compose les côtes orientales de l'Afrique, et aucun voyageur n'en a vu sur les côtes occidentales. Vers le nord, on en retrouve en Abyssinie, et c'est vraisemblablement de cette dernière contrée qu'avoient été amenées celles que les Romains montrèrent vivantes dans leurs jeux. (Jul. Capit. *Gordien III*, cap. 23.)

TROISIÈME TRIBU.

Proéminences de l'os frontal revêtues d'un étui de corne, composé de fibres agglutinées, qui croît par couches et pendant toute la vie.

CXXVI^e. GENRE.

ANTILOPE, *antilope*, Pallas, Schreb. Gmel. Scopoli, Erxleb. Bodd. Cuv. Geoffr. Illig.

Tragus, Klein.

Capra, Moschus, Linn.

Gazella, Briss.

Tragulus, Briss. Klein.

Antilocapra, Ord.

Mazama, Rafinesque.

CARACT. Formule dentaire : incis. $\frac{0}{8}$; can. $\frac{0-0}{0-0}$; molaires $\frac{6-6}{6-6} = 32$.

Incisives souvent à peu près égales entr'elles et contiguës par leurs bords ; quelquefois les deux intermédiaires très-larges, un peu séparées entr'elles, s'appuyant sur les latérales par leur face postérieure, et ces dernières étant aussi disposées à recouvrement les unes à l'égard des autres.

Des *cornes* dans les deux sexes, ou dans le sexe mâle seulement, revêtant une cheville osseuse du frontal, ordinairement solide et sans cavités ou sinus ; rondes, diversement contournées, souvent marquées d'anneaux transversaux, ou d'une arête spirale saillante ; quelquefois bifurquées.

Chanfrein plus ou moins droit.

Un *mufle* ou un *demi-mufle* dans la plupart ; point de *mufle* dans quelques espèces.

Souvent des *larmiers* ou des *sillons sous-orbitaires* nus, sécrétant une humeur particulière.

Oreilles grandes, pointues, mobiles ; *yeux* souvent très-ouverts ; *langue* douce.

Corps généralement svelte, comme celui des cerfs ; *jambes* fines.

Queue courte ou moyenne.

Quelquefois des *pores inguinaux* ou des replis de la peau assez profonds dans les aines, un de chaque côté.

Des *brosses* ou touffes de poils plus longs que les autres sur les poignets, dans quelques espèces.

Deux ou quatre *mamelles*; quelquefois même l'un de ces nombres s'observant dans le mâle, et l'autre dans la femelle.

Pelage généralement ras et orné de couleurs assez vives et agréablement disposées; point de *barbe* au menton (1).

Une *vésicule du fiel* (2).

HABIT. Animaux paisibles et tout-à-fait herbivores; se réunissant ordinairement en troupes; vivant la plupart sous la zône torride, les autres dans les climats tempérés, et quelques-uns dans les contrées septentrionales et sur les sommités des montagnes toujours couvertes de neige; rapides à la course comme les cerfs; faisant un ou deux petits par portée, etc.

PATRIE. L'Afrique, l'Inde, la Tartarie; les grandes Alpes de l'Europe; les montagnes Rocky de l'Amérique septentrionale.

I[er]. Sous-genre. ANTILOPE, *antilope. Des cornes dans le sexe mâle seulement, à double* (3) *ou triple courbure, subspirales, annelées, sans arête; des larmiers; point de mufle; des brosses le plus souvent; des pores inguinaux; deux mamelles.*

690[e]. Esp. ANTILOPE DES INDES, *antilope cervicapra.*

(Encyclop. pl. 56, fig. 3, *mâle.*) *Cervicapra*, Thévenot, Voyag. — Mandelslo, Itiner. ad calcem Olear. cap. 12. — *The antilope, gazella africana*, Rai, Syn. quadr. pag. 79. — *Antilope cervicapra*, Pallas, Miscell. pag. 9. — Ejusd. Spicilegia zoologica, fasc. 1. pag. 18. 19. tab. 1. mas. 2. fem. 1. — Linn. Erxleb. Bodd. — Schreb. tab. 268. — *Antilope*, Buff. Hist. nat. tom. 12. pl. 35 et 36. — *Lidmée*, Shaw, Voyag. pag. 314?

CAR. ESSENT. *Cornes noires, assez longues, à triple courbure, avec beaucoup d'anneaux dans une grande partie de leur longueur; des brosses aux poignets; pelage fauve sur le dos, blanc sous le ventre, sans ligne brune sur les flancs.*

(1) Si ce n'est dans l'antilope Coudous ou Condoma.

(2) On peut remarquer qu'il n'existe aucun caractère absolu pour ce genre nombreux en espèces. En le divisant d'après M. de Blainville en plusieurs groupes ou sous-genres, nous arriverons sans doute à faire mieux connoître les rapports de ces espèces entr'elles.

(3) Ou en lyre.

DIMENS. (Mâle de trois ans.)

	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps, mesurée sur le dos, entre le bout du museau et l'origine de la queue.	3	10	6
Hauteur du train de devant.......	2	6	9
— du train de derrière...........	2	7	6
Longueur de la tête, depuis le milieu du museau jusqu'à l'intervalle des cornes...........................	»	7	6
— de l'intervalle des cornes à la nuque	»	3	6
— des cornes..................	»	9	6
— des oreilles..................	»	5	7
— du cou, depuis la nuque jusqu'au dos...........................	»	8	9
— des bras, depuis le coude jusqu'au poignet.....................	»	7	6
— du canon....................	»	8	5
— du restant du pied, jusqu'au bout des sabots.......................	»	4	1
— du genou au talon	»	11	1
— du canon	»	8	6
— du restant du pied jusqu'au bout des sabots.......................	»	4	1
— de la queue, sans poils........	»	6	»
— de la même partie avec les poils.	»	8	9

Nota. Les cornes acquièrent jusqu'à 14 pouces de longueur.

DESCRIPT. Corps svelte; tête moyenne; museau peu renflé; narines linéaires, un peu obliques; cornes du mâle noires, rondes, divergentes, formant chacune trois tours de spire très-alongés; lisses à l'extrémité et marquées de nombreux anneaux médiocrement saillans, interrompus par une bande striée qui suit le mouvement spiral de la corne; larmiers très-grands. Pelage analogue à celui du cerf; d'un brun-fauve en dessus, plus foncé dans le mâle que dans la femelle, et blanc sur les parties inférieures et le dedans des membres; tour des yeux blanchâtre. Femelles acquérant, vers l'âge de six ans, une bande blanche de chaque côté de l'épine. Jeunes moins colorés que les adultes; cornes des mâles paroissant à sept mois, formant deux tours de spire et présentant douze anneaux à trois ans, et croissant ensuite très-lentement.

HABIT. Inconnues dans l'état de nature. En captivité, ce sont des animaux très doux, et les femelles surtout s'apprivoisent facilement. Ils ne font point entendre de voix. Ils s'accouplent en tout temps, et la femelle ne fait qu'un petit, qu'elle porte neuf mois et quelques jours. Ce petit reste couché huit jours après sa naissance, avant de suivre sa mère; il est trois ans à croître, et ce n'est qu'au bout de ce temps qu'il peut engendrer.

PATRIE. L'Inde, selon les voyageurs Thévenot et Mandelslo; l'Afrique, au royaume de Tunis et d'Alger, si l'on peut rapporter à cette espèce, ce

qui est fort douteux, la *lidmée* du docteur Shaw, désignée seulement par ce voyageur, comme un animal voisin de la gazelle, ayant la même couleur, la même figure, mais en différant par la taille qui est égale à celle du chevreuil, et par ses cornes, qui ont quelquefois deux pieds de long.

691e. Esp. ANTILOPE SAÏGA, *antilope saiga.*

(Encycl. pl. 32. fig. 1 et A.) *Colus*, Strabon, lib. 7. — Gesner, Quadrup. pag. 892. — *Saiga*, J. G. Gmel. Sibir. 1. pag. 212. — *Ibex imberbis*, J. G. Gmel. nov. Comm. Petrop. tom. 5. pag. 345. — tom. 7. tab. 19. — *Capra tatarica*, Linn. Syst. nat. édit. 12. — *Antilope saiga*, Pallas, Miscel. pag. 6. et Spicil zool. fasc. XII. tab. 1 et 3. — *Antilope scythica*, Ejusd. Spicil. I. pag. 9. — *Saiga*, Buff. tom. 12. pl. 22.

CAR. ESSENT. *Cornes du mâle jaunes, transparentes, assez grosses, marquées de seize à dix-huit anneaux complets, lisses au bout, arquées en branches de lyre; museau cartilagineux, très-gros, bombé, à narines très-ouvertes; pelage fauve en dessus, blanc en dessous; des brosses aux poignets.*

DIMENS. De la taille du *daim*; plus de 4 pieds de longueur; formes moins élégantes et plus trapues que celles des *cerfs*. — Queue longue de 3 pouces.

DESCRIPT. Tête grande; museau cartilagineux, gros, bombé, comprimé latéralement, relevé en bosse par-dessus, sillonné ou ridé en travers; narines très-ouvertes, velues sur leurs bords; larmiers étroits; oreilles médiocres; cornes du mâle de la longueur de la tête, jaunâtres et demi-transparentes, en lyre, annelées jusque vers le bout. Pelage lisse, d'un gris-jaunâtre en été, composé de poils plus longs et d'un gris-blanchâtre en hiver. Femelle différant du mâle par un poil plus doux et par l'absence des cornes.

Nota. La tête osseuse de cette espèce, a la fosse nasale très-ouverte, parce que les os propres du nez et le vomer restent toujours cartilagineux. Les cornes sont en nombre variable; tantôt, ou il n'y en a qu'une, et d'autres fois on en compte trois.

HABIT. Les saïgas se rassemblent vers l'automne en grands troupeaux, composés quelquefois de dix mille individus, pour se rendre dans les pays les plus méridionaux qu'ils habitent, et ils reviennent au printemps, isolés ou par petites troupes dans les contrées septentrionales. En général ils s'éloignent peu des eaux, et lorsqu'ils reposent, l'un d'eux fait sentinelle. Ils sont foibles, débiles; leur vue est mauvaise; la saillie considérable de leur nez les oblige de paître en rétrogradant, ou à saisir l'herbe de côté, et ils boivent en humant. Ils aiment les plantes aromatiques et celles dont la saveur est âcre ou salée. Le rut a lieu à la fin de novembre; alors les mâles répandent une forte odeur de musc et se battent pour se disputer la possession des femelles. Celles-ci mettent bas en mai un seul petit. On élève facilement cette espèce en domesticité.

PATRIE. Les saïgas habitent un espace de terrain borné à l'occident par les régions peuplées et cultivées de la Pologne et de la petite Russie; au midi par les monts Crapacks, le Danube, la mer Noire, la mer Caspienne et celle d'Aral; à l'orient par l'Irtisch, l'Ob et les monts Altaï; vers le septentrion, par le froid qui les retient toujours en deçà du 55e. degré et quelquefois bien plus bas. Presque tout le pays qu'ils habitent est aride, découvert, sablonneux et salé. L'espèce du saïga et celle du chamois sont les seules de ce genre qui se trouvent en Europe; encore le chamois est-il beaucoup plus éloigné que le saïga des vraies gazelles, par l'ensemble de son organisation.

692e. Esp. ANTILOPE DSEREN, *antilope gutturosa.*

(Encyclop. pl. 52, fig. 2, *antilope goitreux.*) *Hoang-yang* ou *chèvre jaune* des Chinois, Duhalde, Chin. 2. pag. 253, 278, 290. — *Capra gutturosa*, Messerschmidt, Mus. petrop. 1. pag. 336. n. XI. — *Antilope gutturosa*, Pallas, Spicil. zool. fasc. XII. tab. 2 et 3. fig. 14-17. — Gmel. Erxleb. — Schreb. tab. 275 pag.

CAR. ESSENT. *Cornes du mâle noires, en lyre, marquées dans presque toute leur étendue d'anneaux ou bourrelets transversaux; larynx formant une saillie très-remarquable en avant du cou; une poche renfermant une substance cérumineuse au prépuce du mâle; pelage roussâtre; point de brosses aux poignets.*

DIMENS. Taille et aspect de l'*antilope des Indes.*

	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale d'un mâle	4	4	»
Hauteur	2	6	»

DESCRIPT. Taille plus trapue, mais plus considérable que celle des gazelles proprement dites; cornes noires, en lyre, à peu près de la longueur de la tête, marquées dans presque toute leur étendue d'une vingtaine d'anneaux transverses; larmiers très-

très-petits ; larynx volumineux, formant, surtout dans le mâle adulte, une saillie très-remarquable sur le devant du cou ; un sac situé au prépuce renfermant du cérumen, mais non une matière odorante, comme celui du chevrotain porte-musc ; queue courte ; des bouquets de poils très-courts sur les poignets, mais non des brosses. Pelage d'été, gris-fauve en dessus et blanc en dessous ; pelage d'hiver, d'un grisâtre presque blanc. Femelle plus petite que le mâle, sans cornes ni sac analogue à celui qu'il a au prépuce ; n'ayant que deux mamelles, tandis qu'il en a quatre.

HABIT. Cette antilope recherche plus qu'aucune espèce du même genre les plaines arides, sablonneuses et rocailleuses, ainsi que les montagnes à cime découverte. Elle va par troupes plus nombreuses en automne qu'en été ; elle s'approche des habitations en hiver et se mêle souvent avec le bétail domestique. Sa course est très-rapide et elle saute très-bien. Sa nourriture consiste plutôt en herbes douces qu'en plantes salées et aromatiques. Le rut a lieu en décembre, et la femelle fait ses petits vers la mi-juin. Ceux-ci sont lents à croître et faciles à apprivoiser.

PATRIE. Les déserts de la Mongolie, entre le Thibet, la Chine et quelques contrées de la Sibérie méridionale. Elle n'est nulle part plus abondante que dans le grand désert sablonneux de Gobi.

IIe. Sous-genre. GAZELLE, *gazella*, Blainv. *Des cornes à double courbure (en lyre), constamment annelées, sans arêtes, dans les deux sexes ; souvent des larmiers ; point de mufle ; ordinairement des brosses aux poignets ; des pores inguinaux ; deux mamelles ; queue courte ; couleur plus ou moins foncée du dos, souvent séparée de celle du ventre par une bande plus obscure.*

693e. Esp. ANTILOPE GAZELLE, *antilope doreas.*

(Encycl. pl. 53, fig. 2, la *gazelle ;* 53, fig. 3, le *kevel ;* 53, fig. 4, la *corine.*) *Doreas antiquorum, Tzebi biblica, Gazella seu Antilope*, Shaw, Afric. 152, 357. — *La gazelle*, Buff. tom. 12. pl. 23. — *Antilope doreas*, Pallas, Misc. zool. pag. 6. — Spicil. zool. fasc. I. pag. 11. fasc. XII. p. 15. — Linn. Erxleb. Bodd. Gmel. — Schreb. tab. 269. — Lichstenstein, Berl. Magaz. VI. pag. 168.

Kevel, Buff. tom. 12. pl. 26. — *Antilope kevella*, Pall. Spicil. zool. fasc. XII. pag. 15. — Erxleb. Gmel. Bodd. — Schreb. tab. 270. — F. Cuv. Mamm. lithogr.

Corine, Buff. tom. 12. pl. 27 et 31. fig. 3 et 4. — *Antilope corinna*, Pallas, Misc. zool. pag. 7. — Erxleb. Gmel. Bodd. — *Antilope kevella*, var. B. Pallas, Spicil. zool. fasc. XII. pag. 15. — Schreb. tab. 271. — G. Cuv. Ménag. nat. — *Algazel* des Arabes.

CAR. ESSENT. *Cornes des deux sexes noires, en lyre, plus ou moins grosses, annelées dans une grande partie de leur longueur ; point de repli de la peau sur le dos ; pelage fauve en dessus, blanc en dessous, avec une bande d'un brun-noir sur chaque flanc ; queue noire au bout et dans presque toute sa longueur ; point de renflement au larynx.*

DIMENS. (*Corine*, Buff.) Longueur du	pied.	pouc.	lig.
corps entier, mesurée en ligne droite, depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	2	2	6
— de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine des cornes	»	4	3
— des oreilles..................	»	4	3
— du tronçon de la queue.........	»	4	»
— du canon des pieds de devant...	»	5	3
— depuis le bas du pied jusqu'au poignet..........................	»	8	»
— du canon des pieds de derrière...	»	7	3
(*Kevel*, d'après Buffon.) Longueur du corps entier....................	2	5	»
— de la tête....................	»	4	6
— des oreilles..................	»	4	5
— du tronçon de la queue........	»	5	»
— du canon des jambes de devant..	»	6	2
— du pied, depuis la terre jusqu'au poignet.........................	»	8	5
— du canon des pieds de derrière..	»	8	2
(*Kevel* de M. F. Cuvier.) Longueur de la tête, de l'occiput au bout du museau..........................	»	7	»
— du cou, depuis la mâchoire inférieure jusqu'à l'épaule.............	1	3	6
— du corps, mesuré depuis les épaules jusqu'à l'origine de la queue..	1	6	»
— des jambes de devant, depuis l'articulation de l'humérus avec le cubitus jusqu'au sabot.................	1	2	»
— des jambes de derrière, depuis le genou jusqu'au sabot..............	1	5	»

DESCRIPT. *Nota.* La gazelle de Buffon, son kevel et sa corine, sont des animaux tellement voisins par leur taille, leurs formes générales et la distribution des couleurs de leur pelage, qu'on manque de moyens suffisans pour les distinguer spécifiquement. M. G. Cuvier ne trouve de legères différences que les cornes rondes et grosses dans la gazelle ; grosses et un peu comprimées dans le kevel, et minces et presque lisses dans la corine. M. F. Cuvier pense que le

kevel et la corine ensemble, pourraient constituer une espèce différente de celle de la gazelle, distinguée par une ligne nasale qui, dans cette dernière, seroit noire, et dans les premiers, blanche (1).

Gazelle, Buff. Taille du chevreuil; cornes rondes à leur base, ayant treize ou quatorze anneaux saillans, dont les premiers sont entiers, rapprochés entr'eux, obliques, quelques-uns formant la spirale, et l'extrémité lisse; dessus du chanfrein et front de couleur rousse, avec une tache noire au milieu; une bande blanche de chaque côté, depuis les narines jusqu'aux yeux; une autre bande d'un roux avec quelqu'apparence de noirâtre au-dessous de celle-ci; partie postérieure de la tête, face externe des oreilles, dessus et côtés du cou et du corps, face externe des membres, canons et pieds, de couleur fauve plus ou moins foncée; une large bande presque brune sur chaque flanc, séparant la couleur fauve du dessus du corps de la couleur blanche qui s'étend sur toutes les parties inférieures, y compris la mâchoire et le dessous du cou; poils du dedans de l'oreille blancs et disposés sur trois lignes longitudinales; fesses et face interne de l'avant-bras et de la jambe aussi blanches; une brosse de poils bruns, plus gros et plus longs que les autres, couchés en en bas, sur chaque poignet.

Kevel, Buff. Cornes plus longues, plus aplaties sur les côtés que celles de la gazelle, ayant de quatorze à vingt anneaux, distribués dans la plus grande partie de leur étendue; milieu du chanfrein et front, au devant des cornes, de couleur rousse; une ligne blanche de chaque côté du chanfrein, et une seconde rousse, mêlée de noirâtre au-dessous de celle-ci; orbites des yeux plus grandes que dans la gazelle; queue noire: pelage d'ailleurs parfaitement semblable à celui de la gazelle. Le kevel de M. Frédéric Cuvier a la bande latérale des flancs, et les trois derniers quarts de la queue noirs; une ligne blanche se rendant de l'œil, et parallèlement au museau, jusqu'aux trois quarts de sa longueur.

Corine, Buff. Très-semblable à la gazelle et au kevel, mais ayant le poil plus long, les cornes plus menues, moins contournées et marquées d'anneaux plus petits, serrés vers la base, plus larges et plus éloignés dans la partie supérieure.

(1) Les différens individus appartenant à ces trois races, variétés ou espèces d'antilopes, que nous avons pu examiner, ne nous ont pas présenté ce caractère d'une manière bien prononcée.

La corine de M. G. Cuvier a les cornes d'une longueur et surtout d'une grosseur moindres que celles de la gazelle, mais cependant plus grandes que celles de la corine décrite par Buffon; aussi n'est-ce qu'avec quelque doute qu'il la rapporte à cette espèce. Elle a la tête fauve, excepté le sommet qui est gris clair, et une bande blanchâtre de chaque côté, qui, après avoir fait le tour de l'œil, se rend vers la narine.

Outre ces diverses variétés, il en existe encore d'autres qui les lient tellement entr'elles, que leur séparation est presqu'impossible à effectuer.

HABIT. Les gazelles, kevels ou corines, forment des troupes innombrables, fuient avec une grande rapidité lorsqu'elles sont poursuivies; mais se réunissent, se serrent les unes contre les autres lorsqu'elles sont poussées à bout, et cherchent à se défendre avec leurs cornes. Ces animaux pris jeunes, s'apprivoisent facilement. Leurs ennemis naturels sont, après l'homme, les lions, les panthères, les léopards, les chacals et autres grands carnassiers des contrées chaudes qu'ils habitent.

PATRIE. Le kevel et la corine se trouvent au Sénégal; la gazelle est très-commune en Barbarie, et elle existe aussi dans la Syrie et l'Arabie. L'animal décrit par M. Cuvier, sous le nom de *Corine*, avoit été pris aux environs de Constantine, dans l'Etat d'Alger.

694ᵉ. Esp. * ANTILOPE PERSANE, *antilope subgutturosa.*

(Encycl. pl. 52, fig. 4, *antilope demi-goitreux.*) *Ahu* de Kæmpfer. — *Tseyran* ou *Tscheïran; antilope subgutturosa*, Guldenstaedt, Act. Acad. petrop. 1778. 1. pag. 251. tab. 9. — Gmel. Bodd. — Schreb. tab. 170 B. p. 1197. — Lichstenstein, Berl. Magaz. VI. pag. 271. n. 20.

CAR. ESSENT. *Cornes des deux sexes grandes, d'un gris-noir, en lyre, annelées; pelage brun-cendré en dessus, blanc en dessous; une bande brune sur chaque flanc; larynx formant une saillie sous la gorge; point de repli de la peau sur le dos.*

DIMENS. Plus grande que la *gazelle*.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps	3	4	»
Hauteur	1	11	»
Longueur des cornes, mesurée en suivant leur courbure	1	1	6

DESCRIPT. Cornes d'un gris-noir, en lyre, se rapprochant un peu vers leurs extrémités, un peu comprimées à la base, marquées depuis la pointe, de

quatorze à vingt-trois anneaux saillans, ceux de la base étant très-rapprochés, et les autres plus écartés et presque confondus en arrière; yeux grands et noirs; oreilles longues, droites, couvertes de poils très-courts sur leur face externe, et de trois séries ou lignes longitudinales de poils roides et blancs sur l'interne; queue longue d'une palme, ronde à sa base, et ensuite aplatie et garnie de poils distiques; une saillie formée par le larynx, ayant, dans les nouveau-nés, la grosseur d'une noix et augmentant ensuite avec l'âge. Couleurs du pelage très-semblables à celles de la robe de l'espèce précédente, pour leur disposition; dessus du corps d'un brun-cendré; face jaunâtre; une tache brunâtre sur le milieu du nez; une ligne blanche de chaque côté du chanfrein, se rendant du coin de l'œil à la narine, et au-dessous une ligne brune, allant de l'angle de la bouche aux larmiers (ces raies très-visibles sur les jeunes individus, s'affoiblissent avec l'âge; les vieux ayant la face presque blanche); oreilles d'un fauve clair en dehors; lèvres noirâtres; dessous du cou et partie inférieure des jambes d'un blanc-jaunâtre; ventre, aines et tour de l'anus d'un blanc pur; une bande brune sur chaque flanc, séparant la couleur du dos de celle du ventre; brosses formées de poils longs d'un pouce, blanchâtres en général, et entremêlés de poils noirs; sabots et queue noirs (cette dernière a quelques poils gris dans les vieux individus). Poils du dos ayant près de deux pouces de longueur; ceux du ventre plus courts, et ceux du chanfrein, des oreilles et du bas des jambes presque ras; environs des mamelles et des pores inguinaux nus; ces derniers sécrétant une matière odorante.

Femelles ayant les cornes plus petites que les mâles et dépourvues de brosses et de larmiers.

Jeunes d'un fauve uniforme en dessus et d'un blanc pur en dessous; la pointe de leur queue seule étant noire; point de raies sur la face; brosses jaunâtres, sans mélange de noir.

Nota. Cette espèce est regardée par M. G. Cuvier comme ne différant pas suffisamment de la précédente pour en être distinguée.

HABIT. Elle habite les plaines découvertes et sèches des contrées entremêlées de collines, où croissent des plantes aromatiques, et notamment l'*absynthium ponticum*. Sa chair, d'un goût agréable, est recherchée.

PATRIE. La Perse, la Daourie, quelques provinces chinoises, et plusieurs contrées de la Sibérie méridionale, près du lac Baïkal. L'espace occupé par cette espèce s'étend à l'ouest jusque vers Constantinople; au sud, jusqu'à Ispahan, et à l'orient, jusqu'en Bucharie.

695e. Esp. ANTILOPE A BOURSE, *antilope euchore.*

(Non figurée dans l'Encyclop.) *Pronkbok*, Vosmaer, Beschr. einer nieuwe soort V. Kleinen hartebok, fig. — *Antilope Euchore*, Forster. — Lichstenstein, Berl. Magaz. VI. pag. 169. n. 13. — Sparrman, Act. Stock. 1780. — Schreb. Goldfuss, pag. 1189. tab. 272. — *Gazelle à bourse sur le dos*, Allamand, dans Buff. Suppl. tom. 6. pl. 21. — *Antilope marsupialis*, Zimm. tom. 2. pag. 427. — *Antilope pygarga*, Blumenbach, Naturgesch. pag. 117. — *Antilope dorsata*, Lacép. — *Antilope saccata*, Bodd. — *Springbok*, *Chèvre sautante*, *Pronkbok*, *Chèvre de parade* ou *Chèvre de passage* des Hollandais du Cap. — *Tesbé* des Cafres.

CAR. ESSENT. *Cornes en lyre, noires, assez longues, annelées dans presque toute leur étendue; un repli longitudinal de la peau, sur la croupe, garni de grands poils blancs; pelage fauve en dessus, blanc en dessous, avec une ligne brune sur chaque flanc; queue assez longue.*

DIMENS. D'un tiers plus grande que la *gazelle* ordinaire; corps plus trapu.

DESCRIPT. Cornes du mâle beaucoup plus grosses, à proportion de leur longueur, que celles de la gazelle proprement dite; celles des femelles, minces, comme les cornes de la corine. Pelage généralement semblable à celui de l'antilope gazelle; tête presque blanche, marquée d'une bande brune de chaque côté, se rendant de la narine à l'angle antérieur de l'œil et se prolongeant au-delà jusqu'à la base de l'oreille; une raie de poils blancs, longue de dix pouces, sur la partie postérieure du dos, s'étendant vers l'origine de la queue et correspondant à un repli longitudinal de la peau, qui s'élargit lorsque l'animal court, ou se referme dans le repos; queue plus longue que celle de la gazelle, blanche et terminée par des poils noirs.

HABIT. Les troupes d'antilopes de cette espèce sont quelquefois composées de dix à cinquante mille individus, qui changent de contrées selon les saisons, et qui sont suivies d'une foule de grands animaux carnassiers, disposés à vivre à leurs dépens. Les springboks se défendent en se serrant les uns contre les autres, ainsi que le font les gazelles, et en présentant les cornes à leurs

ennemis. On dit qu'ils sautent et bondissent plus qu'à l'ordinaire, lorsque le temps se dispose à l'orage, et c'est alors, surtout, que leur ligne blanche dorsale s'élargit. On les apprivoise facilement.

PATRIE. Les contrées qui avoisinent le Cap de Bonne-Espérance.

696ᵉ. Esp. ANTILOPE POURPRE, *antilope pygarga.*

(Non figurée dans l'Encycl.) *Antilope cervicapra*, Houttuyn, Hist. nat. tab. 14. fig. 2. — *Antilope dorcas*, Pallas, Misc. zool. pag. 6. — *Antilope pygarga*, Ejusd. Spicil. zool. fasc. I. et fasc. XII. p. 5. n. 10. — Gmel. Erxl. Bodd. — Schreb. tab. 273. pag. 1187. — Lichstenstein, Berl. Magaz. Naturf. tom. 6. pag. 166.

CAR. ESSENT. *Cornes noires, rondes, en lyre, avec onze ou douze anneaux très-saillans; pelage d'un brun-bai glacé de blanchâtre en dessus; tête et cou d'un bai-rouge; une ligne sur le chanfrein, ventre et fesses d'un beau blanc; point de larmiers ni de brosses.*

DIMENS. (Taille du *cerf* d'Europe.)

	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps, mesurée depuis le bout du nez jusqu'à l'anus	5	4	»
Hauteur au garrot	3	6	»
Longueur des cornes du mâle	1	4	»

DESCRIPT. Cornes en lyre, ayant une douzaine de bourrelets très-saillans. Pelage d'un bai-brun si vif, qu'il ressemble presqu'à la couleur du sang sur la tête et le cou; chanfrein marqué d'une large bande blanche, qui se rétrécit entre les cornes; dos d'un bai-brun, comme glacé de blanchâtre; une large bande brune sur chaque flanc, et s'étendant sur la face extérieure des cuisses; face interne de ces cuisses, ventre et fesses d'un beau blanc; cette dernière couleur surtout fort large sur les fesses, où elle s'élève jusqu'au-dessus de la racine de la queue; point de brosses; point de larmiers.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. Les contrées méridionales de l'Afrique qui avoisinent le Cap de Bonne-Espérance. L'Asie, au sud-est de l'Euphrate?

697ᵉ. Esp. * ANTILOPE NEZ TACHÉ, *antilope naso-maculata.*

(Non figurée.) *Antilope naso-maculata*, Blainv. nouv. Bull. de la soc. philom. 1816. pag. 78. — Desm. nouv. Dict. d'hist. nat. tom. 2. pag. 188.

CAR. ESSENT. *Cornes noires, annelées, assez longues, courbées d'abord en avant et en dehors, puis dans le reste et dans la plus grande partie de leur étendue, en dedans et en avant; pelage brun; tête d'un roux vif à la base des cornes, avec une bande blanche transverse sur le chanfrein; ventre blanc; des brosses aux poignets.*

DIMENS. Taille d'une *chèvre*.

DESCRIPT. Jambes fortes, grosses, assez courtes, avec des brosses aux poignets; parties supérieures du corps brunes; les inférieures blanches; tête, et surtout la racine des cornes, d'un rouge vif; une grande bande blanche transversale au milieu du chanfrein; yeux situés dans la couleur rouge; jambes de devant blanches, depuis le coude, et celles de derrière en totalité, si ce n'est la cuisse; queue courte, pointue, toute brune, à poils courts; pelage paroissant rude.

HABIT. et PATRIE. Inconnues. M. de Blainville a fait la description que nous venons de rapporter, d'après deux individus conservés à Londres, dans la collection de Bullock.

698ᵉ. Esp. ANTILOPE AUX PIEDS NOIRS, *antilope melampus.*

(Non figurée dans l'Encycl.) *Antilope melampus*, Lichstenstein, Berl. Magaz. VI. pag. 167. n. 11. — Ejusd. Voyag. vol. 2. pag. 544. tab. 4. — *The pallah*, Daniel. African scenery and animals, n. 9. — Schreb. Goldfuss, p. 1224. n. 24. tab. 274.

CAR. ESSENT. *Cornes noires, rondes, très-longues, en lyre, fortement annelées dans les deux tiers de leur longueur, avec les intervalles des anneaux canaliculés; pelage ferrugineux en dessus, blanc en dessous; une ligne noire longitudinale sur le dos, traversée par une bande de la même couleur sur les fesses; une tache noire en arrière de chaque pied et au-dessus des onglons; point de brosses.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'extrémité de la queue	4	6	»
Hauteur au garrot	3	»	»

DESCRIPT. Cornes noires, très-longues et très-fortes, comparativement à celles de la gazelle, en lyre, avec de forts bourrelets ou anneaux, s'élevant jusqu'aux deux tiers, et le bout mince et lisse; tête, dos, flancs, jambes de devant, face externe des cuisses et queue, d'un roux ferrugineux; ventre, poitrine, face intérieure des cuisses, dedans des oreilles, sourcils, lèvre supérieure et fesses blancs; oreilles très-longues (surtout dans la femelle), bordées et terminées de noir; une ligne longitudinale d'un brun-noir sur le

milieu du dos, à laquelle se joint de chaque côté, sur la partie postérieure de la cuisse, une petite ligne transversale de la même couleur (1).

HABIT. Elle va par petites troupes, composées de cinq à six individus, et se laisse facilement apprivoiser, surtout dans la jeunesse. Sa chair passe pour être d'un goût très-agréable.

PATRIE. Les environs du Cap de Bonne-Espérance; mais jamais plus au sud que la vallée de la rivière de Koossi. Le *pallah* de Daniel habite le district de Boosh-Wannah.

699[e]. Esp. ANTILOPE KOBA, *antilope senegalensis.*

(Non figurée dans l'Encycl.) Le *koba*, Buff. Hist. nat. tom. 12. pag. 210 et 268. pl. 32. fig. 2, d'après Adanson. — *Grande vache brune* des Français du Sénégal. *The Senegal antelope*, Penn. Syn. quadr. pag. 38 et 39. fig.

CAR. ESSENT. *Cornes noires, assez minces, un peu aplaties latéralement, en lyre, très-longues, marquées de douze à dix-sept anneaux, et ayant leur dernier quart lisse; tête et queue longues.*

DIMENS. *De la taille du cerf.*

	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps, mesurée depuis l'extrémité du museau jusqu'à l'origine de la queue...	5	»	»
— de la tête....................	1	3	»
— des oreilles....................	»	9	»
— des cornes....................	1	8	»

DESCRIPT. *Nota.* On n'a encore sur cette espèce que les notions que nous venons de rapporter, et la forme de ses cornes nous a déterminé à la placer dans ce sous-genre. Pallas a cru qu'elle ne différoit pas de l'antilope pourpre, et Pennant l'a confondue avec l'antilope caama. Enfin M. G. Cuvier remarque que ses cornes ont beaucoup de ressemblance avec celles du *pallah* de Daniel. Quant à nous, nous leur trouvons surtout des rapports avec celles de l'*antilope melampus* du Cap, de Lichstenstein; néanmoins, nous n'osons réunir ces espèces, dont la patrie est différente, et dont le pelage n'est pas le même, si la dénomination de *Grande Vache brune* est exactement appliquée au koba.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. Le Sénégal, où Adanson l'a observée.

700[e]. Esp. * ANTILOPE KOB, *antilope kob.*

(Non figurée dans l'Encycl.) Le *kob* ou *petite vache brune du Sénégal*, Buff. Hist. nat. tom. 12. pag. 210 et 267. pl. 32. fig. 1. — *Antilope leucophæa*, Pall. Spicil. zool. fasc. I. pag. 7. n. 1 (par erreur). — *Antilope kob*, Erxleb.

(1) Le *pallah* de Daniel diffère en ce que le bout des pieds est blanc, avec une touffe de poils noirs derrière les onglons, et que la ligne dorsale noire n'est pas bien apparente; du reste, c'est certainement le même animal.

CAR. ESSENT. *Cornes noires, grosses, marquées seulement dans les deux premiers tiers de sept ou huit anneaux, n'ayant qu'une seule courbure concave en avant, et se rapprochant l'une de l'autre par leurs pointes; tête très-longue, sans enfoncemens pour les larmiers.*

DIMENS. Taille du *daim*. Longueur de la tête 9 pouces. Cornes longues de 13 pouces, en suivant leur courbure, éloignées l'une de l'autre de 8 lignes, vers leur base, où elles ont chacune 5 pouces et demi de circonférence, écartées de 5 pouces dans leur milieu, et de 2 pouces 4 lignes à l'extrémité.

DESCRIPT. Cette espèce ne nous est encore connue que par une tête osseuse rapportée par Adanson. Elle est particulièrement caractérisée par le manque d'enfoncemens pour les larmiers, et par la courbure des cornes, qui ne sont pas tout-à-fait disposées en branches de lyre, ainsi que par le petit nombre des anneaux et leur grosseur (1).

HABIT. Inconnues.

PATRIE. Le Sénégal.

III[e]. Sous-genre. CERVICHÈVRE, *cervicapra*, Blainv. *Cornes simples, tantôt à courbure antérieure ou postérieure, tantôt droites, peu ou point annelées (2), sans arête, dans le mâle seulement, ou dans les deux sexes; souvent des larmiers; mufle manquant ordinairement; point de brosses (3); des pores inguinaux; quatre mamelles (4); queue courte.*

(1) La lerwée (*antilope lerwia*) du voyageur Shaw, que Pallas a rapportée, sans motifs suffisans, ainsi que le remarque M. Cuvier, à l'espèce du kob, est de la taille d'une genisse d'un an; mais son corps est plus rond: elle a une touffe de poils longs de cinq pouces sur les genoux (poignets) et une autre à la nuque, dans l'espace d'un pied. Sa couleur est rousse, ses cornes sont cannelées et courbées en arrière, comme celles des chevres.

Dans son Règne animal, M. Cuvier dit aussi que le nagor est probablement le kob d'Adanson. Nous croyons cependant que la différence de dimension des cornes, la longueur de la tête et la dénomination de *Petite Vache brune* appliquée encore au kob, peuvent fournir des différences spécifiques. Adanson, d'ailleurs, avoit distingué ces deux animaux.

(2) A l'exception de celles de l'*antilope cambtan*, espèce anomale qui, sous plusieurs rapports, se rapproche de l'*antilope bleue* et de l'*antilope chevaline*.

(3) Si ce n'est dans l'*antilope ourebi*.

(4) On n'en compte que deux dans une espèce, l'*antilope des buissons*.

* *Cornes courbées en avant.*

701ᵉ. Esp. ANTILOPE NANGUER, *antilope dama.*

(Encycl. pl. 51. fig. 1.) *Dama*, Pline, Hist. nat. VIII. c. 53 et XI. c. 35.—*Nangueur ou nanguer*, Buff. Hist. nat. tom. 12. pag. 213. pl. 34 et 32. fig. 3. — *Antilope dama*, Pallas, Misc. zool. pag. 5. — Ejusd. Spicil. zool. fasc. I. pag. 8. fasc. XII. pag. 23. n. 4. — Gmel. Erxleb. Bodd. — Schreb. tab. 265. pag. 1199. — Lichstenstein, Berl. Magaz. tom. 6. pag. 170.

CAR. ESSENT. *Cornes courtes, rondes, noires, brusquement courbées en avant et lisses à l'extrémité, rugueuses, avec cinq ou six anneaux larges, mal marqués à la base; pelage blanc, avec le cou, le dos et une bande sur chaque œil de couleur fauve.*

	pied.	pouc.	lig.
DIMENS. Grandeur du *chevreuil*. Longueur.	3	6	»
Hauteur	2	6	»
Longueur des cornes, six à	»	7	»

DESCRIPT. Taille moins considérable que celle de l'espèce suivante; cornes noires et rondes, très-recourbées à la pointe en avant, à peu près comme celles du chamois le sont en arrière. Pelage d'une couleur fauve sur les parties supérieures du corps, blanc sous le ventre et sur les fesses, avec une tache également blanche sous le cou.

Pallas dit que les incisives inférieures du nanguer sont seulement au nombre de six; que les deux du milieu sont très-larges, presqu'obliques, terminées par une saillie droite, transversale, et que les deux latérales sont petites et linéaires.

HABIT. Inconnues à l'état de liberté. C'est un animal très-doux en domesticité.

PATRIE. Le Sénégal.

702ᵉ. Esp. ANTILOPE NAGOR, *antilope redunca.*

(Encycl. pl. 51. fig. 2.) *Nagor*, Buffon, d'après Adanson, Hist. nat. tom. 12. pag. 326. pl. 46.— *Antilope reversa*, Pallas, Misc. zoolog. pag. 5.— *Antilope redunca*, Spicil. zool. fasc. I. pag. 8, et fasc. XII. pag. 13.— Gmel. Erxleb. Bodd. — Schreb. tab. 265. pag. 1200. — Lichstenstein, Berl. Magaz. tom. 6. pag. 170.

CAR. ESSENT. *Cornes courtes, rondes, noires, droites dans la plus grande partie de leur longueur et un peu recourbées en avant à la pointe; pelage peu luisant, entièrement fauve.*

	pied.	pouc.	lig.
DIMENS. Longueur totale, mesurée depuis le bout du nez jusqu'à l'anus, à peu près	4	»	»
— de la poitrine à l'anus	2	6	»
Hauteur du train de devant	2	3	»
— du train de derrière	2	6	»
Longueur du ventre, entre les pieds de devant et ceux de derrière	1	3	»
— de la tête	»	9	»
Hauteur de la tête	»	6	»
Largeur de la tête	»	4	6
Longueur des cornes	»	5	6
Leur distance au bout	»	6	»
Longueur des oreilles	»	5	»

DESCRIPT. Un peu plus grande que la précédente, cette antilope lui ressemble généralement par les formes du corps et par la configuration des cornes; mais elle en diffère par les couleurs de son corps. Son pelage est d'un roux pâle ou d'un fauve uniforme, et le ventre n'est pas blanc, comme celui des autres espèces du même genre; le poil est assez dur, long d'un pouce et non couché sur le corps. Les cornes, presque lisses, sont légèrement courbées, et dirigées en avant vers leur pointe, et leur base est entourée d'un ou deux anneaux lisses.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. La côte occidentale d'Afrique, dans le voisinage de l'île de Gorée.

703ᵉ. Esp. ANTILOPE STEENBOK, *antilope tragulus.*

(Non figurée.) *Steenbok*, Forst. Buff. Suppl. tom. 6. pag. 185. — *Antilope tragulus*, Lichstenstein, Berl. Magaz. VI. pag. 176. n. 27. — Sparrman, Voyag. pag. 520. — *Antilope ibex*, Afzelius, nov. Act. Upsal, tom. VII. pag. 254, 263. — *Antilope dama*, var. Cuv. Dict. des sc. nat. tom. 2. pag. 243.

CAR. ESSENT. *Cornes noires, rondes, dressées, minces, subulées, un peu courbées en avant, avec la base annelée; corps roux en dessus, blanc en dessous; oreilles brunes; région des aines et parties génitales noires.*

	pied.	pouc.	lig.
DIMENS. Taille de la *chèvre*. Longueur du corps	2	10	»
Hauteur du train de devant	1	9	6
— du train de derrière	2	1	»
Hauteur des cornes, cinq à	»	6	»

DESCRIPT. Cornes noires, dressées sur la tête, un peu courbées en avant, très-minces, annelées à la base, unies à la pointe et terminées en alêne. Poils lisses, couchés et luisans, d'un roux clair sur le dos, le cou et la tête; d'un blanc sale sur les parties inférieures du corps et du cou, autour de l'anus et sur une plaque oblongue située au-dessus de chaque œil; oreilles arrondies à la pointe et garnies de poils bruns sur leur face externe; museau, paupières, organes génitaux et en

général les parties nues de couleur noire ; larmiers distincts ; queue courte, à peu près comme celle des chèvres.

HABIT. Cette antilope habite dans les montagnes et séjourne dans les buissons. Sa course est très-rapide, et lorsqu'elle est poursuivie, elle fait des sauts de huit à dix pieds. Sa chair est bonne.

PATRIE. Les contrées de la pointe méridionale de l'Afrique. Elle est devenue assez rare dans les environs du Cap de Bonne-Espérance, à cause de la chasse qu'on lui fait (1).

704ᵉ. Esp. ANTILOPE GRISBOK, *antilope melanotis.*

(Non figurée dans l'Encycl.) *Grisbok* ou *chèvre grise*, Forster, Buff. Suppl. tom. *6.* pag. 185. — Spatrman, Voyag. pag. 281, 293. — Barrow, Voyag. 1. pag. 36, 37. — *Antilope tragulus, var. melanotis*, Lichstenstein, Berl. Magaz. tom. *6.* pag. 176. — *Antilope melanotis*, Afzelius, nov. Act. Upsal. tom. 7. pag. 257. — Schreb. Goldfuss, pag. 1235. — *Antilope grisea*, Cuv. Dict. des sc. nat. tom. 2. pag. 244.

CAR. ESSENT. *Cornes noires, rondes, dressées, légèrement et uniformément courbées en avant, annelées à la base ; pelage fauve-roussâtre ou d'un gris fauve, entremêlé de grands poils blancs ; blanchâtre-en dessous ; face externe des oreilles, noire.*

DIMENS. Plus grande que l'*antilope steenbok*, avec les jambes plus longues.

DESCRIPT. Cornes noires, droites, longues de trois pouces, avec deux ou trois anneaux à leur base, lisses dans le reste de leur étendue, pointues et également courbées en avant ; pelage d'un fauve-roussâtre, entremêlé de poils blancs ou gris pâle sur le dos, d'un brun clair sur la tête, blanchâtre sous le ventre ; yeux entourés d'un cercle noir, entier ou incomplet ; museau, ouverture des larmiers et face externe des oreilles, noirs.

(1) Une antilope, voisine de celle-ci est le *bleebock* de Forster, Buff. Suppl. tom. 6. pag. 186. Cet animal est considéré, par Forster et Lichstenstein, comme n'en étant qu'une simple variété. *A. Tragulus*, var. *pallida*, Lichst.

Afzelius (Nov. Act. Ups.) et Goldfuss (Schreb. pag. 1236), la distinguent spécifiquement néanmoins, sous le nom d'ANTILOPE PEDIOTRAGUS. Son pelage est plus pâle que celui du Steenbok. Ses mœurs diffèrent en ce qu'elle vit en plaine et non dans les pays de montagnes. On la dit très-rusée, très-prudente, et l'on ajoute qu'il est très-difficile de l'approcher pour la tirer au fusil.

HABIT. Elle se tient entre les rochers et dans les buissons des pays montagneux, vit par couple et ne compose pas de troupes comme l'antilope steenbok. Elle est moins rapide à la course que celle-ci. Sa chair est estimée.

PATRIE. Les contrées qui avoisinent le Cap de Bonne-Espérance.

705ᵉ. Esp. ANTILOPE RITBOK, *antilope eleotragus.*

(Encycl. pl. 54. fig. 4, sous le nom d'*antilope à bandes blanches.*) *Ritbok* ou *rietrheebok*, Allam. Buff. Hist. nat. tom. *6.* Suppl. pl. 23 et 24. — *Antilope arundinum*, Bodd. Elench. Anim. p. 141. — *Cinereous antelope*, Penn. Quadr. 1. p. 86. — *Antilope arundinacea*, Shaw, Gen. zool. tab. 193. — *Antilope eleotragus*, Schreb. tab. 266. — Lichstenstein, Berl. Magaz. tom. *6.* pag. 174. n. 24. — Barrow, Voyag. tom. 1. pag. 170.

CAR. ESSENT. *Cornes du mâle assez petites, rondes, noires, légèrement et uniformément courbées en avant, avec des anneaux obliques sur leur première moitié ; pelage laineux, cendré en dessus, blanc en dessous ; queue assez longue.*

DIMENS. (Mâle.)	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps, mesurée, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	4	5	»
Hauteur du train de devant	2	9	»
— du train de derrière	3	»	»
Longueur de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à la base des cornes.	»	10	»
— des cornes, en ligne droite	»	10	6
——— en suivant la courbure	»	13	»
Circonférence des cornes, à la base.	»	5	»
Distance des pointes entr'elles	»	10	»
—— des bases	»	2	»
Longueur de la queue	»	11	»
(Femelle.) Longueur du corps	3	9	6
Hauteur du train de devant	2	7	6
— du train de derrière	2	9	6
Longueur des oreilles	»	7	»
— de la queue	»	10	»

DESCRIPT. Cornes noires, légèrement courbées en avant, environnées d'anneaux peu saillans, au nombre de dix environ, jusqu'au-delà de la moitié de leur longueur ; leur extrémité lisse et très-aiguë ; yeux noirs ; des larmiers. Dessus du corps d'un gris-cendré ; ventre, gorge et fesses blancs ; point de bande rousse ou noire sur chaque flanc, comme dans la plupart des gazelles ; oreilles très-longues, blanches en dedans, avec une place chauve sur la partie de la tête où elles s'attachent ; des pores inguinaux ; quatre mamelles ; queue longue, plate, garnie de longs poils blanchâtres. *Femelles* ne différant des mâles que par

une taille plus petite et par le manque de cornes.

HABIT. Les antilopes de cette espèce marchent en petites troupes, et quelquefois même le mâle est seul avec sa femelle. Elles se tiennent près des fontaines, parmi les roseaux et les joncs, et aussi dans les bois voisins des rivières.

PATRIE. La Cafrerie et l'intérieur des terres, à une assez grande distance du Cap de Bonne-Espérance. Gordon n'en a vu qu'à une centaine de lieues de cette colonie (1).

706[e]. Esp. * ANTILOPE ACUTICORNE, *antilope acuticornis.*

(Non figurée.) *Antilope acuticornis*, Blainv. nouv. Bull. de la soc. philom. 1816.

CAR. ESSENT. *Cornes simples, coniques, très-pointues, lisses, verticales, à courbure à peine sensible et antérieure, ayant sur le crâne, à leur base, un large espace rugueux et tuberculeux; sinciput très-élevé.*

DIMENS. Non relatées.

DESCRIPT. Nous ne connoissons rien de plus sur cette espèce, que ce que nous venons d'annoncer dans le caractère essentiel.

HABIT. et PATRIE. Inconnues. M. de Blainville, qui a distingué cette espèce, n'en a vu qu'une seule tête osseuse mutilée, en Angleterre.

** *Cornes droites.*

707[e]. Esp. ANTILOPE KLIPPSPRINGER, *antilope oreotragus.*

(Encyclop. pl. 54, fig. 3, *antilope verdâtre.*) *Klippspringer* ou *sauteur des rochers*, Forst. Buff. Hist. nat. Suppl. tom. 6. pag. 183. pl. 29.—*Antilope oreotragus*, Gmel. Lichstenstein. — Goldfuss, pag. 1228. tab. 259. — Shaw, Gen. zool. tom. 2. part. 2. tab 183. — *Sauteur de rochers*, Vosmaet, Monogr. — *Antilope saltatrix*, Boddaert.

CAR. ESSENT. *Cornes du mâle assez courtes, noires, très-minces, coniques, presque droites, mais très-légèrement arquées l'une vers l'autre; pelage formé de poils durs, gros, secs, non couchés sur le corps, généralement d'un gris-brun verdâtre à la pointe; des larmiers.*

	pied.	pouc.	lig.
DIMENS. Longueur totale du corps......	3	5	"
Hauteur moyenne................	1	8	à 9

DESCRIPT. Tête assez courte; un très-petit mufle;

(1) Une variété de cette espèce, dont Allamand fait mention, d'après Gordon, est très-semblable à l'individu dont nous venons de rapporter la description, par les formes du corps et des cornes, mais elle en diffère par la couleur fauve-roussâtre, très-foncée de son pelage, et parce qu'elle paroit habiter les montagnes, de préférence aux contrées marécageuses.

Afzelius, Nov. Act. Ups. tom. 7, pag. 249, la sépare comme espèce distincte, sous le nom d'ANTILOPE FULVO-RUFULA; Goldfuss (Schreb. pag. 1226. n°. 26) admet avec doute cette espèce.

Enfin, une seconde antilope, trop rapprochée du ritbok, pour qu'il soit possible de l'en séparer définitivement, est celle qu'a décrite Afzelius (Act. Nov. Ups. tom. 7. p. 244), d'après un individu empaillé de la collection de Thunberg, sous le nom d'ANTILOPE ISABELLINA. Voici la description qu'il en donne: Longueur totale, 4 pieds 10 pouces; — de la poitrine à l'anus, 3 pieds. — Hauteur du train de devant, 2 pieds 6 pouces; — du train de derrière, 2 pieds 8 pouces. — Distance entre les pieds de devant et ceux de derrière, 2 pieds. — Longueur de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à la base des cornes, 10 pouces; — des oreilles, 6 pouces 6 lignes; — du cou, 1 pied; — de la queue, avec les poils, 8 pouces; — des cornes, en suivant la courbure, 11 pouces. — Leur circonférence à la base, 5 pouces 4 lignes. — Leur écartement près de la tête, 1 pouce 6 lignes. — Cornes s'élevant d'abord dans la direction du front, et se recourbant ensuite légèrement en avant, noires, rondes, luisantes, marquées d'anneaux obliques, rudes à leur base, au nombre de 6 ou 7 en avant, et de 8 ou 9 en arrière, parce que quelques-uns des supérieurs sont incomplets antérieurement. Larmiers peu distincts, simplement indiqués par de petites places triangulaires et nues, situées en dessous et en avant du coin antérieur de l'œil. Incisives très-courtes; les intermédiaires les plus larges; oreilles longues, droites, cylindriques à la base, dilatées au milieu, presqu'aiguës au bout, blanches en dedans et garnies de quelques grands poils roides, aussi blancs; une place sur la peau de la tête, à leur base, couverte d'un poil très-court et couché. Queue touffue, droite. Jambes revêtues de poils couchés et très-courts, sans brosses aux poignets; les antérieures, depuis la poitrine jusqu'à terre, longues de 1 pied 9 pouces, et les postérieures, depuis le pli de l'aine jusqu'au sabot, en suivant leur direction, 2 pieds. Des pores inguinaux; sabots longs d'un pouce et demi, étroits, presqu'aigus, d'un noir-brunâtre; onglons postérieurs un peu plus grands que les antérieurs; tous convexes en dehors, plans en dedans, arrondis au bout, connivens. Pelage composé de poils longs d'un pouce et demi, dressés et non couchés; les intérieurs bruns; les extérieurs ou les plus grands, gris, d'où résulte, sur le dos et sur les flancs, une teinte générale isabelle; ventre et bout de la queue blancs; front, sommet de la tête, face antérieure des pieds de devant et quelques autres taches, jaunâtres; quelques touffes de poils tourbillonnans, ou des épis sur le dos, et un semblable derrière les cornes, d'où partent des lignes de poils en divers sens. Cette antilope est du Cap de Bonne-Espérance.

dents

dents incisives assez égales entr'elles, se touchant par leurs bords, les deux mitoyennes non séparées, ni de beaucoup plus grandes que les autres ; oreilles assez courtes, de la longueur des cornes, qui ont quatre à cinq pouces et qui sont ridées à leur base ; queue fort courte ; jambes longues et fortes ; sabots très-courts, larges et de forme arrondie ; poils du corps partout d'égale longueur, perpendiculaires à la peau, roides, aplatis, cassans, d'un gris de cendre très-clair dans leur plus grande partie, puis ayant un anneau brun et étant terminés de jaune-grisâtre. Couleur générale d'un gris-verdâtre, résultant du mélange de ces diverses teintes de la partie apparente des poils ; tour des yeux noirâtre ; un liséré d'un noir foncé, très étroit, autour du bord de l'oreille, dont la face interne est garnie de poils blanchâtres.

HABIT. Il se tient sur les rochers les plus inaccessibles, et saute avec vigueur et précision en franchissant des espaces considérables, pour échapper à la poursuite des hommes et des chiens. Sa chair est excellente. Son poil est employé pour faire des matelas.

PATRIE. Les hautes montagnes voisines du Cap de Bonne-Espérance.

708ᵉ. Esp. ANTILOPE CHEVREUIL, *antilope capreolus.*

(Non figurée dans l'Encycl.) *Rehbok*, Sparrman, Voyag. pag. 517, et trad. franç. tom. 2. pag. 243. — *Antilope capreolus*, Lichst. Berl. Magaz. tom. 6. pag. 174. n. 25. — Afzelius, nov. Act. Upsal. tom. 7. pag. 262. — Schreber, Goldfuss, pag. 1232. — *Antilope lanata*, Dict. class. d'hist. nat. tom. 1. pag. 445. fig. — Levaillant, Voyag. tom. 1. pag. 72. — Barrow, Voyag. tom. 1. pag. 90.

CAR. ESSENT. *Cornes du mâle noires, rondes, minces, aiguës au bout, parfaitement droites, parallèles entr'elles, très-relevées sur le front, annelées légèrement dans un peu plus de la moitié de leur longueur ; pelage laineux, frisé, d'un gris très-légèrement roussâtre en dessus, blanc en dessous ; pas de larmiers ni de brosses.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesurée en suivant la courbure du dos, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	4	10	»
Hauteur du train de devant	2	2	»
— du train de derrière	2	3	»
Longueur de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à l'occiput	»	8	6
Longueur de la tête jusqu'à la base des cornes seulement	»	6	»
Longueur des cornes	»	6	»
Leur écartement à la base	»	1	6
——— à la pointe	»	1	10
(Leurs axes sont parfaitement parallèles entr'eux.)			
Longueur des oreilles	»	6	»
— des jambes de devant (du coude au poignet)	»	8	»
— des canons	»	7	»
— depuis le poignet jusqu'à terre	»	10	6
Longueur des jambes de derrière (du genou au talon)	»	11	9
des canons	»	7	6
— du pied, depuis le talon jusqu'à terre	1	1	»
— du tronçon de la queue	»	6	»

DESCRIPT. Museau très-effilé, terminé par un mufle assez développé ; des cornes dans le mâle seulement, presque perpendiculaires au front ; point de larmiers apparens ; oreilles très-grandes, fort larges à deux pouces au-dessus de leur base, ayant leur extrémité très-pointue, leur face externe couverte de poils courts d'un gris-brun, et leur bord intérieur garni de grands poils blancs assez rares ; point de brosses aux poignets ; queue cylindrique, velue, longue de huit pouces (avec les poils). Fourrure composée de poils laineux, frisés comme ceux des kangouroos, d'un gris teint de fauve clair sur le dos, résultant de ce que chacun d'eux est annelé de blanchâtre et de gris-roussâtre ; cette couleur passant insensiblement au grisâtre et au blanchâtre sur le cou et les flancs ; ventre et face interne des cuisses blancs ; bout des lèvres supérieure et inférieure blanc ; bas du chanfrein, près du mufle, plus obscur que le haut ; du noir vers le bout de la mâchoire inférieure, en avant des taches blanches de la lèvre ; face interne des jambes de devant blanchâtre, l'antérieure d'un gris plus obscur que le gris du corps, et devenant presque brun près des sabots ; queue grise en dessus, blanche en dessous et au bout ; onglons entourés d'une ligne très-étroite de poils blanchâtres. Femelle ne différant du mâle que par le manque de cornes (1).

(1) Cette description est faite d'après une antilope rapportée récemment du Cap de Bonne-Espérance par M. Lalande. Nous avons cru devoir lui réunir, comme n'en différant pas spécifiquement : 1°. le *reebok* de Sparrman, haut de deux pieds, à cornes droites, longues, à pelage doux, gris-cendré, un peu semblable à celui du lièvre, à ventre, fesses et dessous de la queue blancs ; et 2°. l'*antilope capreolus* de Lichstenstein, à cornes

Habit. et **Patrie.** L'animal que nous décrivons vit en troupes de dix à quinze paires, dans les montagnes à l'est du Cap de Bonne-Espérance, où il a été observé par M. Lalande. M. de Lichstenstein dit de ses antilopes chevreuils, qu'elles forment de petites bandes de cinq à six individus, parmi lesquels il n'y a qu'un mâle adulte. Il ajoute que ces animaux sont très-timides, mais qu'ils s'apprivoisent facilement, lorsqu'ils sont pris jeunes, et que leur chair, très-sèche, est la plus mauvaise de toutes celles des antilopes du Cap. En cela, il est d'accord avec ce que rapporte Sparrman de son reebok, dont les cornes très-minces sont employées par les Hottentots, en guise d'alênes ou de poinçons.

709[e]. Esp. **Antilope de Lalande**, *antilope Landiana.*

(Non figurée dans l'Encycl.) *Antilope de Lalande, antilope Lalandia*, Dict. class. d'hist. nat. tom. 1. pag. 445. n. 14. pl. 1.

Car. essent. *Cornes du mâle minces, droites, plus courtes que la tête, parallèles entr'elles; poil long, non frisé ni luisant, d'un gris-brunâtre sur le dos et les flancs; gris-fauve sur la tête et le cou; blanc sous le ventre; point de larmiers ni de brosses.*

Dimens. Taille de l'*antilope*.	pied.	pouc.	lig.
Hauteur au garrot.	2	3	»

Descript. (*Individu femelle.*) Corps assez épais; pieds forts; oreilles médiocres, arrondies au bout; point de larmiers; cornes semblables à celles de l'antilope chevreuil; queue deux fois plus longue que les oreilles, mais ne descendant pas jusqu'aux talons, couverte de poils de longueur égale dans toute son étendue; point de brosses aux poignets; poils du corps assez longs et durs, non frisés. Dos et flancs d'un gris-brun clair, uniforme, nettement séparé de la couleur blanche du ventre par une ligne droite oblique, qui est plus élevée en arrière qu'en avant; face extérieure des quatre membres également d'un gris-brun devenant plus foncé et passant au brun derrière les paturons; face postérieure des pieds de devant et face interne de ceux de derrière blanches; cou et tête d'un fauve clair, passant au blanchâtre sous le menton et la gorge; un bandeau blanc sur l'œil; dessus de la queue d'un gris-fauve, dessous blanc; sabots courts et ramassés.

Habit. Cette espèce se trouve dans les pays de montagnes, en petites troupes, et ne descend pas dans les plaines.

Patrie. Le Cap de Bonne-Espérance, d'où une femelle a été rapportée au Muséum par M. Lalande.

710[e]. Esp. **Antilope des buissons**, *antilope silvicultrix.*

(Non figurée dans l'Encycl.) *Antilope silvicultrix*, Afzelius, Act. nov. Upsal. tom. 7. pag. 265. — *Bushgoat* des Anglais et des colons de Sierra-Leone. — *Antilope silvicultrix*, Schreb. Goldfuss, pag. 1238. n. 35.

Car. essent. *Cornes noires, rondes, courtes, dans la direction du front, non parallèles entr'elles,*

---

rondes, très-droites, longues de sept à huit pouces, à pelage laineux, gris-roux en dessous, composé de poils annelés de blanc et de brun, à larmiers non visibles à l'extérieur, mais ayant une ouverture très-étroite dans l'angle intérieur de l'œil.

Les seuls caractères de ces animaux, qui diffèrent de ceux que nous avons reconnus dans l'animal décrit plus haut, se bornent à ceux-ci :

1°. Le reebok de Sparrman auroit les cornes longues d'un pied; mais ce voyageur convient qu'il ne l'a décrit que de mémoire.

2°. L'*antilope capreolus* de Lichstenstein seroit peut-être d'une couleur un peu differente; car quoique ce naturaliste décrive le pelage : *vellere lanato ex rufo griseo, subtùs albo*, il dit dans sa description détaillée : « Chaque poil du dos est bicolor, blanc à la racine, et d'un brun presque noir à la pointe; ceux des flancs sont annelés deux fois alternativement de blanc et de brun, de manière que le dernier anneau brun est terminal; sur ceux du ventre, aux quatre anneaux colorés se joint une pointe blanche, très-longue. »

La longueur des poils seroit aussi plus considérable; ceux des flancs ayant deux pouces, ou même deux pouces six lignes, et ceux du ventre étant encore plus grands. Notre animal nous a paru avoir, en général, les poils assez courts, surtout sous le ventre.

M. de Lichstenstein parle de l'ouverture du larmier qui existe dans le canthus de l'œil, et qui est à peine visible. Nous ne pouvons retrouver cette partie dans les peaux bourrées de la collection du Muséum.

De tout ce qui précède, si l'on pense que le rapprochement que nous avons fait des antilopes décrites par Sparrman et M. de Lichstenstein, avec l'antilope rapportée du Cap par M. Lalande, n'est pas suffisamment établi, il n'en résultera pas moins que cette dernière constitue une espèce bien distincte de celles que nous plaçons dans la même division, telles que le klippspringer, le duikerbok, la grimme, l'ourebi, le guevei, l'antilope des buissons et l'antilope de Lalande; toutes caractérisées par leurs cornes aiguës et droites.

Un fait qui semble venir à l'appui de notre opinion, c'est que M. de Lichstenstein lui-même rapporte à son *antilope capreolus*, le *reebok* de Sparrman, comme n'en différant pas spécifiquement.

assez grosses à leur naissance, finement ridées près de la base, puis rugueuses dans le milieu et lisses au bout; pelage luisant, généralement brun, avec les régions dorsale et lombaire couvertes de longs poils de couleur isabelle; des larmiers; point de brosses; deux mamelles seulement.

DIMENS. (Intermédiaire au *chevreuil* et au *daim*, pour la taille.)	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale depuis le bout du museau jusqu'à l'anus, en suivant la courbure du dos...	5	»	»
Hauteur du train de devant, un peu moins de...	3	»	»
— du train de derrière...	3	2	»
Longueur de la tête, depuis le bout du museau, jusqu'à la base des cornes, plus de...	»	10	»
— des oreilles...	»	4	»
— des cornes...	»	4	»
Circonférence des cornes à leur base.	»	3	»
— vers leur extrémité...	»	»	6
Ecartement des cornes au sommet..	»	5	»
Longueur des jambes de devant, depuis le corps jusqu'à terre...	1	6	»
— des jambes de derrière, depuis le corps jusqu'à terre, en suivant tous les contours...	2	2	»
— de la queue, avec les poils.....	»	6	»

DESCRIPT. Tête ovale, à museau assez fin; cornes pointues, noires, luisantes, tout-à-fait dans la direction du front, très-droites, assez finement ridées en travers, dans une hauteur de six lignes depuis leur base, ensuite couvertes d'inégalités et de petits enfoncemens dans une étendue d'un pouce environ, et lisses dans le restant, n'étant pas parallèles entr'elles, mais s'écartant l'une de l'autre vers la pointe; oreilles situées très-près des cornes, à peu près aussi longues qu'elles, arrondies vers l'extrémité, garnies de cils épais; queue pendante, touffue; anus nu; jambes fines; point de brosses aux poignets; deux mamelles seulement. Pelage généralement composé de poils assez doux, couchés et luisans, ayant pour couleur dominante le brun foncé, devenant plus pâle sur les flancs et le cou, mêlé de gris sur les cuisses et autour de l'anus, presque jaunâtre vers la gorge et le gosier, d'un jaune isabelle sur une ligne placée le long de l'épine et qui s'élargit beaucoup sur la région des lombes, où les poils ont une longueur considérable (deux pouces); poils de la tête très-courts; partie antérieure des joues, côtés du museau et menton d'un blanc jaunâtre sale; chanfrein et front d'un brun clair; ce dernier étant surmonté d'une touffe de poils longs d'un pouce et demi, qui couvre la base des cornes; face externe de l'oreille de couleur brune et l'interne grisâtre; queue noirâtre; jambes couvertes de poils courts et d'un brun-châtain.

HABIT. Cette espèce habite les plaines couvertes de buissons dans des pays montueux. Elle ne sort des broussailles que vers le lever de l'aurore pour se rendre aux pâturages; et c'est alors que les chasseurs la poursuivent. Ayant les jambes courtes, proportionnellement à la longueur de son corps, elle ne peut courir avec la vélocité des autres espèces de gazelles. Sa chair est estimée, comme ayant un goût agréable, mais dans certaines saisons elle a une odeur de musc.

PATRIE. Les montagnes de la colonie de Sierra-Leone, et les régions supérieures des fleuves Pongas et Quia.

711[e]. Esp. ANTILOPE DUIKERBOK, *antilope mergens.*

(Non figurée dans l'Encycl.) *Duiker, deukerbok* ou *chèvre plongeante du Cap de Bonne-Espérance*, Barrow, tom. 1. pag. 36. — *Antilope mergens*, Blainv. Bull. soc. philom. 1816.

CAR. ESSENT. *Cornes droites, assez grosses et annelées à la base, de moitié plus courtes que la tête; pelage fauve, avec l'extrémité des pieds brune, et une ligne de la même couleur sur la face antérieure des jambes de devant et des canons de derrière; point de brosses; un sillon sous-orbitaire sans poils.*

DIMENS. Taille de la *chèvre*.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps...	3	6	»
Hauteur moyenne...	2	»	»
Longueur des cornes...	»	5	»
— des oreilles...	»	4	6
— de la queue...	»	6	»

DESCRIPT. Un petit mufle; dents incisives intermédiaires larges, écartées; les latérales étroites et se touchant par leurs faces; une ligne horizontale noire, dépourvue de poils, située en avant et au-dessous de chaque œil, et sécrétant une matière qui noircit en se durcissant; point de brosses; pelage généralement d'un fauve-roux; bas ventre et intérieur des cuisses grisâtres; menton, intérieur des oreilles et dessous de la queue blancs; une ligne brune étroite, naissant sur le haut de la face antérieure des jambes de devant et se prolongeant jusqu'au bas des canons, où elle s'élargit; une semblable ligne, mais plus large, sur les canons des pieds de derrière seulement; les quatre pieds bruns.

HABIT. Le nom de *Chèvre plongeante*, donné à cette antilope, lui a été appliqué parce qu'elle se tient

toujours dans les broussailles, et qu'elle se lève par un saut, pour découvrir la position et les mouvemens du chasseur; après quoi elle replonge au milieu des buissons, s'enfuit, et reparoît de temps en temps, pour voir si elle est encore poursuivie.

PATRIE. Les environs du Cap de Bonne-Espérance.

712[e]. Esp. ANTILOPE GRIMME, *antilope grimmia*.

(Encycl. pl. 55. fig. 3.) *Chèvre sauvage d'Afrique*, Grimm, Eph. des cur. de la nature, vol. 14. obs. 57 (1). — *Moschus grimmia*, Linn. Syst. nat. édit. 12. — *Tragulus africanus*, Briss. Regn. anim. pag. 97. n. 4 ? — *Petit bouc damoiseau de Guinée*, Vosmaer, Monogr. — *Antilope grimmia*, Pallas, Miscel. zool. pag. 12. tab. 1. — Ejusd. Spicil. zool. fasc. I. pag. 38. tab. 3, et fasc. XII. p. 18. 19. — *La Grimme*, Buff. tom. 12. pag. 307. ? — Suppl. tom. 3. pag. 99. pl. 14. — F. Cuv. Mamm. lithogr. avril 1821. — Goldfuss, Schreb. tab. 260. pag. 1230.

CAR. ESSENT. *Cornes du mâle très-courtes, coniques, comprimées, très-droites; côtés de la tête et des flancs fauve-jaunâtres; chanfrein et ligne dorsale gris; membres gris; queue noire au bout et en dessus, fauve en dessous; point de brosses.*

DIMENS. (Mâle adulte, d'après Pallas.)

	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, en suivant l'épine dorsale	2	7	»
Hauteur du train de devant	1	5	»
— du train de derrière	1	5	6
Longueur de la tête, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à la base des cornes	»	5	8
— des cornes	»	2	9
— des oreilles	»	3	»
— de la queue	»	3	»

DESCRIPT. Formes générales moins légères et plus arrondies que celles des gazelles; jambes musculeuses, mais fines; cornes, dans le mâle, courtes, assez épaisses, noires, très-droites, parallèles entr'elles, dressées sur le front; mufle assez grand et noir; narines ouvertes latéralement par de larges orifices; une tache noire, lisse et nue, longue et étroite au-dessus du mufle, de chaque côté, entre lui et les yeux, sécrétant une humeur noire, onctueuse, inodore; presqu'aucune trace de larmiers; yeux très-grands et noirs; langue fort douce et très-longue; oreilles assez grandes; testicules du mâle pendant dans un large scrotum; poils soyeux, assez durs, plus longs aux parties supérieures du corps qu'ailleurs; très-courts sur le museau et les membres; ceux du front, au devant des cornes, se relevant en toupet (ce qui rend la ligne de séparation du front et de l'occiput très-marquée). Pelage généralement d'un fauve-jaunâtre, excepté le long du dos, où les poils sont d'un beau gris; côtés de la tête fauves, avec le chanfrein gris depuis les cornes jusqu'au mufle; extrémité du museau et de la mâchoire inférieure noire; bord de la lèvre supérieure de chaque côté, et dessous de la mâchoire inférieure blancs; queue noire au bout et en dessus, fauve en dessous; ventre aussi fauve à sa partie supérieure; dessous du cou et poitrine à peu près de la couleur du corps; membres gris, excepté la partie postérieure de l'avant-bras, qui est fauve; oreilles grises à leur face externe et couleur de chair dans les deux tiers supérieurs de leur face interne, le tiers inférieur étant gris; sabots noirs. (*Fréd. Cuv.*)

(1) L'antilope femelle, de laquelle Grimm donne une description très-imparfaite, a été observée au Cap. Ainsi que le remarque M. Fr. Cuvier, rien ne peut la faire rapporter plutôt à cette espèce qu'à la précédente.

HABIT. A l'état sauvage; inconnues. Un individu qui vit à la ménagerie du Muséum, est d'un naturel extrêmement timide.

PATRIE. La côte de Guinée, en Afrique. Son espèce habiteroit aussi le Cap de Bonne-Espérance, si l'on devoit lui rapporter la femelle décrite par Grimm.

713[e]. Esp. ANTILOPE OUREBI, *antilope scoparia*.

(Non figurée dans l'Encycl.) *Ourebi*, édit. hollandaise des Œuvres de Buffon, Suppl. tom. 5. pl. 12. — *Ourebi antelope*, Penn. Quadr. 1. pag. 79. — Shaw, Gen. zool. tom. 2. part. 2. pag. 320. — *Antilope scoparia*, Schreb. tab. 261.

CAR. ESSENT. *Cornes du mâle petites, droites, avec cinq bourrelets ou anneaux dans leur première moitié, lisses et un peu tordues dans la seconde; tête et parties supérieures du corps d'une couleur fauve uniforme; parties inférieures blanches; queue brune; des brosses aux poignets; point de sillon sous-orbitaire.*

DIMENS. Un peu plus haute sur jambes que la précédente, plus svelte; tête plus petite proportionnellement.

DESCRIPT. Des larmiers; un petit mufle; oreilles moyennes; des brosses assez peu fournies, mais composées de poils longs, aux poignets; sabots petits, étroits et pointus. Pelage assez luisant;

front et chanfrein fauves ; sourcils blancs ; bords de la lèvre supérieure blanchâtres ; entre-deux des oreilles et bout du chanfrein, près du mufle, bruns ; oreilles d'un gris-brun en dehors, bordées d'une ligne noire étroite vers leur extrémité, blanches dans l'intérieur ; cou en dessus et en dessous, dos, flancs, face externe des membres, d'un fauve uniforme ; queue très-courte, brunâtre ; ventre et face interne des cuisses, d'un beau blanc ; le restant du dedans des membres étant plus clair que le dehors ; poils extérieurs des brosses de couleur fauve, les internes blanchâtres.

HABIT. Elle se tient par petites troupes dans les plaines.

PATRIE. Les contrées qui avoisinent le Cap de Bonne-Espérance.

714[e]. Esp. ANTILOPE GUEVEI, *antilope pygmæa.*

(Non figurée dans l'Encycl.) *Guevei*, Adanson, Buff. tom. 12. pl. 43. fig. 2. — *Antilope pygmæa*, Pall. Spicil. zool. fasc. XII. p. 18. n. 20. — Gmel. Schreb. tab. 260 B. — *Pygmy antelope*, Shaw, Gen. zool. vol. 2. part. 2. frontispice et pl. 188. — *Antilope regia*, Bodd. — Vulgairement *roi des chevrotains.*

CAR. ESSENT. *Cornes du mâle noires, petites, coniques, dirigées en arrière, presque parallèles, mais très-légèrement arquées l'une vers l'autre ; pelage d'un brun clair uniforme en dessus, blanchâtre en dessous ; queue aussi brune en dessus et blanche en dessous ; point de brosses ; des sillons sous-orbitaires.*

DIMENS. Neuf ou dix pouces de hauteur au train de devant ; cornes longues d'un à deux pouces.

DESCRIPT. Tête assez longue et pointue ; cornes ayant à peu près le quart de sa longueur ; dents incisives intermédiaires larges et accolées entr'elles ; les autres contiguës face à face ; un petit mufle ; point de traces de larmiers, mais des sillons sous-orbitaires sans poils et laissant suinter une humeur visqueuse ; oreilles courtes et rondes ; point de brosses ; front et chanfrein bruns ; joues plus claires ; un peu de fauve mêlé au brun au-dessus et en avant des yeux ; dessus du cou, dos et flancs d'une couleur brune assez uniforme et un peu moins foncée que celle du dessus de la tête ; dessous du menton, une ligne longitudinale sous le milieu du cou, de la poitrine et du ventre, blanchâtres, ainsi que le bas-ventre entier et la face interne des cuisses ; queue assez courte, mince, brune en dessus, blanche en dessous ; jambes d'un brun-fauve ; sabots petits, étroits et aigus.

Nota. Un vieux mâle de la collection du Muséum, a des teintes généralement plus claires que celles que nous venons de décrire.

HABIT. Cette Antilope vit isolément dans les grandes forêts.

PATRIE. Les environs du Cap de Bonne-Espérance ; la côte de Guinée (1).

*** *Cornes courbées en arrière.*

715[e]. Esp. * ANTILOPE DE SALT, *antilope saltiana.*

(Non figurée.) *Antilope saltiana*, Blainville, nouv. Bull. de la soc. philom. 1816. pag. 79. — *Madoka*, en Abyssinie.

CAR. ESSENT. *Cornes coniques, extrêmement petites, pointues, annelées dans la moitié de leur longueur, à simple courbure postérieure et à peine sensible ; point de larmiers ; un mufle.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Pieds antérieurs ayant depuis le coude jusqu'au bout	1	1	»
Les postérieurs, depuis le talon seulement	»	10	»
Cornes longues de	»	2	»

DESCRIPT. *Nota.* Cette espèce, dont il n'existe au Muséum britannique, où M. de Blainville les a vus, qu'une tête séparée, des pieds de devant entiers, et des pieds de derrière seulement depuis le talon, n'est pas suffisamment connue. Ses cornes sont noires, avec six ou sept stries ou anneaux transversés à leur base ; ses oreilles sont très-grandes ; il n'y a aucune trace de larmiers ; toute la tête est couverte de poils fins, courts, serrés, entièrement fauves en dessus et blancs sous la ganache ; les pieds sont entièrement fauves et terminés par des sabots fort longs, avec des onglons très-courts.

716[e]. Esp. ANTILOPE CAMBTAN, *antilope sumatrensis.*

(1) Il se pourroit qu'il y eût une ou deux antilopes voisines de celle-ci. Les citations que nous avons rapportées, désignent une espèce du Sénégal. Notre description est faite d'après des individus du Cap de Bonne-Espérance.

Malheureusement nous n'avons pas de description bien complète de l'*antilope pygmæa* du Sénégal, et il paroît qu'on y distingue deux variétés : l'une porte principalement le nom de *guevei* ; la seconde, appelée *guevei kaior*, parce qu'elle vient de la province de Kaior, est la plus petite. — *Adanson*, dans *Buffon*, Hist. nat. tom. 12. pag. 312. *note.*

(Non figurée dans l'Encycl.) *Cambing-outang*, Marsden, Sumat. p. 93.—Penn. Quadr. 2. Addit. pag. 321. — Shaw, Gen. zoolog. vol. 2, part. 2. pag. 354. — *Antilope interscapularis*, Lichstenstein, Goldfuss, pag. 1158. — *Cambtan*, par contraction de *cambing-outang* (bouc des bois), Fréd. Cuv. Mamm. lithogr.

CAR. ESSENT. *Cornes noires, rondes, peu longues, assez grosses à la base, aiguës à la pointe, dans la direction du front, assez légèrement arquées en arrière et annelées dans les deux tiers de leur longueur; pelage d'un brun-noir; nuque et haut du dos blanchâtres, ainsi que le menton et le dedans des oreilles; de grands larmiers, à petite ouverture; un sillon sous-orbitaire.*

	pied.	pouc.	lig.
DIMENS. Longueur totale du corps	4	6	»
Hauteur moyenne	2	3	»
Longueur des cornes	»	6	»

DESCRIPT. Corps et membres assez trapus; un petit mufle; des larmiers très-grands, à ouverture étroite; oreilles médiocres; queue moyennement longue; cornes assez grosses à la base, ayant à peu près les deux tiers de la longueur de la tête, légèrement et uniformément courbées en arrière, à peu près parallèles entr'elles, écartées d'un pouce à leur base et de trois pouces à l'extrémité. Un espace linéaire sous chaque œil, long de 18 à 20 lignes, large de 2 à 3 lignes, dénué de poils et revêtu d'un tégument d'apparence cornée, très-doux au toucher et sécrétant une humeur particulière. Incisives mitoyennes très-grandes; les latérales se touchant par leurs bords et ne s'imbriquant pas par leurs faces. Corps entier couvert d'un pelage long et fourni partout, d'un brun presque noir, excepté à la partie supérieure du cou, aux épaules, à la face interne des oreilles, où il est blanc, et sous la mâchoire inférieure, où il est jaunâtre; poils blancs du cou et des épaules très-longs, comparativement aux autres, et un peu récurrens; ceux de la tête et des jambes très-courts; point de brosses sur les poignets; queue moins longue que les oreilles, couverte de poils égaux dans toute sa longueur et médiocrement longs, noirs comme ceux du corps; sabots très-gros; onglons forts.

HABIT. Marsden dit que l'aspect de cet animal est sauvage et fier, et que les Malais, qui lui donnent le nom de *Cambing-outang*, assurent qu'il est singulièrement vif (1).

PATRIE. L'île de Sumatra.

**** *Quatre cornes.*

717ᵉ. Esp. ANTILOPE QUADRICORNE, *antilope quadricornis.*

(Non figurée.) *Antilope quadricornis*, Blainv. nouv. Bull. de la soc. philom. 1816. — *Hoormadabad* des Indiens.

CAR. ESSENT. *Quatre cornes; les antérieures lisses, assez grosses, subtrigones, un peu courbées en arrière; les postérieures plus grêles, plus élevées, coniques, presque droites, à simple courbure antérieure.*

DIMENS. Non relatées.

DESCRIPT. M. de Blainville n'a vu qu'un seul crâne presqu'entier, appartenant à cette espèce. Ce crâne, qui a tous les caractères anatomiques du genre des antilopes, offre de plus remarquable un large espace non rempli dans les parois de la face, mais surtout quatre cornes à chevilles osseuses bien distinctes, fort régulières et symétriques, ayant toutes les apparences d'une disposition normale, et portées, comme à l'ordinaire, par l'os frontal; la première paire en avant de l'orbite, et la seconde à sa partie postérieure.

PATRIE. L'Inde, d'où le crâne décrit ci-dessus a été envoyé à Londres.

IVᵉ. Sous-genre. ALCELAPHE, *alcelaphus*, Blainv. *Cornes à double courbure, annelées, sans arêtes, dans les deux sexes; des larmiers; point de pores inguinaux; queue médiocre, terminée par un flocon de longs poils; deux mamelles; un demi-mufle.*

718ᵉ. Esp. ANTILOPE BUBALE, *antilope bubalis.*

(Non figurée dans l'Encycl.) Βούβαλος, Oppian, Cineg. 11. 300. — *Bubalus*, Plin. Hist. nat. VIII. cap. 15. — Aldrov. Jonst. — *Bos elaphus*, Cajus, apud Gesner. — *Bœuf d'Afrique*, Belon. — *Vache de Barbarie*, Perrault, Hist. des anim. tom. 2. p. 24. pl. 39. — *Antilope bubalis*,

(1) Cette antilope s'éloigne surtout des autres espèces placées dans ce sous-genre, par le développement assez grand du mufle, et par les anneaux bien marqués de ses cornes. La direction de celles-ci lui donne de l'analogie avec l'*antilope bleue* et l'*antilope chevaline*, qui constituent notre sous-genre Egocère, auquel nous aurions été tentés de rapporter le *cambing outang*, s'il ne s'en éloignoit d'ailleurs par la présence de larmiers et de sillons sous-orbitaires, par la forme de la queue, etc.

Pall. Erxleb. Bodd. Gmel. (1) — *Bubale*, Buff. Hist. nat. tom. 12. pag. 294. pl. 37 et 38. fig. 1, et Suppl. tom. 6. pl. 14 (2). — *Bubale*, G. Cuv. Ménag. nat. fig. — Schreb. Goldfuss, pag. 1171. tab. 277 B. — *Bekker-el-wash* des Arabes. — *Buselaphus*, *Bucula-cervina*, *Vache biche*, *Taureau cerf* de quelques auteurs.

CAR. ESSENT. *Tête très-alongée ; cornes noires, médiocrement longues, fortement annelées en spirale, se touchant presqu'à la base, s'écartant plus haut latéralement pour se rapprocher un peu ensuite ; leur courbure inférieure concave en avant, la supérieure concave postérieurement, leur pointe dirigée en arrière ; pelage fauve, ras ; queue noire au bout.*

DIMENS. (D'après le squelette par Daubenton)	pied	pouc.	lig.
Longueur de la tête, depuis le bout de la mâchoire supérieure jusqu'à l'entre-deux des cornes	1	3	8
Largeur de la tête, à l'endroit des orbites	»	4	10
Distance entre les orbites et les ouvertures des narines	»	6	11
Longueur des cornes	1	»	»
Leur circonférence à la base	»	7	»
Longueur de l'humérus	»	7	6
— du cubitus	»	11	6
— du fémur	»	9	1
Hauteur du carpe	»	1	1
Longueur du calcaneum	»	3	5
Hauteur du scaphoïde et du cunéiforme, pris ensemble	»	»	8
Longueur du canon des jambes de devant	»	7	9
— du canon des jambes de derrière	»	7	6
— des trois phalanges des pieds, ensemble	»	4	8

Taille d'un *cerf* ou d'un petit *bœuf*.

DESCRIPT. Intermédiaire pour les formes à ces deux animaux. Tête extrêmement longue et étroite, terminée par un mufle plus large que celui des cerfs, mais moins que celui des bœufs ; cornes grosses, n'étant qu'à dix lignes au plus de distance l'une de l'autre à la base, d'abord arquées en arrière et de côté, puis en avant, et enfin en arrière, en se rapprochant un peu, marquées d'anneaux saillans transversaux, en spirale, plus ou moins gros, et de petites cannelures longitudinales, excepté à la pointe qui est presque lisse ; frontal relevé en bourrelet, saillant audessus du pariétal ; yeux placés très-haut ; des larmiers ; dents incisives à peu près uniformes, et se touchant par leurs bords ; épaules élevées, formant une protubérance assez remarquable sur le garrot ; queue longue de treize pouces, y compris les poils, dépassant les talons ; sabots très-longs et obliques. Pelage uniformément roussâtre, avec le flocon de poils terminal, long de trois pouces, noir.

HABIT. Le bubale marche en troupes ; ses petits s'apprivoisent aisément et paissent avec les troupeaux de bœufs domestiques. Il combat à la manière du taureau, en baissant la tête et la relevant ensuite brusquement, peut atteindre son ennemi avec la pointe de ses cornes, dirigée en arrière. Cet animal étoit bien connu des Anciens. Il est représenté parmi les figures hiéroglyphiques des temples de la haute Egypte, et il ne seroit pas impossible qu'il ait été domestique chez les anciens Egyptiens.

PATRIE. L'Afrique septentrionale, et notamment la Barbarie et le désert. Quelques bubales viennent parfois en Egypte boire dans les mares et dans les petits canaux d'arrosement.

719[e]. Esp. ANTILOPE CAAMA, *antilope caama.*

(Encycl. pl. 54, fig. 1, sous le nom de *Bubale.*) *Bubale*, Buff. tom. 12. pl. 38. fig. 2. et Suppl. *caama*, d'après Allamand, tom. 6. pl. 15. — *Antilope caama*, Schreb. Goldfuss, p. 1174. tab. 277. — *Antilope bubalis*, Pallas, Erxleb. Gmel. Bodd. — *Ltcama* des Cafres. — *Kaama* des Hottentots. — *Hartebeest* des Hollandais du Cap.

CAR. ESSENT. *Tête très-longue ; cornes grosses, assez grandes, fortement annelées obliquement dans leurs deux premiers tiers jusqu'à la seconde courbure, assez peu écartées l'une de l'autre, ayant leur courbure inférieure très-concave en avant, la supérieure très-concave postérieurement et la pointe fort prolongée en arrière ; pelage fauve-bai, plus foncé sur le dos, avec du noir ou du brun à la base des cornes, sur le chanfrein et la face antérieure des jambes.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	6	4	6
Hauteur moyenne du corps	4	»	»
Circonférence du corps, prise derrière les jambes de devant	4	2	»
——— devant les jambes de derrière	4	»	»
Longueur de la queue	1	»	»

DESCRIPT. Tête encore plus alongée proportionnellement que celle de l'antilope bubale ; cornes

(1) Pallas et Gmelin ont confondu cette espèce et la suivante, sous le nom commun d'*antilope bubalis*.

(2) La planche 15, copiée d'Allamand, se rapporte à l'espèce du caama.

plus longues, plus fortes, plus courbées, d'abord en arriere, puis en avant, et enfin en arrière, marquées d'anneaux obliques aussi prononcés, moins écartées entr'elles vers leur milieu, et encore plus rapprochées à la base, où elles ne sont distantes que de quatre lignes; des larmiers; dents incisives à peu près égales en grandeur et se touchant bord à bord. Pelage d'un roux-brun ou d'un fauve-bai assez foncé sur le dos, mais qui s'éclaircit sur les côtés; fesses blanchâtres, leur couleur étant séparée de celle de la croupe par une ligne horizontale bien tranchée; ventre et face interne des quatre membres blancs; une grande tache noire entourant la base des cornes; une bande de la même couleur sur les deux tiers inférieurs du chanfrein; une autre, très-peu large, sur le cou; une grande tache noire sur la partie extérieure des cuisses, s'étendant en une ligne étroite longitudinale sur la face antérieure de la jambe; une semblable tache sur les jambes de devant, se prolongeant extérieurement jusqu'aux sabots; bout de la queue noir.

Nota. Un jeune individu, conservé dans la collection du Muséum d'histoire naturelle de Paris, a les cornes courtes, droites, coniques, se touchant dans toute leur longueur et se croisant un peu vers la pointe. Il y a lieu de croire que cette disposition des cornes est une difformité.

Femelles adultes ne différant des mâles qu'en ce que les mêmes taches et lignes sont brunes au lieu d'être noires, et que leurs cornes ont un peu moins de grandeur que les cornes de ceux-ci.

HABIT. Le caama vit en grandes troupes; il court avec une très-grande rapidité; son cri ressemble à une sorte d'éternuement. Sa femelle ne fait qu'un seul petit, qu'elle met bas en septembre et quelquefois en avril.

PATRIE. Les contrées les plus méridionales de l'Afrique, dans l'intérieur des terres du Cap de Bonne-Espérance.

Ve. Sous-genre. TRAGELAPHE, *tragelaphus*, Blainv. *Cornes plus ou moins comprimées, spirales, à arêtes, existant tantôt dans les deux sexes, tantôt dans le mâle seulement; larmiers quelquefois nuls; des pores inguinaux; queue médiocre; quatre mamelles; un demi-mufle.*

710e. Esp. ANTILOPE COUDOUS, *antilope strepsiceros.*

(Encyclop. pl. 56, fig. 2, le *condoma.*) *Strepsiceros*, Cajus, apud Gesner, Icon. anim. quadr. pag. 31. — *Animal anonymum*, Houttuyn, Syst. nat. tom. 2, tab. 16. — *Condoma* ou *coësdoës*, Buff. Hist. nat. tom. 12. pag. 301. pl. 39. fig. 1. 2. et Suppl. tom. 6. p. 124. pl. 13. — *Antilope strepsiceros*, Pall. Erxleb. Gmel. Bodd. Lichst. — *Coudou*, Vosmaer, Monogr. — *Striped antilope*, Samuel Daniel, Afric. scen. and animals, n. 6. — Penn. — Schreb. Goldfuss, pag. 1207. tab. 267.

CAR. ESSENT. *Cornes du mâle très-longues, divergentes, décrivant trois tours de spire fort alongés, très-lisses, un peu comprimées, avec deux arêtes qui en suivent le mouvement; une crinière sur le cou, une autre en dessous; pelage gris-brunâtre, avec une ligne dorsale et plusieurs bandes transversales sur les flancs, blanches.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, en suivant les contours de la tête, du cou et du dos	11	»	»
Hauteur du corps au garrot	4	»	»
Longueur des cornes	3	9	»
Ecartement des cornes, mesuré entre leurs pointes	2	7	6
Circonférence des cornes, mesurée à leur base	»	8	6
Longueur de la queue avec les poils	»	6	»

DESCRIPT. Corps robuste; jambes fortes; cornes grosses, de couleur jaune sale, variée de noirâtre, très-longues, assez rapprochées à la base, divergentes, à trois courbures développées en spirale alongée et régulièrement rétrécie, à surface lisse, ayant deux arêtes saillantes, longitudinales, contournées comme la spire dans les huit neuvièmes de leur longueur; la pointe de ces cornes, dans leur dernier neuvième, étant blanche, tout-à-fait lisse et sans arêtes; chevilles osseuses très-développées, celluleuses et de la forme des cornes; mufle moyen; des larmiers; oreilles larges; incisives régulièrement disposées, se touchant par leurs bords; les intermédiaires étant les plus larges; queue assez longue. Une crinière sur le cou, formée de poils médiocrement longs, bruns; une autre en dessous; une petite barbe au menton. Pelage composé de poils assez longs, couchés, non luisans, d'un gris plus ou moins roussâtre; une ligne blanche s'étendant sur le dos jusqu'à la queue, et de laquelle descendent de chaque côté, perpendiculairement, six à neuf bandes également blanches, mais très-pâles, mais ordinairement au nombre de sept ou huit, assez également espacées; savoir, trois ou quatre sur les flancs et quatre sur la face externe des cuisses; front et chanfrein noirâtres; une ligne blanche

blanche étroite, partant de l'angle antérieur de l'œil et se portant obliquement vers le museau ; ventre et pieds d'un gris blanchâtre.

HABIT. Elle vit isolée dans les pays de montagnes, et se nourrit de bourgeons et de feuilles des jeunes arbres. Elle fait des sauts et des bonds surprenans par leur étendue ; on en a vu une franchir la grille d'une porte qui avoit dix pieds de hauteur, quoiqu'il n'y eût que très-peu d'espace pour pouvoir s'élancer. On l'apprivoise facilement.

PATRIE. Elle habite l'intérieur des terres du Cap de Bonne-Espérance (1).

711e. Esp. ANTILOPE BOSBOK, *antilope sylvatica.*

(Encycl. pl. 56. fig. 1.) *Antilope sylvatica*, Sparrman, Act. Holm. 1780. tom. 3. n. 7. pag. 197. tab. 7. — *Bosbok*, Allamand, édit. holl. de Buff. Suppl. — Buff. Hist. nat. Suppl. tom. 6. pag. 192. pl. 25. — *Antilope sylvatica*, Gmel. Bodd. — Schreb. pag. 1209. tab. 267 B. — Lichstenstein, Berl. Magaz. pag. 173.

CAR. ESSENT. *Cornes, dans le mâle seulement, noires, de la longueur de la tête, presque droites, dans la direction du front, comme tordues sur elles-mêmes dans la plus grande partie de leur longueur, lisses au bout ; pelage généralement d'un noir-brun en dessus, avec deux places blanches sous le cou, et quelques marques de la même couleur sur la croupe et sur les cuisses.*

DIMENS. Taille un peu plus forte que celle de l'*antilope spring-bok*, ou *gazelle à bourse*.

(Mesures d'un bosbok de taille moyenne)	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	3	6	»
Hauteur du train de devant	2	5	6
— du train de derrière	2	7	3
Longueur de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à la base des cornes.	»	7	»
— des cornes	»	10	»
— des oreilles	»	6	»
— de la queue	»	6	»

DESCRIPT. (*Mâle.*) Cornes de la longueur de la tête, naissant fort en avant, noires, ayant une torsion sur elles-mêmes et deux arêtes bien marquées qui en suivent le mouvement, leur courbure étant en avant et en dehors, mais se dirigeant presque parallèlement entr'elles ; oreilles moyennes, assez larges, non pointues ; un petit mufle ; point de larmiers ; incisives supérieures intermédiaires très-larges, écartées l'une de l'autre ; les latérales étroites, se touchant face à face, et non bord à bord ; queue assez longue, mais n'arrivant pas jusqu'aux talons ; point de brosses aux poignets. Pelage composé de poils assez longs et couchés, généralement d'un brun-noir en dessus et blancs en dessous ; d'un brun plus clair sur le cou, et passant au gris-fauve sur la tête ; milieu du chanfrein brun ; une petite tache fauve, de forme alongée, en avant de l'œil ; deux taches blanches et rondes au-dessous, du milieu desquelles partent deux ou trois grandes soies noires ; une petite tache blanche de chaque côté de la lèvre supérieure ; oreilles brunes en dehors, avec des poils blancs très-courts en dedans, et quelques poils aussi blancs à la base, du côté externe ; menton et une partie du dessous de la mâchoire inférieure blancs ; une tache blanche transversale sous le milieu du cou, et une autre beaucoup plus étroite, plus prolongée sur les côtés et en forme de chevron, vers la naissance de ce cou ; deux ou trois très-légères indications de bandes blanches transversales, étroites sur chaque flanc ; dix ou douze petites taches rondes, d'un très-beau blanc, sur la face externe des cuisses ; région inguinale presque nue ; face interne et antérieure du haut des cuisses, blanche ; une tache blanche au milieu de la face interne de chaque bras, et ces taches étant entourées de roussâtre ; face interne des canons des jambes de devant, et une ligne, aussi interne, sur ceux des jambes postérieures, d'un blanc plus ou moins roussâtre, la dernière naissant du bas de la jambe, où elle a plus de largeur qu'ailleurs ; deux taches blanches oblongues sur chacun des boulets des quatre pieds, correspondantes aux doigts ; face externe des jambes d'un brun foncé, plus ou moins teint de marron ; queue noire en dessus, blanche en dessous ;

(1) Nous pensons que l'animal auquel appartenoient les cornes qu'Hermann a décrites dans ses observations zoologiques, sous le nom d'ANTILOPE TORTICORNIS, devoit se rapprocher du coudous, si nous en jugeons par la forme de ses cornes. Elles étoient contournées en spirale, presque comprimées, presque carénées et un peu rugueuses. Leur longueur en ligne droite étoit de 23 pouces, et en suivant leur courbure, de 26 pouces 6 lignes ; leur spire étoit fort serrée.

Nous mentionnerons encore ici la CORNE figurée dans les Nov. Act. Upsal., par Afzelius, tab. 8. fig. 3. Elle est ronde, contournée une fois et demie sur elle-même, à spire assez lâche, et montre une arête peu sentie. Sa base est finement ridée, et le reste de sa surface a de petites stries longitudinales. Elle a 2 pieds 10 pouces de long. Sa circonférence à l'origine est de 11 pouces. Cette corne, qui a été rapportée de Sierra-Leone, pourroit appartenir à une espèce de bœuf ? Mais on n'en connoît pas dans cette contrée.

sabots assez grands, un peu comprimés, pointus et recourbés en dessus, vers leur extrémité.

Femelle différant du mâle par le manque de cornes, par la couleur généralement plus fauve de son pelage, et par le moins d'apparence des parties blanches.

Jeune assez semblable à la femelle.

HABIT. Le bosbok vit dans les bois par paires, et chaque mâle n'a qu'une femelle. Sa voix est une sorte d'aboiement, assez semblable à celui des chiens. Le dessous de son cou est souvent dépouillé de poils, ce qui résulte du frottement des rameaux, lorsque cet animal court dans les endroits garnis d'arbustes. Sa course n'est pas très-rapide ; lorsqu'il fuit, il relève la tête pour coucher ses cornes sur son dos, et qu'elles ne l'arrêtent pas en s'accrochant aux branches.

PATRIE. Les forêts des terres du Cap de Bonne-Espérance, à soixante lieues environ de la colonie.

722ᵉ. Esp. ANTILOPE GUIB, *antilope scripta.*

(Encycl. pl. 55. fig. 2.) *Guib*, Adanson. — Buff. Hist. nat. tom. 12. pag. 305, 327. pl. 40 et 41. fig. 1. — *Antilope scripta*, Pallas, Misc. zool. 1. pag. 8. — Ejusd. Spicil. zool. fasc. I. pag. 15. et fasc. XII. pag. 18. — Erxleb. Gmel. Bodd. — Lichstenstein, Berl. Magaz. tom. 6. pag. 169. — Schreb. Goldfuss, pag. 1212. tab. 258.

CAR. ESSENT. *Cornes dans le mâle seulement, noires, assez courtes, à peu près droites, pointues, un peu fortes à la base, avec deux arêtes saillantes, qui décrivent au plus un tour et demi de spirale ; pelage d'un fauve-marron, marqué de bandes transverses sur les flancs et de taches rondes sur les cuisses, de couleur blanche.*

DIMENS. A peu-près de la taille du *daim.*

	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	4	6	»
Hauteur du train de devant	2	6	»
— du train de derrière	2	8	»
Longueur des oreilles	»	5	»
— de la queue	»	6	»

DESCRIPT. Cornes droites, un peu comprimées, à deux arêtes, tordues légèrement en spirale sur leur axe, avec l'extrémité ronde et pointue ; un petit mufle ; point de larmiers ; incisives inférieures intermédiaires larges, écartées l'une de l'autre ; les suivantes étroites et se touchant mutuellement par leur face et non par leurs bords ; oreilles très-grandes ; queue assez courte ; point de brosses aux poignets. Pelage généralement fauve, marqué de lignes et de taches blanches. Tête fauve ; milieu du front et une ligne sur le chanfrein, noirâtres ; oreilles brunes en dehors ; une petite tache blanche en avant de l'œil, près du chanfrein ; une autre sous l'œil ; une troisième, plus basse encore ; bout de la lèvre supérieure et dessous de la mâchoire blancs. Cou fauve, sans taches, plus clair en dessous qu'en dessus ; une tache blanche sur la poitrine. Corps de la même couleur, avec une ligne dorsale composée de poils plus longs que les autres, noirs et entremêlés de poils blancs ; queue fauve en dessus, blanche en dessous, noire au bout ; flancs, épaules et cuisses marqués de dix bandes transversales, blanches, étroites, peu apparentes, partant de la ligne dorsale et à peu près également espacées entr'elles, si ce ne sont celles du milieu, qui gardent un peu plus de distance. Une ligne blanche (1) longitudinale, se rendant obliquement du haut de l'épaule au pli de la cuisse, en croisant les lignes transversales ; une douzaine de taches rondes, blanches sur les cuisses ; ventre noirâtre ; une tache blanche sur le dedans des bras ; faces interne et externe des canons des jambes antérieures blanches, séparées en avant par une ligne étroite brune ; face antérieure de la cuisse et des canons des jambes de derrière, blanche, l'externe seule restant colorée ; une tache noire transversale au boulet (2).

Femelle ne différant du mâle que par le manque de cornes, et présentant sur le derrière de la cuisse une ligne blanche oblique, résultant de la réunion de plusieurs des taches qui sont sur cette partie.

HABIT. Le guib vit en société, et se trouve par grandes troupes dans les plaines et les bois.

PATRIE. Les bords du fleuve Sénégal, et particulièrement le pays de Podor, à soixante lieues dans l'intérieur des terres.

( ) Adanson et Buffon en annoncent et en figurent deux. Nous n'en avons vu qu'une sur l'animal que nous avons examiné.

(2) L'individu, dont nous venons de faire connoître les couleurs du pelage, fait partie de la collection du Muséum ; il diffère du guib male, décrit par les auteurs, en ce que ses cornes fort petites (n'ayant que deux pouces et demi de longueur) sont très-surbaissées en arrière, parfaitement coniques, sans aucune trace de compression, ni même d'arêtes, et sans aucun bourrelet transversal à la base.

Nous pensons que ces différences dans la forme des cornes, tiennent surtout à leur peu de développement dans cet individu.

VIe. Sous-genre. **Oréas**, *oreas*, Desm. *Cornes droites, avec une très-forte arête en spirale, dans les deux sexes; point de larmiers; un mufle; quatre mamelles; point de brosses aux poignets; queue longue et touffue au bout.*

723e. Esp. **Antilope canna**, *antilope oreas.*

(Encyclop. pl. 55, fig. 1, le *coudou.*) *Coudou*, Buff. Hist. nat. tom. 12. pag. 357. pl. 46 *bis.* — *Canna*, Gordon et Allamand, édit. holland. des Œuvres de Buff. Suppl. — Vosmaer, Monogr. 1783. — Buff. Hist. nat. Suppl. tom. 6. p. 156. pl. 52. — *Antilope oryx*, Pallas, Misc. zoolog. pag. 9, et Spicil. fasc. I. pag. 15. — Erxleb. — *Antilope oreas*, Pallas, Spicil. zool. fasc. XII. pag. 17. — Gmel. Bodd. Lichst. Schreb. tab. 256. — *Elan du Cap*, Sparrm. Voyag. pag..... pl..... — *Canna* ou *gann* des Hottentots. — *Impofos*, *Poffo* des Cafres.

Car. essent. *Cornes dans les deux sexes, noires, très-grosses, droites, dans la direction du front, divergentes, ayant une forte arête qui décrit deux tours de spirale vers leur base, lisses au bout; garrot saillant; point de larmiers; une petite crinière sur le cou et le dos; un fanon garni de grands poils et une saillie du larynx en dessous; pelage d'un fauve-grisâtre.*

Dimens. (Taille d'un fort *cheval.*)

	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	8	2	»
Hauteur, prise au milieu de l'éminence du garrot	5	»	»
Circonférence du corps, mesurée devant les jambes de devant	6	7	»
— devant les jambes de derrière	5	9	»
Longueur de la tête	1	7	»
— des cornes du mâle	1	6	»
Ecartement de ces cornes à leur base.	»	2	»
— à leur pointe	1	»	»
Longueur de la queue	2	3	»

Descript. Tête longue, sans larmiers; oreilles assez grandes, pointues; cornes variant de longueur, selon l'âge et le sexe (les femelles ayant les leurs plus minces, plus droites et plus longues que celles des mâles), coniques, droites, dirigées en arrière et formant un angle assez ouvert entr'elles, pourvues d'une forte arête arrondie, qui décrit, en enveloppant l'axe, un tour et demi ou deux tours de spirale, et qui s'efface vers les deux tiers de la hauteur; cou assez long, comprimé; une sorte de crinière étroite, commençant au chanfrein, s'étendant depuis le sommet de la tête jusqu'à l'origine de la queue, et étant composée de poils médiocrement longs, dont les uns (ceux du cou) ont la pointe tournée vers la tête, et les autres (ceux du dos) vers la queue; ces poils étant d'un brun-noirâtre; un fanon, pendant au devant du cou et de la poitrine, garni de grands poils de la couleur du corps; une loupe sous la gorge, sans doute formée par le larynx, et de la hauteur d'un pouce; queue assez mince et terminée par une touffe de longs crins noirs; pelage d'un fauve tirant sur le roux; ventre blanc; tête et cou d'un gris-cendré; quatre mamelles; point de brosses aux poignets.

Femelles un peu plus petites que les mâles, avec un peu moins de poils sur le front.

Nota. Un jeune individu conservé dans la collection du Muséum d'histoire naturelle de Paris, est de la taille d'un veau. Les cornes, beaucoup plus courtes que la tête, sont coniques, et l'arête spirale n'y est pas fort apparente; les couleurs de son pelage sont celles que nous venons de décrire; mais la face antérieure et externe des membres a une teinte roussâtre, et le ventre, la face interne et postérieure des extrémités sont du même gris que la tête et le cou; les poignets et le tour des sabots présentent une teinte brunâtre; la face postérieure des paturons est brune.

Habit. Les cannas marchent par bandes de cinquante ou soixante, et quelquefois même de deux ou trois cents individus, et se tiennent au voisinage des fontaines, dans les pays montueux. Les deux sexes forment souvent des troupes séparées, et il est rare de voir deux mâles dans une troupe de femelles. Ils courent assez mal, mais sautent et grimpent sur les rochers avec beaucoup de force et d'activité. Leur naturel est fort doux, et on peut facilement les apprivoiser.

Patrie. Les montagnes situées au nord, et à une distance assez peu considérable du Cap de Bonne-Espérance.

VIIe. Sous-genre. **Boselaphe**, *boselaphus*, Blainville. *Cornes simples, non rugueuses, diversement contournées, sans arête spirale, quelquefois nulles dans les femelles; point de brosses aux poignets; queue longue, terminée par un flocon de poils; quatre mamelles; un mufle.*

724e. Esp. **Antilope nyl-gaut**, *antilope picta.*

(Encycl. pl. 52, fig. 3, *antilope à pieds blancs*; pl. 51, fig. 4; le *biggel*, pl. 51, fig. 3.) *Biggel*, Mandelslo, Itin. s. p. 122. — *A Quadruped brought from Bengal*, Parsons, Philosophical Transactions, n. 476. pag. 465. tab. 3. fig. 9. — *Antilope tragocamelus*, Pallas, Misc.

zool. pag. 5. — Spicil. zool. I. pag. 9 et XII. pl. 13. — Erxleb. Gmel. Bodd.

White-footed antelope, Penn. Hist. of quadr. édit. 3. tom. 1. pag. 83. tab. 13. — *The nyl-ghau*, Hunter, Philos. Trans. tom. 61. p. 170. plat. 5. — *Nil-gaut*, Buff. Hist. nat. Suppl. tom. 6. pag. 105. tab. 10 et 11. — *Antilope picta*, Pallas, Spicil. zool. fasc. XII. p. 14. — Gmel. Bodd. — *Antilope albipes*, Erxleb. — Schreb. tab. 262 et 263 A B. — Vulgairement *Bœuf gris du Mogol*, *Taureau-cerf des Indes*, *Taureau bleu*, etc.

CAR. ESSENT. *Cornes du mâle assez courtes, coniques, lisses, ayant un prolongement triangulaire à leur base, très-écartées l'une de l'autre, légèrement courbées en avant des larmiers; une touffe de longs poils sur le milieu du cou; pelage gris dans le mâle, fauve dans la femelle; des anneaux noirs et blancs sur les extrémités des pieds, dans les deux sexes.*

DIMENS. (Mesures anglaises.) Hauteur	pied.	pouc.	lig.
du corps au garrot	4	1	»
— du train de derrière	4	1	»
Circonférence du corps, derrière les jambes de devant	4	10	»
Longueur de la tête, depuis le bout du nez jusqu'aux cornes	1	2	8
— des oreilles	»	7	»
— des cornes	»	7	»

DESCRIPT. Tête assez longue et mince; cornes existant dans le mâle seulement, noires, fort éloignées l'une de l'autre, dirigées un peu de côté en haut et en avant, formant un angle obtus avec le front, triangulaires à la base, et insensiblement arrondies jusqu'à l'extrémité, lisses, légèrement courbées, la concavité se trouvant tournée vers l'intérieur; larmiers très-grands; dents incisives intermédiaires très-longues, les latérales diminuant successivement de grandeur; oreilles grandes, fort élargies vers leur extrémité; cou long et mince, comme celui du cerf, mais garni d'un fanon; queue descendant jusqu'aux talons, terminée par une touffe de grands poils; jambes assez épaisses; une crinière noirâtre sur le dessus du cou, et un flocon de grands poils noirs en dessous. Pelage composé de poils assez courts sur les parties supérieures du corps, la tête et les extrémités, plus longs sur les flancs et sous le ventre; généralement d'un gris-cendré dans le mâle et d'un gris-fauve dans la femelle, devenant presque brun sur le bas des jambes, sur la tête, et notamment sur le chanfrein; bords de la lèvre supérieure près des naseaux, mâchoire inférieure, dessous de la gorge, bas-ventre, fesses, dessous de la queue, blancs. Une tache blanche en avant de chaque pied au-dessus du sabot et une autre plus petite vers le bas des canons; une touffe de longs poils blancs près des onglons; touffe terminale de la queue, noire.

HABIT. Le nyl-gaut, par les formes de son corps, la disposition de ses cornes, leur écartement, la présence d'un mufle entier, se rapproche un peu des bœufs. Il combat comme eux, en se servant de ses cornes, et lorsqu'il veut terrasser son ennemi, il se jette sur ses genoux, pour s'élancer avec plus de force contre lui. Il court mal, à cause de la brièveté de ses jambes de derrière. Quoique vif et vagabond, son naturel est assez doux.

PATRIE. Le bassin du fleuve Indus, le pays de Cachemire et les vallées qui séparent le nord de l'Inde de la Tartarie (les monts Himalaya). Son espèce se trouve aussi dans le voisinage de Guzarate et de Bombay. Elle n'existe pas dans l'Inde proprement dite, et même on l'y considère comme une rareté. Plusieurs nyl-gauts amenés en Angleterre y ont propagé.

725ᵉ. Esp. ANTILOPE GNOU, *antilope gnu*.

(Encycl. pl. 50, fig. 3, le *gnu*.) *Catoblepas* et *catoblepon*, Plin. Hist. nat. lib. VIII. cap. 32, et Ælian, lib. VII. cap. 5 (selon M. Cuvier). — *Cheval-cerf* de Lobo — *taureau-cerf* de Cosmas — *hippelaphe* d'Aristote? (selon Allamand). — *Gnou*, Allam. Hist. nat. de Buff. trad. holland. tom. 15. — *Gnou* ou *niou*, Buff. Hist. nat. Suppl. tom. 6. pl. 8 et 9. — Vosmaer, Monogr. 1784. fig. — Sparrman, Act. acad. Stockholm, 1779. — Samuel Daniel, African scenery and animals, n. 3. — *Antilope gnu*, Gmel. Lichst. — Schreb. tab. 280. — *Bos gnou*, Zimmer. Journ. Hist. nat. pag. 53. — *Gnou*, Fréd. Cuv. Mamm. lithogr. mai 1820.

CAR. ESSENT. *Cornes dans les deux sexes, fortes, larges, aplaties à la base, sans anneaux transverses, naissant de l'occiput, couchées en avant sur les côtés du front, et brusquement recourbées en dessus et en arrière; un large museau; point de larmiers; une crinière; une barbe; un fanon; queue longue et couverte de crins; pelage brun.*

DIMENS. Taille de l'âne. Hauteur du	pied.	pouc.	lig.
corps, au garrot	3	4	6
— à la croupe	3	3	»
Longueur de la tête, depuis le bout du museau jusqu'aux oreilles	1	3	6
— des oreilles	5	6	»
— des cornes, en suivant leur courbure	1	6	»
Distance des cornes, à la base	»	»	9
Largeur des narines	»	3	»

	pieds.	pouc.	lig.
Ecartement de ces narines entre elles	»	1	6
Longueur de la queue, y compris les grands poils de l'extrémité	2	4	»

DESCRIPT. Corps trapu, musculeux; parties antérieures tenant du bœuf, et les postérieures du cheval. Tête généralement grande, comprimée, terminée par un mufle peu épais, mais très-large; cornes naissant de l'occiput, fort près l'une de l'autre, très-fortes et aplaties à leur racine, arrondies et coniques dans le reste de leur étendue, sans rides ou anneaux transverses, mais marquées de nombreuses stries longitudinales, se portant d'abord en avant et un peu de côté, pour se recourber brusquement, à peu près à la hauteur des yeux, en dessus, en arrière et en dedans (celles des mâles étant proportionnellement plus grosses que celles des femelles); oreilles en cornet, de médiocre grandeur, naissant latéralement, assez bas et au-dessous de la base des cornes; narines très-ouvertes, placées de chaque côté du mufle, en croissant et recouvertes par une espèce d'aile cartilagineuse en forme d'aile triangulaire, qui s'ouvre et se ferme à la volonté de l'animal; bouche grande; lèvres mobiles; langue douce; secondes incisives, après les mitoyennes, plus longues que celles-ci, et les deux latérales les plus petites de toutes; yeux grands, avec la pupille alongée transversalement et les paupières garnies de grands cils; point de larmiers; poils du chanfrein nombreux, longs, roides, bruns, dirigés en remontant vers le front; ceux de cette partie un peu plus courts, plus roux, ayant au contraire leur pointe tournée du côté du mufle; une barbe brune sous le menton; quelques grands poils divergens autour des yeux, et d'autres, plus longs encore, blancs, naissant au-dessus et au-dessous de ces organes et sur la lèvre supérieure; cou assez court, légèrement comprimé, muni en dessus d'une crinière très-fournie, mêlée de poils blancs, de poils gris et de poils noirs, naissant à la base des cornes et se terminant un peu au-delà du garrot, pourvu en dessous d'un fanon peu développé et d'une bande de poils bruns qui naît de la barbe et se prolonge jusqu'au commencement du ventre; corps à poil ras, comprimé, assez épais, rond, bien râblé, à croupe arrondie, avec une dépression longitudinale dans son milieu, séparant les fesses; ventre arrondi, mais peu volumineux; queue semblable à celle de l'âne, ayant peu de crins à sa base et n'en étant que médiocrement pourvue dans le reste de son étendue, généralement d'un gris-blanc, avec un peu de gris-brun seulement à son origine et en dessus. Jambes assez fines, couvertes de poils ras, de la couleur de ceux du corps. Cornes et sabots d'un noir-bleuâtre.

HABIT. Le gnou forme des troupes de plusieurs centaines d'individus, qui se tiennent écartés des lieux habités. Son naturel est farouche. Un individu femelle, qui a vécu au Muséum d'histoire naturelle de Paris, étoit fort vif et couroit avec rapidité en galopant l'amble. Il muoit au printemps et à l'automne. Sa voix, qu'il faisoit entendre seulement lorsqu'il étoit effrayé, avoit assez de rapports avec celle du bœuf, mais étoit plus foible.

PATRIE. Il habite à deux cents lieues au nord du Cap de Bonne-Espérance (1).

VIIIe. Sous-genre. ORYX, *oryx. Cornes dans les deux sexes, très-grandes, pointues, droites ou à très-légère courbure postérieure, annelées, sans arête; des larmiers; point de brosses aux poignets; point de mufle; queue assez longue, terminée par un flocon de longs poils, ou en ayant dans toute son étendue; pores inguinaux? mamelles?* (2).

726e. Esp. ANTILOPE ORYX, *antilope oryx.*

(Encyclop. pl. 54. fig. 2.) *Pasan* (3), Buff.

---

(1) Nous croyons devoir faire ici mention, d'après M. de Blainville, de deux espèces de cornes qu'il a vues en Angleterre, lesquelles sont parfaitement lisses, et peuvent avoir appartenu à des espèces du sous-genre *Boselaphe*, ou même peut-être au genre *Bœuf*.

Les PREMIÈRES, qui étoient encore attachées à une partie de la peau du front, très-rapprochées à la base, se déjetoient ensuite en dehors, en se courbant un peu en dedans, vers leur bout: la partie de la peau qui restoit, avoit un large espace de couleur foncée au front, avec une tache blanche, triangulaire, en croissant symétrique, partant de la racine de chaque corne. Il paroissoit que le reste du museau étoit blanc.

Les SECONDES, qui n'étoient accompagnées que de la petite portion de la peau qui les réunissoit, étoient également lisses, noires, fort rapprochées à la base, et déjetées en dehors; mais elles formoient à leur racine le commencement d'une courbure en ce sens, pour se recourber ensuite intérieurement dans le reste de leur étendue; ce qu'elles offroient surtout de remarquable, c'étoit d'être comprimées ou aplaties vers la pointe, au lieu d'être coniques comme cela est ordinairement.

(2) Nous subdivisons le sous-genre oryx de M. de Blainville en deux: 1°. celui des *oryx* proprement dits, et 2°. celui des *egocères*. (*Voyez ci-après.*)

(3) Buffon a confondu cette antilope sous le nom de *pasan*, avec la *chèvre paseng*, ou véritable *chèvre du Bézoard* de Kæmpfer et des autres voyageurs en Orient.

Hist. nat. tom. 12. pl. 33. fig. 2; Suppl tom. 6. pag. 157. pl. 17. — *Antilope bezoartica*, Pallas, Misc. zool. pag. 8. — *Antilope oryx*, Ejusd. Spicil. zool. fasc. I. pag. 14, et fasc. XII. p. 16. — Bodd. Gmel. — Schreb. tab. 257 et 257 A. fig. 1. — *Antilope recticornis*, Erxleb. — *Chamois du Cap*, Forster. — Lichst. Berl. Magaz. tom. 6. pag. 155.

CAR. ESSENT. *Cornes noires, minces, rondes, fort longues, presque tout-à-fait droites; pelage blanc en dessous, gris en dessus, avec une ligne dorsale noire, formée de poils récurrens; tête blanche, avec une ligne passant sur chaque œil, le haut du front et une large bande en travers du chanfrein, d'un brun-noir; une tache marron aux épaules et aux cuisses.*

DIMENS. (D'après Forster.) *Mâle*	pied.	pouc.	lig.
Hauteur, prise au train de devant, près de	4	»	»
Longueur des cornes	3	»	»
(D'après Klockner et Allamand.) *Petit mâle.* Longueur du corps, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	4	11	»
Hauteur du train de devant	3	2	»
— du train de derrière	3	1	»
Longueur de la tête, depuis le museau jusqu'aux cornes	»	7	8
— des oreilles	»	7	»
— des cornes	2	1	8
Circonférence des cornes, à leur base	»	5	8
Distance entre leurs bases	»	»	9
— entre leurs pointes	»	9	8
Longueur de la queue	1	1	10

DESCRIPT. Formes de la tête approchant de celles de la tête de l'antilope nanguer; cornes presque droites, à une très-légère courbure près qu'on à peine à remarquer, noires, environnées d'anneaux obliques jusqu'à la moitié de leur longueur, le reste en étant lisse et terminé par une pointe fort aiguë; oreilles longues et larges, bordées d'une rangée de poils bruns; poils de la ligne dorsale, depuis la tête jusqu'à l'origine de la queue, ayant leur extrémité tournée en avant; queue couverte de grands poils depuis sa base jusqu'à sa pointe; sabots alongés. Pelage du corps gris-cendré tirant sur le bleu, avec une légère teinte roussâtre sur le dos, la croupe, les flancs et les cuisses; ventre blanc, avec une ligne brune latérale, qui le sépare de la couleur des côtés; ligne dorsale et queue brunes; une tache brune sur le haut du bras en dehors, et une semblable tache, mais plus fauve, sur la face externe de la cuisse, se prolongeant par une ligne étroite sur le devant des jambes jusqu'à la région des canons, où elle s'élargit de nouveau pour former un ovale, d'un marron foncé presque noir, qui finit un peu au-dessus des sabots; restant des jambes blanc; une bande brune sur la face inférieure du cou. Tête d'un beau blanc, avec une tache noire entre les deux cornes, qui descend sur le front et s'y termine en pointe; une grande tache noire transversale sur le chanfrein et les joues, entre les yeux et le museau, à laquelle vient aboutir de chaque côté une bande de même couleur, qui naît de la racine de la corne et traverse l'œil, en passant au brun à mesure qu'elle s'approche de la mâchoire inférieure.

Nota. Nous ne possédons aucun renseignement sur l'existence ou le manque des larmiers, des pores inguinaux, et sur le nombre des mamelles de cette espèce.

HABIT. Cette antilope ne vit point en troupes, mais seulement par paires, et recherche les lieux escarpés. C'est sans doute cette habitude qui lui a fait donner par les colons du Cap le nom de *Chamois*.

PATRIE. On ne la rencontre qu'à une distance assez considérable, dans l'intérieur des terres du Cap de Bonne-Espérance. Il est vraisemblable que son espèce s'étend beaucoup dans l'intérieur de l'Afrique, et peut-être jusqu'en Abyssinie.

727[e]. Esp. * ANTILOPE LEUCORYX, *antilope leucoryx*.

(Encycl. pl. suppl. 13. fig. 3.) *Antilope leucoryx*, Pallas, Spicil. zool. fasc. XII. pag. 17. tab. 3. fig. 1. — *Gazella indica cornu singulare*, Ejusd. nov. Comm. Petrop. XIII. pag. 470. tab. 10. fig. 5. — *Antilope leucoryx*, Gmel. Shaw. Bodd. — Penn. Quadr. édit. 3. tom. 1. tab. 12. — Oriental Miscellany, 1. pag. 127. — *Oryx*, Aristot. ? Oppian. ? — *Leucoryx*, Blainv. Bull. des sc. 1816. pag. 8. — *Antilope oryx*, var. G. Cuvier, Dict. des sc. nat. tom. 2. pag. 238. — Schreb. tab. 256 B.

CAR. ESSENT. *Cornes noires, minces, très-longues, rondes, annelées dans plus de moitié de leur étendue, sensiblement arquées en arrière; pelage blanc; une tache triangulaire d'un fauve brillant à la base en avant des cornes; une tache en losange de la même couleur sur le milieu du chanfrein, ne se liant pas avec deux traits qui traversent l'œil, mais qui ne remontent pas jusqu'à la base des cornes.*

DIMENS. ?

DESCRIPT. Semblable à un petit âne dont les jam-

bes seroient très-fines; sabots paroissant moins alongés que ceux de l'antilope oryx (ou pasan de Buffon); museau plus large; cou plus court; queue peut-être plus longue; pelage tout blanc, avec une simple tache fauve triangulaire, à la base des cornes, une autre sur le chanfrein, et une bande sur l'œil qui ne se joint pas à cette dernière; une tache brune sur la face antérieure de l'avant-bras (1).

Nota. La distribution des taches de la tête est à peu près la même dans cette espèce que dans la précédente, à l'exception qu'elles ont moins d'étendue et moins d'intensité de couleur.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. L'Arabie, selon Pennant. L'Inde, si la description du Père Vincent-Marie se rapporte à cette espèce.

728ᵉ. Esp. ANTILOPE ALGAZELLE, *antilope gazella.*

(Non figurée dans l'Encycl.) *Algazelle*, Buff. Hist. nat. tom. 12. pl. 33. fig. 1 et 2. — *Antilope gazella*, Pallas, Spicil. zoolog. fasc. XII. pag. 17. — *Bezoard antilope*, Penn. Quadr. pag. 26. — Gmel. Bodd. — *Algazelle*, Fréd. Cuv. Mamm. lithogr. février 1819 (2).

CAR. ESSENT. *Cornes noires, rondes, minces, couvertes de dépressions annulaires dans leur moitié inférieure; des larmiers; une ligne dorsale composée de poils récurrens de la même couleur que ceux du corps; pelage fauve en dessus, blanc en dessous. Tête blanche, avec une tache sur le chanfrein, une autre à la base des cornes, et une ligne sur l'œil, grises; queue blanche, terminée par un flocon de poils bruns-noirâtres.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Hauteur de l'animal, depuis le sol jusqu'au sommet de la tête	4	»	»
Longueur depuis le nez, jusqu'à l'origine de la queue	5	»	»
Hauteur au train de devant et à celui de derrière	3	6	»
— de la tête, depuis le bout du nez jusqu'à la base des cornes	1	3	»
— des cornes	2	4	»
Diamètre du corps au milieu du ventre	1	9	»
Longueur de la queue	1	7	»

DESCRIPT. (*Mâle.*) Tête longue; museau peu large; point de mufle; narines semblables à celles des chèvres; tête blanche, avec deux taches d'un gris foncé, qui descendent de la base des cornes et se réunissent sous la mâchoire inférieure qu'elles embrassent, la première en passant sur les yeux; une tache de la même couleur au milieu du front; cou et poitrail d'un fauve foncé; dessus du corps et flancs d'un fauve clair, surtout vers le dos; ventre et jambes blancs; queue blanche, d'un brun-noirâtre au bout; poils très-fins, et plus longs sur le dos que dans les autres parties; une ligne dorsale depuis l'occiput jusqu'à la croupe, dont les poils sont disposés d'avant en arrière. (*Fréd. Cuvier.*)

HABIT. Dans l'état de nature, inconnues. Un mâle qui a vécu à la ménagerie du Muséum d'histoire naturelle de Paris, étoit très-doux et familier.

PATRIE. Assez rare au Sénégal, où on l'amène du centre de l'Afrique. Figurée sur les monumens d'Esné. (Antiq. d'Egypte, p. 49. pl. 4. fig. 11.)

IXᵉ. Sous-genre. EGOCÈRE, *egocerus*, Desm. *Cornes très-grandes et fortes, pointues, à simple courbure postérieure, annelées; un demi-mufle; point de larmiers ni de brosses; queue assez longue.*

729ᵉ. Esp. ANTILOPE BLEUE, *antilope leucophaea.*

(Non figurée dans l'Encycl.) *Blaue bocke*, Kolbe, Vorgeb. pag. 141. — *Antilope leucophaea*, Pallas, Misc. pag. 14. — Ejusd. Spicil. zoolog. fasc. I. pag. 6. et fasc. XII. pag. 12. — *Antilope glauca*, Forster. — *Antilope leucophaea*, Erxleb. Bodd. Gmel. Lichst. — *Gazelle tzeiran*, Allamand et Buff. Hist. nat. Suppl. tom. 6. pl. 20. —

(1) La synonymie de Belon et de Prosper Alpin est rapportée à tort à cette espèce, ainsi que le fait observer M. G. Cuvier. Selon lui, il faut la transporter à l'antilope gazelle.

(2) Tels sont les caractères que nous tirons de la description et des figures de Pennant et de l'Oriental Miscellany. Pallas a formé cette espèce sur la relation du voyageur Vincent-Marie, qui dit avoir vu à Mascate, dans l'Inde, un animal semblable à un cerf, mais blanc comme une hermine, avec des cornes droites, longues de trois à quatre palmes, noueuses, tournées comme des poulies. Il lui rapporte une corne droite, à anneaux plus saillans, plus nombreux et moins obliques que dans celles du pasan de Buffon.

Pennant, d'un autre côté, a reçu de l'Inde un dessin qui semble représenter cet animal. (*Voyez* Encyclop. pl. suppl. 14. fig. 3.)

Enfin, l'Oriental Miscellany renferme une figure d'un animal de l'Inde, qui ne paroît pas différer de celui de Pennant.

De la concordance de ces divers documens, M. de Blainville a conclu à conserver provisoirement l'espèce de l'antilope leucoryx, proposée par Pallas, et que M. Cuvier considère comme une simple variété de l'oryx; ce en quoi il est fondé, surtout par la ressemblance de la taille, par la forme et la distribution des taches de la tête.

Schreb. tab. 278. — *Tackhaitse*, Samuel Daniel, Afric. scenery and animals, fig. — *Chèvre bleue* des colons du Cap de Bonne-Espérance.

CAR. ESSENT. *Cornes très-grandes, uniformément courbées en arrière, grosses à la base et annelées dans les quatre cinquièmes de leur longueur; une ligne dorsale composée de poils récurrens; pelage gris-cendré en dessus, blanc en dessous; une mèche de poils assez longs et blancs devant chaque œil.*

DIMENS. (D'après Allamand.)

	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps, mesurée en suivant le dos, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	5	10	8
Hauteur du train de devant	3	6	9
— du train de derrière	3	7	8
Longueur de la tête, depuis le commencement du nez jusqu'aux cornes	»	9	»
— de la tête, jusqu'aux oreilles	1	1	»
— des oreilles	»	8	»
— des cornes, en suivant leur courbure	2	2	2
Contour des cornes, près de la tête	»	6	7
Circonférence du corps, derrière les jambes de devant	4	»	5
Hauteur des jambes de devant, depuis la plante du pied jusqu'à la poitrine	1	11	8
— des jambes de derrière	2	3	»
Longueur de la queue	»	9	5
— de la touffe de poils qui est au bout de la queue	»	3	3

DESCRIPT. Cornes partant du sommet de la tête, et d'abord à peu près perpendiculaires à la direction du front, se recourbant ensuite uniformément en arrière jusqu'à leur pointe qui est ronde et lisse, leur base n'offrant pas de rides, mais des anneaux, qui vont successivement en grossissant et en s'écartant davantage les uns des autres, au nombre de trente environ; oreilles pointues, très grandes; point de larmiers; queue n'atteignant pas les talons; poils de la ligne dorsale dirigés en avant vers la tête, ce qui indique une sorte de petite crinière. Pelage composé de poils assez longs, d'un gris-cendré, entremêlés de quelques poils blancs, ceux du cou étant plus grands que les autres; ventre et face interne des membres blancs; face antérieure des jambes, et notamment des canons, d'un gris-noir; joues, dessous de la mâchoire et gorge blancs; chanfrein d'un gris foncé; oreilles grises en dehors, blanches en dedans. Une mèche de poils blancs plus longs que les autres en avant de l'œil.

Femelle ne différant du mâle que par les cornes plus petites, ou même par leur absence.

HABIT. Si, ainsi qu'il y a tout lieu de le croire, le *tackhaitse* de Samuel Daniel est l'animal que nous venons de décrire, l'antilope bleue vivroit par paires, ou même par petites troupes de cinq à six individus dans les plaines, au pied des montagnes. Lorsque ce tackhaitse est blessé, il devient dangereux pour le chasseur qui l'approche, et l'on dit qu'à l'époque du rut, il entre en fureur et se jette sur les hommes qu'il trouve dans son chemin.

PATRIE. Kolbe assure que sa *chèvre bleue* habite les environs du Cap de Bonne-Espérance. La peau décrite par Allamand, provenoit de cette colonie. Enfin, le tackhaitse de Samuel Daniel n'a été observé qu'aux environs de Laeta-Koo (Lite-Kou), dans l'intérieur des terres du Cap.

Cette espèce paroît figurée sur les monumens égyptiens. (*Mém. sur l'Egypte antiq.* volum. 3. pl. 66. fig. 4.)

730[e]. Esp. ANTILOPE CHEVALINE, *antilope equina*.

(Non figurée dans l'Encycl.) *Antilope osanne*, Geoff. Collect. du Mus. — *Antilope equina*, Ejusd. — Cuv. Regn. anim. tom. 1. pag. 263. — Dict. class. d'hist. nat. tom. 1. pag. 446. fig.

CAR. ESSENT. *Cornes très-grandes, arquées en arrière, ridées à la base et annelées ensuite dans les deux premiers tiers de leur longueur; une crinière sur le cou; pelage d'un gris-brun; tête brune, avec une mèche de très-grands poils blancs devant chaque œil.*

DIMENS. De la taille d'un petit *cheval*.

	pied.	pouc.	lig.
Hauteur au garrot	4	4	»
Longueur totale du corps, environ	7	6	»
— des oreilles	»	9	»
— de la queue, avec les poils	1	7	»
— des cornes, en suivant la courbure	2	»	»

DESCRIPT. Cornes grandes, arquées en arrière, de forme ovale près de la tête et s'arrondissant ensuite insensiblement; ridées d'abord dans une hauteur de deux pouces, puis marquées de vingt-sept anneaux qui deviennent successivement plus gros, en s'écartant davantage, le dernier tiers étant lisse; oreilles très-grandes, larges à la base et très-pointues à l'extrémité; une crinière de poils gris, longs de deux pouces et demi, récurrens sur le cou; queue assez longue. Pelage partout composé de poils courts, si ce ne sont ceux de la crinière, de la queue et du dessous du cou. Couleur générale, le brun, varié de roussâtre; tête brune, avec le chanfrein blanchâtre, et une tache

tache blanche à la base de chaque corne, se prolongeant en avant de l'œil par une mèche également blanche, de poils fort longs; extrémité des jambes un peu plus brune que leur base; poignets surtout, bruns.

HABIT. et PATRIE. Inconnues. Nous soupçonnons néanmoins que cet animal vient du Cap, et qu'on pourroit, à cause de la ressemblance des formes et de la taille, y reconnoître peut-être un individu de la variété fauve-brun du *tackhausse* indiquée par Samuel Daniel.

X^e^. Sous-genre. CHAMOIS, *rupicapra*, Blainv. *Cornes simples, lisses, à courbure postérieure, dans les deux sexes; point de larmiers, ni de brosses; des pores inguinaux; queue très-courte; deux mamelles; point de mufle.*

731e. Esp. ANTILOPE CHAMOIS, *antilope rupicapra.*

(Encycl. pl. 55, fig. 4, l'*antilope des rochers.*) *Rupicapra*, Plin. Hist. nat. lib. VIII. c. 53.— Gesner, Quadrup. p. 321. fig. p. 319. — Jonst. — *Chamois*, Perrault, Hist. des anim. tom. 1. pag. 201. pl. 29. — Wagner, Hist. nat. helv. cur. pag. 183. — Scheuz. Itinera per Helvetiæ alp. reg. tom. 1. p. 155. — *Chamois* ou *Ysard*, *Hircus rupicapra*, Briss. Regn. anim. pag. 66. n. 6. — *Tragus dorcas rupicapra*, Klein, Quadr. pag. 17. — *Chamois*, Buff. Hist. nat. tom. 12. pag. 136, 177. pl. 16. — *Antilope rupicapra*, Pallas, Miscell. pag. 14. — Ejusd. Spicil. fasc. I. pag. 7; fasc. XII. pag. 12. — Erxl, Gmel. Bodd. Lichst. — Schreb. tab. 279. — *Capra rupicapra*, Linn. Syst. nat. édit. 12. — *Chamois*, Fréd. Cuv. Mamm. lithogr. fig.

CAR. ESSENT. *Cornes noires, courtes, rondes, lisses, perpendiculaires à la tête et brusquement courbées en arrière vers le bout, à peu près parallèles entr'elles; une cavité de la peau peu profonde, située à la base et du côté interne de chaque corne; pelage long, grossier, gris-cendré au printemps, fauve clair en été et brun en hiver; une bande obscure oblique passant sur chaque œil.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps entier, mesurée en ligne droite, depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	3	2	6
Hauteur du train de devant	2	»	6
— du train de derrière	2	1	6
Longueur de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine des cornes	»	6	»
— des oreilles	»	4	3
— du cou	»	9	»
— du tronçon de la queue	»	3	2
Longueur de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	8	6
— du canon	»	6	»
— depuis le bas du pied jusqu'au poignet	»	8	10
Longueur de la jambe, depuis la rotule jusqu'au talon	»	11	6
— du canon des pieds de derrière	»	8	2

DESCRIPT. Tête assez semblable à celle du bouc domestique, mais ayant les narines moins reculées, la lèvre supérieure moins saillante et le front moins élevé; chanfrein droit; point de mufle; point de barbe; dents incisives semblables à celles de l'antilope gazelle, les deux intermédiaires dépassant les autres de deux lignes; oreilles longues, étroites et assez simples; langue douce; pupille en forme de carré long et transversal; cornes rondes, presque lisses, longues de six à sept pouces, d'abord droites et perpendiculaires au front, et terminées subitement par un crochet dirigé en arrière, et même un peu en dessous, comme un hameçon; un creux ou sillon de quelques lignes de profondeur, contourné en spirale, ne paroissant sécréter aucune matière, situé vers la base de chaque corne, du côté interne; point de larmiers; point d'appendices cutanés ou de glands au devant de la partie inférieure du cou; queue courte. Pelage composé de deux sortes de poils, le laineux très-abondant et brunâtre, le soyeux sec et cassant, variant, selon les saisons, sur le corps seulement; d'un brun assez foncé en hiver, d'un brun-fauve en été et un peu gris au printemps; tous ces poils ayant leur base grise en tout temps; tête d'un jaune pâle, à l'exception d'une bande d'un noir-brun qui naît près du museau et qui se termine à la base des cornes et des oreilles, après avoir entouré l'œil; queue noire; tour de l'anus, bord des fesses et intérieur des oreilles blancs; sabots ayant leur face inférieure concave, et terminés par un bord saillant, particulièrement sur le côté extérieur.

Femelles plus petites que les mâles, avec des cornes moins grandes, mais ayant absolument les mêmes couleurs du pelage.

Petits en naissant, d'un jaunâtre foncé, blancs sous la mâchoire inférieure, de chaque côté de la tête et sous le cou, avec une bande noire qui naît sur chaque joue au coin de la bouche, embrasse l'œil et vient finir sur le front, sans se réunir à la bande opposée; bout de la queue noir; fesses blanches; devant des pattes antérieures, une ligne dorsale et une petite bande transverse à celle-ci sur les épaules, aussi de couleur noire.

Petits de deux mois, ayant déjà toutes les couleurs des adultes et des cornes longues de six à huit lignes.

HABIT. Habitant la région boisée des chaînes de montagnes les plus élevées, et se tenant de préférence sur les pentes les plus escarpées et au bord des précipices, les chamois vont ordinairement par petites troupes de trois, quatre, cinq, six individus, et souvent aussi par troupeaux de dix, quinze, vingt et plus. Ils passent, aux approches de l'hiver, des cantons exposés au nord, à ceux qui le sont au sud, et ne paissent que le matin et le soir. Les vieux mâles se tiennent à l'écart, si ce n'est dans le temps du rut; alors ils répandent une odeur analogue à celle du bouc, et même plus forte. L'accouplement a lieu en septembre ou octobre; les petits naissent en avril et mai, et il n'y en a ordinairement qu'un seul par portée. Celui-ci accompagne sa mère jusqu'au mois de septembre ou d'octobre, et dès l'âge d'un an il a acquis une taille presqu'égale à celle des adultes. On dit que la durée de la vie du chamois est de vingt à trente ans.

Ces animaux ont les sens de la vue, de l'ouïe et de l'odorat exquis. Il est très-difficile de les approcher, et lorsqu'ils sont poursuivis, ils bondissent de rochers en rochers avec une vigueur et une adresse surprenantes, et se mettent bientôt hors de portée. Quand ils sont réunis en troupes, le premier d'entr'eux qui a connoissance de quelque danger, fait entendre un sifflement aigu et prolongé, qui est le signal de la fuite pour tous les autres. Lorsqu'ils sont tranquilles, leur voix est un bêlement analogue à celui de la chèvre.

PATRIE. L'Europe, et principalement les montagnes de la Suisse, du Piémont, de la Savoie, des Pyrénées, des diverses chaînes de l'Allemagne, de la Grèce et de quelques-unes des îles de l'Archipel.

732e. Esp. * ANTILOPE AMÉRICAINE, *antilope americana.*

(Non figurée dans l'Encycl.) *Antilope americana*, Blainv. nouv. Bull. soc. phil. 1816. pag. 80. — *Mazama sericea*, Rafinesque, Amer. Monthly Magaz. 1817. pag. 44.

CAR. ESSENT. *Cornes courtes, coniques, légèrement courbées en arrière, noires et annelées; pelage blanc, garni de longs poils soyeux; point de crinière.*

DIMENS. Taille d'une *chèvre* de médiocre grosseur.

DESCRIPT. Corps alongé, peu élevé sur jambes, entièrement couvert de longs poils pendans, non frisés, comme soyeux et tout-à-fait blancs; tête assez alongée, sans mufle ou partie nue; front droit; oreilles médiocres; cornes courtes, assez grosses, noires, un peu annelées transversalement, rondes, presque droites, dirigées en arrière et terminées par une pointe mousse; jambes grosses et supportées par des sabots courts et épais; queue très-courte.

HABIT. Inconnues (1).

PATRIE. L'Amérique septentrionale.

---

(1) M. de Blainville a regardé cet animal comme se rapportant au PUDU (*Capra Pudu* de Molina; *Ovis Pudu* Gmel.); mais ce que l'on sait de cet animal nous paroit trop vague pour qu'il nous soit permis d'adopter ce rapprochement. En effet, Molina se borne à dire que c'est une *chèvre* sauvage, de la grandeur d'un chevreau de six mois, à poil brun, et dont le mâle seul a des cornes très-petites. Elle manque de barbe. Elle descend des Andes en grand nombre, au commencement de l'hiver, pour paître dans les plaines des provinces australes du Chili. On l'apprivoise facilement.

Le même individu décrit par M. de Blainville a été regardé depuis comme appartenant réellement au genre des chèvres; mais l'a-t-on suffisamment examiné? Il se pourroit qu'il appartînt à un groupe intermédiaire à celui qui comprend ces animaux, et à celui du sous-genre des antilopes, où l'on a placé le chamois. D'ailleurs le chamois lui-même, ainsi que l'a remarqué M. Cuvier, s'éloigne considérablement des vraies antilopes par ses formes, et plus encore par son naturel. Sous ce dernier rapport, au contraire, l'antilope américaine se trouveroit rapprochée de cet animal.

La forme ronde des cornes et le manque de barbe nous fournissent, pour le moment, les caractères sur lesquels nous nous fondons le plus pour décrire ce ruminant plutôt ici, qu'en traitant du genre des chèvres.

M. Rafinesque, qui a reconnu le premier la possibilité de former un groupe intermédiaire à celui des antilopes et à celui des chèvres, l'a indiqué dans le journal intitulé: *American Monthly Magazine*, 1817, pag. 44. Il y forme le genre:

MAZAME, *mazama*. Caractérisé par des cornes droites, solides, simples, rondes, permanentes; le cou et les jambes peu longs; la queue courte; les supports des cornes pleins. Il le place dans la famille qu'il nomme *ruminalia* et dans l'ordre des *stereoceria*. Il en distingue cinq espèces.

1°. *Mazama tema*, fauve-brun en dessus, blanc en dessous; cornes cylindriques, droites et lisses. Il dit qu'il diffère du

2°. *Mazama pita*, parce qu'il est plus petit, plus foncé en dessus, plus blanc en dessous, et qu'il a des cornes plus grandes et plus grosses. Nous soupçonnons que ces deux espèces ne diffèrent pas des deux vrais cerfs *gouazoupita* et *gouazoubira* que nous avons décrits ci-avant, pages 445 et 446.

3°. *Mazama dorsata*. Entièrement blanc; pelage lai-

XIe. Sous-genre. ANTILOCHÈVRE, *antilocapra*, Ord. Blainv. *Cornes des deux sexes peu longues, comprimées, recourbées en crochet postérieurement vers la pointe, et munies d'un andouiller antérieur; point de mufle; point de larmiers, ni de brosses aux poignets; formes générales des antilopes.*

733e. Esp. ANTILOPE A FOURCHE, *antilope furcifer*.

(Non figurée dans l'Encyclop.) *Antilocapra americana*, Ord, Journ. de phys. 1818. — *Cervus bifurcatus*, Rafinesque. — *Antilope bifurcata*, Smith. — *Antilope furcifer*, Ejusd. Trans. soc. Linn. tom. 13. pl. 2. — *Cerf à bois recourbé*, *cervus hamatus*, Blainv. nouv. Bull. soc. philom. 1816. pag. 80. — Schreb. Goldfuss, tab. 264 B. — Desm. nouv. Dict. d'hist. nat. tom. 29. pag. 542.

CAR. ESSENT. *Cornes rugueuses, triangulaires à la base, et pourvues d'un très-petit andouiller comprimé et déjeté en dehors, terminées supérieurement par une pointe recourbée en crochet en arrière et un peu en dehors; pelage fauve-roussâtre en dessus, blanc en dessous; poils assez courts, rudes et grossiers; une crinière rousse sur le cou.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps, mesurée de la partie antérieure des épaules, à la croupe (mesures anglaises)	2	9	»
Hauteur du train de devant, au garrot	2	9	»
Longueur de la queue	»	4	»
— des cornes du mâle	1	»	»
— de l'andouiller de ces cornes	»	2	»

neux; une crinière de grands poils le long du cou et du dos; cornes coniques et subulées, pointues et légèrement courbées en arrière, avec leur base rugueuse. C'est le *mountain sheep*; ovis montana de M. Ord, Journ. acad. sc. nat. Philadelp. mai 1817. vol. 1.

4°. *Mazama sericea*, qui est l'animal nommé *antilope americana* par M. de Blainville, décrit ci-dessus.

5°. *Mazama Pudu* de Molina. *Voyez* plus haut.

M. Rafinesque, en faisant remarquer que ces trois dernières espèces ont les cornes courbées, au lieu de les avoir droites comme les deux premieres, propose d'en former un genre particulier, ou peut être un sous-genre qu'il nomme *oreamnos*. Il remarque que ces trois ruminans diffèrent encore des autres en ce qu'ils vivent dans les pays de montagnes.

Ne doutant pas que les deux premières espèces ne soient des cerfs, nous pensons d'ailleurs qu'il sera nécessaire de se procurer des renseignemens nouveaux sur les trois autres, pour admettre le sous-genre proposé par M. Rafinesque.

DESCRIPT. Cornes marquées de légères rides transversales et de rugosités, un peu inclinées en dehors et recourbées en arrière à leur extrémité, qui est lisse; pourvues, vers les deux tiers de leur hauteur, d'un andouiller assez court, dirigé en avant. Yeux grands, placés très-haut et sous la base des cornes; oreilles pointues, de moitié moins longues que le chanfrein; base des cornes touffue; cou supportant une grande crinière; jambes très-fines; queue courte; poils épais, rudes, grossiers, aplatis, ondulés et renfermant dans leur milieu une sorte de moelle. Dos, flancs, face extérieure des jambes de devant et dessus de la queue d'un fauve-rougeâtre; poitrine, ventre, intérieur des membres, fesses et dessous de la queue blancs; sommet de la tête blanc, ainsi que les joues et les lèvres; face et nez d'un châtain foncé; cou d'un fauve-rougeâtre en dessus, avec une tache blanche près des oreilles, et marqué de blanc en dessous; crinière rousse.

Nota. Une petite corne de quatre ou cinq pouces de longueur, vue à Londres par M. de Blainville, appartient à cette espèce, ainsi que s'en est assuré M. Ord, à qui l'on doit la première description de l'antilope à fourche. M. de Blainville avoit donné à l'animal duquel provenoit cette corne, dont l'apparence extérieure étoit tout-à-fait celle d'un bois de chevreuil, le nom de *cervus hamatus*. M. Goldfuss a figuré ce prétendu bois dans le n. 65 de la continuation des *saugthiere* de Schreb. tab. 264 B, et nous avions aussi admis le *cervus hamatus* dans le *Nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle*; mais actuellement, convaincus que cette espèce doit être rapportée à celle dont nous traitons ici, nous nous empressons de la retirer de la nomenclature des mammifères.

HABIT. et PATRIE. Cette antilope a été rencontrée à l'état sauvage dans les contrées de l'ouest de l'Amérique septentrionale (les bords du Missouri) par les voyageurs Lewis et Clarke.

734e. Esp. * ANTILOPE A EMPAUMURE, *antilope palmata*.

(Non figurée dans l'Encyclop.) *Antilope palmata*, Hamilton, Smith, Trans. of soc. Linn. tom. 13. pl. 3. — *Mazame*, Hernandez, lib. 9. cap. 14?

CAR. ESSENT. *Cornes renversées en arrière à la pointe, et présentant une empaumure antérieure aplatie d'avant en arrière, et saillante depuis leur*

base, qui est hérissée de petits tubercules; pelage d'un fauve clair sur le dos, blanc au ventre et aux flancs.

DESCRIPT. Nous ne savons rien de plus sur les caractères de cet animal, qu'Hamilton Smith rapporte au *mazame* d'Hernandez, mais, suivant nous, sans preuves suffisantes. De son côté, M. Ord regarde son antilocapra, comme étant le même mazame, mais sans plus de fondement.

PATRIE. Le nord du Mexique (1).

CXXVII^e. GENRE.

CHÈVRE, *capra*, Linn. Pallas. Erxleb. Cuv. Geoffr.

Hircus, Briss. Klein. Bodd.

Aries, Briss.

Ægionomus, Pallas. Ranzani.

CAR. Formule dentaire : incis. $\frac{0}{8}$, canines $\frac{0-0}{0-0}$, molaires $\frac{6-6}{6-6} = 32$.

Incisives à peu près d'égale dimension, rangées régulièrement et se touchant bord à bord.

Cornes (2) dirigées en haut et en arrière, comprimées, ridées transversalement.

Chanfrein droit ou même un peu concave (3).

Point de *mufle*; intervalle des *narines* nu.

Point de *larmiers* ni de *sillons sous-orbitaires*.

Oreilles pointues, droites et mobiles (4).

Langue douce.

Corps assez svelte; *jambes* assez robustes.

Queue courte.

Point de *pores inguinaux*.

Point de *brosses* aux poignets.

Deux *mamelles*.

Pelage composé de deux sortes de poils; l'intérieur très-fin et très-doux (1), plus ou moins abondant; l'extérieur long ou très-long, lisse.

Menton le plus souvent garni d'une barbe, quelquefois de deux appendices cutanés ou des sortes de glands, pendant au-dessous du cou.

Testicules contenus dans un scrotum très-volumineux.

HABIT. A l'état sauvage, les chèvres recherchent les lieux très-élevés et les plus escarpés, et se réunissent en troupes plus ou moins nombreuses, sous la conduite d'un vieux bouc. Ce sont, de tous les ruminans, ceux qui font preuve de plus d'intelligence et de vivacité. Leur vue est très-bonne; elles entendent de loin, et leur odorat a une finesse remarquable. Leur nourriture consiste en herbes et en bourgeons : elles font deux petits par portée.

PATRIE. Les chaînes granitiques de l'Europe et de l'Asie.

735e. Esp. CHÈVRE BOUQUETIN, *capra ibex*.

(Encycl. pl. 49. fig. 2, 3 et 4.) *Ibex*, Plin. Hist. nat. lib. VIII. c. 53. — Gesner, Quadr. pag. 331. — Jonst. — *Bouc-estain*, *hircus ibex*, Briss. Regn. anim. pag. 64. n. 3. — *Capra ibex*, Linn. Erxleb. — *Hircus ibex*, Bodd. — *Bouquetin*, Buff. Hist. nat. tom. 12. pag. 136. tab. 13 et 14. — *Steinbok*, Knorr. Delic. natur. tom. 2. tab. k 5. fig. 2. — Meisner. — Mus. des naturg. helv. vol. 5. tab. 1. — *Steinbok* des Allemands. — *Capra selvatica* des Italiens.

CAR. ESSENT. *Face antérieure des cornes plate, contenue entre deux arêtes longitudinales, avec des côtes saillantes transversales, qui se relèvent davantage en passant sur l'arête interne; pelage d'un gris-fauve en dessus et blanchâtre en dessous, avec une ligne dorsale d'un brun-noirâtre.*

DIMENS. (Bouquetin de Suisse, mâle.)	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à la base de la queue	4	6	»
— de la tête	»	11	»

(1) Le voyageur Charles Leray parle, dans sa relation, d'un ruminant qu'il a découvert dans les pays des Osages, qu'il appelle *Cabrée*, et qu'il ne décrit pas, mais dont il donne une figure pag. 118.

Cette figure, sur l'authenticité de laquelle on nous a assuré qu'il existoit des doutes bien fondés, représente un ruminant très semblable au cerf par les formes du corps, des jambes et la brièveté de la queue; mais ses cornes fort grandes, et décrivant trois tours de spire fort alongés, sont très-semblables à celles de l'antilope des Indes (*Antilope cervicapra*).

M. Rafinesque, établissant son genre *Strepsiceros* pour les espèces d'antilopes à cornes spirales, y place celle-ci, d'après la seule vue de la figure que nous venons de citer. Il lui donne le nom de *Strepsiceros Eriphos*.

(2 et 4) Les cornes ne manquent aux femelles que dans quelques races domestiques. Les oreilles ne deviennent pendantes que dans quelques autres.

(3) Toujours dans les races sauvages.

(1) Ce poil intérieur est désigné vulgairement sous le nom de *capelain*. C'est celui qui, dans quelques races d'Asie, fournit la matière première des étoffes précieuses appelées *cachemires*.

	pied.	pouc.	lig.
Largeur du front	»	6	8
Longueur du cou, depuis la racine des cornes jusqu'aux épaules	1	1	9
— du dos, depuis les épaules jusqu'à la base de la queue	2	5	8
— de la queue	»	6	»
Hauteur du train de devant, au garrot.	2	6	1
— du train de derrière, à la croupe.	2	7	11
Longueur des cornes, mesurée sur la courbure	2	6	1
Corde de l'arc, décrit par ces cornes.	1	9	5
Circonférence des cornes, à la base.	»	8	7
Ecartement des cornes, à la pointe	2	»	6

DESCRIPT. Cornes de couleur noirâtre, dirigées obliquement en arrière et en dehors, en décrivant une courbe assez régulière; tête assez courte; museau épais; yeux médiocrement grands, vifs; queue courte; jambes minces et sèches. Pelage formé en hiver de poils longs et rudes, entremêlés de poils plus courts, touffus et fins, qui restent seuls en été. Couleur généralement d'un gris-fauve aux parties supérieures du corps et d'un blanc sale aux parties inférieures; une bande noire s'étendant tout le long de l'épine du dos jusqu'au bout de la queue, mais se faisant surtout remarquer en hiver (époque où la teinte brune du corps diminue); fesses blanchâtres; une ligne brune sur chaque flanc, séparant la couleur du dessus du corps de celle du dessous; bouche d'un brun-noir.

Femelles ne différant guère des mâles que par le moindre volume de leurs cornes.

Jeunes d'un gris-cendré.

Var. A. Bouquetin de Sibérie, *Ibex Alpium sibiricarum*, Pallas, Spicil. zool. fasc. XII. pag. 31. tab. 3 et 5. fig. 4. Longueur, quatre pieds et quelques pouces; hauteur, au garrot, deux pieds six pouces; membres antérieurs très-robustes; queue courte, nue en dessous; poil d'un gris pâle, mêlé de brun à la nuque et aux bras, avec une ligne noire tout le long de l'épine du dos et une autre sur le devant des quatre canons; barbe, queue et une tache carrée, qui occupe presque tout l'avant-bras, noires; dessous du corps, dedans des membres, base de la queue, bord des lèvres et bout des pieds blancs. Les *vieux* ayant un demi-cercle sous le museau, en avant de la barbe, la gorge entre les pieds de devant, une ligne de chaque côté du sternum et le bord antérieur de l'oreille noirâtres; l'avant-bras, les quatre canons en devant et en dehors noirs; ces derniers blancs en arrière; une bande noirâtre séparant la cuisse et la jambe des flancs, et allant embrasser le talon; la barbe longue de cinq à huit pouces, selon l'âge.

Nota. Lorsqu'on pourra comparer de nouveau ce bouquetin de Sibérie avec celui des Alpes, il sera peut-être possible de reconnoître des différences caractéristiques assez importantes, pour les séparer spécifiquement.

HABIT. Les bouquetins forment de petites troupes, composées d'un seul mâle et de plusieurs femelles, qui restent réunies jusqu'à l'époque où ces dernières mettent bas un seul ou deux petits; c'est-à-dire, au mois d'avril. Le rut a lieu vers le milieu de l'automne, et la durée de la gestation est de cent soixante jours environ. A l'époque du rut, les bouquetins répandent une odeur très-forte et très-désagréable, analogue à celle des boucs. Quoique ces animaux aiment beaucoup la liberté, cependant ils s'apprivoisent facilement lorsqu'on les prend jeunes. Ils peuvent s'accoupler avec les chèvres domestiques et produire des individus métis, qui ont ordinairement les couleurs du père et les cornes de la mère. Des bouquetins sauvages se mêlent quelquefois aux chèvres qu'on fait paître dans les prairies des montagnes, et les saillissent.

PATRIE. Les grandes chaînes des montagnes de l'ancien Continent; sur les Alpes, les Pyrénées, les Apennins, le Tyrol, le Jura, les montagnes de la Sibérie et du Kamtschatka, et, dit-on aussi, dans la chaîne du Liban, l'Ararat, le mont Taurus, le Caucase, etc.

736[e]. Esp. CHÈVRE CAUCASIQUE, *capra caucasica.*

(Non figurée dans l'Encycl.) *Capra caucasica*, Guldenstaedt, Act. petrop. 1779. p. 2. pag. 273. tab. 16 et 17. — Gmel. Syst. nat. pag. 197.

CAR. ESSENT. *Cornes triangulaires, dont la face antérieure forme un angle obtus, avec des côtes ou nœuds saillans; pelage d'un brun foncé en dessus, blanc en dessous; une ligne dorsale brune; tour de la bouche et poitrine, noirs.*

DIMENS. Taille et proportions à peu près les mêmes que celles du *bouquetin.*

DESCRIPT. Cornes du mâle longues de deux pieds quatre pouces; pelage d'un brun fauve, approchant de la couleur de celui du cerf, blanchâtre en dessous; nez, tour de la bouche, poitrine et pieds noirs; reste de la tête gris; une ligne brune le long de l'épine dorsale, et une blanche derrière chaque canon.

PATRIE. Les sommets des montagnes du Caucase, et particulièrement les environs des sources des fleuves Terek et Cuban. Est-ce à cette espèce qu'on doit rapporter les *boucs estains* des montagnes de l'île de Candie, mentionnés par Bélon? C'est ce que la description trop incomplète qu'en donne ce voyageur ne peut permettre de décider.

737ᵉ. Esp. CHÈVRE ORDINAIRE, *capra ægagrus*.

(Encycl. pl. 47, fig. 3; pl. 48, fig. 4 et 5; pl. 49, fig. 1, 5 et 6; pl. 50, fig. 1. Τραγος Αιγος, Aristot. — Αιξ, Oppian, Cyneg. II. 826. — *Capra*, Plin. Gesn. Jonst. etc. — *Hircus*, *hoedus*, Gesn. Jonst. — *Caper*, Schwenckf. Jonst. — *Tragus*, Klein.

Capricerva paseng, D. Garcia ab horto, aromat. et simplic. aliquot medicament. apud Indos nascentium hist. in Exotic. Clusii. — Mooardes. — *Paseng*, fera quædam montana caprini generis, Kœmpfer, Amœn. exotic. pl. 398. fig. p. 407. fig. 2. — *Die Ziege welche den Bezoar liefert*, S. G. Gmelin, Voyag. III. pag. 493. — *Ægagrus*, Pallas, Spicil. zool. fasc. XI. tab. 5. fig. 2 et 3. — *Paseng*, G. Cuv. Ménag. nat. fig. — F. Cuv. Mamm. lithogr. fig. (1).

CAR. ESSENT. *Face antérieure des cornes formant un angle aigu avec des nœuds ou côtes légèrement marqués, et la face postérieure arrondie.*

DIMENS. *Voyez ci-après* les différentes races.

Variétés sauvages.

DESCRIPT. *Var.* A. Chèvre sauvage, *capra ægagrus ferus*, *paseng* ou *ægagre*. Cornes du mâle longues de deux pieds cinq pouces, recourbées inférieurement en arrière, peu divergentes, comprimées, avec le bord antérieur comprimé; celles de la femelle nulles ou très-petites; tête noire en avant, rousse sur les côtés; barbe longue et brune, ainsi que la gorge; corps gris-roussâtre, avec une ligne dosale et la queue noires. Taille plus considérable que celle des variétés domestiques. (*Gmelin et Kœmpfer.*)

Nota. M. G. Cuvier a donné la description suivante d'une grande chèvre des montagnes de la Suisse, qu'on assuroit être sauvage, mais qui, selon la remarque de M. F. Cuvier, vit aussi à l'état domestique dans les Pyrénées, et même dans les Alpes. On a conjecturé que cet animal pouvoit être rapporté à la race de l'ægagre, ou bien qu'il étoit le résultat métif de l'accouplement du bouquetin et de la chèvre. Il produisoit avec les chèvres communes; mais les individus de la race secondaire éprouvoient tous des accidens lors de la grossesse, qui faisoient avorter les mères ou mourir les petits avant leur deuxième année.

Mâle. Taille plus forte que celle des boucs; longueur, quatre pieds dix pouces; hauteur, deux pieds huit pouces. Corps plus robuste, plus trapu; poil lisse, assez long, sans être pendant, si ce n'est celui de la barbe, gris, nué de blanchâtre à certains endroits et de gris-roussâtre à d'autres; chanfrein et une large bande qui s'étend depuis l'occiput jusqu'à la queue, une autre descendant le long de l'épaule, et une troisième en avant de la cuisse, les quatre jambes, les pieds, la barbe, une bande qui se prolonge sous le cou, toute la poitrine et la plus grande partie du dessous du corps, d'un brun-noirâtre plus ou moins foncé; queue noire; un large espace arrondi, d'un blanc pur, autour de l'anus; scrotum d'un gris pâle; cornes exactement conformées comme celles du paseng, et aussi longues. Un autre mâle a présenté une couleur d'un fauve clair assez brillant, mais une semblable distribution de brun (1).

Femelle ayant des cornes plus petites et les teintes plus uniformes. *Cabri* fauve clair, avec le chanfrein, une tache sur l'œil, la ligne dorsale et le devant des canons noirs.

Il y a lieu de croire que le *capricorne* de Buffon, tom. 12, pag. 145, pl. 15, est un bouc provenant de cette variété.

Variétés domestiques.

Var. B. Chèvre commune, *capra hircus* des nomenclateurs. (Encycl. pl. 47, fig. 3, *bélier à longs sabots*, au lieu de *bouc*; pl. 48, fig. 4, le *bouc*; fig. 5, la *chèvre*) — Buff. tom. 5, pl. 8 et 9, et Suppl. tom. 6. pl. 16. *Bouc*. Longueur du corps, mesurée en ligne droite depuis le bout du mu-

(1) Ce second alinéa de synonymie se rapporte entièrement aux chèvres sauvages décrites immédiatement après, sous le nom de *paseng* ou d'*ægagre*, et à la chèvre des Alpes et des Pyrénées, qu'on seroit tenté de leur rapporter.

(1) Le premier a été décrit par M. G. Cuvier (Ménag. nation.), le second par M. F. Cuvier (Mamm. lithogr.).

seau jusqu'à l'anus, 4 pieds. — Hauteur du train de devant, 2 pieds 2 pouces. — du train de derrière, 2 pieds 3 pouces. — Longueur de la tête, depuis le bout du museau jusque derrière les cornes, 9 pouces. — des oreilles, 5 pouces. — Longueur du tronçon de la queue, 6 pouces. — du bras, depuis le coude jusqu'au poignet, 9 pouc. — du canon de devant, 4 pouces. — de la jambe, depuis la rotule jusqu'au talon, 11 pouces. — du canon, depuis le talon jusqu'au bouler, 8 pouces. Corps maigre, à éminences osseuses bien senties; chanfrein droit ou légèrement concave; front relevé; yeux grands et vifs, à iris d'un beau jaune; oreilles droites, en cornet, mobiles; cornes (lorsqu'elles existent) très-comprimées, longues, ridées transversalement, ne décrivant pas un arc régulier, mais montant d'abord en ligne droite sur le sommet de la tête et se recourbant ensuite en arrière et de côté; poil extérieur long, divisé par mèches, ferme, un peu moins dur que le crin de cheval; celui de la partie antérieure de la tête et des quatre pieds ras; poil intérieur ou capelain très-rare, mais fin. Couleur ordinaire noire, blanche ou pie; quelquefois brune ou fauve; souvent une ligne brune oblique sur les joues, passant sur l'œil et se rendant de la base des oreilles aux coins de la bouche. Dans quelques individus, des glands ou sortes de verrues, qui sont des prolongemens de la peau, pendent sous le cou.

Chèvres ne différant des boucs que par une taille moins considérable, des cornes plus petites, moins comprimées, plus régulièrement arquées en arrière, dans leur longueur, ou n'existant pas dans quelques individus.

Quelques individus ont un nombre variable de cornes, tel que trois, quatre ou cinq; mais alors, toutes ces productions sont fort irrégulières et très-diversement dirigées et contournées.

PATRIE. Toute l'Europe, et les lieux des autres parties du monde où les Européens se sont établis.

Var. C. Chèvre sans cornes, *cap. æg. acera; bouc sans cornes*, Fréd. Cuv. Mamm. lithogr. fig. — Hauteur au garrot, 2 pieds 3 pouc. Chanfrein très-droit; protubérance qui constitue le noyau des cornes dans les autres races, ne se montrant qu'en rudiment et n'étant revêtue que par la peau; oreilles assez droites, en cornet; corps couvert de poils soyeux très-longs.

PATRIE. Originaire d'Espagne. On trouve d'ailleurs dans toutes les autres races des individus de l'un et de l'autre sexe dépourvus de cornes.

Var. D. Chèvre de Cachemire, *cap. æg. lanigera; bouc de Cachemire*, Fréd. Cuv. Mamm. lithogr. fig. — Taille moyenne; hauteur au garrot, 2 pieds. — Longueur depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue, 3 pieds 10 pouces. — de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à l'entre-deux des cornes, 9 pouces. — de la queue, 5 pouces. Chanfrein légèrement moutonné; cornes droites, très-aplaties, tordues en spirale, divergentes; oreilles larges et pendantes; poils soyeux, très-longs, lisses et fins, non roulés en tire-bourre, comme ceux du bouc d'Angora; poil laineux, excessivement fin, assez abondant et d'un gris-blanc. Couleur générale dans l'individu décrit, blanche, avec les côtés de la tête et le cou noirs. Point d'odeur de bouc au temps du rut.

PATRIE. Le royaume de Cachemire. Le bouc décrit ci-dessus avoit été transporté de ce pays dans l'Inde, où MM. Diard et Duvaucel l'ont acquis pour le Muséum d'histoire naturelle. C'est le duvet de cette race qui entre dans la composition des tissus de cachemire. On dit aussi que le poil de chameau est employé au même usage.

Nota. Les chèvres amenées en France, en 1819, par M. Amédée Jaubert, ont tous les caractères de cette race, à cela près que leurs cornes sont plus droites et presque toujours croisées. Elles diffèrent des vraies chèvres du Thibet, var. F, par leur taille plus petite, leurs jambes relativement plus courtes, leur poil extérieur plus fin, moins long et ordinairement blanc; leur duvet plus abondant, plus fin et tout blanc. Néanmoins, elles descendroient de ces dernières, selon M. Ternaux, et auroient été introduites par Thamas-Kouli-Khan, dans le Caboul, le Candahar, le Kerman, et la Grande-Boukarie. C'est dans les steppes de l'Oural, et jusques sous le 52ᵉ. degré de latitude septentrionale, que M. Jaubert s'est procuré celles que nous possédons maintenant; mais leur race a été croisée avec celle du bouc de Cachemire, dont nous venons de donner la description, qui s'est trouvé fort heureusement en France, pour remplacer les boucs, tous morts, ou rendus hors de service pendant la traversée de Théodosie en Crimée, à Marseille et à Toulon.

Var. E. Chèvre de Juda, *cap. æg. reversa*, Gmel. var.? — *Capra reversa*, Erxleb. — *Hircus reversus*, Bodd. — *Bouc de Juda* ou de *Juida*, Buff. tom. 12, pl. 20 et 21. Suppl. tom. 3, pl. 13. (Encycl. pl. 50, fig. 1.) — *Bouc.* Longueur totale

du corps, 2 pieds 9 pouces. — Hauteur, 1 pied 5 pouces. Chanfrein légèrement concave; front peu élevé; oreilles courtes, à demi dressées, constamment dirigées en avant ou en dehors, mais jamais en arrière; cornes blanchâtres, grandes, très-aplaties, s'écartant de la tête en divergeant et se tordant une fois et demie sur elles-mêmes; poils du corps soyeux, assez longs et fins, souvent blancs; les laineux extrêmement fins et doux; une légère crinière s'étendant depuis le derrière de la tête jusqu'à la queue, et formée de poils plus longs que les autres.

Une femelle, que Buffon regardoit comme appartenant à cette variété, avoit le corps généralement fauve pâle, avec des parties blanches irrégulièrement placées; le devant, le dessus de la tête et la ligne dorsale noirs, etc.

PATRIE. Le royaume de Juda ou de Juida, en Afrique. Ce bouc a les plus grands rapports avec le précédent, mais il est plus petit et moins haut sur jambes.

Var. F. Chèvre du Thibet, *cap. æg. thibetana. Bouc.* Longueur totale, mesurée depuis le bout du nez jusqu'à la base de la queue, 3 pieds 2 pouces. — Hauteur au garrot, 2 pieds 5 pouces. — Longueur des oreilles, 7 pouces; largeur 2 pouces et demi. — de la queue, 5 pouces. Chanfrein droit; oreilles très-longues, larges, pendantes et toutes plates, de forme ovale, arquée en avant. Poils soyeux du corps excessivement grands, et ayant jusqu'à un pied et demi de longueur, tombant par grandes mèches à droite et à gauche de la ligne dorsale, où s'observe la raie de séparation. Couleurs générales, brunes; du fauve à la tête, et surtout vers les joues; pointe des grands poils souvent d'un fauve-doré; poil laineux très-fin, assez peu abondant et noirâtre. Cornes des boucs aplaties, divergentes, dirigées latéralement, tordues sur elles-mêmes; celles des femelles, minces, annelées en travers, non tordues, non aplaties, avec une légère arête; arquées uniformément en arrière.

Jeunes de couleur fauve, avec une ligne dorsale et le dessous de la queue noirâtres.

Une race métive diffère de celle-ci par la forme des oreilles, assez longues, étroites, comme pincées au bout, horizontales et mobiles.

PATRIE. Introduite des montagnes du Thibet dans l'Inde, et transportée en Angleterre. Cette race a été importée en France en 1818, par M. Huzard fils, d'après les ordres du ministre de l'intérieur, M. le duc Decazes.

Var. G. Chèvre d'Angora, *cap. æg. angorensis*, Gmel. var. — *Hircus angorensis*, Bodd. — *Capra hircus angorensis*, Erxleb. — Aἰξ ἐν Ἀγκύρᾳ, Ælian. Anim. lib. XVI. cap. 20. — *Chèvre d'Angora*, Buff. tom. 5. pl. 10 et 11. (Encycl. pl. 49. fig. 1.) Taille moyenne; chanfrein très-légèrement bombé; oreilles pendantes; cornes sujettes à varier; celles des mâles étant ordinairement comprimées, étendues horizontalement de chaque côté de la tête et contournées en spirale, mais non tordues; celles des femelles plus courtes et plus rondes, disposées comme celles des béliers. Poils soyeux, très-longs, très fournis, frisés et contournés en tire-bourre. Couleur générale, ordinairement blanche.

PATRIE. Les environs de la ville d'Angora, en Asie mineure. Les longs poils de cette chèvre servent de matière première dans la fabrication des étoffes connues sous le nom de *camelots*.

Var. H. Chèvre mambrine, *cap. æg. mambrica*, Linn. Gmel. — *Chèvre mambrine* ou *chèvre du Levant*, Buff. Hist. nat. tom. 12. pag. 152, 154. — *Syrian goat*, Penn. Syn. quadr. pag. 15. tab. 5. fig. 1, 2. (Encycl. pl. 49. fig. 5.) Race peu connue, qui a, suivant Sonnini, le corps élancé; la tête plus alongée que celle des autres variétés et plus arquée en devant; les oreilles fort longues et pendantes; les cornes tout au plus longues de deux pouces et demi, un peu courbées en arrière; le poil ras et la couleur rougeâtre bai.

La figure de l'Encyclopédie, néanmoins, représente un animal à chanfrein très-droit, à oreilles démesurément longues, à queue basse, aussi très-longue et à grands poils sur le corps.

PATRIE. Cette race, qu'on pourroit peut-être confondre avec la suivante, a reçu son nom de la montagne de Mambré ou Manrée, située à la partie méridionale de la Palestine, aux environs d'Hebron. On dit que c'est la seule qui soit répandue dans la Basse-Egypte, et qu'elle se trouve aussi aux Indes orientales.

Var. I. Chèvre de la Haute-Egypte, *cap. æg. thebaica.* — *Capra indica*, Gesner. — *Adimmain*, Nieremberg, Hist. nat. pag. 183. fig. — Jonston, Quadr. tab. 26. — *Bouc de la Haute-Egypte*, Fréd. Cuv. Mamm. lithogr. Taille moyenne; chanfrein excessivement bombé et séparé du front par un enfoncement, surtout celui du mâle, dont la mâchoire inférieure est prolongée de manière à dépasser de beaucoup la supérieure; oreilles très-longues et plates; cornes

cornes nulles ou très-petites et arquées légèrement en arrière. Corps du *mâle* couvert d'un poil soyeux, long, brun-fauve ; poil des cuisses jaunâtre ; une crinière sur le cou et deux glands en dessous ; queue fort courte ; scrotum très-volumineux, pendant et divisé en deux lobes bien séparés, un pour chaque testicule.

Femelle ne différant du mâle que parce que le caractère du chanfrein, excessivement arqué, n'est pas aussi marqué, et que son poil plus court a une couleur moins foncée. Ses mamelles, qui pendent jusqu'à terre, ressemblent, lorsqu'elles sont pleines de lait, à deux sphères accolées l'une à l'autre, et suspendues par un pédicule charnu très-long.

PATRIE. La Haute-Egypte.

Var. K. Chèvre du Nepaul, *cap. æg. arietina*, Nob. — *Chèvre du Nepaul*, Fréd. Cuv. Mamm. lithogr. fig. — Hauteur du corps au garrot, environ 2 pieds. Membres élevés ; formes légères ; chanfrein bombé uniformément, et ayant avec le front une courbure non interrompue ; conque de l'oreille excessivement grande, pendante, de forme ovalaire ; cornes petites et appartenant à la division des cornes en spirale. Pelage gris foncé, résultant d'un mélange de poils noirs et de poils blancs, tous assez courts et soyeux. Tour du museau, menton et face externe des oreilles, de couleur blanche.

PATRIE. La province de Nepaul, au pied des monts Himalaya, dans l'Inde.

Var. L. Chèvre naine, *cap. æg. depressa*, Erxleb. Gmel. — *Petite chèvre à cornes rabattues, bouc d'Afrique, chèvre naine*, Buff. Hist. nat. tom. 12. tab. 18 et 19. — *Bouc et chèvre nains*, Fréd. Cuv. Mamm. lithogr. fig. (Encycl. pl. 49. fig. 6.) Très-rapprochée de la chèvre commune, mais plus basse sur jambes, et à proportion plus ramassée. — Hauteur du mâle au garrot, 22 pouces. — de la femelle, 18 pouces. Chanfrein un peu concave ; oreilles droites et pointues ; corps couvert d'un poil ras, un peu plus long chez le bouc sur le cou et le dos, qu'aux autres parties. Couleurs présentant un mélange de noir et de fauve, avec des taches blanches irrégulièrement placées.

PATRIE. Originaire d'Afrique. On l'a transportée en Amérique, où elle s'est maintenue sans autre altération que celle de la taille, qui est devenue un peu plus petite (1).

HABIT. Celles du paseng ou ægagre d'Asie sont peu connues ; on sait seulement que cet animal, qui surpasse en grandeur toutes les variétés domestiques, montre beaucoup d'agilité et de force, et qu'il tue quelquefois les chasseurs qui cherchent à le prendre, en se précipitant sur eux. Les calculs pierreux de ses intestins sont connus sous le nom de *bézoards*, et les peuples des pays qu'il habite, leur attribuent des propriétés médicales imaginaires.

Si l'ægagre ou paseng de nos Alpes appartient à la même souche, et n'est pas, comme on a pu le penser, le résultat de l'accouplement des bouquetins avec les chèvres domestiques, on peut ajouter que cet animal sauvage a aussi du penchant à se rapprocher des troupeaux de chèvres, et qu'on peut l'y retenir ; car, dans les Pyrénées et les Alpes, on remarque que presque tous les troupeaux ont à leur tête plusieurs individus de cette grande race.

(1) M. de Blainville a fait connoître, dans le Bull. de la Soc. phil. 1818, deux variétés de chèvres dont il a vu des dessins à Londres.

La *première* est sa CHÈVRE COSSUS, *Cap. ægr. Cossus* de l'Inde. Elle est entièrement blanche et couverte par tout le corps de poils fort longs, tombans, non frisés, soyeux ; ses oreilles sont horizontales ; ses cornes courbées en arrière et en dehors à la pointe, sont serrées contre la partie postérieure de la tête ; son front est assez busqué ; il n'y a pas de barbe sous le menton, et les poils de la face, fort longs, se portent à droite et à gauche en partant de la ligne moyenne du chanfrein. Celle-ci pourroit rentrer dans la variété de la chèvre du Thibet.

La *seconde* ou CHÈVRE IMBERBE, *C. æg. imberbis*, aussi de l'Inde, a beaucoup de rapports pour la forme générale avec le bouquetin du Caucase ; son corps est épais, alongé ; son cou court et très-large ; ses jambes sont assez élevées et cependant fortes ; sa tête a beaucoup de ressemblance avec celle du bélier ; son chanfrein est arqué, son front bombé ; ses oreilles sont horizontales et médiocres ; ses cornes très-comprimées, ridées transversalement, se touchent presqu'à la base, s'écartent ensuite en dehors et en arrière et se tordent un peu ; elles sont plus petites et moins comprimées dans les femelles que dans les mâles ; sa queue est recourbée en dessus. Le poil est en général court et serré, et forme une sorte de crinière noire sur le cou et la plus grande partie du dos. Il n'y a point de barbe sous le menton, mais une espèce de fanon ou de peau pendante sous la ganache ; la couleur générale est bariolée de noir, de roussâtre et de blanc, dispersés d'une manière assez irrégulière.

La plupart de ces caractères se rapportent à ceux de la petite chèvre naine d'Afrique, que cette race a conservés partout où elle a été transportée. Il est à regretter que M. de Blainville n'ait pas signalé la taille de sa chèvre imberbe.

La *chèvre d'Islande* de M. Frédéric Cuvier a été considérée jusqu'à présent comme appartenant au genre des moutons.

A l'état de domesticité, la chèvre est de tous les ruminans, celui qui a conservé le plus de traits caractéristiques des races primitives. Son œil est vif, sa démarche est active et gaie ; elle montre de l'attachement pour ses petits, et distingue, en s'attachant à elles, les personnes qui la soignent. Son naturel la porte à aimer la liberté et à satisfaire ses nombreux caprices. Elle marche toujours en tête des troupeaux de moutons parmi lesquels on l'introduit, et les dirige par goût vers les lieux escarpés et rocailleux, où elle grimpe avec une grande facilité.

Dans les troupeaux composés uniquement de chèvres, les vieux boucs marchent les premiers. Ces animaux sont très-ardens en amour, se battent entr'eux à coups de tête, ne s'attachent à aucune femelle en particulier, et peuvent en saillir un grand nombre. En tout temps, mais surtout à l'époque du rut, ils répandent une odeur particulière fort désagréable et souvent très-prononcée. Ils sont en état d'engendrer à un an, et leurs femelles à sept mois; mais on ne les laisse d'ordinaire s'accoupler que lorsqu'ils ont au moins dix-huit mois : l'époque de la chaleur a lieu en automne. Les chèvres portent cinq mois et mettent bas au commencement du sixième, ordinairement un seul petit, quelquefois deux, qu'elles allaitent pendant un mois ou cinq semaines. Ces petits *chevreaux* sont d'un naturel très-gai.

De l'accouplement du bouc et de la brebis résultent des mulets, dont les formes tiennent du mouton, et l'allure et le poil, de la chèvre. On dit que cette race métisse est féconde en Amérique, où elle porte le nom de *Chabin*. M. Frédéric Cuvier a observé un de ces mulets femelle qui avoit été fécondé par un bouc, mais dont le fœtus n'est pas venu à terme.

On dit que la chèvre s'unit au chamois ; mais le produit de cet accouplement n'est pas connu.

PATRIE. Le paseng d'Asie se trouve sur toute la chaîne de montagnes qui traverse le nord de la Perse et de l'Inde, jusque vers la Chine ; c'est-à-dire, sur tout le Caucase et le Taurus. Il est connu des Kirgises et des autres peuples nomades qui habitent au nord de ces montagnes, ainsi que des Persans qui habitent au sud.

Nos Alpes françaises ont fourni les individus qu'on a rapportés à cette race sauvage.

Quant aux races domestiques, nous avons indiqué, en les décrivant, la patrie de chacune. *Voyez* plus haut.

CXXVIII^e. GENRE.

MOUTON, *ovis*, Linn. Briss. Erxleb. Gmel. Bodd. Cuv. Geoff.

Capra, Illig.

Ægionomus, Pallas, Ranzani.

CARACT. Formule dentaire : incis. $\frac{0}{8}$; can. $\frac{0-0}{0-0}$; molaires $\frac{6-6}{6-6} = 32$.

Incisives formant un arc entier, se touchant toutes régulièrement par leurs bords.

Museau sans mufle ; chanfrein arqué.

Cornes grosses, anguleuses, ridées transversalement, contournées latéralement en spirale et se développant sur un arc osseux, celluleux, qui a la même direction.

Point de *larmiers*.

Point de *barbe au menton*.

Oreilles médiocres, pointues.

Jambes assez grêles, sans *brosses* aux poignets.

Deux *mamelles*.

Point de *pores inguinaux*.

Queue plus ou moins courte, infléchie ou pendante (1).

HABIT. Mœurs des races sauvages, en tout analogues à celles des ruminans du genre des chèvres, aussi à l'état de nature. Races domestiques beaucoup plus éloignées des races primitives que celles des chèvres.

PATRIE. L'ancien Monde, le nord de l'Amérique.

738e. Esp. MOUFLON D'AFRIQUE, *ovis tragelaphus*.

(Non figuré dans l'Encycl.) *Bearded sheep*, Penn. Quadr. 1. pag. 52. pl. 9. — Shaw, Gen. zool. tom. 2. part. 2. pag. 383. pl. 202. —

(1) Le genre des moutons est si peu distinct de celui des chèvres, que plusieurs auteurs les ont réunis. La forme du chanfrein sert particulièrement à différencier ces animaux, bien qu'il y ait des chèvres à front busqué; les autres caractères sont tirés de la nature des poils, de la présence ou de l'absence d'une barbe, de la direction de la queue, etc.

Mouflon d'Afrique, Cuv. Regn. anim. tom. 1. pag. 268. — Geoffroy-Saint-Hilaire, Mém. de l'Inst. d'Egypte, fig.

CAR. ESSENT. *Cornes médiocres, non contournées en spirale, ayant leur face antérieure la plus large; poil roussâtre doux, avec une longue crinière pendante sous le cou et une autre à chaque poignet; queue courte.*

DIMENS. Taille d'un *mouton* ordinaire.

DESCRIPT. Chanfrein assez peu arqué; cornes un peu plus longues que la tête, se touchant à la base, d'abord droites, puis recourbées en arrière et en dedans, ayant leur face antérieure la plus large. Pelage généralement de couleur roussâtre et doux au toucher; une longue crinière pendante sous le cou, et une sorte de manchette composée de poils très-longs et non frisés à chaque poignet.

HABIT. et PATRIE. Cette espèce sauvage habite les lieux déserts et escarpés de la Barbarie, et se porte presqu'en Egypte, où elle a été observée par M. le professeur Geoffroy-Saint-Hilaire.

739e. Esp. MOUFLON D'AMÉRIQUE, *ovis montana.*

(Encyclop. pl. suppl. 14. fig. 4.) *Ovis montana*, Geoffr. Ann. du Mus. tom. 2. pl. 60.

CAR. ESSENT. *Cornes très-grosses, régulièrement contournées en spirale sur les côtés de la tête; pelage formé de poils courts et secs, d'un brun-marron, avec les fesses blanches; point de crinière.*

DIMENS. Taille du *cerf.*

DESCRIPT. Corps svelte, haut sur jambes; tête courte; chanfrein presque droit; cornes du mâle très larges et grandes, partant en arrière et ramenées au devant des yeux, en décrivant à peu près un tour de spirale, comprimées comme dans le bélier domestique, à surface striée; celles de la femelle beaucoup plus petites et sans courbure sensible. Poil court, roide, grossier et comme desséché, généralement d'un brun-marron, si ce n'est sur les joues, où il passe au marron clair, et sur les fesses, où il est d'un blanc parfait.

Femelle ne différant du mâle que par ses cornes et sa taille plus petites.

Nota. M. Cuvier pense que ce mouflon est de l'espèce de l'argali, qui a pu passer le détroit de Berhing sur la glace; cependant ses cornes sont un peu moins grosses et forment moins la spirale que celles de cet animal.

HABIT. Il habite, par troupes de vingt à trente individus, sur les sommets des plus hautes montagnes, et se plaît surtout dans les lieux les plus arides et les moins accessibles. Il saute de rocher en rocher avec une vitesse incroyable, et sa souplesse est extrême.

PATRIE. Les bords de la rivière de l'Elk, au Canada, par le 50e. degré de latitude nord et le 115e. de longitude ouest.

740e. Esp. MOUFLON ARGALI, *ovis ammon.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Stepnie baranni*, G. S. Gmel. Voyage en Sibérie, tom. 1. p. 368. — Steller, Kamtsch.? pag. 127. — *Ovis fera sibirica, vulgò Argali dicta*, Pallas, Spicil. zool. fasc. XI. pag. 3. tab. 1. — *Capra ammon*, Linn. Syst. nat. édit. 12. — *Ovis ammon*, Erxl. Gmel. — Shaw, Gen. zool. tom. 2. part. 2. pl. 201. — *Ovis argali*, Bodd.

CAR. ESSENT. *Cornes du mâle très-grandes et très-fortes, triangulaires, aplaties en devant, striées en travers; celles de la femelle comprimées et en forme de faulx; poil d'été, ras, gris-fauve; poil d'hiver, épais, dur, gris-roussâtre, avec du blanc au museau, à la gorge et sous le ventre; un large espace jaunâtre autour de la queue, en tout temps.*

DIMENS. Taille du *daim.*

DESCRIPT. Cornes du mâle très-grosses, et ayant jusqu'à deux aunes de longueur, naissant tout près des yeux, courbées d'abord en arrière et ensuite en avant, avec la pointe dirigée un peu en haut et en dehors; ridées depuis leur naissance jusqu'à moitié de leur longueur, et plus lisses dans le reste, sans être cependant entièrement unies, triangulaires à leur base, avec une large face en avant. Cornes des femelles très-minces, en comparaison de celles des mâles, à peu près droites, presque sans rides et assez semblables en tout à celles de nos boucs domestiques; oreilles assez larges, terminées en pointe et très-droites; cou ayant quelques replis pendans; queue fort courte. Pelage en été, d'un gris-fauve, avec une raie jaunâtre ou roussâtre le long du dos, et une large tache de la même couleur sur les fesses; face interne des quatre membres et ventre d'un rougeâtre encore plus pâle. Pelage d'hiver, plus roussâtre en dessus, tirant sur le blanchâtre au museau, à la gorge et au ventre.

HABIT. L'argali vit dans les pays de montagnes et dans les déserts appelés *steppes*. C'est un animal extrêmement vif, dont les mœurs paroissent avoir beaucoup d'analogie avec celles du bouquetin. Son accouplement a lieu au printemps

et en automne. La femelle fait un ou deux petits par portée. À l'époque du rut, les mâles se battent entr'eux, et se donnent des coups de tête si violens, que souvent ils font tomber leurs cornes, quoiqu'elles soient très-grosses et très-solidement fixées à leur crâne.

PATRIE. Toutes les chaînes des montagnes de l'Asie, et notamment celles qui partent du plateau de Tartarie pour se porter dans le nord est. Selon S. G Gmelin, sa patrie est la Sibérie méridionale, depuis le fleuve Irtisch jusqu'au Kamtschatka.

741[e]. Esp. MOUTON ORDINAIRE, *ovis aries.*

(Encycl. pl. 46, fig. 2, 3, 4, 5; pl. 47, fig. 1, 2, 4; pl. 48, fig. 1, 2, 3.)

(Race sauvage, considérée comme le type primitif.) *Musmon*, Plin. Hist. nat. liv. VIII. c. 49. — *Ophion*, Plin. Hist. liv. XXVIII. c. 9, et XXX. c. 15. — *Musmon seu Musimon*, Gesn. Quadr. pag. 934. fig. — *Tragelaphus*, Belon, Observat. p. 121 et 554. fig. — *Mouflon*, Buff. Hist. nat. tom. 11. pag. 352. pl. 29. — Encycl. d'après Buffon, pl. 48. fig. 2. — *Capra ammon*, Linn. Syst. nat. édit. 12. — *Ovis ammon*, Erxl. — *Ovis argali*, Bodd. Shaw. — *Ovis Musimon*, Goldf. Saugth. de Schreber, tab. 228 A. — Le *Mouflon*, Fréd. Cuvier, Mamm. lithogr. fig. — *Mufione* en Sardaigne; *Muffoli* en Corse.

CAR. ESSENT. *Cornes très-fortes, arquées en arrière, et recourbées en dessous et en avant vers la pointe; pelage ras, d'un fauve plus ou moins brun en dessus; blanc sous le ventre.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, mesurée depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue.	3	4	»
— de la tête, depuis le museau jusqu'à la base des cornes	»	8	»
— de la base des cornes au garrot. .	»	11	»
— du garrot, à l'origine de la queue.	1	9	»
— de la queue.	»	3	6
— des cornes, dans leur développement	1	11	»
Hauteur de la partie la plus élevée du dos	2	3	»

DESCRIPT. du MOUFLON *mâle.* Chanfrein assez busqué; cornes très-grandes, grosses, ridées principalement à leur base, d'un gris-jaunâtre; oreilles médiocres, droites, pointues, mobiles; une trace de larmiers: cou assez épais; corps épais, musculeux, à formes arrondies; jambes assez robustes; sabots courts, d'un gris-jaunâtre; queue très-courte, infléchie en dessous, nue à sa face inférieure; testicules volumineux; des poils laineux gris, fins, épais, en tire-bouchon, et des poils soyeux seuls apparens au dehors, assez courts et roides; ceux-ci très-courts et sans mélange de poils laineux sur la tête et les jambes. Pelage d'un fauve terne, mêlé de quelques poils noirs sur la tête, le cou, les épaules, le dos, les flancs et la face externe des cuisses, avec une ligne dorsale plus foncée; dessous du cou jusqu'à la poitrine, base antérieure des jambes de devant, bords de la couleur des flancs et queue noirâtres; dessus et côtés de la face, ainsi qu'une ligne qui naît de la commissure des lèvres et se porte en arrière, au-dessous de l'œil, pour se réunir à celle du côté opposé, aussi noirâtres; partie antérieure de la face; dessous des yeux, dedans des oreilles, canons, ventre, fesses et bords de la queue blancs; face interne des membres d'un gris sale; une large tache d'un fauve très-pâle sur le milieu de chaque flanc; intérieur de la bouche, langue et narines noirs. Pelage d'hiver étant plus fourni et ayant plus de noir; poils du dessous du cou formant une sorte de cravate ou de fanon; ligne dorsale presque noire, principalement sur les épaules.

Femelle ne différant du mâle que par des cornes beaucoup plus petites, ou par l'absence totale de ces cornes, et ayant le pelage moins épais.

Jeunes individus d'un fauve plus pur que les vieux, avec les fesses d'un fauve clair, au lieu d'être blanches, et le dessus de la queue d'un fauve-brun, au lieu d'être noirâtre. Leurs cornes commencent à pousser peu de temps après la naissance, et ont quatre ou six pouces de long à l'expiration de la première année.

HABIT. Le mouflon habite des contrées élevées et au milieu des cimes les moins accessibles, mais toujours sous des latitudes tempérées ou méridionales. Il vit en troupes, dont le nombre s'élève quelquefois à plus de cent individus, sous la conduite des plus vieux et des plus grands d'entr'eux. A l'époque du rut, c'est-à-dire, en décembre et janvier, ces troupes se divisent en petites bandes, formées chacune d'un seul mâle et des femelles qui lui sont attachées. Lorsqu'elles se rencontrent, les mâles se battent à coups de tête, se tuent quelquefois, et dans ce cas, le vainqueur joint à son troupeau celui du vaincu. Les femelles portent cinq mois, et mettent bas en avril ou mai deux petits couverts de poils, capables de marcher et ayant les yeux ouverts; elles les soignent avec tendresse, et les défendent de tout danger avec le plus grand

courage. Ces petits, en état d'engendrer vers la fin de leur première année, n'acquièrent cependant leur entier développement qu'à la troisième.

En captivité, plusieurs de ces animaux pris jeunes, ont montré un caractère indomptable et un défaut d'intelligence très-marqué.

PATRIE. Les parties les plus élevées de la Corse et de la Sardaigne; les montagnes occidentales de la Turquie européenne; l'île de Chypre, et vraisemblablement les autres îles de l'Archipel et la Grèce.

Moutons domestiques.

Var. A. Mouton à longues jambes, *ovis aries longipes*, Encycl. pl. 48. fig. 3. — *Aries guineensis seu angolensis*, Margr. Bras. pag. 234. fig. — Jonst. Quadr. tab. 46. — *Bélier et brebis des Indes*, Buff. Hist. nat. tom. 11. pl. 34, 35 et 36. — Le *morvan*, Ejusd. Suppl. tom. 3. pl. 10. — *Mouton à longues jambes*, Fréd. Cuv. Mamm. lithogr. — *Ovis guineensis*, Gmel. — *Ovis Adimain*, Bodd. Chanfrein très-fortement arqué; oreilles pendantes; jambes très-longues; corps généralement couvert de poils; ceux du dessus du cou formant une assez forte crinière qui, étant arrivée sur les épaules, se développe quelquefois en rayonnant; souvent de longs poils sous le dessous du cou, formant un épais fanon; queue très-pendante, descendant plus bas que les talons.

La plupart des individus de cette race ayant souvent des cornes moyennes qui forment un peu moins d'un tour entier sur les côtés de la tête, en enveloppant les oreilles; souvent des glands ou pendeloques de peau sous le cou. Couleur variée, brune, noire, blanche ou pie. — Longueur du corps entier, 4 pieds 1 pouce. — Hauteur du train de devant, 2 pieds 11 pouces 6 lignes. — du train de derrière, 2 pieds 11 pouces. — Longueur de la tête, depuis le museau jusqu'à l'origine des cornes, 9 pouces. — des oreilles, 5 pouces 2 lignes. — de la queue, 1 pied 5 pouces. — de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet, 11 pouces. — Longueur du canon de devant, 7 pouces. — Hauteur, depuis le bas du pied jusqu'au poignet, 11 pouces. — Longueur de la jambe, depuis la rotule jusqu'au talon, 1 pied 1 pouce. — du canon de derrière, 10 pouces 6 lignes.

Nota. Ce mouton, le plus grand et surtout le plus haut sur jambes de tous les moutons domestiques, est plus rapproché qu'aucun autre du mouflon par la forme de son chanfrein, et surtout par la nature de son poil qui n'a rien de laineux. Les Hollandais l'ont naturalisé les premiers en Europe, dans le Texel et la Frise orientale, où, croisé avec la race des moutons communs, il est devenu l'origine de la grande race sans cornes connue sous les noms de *Mouton flandrin* et de *Mouton du Texel*, dont la laine a un certain degré de finesse et beaucoup de longueur, et dont les brebis donnent constamment chaque année plusieurs agneaux.

PATRIE. L'Afrique, et particulièrement la côte de Guinée. L'individu décrit par M. Fréd. Cuvier venoit du Fezzan, et avoit été envoyé à la ménagerie du Muséum, par le consul français à Tunis.

Var. B. Mouton à grosse queue, *ovis aries laticaudata*. (Encycl. pl. 47, fig. 2, *bélier de Tunie*, et pl. 40, fig. 5, *mouton de Barbarie*.) — *Οις ϰερϰοφόρος*, Ælian. Anim. X. c. 4. — Gesner, fig. — *Ovis cauda obesa*, Ludolf. — *Ovis turcica*, Charlt. — *Ovis laticaudata*, Rai, Syn. quadr. pag. 74. — *Brebis à large queue*, Briss. Regn. anim. p. 75. n. 2. — *Mouton de Barbarie*, *Mouton d'Arabie*, Buff. Hist. nat. tom. 11. pl. 35. — *Ovis aries laticauda*, Gmel. Erxleb. — *Ovis aries steatopyga*, Pallas, Spicil zool. fasc. XI. pag. 63. tab. 4. — Bodd. — *Mouton à grosse queue*, Fréd. Cuvier, Mamm. lithogr. fig. Taille du mouton commun; chanfrein très-arqué; oreilles de médiocre grandeur, pendantes, mais assez mobiles; laine très-grossière et longue, tombant en mèches épaisses; cornes grosses, dirigées en arrière et recourbées ensuite en dessous et en avant, quelquefois nulles, d'autres fois quadruples; queue descendant au moins jusqu'aux jarrets, très-renflée sur les côtés par l'effet d'une accumulation de graisse assez peu solide dans le tissu cellulaire (1), nue et couleur de chair en dessous, où sa surface est divisée par un léger sillon longitudinal.

On distingue plusieurs races dans cette variété : 1°. d'après le nombre des cornes; 2°. d'après la proportion de la loupe graisseuse de la queue; 3°. d'après la nature de la laine, fine dans le Levant, et grossière dans l'Inde, à Madagascar, etc.

(1) Dans quelques individus, l'amas de cette graisse devient tel, que la queue entière pèse jusqu'à trente ou quarante livres.

Une *première*, signalée par Pallas (*loc. cit.*), n'a que très-peu de vertèbres au tronçon de sa queue, et la loupe graisseuse est composée de deux grosses masses plus ou moins arrondies, réunies supérieurement, mais séparées à leur partie inférieure. Elle est propre aux steppes du midi de la Russie, et se trouve aussi, selon M. Cuvier, en Perse et en Chine.

Une *seconde*, figurée par M. Fréd. Cuvier (*loc. cit.*), a le chanfrein presque droit; la laine moins grossière que celle de l'individu décrit plus haut; la queue, qui descend très-bas, surpassant le corps en largeur dans les deux premiers tiers, et le dernier beaucoup moins large. Elle est originaire de la Haute-Egypte, et c'est probablement elle que l'on trouve figurée dans l'ouvrage de Schreber (Saugth. pl. 293).

Une *troisième*, est le mouton d'Astracan, figuré aussi dans l'ouvrage de M. Fréd. Cuvier (Mamm. lithogr.), celui qui donne les fourrures frisées connues dans le commerce sous le nom d'*astracan*. Sa taille est moyenne (17 pouces au garrot); il n'a pas constamment de cornes; sa queue n'a qu'un renflement assez léger (de la grosseur du poing) à sa base. Les agneaux de cette race ont, en naissant, le corps revêtu de poils blancs et noirs, réunis en petites mèches très-frisées et très-serrées les unes contre les autres, dont l'ensemble est d'un gris très-doux. Les individus adultes sont couverts d'une laine assez longue, des plus grossière, et sous laquelle on retrouve les poils noirs et blancs des agneaux, mais non frisés ou divisés par mèches.

Une *quatrième*, est le Bélier du Cap, de Pennant, Syn. quadr. tab. 4. fig. 2.— Encycl. pl. 48. fig. 1. Celle-ci se fait remarquer seulement par la grandeur de ses oreilles, qui sont pendantes, la convexité assez marquée de son chanfrein, le peu de développement de ses cornes et la longueur considérable de sa queue. Elle est du Cap de Bonne-Espérance.

PATRIE. L'Afrique, et notamment la Barbarie, l'Ethiopie, l'Egypte et le Cap de Bonne-Espérance; l'Asie, en Arabie, en Perse et dans l'Inde.

Var. C. Mouton à longue queue, *ovis aries dolichura*, sive *tscherkessica*, Pallas, Spicil. zool. fasc. XI. pag. 60. — *Ovis arabica*, Jonston, Quadr. tab. 23. Corps couvert de laine grossière; cornes moyennes, en spirale sur les côtés de la tête; queue très-longue, traînant à terre. Cette variété, peu connue, habite la Russie méridionale.

PATRIE. Les environs d'Astracan; la Boukarie.

Var. D. Mouton valachien, *ovis aries strepsiceros*, Plin. Hist. nat. lib. XI. cap. 37? — Οις ξανθοι, Oppian, Cyneg. II. 376. — *Cretensis aries Strepsiceros nominatus*, Belon, Obs. p. 20. fig. p. 21. — Jonst. Quad. tab. 45. — *Bélier et brebis de Valachie*, Buff. Hist. nat. Suppl. tom. 3. pl. 7 et 8. — (*Bélier valachien et brebis valachienne*, Encycl. pl. 47. fig. 1 et 4.) Cornes fort longues, avec une arête très-marquée; celles du mâle s'élevant perpendiculairement en spirale et presque parallèles entr'elles, le premier tour étant fort large et appliqué contre la tête, et les autres très-alongés; celles de la femelle divergentes et comme tordues sur leur axe. Laine très-abondante, ondulée, grossière et propre à faire des fourrures; queue longue et très-touffue. Taille de la brebis ordinaire.

PATRIE. L'île de Crète, selon Belon. La Valachie et la Hongrie, où la race est très-commune, d'après les renseignemens qui nous ont été fournis par M. Constant Prévost, et d'où l'on en expédie de grands troupeaux pour la consommation de Vienne en Autriche.

Var. E. Mouton d'Islande, *ovis aries polycerata*. (Encycl. pl. 48. fig. inf. B.)— *Ovis gotlandia*, Pallas, Spicil. zool. fasc. XI. tab. 3. fig. 5. tab. 4. fig. 1. c. 2 *b*. — *Ovis polycerata*, Linn. Amœnit. Acad. tom. 4. pag. 174. — *Brebis à plusieurs cornes*, Buff. Hist. nat. tom. 11. pag. 354. — *Bélier d'Islande*, Ejusd. tom. 11. pag. 387. pl. 31; *brebis d'Islande*, pl. 32. Taille petite; cornes irrégulières, assez grandes, variant en nombre depuis deux jusqu'à six ou plus, n'étant pas arquées en spirale, mais à simple courbure dirigée en arrière, en haut ou de côté; poils de trois sortes : un jarre très-long et fort grossier, seul apparent au dehors; une laine intermédiaire assez grossière, et une sorte de duvet très-fin sur la peau. Tête, queue (qui est courte et basse) et extrémité des jambes, couvertes d'un poil court et dur; oreilles en forme de cornet, horizontales. Couleur générale, le brun-roussâtre, avec le dessous du cou et le devant de la poitrine noirâtres; queue noire. Longueur du corps entier, mesurée en ligne droite depuis le bout du museau jusqu'à l'anus, 3 pieds 7 pouces.

PATRIE. Cette race, dont une portion est sauvage, est surtout particulière à l'Islande et aux îles Feroë.

Elle existe en Norwège et en Gotland, sans doute après y avoir été amenée; et il paroît qu'on doit lui rapporter la race du mouton d'Ecosse, désignée sous le nom de *Schtla* (1).

Var. F. Mouton commun, *ovis aries gallica*, Encycl. pl. 46. fig. 2 et 3 (vulgairement mouton de Picardie, de Brie, de Beauce). Taille moyenne. Mâles ordinairement sans cornes; tête étroite, couverte de poils courts et roides, ainsi qu'une partie du cou et des jambes; laine du corps grosse, abondante, à filamens non tortillés en tire-bourre, divisée par grosses mèches tombantes. Couleur, ordinairement blanche. Hauteur au garrot, 2 pieds 4 pouces.

Nota. Les agriculteurs distinguent plusieurs autres moutons français, qui ne sont que des races métisses portant le nom de leur pays.

a. La *Flandrine* à taille haute et longue. C'est celle qui provient du croisement du bélier des Indes, et qui est désignée aussi sous le nom de *Mouton du Texel.*

b. La *Solognote* à tête fine, effilée et menue, ordinairement sans cornes, ayant la laine frisée à l'extrémité des mèches seulement.

c. La *Bérichonne*, à cou alongé; tête sans cornes et lainée sur le sommet, à laine fine, blanche, courte, serrée, frisée.

c. La *Roussillonaise* à laine très-fine, dont les filamens sont contournés en spirale, et qui participe de la race espagnole; avec laquelle elle a été vraisemblablement croisée.

e. L'*Ardennoise*, *f.* la *Normande*, etc.

(*Voyez*, pour la distinction des nombreuses races françaises, le *Traité des bêtes à laine* de Carliet.)

Var. G. Mouton d'Espagne, *ovis aries hispanica*, Gmel. — *Ovis hispanica*, Linn. Amœn. Acad. tom. 4. pag. 174. — *Mérinos* des Espagnols. — (*Voy.* l'Instruction sur les bêtes à laine, par Tessier, pag. 3.) Taille moyenne. Hauteur au garrot, 20 à 25 pouces; longueur, depuis le sommet de la tête jusqu'à la naissance de la queue, 3 pieds. Formes arrondies; tête large; chanfrein médiocrement busqué; cornes grosses, contournées sur les côtés, en spirale très-régulière, existantes dans la plupart des mâles; le front, et souvent les joues et la ganache couverts d'une laine épaisse comme celle du corps; celle-ci très-fine, abondante, douce au toucher, pleine d'une exsudation graisseuse ou de suint, tassée, contournée en vrilles, élastique, moins longue que celle des races communes, d'un blanc sale et rembruni, à cause de la poussière et des ordures que le suint y attache; aisselles, face interne des cuisses, bas des jambes et une partie de la tête seulement, couverts de poils courts; testicules des mâles gros et pendans, séparés par un pli longitudinal très-prononcé; queue médiocre.

Nota. Cette variété, mêlée avec toutes les races propres au sol de la France, produit un nombre infini de sous-variétés, à laine moins fine et plus longue que la sienne, appelées *demi-mérinos.* Ces sous-variétés, croisées plusieurs fois de suite avec des béliers mérinos de race pure, acquièrent, au bout de deux ou trois générations, des caractères qui les rapprochent autant que possible de la race espagnole, à quelques différences près, qui dépendent de la nature de la laine des races primitives croisées. La roussillonaise est celle qui est améliorée en moins de générations, car dès la troisième, sa laine est aussi fine que celle des mérinos. Les races bérichonne, solognote et ardennoise peuvent être placées au second rang, et la flandrine au dernier.

PATRIE. Cette variété, généralement répandue en Espagne, paroît, d'après des documens historiques, tirer son origine de troupeaux importés de Barbarie. En Espagne, elle est *transhumante*, c'est-à-dire, qu'on la tient continuellement à l'air et qu'on la fait voyager par troupeaux assez considérables, en été, dans les montagnes élevées du royaume de Léon et des Asturies; et en hiver, dans les plaines de la Nouvelle-Castille et de l'Estramadure.

Var. H. Mouton anglais, *ovis aries anglica* — *ovis anglicana*, Linn. Amœn. Acad. tom. 4. p. 174. — Gmel. Erxleb. Point de cornes; scrotum volumineux; queue longue et pendante; laine fine et très-longue.

Nota. Cette race, dont la laine est la plus belle après celle des mérinos, est métisse. Elle provient du croisement d'une race anglaise indigène (qui a presque totalement disparu) avec des béliers et des brebis d'Espagne et de Bar-

(1) La brièveté de la queue, couverte de poils très-courts, est dans cette race un caractère plus important que le nombre variable des cornes. Le nord de l'Asie a, comme le nord de l'Europe, de petits moutons à queue fort courte. L'*ovis rustica* de Linné ou l'*ovis brachyura* de Pallas, Spic. zool. fasc. XI, pag. 61, se rapporte probablement à cette race.

barie, surtout depuis les règnes de Henri VIII et d'Élisabeth.

On distingue parmi les moutons anglais, des variétés aussi nombreuses que parmi les moutons français, selon les degrés de croisement et le soin plus ou moins grand qu'on prend dans tel comté, plutôt que dans tel autre, relativement au choix des béliers et des brebis destinés à la propagation. Ainsi :

a. Les *moutons de Lincolnshire* et de *Kent* ont la laine la plus longue, mais non pas la plus fine.

b. Les *moutons du Sussex* (surtout ceux de Levees et de Boutne) ont la leur plus fine et plus courte.

c. Les *moutons* des environs de *Cantorbery*, ont une laine qui tient le milieu entre celle des deux premières variétés, etc.

HABIT. *de l'espèce réduite à l'état de domesticité.* Les moutons sont, de tous les animaux asservis par l'homme, ceux sur lesquels sa domination a produit les plus puissans effets. L'état d'abâtardissement et de dégénération auquel ils sont arrivés, est tel, que leur espèce ne pourroit plus subsister, si elle venoit à être privée de ses soins. La timidité et la stupidité, qui forment le fond de leur caractère, sont l'unique cause de leur docilité et de leur douceur. Les mâles seuls, à l'époque de la chaleur, montrent quelqu'énergie et se battent entr'eux, pour se disputer la possession des brebis; tandis que celles-ci ne manifestant, pour ainsi dire, aucune trace du sentiment si ordinaire aux femelles des autres quadrupèdes, se laissent enlever leur agneau sans le défendre, ou s'irriter, sans résister ou sans marquer leur douleur par un cri différent du bêlement ordinaire. La brebis peut produire à un an et le bélier à deux; mais on retarde d'une année l'époque de leur union, afin de leur laisser acquérir plus de force. Un bélier peut suffire pour trente brebis. L'époque de la chaleur est depuis le commencement de novembre jusqu'à la fin d'avril. La durée de la gestation est de cent cinquante jours ou de cinq mois environ, et il n'y a ordinairement qu'un seul petit par portée (quelquefois deux et très-rarement trois). Certaines races de brebis portent deux fois l'année. La durée de la vie est pour l'ordinaire de douze à quinze ans.

L'âge de ces animaux se reconnoît par l'état des dents incisives. A un an, les deux intermédiaires tombent et sont remplacées; à dix-huit mois, les deux suivantes tombent aussi, et à trois ans [illegible]s sont toutes renouvelées: elles sont alors égal[illegible] et blanches, mais ensuite elles se déchaussent, s'émoussent et deviennent inégales et noires.

Les individus châtrés (dès le huitième ou le douzième jour après la naissance), et auxquels est réservé particulièrement le nom de *moutons*, sont aussi craintifs et aussi timides que les brebis.

PATRIE. *Voyez*, pour chacune des races décrites plus haut, l'indication du pays qui lui est particulier.

CXXIX^e. GENRE.

OVIBOS, *ovibos*, Blainville.

Bos, Penn. Gmel. Shaw. Bodd. Illig. Cuv.

CARACT. Formule dentaire : incis. $\frac{0}{8}$; can. $\frac{0-0}{0-0}$; molaires $\frac{6-6}{6-6} = 32$.

Corps épais, trapu; *jambes* fortes.

Tête courte; *front* très-élevé; *chanfrein* long et busqué; *cornes* très-fortes, dirigées latéralement, non anguleuses ni noueuses.

Point de *mufle* (1).

Oreilles courtes, très-reculées; *yeux* petits.

Point de sillon à la *lèvre supérieure*.

Point de *larmiers*.

Queue fort courte.

Mamelles?

Poils très-touffus et longs.

Point de *pores inguinaux*.

742e. ESP. OVIBOS MUSQUÉ, *ovibos moschatus*.

(Encycl. pl. suppl. 14. fig. 3.) *Musk ox*, Penn. Quad. tom. 1. pag. 31. — Ejusd. Arct. zool. tom. 1. pag. 8. pl. 7. — Ejusd. Nord du globe, tom. 2. pag. 269. pl..... — *Bos moschatus*, Gmel. Bodd. — Shaw, Gen. zool. vol. 2. part. 2. pag. 407. pl. 212. — *Bœuf musqué*, Buff. Hist. nat. Suppl. tom. 6. pl. 5, la tête.

— *Ovibos*,

(1) Cette coupe générique est presqu'entièrement basée sur le manque de mufle, qui existe fort développé dans les bœufs, et dans la forme busquée du chanfrein, qui rappelle celle du chanfrein des béliers. Ces caractères sont sans doute peu importans, mais ils le sont néanmoins autant, pour le moins, que ceux que l'on a admis jusqu'à présent pour séparer génériquement les chèvres des moutons.

— *Ovibos*, Blainv. nouv. Bull. de la soc. phil. juin, 1816. — Cuv. Rech. sur les ossem. foss. 1re. édit. tom. 4. pag. 59. pl. 3. fig. 9 et 10.

CAR. ESSENT. *Cornes naissant sur le sommet de la tête, très-près l'une de l'autre, fort larges à leur base, se recourbant d'abord en en bas, pour se relever latéralement à la pointe; point de mufle; pelage composé de grands poils laineux de couleur brune foncée.*

DIMENS. Taille d'une *génisse* de deux ans.

DESCRIPT. (*Mâle.*) Aspect général étant plutôt celui d'un gros mouton que d'un bœuf; corps et tête alongés; front très-élevé et orné d'une sorte de crinière de longs poils divergens d'un centre commun et couvrant la racine des cornes; celles-ci toutes noires, lisses, élargies, se touchant à leur base, se courbant ensuite en avant et un peu en bas, en s'appliquant sur les côtés de la tête, puis se relevant brusquement en haut et en arrière; oreilles courtes, très-reculées, et toutes couvertes de poils doux et épais; yeux très-petits, très-distans entr'eux, fort éloignés du bout du museau, compris dans le premier arc formé par les cornes; nez ou chanfrein très-alongé, busqué comme dans un bélier; narines latérales et petites, plus rapprochées entr'elles que celles du bœuf, mais moins que celles du bélier; point de mufle; bouche fort petite; lèvres peu épaisses, la supérieure n'offrant pas de sillon médian; membres forts et courts; sabots plus grands aux pieds de devant qu'à ceux de derrière, d'un brun foncé et convergens l'un vers l'autre à chaque pied; queue fort courte et entièrement cachée par les poils de la croupe; cou, tronc et origine des membres, revêtus de poils de deux sortes, une bourre ou laine fort épaisse et longue, et des soies très-fines qui la traversent; extrémités, depuis la moitié de l'avant-bras en avant et le commencement des jambes en arrière, garnies de poils courts et très-serrés contre la peau; dessous du cou et ganache fournis de poils très-longs, de la même nature que ceux du dos; poils de la face d'autant plus courts, qu'ils s'approchent davantage du bout du museau, qui en est entièrement couvert. Couleur générale le brun-roussâtre, avec du brun presque noir en quelques endroits; tour des narines, lèvre supérieure et extrémité de l'inférieure blancs.

Nota. Deux crânes qu'on rapporte à cette espèce, trouvés en Sibérie, l'un sur les bords de l'Ob, près d'Obdor, et l'autre près de Tundra, ont été décrits et figurés par Pallas (nov. Comm. Petrop. tom. XIII. p. 601), et leurs figures ont été reproduites par M. Cuvier. (Rech. sur les ossem. fossiles, 1re. édit. tom. 4. rumin. foss. pl. 3. fig. 9 et 10.) Ils ont surtout du rapport avec la tête osseuse du buffle du Cap; mais ils en diffèrent, 1°. en ce que les cornes se rapprochent de manière que leurs bases se regardent par des lignes droites parallèles, au lieu de former un angle aigu, dont la pointe est dirigée vers le sommet de la tête; 2°. parce que le museau est plus large à proportion; 3°. en ce que les orbites forment des tubes saillans, tandis que dans le bufle du Cap ils ne sont point proéminens.

HABIT. Les buffles musqués ou ovibos vont par troupes de vingt ou trente, se plaisent surtout sur les montagnes stériles et fréquentent rarement les parties boisées. Ils sont légers à la course et grimpent facilement sur les rochers. Leur chair a un goût de musc.

PATRIE. L'espèce de l'ovibos est fort nombreuse entre le 66e. et le 73e. degré de latitude septentrionale en Amérique, et les premiers individus que l'on rencontre, en se portant vers le nord des États-Unis, sont entre la rivière Churcill et celle des Veaux-marins, sur le côté occidental de la baie d'Hudson.

On présume que les crânes trouvés en Sibérie y ont été apportés par les glaces, si toutefois ces crânes appartiennent à cette espèce; ce qui n'est pas encore tout-à-fait hors de doute, ainsi que M. Cuvier le fait remarquer.

CXXXe. GENRE.

BŒUF, *bos*, Linn. Briss. Erxleb. Bodd. Cuv. Geoffr. Illig.

Taurus, Storr.

CARACT. Formule dent. : incis. $\frac{0}{8}$; canines $\frac{0-0}{0-0}$; molaires $\frac{6-6}{6-6} = 32$.

Incisives inférieures rangées régulièrement, larges et en forme de palette.

Corps de grande taille, supporté par des membres épais.

Tête forte, à chanfrein droit.

Un large *mufle* terminant le museau.

Oreilles grandes, en cornet, mobiles; *yeux* grands; *langue* longue et douce.

Point de *larmiers*.

Cornes simples, coniques, lisses, à coupe ronde, prenant différentes inflexions, mais souvent dirigées latéralement, avec la pointe relevée.

Un *fanon* ou repli de la peau de la face inférieure du cou, plus ou moins lâche.

Queue médiocre ou assez longue, terminée par un flocon de grands poils.

Quatre *mamelles.*

Point de *pores inguinaux.*

Point de *brosses* de poils aux poignets.

HABIT. Essentiellement herbivores, les bœufs sauvages vont en troupeaux plus ou moins nombreux, selon les espèces, et se tiennent dans les bois et les plaines qui leur offrent une nourriture abondante. Loin d'être timides comme les antilopes, ils se défendent avec avantage contre les animaux carnassiers de la plus grande taille, à l'aide de leurs cornes robustes.

PATRIE. Les pays chauds et tempérés du globe. L'Europe orientale, les montagnes du Thibet, l'Inde, l'extrémité méridionale de l'Afrique, les territoires occidentaux des Etats-Unis, sont les lieux où leurs espèces existent sauvages. Le bœuf domestique d'Europe, dont la souche primitive semble perdue, a été transporté dans toutes les contrées où les Européens ont fondé des colonies. Des débris fossiles prouvent que quatre espèces de ce genre ont existé anciennement sur l'ancien Continent. L'une d'elles paroissoit propre à la Sibérie.

743ᵉ. Esp. BŒUF DU CAP, *bos Caffer.*

(Encycl. pl. 45, fig. 4, le *buffle.*) *Bos Caffer,* Sparrm. Act. Stockh. 1779.—Ejusd. Voyage en Afrique, traduct. franç. tom. 2. p. 67. pl. 2. — *Cape Ox,* Penn. Quadr. p. 18. n. 9.— *Bos Caffer,* Gmel. Bodd. — Schreb. tab. 301. — Shaw, Gen. zool. vol. 2. part. 2. pag. 416. — Cuv. Rech. sur les ossem. foss. tom. 4, bœufs vivans, pl. 2. fig. 14 et 15.

CAR. ESSENT. *Cornes très-grandes, dirigées de côté en en bas et relevées à la pointe, très-élargies et recouvrant le haut du front à leur base, fort rapprochées; laissant entr'elles un espace triangulaire, dont la pointe est en haut; pelage composé de poils durs, d'un brun-foncé et assez serrés; oreilles infléchies.*

	pieds	pouc.	lig.
DIMENS. Longueur du corps	8	»	»
Hauteur	5	6	»
Longueur des jambes	2	6	»
Largeur de la base des cornes d'avant en arrière	1	1	»
Leur distance à la base, en avant	»	1	»
Epaisseur des cornes, près de leur point d'insertion	»	3	»
Contour de chaque corne, près de la tête ......1 pied 6 pouces à	2	»	»
Distance de la pointe d'une corne à celle de la corne opposée, ordinairement	5	»	»
Longueur des oreilles	1	»	»

DESCRIPT. Stature très-grande; corps très-massif; jambes courtes et épaisses; fanon assez vaste et pendant; cornes noires, énormes, extrêmement larges et aplaties à leur base, couvrant presque tout le front, se portant d'abord de côté et en en bas, puis se relevant à la pointe; ayant entr'elles, à leur racine, un intervalle assez étroit et triangulaire dégarni de poils; leur base étant raboteuse et leur extrémité assez lisse; oreilles un peu pendantes et couvertes par les cornes; yeux enfoncés et placés près de celles-ci. Pelage d'un brun foncé, composé de poils longs d'un pouce environ, fort serrés, surtout aux côtés du ventre vers le milieu du corps, dans les mâles avancés en âge, et leur formant une sorte de ceinture.

HABIT. Cette espèce est nombreuse et se tient habituellement en grandes troupes dans les forêts. Son naturel est extrêmement farouche, et non-seulement elle combat victorieusement les lions et les léopards qui lui donnent la chasse, mais elle attaque aussi les hommes qui se trouvent sur son passage. On rapporte que les dents de ce buffle sont si peu implantées dans leurs alvéoles, que pendant toute sa vie elles remuent et se froissent avec bruit.

PATRIE. La partie méridionale de l'Afrique, particulièrement la Cafrerie. Cette espèce s'étend aussi jusqu'en Guinée.

744ᵉ. Esp. BŒUF BUFFLE, *bos bubalus.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Bubalus,* Gesn. Quad. pag. 139. fig. — *Bubalus,* Jonst. Quadr. pag. 53. tab. 20. — *Taurelephantus,* Ludolf. — *Bos bubalus,* Briss. Regn. anim. pag. 81. n. 4. — *Bos bubalis,* Linn. Syst. nat. édit. 10. — Erxleb. Bodd. — *Bos bubalus,* Gmel. — *Buffle,* Buff. Hist. nat. tom. 11. pl. 25, 27, 28. — *Observations sur les buffles,* Huzard et Tessier. — Fréd. Cuvier, Mamm. lithogr. fig.

CAR. ESSENT. *Cornes moyennes ou très-grandes, dirigées de côté, marquées en avant d'une arête longitudinale saillante, très distantes entr'elles et*

séparées par un front vaste et bombé, plus long que large; mamelles du mâle placées sur une seule ligne transversale; poil noir, très-grossier et rare; queue longue.

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps entier, mesurée en ligne droite, depuis le bout du museau jusqu'à l'anus	8	2	»
Longueur de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine des cornes	1	5	6
— des oreilles	»	9	6
— du cou	1	4	»
Circonférence du corps, prise derrière les jambes de devant	6	»	»
— prise à l'endroit le plus gros	7	»	»
Longueur du tronçon de la queue	2	4	»
— du bras, depuis le coude jusqu'au poignet	1	4	»
— du canon de devant	»	8	6
Hauteur, depuis le poignet jusqu'au bas du pied	1	2	6
Distance depuis le coude jusqu'au garrot, en suivant la courbure	2	2	»
Longueur de la jambe, depuis la rotule jusqu'au talon	1	7	»
— du canon, depuis le talon jusqu'au boulet	1	1	6
Un individu, décrit et figuré par M. F. Cuvier, avoit :			
Hauteur aux épaules	4	9	»
— à la croupe	4	6	»
Longueur de la tête, du museau à l'occiput	1	10	»
— de l'occiput, à l'extrémité des fesses	5	8	»
— de la queue	3	»	»

DESCRIPT. Front élevé, arrondi, plus long que large, tellement saillant, que le chanfrein paroît concave; cornes noires, grosses à la base, très-écartées l'une de l'autre, d'abord couchées le long de la tête, se dirigeant en arrière et un peu en dehors, pour se relever ensuite lorsqu'elles sont parvenues sur les côtés du cou; leur face antérieure étant marquée d'une arête saillante qui les rend comme anguleuses; oreilles en forme de cornet, médiocrement développées, non pendantes; langue très-douce; fanon peu développé; queue longue et pendante; verge comme tronquée au bout, avec un fourreau peu développé; mamelles placées sur une même ligne transversale; peau sèche; poils durs et très-rares, sans duvet ou bourre intérieure. Couleur noire.

Var. A. Buffle Arni. — *Arnée*, Journ. d'Edimbourg, décembre 1790. — *Bos Arnée*, Shaw, Gen. zool. vol. 2. part. 2. pl. 210. — Blumenbach, Recueil de fig. d'hist. natur. 7ᵉ. cahier, pl. 63. — Formes du corps et de la tête osseuse, absolument semblables à celles du buffle ordinaire; cornes dans la même direction que les siennes, mais démesurément longues, un peu aplaties en avant et ridées sur leur concavité; point de bosse ni de crinière; couleur noire.

Dimensions : cinq pieds et demi à six pieds de hauteur au garrot; cornes longues de quatre à cinq pieds chacune (ayant huit à dix pieds d'envergure), mais pas sensiblement plus grosses à la base, que celles du buffle.

HABIT. Le buffle, à l'état sauvage, vit en troupes plus ou moins nombreuses et recherche les lieux humides et marécageux, où il aime à se vautrer dans la fange. Son naturel est farouche et peu susceptible d'être réduit par l'état de domesticité. Son intelligence est moins bornée que celle du bœuf, et il fait surtout preuve d'une assez bonne mémoire. Le son de sa voix est beaucoup plus grave que le mugissement du taureau. Le mâle, très-ardent en amour, combat avec fureur pour la femelle. Celle-ci porte dix mois, c'est-à-dire, un peu plus long-temps que la vache, et ne fait ordinairement qu'un seul petit, qui naît les yeux ouverts. Sa fécondité commence à l'âge de quatre ans et finit à douze. Le terme de la vie du buffle est de dix-huit à vingt-cinq ans. Cette espèce peut produire avec celle du bœuf ordinaire; mais les métis périssent le plus souvent.

PATRIE. Le buffle sauvage existe, dit-on, mais sans preuves suffisantes, dans les contrées de l'Inde qui sont arrosées par de grandes rivières et où il existe de grandes prairies, et l'on dit qu'il y a en aussi en Afrique, mais sans doute ceux-ci proviennent d'individus anciennement transportés dans ce pays par les colons. En domesticité, l'espèce du buffle se trouve à la Chine, à la Cochinchine; dans les îles de l'Archipel indien, à Célèbes et Ceylan; dans les royaumes de la seconde presqu'île de l'Inde; dans l'Indostan; en Perse, au Cap de Bonne-Espérance, en Arabie, en Egypte; sur les bords de la Caspienne et de la Mer Noire; en Abyssinie, où elle acquiert une très-grande taille, ainsi qu'en Grèce et en Italie, dans les Marais-Pontins, où son introduction date du sixième siècle.

La variété appelée *Arni* est particulière aux contrées élevées de l'Indostan. L'un des individus décrits par les auteurs que nous avons cités, avoit été tué près de Calcutta; un autre provenoit du Bengale. Les îles de l'Archipel des Indes, et surtout les Moluques, renferment

des buffles dont les cornes s'alongent excessivement, et qui ne diffèrent vraisemblablement pas de l'Arni.

745[e]. Esp. BŒUF BISON, *bos americanus.*

(Encycl. pl. 45. fig. 3.) *Taurus mexicanus*, Hernandez, Mex. p. 587. fig. — *Tauri vaccæque Quivira regionis*, Fernand. Anim. p. 10. — *The Buffelo*, Lawson, Carol. pag. 115. fig. — *The Buffalo*, Catesby, Carol. app. p. 28. tab. 20. — *Wilde ochsen und kühe*, Kalm, Amer. tom. 2. p. 350, 425. tom. 3. p. 351. — *Bœuf sauvage*, Du Pratz, Louisiane, tom. 2. pag. 66. fig. — *Bison*, Buff. Suppl. tom. 3. pl. 5. — *American bull*, Penn. Quadr. tab. 2. fig. 2. — *Buffalo*, Shaw, Gen. zool. pl. 206 et 207. — *Bos bison*, Erxleb. Linn. — *Bos americanus*, Gmel. — *Bos urus, varietas*, Bodd. — *Bison*, Fréd. Cuv. Mamm. lithogr. fig. — Warden, Descript. des Etats-Unis, tom. 5. pag. 643.

CAR. ESSENT. *Cornes assez petites, rondes, placées sur les côtés de la tête, très-distantes entr'elles, dirigées d'abord latéralement, puis en haut; garrot très-saillant; tête, épaules, partie supérieure des extrémités antérieures, couvertes d'un grand poil laineux très-abondant; une barbe; queue assez courte.*

DIMENS. Longueur totale, mesurée en suivant la ligne dorsale, depuis le bout

	pied.	pouc.	lig.
du nez jusqu'à l'origine de la queue...	7	10	»
— de la tête, depuis le mufle jusqu'à la base des cornes..............	1	7	»
— de la queue....................	1	6	»
Hauteur au garrot.................	4	11	»
— à la croupe....................	3	11	»

Les individus plus âgés acquièrent des dimensions plus considérables. M. Warden dit que les vieux mâles pèsent jusqu'à 1600 à 2000 livres (anglaises.)

DESCRIPT. Formes trapues; tête courte et grosse; cornes petites, naissant horizontalement des côtés de la tête et se relevant ensuite presque verticalement; yeux assez petits; garrot très-élevé; train de derrière assez grêle; queue ne descendant pas jusqu'aux talons. Un poil laineux très-épais, couvrant le sommet de la tête, les joues, le chanfrein, le cou et les épaules; de grands poils longs et non frisés formant une barbe épaisse, pendante sous le menton, et de larges manchettes vers le haut des jambes de devant; flancs, croupe, cuisses et jambes de derrière revêtus de poils très-courts et serrés; queue couverte de poils ras et terminée par un flocon de longs crins. Couleur générale, noire à la tête, marron sur les épaules, et d'un brun foncé sur le dos, les côtés, le ventre et le train de derrière. Poils d'hiver ne différant de ceux d'été que parce qu'ils sont plus longs, surtout aux parties postérieures du corps.

Nota. Cette espèce a été confondue pendant long-temps avec l'Aurochs, et il est à desirer que l'on puisse en faire une comparaison exacte avec cet animal, afin d'affirmer ou d'infirmer l'opinion qui prévaut maintenant, et d'après laquelle on l'en sépare spécifiquement.

HABIT. Les *Bisons américains* ou *Buffalos* vivent dans les forêts en hiver, et dans les prairies en été. Ils forment souvent des troupeaux si considérables, qu'on a évalué le nombre des individus qui les composent à dix mille au moins. A l'époque du rut, vers la mi-juin, les mâles se livrent de furieux combats pour se disputer les femelles. A l'âge d'un an, ces animaux sont d'un caractère assez docile pour être facilement rendus domestiques et employés à la culture des terres. Les vieux montrent un caractère timide et évitent l'approche de l'homme; mais lorsqu'ils sont blessés, ou bien à l'époque du rut, ils deviennent très-farouches.

PATRIE. Les patries tempérées de l'Amérique septentrionale. Cette espèce a été vue dans les deux Carolines, peu de temps après l'arrivée des premiers colons, à l'est des monts Apalaches, sur les parties élevées de la rivière du Cap Fear. Elle existe encore dans les contrées les plus occidentales de la Pensylvanie. Des troupeaux de plusieurs centaines ont été fréquemment rencontrés, jusqu'en 1766, dans le Kentucky; mais ces animaux se sont retirés par degrés devant la population blanche, et on les voit maintenant rarement au sud de l'Ohio et à l'est du Mississipi. Le territoire du Missouri est celui où l'espèce semble s'être concentrée.

746[e]. Esp. BŒUF YAK, *bos grunniens.*

(Encycl. pl. 45. fig. 3. n. 2.) *Poëphagus*, Ælien, De anim. liv. XVI. c. 11, et liv. XV. c. 14? — *Vacca grunniens, villosa, cauda Equina*, J. G. Gmel. nov. Comment. Petrop. vol. 5. pag. 339. tab. 7. — *Buffle à queue de cheval* ou *yak*, Pallas, Act. Petrop. 1777. — Ejusd. Journ. de phys. tom. 21. p. 260. fig. — *Bos grunniens*, Linn. Erxleb. Gmel. Bodd. — *Vache de Tartarie*, Buffon, Hist. natur. tom. 15. p. 136. — Schreb. tab. 299 A. B. — *Yak*, Samuel Turner, Ambassade au Thibet, traduc. franç. fig. —

Vulgairement, *vache grognante, bœuf du Thibet à queue touffue*, etc.

CAR. ESSENT. *Cornes rondes, unies, aiguës, naissant sur les côtés de la tête, formant le demi-cercle en avant, avec la pointe un peu recourbée en arrière; une loupe au garrot; corps généralement couvert en dessus de poils touffus et laineux, noirs; poils des flancs longs et pendans; queue garnie, depuis sa base, de longs crins; mamelles du mâle placées sur une seule ligne transversale.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'anus.	6	9	»
Longueur totale de la tête	1	11	8
— du tronçon de la queue	1	6	6
— des oreilles	»	6	3

Taille d'une petite *vache* ordinaire.

DESCRIPT. Semblable par la forme et le port de la tête au buffle ordinaire; museau plus court, plus convexe et plus gros par le bout que celui du taureau domestique; oreilles grandes et larges, peu relevées; yeux fort gros; mufle petit et arqué; naseaux peu ouverts et presque transversaux; lèvres épaisses et pendantes; sommet de la tête élevé en bosse entre les oreilles, tout couvert d'une touffe de gros poils crépus; encolure des mâles beaucoup plus grosse que celle des femelles; une saillie fort marquée sur le garrot; les quatre mamelles placées sur une seule ligne transversale. Poils du front assez courts, disposés en rayonnant sur son milieu; ceux du garrot très-grands et crepus, augmentant en apparence la saillie de cette partie; une sorte de crinière sur la ligne moyenne du cou, qui cesse assez près de la nuque; reste du dos et côtés du cou, revêtus de poils assez courts et lisses en été, plus fournis et hérissés en hiver; une ligne dorsale grise ou même blanche, depuis le garrot jusqu'au sacrum, composée de poils dirigés en avant; dessous du tronc et base des quatre jambes couverts de crins extrêmement touffus, de plus d'une demi-aune de longueur, pendant jusqu'à mi-jambes et formant une espèce de barbe sous le cou; tronçon de la queue, qui n'est visible qu'à la base, recouvert de crins soyeux, droits, qui ont jusqu'à deux pieds de longueur, et qui composent une houppe bien plus grosse et plus touffue que la queue des chevaux la mieux garnie (cette queue avec ces poils ayant quelquefois jusqu'à cinq pieds de longueur). Couleur variable, mais ordinairement noire, avec la queue en tout ou en partie blanche; souvent les épaules, l'épine du dos, la queue, la touffe de la poitrine et la moitié des jambes, de couleur blanche, et le reste du corps d'un noir de jais. *Petits*, en naissant, ayant le poil crépu, rude et semblable à celui d'un chien barbet; leurs longs poils ne venant à la barbe, à la queue et sous le corps que vers trois mois.

Quatorze paires de côtes; quatorze vertèbres coccygiennes; tête généralement conformée comme celle du buffle, mais ayant les os maxillaires encore plus larges (1).

Nota. Il y a, selon Gmelin, plusieurs variétés dans cette espèce : 1°. l'yak sans cornes, dont Pallas a donné la description sous le nom de *sarlyk*.

2°. L'yak *ghainouk* des Mongols et des Calmouks des monts Altaïques. Il est d'une taille beaucoup plus grande que l'yak ordinaire et a la queue dégarnie par le bout.

Pallas, d'après les renseignemens qu'il a pris sur les lieux, ne paroît pas ajouter beaucoup de foi à la distinction de ces variétés, par les noms que leur assigne Gmelin.

On cite aussi des yaks qui ont les cornes d'un blanc d'ivoire.

HABIT. Les yaks ont le caractère farouche du buffle; leur coup d'œil est sombre; leur naturel défiant et très-irascible. Ils se jettent avec fureur sur les étrangers qui les approchent, surtout si leurs vêtemens ont une couleur éclatante; mais auparavant ils manifestent leur colère par l'agitation de la queue et de la tête, ainsi que par leur regard menaçant. Ils ont des mouvemens brusques et leur course est rapide. Au lieu de mugir, ils font entendre un cri qui ressemble beaucoup au grognement du cochon, mais grave, monotone et bas. Ils recherchent les lieux ombragés et aiment à se vautrer dans les mares qui sont à leur portée. Ils nagent aussi bien que les buffles, et lorsqu'ils sortent de l'eau ils se frottent et se secouent à plusieurs reprises.

PATRIE. Les yaks sont encore sauvages dans les montagnes du Thibet. La partie de cette contrée qu'ils préfèrent, est la chaîne située entre le

(1) Si l'on se sert de cette indication du nombre des côtes, observé par Pallas dans l'yak et l'aurochs, et de la disposition des mamelles, il n'y a plus de doute sur la distinction des espèces de bœufs de l'ancien continent d'Asie et d'Europe. Elles sont au nombre de quatre. Le *bœuf* a treize paires de côtes, et les mamelles disposées en carré; l'*aurochs* a quatorze paires de côtes, et les mamelles en carré; l'*yak* a quatorze paires de côtes, et les mamelles disposées sur une ligne transverse; le *buffle* a treize paires de côtes, et les mamelles transverses.

27[e]. et le 28[e]. degré de latitude, qui sépare le Thibet du Boutan, et dont les sommets sont presque toujours couverts de neige; mais ils sont réduits en domesticité chez les Mongols, les Calmouks des monts Altaïques, les diverses tribus de Douktas, qui habitent sous des tentes aux confins du Thibet et du Boutan, etc. Ils servent de bêtes de somme, et donnent leur lait à ces peuples. Les queues de ces animaux fournissent les étendards communs aux Persans et aux Turcs, et désignés improprement sous le nom de *queues de cheval;* leurs crins teints en rouge garnissent le sommet des petits chapeaux coniques des Chinois, etc.

747[e]. Esp. BŒUF AUROCHS, *bos urus.*

(Non figuré dans l'Encycl.) [illegible] (*Taureau de Paonie*), Aristotel. Hist. nat. II. c. 5. n. 23. cap. 7. n. 31. IX. cap. 71. n. 476. — *Bonasus*, Pline, Hist. nat. VIII. c. 15. — *Urus*, Cæsar, Gall. VI. c. 28. — Gesner, Quadrup. p. 157. fig. — *Aver ochs* (*aurochs*), Jonston, Rai. Briss. etc. — *Bison jubatus*, Pline, VIII. c. 15. — [illegible], Oppian, Cyneg. 11, 159. — Gesn. Quadr. pag. 143. — *Aurochs*, *Bonasus* et *Bison de l'ancien Continent*, Buff. Hist. nat. tom. 11. pag. 284. — *Bos Taurus*, var. *urus*, Linn. Syst. nat. édit. 10 et 12. — *Bos bonasus*, Ejusd. — *Bos bison*, Ejusd. — *Bos taurus*, var. *urus*, *Bos bonasus* et *Bos bison*, Erxl. — *Bos taurus*, var. *ferus*, subvar. *urus*, *bonasus* et *bison*, Gmel. Syst. nat. édit. 13. — *Bos urus*, Bodd. — Pallas, Journ. de phys. tom. 21. pag. 163. — Cuvier, Rech. sur les ossem. foss. 1[re]. édit. tom. 4. Mém. sur les ruminans, pl. 2. fig. 1 et 2. — *Auer ochs*, Riddenger, fig. — Atl. du Dict. des sc. nat. 1[er]. cahier. — *Auer-ochs*, *Aurochs* des Allemands, c'est-à-dire, bœuf sauvage, bœuf des montagnes; source du mot *urus*: *zubr* des Polonais.

CAR. ESSENT. *Cornes grosses, rondes, latérales; front bombé, plus large que haut; crête occipitale saillante en arrière de la base des cornes; côtes au nombre de 14 paires; tête et parties antérieures du corps couvertes de poils épais et grossiers de couleur brune; mamelles disposées en carré.*

DIMENS. Taille à peu près égale à celle du *rhinocéros.*

Mâle.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, depuis le bout du museau jusqu'à l'anus (mesure anglaise)	10	3	»
Hauteur du train de devant et du train de derrière, environ	6	»	»
Longueur de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à la nuque	2	6	»
Sa plus grande circonférence	5	»	»
Hauteur perpendiculaire du thorax	3	10	»
Largeur du museau	»	8	»
Distance des yeux entr'eux	1	6	»
— des cornes l'une de l'autre	1	4	»
Circonference des cornes à leur base	1	1	»
Longueur des cornes	1	»	»
— du tronçon de la queue	2	»	»
— de la queue, avec les poils qui la terminent	3	»	»

DESCRIPT. Front bombé, quoiqu'un peu moins que celui du buffle, beaucoup plus large que haut; crête occipitale située à deux pouces au moins en arrière de la base des cornes; quatorze paires de côtes; mamelles disposées en carré comme dans les bœufs, et non sur une seule ligne transversale, comme dans le buffle et l'yak; queue très-longue. Avant-train du corps, jusqu'aux épaules, hérissé de poils bruns, longs d'un pied, doux et laineux près de la peau, mais durs et grossiers à l'extérieur; partie laineuse de cette fourrure et poil du sommet de la tête grisâtres; dessous de la gorge jusqu'au poitrail, garni d'une barbe pendante de plus d'un pied; tronc, depuis les épaules, et les quatre jambes, recouverts d'un poil fort court et lisse, d'un brun-noirâtre.

Femelles ayant les poils de la partie antérieure du corps moins longs que ceux du mâle, la tête moins grosse et la couleur moins foncée.

Nota. L'existence des aurochs à bosse au garrot n'est pas constatée, et M. Cuvier présume que les animaux qui auront présenté l'apparence de cette éminence, étoient simplement de vieux individus, chez lesquels le poil du garrot avoit pris une longueur considérable. C'est à cette prétendue race à bosse que Buffon a appliqué le nom de *bison* qu'on trouve dans les Anciens à côté de celui de l'*urus*, et que M. Cuvier pense être dérivé de l'allemand *bisam* (musqué), parce que les vieux aurochs répandent en effet une forte odeur de musc.

Le *bonasus* d'Aristote, ou *bœuf de Paonie*, présente, selon cet auteur, des caractères qui se rapportent presque complétement à ceux de l'*aurochs.*

HABIT. On n'a aucun renseignement positif sur les mœurs de l'aurochs. Il vit dans les grandes forêts. Sa voix, dit-on, est plutôt un grognement, comme celle du yak, qu'un mugissement, comme celle du bœuf ou du buffle.

Patrie. L'espèce de l'aurochs est beaucoup moins nombreuse et moins répandue qu'elle ne l'étoit autrefois. Elle a vécu long-temps dans toutes les forêts de l'Europe tempérée, et elle se trouvoit encore en Allemagne du temps de César. Elle est aujourd'hui confinée dans les plus profondes forêts des monts Crapacks et du Caucase. S'il en existe encore quelques individus en Lithuanie, ils y sont fort rares. Il n'y en a point en Scandinavie ni en Sibérie.

748[e]. Esp. **Bœuf ordinaire**, *bos taurus.*

(Encycl. pl. 45, fig. 2, le *taureau*; fig. 5, le *zebu à bosse*; pl. 46, fig. 1, *taureau nain.*) Βοῦς, Arist. — *Bos taurus*, Plin. Gesn. Aldrov. — *Bos domesticus*, Jonst. Rai, Linn. Briss. — *Bos taurus*, Linn. Faun. suec. — *Bos taurus*, var. *domesticus*, Erxleb. Gmel. — *Bos urus*, var. *europaus*, Bodd. — *Bœuf*, Buffon, Hist. nat. tom. 4. pag. 487. pl. 14.

Car. essent. *Cornes médiocres, rondes, latérales, arquées, avec la pointe rejetée en dehors; front plat, même un peu concave, à peu près aussi haut que large; crête occipitale sur la même ligne que la base des cornes, et les réunissant; côtes au nombre de treize paires; mamelles disposées en carré; poil des parties antérieures n'étant pas sensiblement plus grand que celui des postérieures.*

Dimens. (Taureau.)	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, mesurée depuis le bout du mufle jusqu'à l'anus	7		»
Hauteur au garrot	4	1	6
— au train de derrière	4	3	»
Longueur de la tête, depuis le bout des lèvres jusque derrière les cornes	1	9	»
— des oreilles	»	8	»
Distance des cornes entr'elles	»	8	»
Longueur moyenne des cornes	1	»	»
Circonférence des cornes, à la base	»	9	»
Longueur du cou, depuis la nuque jusqu'aux épaules	2	»	»
Circonférence du corps, derrière les jambes de devant	6	8	»
Hauteur du ventre, au dessus du sol	1	8	»
Longueur de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	1	3	6
— du canon des pieds de devant	»	7	»
— du paturon	»	»	2
— depuis le poignet jusqu'au bas du pied	1	»	»
— de la jambe, depuis la rotule jusqu'au talon	1	4	6
— du canon, depuis le talon jusqu'au boulet	1	2	»
— du tronçon de la queue	3	5	»

Descript. Mufle large et épais; yeux assez grands et gros, médiocrement écartés l'un de l'autre; oreilles basses, en forme de cornet, dans une situation horizontale; front vaste et plat, garni vers le haut d'un poil plus ou moins crépu et portant un épi dans son milieu; cornes grandes, moyennes, petites ou nulles, ordinairement dirigées latéralement en en haut, et figurant un peu des branches de lyre; cou gros et court; un fanon ou pli de la peau lâche, sous la poitrine; corps massif; dos souvent un peu creux; éminences osseuses du bassin, saillantes; hanches plates et larges; queue longue, prenant naissance très-haut et dans un enfoncement que laissent entr'eux les os du bassin; quatre mamelles disposées en carré; couleurs du poil variant entre le fauve-rouge, le fauve clair, le noir et le brun; ces différentes teintes étant souvent distribuées irrégulièrement par grandes places, sur un fond blanc.

Nota. Le type sauvage de cette espèce est inconnu, et l'on a voulu successivement le retrouver dans l'aurochs et l'yak; nous avons vu que le nombre des côtes devoit interdire ce rapprochement, puisque ces deux dernières espèces en ont quatorze paires, et que le bœuf n'en a que treize. La position plus avancée de la crête occipitale éloigne d'ailleurs le bœuf de l'aurochs, de même que la position des mamelles du mâle en carré, le différencie du yak.

Variétés domestiques.

I°. Bœufs à bosses ou Zébus.

Var. A. B. Zébu, *bos indicus*, Erxleb. — *Zebu*, Buff. tom. 11. pag. 439. pl. 42. — (*Bos taurus indicus*, Encycl. pl. 45. fig. 5.) Garrot pourvu d'une ou deux loupes graisseuses très-saillantes; taille variable.

a. Grande race à une bosse et à cornes. — *Great indian ox*, Penn. Quadr. p. 16 A. tab. 1. fig. infér. — *Bos urus indicus*, Bodd. Taille égalant ou surpassant celle de nos plus forts taureaux; loupe graisseuse du garrot, ayant jusqu'à cinquante livres de poids. De l'Inde.

b. Moyenne race à une bosse et pourvue de cornes, G. Cuv. Ménag. du Mus. fig. — Fréd. Cuvier, Mamm. lithogr. Taille et proportions d'une vache moyenne; cornes recourbées en avant; couleur généralement d'un blanc-grisâtre; poil entièrement soyeux, très-ras, de la même nature que celui des vaches. Cet animal, qui vient de l'Inde, s'accouple avec les races de bœufs, et produit des individus féconds.

c. Petite race à une bosse, sans cornes, Cuv. Ménag. nat. fig. Surpassant à peine la taille d'un cochon médiocre (sa longueur étant de 4 pieds, mesurée depuis l'extrémité du museau jusqu'à la partie la plus saillante des fesses, et sa hauteur, au garrot, de 2 pieds et demi; sa tête étant longue de 11 pouces et sa queue de 2 pieds). Pelage généralement gris sur les parties supérieures et blanc sur les inférieures; queue terminée par une touffe de poils noirs; loupe haute de trois pouces; cornes remplacées par une petite plaque non adhérente au crâne, faisant à peine une saillie de six lignes, et qui s'exfolie de temps en temps. C'est à cette race que nous rapporterons le *bos urus inermis* de Pennant, Quadr. pag. 17 C, et qu'il dit propre à l'Abyssinie. L'individu décrit par M. Cuvier avoit été apporté de l'Inde en France en 1788, par les ambassadeurs de Tippoo-Saïb.

d. Race à deux bosses. Elle est des environs de Surate dans l'Inde. Ses deux bosses sont placées à la suite l'une de l'autre : la première est sur le garrot, et plus grosse que la seconde.

HABIT. Les zébus, dont on distingue encore plusieurs variétés, d'après des différences dans la couleur du poil, quelquefois rouge ou tachetée, ont en général les mêmes mœurs que les bœufs domestiques; cependant ils sont beaucoup plus alertes et on les emploie comme bêtes de trait. Au lieu de mugir comme nos bœufs, ils font entendre un grognement analogue à celui de l'yak.

PATRIE. Cette variété et ses sous-variétés composent en presque totalité le bétail des Indes, de la partie orientale de la Perse, de l'Arabie, des contrées de l'Afrique situées au midi de l'Atlas, jusqu'au Cap de Bonne-Espérance et de l'île de Madagascar. Ces animaux, quoiqu'originaires de pays très-chauds, peuvent vivre et multiplier dans nos climats tempérés. Ils ont propagé dans plusieurs parcs de l'Angleterre.

IIº. Bœufs sans bosses, ou bœufs ordinaires (1).

Races françaises.

Nota. Les herbagers ou cultivateurs qui se livrent à l'engraissement des bœufs, et les négocians qui font le commerce de ces animaux, donnent le nom de *bœufs de haut crû* à ceux qui ont une taille ordinairement petite ou moyenne, le regard farouche, le cuir fort, le poil rude, le fanon considérable, les cornes plus ou moins noires ou vertes, le suif plus abondant. Ils sont plus particuliers aux pays de collines et de montagnes, qu'aux pays de plaines.

Ils appellent *bœufs de nature*, ceux dont la taille est moyenne ou grande, dont le corps et la tête sont petits, les narines et les oreilles fines, les cornes blanches et homogènes; dont la peau est fine, souple, le poil moelleux, le regard doux, etc. Ils s'engraissent facilement et naissent dans des cantons peu élevés, et où la nourriture est abondante.

Les bœufs Limosins, Saintongeois, Angoumois, Marchois, Berrichons, Gascons, Auvergnats ou Bourrets, Bourbonnais, Charolais, Bourguignons; ceux du Morvan, etc., sont réputés de *haut crû*. Les bœufs Cholets, Nantais, Angevins, Maraichains, Bretons, Manceaux, Hollandais ou du pays d'Auge, Cotentins et Comtois, sont considérés comme *bœufs de nature*.

a. Race Limosine, *bos taurus domesticus lemovicensis*.

Taille moyenne, de forme alongée; poids, 600 à 850 livres; conformation forte; tête grosse et d'une belle proportion; cornes grosses, longues et pointues, relevées également, ou descendant la pointe en bas; épaules épaisses; garrot peu saillant; région des lombes un peu creuse; fanon lâche; couleur du poil, blonde ou jaune de paille.

Nota. Les Bœufs Angoumois et Saintongeois ont presque tous les caractères des Limosins; seulement les derniers sont plus gros, et les Angoumois tiennent le milieu à cet égard. Les cornes basses se trouvent assez fréquemment en Saintonge.

Ces bœufs travaillent dans leur jeunesse dans les

(1) Les races de bœufs sont infiniment variées, et malheureusement on ne s'est pas encore assez occupé de les distinguer et d'en décrire les caractères. Nous ne possédons de travail un peu complet sur ce sujet, que celui dont je vais donner l'extrait, qui a été publié en 1792, dans la *Feuille du cultivateur*, sous le nom de M. Francourt, bien qu'il existe des motifs de croire qu'il est dû à mon père, M. Desmarest, de l'Académie des sciences; le manuscrit et plusieurs brouillons de sa main qui ont dû servir à le préparer, s'étant trouvés dans ses papiers. D'un autre côté, il m'a été impossible de me procurer, malgré mes recherches, le moindre renseignement sur M. Francourt, qui n'est connu d'aucun des agriculteurs célèbres qui composent la Société d'agriculture de Paris. (*Note de M. Desmarest fils.*)

les provinces que nous venons de nommer, et aussi dans le Périgord et le Haut-Poitou. Les uns sont engraissés en Normandie et les autres en Limosin. Ils fournissent à la consommation de Paris.

b. Race de la Marche, *B. T. D. Bituricensis.*

Taille moyenne ou petite; poids, 360 à 700 livres; conformation approchant de celle des bœufs Limosins, Gascons et Saintongeois, mais plus courte; cornes grosses, longues, verdâtres et relevées en pointe; poil du front très-gros, très-long et très-dur; couleur ordinaire, le blanc pâle et sale.

Les bœufs Berrichons, originaires des parties du Berry qui avoisinent le Limosin, appartiennent à la même race que ceux de la province de la Marche. Les plus petits sont employés en Touraine; les plus gros naissent dans les cantons les plus rapprochés du Limosin.

La majeure partie de ces bœufs est engraissée dans les herbages de Normandie.

c. Race Gasconne, *B. T. D. Aquitanicus.*

Taille considérable; poids moyen, 7 à 800 livres; conformation plus longue que celle des bœufs Saintongeois, dont elle se rapproche le plus; tête et cornes beaucoup plus grosses; ventre peu volumineux; cuir plus fort; couleur, ordinairement d'un blanc sale, quelquefois rembrunie par une teinte de suie qui se montre le plus souvent sur la tête.

Cette race est consommée à Bordeaux. On s'en sert pour les fournitures de la marine. Quelques individus engraissés en Limosin, sont amenés à Paris.

d. Race Auvergnate ou des Bourrets, *B. T. D. Arvernus.*

Taille petite; poids, de 750 à 850 livres; conformation courte et large; os très-gros; formes pesantes dans toutes ses parties; tête courte et large; mufle gros; cornes courtes, blanches, relevées en pointe, un peu torses; ventre descendant beaucoup; couleur ordinaire, le rouge vif, avec quelques taches plus ou moins grandes de blanc, sur la tête, sur la queue, ou sur le dos.

Les bœufs de cette race naissent dans les montagnes d'Auvergne, en descendent à l'âge de trois ans pour travailler dans les plaines du Haut-Poitou; ensuite ils passent aux pâturages de la Normandie.

Ceux d'entr'eux qui restent en Poitou, sont engraissés au foin aux environs de Heraïe-Saint-Maixent et de la Motte-Sainte-Heraïe. Ils constituent une belle race et sont connus sous le nom de *Mottois.*

e. Race Bourbonnaise, *B. T. D. Borbonicus.*

Taille petite; tête et cou menus; cornes longues et pointues; couleur, d'un rouge vif, avec plus ou moins de blanc.

Ces bœufs, nés en Bourbonnais, sont les plus petits et les moins prisés des bœufs qui portent le même nom, et qui sont étrangers à cette province, où ils sont engraissés au foin.

f. Race Charolaise, *B. T. D. Carolesiensis.*

Taille moyenne; poids, 600 à 850 livres; conformation courte, large et massive; tête d'une belle proportion et potelée; cornes courtes et fines, un peu vertes; dos et reins presque droits; ventre volumineux; couleur blanche comme du lait, quelquefois avec des taches rouges.

Cette belle race, trop peu nombreuse, est engraissée, après avoir travaillé trois ans, dans les pâturages du Charolais. Elle fournit à peu près également à la consommation de Lyon et à celle de Paris.

g. Race Nivernaise, *B. T. D. Nivernensis.*

Taille petite ou moyenne; poids s'élevant dans quelques individus jusqu'à 800 ou 900; conformation analogue à celle des bœufs Auvergnats, bien que leurs proportions soient moins massives et que leur nature soit plus douce; cuir mince.

Ces bœufs se répandent hors du Nivernois, soit pour travailler, soit pour être engraissés. Les plus beaux passent dans le Morvan, et se font ensuite remarquer dans les marchés.

h. Race Bourguignone, *B. T. D. Burgundiacus.*

Taille petite; poids s'élevant rarement jusqu'à 600 livres; formes assez semblables à celles des bœufs Berrichons; couleur, un peu plus blonde que celle du bœuf Nivernais.

Cette race, peu estimée, est d'une nature assez rude. Elle fait peu de cuir et de suif, et la qualité de sa viande est inférieure.

i. Race Cholette, *B. T. D. Pictonicus.*

Taille variable; poids souvent très-peu considérable, mais s'élevant dans quelques individus jusqu'à 900 livres; conformation d'une belle proportion; tête large et courte; cornes longues,

blanches contre la tête, et brunissant peu à peu jusqu'à la pointe, qui finit par être noire; épaules, reins et cimier sur la même ligne; poitrine fort descendue, quoiqu'avec peu de fanon; queue enfoncée; couleur ordinaire, le gris, le noir, le brun ou le marron.

Les bœufs *cholets* proprement dits, naissent dans le Bas-Poitou, et restent dans ce pays, où on les engraisse avec du foin et des choux, au plus tard jusqu'à six ou sept ans. Ils sont consommés dans plusieurs provinces, et surtout à Paris, depuis le mois d'avril jusqu'en juillet.

Les bœufs dits *Nantais*, après être nés aussi dans le Bas-Poitou, passent dans les environs de Nantes. Ils servent à la culture dans le pays de Retz, dans une grande partie de la Bretagne et de l'Anjou, et surtout sur les deux bords de la Loire, depuis Angers jusqu'à Nantes. Ils sont engraissés en Normandie.

Une autre sous-race, dite aussi *Nantaise*, ressemble beaucoup à celle des bœufs Cholets ou Poitevins; mais elle est beaucoup plus petite et a la tête plus menue. Elle sert à la culture des environs de Rennes et de Fougères, et passe enfin dans les pâturages de la Normandie.

Les bœufs Angevins, *B. T. D. Andegavensis*, ressemblent beaucoup aux Poitevins, mais ils ont la nature plus dure et sont d'une conformation moins parfaite. Ils travaillent long temps, et sont également engraissés en Normandie.

k. Race Maraichaine, *B. T. D. Paludosus.*

Taille assez considérable; plus forte que la race Nantaise; poids, 700 à 1000 livres; d'une conformation moins parfaite; tête plus longue; cornes plus grandes; cuir plus épais; graisse abondante et huileuse.

Les bestiaux de cette race présentent plusieurs variétés qui paissent, travaillent et sont engraissées dans l'espace assez étroit qui s'étend dans le voisinage de la côte de l'Océan, depuis Machecoul jusqu'à Rochefort: ces variétés portent différens noms.

1°. Le *bœuf de grand marais* est élevé au nord de Luçon; c'est le plus grand.

2°. Le *bœuf de Fontenay* ou *callot*, appartient à une race plus petite et plus abondante, élevée dans la partie du marais la plus large, entre Luçon et Rochefort.

3°. Le *bœuf Flandrin.* C'est en Aunis, en Poitou et dans les marais de la Charente, le nom que l'on donne à une race, originairement transportée de Flandre ou de Hollande, ayant les caractères de celle que nous décrirons ci après (race *v.*)

4°. Le *bœuf bâtard*, des mêmes provinces, résulte du croisement de cette race flandrine avec celle du pays.

l. Race Bretonne, *B. T. D. Armoricus.*

Taille petite; poids commun, de 300 à 500 livres; tête et membres menus; cornes fort longues et noires par le bout; couleur, le rouge et le blanc, ou le noir et le blanc. Les bœufs des environs de Vannes ont plus de blanc que les autres.

Cette race, peu estimée, et qui donne peu de cuir et de suif, naît, travaille, s'engraisse et est débitée dans la Basse-Bretagne; elle sert aux fournitures de la marine et est en très-petite partie envoyée dans les pâturages de Normandie. Quelques individus sont vendus pour la consommation de Paris.

m. Race du Maine, *B. T. D. Cenomanensis.*

Taille moyenne; poids 500 à 700 livres; tête et cou menus; cornes courtes, fines et blanches; fanon manquant presque totalement dans la plupart des individus; cimier plat; queue enfoncée; couleur blonde ou blanche et rouge.

Cette race, dont la nature est la plus douce qui soit connue parmi les bœufs de France, est très-abondante et fort estimée. Elle ne travaille qu'à six ou sept ans, et ne sort guère de son pays natal que pour passer dans les pâturages de la Normandie.

Les environs de Château-Gonthier possèdent une race plus grosse, et qui provient du croisement de la race du Maine avec quelques taureaux hollandais, importés par les soins de M. Boreau de la Besnardière d'Angers.

n. Race du pays d'Auge (bœuf hollandais, bœuf de pays), *B. T. D. Viducassensis.*

Taille très grande; poids commun 1000 à 1200 livres; proportions très-belles; tête courte et large; cornes blanches, grosses, courtes et rondes par le bout; queue enfoncée; poil gros; couleur de la tête blanche, ou variée de rouge et de blanc. Quelques individus étant noirs ou bruns, mais toujours mélangés plus ou moins de blanc; graisse abondante, un peu jaune; cuir épais.

Cette race, la plus belle de France, est peu nombreuse et élevée seulement dans le pays d'Auge, où elle a été introduite il y a plus de quatre-vingts ans, par M. de la Roque, herbager, qui l'avoit été chercher en Hollande. Elle s'est perpétuée sans dégénérer, et il semble même qu'elle se soit améliorée par le choix constant qu'on a fait des sujets destinés à donner race. Les individus qui la composent ne présentent les caractères que nous venons de décrire, et les qualités que nous avons signalées, que lorsqu'ils ont atteint l'âge de sept à huit ans et qu'ils en ont employé quatre à cinq à travailler; mais on les vend, pour la boucherie, à trois ou quatre ans.

o. Race du Cotentin, *B. T. D. Unellensis.*

Taille forte (quelques individus, provenant du croisement de la race hollandaise du pays d'Auge, pesant jusqu'à 1300 ou 1400 livres); tête longue et peu grosse; cornes longues, menues, pointues; dos élevé en cime; fesses minces; ventre volumineux; membres menus; queue enfoncée; graisse abondante et jaune; peu de cuir; couleur ordinairement bronzée, c'est-à-dire, brune chinée de noir.

Le volume prodigieux qu'acquiert cette race, provient du croisement qu'on est dans l'usage de faire, depuis cinquante ans, de la race du Cotentin avec la race hollandaise du pays d'Auge. Depuis cette époque, on trouve parmi les bœufs cotentins beaucoup plus d'individus rouges marqués de blanc qu'auparavant. Les os de ces animaux ont aussi augmenté de volume.

Les bœufs cotentins sont à peu près les seuls bœufs normands élevés et engraissés sur le lieu natal.

p. Race Comtoise, *B. T. D. Sequanicus.*

Taille petite; poids ne dépassant guère 550 livres; conformation extérieure analogue à celle des bœufs cotentins; cornes plus torses; couleur ordinairement blonde ou brune, avec la tête blanche. Cette race est peu estimée pour ses produits.

r. Race de la Camargue, *B. T. D. Arelatensis.*

Taille moyenne; corps épais; ventre descendant très-bas; cornes courtes, formant un croissant parfait, dont le pointes se rapprochent; cuir très-épais, recouvert d'un poil de couleur noire.

Cette race, qui est presqu'à l'état demi-sauvage, habite seulement les îles de la Camargue, formées par l'embouchure du Rhône, un peu au-dessous d'Arles. On la dit originaire de bœufs d'Auvergne. Ses mœurs farouches, la couleur noire de son poil, la grosseur et l'abaissement de son ventre, lui donnent plusieurs rapports de ressemblance avec le buffle. C'est elle qui fournit les taureaux qui servent dans les combats qui ont lieu encore, de temps en temps, à Nîmes et à Tarascon.

Races étrangères (1).

s. Rare Suisse, *B. T. D. Helveticus.*

Race de *haut-crû.* Taille moyenne ou assez grande. Quelques individus atteignant jusqu'à 1000 livres de poids; conformation très semblable à celle de la race auvergnate, mais dans une plus grande proportion; fanon plus grand cuir beaucoup plus épais; nature plus rude; couleur générale le rouge, dans la moitié des individus à peu près, et le brun dans l'autre moitié; presque tous ayant la tête blanche. *Vaches* renommées par leur grande taille et la quantité de leur lait.

t. Race Franconienne, *B. T. D. Noricus.*

Bœuf de nature. Taille moyenne; poids 450 à 700 livres; conformation assez svelte; cuisses minces; membres menus; flancs un peu descendus; cornes blanches, fines, relevées et pointues; couleur d'un rouge très-vif, avec la tête blanche; suif et cuir peu abondans.

v. Race Flamande ou Hollandaise, *B. T. D. Batavicus.*

Bœuf de nature, de taille élevée; poids moyen de 600 à 800 livres; corps très-long et haut sur jambes, fort mince et peu pourvu de ventre; tête longue; cornes noires et fort grandes; cuir assez fort. Vaches toujours maigres, donnant beaucoup de lait.

Cette race, transportée dans le pays d'Auge en Normandie, c'est-à-dire, dans le canton situé non loin du bord de la mer, entre Dives, Pont-l'Evêque et Crèvecœur (voyez la race *n*), y

(1) Nous nous bornerons à indiquer seulement quelques-unes de ces races qui sont presqu'aussi nombreuses dans chaque Etat de l'Europe, que celles qui appartiennent à la France. Plusieurs d'entr'elles sont importées annuellement, et contribuent même à la consommation de Paris. Ce sont surtout les races suisse, franconienne, flamande et hollandaise.

ayant trouvé des pâturages excellens, a changé un peu de conformation, acquis de la taille et de l'embonpoint, et est devenue la plus remarquable de notre pays sous ces deux derniers rapports.

Les bœufs flamands que l'on envoie en France après avoir été engraisssés, n'ont pas plus de quatre à cinq ans.

Nota. L'on ne possède rien encore de satisfaisant sur les races des autres pays, et l'on n'a à leur égard que des données trop vagues, pour que nous croyions utile de les rapporter ici.

Quant aux *bœufs anglais*, on remarque pour la taille ceux du Suffolk, du Hetefordshire et du Wiltshire, dont le caractère commun le plus apparent consiste dans la petitesse de la tête, la brièveté du cou et l'horizontalité parfaite du dos. Ce sont peut-être de tous les bœufs, sinon les plus grands, mais ceux dont le poids est le plus considérable; car on cite un veau de Suffolk, qui à quatre mois et demi pesoit 477 livres, et un bœuf du même comté, dont les cornes n'avoient pas moins de cinq pieds de long et qui pesoit 3920 livres. Les bœufs du Norfolk, quoique petits, sont généralement les plus estimés pour la qualité de leur chair. Les bœufs du Devonshire et du Sussex, très-semblables entr'eux, si ce n'est que les premiers ont la tête et le cou plus petits que les derniers, sont le résultat du croisement des races normandes avec des races primitives anglaises.

Le taureau sans cornes d'Ecosse, très-multiplié aussi dans le Suffolk, où il prend une forte taille et la couleur blanche, est encore à demi sauvage dans les parcs du premier de ces pays, et de petite taille. C'est sans doute le *bison albus scoticus seu calydonicus* d'Aldrovande. C'est un très-bel animal, à tête courte et très-large, qu'on avoit rapporté pendant long-temps à l'espèce de l'aurochs, mais qui a, ainsi que M. Cuvier s'en est assuré, tous les caractères ostéologiques du bœuf ordinaire. On l'a introduit en France depuis quelques années.

Les bœufs des contrées méridionales et maritimes de l'Irlande manquent de cornes.

Il en est de même chez les bœufs d'Islande.

Le Danemarck a une race très-grande, dont quelques vaches qui viennent s'engraisser en Hollande, fournissent jusqu'à dix-huit ou vingt pintes de lait par jour.

En Norwège, selon Pontoppidam, les bœufs sont très-petits, généralement de couleur jaune, et leurs vaches donnent très-peu de lait. Les îles qui bordent les côtes présentent des individus un peu plus grands.

Les bœufs de la Podolie, de la Tartarie qu'habitent les Calmouks, de l'Ukraine et de la Hongrie, passent pour les plus grands du Monde. Des bœufs hongrois, amenés par les ennemis en 1814 à Paris, étoient en effet de taille très-élevée, et leurs cornes fort grandes, dirigées latéralement avec la pointe relevée, étoient très-bien placées sur le front; leur poil étoit gris-cendré, distribué par petites mèches, ce qui semble indiquer qu'ils sont de *haut-crû*.

Parmi les bœufs de l'empire de Russie, on cite ceux des Kirgises comme étant les plus gros.

L'Espagne, notamment la province de Salamanque, et l'Italie, ont de fort belles races. La Romagne a surtout un très-grand bœuf à cornes longues, latérales, relevées au bout; à poil de couleur grise foncée, passant au brun sur la tête et le milieu du dos; cette race a beaucoup de rapport avec celle de Hongrie. Dans d'autres cantons, la couleur grise se retrouve aussi, mais la tête des bœufs est blanche.

Les bœufs siciliens ont des cornes remarquables par leur grandeur et la régularité de leur figure; elles sont très-peu courbées, et leur longueur ordinaire, mesurée en ligne droite, est de trois pieds, et quelquefois de trois pieds et demi.

Les îles de Malte et de Lipari ont des races beaucoup moins belles, et la race de Sicile y dégénère au point d'y devenir méconnoissable.

Les bœufs de Sardaigne et de Corse sont petits et maigres.

Les pâturages de la Turquie sont peuplés de beaux et nombreux troupeaux de bœufs. En Crimée, la stature de ces animaux est plus petite, et leur couleur grise, noire ou rarement brune, rappelle celle des bœufs de Hongrie.

Les bœufs d'Egypte sont en général assez petits; leurs cornes sont courtes et leur couleur est fauve. Sonnini dit que quelques-uns d'entr'eux, sans appartenir à la race des zébus, ont le garrot un peu saillant, et c'est peut-être à ceux-ci qu'il faut rapporter le petit bœuf d'Afrique de Belon et le *juvenca sylvestris* de Prosper Alpin, figuré dans l'Encyclopédie, sous le nom de *taureau nain*, pl. 46, fig. 1 et fig. 1 A. Ce petit bœuf est aussi propre à la Barbarie.

La Nubie et l'Abyssinie ont présenté aux voyageurs des races de bœufs sans bosse au garrot,

très-variées dans leur taille, la grandeur et la conformation de leurs cornes, qui manquent même dans quelques-unes, dans la couleur et la longueur du poil, etc.

Toutes les colonies européennes ont reçu des bœufs de diverses contrées de l'Europe, et ces animaux ont subi dans leur nature et leur constitution, des changemens relatifs aux nouveaux climats sous l'influence desquels ils se sont trouvés placés. Les bœufs du Cap sont en général petits, et quelques-uns ont les cornes non adhérentes. Barrow rapporte que la plupart d'entr'eux ont l'haleine infecte. Les Caffres en élèvent de grands troupeaux.

Toute l'Amérique, où l'espèce des bœufs n'existoit pas avant sa découverte, est maintenant peuplée de ces animaux, qui dans quelques points vivent en plein état de liberté. Ils offrent aussi des races variées. Ceux de Monte-Video sont les plus grands de tous et surpassent même ceux de Salamanque en Espagne; ceux des Corrientes au Paraguay sont au contraire très-bas sur jambes; une race des environs de l'Assomption, dans le même pays, a perdu ses cornes; le bœuf de Fernambouc, ordinairement rouge, taché de noir, et quelquefois de jaune ou de brun marron, paroît avoir surtout beaucoup d'analogie avec le bœuf nantais, par sa taille et par la quantité des peaux qu'il fournit à la tannerie.

Les bœufs de race anglaise qui ont été transportés à Botany-Bay, sur la côte orientale de la Nouvelle-Hollande, ont parfaitement réussi dans cette colonie.

HABIT. *générales de l'espèce du bœuf.* Le bœuf est sans contredit l'un des quadrupèdes le plus anciennement et le plus complètement asservis par l'homme; et après le mouton, c'est celui des animaux domestiques dont l'intelligence paroît renfermée dans les bornes les plus étroites. Cependant, les mâles entiers ou *taureaux* montrent une véritable énergie lorsqu'il s'agit de défendre leurs troupeaux contre les attaques des loups. Ils se lancent contr'eux et les poursuivent longtemps, pendant que les femelles âgées ou vaches se mettent sur la défensive, en formant un cercle au milieu duquel elles placent les veaux et les génisses, et en présentant au dehors les cornes à l'ennemi. Les bœufs montrent aussi une sorte d'attachement pour les personnes qui ont soin d'eux, et ils savent très-bien reconnoître l'habitation où on les nourrit; faculté tout-à-fait interdite au mouton. Le caractère de ces animaux est en général doux et patient, surtout chez les femelles et chez les individus châtrés ou bistournés, et qui reçoivent plus spécialement le nom de *bœufs;* néanmoins quelques individus, notamment ceux des races élevées dans un certain état de liberté, et surtout les taureaux, ont un caractère farouche qui les rend dangereux. Ils combattent à coups de cornes et cherchent à soulever et à jeter en l'air leur ennemi, pour le fouler aux pieds lorsqu'il est abattu.

Les taureaux sont en état de produire à deux ans et les vaches à dix-huit mois; mais on attend, pour les faire saillir, qu'ils aient trois ans. Ils peuvent produire en tout temps, mais l'époque qui semble marquée pour l'accouplement de ces animaux, est vers le mois de mai, au moins dans notre climat. Les vaches portent neuf mois révolus et ne font ordinairement qu'un petit, qui est en état de marcher quelques heures après sa naissance, et à douze ans elles cessent de produire. La durée de la vie de cette espèce paroît être de vingt à vingt-cinq ans.

L'âge se reconnoît, au moins pour les premières années, par l'état des dents; à dix mois, les deux incisives intermédiaires sont remplacées par d'autres moins blanches et plus larges; à seize mois, les dents voisines sont aussi remplacées; à trois ans, toutes sont renouvelées.

Les bœufs, en se léchant, amassent dans leurs estomacs des pelotes de poils, qui se feutrent entr'eux et qui forment des boules souvent d'un grand volume, très-légères, et auxquelles on a donné le nom d'*égagropiles.*

PATRIE. *Voyez* les descriptions de chacune des races que nous avons distinguées (1).

---

(1) BŒUFS FOSSILES.

M. Cuvier, dans la première édition de ses Recherches sur les ossemens fossiles, donne la description de plusieurs crânes trouvés dans les terrains les plus récens, et qui appartiennent à quatre espèces distinctes de bœufs très-voisines de plusieurs de celles que nous avons admises.

La PREMIÈRE, pl. 3, fig. 1 et 2, ne diffère presqu'en rien de l'aurochs; son front est bombé, plus large que haut; ses cornes sont attachées deux pouces en avant de la ligne qui sépare le front de l'occiput; ces deux parties font entr'elles un angle obtus, et le plan de l'occiput représente un demi-cercle : ses débris ont été trouvés à Bonn, sur les bords du Rhin, près de Cracovie en Bohême, dans le Kentuky aux Etats-Unis. Le contour du noyau de la corne de ce dernier endroit avoir vingt-huit pouces de circonférence à sa base.

La SECONDE, pl. 3, fig. 3, ressemble infiniment au bœuf ordinaire, mais est bien plus grande. Son front est

HUITIÈME ORDRE.

CÉTACÉS, *Cetæ* (1).

CARACT. Corps pisciforme, terminé par un *appendice caudal* de nature cartilagineuse et horizontal.

Deux *membres antérieurs* seulement en forme de nageoires, ayant les os qui les forment très-aplatis et très-courts.

Tête jointe au corps par un cou très-court et très-gros, composé de vertèbres cervicales très-minces et en partie soudées entr'elles.

Deux *mamelles* pectorales ou abdominales.

Oreilles ouvertes à l'extérieur par un méat très-petit.

Peau plus ou moins épaisse, sans aucun poil.

Cerveau grand, ayant ses hémisphères bien développés.

Os du rocher ou de l'oreille interne tout-à-fait séparé de la tête ou n'y tenant que par des ligamens.

Bassin et os des extrémités postérieures représentés par deux os rudimentaires perdus dans les chairs (1).

HABIT. Animaux tout-à-fait aquatiques, comprenant les plus grandes espèces connues sur le globe, la plupart carnassiers, nageant à l'aide de leur queue, qui se meut de haut en bas et non de droite à gauche comme celle des poissons; faisant des petits qui naissent vivans et les allaitant comme les autres mammifères, etc.

PATRIE. Les cétacés proprement dits se trouvent à peu près dans toutes les mers; mais leur véritable patrie paroît être plutôt le voisinage des pôles que les latitudes chaudes ou tempérées; c'est du moins ce qui a lieu pour les très-grandes espèces. Les cétacés herbivores au contraire sont particuliers à la zône équatoriale.

PREMIÈRE FAMILLE.

CÉTACÉS HERBIVORES, *sirenia*.

CARACT. Des *molaires* à couronne plate; quelquefois des défenses supérieures.

Deux *mamelles* pectorales.

Des poils aux *moustaches*.

Narines proprement dites placées au bout du museau; *ouvertures nasales*, dans la tête osseuse, situées supérieurement.

Corps très-massif.

CXXXIe. GENRE.

LAMANTIN, *manatus*, Rondelet, Linn. Scopoli, Stort, Lacép. Cuv. Geoff. Illig.

---

plat et même un peu concave; ses cornes sont attachées aux extrémités de la ligne qui sépare le front de l'occiput, et ces deux parties font entr'elles un angle aigu; le plan de l'occiput est quadrangulaire. M. Cuvier pense qu'il seroit possible que celle-ci fût le bison des Anciens et la souche primitive de notre bœuf domestique. Ses débris sont très-communs dans le lit de nos grandes rivières. On en a trouvé fréquemment dans les tourbières de la Somme, en Souabe, en Prusse, en Angleterre, en Italie, etc.

La TROISIÈME, pl. 3, fig. 4 et 5 (et Pallas, Nov. Comm. Petrop. 19. pag. 460), se rapproche plus du buffle et de l'arni, que de tout autre bœuf, par la forme de son crâne; néanmoins la largeur de la tête est plus grande à proportion de sa longueur, surtout entre les orbites, dont la distance donne à ce crâne un caractère tout particulier. La courbure des cornes est aussi différente; celles du buffle ordinaire se portant en arrière, de côté et en haut, sans revenir sensiblement en avant, et celles du buffle fossile allant d'abord obliquement en haut et de côté, et leur pointe revenant antérieurement Cette tête est d'un quart plus considérable que celles des plus grands buffles, et l'arête saillante longitudinale de ses cornes paroît moins marquée que dans les cornes de ces derniers animaux. Plusieurs débris de cette espèce, que M. Cuvier regarde comme contemporaine des éléphans et des rhinocéros de Sibérie, ont été découverts sur les bords de l'Ilga, du Jaïk, de l'Irtisch et de l'Ob.

La QUATRIÈME enfin, decrite aussi par Pallas, Nov. Com. Petr. tom. 21. pag 601. — Cuv. pl. 3 fig. 9 et 10, ressemble à l'ovibos, autant qu'on puisse le présumer, par ses cornes très-grosses, couchées sur les côtés de la tête, rapprochées l'une de l'autre, mais ayant leurs bases parallèles entr'elles et non obliques, comme dans le buffle du Cap. (*Voyez* ce que nous en avons dit en décrivant l'ovibos.)

(1) Le tableau de l'ordre des cétacés que nous allons tracer, est particulièrement destiné à faire connoître les progrès de l'histoire naturelle de ces animaux, depuis l'époque où Bonnaterre (1789) a publié sa description des planches de *Cétologie*. Nous ne ferons qu'indiquer très-sommairement les espèces dont il a rapporté les caractères, en renvoyant à son texte et en indiquant ses figures. En un mot, le travail de Bonnaterre ne doit pas être considéré comme un double emploi du nôtre; mais celui-ci doit l'être, au contraire, comme son complément.

(1) Il est, sans doute, inutile de rapporter parmi les caractères des cétacés, ceux qui les font placer dans la classe des mammifères, et qui les éloignent, au contraire, beaucoup de celle des poissons, tels que la respiration par des poumons, la chaleur du sang, le double système de circulation, etc.

Trichechus (1). Linn. Erxleb. Schreb. Shaw, Gmel.

Manati, Bodd.

CAR. Formule dentaire : incis. $\frac{2}{0}$, canines $\frac{0-0}{0-0}$, molaires $\frac{9-9}{9-9} = 38$. (Les incisives, très-petites, n'existent que dans les fœtus. Les adultes ne présentent que 32 dents seulement, parce que quatre molaires tombent dans le jeune âge.)

Molaires présentant sur leur couronne deux collines transversales comme celles des tapirs ; les supérieures à coupe carrée, et les inférieures à coupe plus longue que large.

Tête non distincte du corps.

Yeux très-petits, placés supérieurement entre le bout du museau et les trous auditifs, qui sont à peine apparens.

Langue ovale.

Partie postérieure du corps très-grosse, déprimée et arrondie au bout, sans nageoire caudale proprement dite.

Des vestiges d'*ongles* sur les bords des nageoires pectorales.

Des *moustaches* composées d'un faisceau d'énormes poils, dirigés en dessous de la lèvre et formant de chaque côté une sorte de défense cornée.

Peau nue, très-épaisse et rugueuse.

Verge du mâle terminée par un gland, élargi en forme de champignon comme celui du cheval.

Six *vertèbres* cervicales.

Seize paires de *côtes* singulièrement grosses et épaisses, dont les deux premières seulement s'unissent au sternum.

Estomac divisé en plusieurs poches.

Cœcum bifurqué.

Colon boursouflé.

HABIT. Ces animaux vivent en troupes et se nourrissent uniquement de matières végétales. On dit que le mâle montre beaucoup d'attachement pour sa femelle, et celle-ci, une grande tendresse pour son petit, qu'elle porte sous l'une de ses nageoires, dans les premiers jours qui suivent sa naissance. Ils sortent quelquefois de l'eau, en se traînant sur le rivage, à l'aide de deux fausses défenses ou crochets, que composent les poils très-gros et assez courts de leurs moustaches.

Les femelles de ces animaux, mal observées par les marins, paroissent avoir donné lieu à la prétendue découverte, tant de fois renouvelée, de sirènes ou de femmes marines. La forme de leur tête, la position des mamelles et leur gonflement à l'époque de l'allaitement, ont vraisemblablement donné lieu à cette méprise.

PATRIE. Les bords de la mer Atlantique, vers l'embouchure des grands fleuves de la côte occidentale de l'Afrique et de la côte orientale de l'Amérique du sud.

749[e]. ESP. LAMANTIN D'AMÉRIQUE, *manatus americanus.*

(Encycl. pl. 112. fig. 2 et 3.) *Manati phocæ genus*, Clus. Exot. pag. 132. fig. --- *Manate* ou *vache marine*, Dampier, Voyag. tom. 1. p. 46. --- Sloane, Jamaica, tom. 2. pag. 329. --- La Condamine, Voyag. pag. 154. --- *Grand lamantin des Antilles*, Buff. Hist. nat. tom. 13. p. 377 et 425. pl. 57. --- Ejusd. Suppl. tom. 6. p. 396. --- Cuv. Ann. Mus. tom. 13. pag. 282. pl. 19. --- Ejusd. Recher. sur les ossem. foss. tom. 4. Mém. sur les phoques, pl. fig. 1, etc. --- Desm. nouv. Dict. d'hist. nat. tom. 18. pag. 213. pl. G. 9.

CAR. ESSENT. *Tête osseuse, assez alongée relativement à sa largeur dans la partie du museau et des narines ; fosses nasales trois fois plus longues que larges ; apophyse zygomatique du temporal très-haute ; bord inférieur de la mâchoire d'en bas droit.*

	pied.	pouc.	lig.
DIMENS. Longueur totale	5	9	11
Largeur du museau	»	4	5
Distance du museau à la commissure des lèvres	»	3	1
— du museau à l'œil	»	4	2
— de l'œil à la commissure des lèvres	»	2	7
— du museau à la racine inférieure de la nageoire	»	7	9
Longueur de la nageoire	»	9	»
Plus grande largeur de la main	»	3	»
Longueur de la queue	1	5	»
Plus grande largeur de la queue	1	1	8
Contour de la tête, à l'endroit des yeux	1	7	7
— du corps, aux aisselles	3	1	3
— à l'endroit le plus gros	3	9	5
— à l'étranglement de la queue	1	10	11
Distance du bord postérieur de la queue à l'anus	2	»	4

(1) A l'article du morse, il s'est glissé une faute assez grave ; nous avons cité, comme étant cet animal, le *trichecus manatus* de Linné, pour le *trichecus rosmarus.*

Distance de l'anus à la vulve ou à l'origine du fourreau . . . . pied. 3 pouc. 8 lig.

Nota. Cet animal a jusqu'à 20 pieds de long, et pèse plusieurs milliers.

DESCRIPT. Forme générale ellipsoïde, alongée, rappelant assez bien celle d'une outre, la tête formant l'extrémité antérieure, et l'extrémité postérieure, après un léger étranglement, s'aplatissant et s'élargissant pour former la queue, dont la figure est oblongue et le bout large, mince et comme tronqué; cette queue formant à peu près le quart de la longueur de l'animal; distance du museau aux nageoires ayant un peu moins du quart de cette longueur; point de rétrécissement pour marquer la place du cou; tête ayant la forme d'un simple cône tronqué; museau gros et charnu, son extrémité présentant un demi-cercle dans le haut duquel sont percées deux petites narines semi-lunaires dirigées en avant; bord de la lèvre supérieure renflé, échancré dans son milieu et garni de deux faisceaux de poils gros et roides; lèvre inférieure plus courte et plus étroite que la supérieure; bouche peu fendue; yeux petits, placés vers le haut de la tête, à la même distance du museau que l'angle des lèvres; oreilles n'étant que des trous presqu'imperceptibles, aussi distans de l'œil que l'œil du bout du museau; nageoires portées sur un avant-bras plus dégagé que celui du dauphin; doigts plus distincts à travers la peau que ceux de ce même cétacé; bords de la nageoire garnis de quatre ongles plats et arrondis, qui n'en dépassent pas la membrane; le pouce n'en ayant point; celui de l'index étant au bord radial, celui du médius à l'extrémité de la nageoire et le quatrième étant fort petit (1); anus séparé de l'issue des organes génitaux par un assez petit intervalle. Peau grise, légèrement chagrinée, portant quelques poils isolés, qui sont plus nombreux qu'ailleurs vers la commissure des lèvres et à la face palmaire des nageoires. (*Cuv. loc. cit.*)

HABIT. Les mœurs de cet animal sont celles que nous avons decrites plus haut à la suite des caractères du genre lamantin.

PATRIE. Il paroît également vivre dans la rivière des Amazones, dans l'Orénoque, à Cayenne et aux Antilles; mais il est devenu rare dans les endroits fréquentés. M. Cuvier n'ose affirmer que celui que différens auteurs placent sur les côtes du Pérou soit le même.

(1) Le nombre de ces ongles est moindre dans deux autres individus examinés aussi par M. Cuvier.

750[e]. ESP. LAMANTIN DU SÉNÉGAL, *manatus Senegalensis.*

(Non figuré.) *Lamantin du Sénégal*, Adanson, Voyag. pag. 143. — Dapper, Afric. pag. 266. --- *Trichecus australis*, Shaw, Gen. zool. vol. 1. part. 1. pag. 244. pl. 69. --- Buff. tom. 13. pag. 431. --- Suppl. tom. 6. pag. 403. — Cuv. Ann. Mus. Rech. sur les ossem. foss. tom. 4. pl. fig. 4 et 5.

CARACT. ESSENT. *Tête osseuse, assez courte relativement à sa largeur, surtout dans la partie du museau et des narines; largeur des fosses nasales égale aux trois quarts de leur longueur; apophyse zygomatique du temporal médiocrement élevée; bord inférieur de la mâchoire d'en bas, courbé.*

DIMENS. Plus petit que le précédent, et n'ayant guère que 8 pieds de long et 800 livres de poids.

DESCRIPT. Cet animal, en général très-semblable par ses formes extérieures au précédent, n'a pas été l'objet d'une description particulière; aussi n'est-ce que d'après la comparaison attentive de son crâne avec celui du lamantin d'Amérique, que M. Cuvier a pu l'en distinguer spécifiquement. Selon cet auteur, tous les caractères extérieurs que Buffon et Shaw lui ont assignés ne peuvent être admis, à cause de leur inexactitude. Il se refuse aussi à conserver les deux espèces purement nominales, distinguées par Buffon sous les noms de *petit lamantin des Antilles* et de *lamantin des Grandes-Indes.*

Adanson dit du lamantin du Sénégal, qu'il a la tête conique et d'une grosseur médiocre; les yeux ronds; l'iris d'un bleu foncé et la prunelle noire; les lèvres charnues et épaisses; des dents molaires aux deux mâchoires; la langue ovale; quatre ongles d'un rouge-brun et luisant; le cuir épais et d'un cendré-noirâtre; la graisse blanche et la chair d'un rouge pâle.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. L'embouchure du Sénégal et de plusieurs autres grands fleuves de la côte occidentale d'Afrique.

CXXXII[e]. GENRE.

DUGONG, *halicore*, Illig. Cuv.
Trichecus, Storr. Erxleb. Gmel.
Dugungus, Lacép. Tiedm.
Rosmarus, Bodd.

CARACT.

CARACT. Formule dent. (*Adultes*) 2 incisives apparentes $\frac{2}{0}$; canin. $\frac{0-0}{0-0}$; mol. $\frac{3-3}{3-3} = 14$. (*Jeune âge*) incis. $\frac{4}{8}$; can. $\frac{0-0}{0-0}$; mol. $\frac{5-5}{5-5} = 32$.

Quatre *incisives supérieures*, dont deux très-fortes, cylindriques et droites, formant de véritables défenses, et deux très-petites, situées en arrière de celles-ci, et qui ne se trouvent que dans les jeunes individus.

Face antérieure de la mâchoire inférieure largement tronquée obliquement, et présentant sur deux lignes huit alvéoles, contenant des dents à l'état de germe et ne prenant jamais plus de développement.

Molaires au nombre de cinq à chaque côté de l'une et de l'autre mâchoire dans les jeunes, et de trois dans les adultes; la première étant cylindrique, mais usée obliquement et en creux à la pointe; la seconde cylindrique, à couronne plate, et la troisième, formée de deux cylindres réunis et aussi tronquée au sommet.

Corps pisciforme, terminé par une nageoire horizontale à deux lobes.

Tête non distincte du corps, à museau très-gros, tronqué et mobile, garnis de gros poils épineux sur le bord des lèvres, qui sont très-grosses.

Narines très-petites, séparées l'une de l'autre, situées en avant des *yeux;* ceux-ci petits; *langue* molle et douce, en partie fixée.

Nageoires courtes, sans doigts distincts ni *ongles.*

Sept *vertèbres cervicales.*

Dix-huit paires de *côtes.*

Estomac divisé en deux poches par un étranglement et pourvu de deux espèces d'appendices cœcales.

Cœur bifurqué à sa pointe; chaque ventricule formant un lobe particulier.

Verge du mâle avec un gland volumineux et bifide.

75 1e. Esp. DUGONG DES INDES, *halicore indicus.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Dugong*, Renard, Poiss. des Indes, pl. 34. fig. 180. — *Dugong*, Buffon, Hist. nat. tom. 13. pag. 374. pl. 56. crâne. — *The Indian walrus*, Penn. Syst. quadr. pag. 338. n. 264. —*Trichechus dugung*, Erxleb. — *Trichechus dugong*, Gmel.— *Rosmarus indicus*, Bodd. — Camper, Œuvres, tom. 2. pag. 492. pl. 7. fig. 2, 3 et 4. — Raffles et Everard Home, Trans. philos. 1820, 2e. partie, p. 144 et 174, pl. 12, 13, 14, 25, 26, 27, 28. — Fréd. Cuv. Mamm. lithog. 27e. livr.

CAR. ESSENT. *Corps pisciforme; deux défenses supérieures, assez courtes, droites et dirigées obliquement en en bas; lèvres très-grosses, épineuses; museau tronqué; queue divisée en deux lobes; couleur générale d'un gris-bleuâtre.*

DIMENS. Longueur totale, 7 à 8 pieds.

Circonférence du corps à la partie moyenne ou la plus large, 3 ou 4 pieds.

Longueur des défenses, un pouce et demi.

DESCRIPT. Tête semblable, au premier aspect, à celle d'un jeune éléphant dont la trompe auroit été coupée; deux nageoires sans aucune division, tenant la place des membres antérieurs; partie postérieure du corps terminée par une nageoire horizontale semblable à celle des dauphins. Corps revêtu d'un cuir épais, d'un bleu clair uniforme, excepté aux parties inférieures où il est blanchâtre, et aux côtés du corps, où l'on observe quelques taches irrégulières et plus foncées; museau mobile sur la mâchoire supérieure, recouvrant latéralement une partie de celle de dessous, et terminé par une portion horizontale un peu élargie et bombée, parsemée de poils ou plutôt de petites épines cornées, très-courtes, partout ailleurs que sur les lèvres, où elles n'ont cependant pas plus d'un pouce de long; cette portion ayant la forme d'un large croissant, parce qu'elle est échancrée au milieu pour recevoir l'extrémité de la mâchoire supérieure, au-dessus de laquelle on aperçoit de chaque côté la pointe des défenses; des verrues cornées garnissant les parties verticales de l'intérieur des deux mâchoires; langue courte, étroite, en grande partie adhérente, garnie à sa pointe de papilles cornées et à sa base de deux glandes à calice; des gencives très-épaisses à la base des dents; intérieur des joues entièrement garni de poils; narines ouvertes au sommet de la mâchoire supérieure, par deux fentes paraboliques rapprochées de l'extrémité supérieure du museau, ayant leurs bords semi-lunaires en forme de valvules, et pouvant se fermer à la volonté de l'animal; yeux très-petits, très-convexes et pourvus d'une troisième paupière; oreilles placées en arrière des yeux, ne se montrant que par une petite ouverture à peine perceptible. Membres antérieurs enveloppés par la peau, sans doigts ni ongles, ayant leurs bords calleux; verge longue et grosse, renfermée dans un fourreau lé-

gèrement saillant, terminée par un gland dont la forme rappelle celle du pied des animaux ruminans, et ayant le canal de l'urètre percé à l'extrémité d'un tubercule conique et saillant, situé au milieu des deux parties qui représentent chaque sabot; testicules ne se montrant pas au dehors.

Os des extrémités antérieures très-aplatis et raccourcis; omoplates larges et épaisses; pouces et petits doigts n'ayant qu'une seule phalange; os rudimentaires du bassin étroits et longs de sept pouces, situés vis-à-vis la quatrième vertèbre lombaire; sept vertèbres cervicales, dix-huit dorsales, vingt-sept lombaires ou caudales; dix-huit paires de côtes; sternum d'une seule pièce cartilagineuse dans les jeunes, mais osseuse dans les adultes. Tête surtout remarquable par la grosseur des os intermaxillaires, qui descendent verticalement devant la mâchoire inférieure, et qui se prolongent en arrière jusqu'à se rapprocher des pariétaux, en repoussant les naseaux au niveau de la lame cribleuse; boîte cérébrale d'une capacité médiocre; os hyoïde ayant la forme de celui des cétacés proprement dits; estomac volumineux, ayant la portion du cardia très-alongée, la portion pylorique très-renflée et séparée de la première par un étranglement bien prononcé, sur la ligne duquel sont en dessus deux petits culs-de-sac profonds de six pouces et qui ont l'apparence de cœcums; canal intestinal ayant quatorze fois la longueur de l'animal; cœur ayant ses deux ventricules séparés à leur extrémité et réunis seulement à leur base; trachée-artère très-courte (2 pouces); thymus fort développé; poumons très-alongés. (*Fréd. Cuv.* d'après Home et Raffles.)

HABIT. Le dugong ne s'écarte pas des côtes, se tient surtout dans les bas-fonds et ne va jamais à terre. Sa nourriture consiste en algues, qu'il arrache facilement avec ses lèvres épaisses et ses gencives calleuses. On dit qu'il est susceptible d'affection, et Buffon rapporte qu'un mâle qui avoit perdu sa femelle, se laissa tuer plutôt que de l'abandonner.

PATRIE. Les mers de l'Inde. Celui que décrit M. Raffles avoit été pris dans le détroit de Singapour, où son espèce se rend en nombre à l'époque des moussons. Les Malais distinguent deux sortes de dugong, ou plutôt de *duyong*, l'une qu'ils nomment *Busban*, et l'autre *Buntal*; celle-ci étant plus courte et plus épaisse que la première.

CXXXIII^e^. GENRE.

STELLÈRE, *stellerus*, Cuv.

Rytina, Illig.

Trichechus, Gmel.

Manatus, Steller.

CAR. Formule dentaire: incisiv. $\frac{0}{0}$; canines $\frac{0-0}{0-0}$; mol. $\frac{1-1}{1-1} = 4$.

Point de *dents* implantées, mais une plaque molaire de chaque côté des mâchoires, attachée non par des racines, mais par une infinité de vaisseaux et de nerfs (comme les dents de l'*oryctérope* et de l'*ornithorhynque*); surface triturante, inégale et creusée de canaux tortueux, qui présentent des espèces de chevrons.

Corps renflé au milieu, et diminuant insensiblement jusque vers la nageoire caudale.

Tête obtuse, sans *cou* distinct.

Point d'*oreilles* externes.

Lèvres supérieure et *inférieure* doubles.

Yeux munis d'une membrane cartilagineuse en forme de crête qui peut les recouvrir.

Narines placées vers l'extrémité du museau.

Extrémités antérieures en forme de nageoires palmées, comme celles des tortues de mer.

Nageoire caudale très-large, peu longue, en forme de croissant, et terminée de chaque côté par une grande pointe.

Peau sans poil, mais revêtue d'une sorte d'épiderme extrêmement solide et fort épais, composé de fibres ou tubes serrés et perpendiculaires au derme.

Estomac simple.

752e. Esp. STELLÈRE BORÉAL, *stellerus borealis*.

(Non figuré dans l'Encycl.) *Manatus*, Steller, Act. Petrop. nov. Comm. tom. 2. pag. 294 et seq. — *Trichechus manatus*, var. *borealis*, Gmel. — *Trichechus borealis*, Shaw, Gen. zool. — *Whale-tailed manati*, Penn. — *Grand lamantin du Kamtschatka*, Sonnini, nouv. Dict. d'hist. nat. 1re. édit.

CAR. ESSENT. *Tête ronde; point de défenses; queue en croissant; peau nue, excessivement épaisse et de nature fibreuse comme celle de la corne.*

		pied.	pouc.	lig.
DIMENS. Longueur totale, au moins....		23	»	»
Circonférence du corps à l'endroit le plus gros..............		19	»	»
Poids approximatif, 8000 livres.				

DESCRIPT. Tête ronde, confondue avec le cou et le corps; bouche petite, placée au-dessous du museau et ayant ses lèvres doubles, spongieuses, épaisses et très-gonflées, garnies à l'extérieur de soies blanches, recourbées et longues de quatre à cinq pouces, formant des moustaches; mâchoire inférieure dépassant la supérieure; ouvertures des narines placées vers l'extrémité du museau, ayant autant de largeur que de longueur; yeux sans sourcils, mais ayant à leur grand angle une membrane cartilagineuse en forme de crête, qui peut les couvrir à la volonté de l'animal; point de conque auditive ni de trou auditif apparent; extrémités antérieures n'ayant ni doigts, ni phalanges, ni ongles, mais à peu près semblables aux nageoires des tortues de mer; nageoire caudale de nature analogue à celle des fanons de baleine, en croissant et pourvue d'une grande pointe à chaque lobe; peau ayant un épiderme très-solide, corné, présentant des fibres perpendiculaires, épais d'un pouce, sans aucun poil.

Extrémités antérieures formées d'une omoplate, d'un humérus; deux os de l'avant-bras, un carpe, un métacarpe, mais pas de phalanges; bassin composé de deux os innominés, assez semblables au cubitus de l'homme, attachés par de forts ligamens à la vingt-cinquième vertèbre; un pubis; six vertèbres cervicales, dix-neuf dorsales et trente-cinq caudales; os propres du nez existans; estomac simple; intestins très-longs (466 pieds); cœcum énorme; colon très-vaste et divisé en grandes boursoufflures.

HABIT. Cet animal se tient dans les eaux salées ou saumâtres de l'embouchure des fleuves. Il s'accouple au printemps et ne fait qu'un seul petit. Sa nourriture consiste en fucus qu'il paît sur les hauts-fonds. Sa voix ressemble au mugissement d'un bœuf. On dit qu'il est peu farouche et qu'on l'approche facilement. Les Tchutschis construisent avec sa peau, très-épaisse et qui ressemble à l'écorce rude et gercée d'un arbre, d'assez grands canots d'une seule pièce.

PATRIE. La partie la plus septentrionale de la mer du Sud, et particulièrement les côtes occidentales du nord de l'Amérique et celles des îles situées entre ce continent et le Kamtschatka. Othon Fabricius assure avoit trouvé un crâne de cette espèce au Groënland.

SECONDE FAMILLE.

CÉTACÉS ORDINAIRES, *cete*.

CARACT. Tantôt des *dents* pointues ou obtuses, toutes d'une même sorte sur les bords des mâchoires; tantôt des lames transverses de nature cornée (fanons), garnissant la voûte du palais.

Deux *mamelles* placées près de l'anus ou des parties de la génération.

Narines situées sur le sommet de la tête, très-rapprochées l'une de l'autre, servant à la sortie de l'eau avalée par l'animal, et prenant le nom d'*évents*.

Point de *cornets du nez*; *nerf olfactif* très-petit; *larynx* en forme de pyramide et pénétrant dans les arrière-narines.

Yeux aplatis en avant, avec une sclérotique épaisse et solide; *langue* à tégumens lisses et unis.

Point de *poils*, de *cils* ni de *moustaches*; *peau* lisse et luisante, recouvrant une couche épaisse de graisse.

Estomac à cinq et quelquefois jusqu'à sept poches distinctes; *rate* divisée en plusieurs lobes bien séparés.

Ire. Division. CÉTACÉS A PETITE TÊTE.

CARACT. *Tête en proportion ordinaire avec le corps.*

CXXXIVe. GENRE.

DAUPHIN, *delphinus*, Linn. Briss. Erxl. Gmel. Cuv. Geoff. Illig.

Delphinapterus, Lacép.
Monodon, Fabr.
Hyperoodon, Lacép.
Anarnacus, Lacép.
Uranodon, Illig.
Ancylodon, Illig.
Epiodon, Rafinesque.
Balæna, Chemnitz.
Oxypterus, Rafinesque.

CARACT. Formule dentaire : dents d'une même sorte, de forme canine, quelquefois un peu

comprimées et dentelées sur leurs bords tranchans, en nombre très-variable $\frac{50-50}{50-50}$ à $\frac{42-42}{42-42}$, $\frac{38-38}{38-38}$, $\frac{28-28}{30-30}$, $\frac{26-26}{26-26}$, $\frac{23-23}{21-21}$, $\frac{22-22}{22-22}$, $\frac{20-20}{20-20}$, $\frac{15-15}{24-24}$, $\frac{13-13}{13-13}$, $\frac{11-11}{11-11}$, $\frac{9-9}{9-9}$, $\frac{0-0}{5-5}$, $\frac{1-1}{0-0}$, $\frac{0-0}{1-1}$, $\frac{0-0}{0-0}$ = 200 au plus, 2 au moins, ou point du tout.

Mâchoires plus ou moins avancées en forme de bec, non pourvues de défenses.

Point de *fanons* de corne dans la bouche.

Évents ayant une ouverture commune en forme de croissant sur la tête.

Tantôt une *nageoire dorsale* adipeuse; tantôt un simple repli longitudinal de la peau sur le dos.

Queue aplatie horizontalement et bifurquée.

Point de *cæcum*.

HABIT. et PATRIE. Les cétacés de ce genre sont les plus petits de la famille. Ils habitent toutes les mers et sous des latitudes très-variées. Ils nagent ordinairement en petites troupes. Leur naturel est très-carnassier.

Ier. Sous-genre. DELPHINORHYNQUE, *delphinorhynchus*, Blainv. *Museau prolongé en un bec fort mince et fort long, non séparé du front par un sillon; mâchoires presque linéaires, avec leurs bords, tant en haut qu'en bas, garnis de dents nombreuses; une seule nageoire dorsale, ou seulement un pli longitudinal de la peau du dos légèrement élevé et placé un peu en arrière.*

753e. Esp. DAUPHIN DE GEOFFROY, *delphinus Geoffroyi.*

(Non figuré.) *Delphinus Geoffrensis*, Blainv. — Desm. nouv. Dict. d'hist. nat. tom. 9. pag. 151. — *Dauphin à bec mince*, Cuv.

CAR. ESSENT. *Mâchoires étroites, linéaires, très-longues; front très-bombé; vingt-six grosses dents également espacées à chaque côté des mâchoires; un simple pli longitudinal de la peau sur la partie postérieure du dos, au lieu de nageoire; couleur gris de perle en dessus, blanche en dessous.*

DIMENS. Longueur de l'individu observé, 4 pieds et demi.

Taille pouvant s'élever jusqu'à 15 pieds, si le dauphin de Fréville est de cette espèce.

DESCRIPT. Corps alongé, presque cylindrique; front très-bombé; museau analogue à celui du crocodile du Gange ou gavial; mâchoires émoussées à l'extrémité, égales entr'elles en longueur, à bords parallèles, armées de chaque côté de vingt-six grosses dents coniques, également espacées; les antérieures étant plus petites que les autres, et un peu émoussées à la pointe; toutes coniques, obtuses, à surface rugueuse et ayant un collet à leur base; yeux placés un peu au-dessus de la commissure des lèvres; nageoires pectorales grandes et attachées très-bas; un pli longitudinal de la peau sur la partie postérieure du dos; évents ayant les cornes tournées en arrière.

PATRIE. Les côtes du Brésil. Un individu de cette espèce, qui appartient à la collection du Muséum d'histoire naturelle, avoit fait partie anciennement du cabinet de Lisbonne.

754e. Esp. DAUPHIN COURONNÉ, *delphinus coronatus.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Delphinus coronatus*, Fréminville, nouv. Bull. de la soc. phil. tom. 3. n. 56. pag. 71. pl. 1. fig. 2 A B.

CAR. ESSENT. *Mâchoires très-alongées en un bec fort long et pointu, l'inférieure dépassant la supérieure; vingt-quatre dents de chaque côté en bas, et quinze seulement en haut; une petite nageoire dorsale; couleur noire en dessus et en dessous; deux grands cercles jaunes concentriques sur le front.*

DIMENS. Longueur totale, environ 30 à 36 pieds.
Circonférence, plus de 15 pieds.

DESCRIPT. Forme générale alongée; tête petite, relativement au volume du corps; front convexe, obtus; mâchoires prolongées en un bec très-long et fort pointu, et l'inférieure étant la plus longue; quarante-huit petites dents coniques et très-aiguës à celle-ci, tandis que la supérieure n'en a que trente; nageoire dorsale en forme de petit croissant, se trouvant plus rapprochée de la queue que de la tête; nageoire caudale formant un croissant entier; les pectorales de médiocre grandeur. Couleur, le noir uniforme, tant en dessus qu'en dessous; front surmonté de deux cercles jaunes concentriques, le plus grand ayant deux pieds neuf pouces de diamètre, et l'intérieur à peu près deux pieds un pouce.

HABIT. et PATRIE. Ce dauphin est commun dans la mer Glaciale. On commence à le rencontrer vers le 74e. degré de latitude nord; mais ce n'est qu'entre les îles du Spitzberg qu'on le trouve en troupes nombreuses. Il est peu défiant et s'approche souvent des navires. L'eau qu'il lance par son évent est poussée avec bruit et une

force telle, qu'elle n'a bientôt que l'apparence d'une légère vapeur : elle ne s'élève pas à plus de dix pieds.

755[e]. Esp. DAUPHIN DU GANGE, *delphinus gangeticus*.

(Non figuré dans l'Encycl.) *Delphinus gangeticus*, Lebeck, nouv. Mém. de Berlin, tom. 3. p. 280. pl. 2. — *Delphinus rostratus*, Shaw, Gen. zool. tom. 2. part. 2. pag. 514. — *Delphinus shawensis*, Blainv. — Desm. nouv. Dict. d'hist. nat. 2[e]. édit. tom. 9. pag. 153.?

CAR. ESSENT. *Front bombé; museau très-long et très-mince; mâchoire supérieure pourvue de 27 à 28 dents de chaque côté, et l'inferieure de 30; les antérieures très-longues et pointues, entre-croisées les unes avec les autres; les postérieures successivement plus courtes et plus écartées; une proéminence sur le dos, au-dessus de l'anus; couleur gris de perle en dessus.*

DIMENS. Longueur totale, environ six pieds et demi (mesure anglaise).

DESCRIPT. Tête ronde, terminée par un bec très-effilé, dont les mâchoires sont pourvues de dents nombreuses, qui s'entre-croisent mutuellement et dont les antérieures sont aplaties, pointues, très-longues et les plus fortes; les moyennes plus courtes, plus épaisses et moins rapprochées; les postérieures les plus petites de toutes; langue inégale, épaisse, charnue et un peu en forme de cœur; yeux noirs et petits, placés à un pouce de la commissure des lèvres; oreilles situées à cinq pouces derrière les yeux, en forme de croissant, dont l'échancrure est tournée vers le haut; peau un peu rugueuse, très-brillante, d'un gris de perle sur le dos, et d'un gris-blanchâtre sous le ventre.

Nota. Nous croyons pouvoir rapporter à cette espèce un dauphin vraisemblablement de l'Inde, que Shaw a indiqué sous le nom de *Delphinus rostratus*, et dont M. de Blainville a décrit une tête conservée dans le Musée des chirurgiens à Londres. Cette tête, du double plus grande que celle du dauphin que nous venons de décrire, paroissoit appartenir à un individu très-âgé, car ses dents étoient fort usées, surtout les antérieures : en général, elles étoient comprimées, fort larges, plus ou moins dejetées en dehors; elles se rapprochoient d'autant plus, qu'elles étoient placées plus près du bout de la mâchoire, où elles se touchoient presque par leur base; les antérieures étoient tronquées, ce qui leur donnoit la forme d'un carré; les grosses du milieu avoient leur base striée; enfin, leur nombre correspondoit à celui des dents du dauphin du Gange. La mâchoire supérieure, très-étroite, étoit presque droite, un peu plus élevée près de la tête, à peu près égale en hauteur dans toute son étendue, jusqu'à l'extrémité qui se recourboit brusquement en en haut; la mâchoire inférieure étoit encore plus étroite que la supérieure.

HABIT. et PATRIE. Le dauphin du Gange abonde dans les eaux de ce fleuve. Sa natation est lente.

756[e]. Esp. * DAUPHIN DE PERNETTY, *delphinus Pernettyi*.

(Non figuré dans l'Encycl.) *Delphinus Pernettensis*, Blainv.— *Dauphin*, Pernetty, Voyage aux îles Malouines, pag. 99. pl. 2. fig. 1.— *Delphinus Delphis*, var. *a*, Bonnaterre, Encycl. Cétol. pag. 21.

CAR. ESSENT. *Tête terminée par un bourrelet, se prolongeant en un bec assez pointu, dont la mâchoire inférieure est la plus longue; dents nombreuses et aiguës; une nageoire dorsale placée plus près de la queue que de la tête; dos noirâtre; ventre gris clair, taché de noir et de gris de fer.*

DIMENS. Non décrites. Poids 100 livres.

DESCRIPT. Ce dauphin, dont la description est trop abrégée et la figure trop peu arrêtée, pour que nous puissions affirmer s'il appartient plutôt à ce sous-genre qu'au suivant, a été vu par Pernetty dans sa traversée d'Europe aux îles Malouines. Tête terminée antérieurement par un bourrelet qui se prolonge presqu'en bec d'oiseau et qui est revêtu d'une peau épaisse et grise; dents aiguës, blanches et de la forme de celles du brochet; mâchoire inférieure paroissant sensiblement plus longue que la supérieure; dos noirâtre; ventre d'un gris de perle un peu jaunâtre, et moucheté de taches noires et gris de fer; nageoires pectorales attachées très-bas et arquées; dorsale aussi arquée, grande et placée assez près de la queue.

II[e]. Sous-genre. DAUPHIN, *delphinus*, Blainv. *Museau prolongé en un bec médiocre, large à sa base, arrondi à l'extrémité comme un bec d'oie, et separé du front par une espèce de sillon; mâchoires plus larges postérieurement, à bords garnis en entier de dents nombreuses; une seule nageoire dorsale.*

757[e]. Esp. * DAUPHIN DE BORY, *delphinus Boryi*.

(Non figuré.) Espèce nouvelle.

CAR. ESSENT. *Bec assez long, très-déprimé et fort large près de la tête; tête peu élevée; nageoire dorsale placée à égale distance de l'extrémité du museau et du milieu du croissant de la nageoire caudale; dessus du corps d'un gris de souris fort tendre; dessous d'un gris très-clair, avec des taches peu tranchées, d'un gris-bleuâtre; côtés de la tête d'un blanc d'ivoire nettement séparé par une ligne droite, de la couleur du dessus.*

DIMENS. Taille du *dauphin vulgaire.*

DESCRIPT. et PATRIE. Nous devons à l'amitié du colonel Bory de Saint-Vincent, l'un de nos plus savans et de nos plus zélés naturalistes, la communication d'un très-bon dessin de cette espèce, ainsi que la courte description qu'il en a faite et que nous venons de rapporter.

Il l'a rencontré à deux époques différentes, entre les îles de Madagascar, de France et Mascareigne. Ses habitudes lui ont paru semblables à celles du dauphin de nos mers. En ayant pris un, la couleur blanche du côté de la tête, dans laquelle les yeux sont compris, frappa les matelots, qui comparèrent à une moustache cette couleur si nettement séparée du gris du dessus du crâne par une ligne latérale très-droite et très-tranchée. Les taches ou bandes transverses bleuâtres du dessous du corps, disparurent presqu'entièrement après la mort de l'animal.

M. le capitaine Mylius, dernier gouverneur de Mascareigne, a remis depuis son retour en France, à M. Bory de Saint-Vincent, la figure d'un dauphin absolument semblable, mais d'une couleur capucin fort pâle, qu'il avoit trouvé sur les côtes occidentales de la Nouvelle-Hollande, dans la baie des Chiens-marins.

758ᵉ. Esp. DAUPHIN VULGAIRE, *delphinus delphis.*

(Encyclop. Cétologie, pl. 9 et 10. fig. 2.) *Voyez* pour la synonymie, la *Cétolog.* de Bonn. pag. 21.

CAR. ESSENT. *Mâchoires médiocrement prolongées, aussi longues l'une que l'autre, ayant de chaque côté quarante-deux à quarante-cinq dents, assez fines, rondes, pointues, un peu arquées, également espacées; nageoire dorsale placée au-delà de la moitié du corps; yeux situés presque sur la même ligne que l'ouverture de la gueule; parties supérieures noires, les inférieures blanches; ces deux couleurs se fondant insensiblement sur les côtés.*

DIMENS. et DESCRIPT. *Voyez* la *Cétolog.* pag. 21.

Nota. Selon M. de Blainville, le crâne du *Dauphin vulgaire* se distingue aisément de celui du *Dauphin douteux*, décrit ci-après, en ce qu'il a plus de grandeur et surtout plus de longueur proportionnelles, et parce que la mâchoire supérieure est renflée dans son milieu, au lieu d'aller en pointe droite.

PATRIE. Les mers d'Europe.

759ᵉ. Esp. * DAUPHIN CHINOIS, *delphinus sinensis.*

(Non figuré.) *Delphinus chinensis*, Osbeck, Voyage à la Chine, tom. 1. p. 7. — *Delphinus delphis*, var. C. Bonnat. Cétolog. pag. 21.

CAR. ESSENT. *Semblable au dauphin vulgaire, mais partout d'une blancheur éclatante.*

DESCRIPT. Cette phrase caractéristique renferme tout ce que l'on sait sur la conformation de cette espèce.

PATRIE. Les mers de la Chine.

760ᵉ. Esp. * DAUPHIN DOUTEUX, *delphinus dubius.*

(Non figuré.) *Dauphin douteux*, Cuv. Rapport sur les cétacés de Paimpol, pag. 14.

CAR. ESSENT. *Tête osseuse, ayant beaucoup de ressemblance avec celle du dauphin vulgaire, mais constamment pourvue de trente sept à trente-huit dents de chaque côté des deux mâchoires; museau fin, pointu, sans renflement à la mâchoire supérieure.*

DIMENS. Taille du *dauphin vulgaire.*

DESCRIPT. Cette espèce n'est connue que par des têtes osseuses conservées dans le cabinet d'anatomie comparée du Muséum. Ces têtes sont en général plus petites que celle du dauphin, et leur museau est plus fin et plus pointu, avec la mâchoire supérieure conique et non renflée dans son milieu. Les dents ont absolument la même forme que celles de cet animal, mais leur nombre est moins considérable, puisqu'il s'élève à cent cinquante-deux au plus, tandis qu'on en compte près de deux cents dans le dauphin vulgaire.

761ᵉ. Esp. DAUPHIN GRAND-SOUFFLEUR, *delphinus tursio.*

(Encyclop. Cétolog. pl. 11. fig. 1.) *Delphinus tursio, nesarnak*, Bonnat. Cétolog. pag. 21. —

Delphinus delphis, Hunter, pl. 18. fig. 1 et 2.— *Coudin* ou *coudrieu*, Duhamel, Traité des pêches, sect. 10. c. 3. p. 44 (1).

CAR. ESSENT. *Mâchoires médiocrement longues, l'inférieure dépassant un peu la supérieure; dents droites, obtuses, au nombre de vingt-trois de chaque côté en haut, et de vingt-une en bas; nageoire dorsale placée au-delà de la moitié du corps; dos noirâtre; ventre blanchâtre.*

DIMENS. et DESCRIPT. *Voyez* la *Cétologie*, pag. 21. n. 3.

PATRIE. Les mers d'Europe.

762ᵉ. Esp. DAUPHIN NESARNAK, *delphinus nesarnac.*

(Non figuré.) *Nesarnak*, Oth. Fabricius, Fauna groenlandica, pag. 49.

CAR. ESSENT. *Museau comprimé, comme le bec de l'eider* (2); *dents au nombre de vingt ou vingt-trois aux deux côtés des mâchoires, grosses, fortes, très-obtuses, couchées obliquement d'avant en arrière à la mâchoire inférieure, et d'arrière en avant à la supérieure; mâchoire d'en bas plus avancée que celle d'en haut; corps très-épais.*

DIMENS.

HABIT. Ce dauphin, sur lequel nous n'avons pas d'autres renseignemens, vit dans la haute mer et se laisse difficilement approcher. Sa femelle fait, dit-on, un ou deux petits en hiver.

PATRIE. La mer du Groënland.

763ᵉ. Esp. DAUPHIN NOIR, *delphinus niger.*

(Non figuré.) *Delphinus niger*, Lacép. Mém. du Mus. tom. 3.

CAR. ESSENT. *Museau très-aplati et très-alongé; plus de douze dents à chaque côté des deux mâchoires; nageoire dorsale très-petite et plus rapprochée de la caudale que des pectorales; couleur générale noire; commissure des lèvres blanche, ainsi que le bord des pectorales et celui d'une partie de la nageoire de la queue.*

DIMENS. Non relatées.

DESCRIPT. Nous ne possédons que l'indication rapportée ci-dessus, d'après M. de Lacépède, qui a eu seulement une figure de ce cétacé entre les mains.

(1) Bonnaterre confond ce dauphin avec le nesarnak d'Othon Fabricius, Faun. Groenland. pl. 49, et lui en donne le nom. Il en diffère cependant spécifiquement.

(2) Espèce d'oie du Nord: *anas mollissima*, Linn.

PATRIE. Les mers du Japon.

764ᵉ. Esp. DAUPHIN A BEC MINCE, *delphinus rostratus.*

(Non figuré.) *Dauphin à bec mince, delphinus rostratus*, Cuv. Rapp. sur les cétacés échoués à Paimpol en 1812. Ann. du Mus. tom. 19. p. 9. — Desm. nouv. Dict. d'hist. natur. tom. 9. pag. 160.

CAR. ESSENT. *Museau grêle et long, non déprimé, mais comprimé latéralement; dents au nombre de vingt-deux à vingt-six à chaque côté des deux mâchoires, assez grosses, coniques, un peu courbées en arrière et en dedans, avec un collet à leur base, et leur surface rugueuse ou comme guillochée.*

DIMENS. Taille du *dauphin vulgaire.*

DESCRIPT. Cette espèce, dont on ne connoît que la tête osseuse, diffère du dauphin ordinaire, en ce que cette tête a le museau généralement plus long et plus étroit. Il est presqu'aussi épais que large; le crâne est peu déprimé et plus étroit que celui du dauphin; la mâchoire inférieure, triangulaire et pointue, dépasse un peu la supérieure et est particulièrement remarquable par la longueur de sa symphise, qui égale les deux tiers de sa longueur totale. Les dents, au nombre de vingt-six dans une tête décrite par M. G. Cuvier, et de vingt-deux seulement dans une seconde observée par M. de Blainville, sont toutes absolument de la même forme, c'est-à-dire, coniques, un peu courbées en arrière ou plutôt en dedans, beaucoup plus grosses que celles du dauphin vulgaire et mousses à leur extrémité, pourvues d'une sorte de collet à leur base, et elles ont toutes, leur partie saillante comme rugueuse ou guillochée.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. Ignorée. La grande fraîcheur d'une tête possédée par M. Sowerby, a donné lieu à M. de Blainville de conjecturer que cette espèce habitoit les mers d'Europe.

765ᵉ. Esp. * DAUPHIN ORQUE, *delphinus orca.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Orca*, Belon, Aquat. p. 16. fig. 18. — Aldrov. De piscibus, pag. 607. fig. — *Delphinus rostro sursùm repando, dentibus latis serratis*, Artédi, Genera piscium, 76. n. 3. — Synon. pag. 106. n. 3. — Vraisemblablement l'*orca* des Anciens.

CAR. ESSENT. *Museau conformé comme celui du dauphin vulgaire; dents larges et crénelées sur leurs bords.*

DIMENS. Taille considérable.

DESCRIPT. Cette espèce, inconnue aux naturalistes de nos jours, n'est caractérisée que par la phrase d'Artédi, que nous avons rapportée dans la synonymie. Son museau, prolongé en forme de bec comme celui du dauphin vulgaire, est bien rendu dans une médaille romaine, qui représente l'empereur Claude assis sur un dauphin de très-grande dimension qui échoua de son temps près de la ville d'Ostie.

Le nom d'*Orca* a été attribué à plusieurs espèces de ce genre, toutes des mers du Nord, par différens naturalistes.

PATRIE. La Méditerranée.

766ᵉ. Esp. * DAUPHIN FÈRES, *delphinus feres.*

(Non figuré.) *Dauphin fères, delphinus feres,* Bonnat. Cétol. p. 27. n. 9. — Lacép. Hist. nat. des cétacés, édit. in-12. tom. 2. pag. 253.

CAR. ESSENT. *Tête renflée au sommet, aussi haute que longue, s'amincissant brusquement en avant pour former un museau court et arrondi; mâchoires égales; vingt dents de chaque côté des deux mâchoires, les unes grosses, les autres petites, de forme ovale, arrondies au sommet, et comme divisées en deux lobes par une rainure qui règne sur toute leur longueur; couleur généralement noirâtre.*

	pied.	pouc.	lig.
DIMENS. Longueur totale............	14	»	»
— de la tête osseuse............	1	10	»
Largeur de celle-ci............	1	5	»
Longueur des plus grandes dents....	»	1	»
Leur largeur à la base............	»	»	6

DESCRIPT. *Voyez* la *Cétologie* de Bonnaterre, *loc. cit.* M. Cuvier soupçonne que ce dauphin pourroit bien ne pas différer de l'*orque* des Anciens.

PATRIE. La Méditerranée. L'individu décrit avoit été pris à l'entrée du golfe de Fréjus.

767ᵉ. Esp. * DAUPHIN BLANC, *delphinus canadensis.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Dauphin blanc du Canada,* Duhamel, Traité des pêches, partie II. sect. X. pl. 10. fig. 4. — *Dauphin à bec mince,* Cuv. Reg. anim.?

CAR. ESSENT. *Tête très-bombée; front fort élevé; museau très-pointu et brusquement séparé du front; couleur du corps blanche.*

DIMENS. Non relatées.

DESCRIPT. Nous ne savons rien de plus sur cette espèce, que M. Cuvier confond avec celle de son dauphin à bec, mais que M. de Blainville en distingue.

PATRIE. Les mers du Canada.

768ᵉ. Esp. * DAUPHIN DE BERTIN, *delphinus Bertini.*

(Non figuré.) *Dauphin de Bertin,* Duhamel, Traité des pêches, partie 2. sect. 10. p. 41. fig. 3. pl. 10.

CAR. ESSENT. *Front très-bombé; museau très-gros; yeux situés au-dessus du niveau de la bouche; mâchoire inférieure seule garnie de dents; nageoires pectorales très-élevées; dorsale, fort petite.*

DIMENS. Non indiquées.

DESCRIPT. Nous ne possédons sur cette espèce que la courte description rapportée ci-dessus. M. de Blainville pense que ce cétacé pourroit bien être un cachalot, et il nous paroît appuyer cette opinion sur l'indication donnée par Duhamel de la grosseur de la tête et du manque de dents à la mâchoire supérieure dans son Dauphin de Bertin.

PATRIE. Inconnue.

IIIᵉ. Sous-genre. OXYPTÈRES, *oxypterus,* Rafinesque-Smaltz. *Deux nageoires dorsales.*

769ᵉ. Esp. * DAUPHIN DE MONGITORE, *Delphinus Mongitori.*

(Non figuré.) *Dauphin de Mongitore: Delphinus Mongitori,* Rafinesque-Smaltz, Précis de somiologie, pag. 13.

CAR. ESSENT. *Deux nageoires dorsales.*

DESCRIPT. Cette indication, la seule que donne M. Rafinesque, suffiroit pour distinguer cette espèce, non-seulement de toutes celles que l'on a placées dans le genre des dauphins, mais encore de tous les cétacés. Il est à desirer que l'on ait une nouvelle occasion de l'observer, afin de fixer ses autres caractères.

PATRIE. La Méditerranée, sur les côtes de la Sicile.

IVᵉ. Sous-genre. MARSOUIN, *phocæna,* Cuv. *Point de bec; museau court et uniformément bombé; des dents nombreuses aux deux mâchoires; une nageoire dorsale.*

770ᵉ. Esp. DAUPHIN MARSOUIN, *delphinus phocæna.*

(Encycl. Cétolog. pl. 10. fig. 1.) φώκαινα, Arist. 3. — *Phocæna,* Rondelet, Pisc. pag. 473. — *Delphinus*

Delphinus corpore ferè coniformi, dorso lato, rostro subacuto, Artedi, gen. 74. synon. 104. — *Delphinus phocæna*, Brisson, Regn. anim. pag. 371. n. 2. — Linn. Gmel. — Bonnaterre, Cétolog. pag. 18. — G. Cuv. Ménag. nation. fig. — *Dauphin marsouin*, Lacépède, Hist. nat. des cétacés, pag. 284. pl. 13. fig. 2. — *Merschwein* des Allemands. — *Porpess* des Anglais. — *Brunnwich* des Hollandais.

CAR. ESSENT. *Corps et queue alongés; museau arrondi; dents comprimées, tranchantes, de figure arrondie, au nombre de vingt-deux à vingt-cinq de chaque côté des deux mâchoires; nageoire dorsale située à peu près au milieu de la longueur du corps, presque triangulaire et rectiligne; couleur noirâtre en dessus et blanche en dessous.*

DIMENS. Longueur totale, 4 à 5 pieds.

Nota. C'est, après le suivant, le plus petit des cétacés.

DESCRIPT. *Voyez* la *Cétologie* de Bonnaterre, *loc. cit.*

PATRIE. Les marsouins sont communs dans toutes nos mers. Ils se tiennent de préférence près de l'embouchure des grandes rivières, qu'ils remontent quelquefois à une distance considérable. Il y a vingt ans, un de ces cétacés vint jusqu'à Paris. On en voit assez fréquemment à Nantes, bien qu'ils se tiennent pour l'ordinaire entre Saint-Nazaire et Paimbœuf.

771e. Esp. DAUPHIN DE PÉRON, *delphinus Peronii.*

(Non figuré.) *Dauphin de Péron*, Lacép. Hist. nat. des cétacés, pag. 316. — *Dauphin leucoramphe*, Péron, Voyag. aux Terres Australes, tom. 1.

CAR. ESSENT. *Formes et proportions du marsouin ordinaire; dos d'un bleu-noirâtre; ventre, côtés, bout du museau et extrémités des nageoires et de la queue d'un blanc éclatant.*

DIMENS. Taille du *marsouin* ordinaire.

DESCRIPT. On ne possède encore sur cette espèce que les renseignemens que nous avons relatés plus haut.

PATRIE. Ce dauphin vogue en troupes dans le grand Océan austral. Péron et Lesueur en ont rencontré des bandes nombreuses nageant avec une rapidité extraordinaire, dans les environs du Cap sud de la terre de Van-Diemen, et par conséquent vers le 44e. degré de latitude australe.

772e. Esp. DAUPHIN DE COMMERSON, *delphinus Commersonii.*

(Non figuré.) *Jacobite* ou *marsouin jacobite; tursio corpore argenteo, extremitatibus nigricantibus*, Commers. Manusc. — *Dauphin de Commerson*, *Delphinus Commersonii*, Lacép. Hist. natur des cétacés, pag. 317.

CAR. ESSENT. *Formes et proportions du marsouin ordinaire; corps entièrement d'un blanc argenté, à l'exception des extrémités du museau, des nageoires et de la queue qui sont noirâtres.*

DIMENS. Un peu moins grand que le *marsouin* d'Europe.

HABIT. Il nage avec une grande vélocité autour des bâtimens, qu'il dépasse et enveloppe, au milieu de leurs manœuvres et de leurs évolutions.

PATRIE. Son espèce forme des troupes nombreuses aux environs du cap Horn à la pointe méridionale de l'Amérique, et dans le détroit de Magellan, auprès de la Terre-de-Feu, où elle a été observée par Commerson.

773e. Esp. DAUPHIN ESPADON, *delphinus gladiator.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Schwerdt-fisch*, Anderson, Island. p. 155. — *Delphinus dorsi pinnâ altissimâ, dentibus subconicis parùm incurvis*, Muller, Zoolog. Dan. prodr. p. 8. n. 57. --- *Poisson à sabre*, Pagès, Voyag. au pôle nord, tom. 2. pag. 142. --- *Delphinus maximus*, Olafsen, Voyag. en Islande.--- *Dauphin épée de mer*, Bonnaterre, Cétolog. p. 23. --- *Dauphin gladiateur*, Lacép. Hist. nat. des cétacés, pag. 302. pl. 5. fig. 3. --- Réuni au *grampus* par M. Cuvier, Regn. anim. tom. 1. pag. 279.

CAR. ESSENT. *Corps et queue alongés; dessus de la tête très-convexe; museau très-arrondi et très-court; mâchoires également avancées; dents aiguës et recourbées; nageoire dorsale placée très-près de la nuque, et supérieure, par sa hauteur, au cinquième de la longueur totale de l'animal.*

DIMENS. Longueur totale, 23 à 25 pieds.

DESCRIPT. *Voyez* la *Cétologie* de Bonnaterre, *loc. cit.*

PATRIE. Les mers de Spitzberg, le détroit de Davis, les côtes de la Nouvelle-Angleterre.

774e. Esp. DAUPHIN ÉPAULARD, *delphinus grampus.*

(Encycl. Cétolog. pl. 12. fig. 1.) *Epaulard* des

Saintongeois. --- *Orca*, Oth. Fréd. Muller, Fauna groenlandica. --- *Butkopf* des Hollandais. --- *Grampus* des Anglais. --- *Delphinus grampus*, Hunter. --- *Delphinus orca*, Linn. Gmel. --- Shaw, Gen. zool. tom. 2. part. 2. pl. 231. --- *Dauphin épaulard*, Bonnaterre, Cétolog. p. 22. n. 4 (1). --- *Epaulard* ou *schwerdtfisch*, ou *grampus*, Cuv. Regn. anim. tom. 1. p. 279. — *Dauphin orque*, Lacép. Hist. nat. des cétacés, pag. 298. pl. 15. fig. 1. — *Cachalot d'Anderson*, Duhamel, Pêches, pl. 9. fig. 1.

CAR. ESSENT. *Corps et queue alongés; crâne très-peu convexe; museau arrondi et très-court; mâchoire supérieure un peu plus avancée que l'inférieure; cette dernière renflée en dessous et plus large que celle d'en haut; dents inégales, mousses, coniques et recourbées à leur sommet; hauteur de la dorsale supérieure au dixième de la longueur totale du corps; cette nageoire, placée vers le milieu de cette longueur; couleur noirâtre du dessus du corps, bien séparée de la couleur blanche du ventre.*

DIMENS. Il atteint jusqu'à 25 pieds.

DESCRIPT. *Voyez* la *Cétologie* de Bonnaterre, pag. 22 et 23, jusqu'à l'endroit où il est fait mention de l'*orque* échoué à Ostie du temps de l'empereur Claude, lequel appartient à notre espèce numérotée 766.

PATRIE. L'Océan atlantique, où on l'a vu auprès du pôle boréal, dans le détroit de Davis. On en a pris un individu, en 1759, à l'embouchure de la Tamise.

775ᵉ. Esp. DAUPHIN GRIS, *delphinus griseus.*

(Non figuré dans l'Encyclop.) *Dauphin gris*, *Delphinus griseus*, Cuv. Rapport sur les cétacés échoués à Paimpol, Ann. du Mus. tom. 19. pl. 1. fig. 1. — Schreb. Goldfuss, tab. 345.

CAR. ESSENT. *Tête semblable à celle du marsouin par ses formes; nageoire dorsale très-élevée et très-pointue, placée à peu près au milieu de la longueur totale du corps; couleur grise du dessus du corps fondue graduellement avec le blanc du ventre.*

DIMENS. Taille des deux tiers plus petite que celle du *dauphin espadon* et de l'*épaulard*.

DESCRIPT. Cette espèce se rapproche beaucoup des deux précédentes par la grande élévation de sa nageoire dorsale et par la forme de sa tête, mais elle en diffère, non-seulement par la couleur grise de ses parties supérieures, par l'absence d'une tache blanche au-dessus de chaque œil, mais surtout par la taille, qui n'arrive qu'au tiers de celle de ces espèces. L'individu qui a servi à la description de M. Cuvier n'avoit que dix pieds et demi de longueur, et cependant étoit adulte et même vieux, puisqu'il ne lui restoit que quatre dents sur le devant de la mâchoire inférieure; toutes très-usées et prêtes à tomber; le reste des bords de ses mâchoires étoit déjà refermé, et les vestiges d'alvéoles y étoient presqu'effacés.

PATRIE. Ce dauphin avoit été pris aux environs de Brest.

776ᵉ. Esp. * DAUPHIN VENTRU, *delphinus ventricosus.*

(Encyclop. Cétolog. pl. 12. fig. 2.) *Delphinus ventricosus*, Hunter, Trans. philosoph. 1787, pl. — *Epaulard ventru*, var. *a*, Bonnaterre, Cétolog. pag. 23. — *Dauphin ventru*, Lacép. Hist. nat. des cétacés, pag. 311. pl. 15. fig. 3.

CAR. ESSENT. *Museau très-court et arrondi; mâchoire sans renflement et aussi avancée que celle d'en haut; ventre très-gros; nageoire dorsale située plus près de l'extrémité de la queue que du bout de la tête, assez basse et assez longue pour former un triangle rectangle; couleur noirâtre du dos peu nettement séparée de la couleur blanche du ventre.*

DIMENS. Longueur totale, 18 pieds.

DESCRIPT. Bonnaterre regarde le *D. ventricosus* de Hunter, comme formant une variété de l'espèce du Dauphin épaulard, et M. Cuvier les réunit tout-à-fait, en faisant remarquer que la grosseur du corps du premier est sans doute due à l'état de putréfaction dans lequel a pu se trouver l'individu décrit.

Nous nous décidons néanmoins, avec M. de Blainville, à conserver, jusqu'à ce que l'on ait de nouveaux renseignemens, l'espèce établie par Hunter; nous fondant non-seulement sur ce que cet anatomiste ne dit point que son dauphin fût gâté, mais encore sur quelques caractères que présente la figure qu'il en a donnée. Ainsi, la nageoire dorsale, beaucoup plus large et plus basse, nous paroît beaucoup plus en arrière que celle de l'épaulard; les nageoires pectorales semblent aussi plus étroites proportionnellement que celles de ce cétacé; la couleur noire du dos n'est pas, comme chez lui, séparée de la couleur

(1) Bonnaterre confond ce dauphin avec celui auquel nous avons réservé le nom d'*orque*. M. Cuvier le réunit au précédent, sous le nom d'*épaulard* ou de *grampus*.

blanche du ventre, et ne forme pas de pointe à droite et à gauche vers la queue; enfin; le dessus de l'œil est dépourvu de la tache blanche qui est bien apparente dans l'épaulard.

Voyez d'ailleurs, pour le restant de la description, la *Cétologie* de Bonnaterre, *loc. cit.*

PATRIE. Le seul individu connu de cette espèce, fut pris dans la Tamise en 1772.

777e. Esp. DAUPHIN A TÊTE RONDE, *delphinus globiceps.*

(Non figuré dans l'Encyclop.) *Delphinus globiceps*, Cuv. Rapport sur les cétacés échoués à Paimpol, Ann. du Mus. tom. 19. pl. 1. fig. 2. — Schreb. Goldfuss, pl. 345. fig. 2 et 3.

CAR. ESSENT. *Dessus de la tête très-bombé; museau formé par une sorte de bourrelet arrondi; nageoire dorsale peu élevée, échancrée en arrière, paroissant située plus près du bout du museau que de l'extrémité de la queue; nageoires pectorales longues, très-étroites et pointues; dents au nombre de neuf à treize de chaque côté des deux mâchoires dans les adultes; couleur du dos, le gris-noirâtre ou le noir luisant.*

DIMENS. Longueur totale des adultes, 18 à 21 pieds.

DESCRIPT. Formes générales et proportions analogues à celles des autres espèces de ce genre, mais en différant principalement par les caractères relatés ci-dessus. Dents coniques, légèrement recourbées en dedans à leur pointe, épaisses de deux à trois lignes, et les plus grandes sortant de près d'un pouce de la gencive; mamelons des femelles qui ne nourrissent pas, cachés chacun dans une petite fossette de la mamelle. Quelques individus ayant une tache transversale blanchâtre sous la gorge, d'où part un ruban de même teinte, qui règne sous le ventre jusqu'autour de l'anus.

Jeunes dépourvus de dents, ou n'en ayant qu'un petit nombre.

PATRIE. L'Océan. Le 7 janvier 1812, soixante-dix dauphins de cette espèce, la plupart femelles et adultes, accompagnées de sept mâles et de douze petits de différens âges, échouèrent près de Paimpol, département des Côtes-du-Nord. Ils poussoient de longs gémissemens, qui sortoient non par la bouche, mais par le trou des évents; ils moururent tous dans les cinq jours qui suivirent.

778e. Esp. * DAUPHIN DE RISSO, *delphinus Rissoanus.*

(Non figuré dans l'Encyclop.) *Dauphin de Risso*, Cuvier, Rapport sur les cétacés échoués à Paimpol, Ann. du Mus. d'hist. nat. tom. 19. pag. 12. — Schreb. Goldfuss, pl. 345. fig. 4. — *Delphinus prior*, Aldrov. de Piscib. pag. 703. fig. — *Delphinus aries? aries marinus*, Pline et Ælian.

CAR. ESSENT. *Tête obtuse et un peu arrondie; nageoire dorsale médiocrement élevée, échancrée en arrière, placée plus près du bout de la queue que de l'extrémité du museau; nageoires pectorales grandes, assez pointues, attachées assez bas. Couleur obscure en dessus, blanche en dessous; point de tache de cette dernière couleur au-dessus de chaque œil.*

DIMENS. Longueur totale du corps, 9 pieds.

DESCRIPT. Cette espèce de Dauphin est fondée d'après la description d'un individu qui paroissoit fort âgé, puisqu'il ne lui restoit plus que cinq dents de chaque côté en avant de la mâchoire inférieure. La figure qu'en donne M. Risso, laisse apercevoir, dans la couleur noirâtre de ses parties supérieures, plusieurs lignes irrégulières plus claires, et une sorte de cercle ou d'ovale de la même teinte à la base des nageoires pectorales.

M. Cuvier soupçonne qu'il se rapproche du Dauphin ventru de Hunter; néanmoins il est de moitié moins long, et son corps n'est pas plus gros proportionnellement que celui des autres espèces du même genre. Le même naturaliste le rapproche aussi du *delphinus aries* de Pline et d'Ælian; mais celui-ci avoit près de l'œil, d'après ces auteurs, une tache blanche recourbée, qu'ils comparoient à une corne de bélier; mais cette tache n'est pas marquée dans la figure donnée par M. Risso.

PATRIE. La Méditerranée, dans les parages de Nice.

V^e. Sous-genre. DELPHINAPTÈRES, *delphinapterus*, Lacép. *Tête obtuse; museau non prolongé, en forme de bec; nombre des dents médiocre; point de nageoire dorsale.*

779e. Esp. DAUPHIN BELUGA, *delphinus leucas.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Witfish oder weissfich*, Anderson, Island. p. 251. — Cranz, Groenl. pag. 150. — Muller, Prodr. zool. Dan. pag. 50. — *Delphinus albicans*, Oth. Fabricius, Faun. Groenl. pag. 50. — *Delphinus pinna in dorso nulla*, Briss. Regn. anim. pag. 374. n. 5. — *Dauphin beluga, delphinus albicans*, Bonnat.

Encycl. Cétologie, pag. 24. n. 6. — *Delphinus leucas*, Gmel. — *Delphinapterus beluga*, Lacép. Hist. nat. des cétacés, pag. 243. — *Beluga*, Shaw, Gen. zool. vol. 2. part. 2. pl. 232. — *Huitfish* ou *épaulard blanc* des Danois.

CAR. ESSENT. *Tête obtuse, assez semblable à celle du marsouin; dents courtes, émoussées, au nombre de neuf à chaque côté des deux mâchoires, les inférieures dirigées obliquement d'avant en arrière, et les supérieures d'arrière en avant; nageoire du dos remplacée par une très-légère éminence anguleuse; corps, queue et nageoires d'un blanc-jaunâtre uniforme.*

DIMENS. Longueur ordinaire, 12 à 18 pieds.

DESCRIPT. et HABIT. *Voyez* la *Cétologie* de Bonnaterre, *loc. cit.*

PATRIE. La mer du Nord, mais particulièrement le détroit de Davis et la baie de Sud-Bucht (1).

VIe. Sous-genre. HÉTÉRODON, *heterodon*, Blainville; *monodon*, Fabr. Bonnat.; *hyperoodon* et *anarnacus*, Lacép.; *uranodon* et *ancylodon*, Illig.; *épiodon*, Rafin. *Dents peu nombreuses (le plus souvent deux seulement) à l'une des deux mâchoires, ou point du tout; mâchoire inférieure ordinairement plus volumineuse que la supérieure* (2).

780e. Esp. * DAUPHIN ANARNAK, *delphinus anarnacus*.

(Non figuré.) *Anarnak* des Groënlandais, Oth. Fabricius, Fauna groenlandica, pag. 31. — *Monodon anarnak*, *monodon spurius*, Bonnaterre, Cétolog. pag. 11. n. 2.

CAR. ESSENT. *Corps alongé; deux petites dents canines recourbées, à la mâchoire supérieure seulement; une petite nageoire dorsale couleur noirâtre.*

DIMENS. C'est l'un des plus petits animaux de l'ordre des cétacés.

DESCRIPT. *Voyez* la *Cétologie* de Bonnaterre, *loc. cit.*

PATRIE. Les mers du Groënland. Il ne s'approche point des rivages.

781e. Esp. * DAUPHIN DE CHEMNITZ, *delphinus Chemnitzianus*.

(Non figuré.?) *Balena rostrata*, Klein, Chemnitz Besch. der Berl. ges. tom. 4. p. 183. — Penn. Pontoppidam. — Desm. nouv. Dict. d'hist. nat. 2e. édit. tom. 9. pag. 175.

CAR. ESSENT. *Formes générales assez semblables à celles de la baleinoptère jubarte; mâchoire supérieure beaucoup moins épaisse que l'inférieure, et pourvue d'une dent de chaque côté.*

DIMENS. Longueur totale, 26 pieds.

DESCRIPT. *Nota.* Nous ne possédons rien de plus sur la description de cette espèce, que M. de Blainville range parmi les Dauphins, d'après la considération du manque de fanons cornés à la mâchoire supérieure, et au contraire de la présence de deux dents solides sur les bords de cette mâchoire, ainsi qu'on en remarque dans l'espèce précédente.

PATRIE. Inconnue.?

782e. Esp. * DAUPHIN DE HUNTER, *delphinus Hunteri*.

(Encycl. Cétolog. pl. 11. fig. 3.) *Delphinus bidentatus*, Hunter, Philosoph. Transact. 1787. pl. 19. — *Dauphin à deux dents*, Bonnaterre, Cétologie, pag. 25. — *Dauphin diodon*, Lacép. Hist. nat. des cétacés, pag. 309. pl. 13. fig. 3.

CAR. ESSENT. *Tête terminée par un museau ou bec semblable à celui du dauphin vulgaire; mâchoire inférieure pourvue seulement de deux dents pointues, placées à son extrémité; nageoire dorsale petite, lancéolée et placée très-près de la queue; nageoires pectorales petites, ovales, situées sur la même ligne horizontale que la commissure des lèvres; couleur générale, le brun-noirâtre, qui s'éclaircit sous le corps.*

DIMENS. L'individu observé par Hunter avoit 21 pieds

(1) Ce seroit ici qu'il conviendroit de placer le DELPHINAPTÈRE SENEDETTE de M. Lacépède, si ce n'étoit, ainsi que le pense M. Cuvier, un être d'imagination, auquel on a appliqué des traits caractéristiques propres au beluga, à l'épaulard et au cachalot. Rondelet (Hist. des Poissons, 1re. partie, liv. 16. chap. 10. édit. de Lyon, 1558), qui lui donne les noms de *peis mular*, de *sénédette* et de *capidolio*, paroît ne l'avoir point vu lui-même, et la description qu'il en a faite est venue de rapports étrangers. Il est très-grand; sa gueule est vaste; ses dents sont aiguës, et on en compte neuf de chaque côté à la mâchoire supérieure, et au moins huit aussi de chaque côté, à celle d'en-bas; sa langue est grande et charnue; l'orifice de ses évents est situé au dessus des yeux, mais un peu plus près du museau, qui est long et pointu. Le corps et la queue forment un cône très-long; les nageoires pectorales sont très-larges; la dorsale manque. Il auroit été vu dans l'Océan, ainsi que dans la Méditerranée.

(2) Le *narwhal*, dont on a fait un genre particulier, pourroit à la rigueur être rapporté à ce sixième sous-genre.

de long, et un crâne que cet anatomiste rapportoit à la même espèce, auroit appartenu à un cétacé de 30 à 40 pieds.

DESCRIPT. *Voyez* la *Cétologie* de Bonnaterre, *loc. cit.*

PATRIE. Un dauphin de cette espèce fut pris dans la Tamise, auprès de Londres, en 1783.

783e. Esp. * DAUPHIN DE DALE, *delphinus edentulus.*

(Non figuré dans l'Encyclop.) *Bottle nose whale*, Dale, Antiq. of herrich. pag. 412. tab. 14. — *Delphinus edentulus*, Schreb.

CAR. ESSENT. *Tête semblable à celle du dauphin vulgaire, mais avec le bec de moitié moins long; bouche tout-à-fait sans dents; yeux grands, situés un peu au-dessus de la ligne de la bouche; couleur brune en dessus et blanchâtre en dessous.*

DIMENS. Une femelle avoit 14 pieds anglais de longueur environ, et un mâle 20 pieds, depuis l'extrémité du museau jusqu'au bout de la queue.

DESCRIPT. *Nota.* Nous avons rapporté tout ce que dit Dale des caractères extérieurs de ce cétacé. Sa figure lui donne un corps fort épais, et pour la tête, une forme qui rappelle celle de la tête du dauphin, selon les anciens statuaires. Parmi les caractères anatomiques décrits par le même observateur, on remarque celui-ci : estomac simple et presque carré, ayant à ses deux extrémités le pylore et le cardia.

PATRIE. Non indiquée.

784e. Esp. DAUPHIN DE HONFLEUR, *delphinus hyperoodon.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Dauphin Butskopf, delphinus Butskopf* (1), Bonnaterre, Cétologie, pag. 25. n. 8. — Baussard, Descript. de deux cétaces. — Journ. de phys. mars 1789. pl. 1 et 2. — *Hyperoodon Butskopf*, Lacép. Hist. nat. des cétacés, pag. 319.

CAR. ESSENT. *Tête bombée, terminée par un museau ou bec arrondi et aplati; point de dents aux deux mâchoires* (2); *palais garni de petites pointes ou de fausses dents; mâchoire inférieure très-grosse, relativement à la supérieure; orifice des évents formant un croissant dont les pointes sont tournées en arrière; nageoire dorsale située à peu près au milieu de la longueur du corps; couleur générale, gris de plomb en dessus, blanchâtre en dessous.*

DIMENS. Longueur d'une femelle adulte, 23 pieds.

DESCRIPT. *Voyez* la *Cétologie* de Bonnaterre, *loc. cit.*

Nota. Baussard dit que cet animal avoit trois estomacs, un très-grand et deux petits. Ce caractère peut servir à le distinguer du dauphin de Dale, avec lequel M. Cuvier le réunit (ainsi que le *dauphin à deux dents* et le *dauphin de Chemnitz*), celui-ci n'en ayant qu'un seul.

PATRIE. Deux dauphins de cette espèce furent pris le 8 septembre 1788, sur la côte de Grâce, près de Honfleur.

785e. Esp. * DAUPHIN DE SOWERBY, *delphinus Sowerbyi.*

(Non figuré.) *Dauphin de Sowerby, delphinus Sowerbensis*, Blainv. — *Delphinus bidens*, Sowerby.

CAR. ESSENT. *Corps fusiforme, très-renflé au milieu; tête peu bombée; museau distinct, assez alongé et étroit; mâchoire supérieure plus courte et infiniment plus étroite que l'inférieure qui la reçoit; une seule dent en bas, de chaque côté, placée vers le milieu du bord de la mâchoire et non au bout, comprimée et dirigée obliquement en arrière; orifice de l'évent en croissant, dont les cornes sont tournées en avant.*

DIMENS. Longueur totale, environ 18 pieds anglais. Plus grande circonférence, 11 pieds.

DESCRIPT. Ce dauphin diffère des autres espèces de la même division, pourvues de deux dents à la mâchoire inférieure, en ce que les siennes sont situées vers le milieu et non au bout de cette mâchoire. Il s'éloigne aussi du dauphin de Honfleur, non-seulement parce que ce cétacé n'a pas de dents du tout, mais encore par la direction des cornes de l'orifice de l'évent.

PATRIE. L'animal qui a servi à cette description, étoit échoué sur les côtes de l'Elquishire en Angleterre.

786e. Esp. * DAUPHIN EPIODON, *delphinus epiodon.*

(Non figuré.) *Epiodon urganantus*, Rafinesque-Smaltz, Précis de découvertes et de somiologie, pag. 13.

CAR. ESSENT. *Corps oblong, atténué postérieurement; museau arrondi; mâchoire inférieure plus courte que la supérieure; plusieurs dents obtuses,*

(1) Le nom de *butskopf* appartient au *dauphin épaulard* ou *grampus*, et non à celui-ci. C'est à tort que Bonnaterre le lui a donné et qu'on le lui a laissé depuis.

(2) On n'a encore que la description donnée par Baussard, des deux cétacés qui échouèrent près de Honfleur. Il dit positivement du plus petit, qu'*il n'a point de dents*, et du grand, que sa tête étoit *sans dents*, à l'une et à l'autre mâchoire.

égales, à celle ci; aucune à la première; point de nageoire dorsale.

DIMENS. Non relatées.

DESCRIPT. Cette espèce n'est encore connue que par la phrase que nous venons de rapporter.

PATRIE. Les mers de Sicile (1).

---

(1) A la description de ces espèces de dauphins, nous joindrons l'indication d'une autre, dont M. de Blainville ne possède qu'un fragment de mâchoire inférieure, et qu'il établit néanmoins sous le nom de Dauphin densirostre, *delphinus densirostris* (non figuré). Desm Nouv. Dict. d'hist. nat. 2e. édit. tom. 9. pag. 178. Ce fragment, qui présente la pointe de la mâchoire, a neuf pouces de long sur deux pouces et demi de hauteur, et seulement deux pouces de largeur, dans la partie la plus épaisse. Il est droit et comme pyramidal; sa coupe est triangulaire et ses bords dentaires, très-peu développés, soutiennent une légère crête saillante de chaque côté, aux deux arêtes de la base; leur extrémité offre un léger sinus qui en forme la continuation, et s'étend jusqu'au bout de la mâchoire, qui est mousse. On n'aperçoit sur ces bords aucune trace de dents, ni aucune impression produite par une dent de la mâchoire opposée.

Cette mâchoire ne peut être celle d'un anarnak, puisque celui-ci a *deux petites dents* à l'extrémité de la sienne, et qu'elle en est dépourvue. Ce n'est sans doute pas non plus celle du dauphin de Chemnitz, puisqu'elle n'a point de *dents latérales* (*).

Ce ne pourroit être, tout au plus, que celle d'un dauphin de l'espèce de Honfleur, ou d'un dauphin de Sowerby; mais dans ces animaux, les os maxillaires sont plus déprimés.

Ce pourroit être aussi une mâchoire du dauphin de Dale ou du dauphin à deux dents, dont l'un est sans dents aux mâchoires, et l'autre n'en présente qu'à l'inférieure seulement.

On ignore de quel lieu provient cette mâchoire, dont la substance est d'une contexture fort serrée et d'une pesanteur spécifique très-remarquable, qui a valu à l'espèce à laquelle elle appartient, le nom que M. de Blainville lui a donné.

Le nom de *dauphin* a été appliqué encore à quelques cétacés non suffisamment déterminés.

Parmi ceux ci, nous signalerons principalement aux observateurs, afin de porter leur attention sur ces animaux presqu'inconnus : 1°. le *dauphin germon*, qui aborde, dit-on, sur les côtes de l'Aunis entre les mois de juin et d'août, et qui pèse à peine 30 livres (selon quelques indications qui nous ont été fournies, il se pourroit que ce prétendu dauphin ne fût qu'un *scombre* et peut-être la *bonite*); 2°. le *dauphin ouette* des côtes de Normandie, que l'on dit très semblable au marsouin ordinaire, mais seulement plus petit; 3°. le *dauphin dalippus* des mers de Sicile, indiqué, mais non décrit par M. Rafinesque-Smaltz.

On a trouvé des débris de dauphin à l'état fossile dans plusieurs endroits, notamment une portion de tête dans les fouilles du bassin d'Anvers. Cette tête appartient bien certainement à une espèce du sixième sous-genre, mais ne peut être rapportée (selon les moyens de comparaison qui sont à notre disposition) à aucune en particulier. Dans leur prolongement, ses deux mâchoires sont à peu près égales en volume, et leur forme, comme brisée, rappelle jusqu'à un certain point celle du bec des oiseaux du genre *Phœnicopterus*; la supérieure est plus large à l'extrémité que dans son milieu, et ses bords offrent des sinuosités remarquables, exactement suivies par les contours de l'inférieure.

L'une et l'autre n'ont aucune trace de dents.

L'égalité de volume des deux mâchoires ne permet pas de rapporter cette espèce au dauphin de Honfleur, et encore moins à celui de Sowerby. La forme de la mâchoire supérieure, beaucoup plus large que l'inférieure, moins haute et plus arrondie en dessus, empêche également de la confondre avec celle de l'espèce que M. de Blainville appelle *densirostre*. Sa couleur est le brun-noirâtre.

Des portions de mâchoires de dauphin, garnies de dents, ont été trouvées, 1°. fort près de Dax; 2°. dans le département de Maine et Loire; 3°. dans le Siennois; 4°. dans le Plaisantin. M. Cortesi a décrit ces dernières.

(*) Nous devons dire cependant qu'il ne seroit pas impossible qu'il y ait eu des dents sur la portion supérieure de la mâchoire qui manque.

CXXXVe. GENRE.

NARWHAL, *monodon*, Linn. Erxleb. Gmel. Bonnat.

Ceratodon, Briss. Illig.

Diodon, Storr.

Narwhalus, Lacép. Duméril, Tiedm. Cuv.

CARACT. Formule dent. : incis. $\frac{1-1}{0-0}$; can. $\frac{0-0}{0-0}$; molaires $\frac{0-0}{0-0}$ = 2 (1).

Une ou deux grandes *défenses* implantées dans l'os incisif, droites, longues et pointues, dirigées dans le sens de l'axe du corps.

Point d'autres *dents*.

Formes générales analogues à celles des dauphins.

Orifices des *évents* réunis et situés au plus haut de la partie postérieure de la tête.

Nageoire dorsale remplacée par une saillie ou crête longitudinale.

Nageoires des flancs de forme ovale.

HABIT. Ces animaux, assez rapprochés des dauphins par leurs mœurs, nagent en troupes et vivent de poissons du genre *Pleuronecte*, ainsi que de coquillages. Ils attaquent et blessent à mort les baleines avec leur grande défense, afin

(1) Les cétacés de ce genre, lorsqu'ils sont jeunes, ont tous deux dents incisives, mais il n'en reste plus qu'une très-développée en avant du corps, dans l'âge adulte.

d'en dévorer la langue, dont ils paroissent aussi avides que le sont l'espadon et l'épaulard.

PATRIE. Les mers du Nord.

787ᵉ. Esp. NARWHAL VULGAIRE, *monodon monoceros.*

(Encycl. Cétolog. pl. 5, fig. 1, 2, 3.) *Monodon*, Artedi, Gen. pag. 78. n. 1. Synon. pag. 108. n. 1. — *Narwhal, oder einhorn*, Anderson, Island. pag. 225. — Muller, Zool. Dan. Prodrom. pag. 6. n. 44. — *Monodon narwhal*, Oth. Fabric. Faun. groenland. pag. 29. — *Monodon monoceros*, Linn. Erxleb. Gmel. — *Narwhal*, Bonnaterre, Cétologie, pag. 10. — *Narwhal vulgaire*, Lacép. Hist. nat. des cétacés, pag. 142. pl. 4. fig. 3. — Shaw, Gen. zool. vol. 2. part. 2. pl. 225. — Vulgairement *Licorne de mer* ou *unicorne.*

CAR. ESSENT. *Forme générale du corps ovoïde; longueur de la tête égale au quart, ou à peu près, de celle de l'animal; défense gauche ordinairement unique, la droite ne se développant pas, sillonnée en spirale, de moitié moins longue que le corps; peau d'un grisâtre uniforme sur le dos chez les jeunes, et noirâtre et marbrée dans les vieux; ventre blanc.*

DIMENS. Vingt à vingt-deux pieds, y compris la défense.

DESCRIPT. *Voyez* la *Cétologie* de Bonnaterre, *loc. cit.*

PATRIE. La demeure des narwhals est vers le 80ᵉ. degré de latitude boréale, et principalement sur les côtes d'Islande, vers le détroit de Davis, ainsi que les rivages de l'Amérique septentrionale et du Groënland.

788ᵉ. Esp. * NARWHAL MICROCÉPHALE, *monodon microcephalus.*

(Non figuré dans l'Encyclop.) *Narwhal microcéphale, narwhalus microcephalus*, Lacép. Hist. nat. des cétac. pag. 159. pl. 5. fig. 2.

CAR. ESSENT. *Corps et queue très-alongés; forme générale presque conique; longueur de la tête égale, ou à peu près, au dixième de la longueur totale; défense longue, droite, sillonnée en spirale; peau blanche et variée de nombreuses taches bleuâtres.*

DIMENS. Longueur moyenne, vingt-un ou vingt-quatre pieds.

DESCRIPT. Cet animal n'est connu que par la description qu'en a faite M. de Lacépède, d'après une figure de M. W. Brand, qui paroît laisser beaucoup à desirer. Il présente les caractères suivans: tête fort petite; défenses sillonées en spirale, égales en longueur au tiers de celle du corps; peau d'un blanc varié par des taches petites ou moyennes, bleuâtres, plus nombreuses et plus foncées qu'ailleurs, sur la tête, au bout du museau, sur la partie la plus élevée du dos, sur les nageoires et sur la queue; museau arrondi; front bombé et presque globuleux; ouverture de la bouche assez petite; œil très-petit, un peu éloigné de l'angle que forme la réunion des deux mâchoires, et à peu près aussi bas que cet angle; nageoires pectorales placées à une distance du bout du museau égale à trois fois, ou environ, la longueur de la tête; une saillie longitudinale sur la ligne du dos, étendue jusqu'à la nageoire de la queue, assez relevée vers le milieu de sa longueur pour figurer un commencement de fausse nageoire; nageoire caudale divisée en deux lobes arrondis et recourbés vers le corps, de manière à représenter une ancre de navire; ouvertures des évents en croissant, dont les cornes sont tournées vers la tête. (*Lacépède.*)

HABIT. Il nage avec plus d'agilité que le narwhal vulgaire.

PATRIE. Le narwhal figuré par M. W. Brand avoit été pris dans la mer de Boston, par le 40ᵉ. degré de latitude boréale. M. de Lacépède pense qu'on doit rapporter à cette espèce les narwhals vus dans le détroit de Davis, et sur lesquels Anderson avoit appris, par des capitaines de vaisseaux, qu'ils avoient le corps très-alongé; qu'ils ressembloient par leur forme à l'*acipensère esturgeon*, mais qu'ils n'avoient point la tête aussi pointue que ce poisson cartilagineux.

789ᵉ. Esp. * NARWHAL ANDERSONIEN, *monodon andersonianus.*

(Non figuré.) *Narwhal d'Anderson*, Lacép. Hist. nat. des cetacés, pag. 163. — *Monodon monoceros, var.* A. Bonnaterre, Encycl. Cétol. pag. 11. — Willughby, Ichtyol. lib. 2. pag. 43.

CARACT. ESSENT. *Défenses unies et sans spirales ni sillons.*

DESCRIPT. L'on ne connoît de cette espèce que les défenses sans spirales et sans stries, et que l'on dit beaucoup plus rares que celles du narwhal vulgaire.

PATRIE. Les mers du Nord.

IIe. Divison. CÉTACÉS A GROSSE TÊTE (*formant à elle seule le tiers ou la moitié de la longueur totale*).

CXXXVIe. Genre.

CACHALOT, *physeter*, Linn. Erxleb. Schreb. Cuv. Illig. Lacép. Bonnat.

Cetus, Briss.

Catodon, Linn. Lacép.

Physalus, Lacép.

CARACT. Formule dentaire : dents inférieures au nombre de 18 à 23 de chaque côté de la mâchoire.

Mâchoire supérieure large, élevée, sans fanons cornés, sans dents ou garnie de dents courtes et cachées presqu'entièrement par la gencive. *Mâchoire inférieure* alongée, étroite, répondant à un sillon de la supérieure et armée de dents grosses et coniques, entrant dans des cavités correspondantes de la mâchoire opposée.

Orifices des *évents* réunis et situés au bout ou près du bout de la partie supérieure du museau.

Une *nageoire dorsale* dans quelques espèces; une simple éminence dans d'autres.

De *grandes cavités* à parois cartilagineuses situées dans la région supérieure de la tête, communiquant avec diverses parties du corps, par des canaux particuliers et remplis d'une huile qui se fige et se cristallise en refroidissant (1).

HABIT. et PATRIE. Les cachalots vivent principalement dans les mers rapprochées des pôles, mais se trouvent aussi quelquefois sous des latitudes tempérées. Ils font la guerre aux phoques, et paroissent vivre aussi de poissons et de mollusques du genre des seiches.

Ier. Sous-genre. CACHALOT, *catodon*, Lacép. *Orifice des évents situé tout au bout de la partie superieure du museau; point de nageoire dorsale.*

790e. Esp. CACHALOT MACROCÉPHALE, *physeter macrocephalus.*

(Encycl. Cétolog. pl. 6. fig. 1, et pl. 7. fig. 2.) Shaw, Gen. zool. vol. 2. part. 2. p. 49. pl. 228. — *Cachalot macrocéphale*, Lacép. Hist. nat. des cétacés, pl. 10. fig. 1. — *Grand cachalot*, Bonnaterre, Cétolog. pag. 12. n. 1 (1).

CAR. ESSENT. *Dents inférieures au nombre de 20 à 23 de chaque côté, recourbées et un peu pointues à l'extrémité; de petites dents coniques cachées dans les gencives de la mâchoire supérieure; queue très-étroite et conique; une éminence longitudinale ou fausse nageoire située sur le dos, au-dessus de l'anus; dessus du corps noirâtre ou d'un bleu d'ardoise un peu tacheté de blanc; ventre blanchâtre.*

DIMENS. Longueur ordinaire du corps, en totalité, 45 à 60 pieds.

DESCRIPT. *Voyez* la *Cétologie* de Bonnaterre, *loc. cit.*

Nota. M. Cuvier remarque que dans cette espèce (et sans doute dans toutes celles du même genre) l'évent est unique et non double, comme celui de la plupart des autres cétacés; il n'est pas non plus symétrique, mais se dirige vers le côté gauche et se termine de ce côté sur le devant du museau. On ajoute que l'œil gauche est beaucoup plus petit que l'œil droit.

PATRIE. La mer du Nord. On en a pêché jusque dans la mer Adriatique. Le 14 mars 1784, il échoua sur la plage de la baie d'Audiesne en Bretagne trente-un cétacés de cette espèce.

791e. Esp. * CACHALOT TRUMPO, *physeter trumpo.*

(Encycl. Cétol. pl. 8. fig. 1.) *Cetus Novæ Angliæ*, Briss. Regn. anim. p. 360. n. 3. — Dudley, Philos. Transact. n. 357. — Roberson, Trans. philos. tom. 60. — *Blund headed*, Penn. Zool. britann. tom. 3. p. 61. — *Physeter macrocephalus, var. γ*, Linn. Gmel. — *Cachalot trumpo*, Bonnaterre, Cétolog. pag. 14. n. 3. — Lacép. Hist. nat. des cétacés, pag. 210. pl. 10. fig. 2.

CAR. ESSENT. *Tête plus longue que le corps; dents inférieures droites et pointues, au nombre de dix-huit de chaque côté, s'emboîtant dans autant d'alvéoles situées à la mâchoire supérieure; corps et queue alongés; une éminence arrondie, un peu au-delà de l'origine de la queue.*

(1) Vulgairement appelée *adipocire*, *blanc de baleine* et *sperma ceti*.

L'*ambre gris* est une autre substance qui provient aussi des cachalots, et qui paroît être une concrétion formée dans les intestins de ces cétacés (principalement le cœcum), surtout dans certains états maladifs.

(1) M. Cuvier propose de retirer de la liste des espèces le *cachalot blanchâtre*, Lacép. ou var. B du *physeter macrocephalus* de Gmelin, ou *cetus albicans* de Brisson, ou *weissfisk* de Martens, ou *poisson blanc* d'Egède, qui n'est autre que le *delphinus leucas* ou *bel-ga* (voy. n°. 779), dont les dents tombent de très-bonne heure.

DIMENS.

DIMENS. Les cétacés de cette espèce ont jusqu'à 50 pieds de longueur et 27 de circonférence.

DESCRIPT. *Voyez* la *Cétologie* de Bonnaterre, *loc. cit.*

Nota. M. Cuvier dit qu'il ne reconnoît aucune différence réelle entre ce cachalot et le précédent.

PATRIE. Les cachalots de cette espèce sont communs, dit-on, dans les parages des Bermudes et vers la côte de la Nouvelle-Anglererre. Il en échoua un, le 1er. avril 1741, auprès de la barre de Bayonne, dans la rivière de l'Adour, et un second à l'île de Cramone près d'Edimbourg, le 22 décembre 1769.

791e. Esp. * CACHALOT SVINEVAL, *physeter catodon.*

(Non figuré.) *Catodon fistula in rostro*, Art. Gen. 78. synon. 108. — *Cetus minor, bipinnis, fistula in rostro*, Briss. Regn. anim. pag. 361. n. 4. — *Petit cachalot, physeter catodon*, Bonnaterre, Encycl. Cetolog. pag. 14. n. 2. — *Cachalot svineval, catodon svineval*, Lacép. Hist. nat. des cétacés, pag. 216.

CAR. ESSENT. *Dents inférieures courbées, arrondies* (1) *et souvent plates à leur extrémité; une callosité raboteuse sur le dos.*

DIMENS. Longueur totale, au plus 24 pieds.

DESCRIPT. *Voyez* la *Cétologie* de Bonnaterre, *loc. cit.*

Nota. M. Cuvier remarque que la différence qu'on dit exister dans la forme des dents de ce cachalot et de celles du *cachalot macrocéphale* de Bonnaterre et de Shaw, peut tenir à l'âge.

PATRIE. Ce cétacé vit communément dans les mers du Nord. Cent deux individus de son espèce furent jetés à la côte, près du port de Kairston, dans l'une des îles Orcades, vers la fin du dix-septième siècle.

IIe. Sous-genre. PHYSALE, *physalus*, Lacép. *Orifice de l'évent situé sur le museau, à une petite distance de son extrémité; point de nageoire dorsale.*

793e. Esp. * CACHALOT CYLINDRIQUE, *physeter cylindricus.*

(Encycl. Cétolog. pl. 7. fig. 1.) *Catodon fistula in cervice*, Linn. Faun. suec. 53. — *Physeter macrocephalus*, Ejusd. Syst. nat. édit. 12. p. 107. — Gmel. var. *a.* — Anderson, Groënl. 148. — *Cachalot cylindrique*, Bonnaterre. Cétol. pag. 16. n. 4. — *Physale cylindrique*, Hist. nat. des cét. pag. 219. pl. 9. fig. 1.

CAR. ESSENT. *Dents inférieures arquées en arrière et pointues au sommet, au nombre de vingt-cinq de chaque côté de la mâchoire; évent ouvert à une certaine distance de l'extrémité du museau; une éminence arrondie, mais pas de nageoire sur le dos.*

DIMENS. Longueur totale, 48 pieds.

DESCRIPT. *Voyez* la *Cétologie* de Bonnaterre, *loc. cit.*

Cette espèce, dont la distinction repose principalement sur la description et la mauvaise figure qu'en a donnée Anderson, devra être observée de nouveau avant de prendre rang parmi celles que nous considérons comme non douteuses.

IIIe. Sous-genre. PHYSETÈRE, *physeter*, Lacép. *Orifice de l'évent situé au bout ou près du bout de la partie supérieure du museau; une nageoire dorsale.*

794e. Esp. CACHALOT MICROPS, *physeter microps.*

(Non figuré.) *Physeter dorso pinnâ longâ, maxilla superiore longiore*, Artedi, Gen. 74. n. 1. synon. 14. n. 1. — *Balæna major in inferiore tantùm maxillâ dentatâ, dentibus arcuatis falciformibus, pinnam seu spinam in dorso habens*, Sibbald. — *Cachalot microps*, Bonnat. Cétolog. pag. 16 (pl. 8, fig. 4, *une dent inférieure*). — *Physetère microps*, Lacép. Hist. nat. des cétacés, pag. 227.

CAR. ESSENT. *Tête conformée comme celle du C. cylindrique; dents inférieures au nombre de vingt-une de chaque côté, recourbées en arc, la pointe en étant dirigée en arrière et un peu en dedans; nageoire du dos grande, droite et pointue; nageoires pectorales grandes; yeux très-petits.*

DIMENS. Soixante-dix à quatre-vingts pieds de longueur totale.

DESCRIPT. *Voyez* la *Cétologie* de Bonnaterre, *loc. cit.* M. Cuvier ne distingue pas cette espèce des suivantes, parce qu'il trouve le caractère que fournissent la direction et la forme des dents, très-équivoque. Il fait remarquer qu'on

(1) Bonnaterre en représente une, pl. 6, fig. 4.

ne connoît un peu positivement qu'un seul physetère, d'après une mauvaise figure de Bajer, insérée dans les *Act. nat. cur.*

PATRIE. Les mers du Nord les plus rapprochées du pôle. Dix-sept cachalots microps échouèrent en décembre 1723, à l'époque d'une tempête violente, dans l'embouchure de l'Elbe, non loin de Cuxhaven.

795e. Esp. * CACHALOT ORTHODON, *physeter orthodon.*

(Non figuré.) *Cetus tripinnis, dentibus acutis, rectis*, Briss. Regn. anim. pag. 362. n. 9. — *Zweyte species der cachelotte*, Anders. Island. p. 246. — *Cachalot trumpo*, var. A, Bonnaterre, Cétolog. pag. 15. — *Physeter microps*, var. B, Linn. Gmel. — *Physetère orthodon*, Lacép. Hist. nat. des cétacés, pag. 236.

CAR. ESSENT. *Dents inférieures au nombre de vingt-six de chaque côté de la mâchoire, droites et aiguës; une bosse très-saillante au-devant de la nageoire du dos; nageoires pectorales assez petites; évent placé au-dessus de la partie antérieure de l'œil; couleur noirâtre en dessus et blanchâtre en dessous.*

DIMENS. Longueur totale d'un individu de cette espèce, 75 pieds.
— de sa mâchoire inférieure, 18 pieds.

DESCRIPT. *Voyez* la *Cétologie* de Bonnaterre, *loc. cit.*

PATRIE. On a pris un cachalot de cette espèce dans l'Océan glacial arctique, par le 77e. degré et demi de latitude.

796e. Esp. * CACHALOT MULAR, *physeter mular.*

(Non figuré, si ce n'est dans le dessin de Bajer cité plus haut.) *Cetus tripinnis, dentibus in planum desinentibus*, Brisson, Regn. anim. pag. 364. n. 7. — *Cachalot mular*, Bonnaterre, Cétolog. pag. 17. n. 6. pl. 8. fig. 5. — *Physetère mular*, Lacép. Hist. nat. des cétacés, p. 239. — *Physeter tursio*, Linn. Erxleb. Gmel.

CAR. ESSENT. *Dents inférieures peu courbées et terminées par un sommet obtus; nageoire dorsale droite, pointue et très-haute, suivie de deux ou trois bosses, aussi sur le dos.*

DIMENS. Des *cachalots mulars* acquièrent, dit-on, plus de 100 pieds de longueur.

DESCRIPT. *Voyez* la *Cétologie* de Bonnaterre, *loc. cit.*

HABIT. et PATRIE. Les animaux de cette espèce vont par grandes troupes dans l'Océan atlantique septentrional, ainsi que dans l'Océan glacial arctique, particulièrement sur les côtes du Groënland, auprès du Cap-Nord et des îles Orcades.

Le cétacé échoué sur les rivages de la Méditerranée près de Nice, et figuré par Bajer, est celui à qui l'on a appliqué très-arbitrairement le nom de *mular*, donné par Nieremberg à un cachalot dont on ne sauroit distinguer l'espèce.

797e. Esp. CACHALOT SILLONNÉ, *physeter sulcatus.*

(Non figuré.) *Physeter sulcatus*, Lacép. Mém. du Mus. tom. 4, pag. 470, d'après un dessin chinois communiqué par M. Abel Rémusat.

CAR. ESSENT. *Dents de la mâchoire inférieure pointues et droites; des sillons inclinés de chaque côté de cette mâchoire* (1)*; nageoire dorsale conique, recourbée en arrière et placée en dessus des pectorales, qu'elle égale en longueur.*

DIMENS. Non évaluées.

DESCRIPT. La phrase caractéristique rapportée plus haut est tout ce que l'on possède sur cette espèce.

PATRIE. Les mers du Japon et peut-être l'Océan pacifique septentrional.

CXXXVII^e. GENRE.

BALEINE, *balæna*, Willugh. Rai, Artedi, Linn. Briss. Klein, Erxleb. Gmel. Bonnat. Lacép. Cuv. Illig.

Physeter, Willugh.

Balænoptera, Lacép.

CARACT. Formule dentaire 0 = 0.

Point de *dents* proprement dites.

Mâchoire supérieure en forme de carène ou de toit renversé, garnie de chaque côté de *fanons* ou de lames de corne transverses, minces, serrées et effilées à leurs bords.

Orifices des évents séparés et placés vers le milieu de la partie supérieure de la tête.

Une *nageoire dorsale* dans quelques espèces,

(1) La figure du *cachalot trumpo* de l'*Encyclopédie* et de M. Lacepède, paroît en présenter de semblables.

des *nodosités* ou proéminences sur le dos dans quelques autres.

Cœcum court.

HABIT. Les animaux de ce genre, les plus volumineux parmi ceux qui vivent maintenant sur le globe, se nourrissent de poissons et plus encore de petits mollusques, de vers et de zoophytes. Ils n'ont point de réservoir rempli d'adipocire comme les cachalots, et comme eux ne produisent point d'ambre gris; mais leur graisse très-abondante est un produit que les hommes recherchent, et qui les rend l'objet d'une pêche très-active.

PATRIE. Les mers du Nord. Quelques espèces fréquentent aussi de temps à autre les zônes tempérées.

Ier. Sous-genre. BALEINE, *balæna*, Lacép. *Point de nageoire dorsale.*

798e. Esp. BALEINE FRANCHE, *balæna mysticetus.*

(Encycl. Cétolog. pl. 2. fig. 1.) *Balæna major*, Sibbald. — *Balæna vulgaris groenlandica*, Briss. Regn. anim. pag. 347. n. 1. — Oth. Fabricius, Faun. groenlandica, 32. — *Balæna mysticetus*, Linn. Erxleb. Gmel. — *Baleine franche*, Bonnaterre, Cétolog. pag. 1. n. 1. — Lacép. Hist. nat. des cétacés, pl. 1. fig. 1.

CAR. ESSENT. *Corps gros et court; queue courte; point de bosse sur le dos; mâchoire supérieure garnie d'environ sept cents lames transverses cornées ou fanons.*

DIMENS. Quatre-vingts à cent pieds de longueur totale.

DESCRIPT. *Voyez* la *Cétologie* de Bonnaterre, *loc. cit.*

PATRIE. L'Océan atlantique et particulièrement la mer polaire, au voisinage du Groënland.

799e. Esp. BALEINE NORD CAPER, *balæna glacialis.*

(Non figurée dans l'Encycl.) *Balæna islandica, bipinnis ex nigro candicans, dorso lævi*, Briss. Regn. anim. pag. 350. n. 2. — *Balæna glacialis*, Klein, Miss. pisc. 2. p. 12. — *Nord-caper*, Anderson, Island. pag. 219. — *Baleine nord-caper*, Bonnaterre, Encycl. Cétolog. pag. 3. n. 2. — *Balæna mysticetus*, var. B. Gmel. — *Baleine nord-caper*, Lacép. p. 103. pl. 2 et 3.

CAR. ESSENT. *Mâchoire inférieure très-arrondie, très-haute et très-large; corps et queue alongés; point de bosse sur le dos; couleur générale, le gris plus ou moins clair; dessous de la tête présentant une vaste surface ovale, d'un blanc éclatant, avec quelques taches noirâtres et grises au pourtour et au centre.*

DIMENS. Non relatées, mais considérables.

DESCRIPT. Corps plus alongé que celui de la baleine franche; tête en forme d'ovale tronqué par derrière; mâchoire inférieure très-arrondie, très-haute et plus large de beaucoup que la supérieure; bout du museau paroissant un peu échancré; fanons bien moins longs que ceux de la baleine franche; évents un peu séparés l'un de l'autre, ayant la forme de deux petits croissans, dont les convexités se regardent; face intérieure de chaque fanon garnie de crins noirs, et l'externe, sans crins et très-unie; yeux très-petits, obliques; nageoires pectorales situées au-delà du premier tiers de la longueur totale de l'animal, excédant le cinquième de cette longueur; queue très-mince et très-déliée, terminée par une nageoire échancrée et festonnée, dont les lobes, mesurés du bout de l'un à l'extrémité de l'autre, ont environ les trois septièmes de la longueur du corps. Verge du mâle ou *baleinas* contenue dans une fente longitudinale placée sous le ventre. (*Voyez* d'ailleurs la *Cétologie* de Bonnaterre, *loc cit.*)

Klein en distingue deux variétés, l'une à dos très-aplati, l'autre à dos un peu moins plat.

HABIT. Lorsque ce cétacé nage à la surface de l'eau, toutes les parties de son corps sont immergées, excepté le sommet de son dos et les orifices de ses évents. Il est très-agile et très-farouche, ce qui le rend fort difficile à atteindre.

PATRIE. La partie de l'Océan atlantique septentrional, qui est située entre le Spitzberg, la Norwège et l'Islande. Les mers du Groënland.

800e. Esp. BALEINE NOUEUSE, *balæna nodosa.*

(Non figurée dans l'Encycl.) *Pflokfisch*, Anders. Island. p. 224. — Cranz, Groënl. p. 146. — Dudley, Trans. philosoph. n. 387. p. 256. art. 2. — *Balæna gibbosa*, var. B (*Novæ Angliæ*), Gmel. — Brisson, Regn. anim. pag. 351. n. 3. — *Baleine tampon, balæna nodosa*, Bonnaterre, Cétolog. pag. 5. n. 4. — *Baleine noueuse*, Lacép. Hist. des cétacés, pag. 111.

CAR. ESSENT. *Une bosse sur le dos, un peu penchée en arrière et située près de la queue; nageoires pectorales blanches, très-longues et fort éloignées du bout du museau.*

DIMENS. Non relatées.

DESCRIPT. *Voyez* la *Cétologie* de Bonnaterre, *loc. cit.*

PATRIE. La mer qui baigne la Nouvelle-Angleterre.

801ᵉ. Esp. BALEINE A BOSSES, *balæna gibbosa.*

(Non figurée.) *Knotenfisch oder Knobbelfisch*, Anderson, Island. pag. 225. — *Balæna gibbis, vel nodis sex, balæna mæra*, Klein, Miss. pisc. II. pag. 13? — *Baleine à six bosses*, Briss. Reg. anim. p. 351. n. 4. — Cranz, Groënl. p. 146. — Muller, Naturforsch. I. pag. 493. — *Baleine à bosses, balæna gibbosa*, Bonnaterre, Cétolog. pag. 5. n. 5. — *Baleine bossue*, Lacép. Cétac. pag. 113. — Erxleb.

CAR. ESSENT. *Cinq ou six bosses sur le dos, près de la queue; fanons blancs.*

DESCRIPT. *Voyez* la *Cétologie* de Bonnaterre, *loc. cit.*

PATRIE. La mer voisine de la Nouvelle-Angleterre.

802ᵉ. Esp. * BALEINE JAPONAISE, *balæna japonica.*

(Non figurée.) *Balæna japonica*, Lacép. Mém. du Mus. d'hist. nat. tom. 4. pag. 469.

CAR. ESSENT. *Trois bosses garnies de tubérosités et placées longitudinalement sur le museau.*

DESCRIPT. *Nota.* M. de Lacépède a indiqué cette espèce seulement d'après un dessin chinois qui lui a paru très-exact, et que lui avoit confié M. Abel Rémusat.

PATRIE. L'Océan pacifique.

803ᵉ. Esp. * BALEINE LUNULÉE, *balæna lunulata.*

(Non figurée.) *Balæna lunulata*, Lacép. Mém. du Mus. tom. 4. pag. 470.

CAR. ESSENT. *Mâchoires hérissées à l'extrémité de poils ou petits piquans noirs; un grand nombre de taches blanches et en forme de croissant, sur la tête, le corps et les nageoires.*

DESCRIPT. *Nota.* Cette espèce est encore indiquée seulement d'après un dessin chinois remis à M. de Lacépède par M. Abel Rémusat.

IIᵉ. Sous-genre. BALEINOPTÈRE, *balænoptera*, Lacép. *Des fanons; une nageoire dorsale.*

804ᵉ. Esp. BALEINE GIBBAR, *balæna gibbar.*

(Encycl. Cétolog. pl. 2. fig. 2.) *Finfisch*, Martens, Spitzberg, pag. 125. pl. 2. — *Balæna fistulâ duplici in medio capite, tubero pinniformi in extremo dorso*, Artedi, Gen. 77. syn. 107. — *Baleine gibbar*, Rondeler, Hist. des poiss. 1ʳᵉ. part. liv. 16. ch. 8. — *Balæna tripinnis ventre lævi*, Briss. Regn. anim. pag. 351. n. 5. — *Balæna physalus*, Linn. Erxleb. Gmel. — *Gibbar*, Bonnaterre, Encycl. Cétolog. p. 4. n. 3. — *Baleinoptère gibbar*, Lacép. Hist. des cétac. pag. 114. pl. 1. fig. 2.

CAR. ESSENT. *Mâchoires pointues et également avancées; fanons courts; point de plis sous la gorge ni sous le ventre; fanons de couleur bleuâtre. Corps brun en dessus et d'un beau blanc en dessous.*

DIMENS. Longueur du corps égale à celle de la *baleine franche*: circonference beaucoup moins considérable.

DESCRIPT. *Voyez* la *Cétologie* de Bonnaterre, *loc. cit.*

PATRIE. L'Océan glacial arctique, particulièrement auprès du Groënland. On trouve aussi le gibbar dans l'Océan atlantique septentrional. Il s'avance même vers la ligne dans cette dernière mer, jusque près du 30ᵉ. degré. Martens en a vu un, en 1673, dans le détroit de Gibraltar.

805ᵉ. Esp. BALEINE JUBARTE, *balæna boops.*

(Encycl. Cétolog. pl. 3. fig. 2.) *Jubartes*, Klein, Miss. pisc. II. pag. 13. — *Jupiterfisch*, Anderson, Island. p. 220. — *Baleine à museau pointu; balæna tripinnis ventre rugoso, rostro acuto*, Brisson, Regn. anim. pag. 355. n. 7. — *Balæna boops*, Linn. Syst. nat. édit. 10. — Erxleb. Gmel. — *Baleine jubarte*, Bonnaterre, Cétolog. pag. 6. n. 6. — *Baleinoptère jubarte*, Lacép. Hist. nat. des cétacés, pag. 120. pl. 4. fig. 1.

CAR. ESSENT. *Nuque élevée et arrondie; museau avancé, large et un peu arrondi; des plis longitudinaux sous la gorge et le ventre; des tubérosités presque demi-sphériques au-devant des évents; nageoire dorsale courbée en arrière.*

DIMENS. Longueur totale, 51 à 54 pieds.

DESCRIPT. *Voyez* la *Cétologie* de Bonnaterre, *loc. cit.*

PATRIE. La jubarte se plaît dans les mers du Groënland. On la trouve surtout entre cette contrée et l'Islande. M. de Lacépède dit qu'on l'a vue dans plusieurs mers de l'un et de l'autre hémisphère. Il paroît qu'elle passe l'hiver en pleine mer, et qu'elle ne s'approche des côtes et n'entre dans les anses que pendant l'été ou l'automne.

806e. Esp. * BALEINE RORQUAL, *balena musculus.*

(Encycl. Cétolog. pl. 3. fig. 1.) *Balena fistulâ duplici in fronte, maxillâ inferiore multò latiore*, Artedi, Gen. 78. synon. pag. 107. n. 4. — *Balena tripinnis, ventre rugoso, rostro rotundo*, Briss. Reg. anim. p. 353. n. 6. — *Balena musculus*, Linn. Erxleb. Gmel. — *Baleine rorqual*, Bonnat. Cétolog. pag. 7. fig. 7. — *Baleinoptère rorqual*, Lacép. Hist. des cétacés, p. 126. pl. 1. fig. 3.

CAR. ESSENT. *Mâchoire inférieure arrondie, plus avancée et beaucoup plus large que celle d'en haut; tête courte, à proportion du corps et de la queue; des plis longitudinaux sous la gorge et sous le ventre; dessus du dos noirâtre; ventre blanc.*

DIMENS. Longueur totale, environ 78 pieds.
Circonférence dans l'endroit le plus gros du corps, 33 à 36 pieds.

DESCRIPT. *Voyez* la *Cétologie* de Bonnaterre, *loc. cit.*

M. Cuvier ne trouve pas que cette espèce soit suffisamment distinguée de la précédente.

PATRIE. L'Océan atlantique, sous des latitudes assez basses, depuis les mers d'Ecosse (60e. degré de latitude boréale) jusqu'au-dessous du détroit de Gibraltar (35e. degré environ). Ce cétacé entre aussi dans la Méditerranée.

807e. Esp. * BALEINE A BEC, *balena rostrata.*

(Encycl. Cétologie, pl. 4. fig. 1.) *Balena rostrata*, Hunter, Transact. philosoph. 1787. — Oth. Fréd. Mull. Faun. groenland. pag. 40. — *Baleine à bec*, Bonnaterre, Cétologie, pag. 8. n. 8. — *Baleinoptère museau-pointu, balenoptera acuto-rostrata*, Lacép. Hist. nat. des cétacés, pag. 134. pl. 4. fig. 2.

CAR. ESSENT. *Les deux mâchoires pointues; celle d'en haut plus courte et beaucoup plus étroite que celle d'en bas; des plis longitudinaux sous la gorge et sous le ventre; fanons courts et blanchâtres; dessus du corps d'un noir profond, dessous blanc et nuancé de noirâtre, par taches.*

DIMENS. Longueur totale, 27 à 28 pieds.

DESCRIPT. *Voyez* la *Cétologie* de Bonnaterre, *loc. cit.*

Nota. M. Cuvier pense également que cette espèce, que Hunter, Fabricius et Bonnaterre ont décrite, ne diffère peut-être que par la taille de la baleine jubarte. Il reconnoît aussi que le *balena rostrata* de Pennant et de Pontoppidam est un tout autre animal, c'est-à-dire, l'hyperoodon de M. de Lacépède. Nous avons vu, page 520, qu'en effet ce cétacé se rapproche beaucoup de l'hypetoodon, mais qu'il en diffère néanmoins spécifiquement, autant que l'état de la science permet de l'en distinguer.

PATRIE. L'Océan atlantique septentrional, près du Groënland. Un individu de cette espèce a échoué aux environs de la rade de Cherbourg, et un autre sur les côtes d'Angleterre, près de Doggers-Banck.

808e. Esp. * BALEINE MOUCHETÉE, *balena punctata.*

(Non figurée.) *Balena punctata*, Lacépède, Mém. du Mus. tom. 4. pag. 470.

CAR. ESSENT. *Des plis longitudinaux sous la gorge et sous le ventre; cinq ou six bosses placées longitudinalement sur le museau; nageoire dorsale petite; tête, corps et nageoires pectorales noirs et mouchetés de blanc.*

DIMENS. Non relatées.

DESCRIPT. M. de Lacépède a indiqué cette espèce, ainsi que les trois suivantes, d'après des dessins chinois qui lui ont été confiés par M. Abel Rémusat.

PATRIE. L'Océan pacifique.

809e. Esp. * BALEINE NOIRE, *balena nigra.*

(Non figurée.) *Balena nigra*, Lacép. Mém. du Mus. tom. 4. pag. 470.

CAR. ESSENT. *Des plis longitudinaux sous la gorge et sous le ventre; quatre bosses placées longitudinalement sur le museau et le front; mâchoire supérieure étroite, son contour se relevant au devant*

de l'œil, presque verticalement; couleur générale, noire; nageoires et mâchoires bordées de blanc.

DIMENS. Non relatées.

DESCRIPT. Décrite par M. de Lacépède, d'après un dessin chinois.

PATRIE. L'Océan pacifique.

810e. Esp. * BALEINE BLEUATRE, *balæna carulescens.*

(Non figurée.) *Balæna carulescens*, Lacép. Mém. du Mus. tom. 4. pag. 470.

CAR. ESSENT. *Des plis longitudinaux sous la gorge et sous le ventre; mâchoire supérieure étroite, son contour se relevant au-devant de l'œil, presque verticalement; plus de douze sillons inclinés de chaque côté de la mâchoire inférieure; nageoire dorsale petite et plus rapprochée de la caudale que de l'anus; couleur générale, le gris-bleuâtre.*

DIMENS. Non relatées.

DESCRIPT. Décrite d'après un dessin chinois remis par M. Abel Rémusat à M. de Lacépède.

PATRIE. L'Océan pacifique.

811e. Esp. * BALEINE TACHETÉE, *balæna maculata.*

(Non figurée.) *Balæna maculata*, Lacépède, Mém. du Mus. d'hist. nat. tom. 4. pag. 470.

CAR. ESSENT. *Des plis longitudinaux sous la gorge et sous le ventre; mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure; extrémité des mâchoires arrondie; évents un peu en arrière des yeux, qui sont près de la commissure des lèvres; nageoire dorsale située à une distance presqu'égale des pectorales et de la nageoire de la queue; couleur généralement noirâtre, avec quelques taches blanches presque rondes, inégales, placées irrégulièrement sur les côtés du corps.*

DIMENS. Non relatées.

DESCRIPT. Connue seulement par un dessin chinois remis par M. Abel Rémusat à M. de Lacépède.

PATRIE. L'Océan pacifique.

SUPPLÉMENT.

Nota. Nous croirions laisser notre travail imparfait, si nous ne le terminions par les descriptions de plusieurs espèces nouvelles qui ont été découvertes pendant son impression. La publication des trente-quatre premiers cahiers de l'Ouvrage de M. Frédéric Cuvier, sur les Mammifères, et celle des deux premiers volumes de la seconde édition des Recherches sur les ossemens fossiles, par M. Georges Cuvier, en produiront la majeure partie. Les nouvelles richesses qu'ont acquises les collections du Muséum, par les recherches pénibles des naturalistes-voyageurs, MM. Diard, Duvaucel, Delalande, Milbert, Plée, Gaimard, etc., nous en fourniront aussi quelques unes.

GENRE III.

ORANG, *pithecus.*

812. (4 *bis.*) ORANG SYNDACTYLE, *pithecus syndactylus.*

(Non figuré dans l'Encyclop.) *Simia syndactyla*, Raffles, Trans. de la Soc. Linn. tom. 13. — *Siamang*, Fréd. Cuv. Mamm. lithog. 34[e]. livraison. — Ejusdem, Dents des mamm. 1[er]. liv. pag. 12 et pl. 4.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un noir très-foncé, laineux et fort épais ; un grand espace nu sous la gorge ; index et medius des pieds de derrière réunis jusqu'à la seconde phalange.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Hauteur de l'animal lorsqu'il est debout	2	8	»
Longueur du bras, au moins	1	10	»
— des jambes	»	10	»
— de la partie nue de la main	»	5	»

Nota. La taille de ce singe peut s'élever jusqu'à 3 pieds 6 pouces.

DESCRIPT. Tête moyenne, déprimée; face nue, noire, avec des poils roussâtres au bord du front et au menton; yeux enfoncés dans leur orbite; nez large, aplati; narines très-ouvertes; bouche très-grande; menton peu saillant; quelques grands poils roides, noirs, relevés sur la place des sourcils; quelques poils très-fins, blanchâtres, épars sur la face, qui paroît d'un brun foncé ou noire; oreilles entièrement cachées par le poil; un grand espace nu et noir sous la gorge, et susceptible de dilatation lorsque la poche gutturale s'enfle. Poil de tout le corps très-épais, laineux, ondulé d'un noir très-foncé; bras en apparence très-gros, à cause des poils touffus qui les recouvrent, atteignant le bas de la jambe; pouce des mains très-remonté, grêle, bien détaché, pourvu d'un ongle assez fort, en gouttière; index de très-peu moins long que le medius, qui est le plus grand doigt; le dernier le plus court; jambes arquées, tournées en dedans, restant toujours en partie fléchies; pied moins long que la main, pourvu d'un gros pouce écarté et long, muni d'un ongle assez large; doigt du milieu un peu plus grand que ceux qui l'avoisinent et soudé avec le premier jusqu'à la base de la première phalange; scrotum des mâles recouvert de poils longs et droits, réunis en un pinceau qui descend quelquefois jusqu'aux genoux; poitrine et ventre des femelles presque nus. M. Raffles rapporte qu'on a vu des singes de cette espèce entièrement blancs.

PATRIE. Sumatra, où il a été trouvé par MM. Diard et Duvaucel.

HABIT. Les siamangs se réunissent en troupes nombreuses sous la conduite d'un chef et se tiennent dans les forêts. Au lever et au coucher du soleil ils font entendre des cris épouvantables, à peu près comme les alouates de l'Amérique méridionale, dont ils semblent être les représentans dans l'ancien continent. Dans le jour, ils sont silencieux et montrent beaucoup de lenteur dans leurs actions; très-craintifs, ils fuient à une grande distance, lorsqu'ils entendent le moindre bruit; mais s'ils se laissent approcher, on n'a pas de peine à les atteindre, surtout lorsqu'ils sont à terre. Les Malais rapportent que les jeunes siamangs, trop petits pour marcher seuls, sont portés par des individus de même sexe qu'eux, par leur père s'ils sont mâles, et par leur mère s'ils sont femelles. M. Duvaucel croit avoir constaté ce fait. Le même observateur a remarqué que les femelles prennent un soin tout particulier de ces petits, et qu'elles les portent à la rivière pour les approprier.

Les siamangs sont la proie des animaux carnassiers du genre des chats. En captivité, ils montrent beaucoup de douceur, mais peu d'intelligence, et ils ne s'attachent ni ne s'éloignent de leurs maîtres, en raison de traitement qu'ils

en reçoivent. Leur apathie est complète. Leur voix, qu'ils font entendre de temps à autre et sans motif déterminant, est un cri désagréable, qui approche de celui du dindon. Ils mangent sans avidité et boivent en plongeant leurs doigts dans l'eau et les suçant ensuite.

PATRIE. L'île de Sumatra.

813. (5 *bis.*) ORANG AGILE, *pithecus agilis.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Wouwou*, *hylobates agilis*, Fréd. Cuv. Mamm. lithogr. 32ᵉ. livraison.

CAR. ESSENT. *Pelage brun avec le dos jaune; front très-bas; arcades orbitaires très-saillantes; face d'un bleu-noirâtre dans le mâle et brune dans la femelle; un bandeau blanc sur les yeux, s'unissant à des favoris blanchâtres.*

DIMENS	pied.	pouc.	lig.
Hauteur de l'animal lorsqu'il est debout	2	8	»
Longueur de la tête, mesurée du bout du museau à l'occiput	»	4	»
— du corps, de l'occiput aux callosités des fesses	1	2	»
— du bras	»	9	»
— de l'avant-bras	1	3	»
— de la cuisse	»	7	6
— de la jambe	»	6	»

DESCRIPT. Face nue, d'un bleu-noirâtre, légèrement teinte de brun dans la femelle; yeux très-rapprochés, enfoncés; arcades orbitaires très-saillantes; front très-bas; nez moins aplati que celui de l'orang siamang, ayant les narines très-larges et ouvertes latéralement; dents semblables à celles des guenons; molaires inférieures composées de cinq tubercules; menton garni de quelques poils noirs; oreilles en partie cachées par de longs et épais favoris blanchâtres qui s'unissent à un bandeau blanc, large de six lignes, situé immédiatement au-dessus des sourcils. Point de sac guttural au larynx; bras grêles; jambes déjetées en dehors; pouce du pied long, susceptible de se renverser en arrière, et doigts courts; pouce des mains très-court et doigts fort longs. Pelage variant selon les âges et les sexes. *Mâle adulte*, d'un brun très-foncé sur la tête, le ventre, la partie externe des bras et des jambes jusqu'aux genoux, s'éclaircissant sur les épaules, le dos, et passant au blond presque blanc sur les reins; région de l'anus présentant un mélange de brun, de blanc et de roux, qui s'étend jusqu'aux jarrets; dessus des mains et des pieds d'un brun très-foncé, pareil à celui du ventre; poils longs sur le cou, crispé sur les épaules, très-court et très-serré sur les reins. *Femelles* ayant les sourcils moins prononcés que les mâles, se fondant dans le brun de la tête; favoris moins colorés et moins longs. *Jeunes individus* d'un blanc-jaunâtre uniforme.

Le *gibbon ounko* de MM. Diard et Duvaucel ne paroît être qu'un jeune de cette espèce.

HABIT. Il vit plutôt par couples isolés qu'en familles; est très-vif et grimpe aux arbres avec une grande agilité. En domesticité il ne montre pas beaucoup d'intelligence. Il est gourmand, curieux, familier et quelquefois gai.

PATRIE. Les forêts de l'île de Sumatra, où cette espèce a été observée pour la première fois par MM. Diard et Duvaucel. Elle est bien plus rare que celle de l'orang siamang.

GENRE V (*bis*).

SEMNOPITHÈQUE, *semnopithecus*, Fréd. Cuv.

Cercopithecus, Cuv. Geoff. Illig.

CARACT. Formule dentaire : incis. $\frac{4}{4}$; can. $\frac{1-1}{1-1}$; molaires $\frac{5-5}{5-5} = 32$.

Toutes les *incisives* semblables; les inférieures étant seulement plus étroites que les supérieures.

Canines de bien peu plus longues que les incisives et ayant un plan uni et oblique, produit par l'usure, à la face intérieure, ce qui rend leurs bords un peu tranchans.

Première et deuxième *molaires supérieures* ne présentant qu'une pointe à leur face externe et un plan oblique à leur face interne. Les trois suivantes à quatre tubercules. Première *molaire inférieure* composée d'une seule pointe épaisse et obtuse; la seconde semblable, si ce n'est que sa couronne est plus plate; la troisième et la quatrième à quatre tubercules; la cinquième ayant quatre tubercules et un talon postérieur simple. *Nota.* Ces dents sont, dans leur position réciproque, dans les mêmes rapports que celles des mâchoires de l'homme, des orangs et du pongo.

Tête ronde; *angle facial* plus ouvert que celui des orangs; *face* plane.

Membres très-longs, relativement aux autres dimensions du corps; *pouces antérieurs* très-courts et très-remontés.

Des *abajoues.*

Des *callosités* aux fesses.

Queue

Queue excessivement longue et très-mince.

HABIT. Les mouvemens des singes de ce genre sont lents; leur intelligence est très-grande et leur caractère a beaucoup de douceur.

PATRIE. Les Indes et les îles de l'Archipel Indien.

Nota. Ce genre se compose de cinq espèces; dont nous avons déjà décrit deux: 1°. la GUENON NÈGRE, *cercopithecus maurus* (n°. 13); et 2°. la GUENON ENTELLE, *cercopithecus entellus*, (n°. 22). Il faut ajouter les suivantes.

814. (13 *bis*.) SEMNOPITHÈQUE CIMEPAYE, *semnopithecus melalophus*.

(Non figuré dans l'Encyclop.) *Simpaï, simia melalophos*, Raffles, Trans. Linn. tom. 13. — *Semnopithecus melalophos*, Fréd. Cuv. Mamm. lithogr. fig.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un fauve-roux brillant en dessus, blanchâtre en dessous; une aigrette de poils noirs sur le front en forme de bandeau; face bleue.*

DIMENS. Longueur du corps, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	1	6	»
— du menton au sommet de la tête	»	4	»
— de la queue	2	8	»
Hauteur du train de devant	1	1	»
— du train de derrière	1	4	»

DESCRIPT. Membres d'une longueur disproportionnée, comparativement aux autres dimensions du corps; crâne très-vaste; face plate; nez très-saillant et ridé à sa base; pommettes extrêmement élevées; yeux et oreilles semblables à ceux des guenons; des abajoues; des callosités. Pelage composé de poils soyeux, longs, d'un fauve-roux brillant sur le dos, les côtés du corps, le cou, la queue, la face externe des membres, le dessus des mains, le devant du front et les joues. Poitrine, ventre et face interne des membres blanchâtres; un cercle ou plutôt une aigrette de poils noirs enveloppant la tête d'une oreille à l'autre; quelques poils de cette couleur le long du dos et sur les épaules; face bleue jusqu'à la lèvre supérieure, qui est couleur de chair, ainsi que la lèvre inférieure et le menton; yeux bruns; oreilles de la couleur de la face; mains en dessous noirâtres, ainsi que les callosités. Poils des joues dirigés en arrière et formant d'épais favoris; ventre presque nu; face interne des membres plus velue, comparativement aux parties supérieures du corps.

PATRIE. Les forêts de l'île de Sumatra, où cette espèce a été découverte par MM. Diard et Duvaucel.

815. (13 *ter*.) SEMNOPITHÈQUE TSCHIN-COO, *semnopithecus pruinosus*.

(Non figuré.) Espèce nouvelle de la collection du Muséum, envoyée par MM. Diard et Duvaucel.

CAR. ESSENT. *Pelage noirâtre, glacé de blanc, sans tache blanche à l'origine de la queue; mains noires; queue brune.*

DIMENS. De la grandeur de la *guenon nègre*.

DESCRIPT. Pelage généralement noirâtre en dessus et glacé de blanc, parce que les grands poils, assez rares, y ont en général leur extrémité d'un gris brillant, qui résulte de la transparence de cette partie; face nue, paroissant noire, entourée de poils dirigés sur les côtés; poils du dessus des mains et des pieds, d'un beau noir; queue plus longue que le corps, mince et brune.

PATRIE. L'île de Sumatra.

816. (13 *quat*.) SEMNOPITHÈQUE CRRO, *semnopithecus comatus*.

(Non figuré.) Espèce nouvelle de la collection du Muséum, envoyée par MM. Diard et Duvaucel.

CAR. ESSENT. *Dessus du corps et face externe des membres gris; dessus de la tête couvert de poils noirs formant une sorte d'aigrette vers l'occiput; parties inférieures du corps et intérieures des membres d'un blanc sale; queue blanche en dessous et terminée de blanc.*

DIMENS. Taille de la *guenon callitriche*, ou plus grande.

DESCRIPT. Museau peu prolongé; face nue, parsemée de poils très-fins, qui sont blanchâtres sur les lèvres, grisâtres sur le nez et noirs sur les joues; poils du sommet de la tête noirs, assez longs, formant une sorte d'aigrette sur l'occiput; dos et face extérieure des membres couverts de grands poils, dont les internes sont blanchâtres et les externes, presque seuls apparens, d'un gris foncé; bas des flancs, ventre, face interne des quatre membres et dessous de la queue d'un blanc sale, ces deux couleurs étant partout nettement séparées; poils du menton et du dessous de la gorge blancs, mais plus rares qu'ailleurs; dessus des mains et des pieds un peu plus pâle que la face externe des membres et présentant quelques poils roussâtres; queue très-mince, plus longue que le corps, plus touffue et blanche

au bout; fesses blanches; oreilles cachées dans le poil.

PATRIE. Sumatra.

GENRE VI.

GUENON, *cercopithecus*.

817. (24 *bis.*) GUENON GRIS-BLANC, *cercopithecus albo-cinereus*.

(Non figurée.) Espèce nouvelle de la collection du Muséum, envoyée par MM. Diard et Duvaucel.

CAR. ESSENT. *Pelage gris en dessus, plus foncé sur les lombes qu'ailleurs; parties inférieures blanchâtres; une ligne de poils roides et noirs en travers du front; mains et pieds noirâtres; queue brune.*

DIMENS. Taille de la *guenon Diane*.

DESCRIPT. Face peu prolongée, noirâtre et nue; un rang de poils roides noirs, très-longs sur la ligne des sourcils, dirigés en haut et en avant, quelques-uns étant placés sur les bords des joues, très-roides et se portant latéralement; joues, sommet de la tête, derrière des oreilles et menton couverts de poils blanchâtres assez rares; oreilles grandes, anguleuses, nues et noires; épaules, flancs, face externe du haut des bras et des cuisses, d'un gris clair; milieu du dos d'un gris un peu plus foncé, qui s'obscurcit et s'élargit vers la région des lombes; ventre blanc, presque nu; membres d'un gris assez foncé en dehors; dessus des mains et des pieds noirâtres; queue plus longue que le corps, mince et d'un gris-brun.

PATRIE. L'île de Sumatra.

818. (27 *bis.*) GUENON VERVET, *cercopithecus pygerithreus*.

(Non figurée dans l'Encycl.) *Cercopithecus pygerithrus*, Fréd. Cuv. Mamm. lithogr. fig.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un gris-verdâtre en dessus, blanc en dessous; scrotum couleur de vert de gris, entouré de poils blancs; ceux du tour de l'anus d'un roux foncé; queue terminée de noir.*

DIMENS. Taille et formes des *guenons callitriche, malbrouck* et *grivet*.

DESCRIPT. Fond du pelage d'un vert-grisâtre en dessus et blanc en dessous; face noire; tour des yeux de couleur livide; des poils blancs sur les côtés des joues; scrotum d'un vert de gris très-brillant; anus environné de poils d'un roux foncé; les quatre pieds noirs, depuis l'articulation des poignets et des talons; extrémité de la queue noire.

HABIT. Ce singe vit au fond des bois, et ne se rencontre que fort loin des habitations.

PATRIE. Le Cap de Bonne-Espérance.

GENRE VIII.

CYNOCÉPHALE, *cynocephalus*.

819. (45 *bis.*) CYNOCÉPHALE NÈGRE, *cynocephalus niger*.

(Non figuré.) Esp. nouvelle de la Collect. du Mus. d'hist. nat.

CAR. ESSENT. *Point de queue? pelage tout noir; poils partout laineux, à l'exception de ceux du sommet de la tête, qui sont alongés et qui forment une touffe sur l'occiput.*

DIMENS. Taille du *magot*.

DESCRIPT. Museau très-prolongé, comme celui des cynocéphales; de larges callosités; point de queue? doigts courts, pouces très-écartés des autres doigts, ceux de derrière étant les plus gros; ongles en gouttière. Poil assez long, laineux, tout noir, non luisant, uniforme partout; celui du sommet de la tête et de l'occiput très-long et formant une sorte de toupet.

Nota. Si cet animal est réellement dépourvu de queue, ce qu'on ne sauroit affirmer, à cause du mauvais état de l'individu qui existe au Muséum, il doit former une subdivision particulière dans le genre Cynocéphale.

PATRIE. L'une des îles de l'archipel des Indes.

GENRE XVI.

OUISTITI, *iacchus*.

820. * (103 *bis.*) OUISTITI A FRONT BLANC, *iacchus albifrons*.

(Non figuré dans l'Encycl.) *Iacchus albifrons*, Act. Stockholm. 1819. fig.

CAR. ESSENT. *Corps noir, varié légèrement de blanchâtre, la base des poils étant blanche et la pointe noire; face noire; front, côtés du cou et gorge couverts de poils blancs très-courts; tour des oreilles et occiput garnis de longs poils droits, d'un noir foncé; queue un peu plus longue que le corps, brune, légèrement variée de blanc, et un peu moins foncée au bout qu'à la base; environs de l'anus un peu roussâtres.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps, mesurée depuis le bout du nez jusqu'à l'anus...	»	8	»
— de la queue...............	»	10	»
— des membres postérieurs.......	»	8	»

DESCRIPT. Nous n'avons rien à ajouter au caractère de cette espèce, qui nous paroît se rapprocher surtout de l'ouistiti à front jaune de Kuhl, pour la distribution des couleurs, mais non par leur teinte.

PATRIE. L'Amérique méridionale.

GENRE XXII.

TARSIER, *tarsius.*

821. * (131 *bis.*) TARSIER DE BANCA, *tarsius Bancanus.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Tarsius Bancanus*, Horsfield, Zoolog. Research. fasc. 2. fig.

CAR. ESSENT. *Point d'incisives intermédiaires à la mâchoire supérieure; oreilles arrondies, horizontales, beaucoup plus courtes que la tête; queue très-grêle; pelage brun.*

PATRIE. Banca, l'une des îles de l'Archipel Indien.

GENRE XXV.

ROUSETTE, *pteropus.*

822. * (141 *bis.*) ROUSETTE A MUSEAU ALONGÉ, *pteropus rostratus.*

(Non figurée dans l'Encycl.) *Pteropus rostratus*, Horsfield, Zoolog. Research. fasc. 3. fig. — *Lowo-assu* des Javans.

CAR. ESSENT. *Museau très alongé; point de queue; pelage d'un brun pâle uniforme, passant au gris-isabelle.*

PATRIE. Cette espèce, qui paroît avoir beaucoup de rapports avec celle de Leschenault, est de Java.

GENRE XLII.

MUSARAIGNE, *sorex.*

823. * (234 *bis.*) MUSARAIGNE TOSCANE, *sorex etruscus.*

(Non figurée dans l'Encycl.) *Sorex etruscus*, Savi, nuovo Giornale de letterati, n. 1. p. 60. tav. 5.

CAR. ESSENT. *Oreilles grandes, arrondies; queue médiocre, arrondie, presque tétragone; pelage d'un gris-cendré en dessus, blanchâtre en dessous.*

DIMENS. Longue de 2 pouces 9 lignes, mesurée depuis le museau jusqu'au bout de la queue.
Poids, 36 grains.

DESCRIPT. Formes générales semblables à celles de la musaraigne carrelet; dos et tête d'une couleur cendrée, légèrement teinte de châtain, chacun des poils de ces parties étant cendré près de la peau et roussâtre à la pointe; menton, dessous du cou, poitrine et ventre d'une couleur cendrée claire, avec une teinte un peu plus foncée sur les côtés; museau très-pointu, ayant la peau couleur de chair et recouverte de poils gris très-courts; poils des moustaches nombreux et très-fins; oreilles couvertes de petits poils blanchâtres, très-grandes (leur diamètre étant de deux lignes), semblables par leur conformation à celles des autres musaraignes terrestres et assez écartées des côtés de la tête, mais s'en rapprochant à la volonté de l'animal; pieds couleur de chair, revêtus de petits poils blancs et armés d'ongles blanchâtres, petits et très-délicats; queue longue de onze lignes, un peu mince à sa base, légèrement tétragone, à peu près égale en grosseur dans toute son étendue et terminée brusquement en pointe, couverte en dessus de poils de la couleur de ceux du dos, et en dessous de poils un peu plus clairs; quelques poils blanchâtres, longs de deux lignes, disposés en forme de verticille, dans les différens points qui correspondent à la base de chacune des vertèbres caudales.

Tout l'animal répand une odeur qui ressemble un peu au musc.

Nota. L'extrême petitesse de cet animal est son caractère le plus frappant. Il n'est pas douteux qu'il ne soit spécifique, car M. Savi a examiné plusieurs dixaines d'individus, qui avoient tous la même taille et qui n'étoient point jeunes, puisque leurs os avoient beaucoup de dureté et que les sutures de leur crâne étoient complétement ossifiées.

HABIT. Elle se tient ordinairement sous les racines et dans le tronc des vieux arbres, dans les amas de paille ou de feuilles sèches, dans les trous des digues; mais les lieux où elle se complaît, particulièrement en hiver, sont les tas de fumier, qui renferment des insectes et où le thermomètre de Réaumur ne descend jamais au-dessous de 12 degrés, température au moins nécessaire à son existence.

PATRIE. La Toscane.

GENRE XLII *bis.*

TUPAIA, *tupaia*, Raffles, Horsfield (1).

(1) M. Diard, qui a découvert trois espèces de ce genre, lui avoit imposé le nom de *sorexglis*, comme in-

CAR. Formule dentaire : incisiv. $\frac{2}{6}$; canines $\frac{1-1}{1-1}$; mol. $\frac{7-7}{6-6} = 38$.

Incisives supérieures très-écartées l'une de l'autre, assez grandes, cylindriques, droites et perpendiculaires à la mâchoire. *Inférieures* proclives ; les deux latérales, bien plus courtes que les quatre intermédiaires ; celles-ci très-longues, presqu'égales, droites et serrées les unes contre les autres.

Canines petites, isolées, comprimées, un peu recourbées en arrière.

Molaires supérieures ; les trois premières ou fausses molaires ayant une seule grande pointe et deux petites saillies, l'une en avant et l'autre en arrière de celle-ci ; les quatres dernières à couronne garnie de tubercules aigus. *Molaires inférieures ;* les deux premières, coniques, à une seule pointe et comprimées, la troisième trifide et les trois dernières hérissées de pointes, dont les externes sont les plus grandes.

Corps alongé, cylindrique ; *tête* pointue.

Yeux saillans ; *oreilles* grandes ; *moustaches* courtes.

Cinq *doigts* à chaque pied, armés, surtout les antérieurs, d'ongles comprimés, arqués et propres à fouir ; plantes nues, celles de derrière appuyant en entier sur le sol.

Queue très-longue, couverte de poils assez grands et disposés à droite et à gauche du tronçon, comme dans la queue de l'écureuil d'Europe.

Quatre *mamelles* ventrales.

824. (244 *bis.*) TUPAIA TANA, *tupaia Tana.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Tupaia*, Raffles, Trans. of Linn. society, tom. 13. pag. 257.— Horsfield, Zool. Research. fasc. 3.

CAR. ESSENT. *Tête longue ; museau très-pointu ; parties supérieures d'un brun-roussâtre piqueté de noir ; les inférieures et une petite ligne oblique sur chaque épaule, plus rousses.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur du corps, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	»	10	5
— de la queue	»	8	»
— de la tête	»	2	6

diquant ses affinités avec les musaraignes et les loirs. Nous pensons qu'en renversant les deux mots dont ce nom se compose, il en résultera un autre, plus facile à prononcer, et en cela prétérable. Ce nom seroit GLISOREX, *glisorex.* Celui de TUPAIA, adopté par M. Raffles, peut aussi, à la rigueur, être conservé.

DESCRIPT. Tête longue ; museau très-pointu ; jambes assez grandes ; les postérieures appuyant sur le sol jusqu'au talon ; cinq doigts profondément divisés à chaque pied, armés d'ongles robustes, crochus et comprimés ; les trois doigts médians aux pieds de devant, les plus longs de tous et à peu près égaux entr'eux (celui du milieu dépassant néanmoins un peu les autres), l'interne étant le plus court de tous ; pieds de derrière à peu près semblables, si ce n'est que leur doigt externe est proportionnellement plus long. Poils de deux sortes sur le dos et les flancs, les plus courts étant d'un brun-roussâtre, et les plus longs assez rares, d'un beau noir luisant ; ventre et membres d'un brun plus roux ; les quatre pieds noirâtres ; queue touffue, linéaire, à poils distiques, d'un roux-brun, la face inférieure ayant ses poils près de leur base d'un roux-marron très-vif ; bout du museau nu.

PATRIE. Sumatra, où cet animal est appelé *tupaïtana* par les habitans.

825. (244 *ter.*) TUPAIA DE JAVA, *tupaia javanica.*

(Non figuré dans l'Encyclop.) *Tupaia javanica*, Raffles, Trans. Linn. Soc. tom. 13. — Horsfield, Zoological Researches, fasc. 3. fig. — *Bangsring* et *Sisring* des Javans.

CAR. ESSENT. *Museau médiocrement pointu ; queue très longue ; pelage généralement d'un brun piqueté de gris en dessus ; dessous du corps gris, ainsi qu'une petite ligne oblique sur chaque épaule, d'un blanc-grisâtre.*

DIMENS.	pieds	pouc.	lig.
Longueur du corps, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	»	6	5
— de la tête	»	1	9
— de la partie pointue du museau	»	»	8
— du cou	»	»	8
— de la queue	»	6	5
— des membres antérieurs	»	2	2
— des membres postérieurs	»	2	$6\frac{1}{2}$
— du tarse des pieds de derrière	»	1	$2\frac{1}{2}$

PATRIE. Java.

826. (244 *quat.*) TUPAIA FERRUGINEUX, *tupaia ferruginea.*

(Non figuré dans l'Encyclop.) *Tupaia ferruginea*, Horsfield, Zool. Research. fasc. 3. fig.

CAR. ESSENT. *Museau médiocrement pointu ; pelage généralement ferrugineux.*

DIMENS. Intermédiaire, pour la taille, aux deux précédens.

PATRIE. Java.

GENRE LIV.

GLOUTON, *gulo.*

817. (170 *bis.*) GLOUTON ORIENTAL, *gulo orientalis.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Gulo orientalis*, Horsfield, Zoolog. Researches in Java, etc. fasc. 2. fig.

CAR. ESSENT. *Corps alongé; queue médiocre; pelage brun; gorge, poitrine, joues et une tache sur le vertex s'étendant en pointe sur le dos, d'une couleur jaunâtre; ongles des pieds de devant très-longs et crochus.*

DIMENS.	pied	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesurée depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue	1	4	»
— de la tête	»	3	8
— de la queue	»	6	»
— des extrémités antérieures	»	4	6
— des extrémités postérieures	»	5	»

PATRIE. Ce carnassier, dont les formes générales ont quelque ressemblance avec celles du putois, quoique plus lourdes, se trouve à Java, où les habitans lui donnent le nom de *nyentek.*

GENRE LV.

MARTE, *mustela.*

818. (173 *bis.*) MARTE DE JAVA, *mustela nudipes.*

(Non figurée dans l'Encyclop.) *Furet de Java, mustela nudipes*, Fréd. Cuv. Mamm. lithogr. 32[e]. livraison.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un fauve-doré brillant; tête et extrémité de la queue d'un blanc jaunâtre; plante des pieds entièrement nue.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale depuis l'occiput jusqu'à l'origine de la queue	»	8	9
— de l'occiput au bout du museau.	»	2	»
— de la queue	»	6	»
Hauteur à la partie moyenne du corps	»	1	10

DESCRIPT. Formes générales, système de dentition, organes des sens et de la génération, absolument semblables aux mêmes parties dans le putois ordinaire; tubercules du dessous des doigts et de la paume ou de la plante des quatre pieds, et intervalles entre ces tubercules, absolument nus (dans le putois, ces intervalles sont velus). Pelage très-fourré, composé d'un poil fauve-doré brillant sur le corps et d'un blanc-jaunâtre sur la tête et l'extrémité de la queue.

PATRIE. L'île de Java, où elle a été trouvée par M. Diard.

GENRE LVI *bis.*

MYDAUS, *mydaus*, Fréd. Cuv.

Mephitis, Lesch. Desm.

CAR. Formule dentaire : incis. $\frac{6}{6}$; canin. $\frac{1-1}{1-1}$; fausses mol. $\frac{2-2}{3-3}$; carnassières $\frac{1-1}{1-1}$; tuberculeuses $\frac{1-1}{1-1}$ = 34.

Incisives, ordinaires, disposées en arc sur un seul rang aux deux mâchoires.

Canines moins épaisses que larges.

Molaires (fausses) supérieures au nombre de deux, la première très-petite et à une seule racine; la seconde à une pointe aiguë et deux racines; *carnassière supérieure* garnie intérieurement d'un tubercule pointu et saillant; *tuberculeuse* moins large en avant qu'en arrière, et pourvue de quatre pointes principales.

Fausses molaires inférieures séparées des canines par un intervalle vide, assez long, la première n'étant qu'un petit tubercule, la seconde et la troisième un peu plus grandes, à une pointe aiguë et deux racines; *carnassière inférieure* à trois tubercules aigus, disposés en triangle dans sa partie antérieure, et trois tubercules moins élevés dans sa partie postérieure; *tuberculeuse* ronde à sa couronne et à bords découpés.

Cinq doigts à chaque pied, réunis jusqu'à la dernière phalange par une membrane très-étroite; *ongles* fouisseurs très-grands aux pieds de devant, médiocres à ceux de derrière.

Queue rudimentaire, mais susceptible d'être redressée.

Pupille ronde.

Point d'*oreille* externe.

Narines prolongées fort au-delà des mâchoires et percées dans un petit mufle semblable à celui du cochon.

Quatre mamelles pectorales et *deux* inguinales.

819. Esp. MYDAUS DE JAVA, *mydaus meliceps.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Telagon, Mydaus meliceps*, Fréd. Cuv. Mamm. lithogr. 27[e]. liv. — *Mephitis javanensis*, Desm. — Raffles, Trans. Linn. Soc. tom. 13. pag. 251. — *Mydaus meliceps*, Horsfield, Zool. Researches, fasc. II. fig. C'est notre *Moufette de Java*, n. 283. p. 187. — *Voyez* sa description spécifique.

Genre LVIII.

CHIEN, *canis.*

830. (311 *bis.*) Renard aux grandes oreilles, *canis megalotis.*

(Non figuré.) *Canis megalotis*, Cuv. Espèce nouvelle de la collection du Muséum.

Car. essent. *Oreilles très-larges et très longues; pelage gris; une bande de poils plus grands que les autres sur la ligne dorsale et noirâtres; queue très-touffue, noire, grise à sa base; pieds noirs.*

Dimens. Taille du *renard* ordinaire.

Descript. Pelage gris de fer, très-légèrement teint de fauve; une ligne de poils plus longs que les autres et noirâtres le long du dos; oreilles très-larges et très-longues, grises en dehors, avec le bout noir et bordées de petits poils blancs; queue très-touffue, noire, avec du gris seulement à sa racine; tête grise, avec le chanfrein, jusqu'au bout du nez, noirâtre; ventre d'un blanc sale; les quatre pattes noires.

Habit. Inconnues.

Patrie. Le Cap de Bonne-Espérance, où cette espèce a été découverte par M. Delalande.

831. (297 *bis.*) Loup peint, *canis pictus.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Hyène peinte, hyena picta*, Temminck, Mém. de Bruxelles, de Bory-Saint-Vincent, fig. — Fréd. Cuv. Dict. des sc. nat. tom. 22. pag. 299.

Car. essent. *Pelage varié par grandes taches de noir, de brun, de roux et de blanc; queue touffue vers le bout et descendant jusqu'aux talons.*

Dimens. Taille du *loup* d'Europe, mais plus élevé sur jambes.

Descript. Cette espèce, d'abord considérée comme une hyène par M. Temminck, qui l'a fait connoître le premier, se rapporte néanmoins tout-à-fait au genre des chiens, sous la considération de son système dentaire et de la composition de son tarse, bien que le cinquième doigt des pieds de devant semble manquer totalement à l'extérieur. Il paroît que la distribution des taches de son pelage peut varier singulièrement d'un individu à l'autre; du moins, celui que M. Temminck a décrit, ne ressemble pas entièrement à un autre rapporté du Cap par M. Delalande.

Ce dernier, que nous avons vu, est ainsi caractérisé: tête noire, front, calotte, derrière des yeux et dessus du cou jaune-roussâtres; côtés du cou d'un brun-noirâtre, dessous d'un gris-brun, avec un large demi-collier blanc vers le bas; épaules, dos, flancs et ventre noirs; une large tache rousse derrière le haut de l'épaule et deux taches blanches en avant; quelques taches de roux sur les côtés du corps; jambes blanches, avec une tache rousse derrière le coude, bordée d'une ligne noire, qui se termine vers le bas par une tache en rose, de même couleur, dont le centre est roux; celle-ci suivie d'une tache semblable, au-dessous de laquelle se trouve encore une tache noire, mais pleine; une autre tache noire en rose et à centre roux, vers le haut du devant de la jambe, suivie de deux plus petites taches pleines; doigts d'un brun-noir. Croupe variée de roux et de brun; cuisse et haut de la jambe bruns, avec deux fortes taches blanches, l'une au milieu de la cuisse et l'autre à la partie postérieure du genou; bas de la jambe et partie antérieure de la cuisse roux, avec quelques taches noires; un anneau noir au talon; tarse blanc; doigts noirs, ainsi que quelques taches sur les côtés du tarse. Queue rousse à l'origine, puis blanche, ensuite noire, et enfin blanche à la pointe. Dessous du corps noirâtre; intérieur des jambes de devant blanc, avec quelques taches et quelques lignes noires; celui des postérieures, roux pâle sur la jambe, avec quelques ondes noires obliques vers le haut; tarse blanchâtre; une tache en rose, noire, et roussâtre au centre près du talon. Oreilles grandes, ovales, noires, avec de petites taches roussâtres. Poil assez court, excepté sur la queue, qui est touffue vers le bout et descend jusqu'au talon. (*Fréd. Cuv.*)

Habit. Ce loup chasse en troupes assez nombreuses.

Patrie. Le midi de l'Afrique.

Genre LIX.

CIVETTE, *viverra.*

832. (321 *bis.*) Civette? hyénoïde, *viverra hyenoides.*

(Non figurée.) *Civette? hyénoïde*, G. Cuvier.

Car. essent. *Aspect général des hyènes; cinq doigts aux pieds de devant et quatre à ceux de derrière; fond du pelage gris; une petite crinière noire, peu fournie; extrémité des pattes noire; six ou sept bandes noires, étroites, transversales sur les flancs; d'autres plus petites sur les cuisses et sur les jambes; queue noire, avec du gris à sa base.*

Dimens. De moitié plus petite que l'*hyène rayée.*

DESCRIPT. Trente dents en totalité; les six incisives de la mâchoire supérieure plates, tranchantes et divisées par un sillon sur leur face externe; les canines très-pointues, droites et en cône très-alongé; quatre molaires très-petites et fort écartées les unes des autres, consistant en trois fausses molaires à une seule pointe, et une tuberculeuse très-petite à deux tubercules. Les six incisives inférieures semblables aux supérieures; canines un peu arquées; trois petites fausses molaires de chaque côté, la première à une seule pointe et une seule racine; la seconde à deux racines, une seule pointe et un petit talon postérieur; la troisième ayant deux petites pointes à la base de la grande, et un petit talon à la base de la postérieure. Condyles de la mâchoire inférieure sur la ligne des dents, comme dans les chats. Formes générales de la tête osseuse, intermédiaires entre celles des têtes de civettes et celles des têtes de chiens.

Aspect des hyènes. Oreilles longues et pointues, velues en dehors; nez semblable à celui des chiens; cinq doigts aux pieds de devant et quatre à ceux de derrière qui sont presque plantigrades, tous armés d'ongles forts et pointus. Pelage d'un gris-jaunâtre, varié sur le corps de six ou sept bandes noires, se portant du dos aux flancs; trois petites bandes longitudinales sur le devant de l'épaule, et une grande ligne noire allant du poitrail au haut de cette même épaule; une autre bande sur le haut de la croupe; cuisses, jambes de devant et de derrière ayant quelques petits anneaux noirs interrompus; crinière noire; tarses d'un gris foncé, noirs antérieurement, ainsi que les doigts; queue presqu'aussi fournie que celle du renard, et beaucoup plus forte au bout qu'à l'origine, grisâtre près du corps et terminée de brun-noir; museau noirâtre; dessus de la tête et face externe des oreilles gris.

Nota. Cette description a été faite par M. Frédéric Cuvier sur de très-jeunes individus de cette espèce, dont la taille étoit à peu près celle du renard. Leurs formes paroissoient plus légères que celles de l'hyène, et leur museau avoit plus de finesse que celui de cet animal. M. G. Cuvier pense que cet animal doit faire le type d'un nouveau genre. Et en effet, le nombre de ses doigts, ainsi que la forme de ses dents, l'éloignent à la fois, autant des civettes que des hyènes.

PATRIE. Le Cap de Bonne-Espérance.

833. (318 *bis.*) * CIVETTE MUSANGA, *viverra musanga.*

(Non figurée dans l'Encyclop.) *Viverra musanga*, Raffles, Trans. soc. Linn. tom. 13. pag. 253. — Horsfield, Zool. Research. in Java, fasc. I. fig. — *Musang*, Marsden, Sumatra, pag. 118. — *Luwack* des Javans.

CAR. ESSENT. *Port général des genettes; fond du pelage varié de gris-cendré et de noir; dos marqué de bandes noires peu apparentes; tête, pieds et queue noirs; bout du museau blanchâtre, ainsi qu'une bande qui part de chaque côté du front et se porte sur le cou en entourant l'œil.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	1	10	»
— de la queue	1	6	»
— de la tête	»	6	»
— des extrémités antérieures	»	6	»
— des extrémités postérieures	»	6	»

DESCRIPT. M. Horsfield reconnoît que cette espèce a beaucoup de rapports avec notre civette à bandeau (n. 318), et il trouve aussi qu'elle en a également avec notre *civette noire* ou *paradoxure* (n. 316). Nous penchons surtout pour ce dernier rapprochement, mais nous ne l'admettons pas définitivement, à cause de la différence de patrie reconnue, et parce que MM. Raffles et Horsfield ne parlent pas de l'enroulement de la queue, qui est un caractère particulier à la Civette noire.

PATRIE. Sumatra.

834. (319 *bis.*) * CIVETTE GRÊLE, *viverra gracilis.*

(Non figurée dans l'Encycl.) *Felis gracilis*, Horsfield, Zool. Research. in Java, fasc. I. fig. — *Viverra Lisang?* Hardwicke, Trans. de Linn. tom. 13. pag. 253. * — *Delundung* des Javans.

CAR. ESSENT. *Tête alongée; museau fort pointu; pelage d'un fauve très-clair, avec quatre bandes brunes transverses très-larges; queue ayant d'abord deux anneaux très-étroits à sa base, et ensuite sept anneaux plus larges et le bout noir; des bandes étroites sur le cou, et des taches sur la face externe des épaules et des cuisses.*

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale du corps, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à la base de la queue	1	3	6
— de la tête	»	3	6
— de la queue	1	»	6
— des extrémités antérieures	»	5	3
— des extrémités postérieures	»	6	6

DESCRIPT. La forme générale de ce carnassier le rapporte au genre des civettes, ainsi que le nom-

bre de ses dents molaires et de ses doigts ; mais M. Horsfield le place dans le genre CHAT (*felis*), et en compose une section particulière, sous le nom de *Prionodonte*.

Nous ne pouvons nous dissimuler qu'il ne ressemble beaucoup au *chat bizaam* de Vosmaër, et il seroit possible qu'il appartînt à la même espèce. Ce naturaliste hollandais ignore quelle est la patrie de son animal, et rapporte qu'il ne répand aucune odeur musquée, comme son nom paraîtrait l'annoncer. M. Horsfield, en ne remarquant pas que le sien ait une odeur propre, semble indiquer tacitement qu'il doit être rangé avec les espèces de civettes qui n'ont pas de bourses à l'anus; et l'on pourroit peut-être trouver dans ce silence, un motif de plus pour le rapprocher des *paradoxures*.

PATRIE. Java.

GENRE LIX *bis*.

PARADOXURE, *paradoxurus*, Fréd. Cuv.

CARACTÈRES généraux des civettes de la division des genettes.

Queue susceptible de s'enrouler de dessus en dessous jusqu'à sa base, mais non prénante.

Doigts au nombre de cinq partout, réunis par une membrane, et presque palmés ; *plante* des pieds garnie de tubercules très-épais, appuyant en entier sur le sol (1) ; *ongles* à demi rétractiles.

Yeux à pupille longitudinale, comme celle du chat.

Point de *poche* près de l'anus.

Nota. A la CIVETTE NOIRE, n. 316, *Marte des Palmiers* ou *Pougouné*, dont M. Frédéric Cuvier fait le type de ce genre, sous le nom de *Paradoxurus typus*, il faut d'abord joindre notre CIVETTE PRÉHENSILE, n. 315, *paradoxurus prehensilis* nob., et surtout les deux mammifères que le même naturaliste vient de décrire dans un Mémoire lu à la Société philomatique, en mai 1822, savoir :

835. (316 *bis*.) PARADOXURE BENTOURONG, *paradoxurus albifrons*.

(Non figuré dans l'Encycl.) *Bintourong*, Raffles, Trans. Linn. tom. 13.

CAR. ESSENT. *Pelage formé d'un mélange de longues soies noires et blanches, excepté sur la tête et les membres, où elles sont courtes ; front et museau presque blancs ; queue et pattes noirâtres ; une tache noire sur l'œil, s'étendant jusque vers l'oreille, et prenant naissance sur les côtés du museau.*

DIMENS. Non relatées.

DESCRIPT. Oreilles bordées de blanc et garnies de longs poils qui les terminent en forme de pinceau ; gorge, dessous du cou, poitrine et ventre blanchâtres ; moustaches très-longues et très-abondantes.

HABIT. Cet animal, dont les habitudes sont lentes, dort pendant le jour et ne veille que la nuit. Il monte aux arbres, et, selon M. Raffles, paroît s'aider de sa queue comme les animaux préhensiles.

PATRIE. L'intérieur du continent de l'Inde. *Nota*. M. F. Cuvier n'a décrit cette espèce que d'après un dessin fait à Barackpoor par M. Duvaucel, d'après un ndividu renfermé dans la ménagerie du gouverneur-général de cette ville.

836. (316 *ter*.) PARADOXURE DORÉ, *paradoxurus aureus*.

(Non figuré.) Espèce nouvelle.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un beau fauve-doré uniforme, composé de poils très-longs.*

DIMENS. Non relatées.

DESCRIPT. Caractères tirés des formes de la tête et du corps, fort semblables à ceux qu'on remarque dans le *Paradoxure pougouné* (notre civette noire).

HABIT. et PATRIE. Inconnues. *Nota*. Cet animal a été décrit d'après un individu conservé dans l'esprit-de-vin, et qui appartient à la collection du Muséum d'histoire naturelle de Paris.

GENRE LXII.

HYÈNE, *hyæna*.

Nota. La HYÈNE BRUNE de M. Frédéric Cuvier, Dict. des sc. nat. tom. 22. pag. 299, ne diffère pas spécifiquement de notre HYÈNE ROUSSE (n. 333. pag. 216).

GENRE LXIII.

CHAT, *felis*.

837. * (356 *bis*.) CHAT DE LA CAFRERIE, *felis cafra*.

(Non figuré.) Espèce nouvelle ?

CAR. ESSENT. *Fond du pelage gris-fauve en dessus, fauve en dessous ; paupières supérieures blanchâtres ; menton*

(1) Ces animaux étant plantigrades, font anomalie dans la section où ils sont placés.

menton blanc-roussâtre; trois colliers sous la gorge; vingt bandes brunes entières, transversales sur chaque flanc; huit bandes noires en travers des pattes de devant et douze sur celles de derrière; oreilles d'un fauve-grisâtre, sans pinceaux; queue longue, ayant dans sa dernière moitié quatre anneaux bien marqués, et le bout noirs.

DIMENS. D'un tiers plus grand que le *chat sauvage.*

DESCRIPT. et PATRIE. Nous n'avons pu reconnoître que les caractères détaillés ci-dessus, dans les deux individus de cette espèce rapportés du Cap par M. Delalande, et qu'il avoit tués dans la Caffrerie. Cet animal ne peut être confondu avec le chat du Cap de Forster.

838. (358 *bis.*) CHAT DU BENGALE, *felis bengalensis.*

(Non figuré.) *Chat du Bengale*, Pennant.?

CARACT. *Pelage d'un gris-fauve en dessus, blanc en dessous; front marqué de quatre lignes longitudinales brunes, arrivant par paires entre l'œil et le nez, la première et la seconde de chaque côté étant séparées par un intervalle blanc; deux bandes sur chaque joue, partant du coin et du dessous de l'œil, et se réunissant pour former un premier collier brun sous le cou; un second collier sous la gorge; dos marqué de taches brunes généralement alongées, dont deux se changent en lignes parallèles entr'elles sur les épaules; ventre et pattes mouchetés de brun; queue brunâtre, avec des anneaux foiblement indiqués.*

DIMENS. Taille du *chat ordinaire*, dont il a les formes.

DESCRIPT. *Nota.* Le chat de Java, figuré dernièrement par M. Horsfield (Zool Research. fasc. 1.), paroît avoir beaucoup de ressemblance avec celui-ci.

PATRIE. Le Bengale.

GENRE LXV.

PHOQUE, *phoca.*

839. (374 *bis.*) PHOQUE A QUEUE BLANCHE, *phoca albicauda.*

(Non figuré.) *Formes du phoque commun; pelage gris de fer, s'éclaircissant sur les côtés et blanchâtre sous le ventre; quelques petites taches noirâtres irrégulières sur le dos et les flancs; museau blanc en dessus; moustaches médiocres, noires; queue assez longue, mince, d'un beau blanc; ongles des pieds de devant fort longs, robustes, comprimés, peu arqués et noirs.*

DIMENS. Longueur totale, 3 pieds et demi environ.

DESCRIPT. Nous n'avons pu saisir que les caractères rapportés ci-dessus, chez l'individu de cette espèce qui existe dans la collection du Muséum d'histoire naturelle, et qui paroît se rapprocher du phoque lièvre plus que de tout autre.

PATRIE. Inconnue.

GENRE LXXI.

PHALANGER, *phalangista.*

840. (412 *bis.*) PHALANGER DE LA TERRE DES PAPOUS, *phalangista papuensis.*

(Non figuré.) Espèce nouvelle, recueillie par M. Gaimard, chirurgien en second de l'expédition autour du Monde, commandée par le capitaine Freycinet.

CAR. ESSENT. *Queue nue et prenante; corps gris; dessus de la tête fauve; dessous d'un blanc-jaunâtre; extrémité des doigts des quatre pieds brune; jambes de derrière et partie velue de la queue d'un gris-roussâtre.*

DIMENS. Un peu plus petit que le *phalanger blanc*, à la division duquel il appartient.

DESCRIPT. Poil laineux et brillant comme celui du fourmilier didactyle; corps d'un gris-brun, avec une ligne dorsale plus foncée, s'élargissant un peu sur les lombes; dessus de la tête d'un gris-roux ou fauve assez vif, comprenant les yeux, les oreilles et bordant la lèvre supérieure; dessous du menton, du cou et poitrine d'un blanc-jaunâtre; ventre grisâtre; membres plus clairs que le dos; doigts bruns, avec une petite ligne rousse qui sépare cette couleur de celle du haut des bras ou des jambes; queue nue et prenante dans sa dernière moitié, poilue dans la première, roussâtre, plus claire vers le corps et s'obscurcissant par degrés.

HABIT. Inconnues.

PATRIE. La terre des Papous.

GENRE LXXIV.

KANGUROO, *kangurus.*

841. (414 *bis.*) KANGUROO ROUX, *kangurus rufus.*

(Non figuré.) Espèce nouvelle, rapportée par M. Gaimard.

CAR. ESSENT. *Pelage laineux, d'un roux clair en dessus, blanc en dessous.*

DIMENS. A peu près de la taille du *kanguroo à moustaches* et de même forme.

DESCRIPT. Oreilles grandes, couvertes de poils, grisâtres en dehors, blanches en dedans. Pelage laineux, court et frisé, sans poils soyeux; d'une seule couleur rousse, claire et vineuse comme celle de la vigogne, sur la tête et les joues, le cou, le haut des bras, les épaules, le dos, la face externe des cuisses, la croupe et le dessus de la queue; blanc vers le bout du museau, le dessous du cou, le bas du bras, l'avant-bras en dehors et en dedans, le bas de la cuisse, la jambe à l'intérieur et à l'extérieur, ainsi que le tarse; dessous de la queue blanchâtre, légèrement teint de fauve; extrémité des pieds et doigts en dessus couverts de poils soyeux, courts, durs, de couleur brunâtre; ongles noirs.

PATRIE. L'intérieur de la Nouvelle-Hollande au-delà des Montagnes-Bleues.

842. (429 *bis.*) KANGUROO DE GAIMARD, *kangurus Gaimardi.*

(Non figuré.) Espèce nouvelle rapportée au Muséum d'histoire naturelle par M. Gaimard.

CAR. ESSENT. *Oreilles courtes, triangulaires; queue plus longue que le corps, brunâtre au bout; dessus du dos d'un gris-brun; ventre d'un blanc sale.*

DIMENS. D'un tiers plus petit que le *kanguroo élégant*: un peu plus gros que notre *rat surmulot.*

DESCRIPT. (*Mâle.*) Tête large; un petit mufle; oreilles très-courtes, triangulaires comme celles du kanguroo élégant, légèrement arrondies, n'ayant que le quart de la longueur de la tête; queue plus longue que le corps et grêle; pattes de devant très-petites et pourvues d'ongles jaunâtres, longs, très-minces et arqués, surtout ceux des trois doigts du milieu. Pelage généralement d'un gris-brun, plus foncé sur le dos que partout ailleurs et d'un blanc sale sous le menton, la gorge et le ventre; queue d'un gris-roussâtre, devenant plus foncé et passant au brun dans le bout; extrémité des membres d'un gris-fauve sale très-pâle. Poils paroissant de deux sortes, les intérieurs très-doux et floconneux, les extérieurs au contraire assez roides; museau et chanfrein particulièrement recouverts par les derniers.

PATRIE. Ce kanguroo, qui a surtout de la ressemblance pour les proportions de son corps et de ses membres avec le kanguroo d'Aroë, celui de Labillardière et le kanguroo élégant, habite une contrée très-éloignée de celles où ces animaux font leur résidence. M. Gaimard l'a trouvé aux environs du port Jackson, sur la côte Est de la Nouvelle-Hollande.

843. * (428 *bis.*) KANGUROO DE LABILLARDIÈRE, *kangurus Billardierii.*

(Non figuré.) Espèce nouvelle, donnée au Muséum d'histoire naturelle par M. Labillardière, de l'Institut de France.

CAR. ESSENT. *Oreilles courtes, ovales, arrondies; pelage d'un gris-brun uniforme en dessus, roussâtre en dessous; lèvre supérieure rousse.*

DIMENS. Taille du *kanguroo élégant.*

DESCRIPT. Oreilles courtes, ovales, arrondies; queue aussi longue que le corps; pattes de devant fort petites; poil paroissant très-touffu et surtout fort long sur le dessus du cou; pelage d'un gris-brun uniforme sur le dos, roussâtre sous le ventre, brun-marron sur les extrémités des jambes de derrière; tête de la couleur du dos, avec la lèvre supérieure rousse.

PATRIE. La terre de Van-Diemen.

GENRE LXXV.

KOALA, *phascolarctos.*

Nota. M. Auguste Goldfuss, continuateur de l'ouvrage de Schreber, a publié en 1817, dans le 65ᵉ. cahier des *Saugthiere*, une figure assez inexacte du koala, sous le nom de *Lipurus cinereus*, pl. CLV A, *a.*

GENRE LXXXII.

LOIR, *myoxus.*

844. (466 *bis.*) LOIR MURIN, *myoxus murinus.*

(Non figuré.) Espèce nouvelle rapportée au Muséum par M. Delalande.

CAR. ESSENT. *Pelage entièrement gris de souris, et seulement un peu plus clair en dessous qu'en dessus; les pointes des poils étant blanchâtres, principalement sous le ventre; queue aussi longue que le corps, aplatie horizontalement et couverte de poils exactement distiques.*

DIMENS. Taille un peu plus grande que celle du *muscardin.*

DESCRIPT. et PATRIE. Ce rongeur du Cap de Bonne-Espérance est entièrement semblable au muscardin par ses formes générales, et ne paroît

en différer que par sa taille et par la couleur beaucoup plus grise et sans nuance roussâtre de son pelage.

GENRE LXXXIII.

HYDROMYS, *hydromis.*

Nota. L'hydromys Coypou (n. 467) ne doit pas rester dans ce genre. Ses dents molaires sont composées et très-semblables à celles des castors. Il est vraisemblable qu'il deviendra le type d'un genre nouveau, qui prendra place entre celui des castors et celui des ondatras. Nous proposons de lui restituer le nom qui lui avoit été d'abord imposé par Commerson, celui de MYOPOTAME, *myopotamus.*

GENRE LXXXIV.

RAT, *mus.*

845.* (477 *bis.*) RAT CHAMPÊTRE, *mus campestris.*

(Non figuré dans l'Encyclop.) *Mulot nain,* Fréd. Cuv. Mamm. lithogr. fig. — *Petit mulot* ou *mulot des champs*, Buff. Hist. nat. tom. VII. p. 325.

CAR. ESSENT. *Oreilles courtes et arrondies; pelage d'un fauve-gris en dessus et blanc en dessous.*

DIMENS. Constamment plus petit que le *mulot.*

	pied.	pouc.	lig.
Longueur totale, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	»	2	5
— de la tête	»	1	»
— de la queue	»	2	»

DESCRIPT. Cet animal, très-voisin du rat que Daubenton appelle *Mulot des bois*, en diffère surtout par la taille et les proportions. Dans le premier, la queue dépasse le corps de 4 lignes, et dans le second elle est de 5 lignes plus courte. Les poils du rat champêtre ont tous leur base d'un beau gris d'ardoise et leur extrémité fauve; cette dernière teinte presque seule apparente sur le dos, pâlit sur les côtés; le dessous du cou, la poitrine, le ventre et les quatre pates sont blancs; la queue couverte d'écailles, est légèrement revêtue de poils gris; les moustaches sont noires.

HABIT. Il habite les champs non loin des villages et se creuse des terriers. On ne sait s'il rassemble des provisions d'hiver comme le mulot proprement dit.

GENRE XCII.

ÉCUREUIL, *sciurus.*

Ire. Section, *queue distique.*

846. (527 *bis.*) * ÉCUREUIL DES PYRÉNÉES, *sciurus alpinus.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Sciurus alpinus,* Fréd. Cuv. Mamm. lithogr. 22e. livrais. fig.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un brun foncé, tiqueté de blanc-jaunâtre sur le dos, et d'un blanc pur en dessous; pieds fauves; une bande aussi fauve séparant le blanc du cou et le gris du haut des membres, du brun du dos; poils de la queue très-longs, noirs dans toute leur partie visible, et annelés de fauve clair et de noir à leur base; oreilles terminées par un pinceau de poils.*

DESCRIPT. Cette espèce, qui a été mentionnée comme une variété de l'écureuil ordinaire, particulièrement par Gesner, Aldrovande et Klein, a été distinguée spécifiquement par M. F. Cuvier, qui s'est assuré que ses caractères ne sont pas accidentels, et qu'ils ne tiennent ni à l'âge, ni au sexe, ni à la saison.

Outre les caractères rapportés ci-dessus, cet animal offre encore les suivans: face interne des membres grise; bord des lèvres blanc; quelques poils fauves sur le bord antérieur de la jambe et de la cuisse; poils soyeux des parties brunes d'un beau gris d'ardoise à leur base, puis annelés de fauve et de noir; ceux des parties blanches entièrement blancs; poils laineux très-abondans, gris-d'ardoise, avec leur petite pointe fauve; moustaches noires.

Parties brunes du pelage plus foncées en été qu'en toute autre saison; ces mêmes parties mêlées de gris en hiver.

HABIT. Semblables à celles de l'écureuil vulgaire.

PATRIE. Les Pyrénées, et vraisemblablement les Alpes d'Europe.

IIe. Section, *queue ronde.*

847. (545 *bis.*) ECUREUIL TOUPAYE, *sciurus bivittatus.*

(Non figuré dans l'Encycl.) *Tupaï*, Raffles, Trans. Soc. Linn. tom. 13. — *Ecureuil toupaye,* Fréd. Cuv. Mamm. lithogr. 34e livraison.

CAR. ESSENT. *Pelage d'un brun-noir tiqueté de*

jaunâtre sur le dos, et d'un roux brillant en dessous; une ligne blanche supérieure et une ligne noire inférieure accolées l'une à l'autre sur chaque flanc; queue ronde, de la couleur du dos et terminée par du roux.

DIMENS. Taille un peu plus considérable que celle de l'*écureuil* ordinaire.

	pied.	pouc.	lig.
Longueur, mesurée depuis l'occiput jusqu'à l'origine de la queue	»	6	»
— de la queue	»	6	»
— de la queue, avec les poils	»	8	»

DESCRIPT. Parties supérieures du corps tiquetées de blanc-jaunâtre sur un fond brun-noir, qui prend une teinte plus pâle à la face externe des pattes, sur les côtés et le dessous de la tête; parties inférieures, face interne des membres et extrémité de la queue, qui est ronde, d'un roux brillant; une ligne noire et une ligne blanche sur chaque flanc, séparant les parties rousses des parties brunes du pelage, la bande noire étant inférieure et la blanche supérieure; moustaches noires; pupille entourée d'un cercle d'un beau jaune; quatre mamelles ventrales chez les femelles; testicules des mâles très-volumineux.

HABIT. Il vit dans les bois et principalement sur les palmiers; il perce adroitement les cocos pour en boire le lait.

PATRIE. Sumatra.

848. (545 *ter.*) ÉCUREUIL LARY, *sciurus insignis.*

(Non figuré dans l'Encyclop.) *Lary*, Fréd. Cuv. Mamm. lithogr. 34[e]. livraison.

CAR. ESSENT. *Corps d'un gris-brun en dessus, avec trois raies longitudinales noires; gris sur la tête, roux sur les flancs et la face externe des membres; blanc sous le menton, le cou et le ventre; queue cylindrique, brune.*

	pied.	pouc.	lig.
DIMENS. Longueur totale, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	»	7	6
— de la tête	»	1	6
— de la queue	»	6	»
Hauteur moyenne	»	3	3

DESCRIPT. Tête, à l'exception de la mâchoire inférieure, d'un brun-grisâtre résultant de poils couverts d'anneaux noirs et blancs ou jaunes; une bande étroite de poils, d'un fauve pur, limitant cette couleur et s'étendant de chaque côté, depuis la commissure des lèvres jusqu'au cou; côtés du cou, haut des épaules, bras, côtés du corps, et surtout les cuisses et les jambes, d'un roux brillant mêlé de noir; la plupart des poils qui composent cette partie du pelage ayant un large anneau roux dans leur milieu et étant terminés par une pointe noire (cette dernière couleur se faisant même sentir un peu plus que l'autre sur les membres antérieurs); queue glacée de blanc sur un fond noir et fauve (ce qui résulte des longs poils qui la composent, lesquels, après un large anneau roux et un semblable anneau noir, se terminent par une longue pointe blanche); mâchoire inférieure, dessous du cou, poitrine et ventre d'un beau blanc; face interne des membres antérieurs d'un gris-fauve, et celles des membres postérieurs d'un fauve clair; pieds d'un gris-brun comme la tête; trois bandes noires de deux à trois lignes de largeur, naissant au bas du cou et s'étendant parallèlement l'une à l'autre jusqu'à la croupe, séparées par des poils d'un brun-grisâtre qui forment eux-mêmes des bandes de cinq à six lignes de large. Scrotum du mâle très-volumineux. (*Fréd. Cuv.*)

HABIT. Inconnues.

PATRIE. Sumatra.

GENRE CXIV *bis*.

CHÆROPOTAME, *chæropotamus*, Cuv. Analyse des trav. de l'Acad. des sienc. 1821. p. 9.

Nota. Ce genre est celui dont M. Cuvier avoit annoncé l'existence, dans le supplément à ses Mémoires sur les ossemens des carrières à plâtre des environs de Paris, d'après la description d'un fragment de mâchoire inférieure, figuré pl. 13. fig. 22 A. B. (*Voyez*, ci-avant, la note 1 de la page 395, première colonne.)

Les pièces exposées dans les galeries publiques du Muséum d'histoire naturelle nous ont présenté les caractères suivans.

MACHOIRE SUPÉRIEURE, vue en dessous. (Cuvier, 2[e]. édit. tom. 3. pl. 57. fig. 1 et a.) Formes générales et dimension de la tête du cochon ordinaire; arcades zygomatiques fortes, horizontales et assez écartées. Cavité glénoïde ou articulaire de la mâchoire inférieure, remplacée par une large facette plane, garnie d'un rebord postérieur très-élevé.

Incisives manquant (mais probablement au nombre de six).

Canines, manquant (mais vraisemblablement une de chaque côté, pointues et médiocres comme celles de la mâchoire inférieure).

Une *barre* interdentaire assez grande avant les molaires.

Molaires très-fortes et épaisses. La *première* conique, légèrement comprimée, non tranchante, mais au contraire arrondie en avant et en arrière, avec un talon postérieur et deux racines; la *seconde* plus épaisse et plus courte que la première, généralement de même forme, mais ayant un talon postérieur fort relevé, et pourvue également de deux racines; la *troisième*, manquant; la *quatrième*, encore plus épaisse que la seconde, plus courte, plus conique, avec un talon en dedans à sa base; la *cinquième* plus basse que la précédente, plus large que longue, avec un talon intérieur qui se prolonge en un bourrelet circulaire, ou collet très-détaché et à bords tranchans, faisant le tour de la dent; *sixième* et *septième* molaires les plus grosses de toutes, plus basses, de forme à peu près rectangulaire avec les angles arrondis, plus larges que longues, à couronne tuberculeuse comme les dernières molaires des cochons; cette couronne présentant quatre saillies principales, dont les deux plus grosses sont rapprochées du bord externe et les deux moindres du bord interne; d'autres plus petites étant parsemées dans les intervalles des premières.

MACHOIRE INFÉRIEURE (Cuvier, Ossem. foss. 2[e]. édit. tom. 3. pl. 51. fig. 3) présentant une canine, et les quatre premières molaires avec une barre interdentaire longue d'un pouce environ. (*Voyez* sa description, dans la note 1, pag. 395, à la suite du genre des *pécaris*, dont M. Cuvier rapprochoit le chæropotame lorsqu'il n'en connoissoit encore que ce fragment.)

849. CHÆROPOTAME DES GYPSES, *chæropotamus Gypsorum*.

GISEMENT. Les carrières de pierre à plâtre des environs de Paris.

GENRE CXIV *ter*.

ANTHRACOTHÈRE, *anthracotherium*.

Nota. M. Cuvier, dans la séance du 17 juin 1822, a lu à l'Institut la description de ce nouveau genre, qui renferme :

1°. Une grande espèce, dont les débris ont été trouvés dans un banc de lignite à Cadibona, sur la côte orientale de Gènes, et qui fait l'objet du n°. II de la note 1 de la page 397 de cet ouvrage.

2°. Une deuxième, de taille moyenne, provenant du même lieu, et qui se rapporte au n°. III de la même note.

Ce genre fait évidemment le passage des chæropotames aux anoplotheriums du sous-genre *Dichobune*.

GENRE CXV.

ANOPLOTHÈRE, *anoplotherium*.

Nota. M. Cuvier a récemment divisé le genre *Anoplotherium* de la première édition de ses *Recherches sur les ossemens fossiles*, en trois sous-genres, dont les caractères seront détaillés dans le tom. 3 de la seconde édition.

1°. Le sous-genre ANOPLOTHERIUM proprement dit comprend les espèces dont les molaires postérieures sont en double ou triple croissans, dans le sens longitudinal, sans tubercules très-saillans. Les formes de ces animaux, à en juger par leur squelette, devoient être lourdes, et leurs habitudes aquatiques. Ce sont : 1°. l'*anoplotherium commune* (621); 2°. l'*anoplotherium secundarium* (622).

2°. Le sous-genre XIPHODON renferme l'*anoplotherium medium* (623), auquel M. Cuvier donne maintenant le nom spécifique de *xiphodon gracile*, à cause des caractères que présentent ses molaires et des formes légères de son corps, qui le rapprochent assez des ruminans du genre des gazelles.

3°. Le sous-genre DICHOBUNE, qui se compose d'assez petits animaux, à molaires inférieures pourvues de tubercules très-distincts, disposés sur deux rangs et séparés par paires les uns des autres, par des vallées ou sillons transverses et obliques; savoir : 1°. l'*anoplotherium minus* (n. 624) ou *anoplotherium leporinum* de la 2[e]. édition; 2°. l'*anoplotherium minimum* (625) ou *anoplotherium murinum* de la 2[e]. édit.; 3°. l'*anoplotherium obliquum*; espèce nouvelle des carrières de gypse des environs de Paris, remarquable par l'obliquité des branches montantes de sa mâchoire inférieure, figurée dans le 3[e]. vol. de la 2[e]. édit. pl. 42. fig. 5.

GENRE CXV *bis*.

ADAPIS, *adapis*, Cuvier, Analyse des trav. de l'Acad. des scienc. pour 1821.

Nota. Ce genre renferme le quadrupède auquel appartenoient les deux fragmens de tête mentionnés et figurés par M. Cuvier, *Rech. sur les ossem. foss.* 1[re]. édit. tom. 3. Suppl. ou 7[e]. Mém.

pl. 13. fig. 4. A et B, et qui sont représentés dans la 2[e]. édit. du même ouvrage, tom. 3. pl. 51. fig. 4.

Voyez, ci-avant, la note 1[re]. n°. I de la page 397, où ces fragmens sont décrits. Le nombre des *incisives* est indéterminé, mais probablement il étoit de six à chaque mâchoire; les *canines* supérieures sont assez fortes et coniques; des six *molaires* supérieures, la première est simple et tranchante, et les trois dernières sont assez semblables à celle des anoplothères et des palæothères. Les canines inférieures sont longues et ont leur pointe un peu obliquement tronquée en biseau; des sept molaires d'en bas, les trois premières sont tranchantes, et les quatre postérieures tuberculeuses. Les branches montantes de la mâchoire sont très-larges.

GENRE CXVI *bis*.

ELASMOTHERIUM, Fischer, Cuvier.

Nota. Ce genre, établi par M. Fischer, n'est encore connu que par la description que ce naturaliste a faite d'un côté de mâchoire inférieure garni de ses dents, qui appartient au cabinet de l'université de Moscou.

850. ELAMOSTHERIUM DE FISCHER, *elamostherium Fischerii*.

Elamostherium, G. Fischer, Progr. 1808. — Ejusd. Mém. de la soc. des naturalistes de Moscou, 2[e]. vol. 1809. — Cuv. Recherch. sur les ossem. foss. 2[e]. édit. tom. 2. 1[re]. part. chap. 5. pag. 95. pl.

CARACT. *Mâchoire très alongée, peu haute, à bord inférieur courbé, sans dents antérieures, pourvue de quatre molaires prismatiques, élevées, présentant à leur couronne, qui est rase, trois lobes principaux entourés d'une lame d'émail cannelée, et qui se dirigent du côté interne plus ou moins obliquement*.

DIMENS.	pied.	pouc.	lig.
Longueur de la mâchoire, depuis le condyle jusqu'au bord antérieur	2	2	7
Hauteur de l'apophyse coronoïde	»	6	8
— près de la molaire antérieure	»	3	»
— près de la molaire postérieure	»	4	1
Longueur du condyle	»	4	4
— de la symphyse	»	5	6
Largeur de la symphyse	»	6	»

DESCRIPT. La disposition générale de cette mâchoire est à peu près comme dans le rhinocéros, et elle a de même, en avant, une partie proéminente sans dents, mais qui paroît un peu moins longue; les branches, à l'endroit où elles portent des dents, paroissent plus convexes; le bord inférieur est tout entier d'une courbure elliptique uniforme, et ne fait pas en dessous une ligne droite, et ensuite un angle sur lequel la branche montante s'élevetoit presque perpendiculairement, comme dans les rhinocéros. L'apophyse coronoïde paroît moins élevée que dans ces animaux, et sa branche montante se tend plus obliquement en arrière; la facette articulaire du condyle est transverse, un peu cylindrique et un peu plus large au côté externe qu'à l'interne. Les molaires vont en augmentant de grosseur, depuis la première jusqu'à la quatrième, et l'on commence à voir l'alvéole d'une cinquième; elles sont prismatiques, comme celles d'un cheval dans la force de l'âge; leur fust n'est pas divisé en racines, et la longueur de leur couronne est double de la largeur. Cette couronne offre la coupe d'une lame verticale entière sur le bord externe, et qui donne sur la face interne trois bandes transverses obliques, l'une en suivant le bord antérieur de la dent, une autre qui en traverse le milieu et une troisième qui en garnit le bord postérieur : ces contours étant émailleux et festonnés.

HABIT. présumées. Les formes de cette mâchoire semblent indiquer que l'elasmotherium avoit d'assez grands rapports avec le rhinocéros et le cheval, et que peut-être il formoit entre ces deux genres un chaînon intermédiaire.

GISSEMENT. Inconnu. On sait seulement que cette mâchoire a été trouvée en Sibérie.

GENRE CXVI.

RHINOCEROS, *rhinoceros*.

Nota. M. Cuvier, dans le tome 2, seconde partie de la nouvelle édition de ses *Recherches sur les ossemens fossiles*, distingue quatre espèces de rhinocéros fossiles.

1°. Il donne le nom de *Rhinoceros tichorhinus* à l'espèce à narines cloisonnées, la plus anciennement connue, celle que nous avons désignée sous la dénomination de RHINOCÉROS DE PALLAS.

2°. Il nomme *Rhinoceros leptorhinus*, celui dont il avoit déjà entrevu les caractères dans sa 1[re]. édition, et que nous avons appelé RHINOCÉROS DE CUVIER. Celui-ci, pourvu de deux cornes, comme le précédent, avoit les narines

non cloisonnées; ses proportions étoient plus grêles et les os de son nez relativement plus minces. Il étoit plus élancé, plus haut sur jambes, moins massif dans ses membres que l'espèce à narines cloisonnées. Sa tête étoit moins alongée à proportion, et il devoit ressembler davantage par tout son aspect au rhinocéros bicorne du Cap d'aujourd'hui.

Il en différoit cependant par ses os du nez beaucoup plus minces, droits et pointus, ses intermaxillaires bien plus grands, son arcade zygomatique plus courte et plus convexe vers le haut, ainsi que par un enfoncement plus profond entre la partie qui porte la seconde corne et la partie qui se relève pour former la crête occipitale.

Ses restes ont été principalement trouvés en Italie, et il paroît qu'il ne vivoit pas dans l'extrême Nord, comme le précédent.

3°. M. Cuvier nomme *Rhinoceros minutus*, la petite espèce qu'il a annoncée dans un Mémoire lu à l'institut le 3 septembre 1821, celle que nous désignons, d'après lui, sous la dénomination de RHINOCÉROS PETIT. Cette espèce, dont le type est pris principalement dans des os de très-petites dimensions trouvés à 60 pieds sous terre à Saint-Laurent, près Moissac, étoit enfouie avec d'autres débris d'animaux, et particulièrement de crocodiles et de tortues, des dents molaires et un os de rhinocéros de grandeur ordinaire, etc. Elle étoit surtout caractérisée par des incisives de même forme que celles du rhinocéros des îles de la Sonde, trouvé à Java, et non à Sumatra, comme nous l'avons indiqué par erreur, par MM. Diard et Duvaucel.

4°. Il distingue pour la première fois, comme formant une espèce particulière, à laquelle il donne le nom de *Rhinoceros incisivus*, les rhinocéros dont Camper a recueilli des incisives en Allemagne (représentées pl. VI, fig. 9 et 10 de l'ouvrage de M. Cuvier), et qui ne peuvent appartenir ni au rhinocéros à narines cloisonnées de Pallas, ni au rhinocéros à narines non cloisonnées d'Italie, dont les os intermaxillaires ne présentent aucune trace de ces dents, ni même la place nécessaire pour les loger.

M. Cuvier donne dans le même Mémoire les plus grands détails sur l'ostéologie des rhinocéros vivans d'Asie, d'Afrique et de Java, et y joint des figures de leurs squelettes complets (1).

(1) Ici se termine la série des espèces de Mammifères, que nous avons cru devoir admettre dans ce travail. Leur nombre total est de 849; mais s'il se trouve ici porté à 850, cela tient à une faute d'impression. Le *mydaüs de Java* est, par erreur, coté 829. Cette espèce étant déjà comprise dans le genre *Moufette*, sous le n°. 288, le dernier numéro seroit un double emploi.

Si nous voulons cependant compléter le nombre de 850, nous pouvons indiquer ici une espèce qui ne nous est connue que depuis très-peu de temps. Elle reprendra le n°. 829.

829. ROUSSETTE DES ILES MARIANNES; *pteropus mariannus*.

CARACT. ESSENT. *Formes et dimensions de la roussette vulgaire; corps et ailes noirs; tête grise; menton noirâtre; un collier complet d'un gris-fauve.*

PATRIE. Trouvée aux îles Mariannes par MM. Gaimard et Quoy.

FIN.

TABLE

DES ORDRES, DES GENRES ET DES ESPÈCES.

Nota. Les noms des Ordres sont composés en grandes capitales; ceux des genres en petites capitales et ceux des espèces en caractères courans.

Les numéros pour les uns et pour les autres sont ceux de la série adoptée dans cet ouvrage.

Les genres et les espèces, dont il est traité dans le Supplément, sont reportés à leur rang; mais un signe particulier (*Suppl.*) les distingue.

Les astérisques placés en avant des noms spécifiques, indiquent que les animaux auxquels ils ont été attribués, ne sont pas encore suffisamment connus, et que leur distinction est incertaine.

Une lettre (*M.*) sert de remarque aux espèces dont il existe des dépouilles dans la collection du Muséum d'histoire naturelle de Paris, au Jardin des Plantes.

[1] Celui-ci fait maintenant le type du sous genre *Xiphodon.*

[2 et 3] Ces deux animaux perdus, appartiennent actuellement au sous genre *Dichobune* de M. Cuvier, qui renferme de plus l'*anoplotherium obliquum* de Montmartre.

[1] M. Frédéric Cuvier vient de recevoir des renseignemens sur l'*aote douroucouli*, desquels il résulte que cet animal, loin d'être privé d'oreilles externes, en a au contraire de très-grandes.

Aote

[1 et 2] Ces deux civettes appartiennent au genre que M. Frédéric Cuvier a formé, sous le nom de *Paradoxure*.

[1] Les guenons *Entelle* et *Nègre*, jointes à quelques espèces de Sumatra, forment maintenant le genre Semnopithèque de M. Frédéric Cuvier. (*Voyez* ce mot.)

[1] L'*Hydromys Coypou* doit être rapproché des castors et il formera un genre particulier, auquel nous proposons de donner le nom de *Myopotame*, choisi par Commerson pour désigner cet animal.

Aaaa 2

[1] C'est la seconde division du genre Palæothère. (Voyez ce mot.)

[1] Cette espèce constitue maintenant le genre Mydaüs de M. Frédéric Cuvier. (Voy. le Suppl.)

[1] *Voyez*, pour les autres espèces comprises anciennement dans le genre Palæothère, le mot LOPHIODON.

[2] *Voyez*, pour les deux autres espèces, *Civette noire* et *Civette préhensile*.

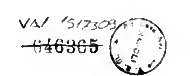
[1] Ce genre comprend les *Phoques* proprement dits et les *Otaries*.

[1] *Voyez* le genre des Guenons, où se trouvent deux espèces de ce nouveau genre, l'*Entelle* et la *Guenon nègre*.

Nota. Le relevé des genres qui existent dans la collection du Muséum, se monte à 134, en y comprenant ceux que nous avons admis dans notre Supplément, et qui sont au nombre de sept.

Celui des espèces, tant certaines que marquées d'un astérisque, s'élève à 556.

FIN DE LA TABLE.



ERRATA.

Page 57, 2ᵉ *colonne, ligne* 40, *ajoutez :* PATRIE. L'Afrique.

Page 58, 2ᵉ *colonne, ligne* 19, guenon à long nez proéminent, *lisez :* à nez proéminent.

Page 109, 2ᵉ *colonne, ligne* 15, *ajoutez :* PATRIE. L'île de Timor.

Page 129, 1ʳᵉ *colonne, ligne* 27, *ajoutez :* PATRIE. Le Sénégal.

Page 242, 2ᵉ *colonne, ligne* 34, *Phoca oceanica*, Cuv., *lisez : Phoca oceanica.*

Page 253, 1ʳᵉ *colonne, ligne* 37, *Trichechus manatus, lisez : Trichechus rosmarus.*

Page 277, 2ᵉ *colonne, ligne* 18, courts et point séparés, *lisez :* court et peu séparés.

Page 393, 2ᵉ *colonne, ligne* 6, *lisez :* molaires $\frac{6-6}{6-6} = 38$.

Page 515, 1ʳᵉ *colonne, ligne* 30, 763ᵉ espèce, DAUPHIN NOIR, *lisez :* 763ᵉ * esp. DAUPHIN NOIR.

Page 526, 2ᵉ *colonne, ligne* 12, 797ᵉ esp. CACHALOT SILLONNÉ, *lisez :* 797ᵉ * esp. CACHALOT SILLONNÉ.

Page 537, 2ᵉ *colonne, ligne* 39. Le *Mydaüs de Java* est accompagné à tort du nᵒ 829. Il faut ici 288, cet animal étant le même que la Moufette de Java, à laquelle nous avons donné ce numéro. Nous rapportons plus loin le nombre 829 à une Roussette des îles Mariannes. *Voyez* la note de la page 547.

Nota. Les étoiles qui indiquent les espèces douteuses ou trop peu connues, ayant été omises pour quelques-unes d'entr'elles, on s'est attaché à les rétablir telles qu'elles doivent être dans la Table qui termine cet ouvrage.